

HESPÉRIS

ARCHIVES BERBÈRES et BULLETIN DE L'INSTITUT
DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES



ANNÉE 1927

TOME VII

LIBRAIRIE LAROSE, PARIS.

11, RUE VICTOR-COUSIN, V^e

—
MDCCCXXVII

L'AGHBAR

ET LES HAUTES VALLÉES DU GRAND-ATLAS

Entre les deux grandes routes qui traversent l'Atlas du Nord au Sud par l'Oued Nefis et le Tizi n'Test d'un côté, de l'autre par Imi n'Tanout et Bibaoun, la partie la plus élevée de la montagne est peuplée de tribus berbères sédentaires encore insoumises, qui sont comme les derniers témoins de la résistance opposée depuis des siècles par les petits groupes indépendants du Deren à la politique du Makhzen. Situées à égale distance des deux grands commandements du Caïd Mtouggi et du Gontafi, ces tribus ont pu échapper à leur emprise; depuis l'établissement de notre protectorat elles se sont volontairement isolées et conservent à notre égard une expectative prudente. Il est donc impossible de les étudier directement, mais tout ce que nous savons d'elles par les récits des voyageurs qui ont traversé leur territoire avant 1908 (1), ou par les enquêtes actuelles, suffit pour nous montrer que dans ce faisceau de hautes vallées divergentes, il existe une grande uniformité dans les conditions de la vie matérielle et économique. Il est facile de constater en outre que tous ces minuscules États indépendants sont agités par les mêmes luttes, associés aux mêmes querelles, entraînés dans la même évolution politique, tout en conservant encore une partie des anciennes coutumes que la pénétration du Makhzen a fait disparaître depuis plusieurs siècles dans les autres parties plus accessibles de la montagne.

Deux hautes vallées seulement sont ralliées au Makhzen, l'Ogdemt depuis plusieurs générations, l'Aghbar depuis vingt-cinq ans. Nous nous proposons d'examiner particulièrement ce dernier groupe qui est resté presque intact (2).

(1) Brives, *Voyage au Maroc*, Alger, 1909.

(2) Nous avons pu grâce au capitaine Thraen de la Direction des Affaires Indigènes du Maroc séjourner dans cette région qui, depuis, est repartie en dissidence.

Il ne comprend qu'une quinzaine de petits hameaux, mais en étudiant sa vie, liée parfois d'une manière très étroite à celle de ses voisins, nous comprendrons plus facilement quelles sont les conditions matérielles, sociales et politiques qui règlent l'existence des autres tribus encore indépendantes du Grand Atlas.

*
**

LES CONDITIONS D'EXISTENCE MATÉRIELLE

La partie la plus élevée du Grand Atlas, au Sud d'Amismiz, est formée de trois chaînes parallèles, orientées d'Est en Ouest entre lesquelles s'écoulent deux rivières qui forment l'Oued Nefis : l'Assif n'Ogdemt et l'Assif n'Oughbar. Très encaissées et comme perdues au fond de leurs vallées étroites et profondes, ces deux rivières ne parviennent à la cuvette de Tinnel qu'après avoir traversé des gorges resserrées qui les isolent de la grande voie de communication transversale de l'Atlas. On conçoit que ces difficultés et cet éloignement aient suffi pour protéger longtemps les tribus de ces vallées de l'action politique du Makhzen ou des chefs de Tagontaft.

L'Aghbar surtout a bénéficié de cet isolement; la population reste presque entièrement groupée dans la partie supérieure de l'Assif que deux heures de marche — en suivant le fond même du torrent, à travers une épaisse forêt de cyprès — séparent des autres tribus du Nefis.

L'Assif n'Oughbar est principalement entretenu par la fonte des neiges du grand massif du Tichka et par des torrents descendus des sommets de l'Agoursi et de l'Igdad. Son débit est très variable. L'été il est réduit à un mince filet d'eau, la plus grande partie étant utilisée pour les irrigations dans la partie supérieure de la vallée. Cependant même dans les années sèches l'eau ne fait jamais défaut complètement pour les cultures irriguées.

La région habitée de la vallée de l'Aghbar se divise en quatre parties si l'on tient compte des communications et des conditions d'existence : l'assif N'Ijanaten, du sommet du Tichka au Souk El Jem'aa; l'assif l'Msour, qui descend de l'Agoursi; l'assif n'Ikis et les

torrents qui s'y jettent, venant de l'Igdad; enfin le Sous n'Oughbar, qui est la partie de l'Aghbar en aval du souk El Jem'aa.

Les habitants de l'assif N'Ijanaten ont des communications constantes avec les tribus du groupe des Seksawa par l' « Agharas n'Tichka » à l'Est, avec les Ida ou Msattog sur le versant du Sous par le Tizi n'Zaïcor, avec les Aït Semmeg par le Tizi n'Ouareg. L'assif l'Msour est à peu près isolé vers le Nord; par des sentiers de chèvres on arrive, à sa partie supérieure, en franchissant l'Igdad aux vallées des Iwonsekten et des Imelouan. L'assif n'Ikis conduit à la partie supérieure de la vallée de l'Ogdemt par le Tizi n'Teddi. Le Sous n'Oughbar communique aisément avec la grande route du Sous qu'on rejoint au Tizi n'Test, limite extrême de la tribu.

Toutes ces lignes de communications ont une grande importance pour la vie intérieure de cette petite tribu parce que chacune des divisions naturelles de l'Aghbar se trouve ainsi orientée vers des groupes différents du voisinage. Les cols qui ont tous une altitude supérieure à 2.500 mètres, sont difficilement franchissables l'hiver, après les chutes de neiges abondantes, mais sauf dans ce cas ils sont utilisés par les montagnards d'une manière constante, en sorte que les chaînes qui enserrant l'Aghbar ne constituent nullement, malgré leur altitude élevée, un obstacle aux étroites relations de voisinage avec les tribus du groupe des hautes vallées.

L'altitude des villages est comprise entre 1.700 et 2.300 mètres. Le climat est assez rude l'hiver et la neige subsiste parfois quelques jours autour des villages supérieurs. La température est peu élevée l'été. Le régime des chutes de pluies est plus lié à celui du Sous qu'à celui de l' « Azaghar » de Marrakech. Il pleut sensiblement moins et il fait aussi moins froid que dans l'Ogdemt.

Le territoire de la tribu est en partie couvert dans sa partie Est par une grande forêt de cyprès (azzal). A une altitude supérieure et jusque vers 2.800 mètres on trouve de nombreux peuplements de chêne vert (tasafit). Les graminées sont rares dans cette région, sauf sur les sommets; aussi les pâturages du Tichka sont-ils particulièrement importants et toutes les tribus du voisinage s'y donnent rendez-vous l'été. Cette réunion présente même une certaine importance dans la vie politique de l'Aghbar.

Sur les flancs des vallées sont ménagées des terrasses souvent minuscules — quelques-unes ont moins de 10 mètres carrés — où l'on pratique successivement des cultures irriguées, l'orge l'hiver et au printemps, et le maïs ou le sorgho pendant l'été. Il n'y a pas d'autre terre cultivable en dehors des terrasses. Aux récoltes de grains se joignent celles des noyers au fond de la vallée et des amandiers à flanc de coteau. L'élevage consiste principalement en moutons (Ijanaten et Sous N'Oughbar) et en chèvres (Assif l'Msour et Ikis).

L'asif n'Oughbar et ses affluents coulent entre des schistes granitiques et des terrains carbonifériens très friables et propres aux éboulis. Les gîtes métalliques y sont nombreux, le fer a été exploité très anciennement et jusqu'au siècle dernier et des scories se voient encore dans le voisinage de la plupart des villages : on exerçait naguère cette industrie d'une manière très primitive en réduisant le minerai avec du charbon de tasaft en haut des cols balayés par les vents violents.

Enfin une ressource industrielle à signaler est la fabrication des planchettes de tolbas qui se vendent dans tout le Sous et qu'on débite dans les troncs des cyprès de la forêt. Les magnifiques spécimens de ces arbres qui subsistent encore dans le « horm » des mosquées où ils se trouvent préservés des destructions hâtives montrent assez quel parti pourrait être tiré de la forêt par une exploitation rationnelle (1).

*

**

LA VIE HUMAINE

La population de l'Aghbar est groupée en dix-huit hameaux ayant chacun une quinzaine de feux en moyenne. Ces minuscules villages, établis pour la plupart sur les pentes très abruptes de la vallée, sont toujours placés de manière à être largement exposés au soleil.

La maison. — Quelle que soit sa forme, chaque habitation est disposée de manière à abriter à la partie inférieure les animaux domestiques; au premier étage se trouvent la cuisine ouverte sur un côté,

(1) Les plus beaux cyprès de l'Aghbar ont malheureusement été coupés par ordre du caïd Gontafi en 1924 pour permettre la réfection des mosquées de Marrakech.

ainsi que les chambres des hommes et des femmes. Au-dessus existent des galeries couvertes où l'on s'abrite pendant l'été, ainsi que les magasins à paille et à fourrage.

La construction des maisons est plus soignée et plus résistante que dans les villages du « dir » de Marrakech ou du versant du Sous. Les murs, épais de 0 m. 40 à 0 m. 50, sont faits de pierres plates assemblées avec de la terre grasse (*tallaǧt*); le plafond est constitué par des perches de cyprès (*tigejda*) qui reposent sur de gros madriers de noyer (*lqandert*; *asatur*, plur. *isutar*), eux-mêmes soutenus par des montants verticaux (*tannält*, plur. : *tannalin*). La partie supérieure de la maison (*agofaf*, plur. : *igfafen*) qui forme à la fois toit et terrasse, est particulièrement renforcée parce qu'elle sert en même temps de cour et d'aire à dépiquer; elle est faite de deux ou trois couches de branchages ou de lattes superposées à angle droit (*tasiut*, ou *adersis*), au-dessus des perches du plafond, puis d'une couche épaisse de terre battue, le tout bordé de grandes pierres plates (*assdel*, plur. : *itseldäl*) dont l'utilité est d'alourdir toute cette couverture (*riš n'ugfaf*) et d'éviter qu'elle soit soulevée par le vent. Cette lourde bordure est elle-même soutenue par de petits madriers enfoncés dans le mur (*iklib*, plur. : *ikliben*) sur lesquels repose une rangée de perches.

Les murs sont percés d'étroites fenêtres (*täsfelt*, plur. : *tasfulin*); de grandes ouvertures en forme de portes sont souvent pratiquées sur la façade ensoleillée des pièces habitées et elles donnent accès à de minuscules balcons (*tag'faft*) formés de perches couvertes de branchages et de terre battue.

Parfois lorsque les maisons sont alignées pour former une seule rue, ces balcons sont presque continus et forment comme un chemin suspendu qui permet de passer aisément d'une maison à l'autre. Les galeries couvertes (*asqif*, plur. : *asqifen*) exposées au soleil sont souvent protégées de la lumière trop vive, du vent, ou des regards indiscrets par un entrelacs de branches de laurier rose qui prend le nom d'*isdidi*.

On communique d'un étage à l'autre au moyen d'échelles rudimentaires, souvent décrites, taillées dans un tronc d'arbre en forme d'Y.

Le hameau. — Il n'existe presque pas d'habitations isolées, mais des petits groupes de maisons séparées par des ruelles, ou bien au contraire alignées et juxtaposées. Dans certains villages disposés en deux rangées parallèles de maisons, le chemin qui les traverse est presque complètement recouvert par des constructions débordantes. Le hameau n'a pas d'enceinte, la mosquée est presque toujours située un peu à l'écart parce qu'elle sert à abriter les étrangers de passage.

Il existe encore à Imlil, Wizzamarn, Anarghi, et il y avait autrefois à Agadir n'Maïn, Widrarn et Ikis, des magasins collectifs de hameau. Chacun de ces « agadirs » est une grande maison carrée pourvue à l'extérieur d'une seule porte qui mène à une cour centrale sur laquelle s'ouvrent cinq ou six étages de petites chambres. On accède à chacune d'elles par une échelle et par des chemins suspendus (*asfel; isfula*) semblables à ceux que nous avons décrits sur la façade des maisons. Parfois même un chemin complet d'« isfula » tourne comme en spirale le long des quatre façades intérieures, de manière à desservir tous les étages de l'agadir. Chaque foyer possède dans l'agadir un nombre variable de chambres, trois ou quatre en moyenne, utilisées surtout pour la conservation des grains, et l'on s'ingénie à lutter contre les rongeurs soit en fermant les joints des portes avec de la terre grasse, soit en pratiquant au contraire des trous d'accès pour les chats. La porte de l'agadir reste ouverte habituellement pendant le jour; la clé est conservée indifféremment par celui des habitants qui vient le premier s'en servir le matin. Il n'y a pas de gardien désigné.

Cette institution des agadirs de hameau nous permet de comprendre ce qu'étaient les magasins dont on retrouve les traces et le nom dans l'Ogdemt, l'assif El Mal, l'Anougal et d'une manière générale dans toute cette région du grand Atlas. Elle est distincte de celle des agadirs de fraction ou de tribu plus importants qu'on observe encore chez les Aït Gaïr (*Tawonghast*) et les Aït Tigider (*Agadir n'Saliħin*) et dont l'usage n'est compatible qu'avec un degré de plus grande cohésion du groupe social.

Ces agadirs de hameau qui nous apparaissent ici comme une survivance sont d'ailleurs en pleine décadence. L'utilité de ces maisons

communes a pu se faire sentir davantage autrefois lorsque les risques de guerres privées ou extérieures étaient plus grands; mais elle n'est plus vraiment ressentie à présent, et l'usage ne s'en maintient que par la force de l'habitude.

La propriété. — La propriété est strictement individuelle. Chaque foyer possède en moyenne une quinzaine de petites terrasses (*aḥodd*), sur lesquelles se font les cultures irriguées.

L'eau qui existe en abondance et presque toujours au delà des besoins ne fait l'objet d'aucune transaction.

Le « rehen » des biens fonciers est peu pratiqué, chacun s'attache à conserver intact le petit domaine de terrasses et d'arbres fruitiers qui lui revient.

Les étrangers ne possèdent à peu près rien en tribu.

Les règles de partage d'héritage sont conformes aux principes du droit religieux.

La forêt est divisée en secteurs qui appartiennent collectivement à chaque village en ce qui concerne l'exploitation du bois; chacun des quatre groupes de hameaux ou fractions qui forment la tribu a d'autre part ses limites précises dans la montagne en ce qui concerne les droits de pâturage.

Le territoire de la tribu s'étend comme nous l'avons vu jusqu'au Tizi n'Test qui est en même temps la frontière des Aït Semmeg (versant du Sous) et des tribus de l'oued Nefis. Il est intéressant de signaler à ce propos comment l'obligation jadis imposée à ces tribus, de veiller à la sécurité des communications du col a donné naissance par une série d'abus à un droit de propriété individuel d'une nature toute particulière. Le droit de passage (*zettata*) fixé par la coutume sur les voyageurs (musulmans 0 fr. 25, juifs 2 fr. 50, esclaves destinés à la vente 5 fr.) ou sur les bêtes de somme et les troupeaux, était perçu jusqu'à ces dernières années par les habitants des villages les plus voisins. Ils devaient en échange, assurer la sécurité sur le chemin ou dans les « nzala » et payer des indemnités en cas de vols ou d'assassinat sur leur territoire. Un tour était régulièrement établi entre les villages qui se partageaient ainsi les profits de cette garde productive, augmentés de toutes les exactions que la fai-

blesse du Makhzen rendait possibles et des bénéfices supplémentaires de la vente de provisions aux voyageurs. Chaque famille en était arrivée à posséder un ou plusieurs « jours » de garde dont la propriété était affirmée par des actes, les jours se vendaient, se mettaient en « rehen », se partageaient dans les héritages et nous avons eu sous les yeux des actes de vente de jours de garde, rédigés comme des actes de transactions immobilières. Ajoutons que le Sous n'Oughbar et le village d'Ifesdaden (Oued Nefis) avaient presque entièrement cédé leurs droits aux villages d'Isgar et des Aït Tigouga (Aït Semmeg).

La vie matérielle. — L'existence matérielle dans ces villages des hautes vallées est extrêmement frustrée. La nourriture ne se compose guère que de bouillie d'orge ou de maïs, et assez rarement, de viande de chèvre. Le confort est inconnu, et il y a quelques années encore on ignorait l'usage des nattes; on se contentait de jeter sur le sol des chambres habitées, quelques poignées d'une herbe des champs (*agassis*) qui sert aussi de fourrage.

Le vêtement est fort simple et archaïque. Celui des femmes est uniquement constitué pendant l'été ou pour les travaux d'intérieur d'une grande pièce de khont; pendant l'hiver d'un grand haïk de laine brune (*taïddält*, plur. : *taïdälin*), longue pièce d'étoffe de 6 à 7 mètres qui se porte sans aucun vêtement de dessous; on le fixe au moyen de deux épingle en se ceignant d'une cordelette de laine (*tüsmêrt*). Les hommes s'enveloppent aussi d'une pièce d'étoffe analogue appelée *äddel*, en mettant au-dessous un « aqechab » ou une « tajellabit » de laine écriue. L'usage des vêtements masculins de coton se répand cependant de plus en plus.

Dans ces rudes montagnes l'homme ne réussit à gagner sa nourriture qu'au prix d'un effort constant. Les occupations principales sont la culture, les travaux d'irrigation, et le soin des troupeaux; celles des femmes, la récolte du fourrage et des fruits, le transport de toutes les charges et le tissage. Riches et pauvres ont les mêmes travaux; le jour de la « touiza » on voit encore maintenant la femme du chikh revêtue de ses plus beaux habits de fête, parée de ses bijoux d'argent et de bronze, prendre courageusement sur son dos le grand

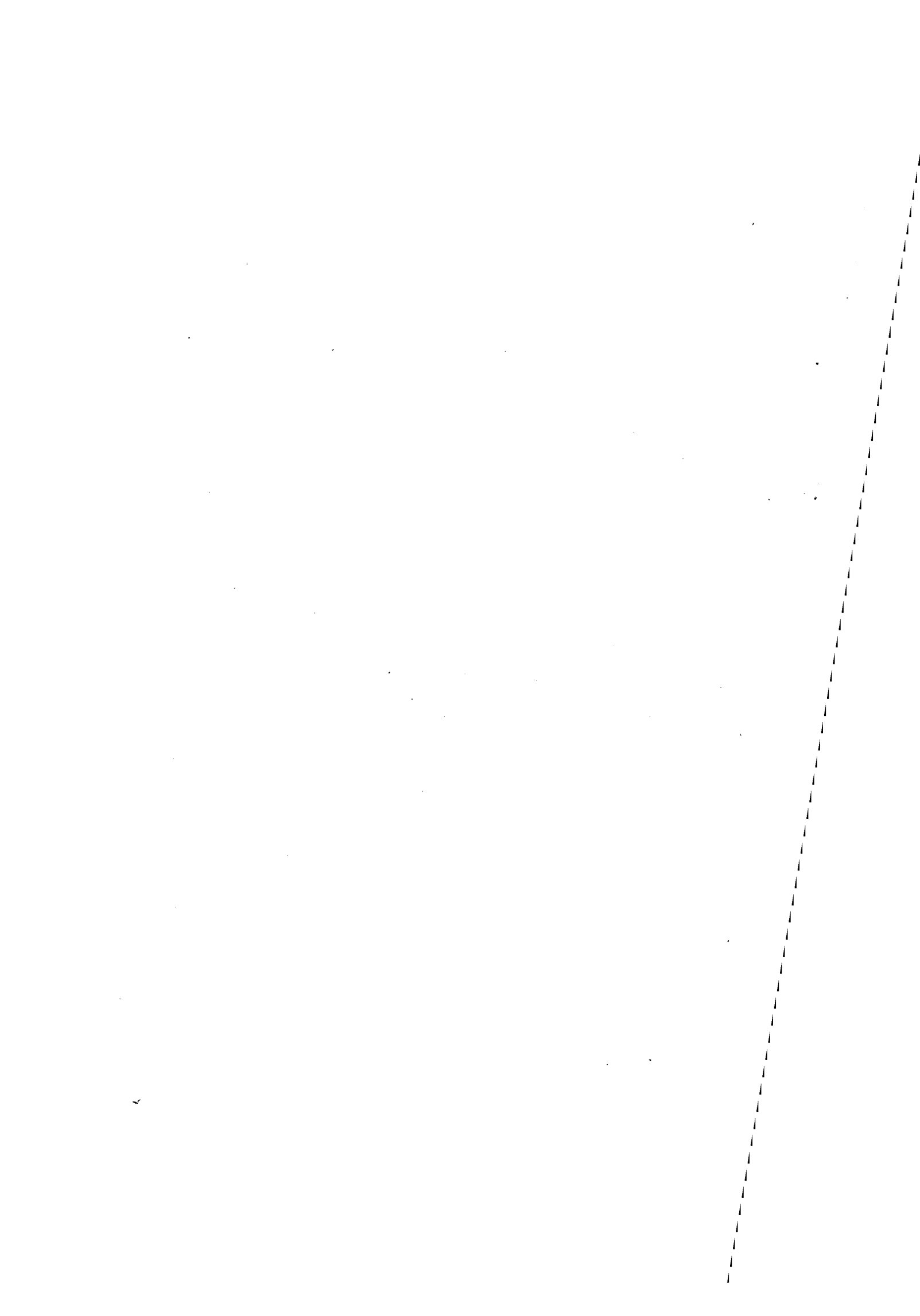


AGHBAR.

PL. I.



Gorges de l'Aghbar (Imi n oughbar).



panier de doum (*izenbi*) rempli de fumier et descendre avec ses sœurs, chargée du précieux engrais par les durs sentiers qui mènent du hameau jusqu'aux champs minuscules disposés en terrasses bordées d'iris.

La famille est monogame, les chikhs eux-mêmes suivent la règle commune. Un dicton populaire maudit ceux qui prennent deux épouses : « *A bu snat timğarin a išša waudid aidannun* ». « O vous qui avez deux femmes, que les sauterelles dévorent vos récoltes. » Une grande liberté extérieure règne dans les rapports sociaux des hommes et des femmes; la retenue apparente dont ces dernières font preuve en présence des étrangers ne doit pas faire illusion sur leur vertu; les souvenirs de montagne de Léon l'Africain nous l'ont appris depuis bien longtemps.

La population. — On pourrait s'attendre à trouver dans ces hautes vallées éloignées des grandes routes une population d'autochtones à peu près indemne de ces mélanges qu'on observe d'une manière si constante dans les tribus des plaines du Maroc. Il n'en est rien. Si les habitants actuels nous paraissent stables, et peu attirés en temps habituel par la vie plus facile des plaines, il n'est pas moins certain qu'on observe dans ces régions à l'occasion des guerres ou des épidémies des renouvellements par grandes masses. C'est ainsi que dans l'assif l'Msour qui est la partie la plus isolée de l'Aghbar, parmi les 17 familles qui peuplent ce groupe de villages, aucune ne se réclame d'ancêtres autochtones. Neuf proviennent de la région d'Amismiz et huit des contrées les plus diverses du Sous. Il semble que cette arrivée d'étrangers soit liée ici aux ravages causés dans la vallée par les grandes pestes du début du XIX^e siècle. Il faut également signaler que plusieurs chikhs possèdent des esclaves noirs et qu'il existe quelques foyers de haraten, descendants d'anciens esclaves libérés dans le pays — en tout une vingtaine de couples — soit le quinzième de la population totale.

On conçoit dès lors combien il serait imprudent de chercher à distinguer des types ethniques dans ces hautes vallées du Grand Atlas. La mobilité de la population qui contraste avec l'extrême stabilité des institutions sociales et politiques, nous montre combien il est

nécessaire d'étudier les formes sociales en elles-mêmes, sans tenir compte de la race ou de l'origine, explications auxquelles les indigènes sont toujours, par une étrange illusion, tentés de faire appel.

*
**

L'ORGANISATION SOCIALE ANCIENNE

Pour comprendre la vie des berbères sédentaires dans cette région de l'Atlas, il est nécessaire de bien distinguer la forme et la nature exactes de chacun des petits organismes sociaux qu'on trouve superposés les uns aux autres à l'intérieur des grandes Confédérations. Il n'est pas toujours facile de les apercevoir en raison de l'état de transformation déjà avancée d'une partie de la montagne, et c'est surtout l'histoire des luttes intérieures au XIX^e siècle qui nous permet de les deviner. Il est cependant indispensable d'indiquer les grands traits de cette morphologie sociale parce que c'est elle qui nous permet de remonter aux causes et de rétablir une chaîne logique dans les aspects contradictoires de la vie politique actuelle. Nous voyons en effet les mêmes populations former tantôt des communautés indépendantes qui vivent sous un régime presque républicain, puis dans les vallées voisines constituer de petits états séparés commandés par des *ingharen* dont l'autorité réside entièrement dans leur propre force; enfin tout près encore, subir la domination des grands chefs aux allures féodales qui instaurent au nom du *Makhzen* un régime semblable à celui des grandes plaines du Maroc. Nous essaierons plus loin de montrer comment ces situations différentes s'expliquent par des combinaisons diverses des formes sociales très simples.

Cherchons d'abord à nous représenter aussi exactement que possible quel était l'état de la tribu avant la conquête du *Makhzen*.

Nous avons indiqué en décrivant le hameau ce qu'était l'agadir qui matérialise à nos yeux l'extrême de cette petite unité sociale. En réalité ce n'est pas exactement le hameau qui forme cette unité, c'est le « mouda » (*muḍa*). Les berbères appellent ainsi le plus petit groupe qui possède une *jem'aâ*; le plus souvent tous ces habitants vivent dans un seul village, mais parfois aussi dans deux ou trois petits



AGHBAR.

Pl. II.



Village et agadir d'Imlil.

hameaux rapprochés les uns des autres. C'est l'agadir lorsqu'il existe encore qui est le signe matériel de cette communauté. La jem'aa formée de tous les hommes en état de porter les armes n'a point d'ailleurs d'activité politique. Pour la plupart des petites fêtes religieuses et traditionnelles c'est par mouda qu'on se réunit. Chacune de ces petites unités possède des limites précises de territoire.

L'organisme supérieur, auquel les indigènes donnent le nom de taqbilt, mais que nous appellerons la fraction, est un groupe de « mouda » qui possède un conseil d'aït arb'ain ou ineffas, représentants des familles du pays et présidé ou dirigé par un moqaddem. Telle est dans ces régions de montagnes l'unité la plus solide; société minuscule qui présente par ses dimensions la plus grande analogie avec le « pagus » de l'ancienne Gaule ou de la Germanie et qui est sous cette forme si simple, aux yeux de l'indigène, la véritable image de la patrie. Chacune de ces fractions entre par un système d'alliance traditionnelle dans l'un des deux grands lefs qui se partagent le Grand Atlas : celui des Indghertit et celui des Imsifern.

Nous allons étudier plus loin la vie intérieure de cette petite cité. Mais sa vie extérieure nous amène à envisager le groupe social dans lequel s'intègre la fraction et auquel nous donnerons le nom de tribu.

L'Aghbar forme une tribu composée de quatre fractions, qui ne correspondent pas d'une manière stricte aux quatre divisions naturelles que nous avons déjà remarquées plus haut; leurs limites tiennent compte en plus des conditions géographiques, de l'équilibre numérique que doivent réaliser dans un même ensemble les fractions de lefs opposés. Ainsi la partie supérieure de l'Assif n'Ijanaten, augmentée du Sous N'Oughbar et d'Ikis, qui appartiennent au lef des Indghertit forme une masse égale aux deux villages du centre de la tribu placé sur l'assif n'Ijanaten réunis à l'Assif l'Msour.

On a ainsi la division ci-après (p. 12):

C'est de la solution de ce petit problème de statique intérieure que dépend la constitution de ces groupes auxquels nous donnons habituellement le nom de tribu et dont on peut concevoir le gouvernement par un seul chef qui maintiendrait la balance égale entre les parties. L'Aghbar connaît ainsi l'équilibre de deux groupes de deux fractions, les Imsifern au centre, les Indghertit aux extrémités.

FRACTIONS	HAMEAUX	FAMILLES	LEF
Ijanaten n'Oufella (I)	Tiwiyalin..... Agadir n'Main..... Amessioui..... Taourirt et Igherm...	Ait Mehend, Ait Lhassen..... Ait Hassoun, Ait Zébbeir..... Ait Ou 'Aziz..... Imziln, Ait Zebbeir, Ait Mansour..	Indghertit
Ait Wammas (II)	Imlil..... Wizamarn et Taghasif	Ait Bihi, Icharin, Ait 'Ali, Ait Bou Hous..... Ait Ben 'Ali et Ait Hamed.....	Imsifern
Assif l'Msour (III)	Amendar..... Zriit..... Adouz..... Igg et Talmoudat.... Anarghi.....	Ait Ighertan, Itenjin, Ait Bouiberri, Ait Amakhouch..... Ait Brahim, Ait Borchman, Ait Bel'aïd, Ait Bouicharan..... Ait Jerrouf, Ait Ishaq, Ibennain, Iqirn..... Ait Brahim, Ait Mbarek, Itenjin... Ait Bella Hoummo, Ait S'aïd, Ait Brahim.....	Imsifern
Sous N'Oughbar et Ikis (IV)	Ouidrarn..... Lemkayat..... Tanamert..... Ikis.....	Ait Bouizli, Ait Bouzid..... Ait Tazzalt, Ikhatar, Ait Bou Mahdi..... Ait Waman, Ikhoudamen, Ait Msa- hal..... Ait Mbarek, Ait Hammo, Ait S'aïd, Igurramen n Zaouit Sidi L'Khat.	Indghertit

L'Ogdemt est fait de cinq groupes alternés d'Indghertit et d'Imsifern en suivant le cours de la vallée; la tribu des Mzouda est formée de deux groupes de deux fractions s'opposant en damiers. Mais il arrive souvent que, dans les hautes vallées, beaucoup de fractions n'ont jamais réussi à contracter avec leurs voisins des associations assez stables pour constituer des tribus; chez elles c'est alors le sentiment de la fraternité des Iefs qui l'emporte sur le désir de l'équilibre, tels sont les Amesmatert, les Imelouan, Iwonsekten, Ait Gaïr, et toutes les fractions indépendantes du versant du Sous, depuis les Ida Ou Izimer jusqu'aux Ida Ou Msattog.

A un degré plus élevé encore d'intégration, appartient un organisme très vague : la Confédération. Les Gedmioua par exemple sont formés d'un grand nombre d'anciennes tribus et d'une masse inorganisée de fractions encore isolées. L'état de transformation de cette

région ne nous permet pas d'établir une nomenclature rationnelle. Mais de tout temps l'Aghbar, l'Ogdemt, les hautes vallées qui dominent l'Assif El Mal, l'Erdouz, l'Anougal se sont réclamés de ce même lien extrêmement lâche de la Confédération qui ne représente plus pour nous qu'un simple nom.

A tous les groupes, du plus réduit au plus vaste, les berbères donnent le nom de taqbilt. Cette imprécision des termes correspond certainement à une idée très vague de la nature des institutions à demi effacées que distinguent mal des esprits rebelles à l'abstraction. Mais dans cette confusion, deux notions restent claires, et ce sont elles qui forment comme la pierre et le ciment avec lesquels se construisent ici tous les édifices sociaux : la fraction et le lef.

La fraction. — Chacune des fractions de l'Aghbar possédait autrefois un conseil séparé d'Aït arb'aïn ou ineflas et un moqaddem. Chaque « mouda » envoyait au Conseil trois ou quatre membres, un par famille (*ihs*), en principe. Cette assemblée se trouvait ainsi représenter le peuple entier, du moins tous les autochtones, car les étrangers fixés récemment dans le pays (*sukkan*) n'avaient pas la parole.

Parmi ce conseil, on choisissait chaque année le moqaddem en le prenant dans un village différent, par une permutation régulière. Entre ineflas du même village dont le tour était échu, ou établissait encore un tour régulier; en cas de contestation c'était le tirage au sort qui décidait.

Le moqaddem est donc seulement celui que le sort a désigné; comme son nom l'indique c'est le premier des ineflas, celui qui précède dans la bataille et qui est comme le porte-parole de la fraction (1). Il ne peut prendre seul aucune décision; pour toute affaire importante il doit consulter le conseil, réuni de préférence chez lui ou dans la maison de tout autre membre influent.

En fait cependant, la coutume a beaucoup étendu les attributions du moqaddem. Au début de sa magistrature il établit habituellement

(1) Nos informateurs nous disent parfois : *Ar as ngerra aïsgar; wanna tusi usgar an, nqeddemet in lqoddam igg l moqaddem.* — Nous faisons à chacun une buchette. Celui dont la buchette est choisie nous le mettons en avant, il est le moqaddem.

un tarif de composition pour les délits les plus courants. Acte en est pris sur une feuille volante; pour les cas plus graves on s'en tient aux prescriptions connues de tous et qui ne sont pas écrites sur un cahier spécial.

Dans ses fonctions de justice, le moqaddem nous apparaît alors comme un arbitre auquel doit s'en remettre la tribu pour les contestations simples, et comme un chef qui punit les crimes et les délits. Lorsque les affaires qui lui sont présentées sont trop complexes, ou sur la simple demande de l'une des parties il renvoie devant le Cadi de l'Ogdemt ou devant ceux des Aït Semmeg. En sa présence se font les mariages et les divorces, il préside aux partages d'héritages lorsqu'il n'y a pas de contestation. Le produit des amendes perçues est divisé en trois tiers, l'un revient au moqaddem, un autre aux Aït arb'ain, enfin le dernier tiers constitue un petit fonds d'avance pour les dépenses de réception des étrangers.

Autour du moqaddem apparaissent des ineflas dont le rôle paraît être de transmettre des ordres et d'appuyer son action dans les villages. On les désigne dans les actes sous le nom d' « aides » (اعوان) Ce sont des ineflas, amis du moqaddem. Peut-être serait-il exagéré de voir là une institution particulière.

L'autorité du moqaddem est variable suivant sa richesse et sa situation personnelle en tribu. S'il est déjà un aneflous important on le voit revêtu d'habits de laine blanche qui soulignent son rang élevé, tenir des conseils, fixer le tour d'hospitalité, accepter l' « 'ar » des étrangers qui demandent protection, intervenir pour faire donner à celui qui lui fait un sacrifice, des grains et des noix par contribution de toute la fraction. Il conclut des alliances avec les fractions voisines et préside aux « tinoubga », fêtes données à l'occasion des visites de guerriers étrangers. Si le moqaddem est au contraire un homme sans influence, il s'efface devant les ineflas qui rivalisent entre eux pour faire régler au profit de leur famille toutes les contestations.

Lorsque l'année est écoulée, le moqaddem réunit les ineflas et sollicite son remplacement. Exceptionnellement il arrive que sa charge lui soit maintenue pour une nouvelle période d'un an, mais jamais au delà. Entre 1840 et 1897, date de la conquête de l'Aghbar

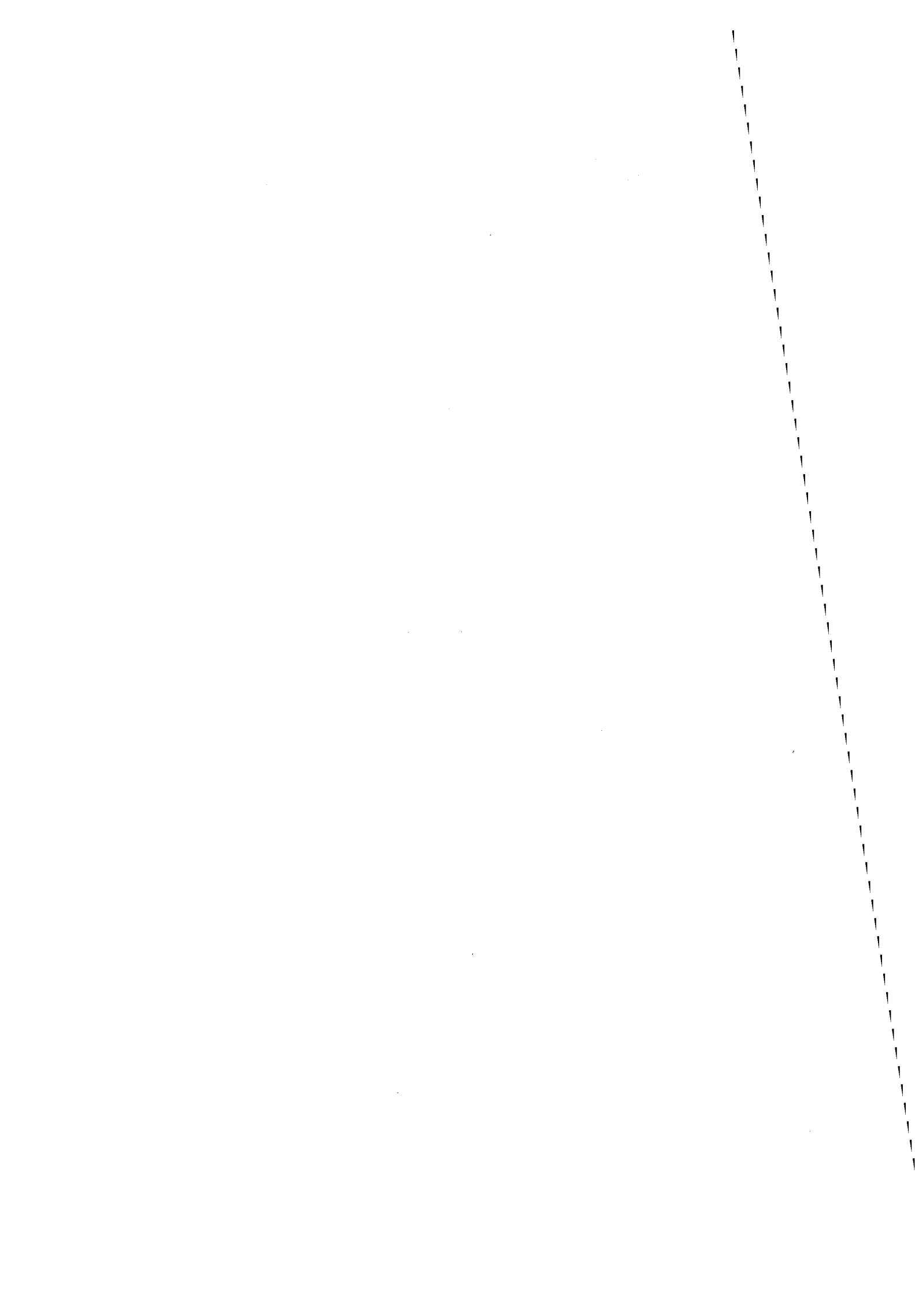
AGMBAR.



PL. III.



Village d'Ouizammarn.



par le Caïd Gontafi, le régime des moqaddemin a fonctionné sans graves difficultés. Si les discordes ont souvent altéré à l'intérieur même des fractions la marche régulière des institutions, du moins n'a-t-on pas conservé le souvenir d'un chef qui ait réussi à imposer son autorité au delà des limites légales pendant de longues années.

L'équilibre des fractions ou la Tribu. — L'état d'équilibre des quatre fractions qui forment l'Aghbar est-il consacré par l'existence d'institutions communes, en sorte que la tribu nous apparaisse non seulement comme une unité géographique, mais aussi comme un véritable organisme social?

Chacune des fractions conserve, nous l'avons vu, dans les circonstances normales, son indépendance politique complète à l'égard de ses voisines; les relations extérieures qui se créent surtout à l'occasion des déplacements saisonniers des troupeaux sont différentes pour chacun des groupes; et les querelles dans lesquelles les habitants sont ainsi entraînés à prendre part, à cause de ces fréquentations étrangères accentuent encore la tendance naturelle à la dispersion. Enfin les fractions ont leur caractère personnel très marqué. Les Ijanaten sont querelleurs et aventureux; les Imsifern du centre sont plus calmes et attachés aux traditions; le Sous N'Oughbar et Ikis sont peuplés d'opportunistes. Rien dans la vie de la tribu ne vient donc favoriser l'unité.

Il faut des circonstances pressantes pour motiver la réunion des quatre moqaddemin et de leurs ineflas. Ce fait s'est présenté une fois, après la mort de Moulay Hassan, lorsque les progrès du Caïd Gontafi ont fait sentir à tous que l'indépendance de la vallée était en péril; mais l'Assemblée ainsi formée n'avait qu'un caractère exceptionnel.

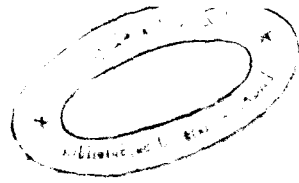
Existe-t-il du moins une sorte d'unité économique? Le marché situé au centre géométrique de la tribu, au confluent des torrents venus de l'Igdad et de l'Assif n'Ijanaten, rassemble chaque vendredi un certain nombre des habitants des quatre fractions. Mais c'est un bien faible pôle d'attraction que ce promontoire rocheux entre deux ruisseaux, couvert de misérables boutiques aux murs de galet. Plusieurs fois au cours du siècle et pendant de longues années, il a été

déserté par suite de désordres et de guerres entre les fractions.

Le lien le plus durable est peut-être seulement celui que crée la présence d'un sanctuaire très ancien — et qui est d'ailleurs l'objet d'une vénération sur le déclin — la Timesgida n'Jam'aa du hameau d'Imlil. La tradition veut qu'Ibn Toumert, qui avait convié toutes ces tribus de la montagne au pillage du Maghreb, ait construit une mosquée au centre du « ḥorm » marqué à présent par quelques cyprès et par une petite « timesgida » de pierre crue. Au dire des tolbas, « Mellata, Mekkata, Massata, Masirata », Tinnel, La Mecque, Massat et Masirat — la mosquée d'Imlil — formaient un seul « maqam »; leurs mérites religieux étaient équivalents. Les temps ont bien changé; la mosquée d'Ibn Toumert n'est plus fréquentée qu'une fois par an au cours d'un petit mousem. Mais c'est encore par la Timesgida n'Jam'aa que tous les hommes de l'Aghbar viennent jurer. Encore, il est arrivé que les Ijanaten aient construit à la limite de leur territoire près des Aït Wammas un grand Kerbour dédié au sanctuaire du Mahdi; ce qui leur permet de prêter serment d'une manière valable, sans être obligés de traverser le territoire des Imsifern.

Ce dernier trait nous donne la mesure de la fragilité des institutions tribales. Plus on cherche, moins on trouve, ce qui fait l'unité de ce groupe; peut-être, après tout, ne faut-il voir ici qu'une simple virtualité, une possibilité permanente d'union de quatre petits cantons sous une forme qui permette à leurs intérêts opposés de s'équilibrer.

La « Tribu » du Tichka. — Chaque année, au mois de juillet, toute la population valide de l'Assif n'Ijanaten — Ijanaten n'Oufella et Aït Wammas — quitte les hameaux de la vallée avec les troupeaux pour aller s'installer dans les « azzib » de pierres (*iduǧas*) du plateau du Tichka. Les récoltes sont terminées; c'est une période d'abondance, de vie insouciant qui se passe en réunions joyeuses dans ces riches pâturages avec les tribus du voisinage. En effet les Aït Tixit, Isksawan n'Oufella, Imedlaoun, Aït Tigouga, Ida Ou Msattog viennent eux aussi occuper sur le Tichka leurs villages d'été. Chaque tribu a ses limites, bien que les moutons circulent partout. Pendant ces deux mois, les moqaddemin de toutes les fractions s'unissent

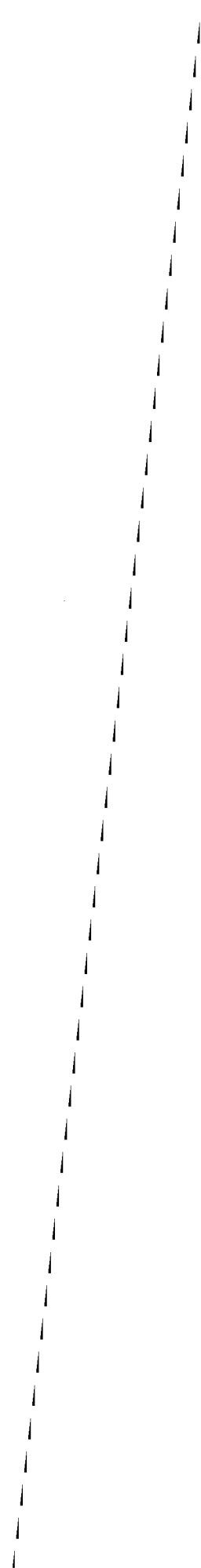


AGHBAR.

Pl. IV.



Village d'Agadir n maïn



pour former une république pacifique, font régner l'ordre et appliquent un tarif d'amendes très élevées dont ils se partagent les profits. Les vols de bétail et les disputes sont réprimés d'une manière particulièrement sévères.

La fraternité de Lef. — En ce qui concerne ses relations extérieures la fraction s'inspire avant tout — et même exclusivement lorsque l'influence des Caïds ou des Imgharn ne se fait pas sentir — de la fraternité des lefs.

Le lef est dans toute cette région une institution extrêmement stable. Il est sans exemple, nous le verrons plus loin, qu'une fraction ait passé de la « classe » des Imsifern dans celle des Indgherit. Sous le nom d' « Amqon » (1) ou de « rif » nous trouvons là un système d'alliance tout préparé qui chevauche les cols, réunit par une chaîne continue les groupes les plus éloignés et ménage des possibilités de relations politiques, militaires et même économiques.

Une fraction se sent-elle menacée par ses voisines, à la suite d'un différend ou d'un meurtre que les moqqademin ne peuvent ou ne veulent pas régler conformément à la coutume?... Chaque parti fait appel aux tribus de son lef en faisant le signal d'alerte par coups de fusil. En quelques heures, Ida Ou Msattog, Ida Ou Kwais, Aït Wagonsan viennent renforcer, « remplissent », les Ijanaten contre les Aït Wammas qui reçoivent eux aussi les Tigouga, les Aït Soual, les Ihengirn. Le plus souvent les moqaddemin des fractions étrangères arrivent à s'entendre et à régler la contestation; sinon c'est la guerre allumée sur toutes les frontières de ces petits états, combats plus bruyants que meurtriers où chacun attend, caché derrière un rocher que son ennemi montre la tête, et ne retourne chez lui qu'après avoir épuisé sans résultat sa provision de poudre et de balles.

Les lefs qui sont comme un système d'assurance permanente contre les risques de destruction en face d'un ennemi héréditaire sont en même temps parfois un moyen de pacification intérieure. Lorsque les guerres privées éclataient, il y a quelques années encore, dans les villages d'Igg et d'Adouz, le moqaddem impuissant à imposer son autorité, faisait donner l'alarme sur les collines qui dominant les

(1) Il semble qu'on puisse rattacher le mot *amqon* à la racine *qgen*, attacher, lier.

Aït Wammas, frères de lef des Aït EMSour. En un clin d'œil, cinquante piétons armés dévalaient les pentes abruptes, occupaient les maisons des fauteurs de désordre et rétablissaient la paix par la force.

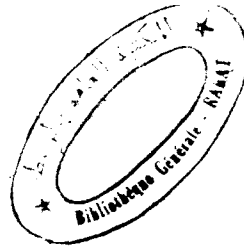
Le plus souvent, pour faire appel aux fractions de son lef, il suffit du signal d'alarme convenu. Dans les circonstances graves on va chercher des appuis à grande distance en faisant le sacrifice d'une vache selon le rite bien souvent décrit. Un autre moyen d'établir « un far » particulièrement solennel est le suivant : Plusieurs hommes de la tribu vont égorger l'animal devant la maison du moqaddem, tandis que des jeunes filles vierges qui les ont accompagnés s'introduisent dans toutes les maisons du village dont on sollicite l'alliance. Il faut alors qu'à l'instant même tous les hommes prennent leurs armes et accompagnent suppliants et suppliantes jusqu'au lieu de combat (1).

Les « Tinoubga ». — Chaque année, à la fin de l'été, il se donne entre fractions voisines de grandes fêtes qui contribuent à entretenir les alliances. Ce sont les « tinoubga ». Ces réjouissances font ainsi partie de la vie politique et elles présentent à cet égard un intérêt qui n'est pas négligeable. Ce n'est pas par un simple hasard que nous trouvons cette tradition particulièrement respectée chez les populations des hautes vallées, dans la région où l'esprit du lef s'est conservé presque intact.

Une cinquantaine ou une centaine de piétons armés désignés par le moqaddem — à présent par le Chikh — quittent la tribu pour effectuer une grande tournée d'hospitalité chez les Tigouga, les Aït Soual, ou les Ihengirn. Ils emportent quelques provisions de sucre et des moutons. Leurs frères des fractions voisines en les accueillant leur disent après le premier soir : « Vous avez dans la tribu quinze jours de tinoubga, voyez avec nous quels villages nous visiterons ». Les fêtes commencent alors et se succèdent de hameau en hameau selon le programme convenu. On exécute alors les danses des « Aït Tskawin » le ahouach, l'assega (assega), la tahouacht.

La danse des Tskawain est spéciale aux Iseksawan n'Oufella, aux

(1) *Wanna seksement t'ayalin, ur dars gir annider q' usafu* (Celui chez qui les jeunes filles sont entrées n'a plus rien d'autre à faire qu'à se jeter dans le feu).

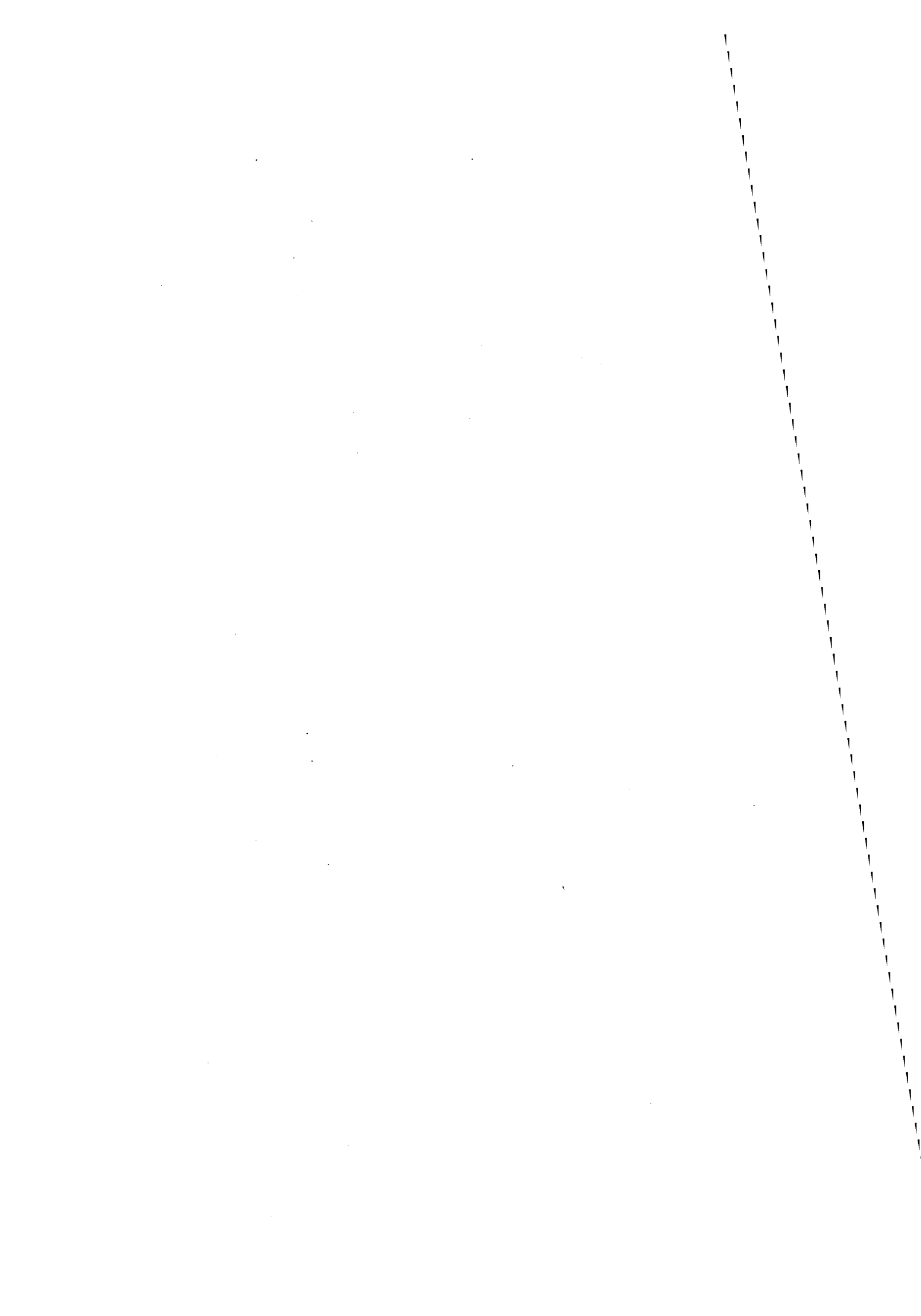


AGHBAR.

Pl. V.



Le souk de l'Aghbar.



Ida ou Mahmoud et aux Aït Oughbar. Dans cette dernière tribu c'est surtout chez les Aït l'Msour qu'elle s'est conservée. Une quinzaine de jeunes gens revêtus d'une grande tunique de coton blanc (*šaït*, plur. : *šwayat*) et portant sur l'épaule gauche une corne à poudre d'argent (*tisekt*, plur. : *taskawin*) ornée de franges rouges, se groupent en cercle autour d'un reis et exécutent une sorte de parade rythmée dont les figures diffèrent beaucoup de celles des autres danses de tribu. La corne portée par chacun des danseurs est un objet précieusement conservé dans chaque famille ; chez les Aït l'Msour il est formellement interdit de le vendre, il se transmet de père en fils. Les Aït Tskawin ne dansent jamais mélangés aux autres guerriers de la tribu.

A la danse guerrière des Tskawin, entraînés par un reis qui chante surtout les luttes de la tribu, s'opposent l'aḥouach et l'assega qui ont surtout pour objet de permettre aux hommes, aux femmes et aux jeunes filles, de se réunir et d'échanger, par allusions transparentes, des épigrammes où l'amour tient la première place.

Dans toute la montagne des Gedmioua et l'oued Nefis, ainsi que sur le versant du Sous, l'aḥouach s'exécute dans des conditions à peu près semblables. Deux rangs d'hommes ou de femmes, parfois un rang d'hommes et un rang de jeunes filles, comme pour l'assega, se placent face à face, à trois pas d'intervalle ; au milieu de chaque rang se trouve un « reis n'oumarg » qui improvise. Les danseurs étroitement serrés, épaules contre épaules commencent par une invocation à Dieu, puis chantent en chœur, sur une petite phrase musicale indéfiniment répétée les vers du poète ; chaque vers est repris et redit par les deux rangs jusqu'au moment où sa réponse est trouvée ; le rythme est donné par deux tambourins, par les battements des mains, un balancement régulier du corps et le bruit des talons qui frappent la terre en cadence. Aussi longtemps que le veulent les poètes le chant se prolonge repris par les deux chœurs « *ar tasin aït uḥwaš lġa* » ; peu à peu le rythme s'accélère, les battements de mains se précipitent sur le thème du dernier vers ; pendant quelques minutes les corps s'agitent en une danse frénétique, mais parfaitement cadencée, puis sans un signal, d'un seul coup, le aḥouach s'arrête dans le plus grand silence.

Chaque poème se chante et se danse pendant un quart d'heure environ, et l'ensemble forme un *ousous* (*usus n'uhwaš*; plur. : *isusen*); quelques minutes de repos, le jeu reprend et se poursuit pendant de longues heures.

Le plus souvent, l'aḥouach et surtout l'assega se font de nuit, sur les aires de pierre, à la lumière des grands feux sur lesquels les reis viennent tendre les peaux de leurs tambourins.

Le caractère étrange de ces scènes nocturnes a été souvent décrit. Mais dans cette région des hautes vallées si rude et si sévère, où les sourires de la nature sont si rares et où il semble que « la joie même soit un peu triste », la phrase musicale très simple des chœurs, indéfiniment reprise, les figures parfois gracieuses des rangs de jeunes filles, prennent un charme barbare, d'une indéfinissable nostalgie, dont le souvenir vous poursuit et vous obsède.

La vie religieuse, les influences maraboutiques. — Nous avons attribué jusqu'ici une part très faible à la religion dans notre tableau de la vie de la fraction et de la tribu; on pourrait s'en étonner si l'on jugeait de l'importance des influences maraboutiques par le nombre de saints dont les modestes tombeaux bordent les chemins au voisinage de tous les hameaux.

Mais la dévotion des montagnards présente surtout ici un caractère local. Les saints « Regraga » aux origines obscures et incertaines qu'on voit dans le Sous N'Oughbar et chez les Ijanaten, d'autres igourramen comme Sidi 'Amar Ou 'Aroun, d'Assif l'Msour, patron des fileuses, sur la tombe duquel les jeunes filles viennent pour apprendre à filer, déposer leur fuseau (*takeštrit*) ou des brins de laine; Immi Kheddo protectrice des séguias, et bien d'autres à peine visibles qui veillent sur les noyers; tels sont les « chikh » et les saints que vénèrent les hameaux et auprès desquels on ne manque pas de faire un repas en commun avant chacune des phases de la vie agricole.

La petite zaouia Sidi Khiat, près d'Ikis, ne joue plus aucun rôle dans les affaires de la tribu, nous verrons plus loin dans quelles circonstances les igourramen, qui se réclament des Aït Oumghar, les chorfa du Kik, ont été absorbés dans la masse et ont perdu toute autorité.

Un « maqam » de Moulay Ibrahim des Gheghaïa, un autre sanctuaire consacré à Sidi Ali ben Naşer le patron des « Rma » représentent les influences étrangères; enfin quelques ziaras sont perçues parfois par les igourramen de Sidi Abdallah Ou Saïd qui habitent à Tafilalet aux Aït Tament et se rattachent au célèbre Sidi Saïd Ou Abd En Naïm des Haha; ou bien encore par les descendants de Sidi Mehend Ou Yaqoub de l'assif Waghren, dans l'Anti Atlas.

Mais le prestige temporel des porteurs de baraka est négligeable dans ces montagnes. Grâce aux rivalités des lefs qui agitent sans cesse les fractions, les igourramen ont pu chercher à jouer un rôle de médiateurs; mais les unités sociales sont trop petites et trop divisées pour que leur prestige ait pu compter dans la vie politique. Toute autre a été l'importance des chefs Makhzen et des imgharn indépendants dont les agissements menaçaient sans cesse l'organisation intérieure des hautes-vallées. Leurs rivalités et leurs intrigues ont fait disparaître celle des marabouts.

*
**

HISTOIRE POLITIQUE DE LA TRIBU

Après avoir décrit l'organisation d'autrefois, il n'est pas sans intérêt de se représenter ce qu'a été la vie politique de l'Aghbar et comment s'est produite la transformation actuelle. S'il n'est pas possible en l'absence de documents écrits de reconstituer sur plusieurs siècles le passé historique qui nous permettrait de mieux apprécier la marche de l'évolution des hautes vallées, du moins pouvons-nous aisément indiquer ce qu'a été la vie politique de ces fractions depuis trois générations.

Vers 1840 l'état du Grand Atlas différait très profondément de celui que nous sommes habitués à voir depuis vingt ans. Un seul grand Caïd, Hâjj Abdallah ou Bihi commandait une grande partie de la Confédération des Haha et dominait la plaine du Sous au nom du Makhzen. Les Caïds des Mtougga étaient encore de petits chefs absorbés par la lutte contre leurs puissants voisins de l'Ouest et engagés dans des querelles de lef aux portes mêmes de Bouabout. Le

grand-père de Si Tayeb Gontafi El Ḥajj Ahmed n'Aït Lhassen n'était qu'un chikh obscur du Makhzen, entre les mains des Caïds des Ouzguita, les Id Mansour, dont le commandement s'étendait sur tout l'oued Nefis. Toute la haute montagne était couverte de minuscules états indépendants qui vivaient sous le régime démocratique des moqaddemin.

Grâce aux querelles de lef et aux discordes intérieures il était arrivé que des moqaddemin influents aient conservé le pouvoir et se soient pour quelques années imposés à leur fraction. Tel fut sans aucun doute Ben Naḍif, amghar indépendant des Ijanaten qui habitait Amessiwi et dont l'autorité s'exerçait dans le voisinage sur tout son lef. Quand Ben Naḍif fut mort, avant 1850, le régime démocratique ne fut plus troublé, si l'on s'en tient du moins aux règles essentielles de l'institution.

Le règne de Sidi Mohammed (1859) devait marquer pour le Grand Atlas le début d'une ère politique nouvelle. Ḥajj Abdallah Ou Bihi mourut vers 1868, empoisonné, dit-on, par le Makhzen inquiet de sa puissance; mais aussitôt grandissaient les Caïds des Mtougga et El Ḥajj Omar recueillait dans le Sous et sur le versant Sud de l'Atlas la succession de son ennemi.

Au même moment l'Amghar Mohamed n'Ait Lhassen de Tagondaft, commençait à s'affranchir de la tutelle de son Caïd, mais il lui restait encore à réduire ses ennemis de lef, les chefs de Tagmout, village voisin de Tagondaft. Pour y arriver il avait fait appel tout d'abord aux Imsifern de la montagne, mais il s'était aussi assuré à prix d'or, le concours de plusieurs fractions des Indghertit. Tout l'Aghbar participa à ses luttes qui devaient asseoir définitivement la situation politique des chefs de Tagondaft.

En tribu les luttes de fractions étaient fréquentes, mais sans importance, au point qu'on n'en a pas conservé un souvenir distinct.

Le seul grand combat qui mit aux prises sur le territoire de l'Aghbar les deux lefs de la montagne fut celui qui est connu sous le nom de guerre de Yamina Daḥr, en 1872. Une jeune fille d'Imlil, fiancée à un taleb des Imsifern, fut enlevée par un homme des Aït Ou 'Aziz, la plus grande famille des Ijanaten. Ḥajj Boujemaa, moqaddem des Aït Wammas fut tué dans la dispute. Près d'un mil-

lier de guerriers des deux lefs furent alors réunis, et l'on se battit sans résultat pendant sept mois, jusqu'à l'arrivée des marabouts de Sidi Mehend Ou Yaqoub et de Tafilelt qui vinrent imposer la paix. Quant à Yamina, cause de la mort de tant de guerriers, elle mourut après quinze jours de mariage, mystérieusement frappée par Dieu.

Cependant le Makhzen s'inquiétait des progrès de l'Amghar Mohammed des Ait Lhassen qui prenait ainsi aux yeux des tribus de la montagne, les traits d'un chef rebelle à l'autorité du Sultan et d'un champion de l'indépendance. Aussi toutes les fractions sans distinction de lef vinrent-elles donner à l'Amghar de Tagontaft leur appui contre la grande harka du Makhzen commandée par Abd Er Rahman Cherradi (1875). Le succès de l'Amghar Mohammed et l'habileté diplomatique de son jeune fils Si Tayeb aboutirent à la reconnaissance officielle de cette nouvelle puissance.

Le règne de Moulay El Hassan fut cependant encore, malgré la menace créée par le développement des grands Caïds, une période de paix; les expéditions du Sultan ne laissaient pas aux chefs de l'Atlas le temps d'ourdir des intrigues dangereuses pour les fractions indépendantes. L'Aghbar se contentait de rendre hommage de temps à autre au grand Chef du voisinage par l'envoi de petits présents.

Aussitôt après la mort de Moulay El Hasan, éclatèrent ces luttes d'influence entre les caïds de l'Atlas qui devaient profondément modifier l'état politique des hautes vallées. L'Aghbar qui était le plus exposé reçut les coups les plus rudes.

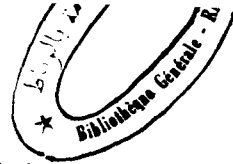
Le Caïd Si Tayeb venait de réussir d'accord avec 'Abd El Malek Tiggi, à obtenir le commandement de la confédération des Gedmoua en profitant de la siba qui avait déterminé la fuite du Caïd d'Amismiz, El Mahdi bel Lhassen; Si Tayeb s'attribuait les deux khoms et demi de la montagne; le Mtouggi l'autre moitié, le dir et la plaine (1897). Restait à prendre possession de ces régions.

L'Aghbar qui se sentait particulièrement menacé par ces ambitions résolut de s'opposer à ses puissants voisins et de prendre l'offensive. Un Cadi de l'Ogdemt, Si Mohammed ou Yahia, d'Asloun, allié à la famille des Ilghoman était devenu un agent actif des Gountafa; appuyé sur les fractions de l'entrée de l'assif n'Ogdemt, il cher-

chait à s'imposer comme Khalifat de Si Tayeb jusqu'au fond de la vallée.

Déjà les partisans de l'indépendance avaient été renforcés par des contingents de l'Aghbar qui remplissaient leurs villages. On décida de restaurer dans l'Ogdemt le régime politique de la haute montagne, de nommer un moqaddem et d'assassiner le Cadi Mohammed Ou Yahia. Mais les révoltés manquaient de résolution. Après le meurtre du Khalifat des Gontafa, effrayés des conséquences de leur acte, ils prièrent leurs alliés de l'Aghbar de leur laisser quatre jours de réflexion. Pendant ce temps Si Tayeb Gontafi réunissait avec la plus grande activité toutes les forces de l'oued Nefis, depuis Imaghira jusqu'à Tagontaft, ainsi que ses alliés du versant du Sous. Son frère Si Brahim entra aussitôt dans la vallée à la tête de cette forte harka sans avoir rencontré de difficultés, grâce à la soumission des fractions d'aval. Le sort de l'Ogdemt fut décidé en une heure de combat. Les contingents alliés s'enfuirent en désordre devant les forces écrasantes du Makhzen, tous les villages du fond de la vallée furent détruits.

Tout l'Aghbar fut à cette nouvelle frappé de terreur et l'on ne sut comment parer à l'invasion prochaine. Déjà Si Brahim Gontafi faisait occuper le Tizi N'Teddi; les moqaddemin d'Ikis et de Tanamert placés sur le passage probable de la harka se ressaisirent les premiers et entrèrent en relation avec l'ennemi. Quinze jeunes filles choisies parmi les plus belles furent envoyées avec un peu d'argent en présent à Si Brahim; la tribu le suppliait de les garder et d'en faire ce qu'il voudrait à condition de ne pas entrer dans la vallée; mais le Gontafi renvoya les vierges avec honneur et descendit par Ikis jusqu'à Imlil, au cœur du pays, avec toutes ses troupes. Avec habileté il parvint à dissocier le lef des Ijanaten, les Isekwan N'Oufella et les Ida Ou Msattog réunis hâtivement par les partisans de la résistance, puis il s'attacha à diviser la tribu en s'appuyant sur les fractions de son lef, les Imsifern de l'assif l'Msour. Cette politique devait lui sauver la vie. En effet après quelques mois d'une soumission apparente, les Ijanaten irréductibles firent appel à leurs alliés et parvinrent à désarmer par surprise les contingents du Makhzen et assiégèrent de nuit Si Brahim à Imlil; ce dernier n'échappa à ce grand



péril que par la résolution d'un de ses compagnons le Chikh Omar Kherrabi des Menabha qui dirigea la résistance jusqu'à l'arrivée des msifern de l'assif l'Msour. Si Brahim fit revenir des renforts de Tagondaft et rétablit la situation après avoir ruiné les hameaux des rebelles.

Réfugiés dans les montagnes, chez leurs alliés Indghertit, les Ijanaten continuaient à menacer la sécurité de l'occupation des Gondafa. Pour les réduire, Si Tayeb passa bientôt sur le versant du Sous; avec l'appui des Caïds Makhzen de la plaine, Larbi Derdouri, Haïda Ou Mouis, Mansour Ou Talamt il constitua une harka destinée à lutter contre les tribus indépendantes. Pendant un an les forces du Makhzen concentrées à Gherdaït (Ida Ou Msattog) s'usèrent contre les fractions insoumises des deux lefs. Les chefs de la résistance étaient alors Ahmed Ou Lhadjj Moulid, amghar indépendant des Iseksawan, le moqaddem Bella Ajarour des Aït Tigouga, Mbarek Ou Malek des Imedlaoun, Lhadjj Mohammed N'Aït Taleb Saïd des Ida Ou Msattog, enfin l'amghar réfugié du Talekjount, Ahmed Ou Lhadjj Bazzi. De guerre lasse, on fit la paix de manière à ménager le prestige des deux partis et les Ijanaten rentrèrent en tribu après avoir payé une faible amende.

Les Gondafa eurent la sagesse de pardonner à leurs ennemis cette défense acharnée. Addi Ou 'Aziz, l'un des chefs des Ijanaten fut choisi comme chikh de sa fraction et servit avec fidélité. Dans la suite les Chefs de Tagontaft prirent soin de ménager les montagnards de l'Aghbar, dans la double intention de se constituer dans les hautes vallées un parti favorable au développement de leurs ambitions, et d'éviter de faire naître par des abus des révoltes dont la répression eût été difficile.

D'ailleurs les variations de la fortune de Si Tayeb ne lui permettaient pas d'exercer une action très énergique sur la tribu. Nous en trouvons l'indice dans les événements d'Ikis. L'agouram Ahmed de la Zaouia d'Askar (Sidi l'Khiat) s'était longtemps contenté de jouer dans les discordes son rôle naturel d'arbitre et de pacificateur. Cependant, avant l'arrivée des Gountafa en tribu, il était entré en relations avec eux et il était secrètement favorable à leur influence. Après sa mort, ses fils furent attirés par les Ilghoman et les Aït

Lhassen, et l'un d'eux, Agouram Mehend, finit par recevoir une lettre de commandement de chikh de sa fraction. Ainsi entré dans les luttes politiques de la tribu, il perdait aux yeux de tous, son caractère sacré.

Deux ans après, vers 1905, il fut assassiné par les partisans de Lhassen ben Haddouch, Caïd des Gedmioua et protégé du Caïd Mtouggi, parce qu'il représentait la cause un instant compromise des Goundafa. Depuis cette époque les igourramen de la Zaouia d'Askar ont perdu leur statut privilégié et leurs foyers se comptent avec ceux du hameau voisin d'Ikis.

Ainsi sollicitées par des influences opposées, celle de Lhassen ben Haddouch protégé du Mtouggi, de Madani Glaoui qui venait de s'emparer des Aït Semmeg, de Si Tayeb Goundafi, les fractions de l'Aghbar conservaient une certaine indépendance que leur conférait leur éloignement. Sans doute le régime des moqaddemin avait disparu; mais celui des Chikhs nommés par les caïds en avait conservé quelques institutions, par exemple la répression des crimes et des délits conformément aux vieilles règles tribales; on se contentait d'envoyer au Caïd du jour, une faible partie des amendes. La division en lefs restait à la base de la vie intérieure et extérieure; même sous la domination du Makhzen l'existence d'autrefois se continuait.

Une querelle de pâturage mit aux prises en 1912 les Iseksawan n'Oufella et les Ijanaten; quatre années d'hostilité amenèrent une rupture définitive des liens d'alliance; cependant les Aït l'Msour obtinrent par leurs frères de lef, les Aït Tixit, la restitution d'une partie des troupeaux enlevés.

Enfin tout récemment, en 1923, une discorde entre les Tigouga et les Ida Ou Msattog amena les Ijanaten à prendre parti pour leurs frères. Pendant plusieurs mois, sur le versant du Sous, Tigouga, Imedlaoun, Iseksawan, Ida Ou Izimer affrontèrent les Ida Ou Msattog, Ida Ou Kwais et Ijanaten. Ces derniers obtinrent par leur Caïd Si Tayeb un ravitaillement en munitions afin de pouvoir tenir; la paix fut rétablie par l'intermédiaire du Pacha de Taroudant.

Si l'on excepte la lutte menée par l'Aghbar pour assurer son indépendance, on voit que l'histoire des trois dernières générations n'est

occupée que par d'insignifiantes discordes de fractions qu'il est impossible de comparer aux guerres sanglantes et aux désordres dont les plaines du Sous et de Marrakech ont été le théâtre. Isolées dans leurs montagnes ces populations des hautes vallées n'ont connu que les rivalités de lefs, interrompues seulement lorsqu'il se présentait une occasion de lutter contre le Makhzen, soit en soutenant les imgharn rebelles de Tagontaft, soit au contraire en rejetant la domination des mêmes chefs devenus Caïds.

On peut remarquer d'ailleurs que la politique des Aït Lhasen de Tagondaft, comme celle des Iseksawan ne s'exerçait pas rigoureusement dans le sens des alliances de lefs qui nous ont apparu comme l'institution fondamentale des petits états de la montagne. Nous sommes ainsi amenés à examiner quel a été, dans le voisinage de l'Aghbar, le mécanisme de cette politique des lefs, et quelles transformations les chefs du Makhzen et les Imgharn indépendants ont cherché à lui faire subir.

*
**

L'ÉVOLUTION POLITIQUE DES HAUTES VALLÉES

Examinons à nouveau l'ensemble de toutes ces fractions que l'on embrasse des hauts sommets de l'Atlas et qui forment comme l'horizon politique de l'Aghbar; nous découvrons une quinzaine de petites fractions indépendantes, mêlées aux luttes que se livrent à distance les Caïds du Makhzen, à travers le réseau entrecroisé des lefs de montagne. Au delà des Isksawan, vers les Ida Ou Mahmoud d'autres petits États semblables se pressent aussi dans les vallées supérieures. A l'état d'organisation spontanée — encore intacte il y a 20 ans — toutes ces petites fractions avaient des institutions républicaines. Malgré quelques changements survenus depuis la mort de Moulay el Hasan dans la plupart d'entre elles, le Gouvernement en est resté à la fois patriarcal et démocratique. Sans doute ici comme partout, les riches et les puissants l'emportent de beaucoup sur les faibles malgré les règles traditionnelles destinées à maintenir l'égalité de toutes les familles; il n'est pas moins vrai que nous trouvons encore

ici des institutions assez voisines de la Kabylie, très éloignées de celles que nous aurions pu nous attendre à trouver derrière cette orgueilleuse façade féodale qui, construite aux pieds de l'Atlas, apparaît seule aux regards lorsqu'on arrive de Marrakech.

Sommes-nous en présence dans les hautes vallées d'une survivance d'un état social disparu depuis très longtemps dans le reste de la montagne soumise au Makhzen au cours du siècle dernier? Au contraire n'est-il pas possible de retrouver souvent des traces encore récentes de l'ancienne organisation berbère dans le fief même des grands Caïds?

Lorsqu'on cherche en partant des sommets vers les deux plaines, à prolonger la carte des lefs des hautes vallées, en interrogeant les souvenirs des « anciens » on arrive à retrouver dans l'oued Nefis, les Gedmioua, les Mzouda, les Aït Semmeg et l'Onein, un damier politique dont l'aspect est analogue à celui que nous offrent les tribus encore dissidentes. Sous les noms divers d'Aït Iraten, Insfaten, Aït Tzeggout, Imsifern, Ida Ou Zeddagh, nous trouvons une alliance immémoriale de petites fractions partout opposées au groupe des Aït Atman, Indghertit, Aït Fademt, Aït Zollit.

Ce qu'il importe de signaler ici en même temps que la faible étendue des unités politiques qui entrent dans ces deux alliances, c'est l'extrême stabilité territoriale des deux lefs.

Il n'est pas sans exemple qu'une fraction trahisse ses associés dans une querelle; on n'en connaît pas en montagne qui ait quitté d'une manière durable son lef d'origine. On jugera de la force de cette institution par les deux exemples suivants :

La petite tribu des Aït Tigider est formée de deux fractions du lef des Imsifern. Elle se trouve comme enclavée dans l'assif El Mal par deux groupes puissants de fractions des Indghertit. Entre les deux lefs des luttes acharnées se sont livrées pendant le dernier siècle, et bien souvent les Aït Tigider ont dû quitter la vallée pour se réfugier dans leurs agadirs sur le plateau. On a conservé le souvenir d'un état différent de la tribu : la fraction supérieure dont le centre est Assaïs appartenait aux Imsifern, l'autre celle d'Ilemti, aux Indghertit. A la fin du xviii^e siècle, au cours d'une guerre de sept années, les Imsifern décidèrent d'en finir avec leurs adversaires. Pendant la

vingt-septième nuit de Ramadan, ils égorgèrent par trahison soixante-dix hommes dans la Zaouia d'Ilemti, puis détruisirent les villages et l'agadir. Alors seulement, après avoir exterminé toute la population mâle chez leurs ennemis, ils firent appel à des familles étrangères et purent annexer à leur lef le territoire de la fraction disparue. Les deux fractions ont continué depuis à s'administrer séparément; celle d'Assaïs a conservé la prépondérance et le « droit à la parole ».

L'exemple des Iwonsekten, plus récent, est plus suggestif encore. Cette petite fraction du lef des Indghertit se trouva en opposition avec un petit Caïd du Makhzen, Si Haddouch El Maghousi, qui fit contre elle une expédition malheureuse vers 1870. Après leur succès les Iwonsekten craignirent des représailles et songèrent à renforcer leur fraction. Au mépris des règles de la solidarité des lefs ils firent appel à leurs voisins Amesmatert — des Imsifern — menacés comme eux au fond de leur étroite vallée par les Caïds des Ind Maghous — et ils en établirent un certain nombre dans leurs villages par le moyen d'une contribution volontaire. La pression des fractions voisines du lef des Indghertit fut telle que les Iwonsekten furent peu à peu contraints d'expulser leurs alliés; ils les cantonnèrent d'abord dans les villages d'aval à Tamsoult et Tanamert, puis les refoulèrent définitivement. Les derniers ont quitté la vallée en 1899.

Si l'on jette les yeux sur la carte des lefs de la montagne dans la région de l'assif El Mal et de l'assif N'Iseksawan, on observe une prépondérance marquée des Indghertit. Il est remarquable de constater que les fractions de ces lefs sont celles qui ont le plus souvent prêté leur appui à des imgharn indépendants. Le plus ancien de ces chefs est celui des Ind Maghous, l'amghar Mohamed qui, vers 1840, livra aux Aït Touzzalt, Caïds d'Amismiz, de rudes combats. Sa puissance s'étendait sur les Imelouan, Iwonsekten, Aït Gaïr, Imtedan et Iseksawan. Son neveu qui lui succéda perdit tout prestige en montagne dès qu'il se fut ouvertement rallié au Makhzen (1864).

Plus tard, après la mort de Moulay El Hasan apparurent les Imgharn des Iseksawan, El Hajj Moulid N'Aït Bazza et son fils, qui s'imposèrent à leurs fractions grâce à l'appui des Ida Ou Izimer du lef adverse. L'origine de leur puissance explique qu'ils aient pu dans

la suite prendre successivement au gré des circonstances, parti pour l'un ou l'autre des lefs. Enfin l'amghar actuel des Aït Gaïr, Bihi N'Aït Irrou emprunte une partie de sa force aux liens d'alliance des Indghertit.

Depuis vingt ans d'ailleurs, le nombre des imgharn indépendants s'est considérablement accru, au point même que si l'on s'en tenait aux apparences on ne découvrirait plus l'institution des moqaddemin, sous la forme que nous avons décrite dans l'Aghbar, que dans trois vallées les plus reculées : les Aït Gassa, les Imedlaoun et les Tigouga, tous du lef des Imsifern. En réalité, dans la plupart des fractions, l'autorité de l'amghar n'est pas si forte qu'elle ait pu faire disparaître la vieille constitution. Les Aït arbain existent encore et administrent la tribu; souvent ils paient à l'amghar une petite redevance afin de conserver le droit à partager les menus profits de justice. Parfois même les moqaddemin ont subsisté à condition d'être les amis du Chef de la Tribu, qui se réserve surtout les affaires politiques. L'amghar devient ainsi une sorte de chef de guerre permanent; il ne tient son pouvoir que de lui-même et de sa force [*iga amghar s'ufus'ns*] et les moqaddemin deviennent comme ses chikhs (1). S'il est puissant, l'organisation démocratique n'existe plus du tout. C'est le cas des Ida Ou Kwais et des Imelouan. S'il doit au contraire composer avec des sujets indociles ou divisés, la transformation est incomplète comme il se voit chez les Aït Gaïr, Aït Tixit, Ida Ou Izimer, Aït Wagonsan.

Quelles sont les causes de cette évolution politique, qui a pour l'avenir de ces fractions une si grande importance parce qu'elle laisse prévoir la décadence définitive des institutions berbères?... Il

(1) On s'explique ainsi en partie l'erreur commise par Brives qui décrit ainsi l'organisation politique des Hautes vallées : « L'administration de ces tribus du Segsaoua est un peu différente de celle des tribus de la région littorale. Ici le Sultan n'a aucune autorité et il n'y a aucun Caïd nommé par lui. Chaque tribu est dirigée par trois chefs élus et une Jemâa. L'un de ces chefs rend la justice, un autre s'occupe de l'Agriculture, le troisième appelé amghar n'entre en fonctions qu'en cas de conflit. C'est le chef militaire ». La clef de l'Agadir « est en la possession du Chikh agricole et chaque jour se fait la distribution des grains aux familles. Nous n'avons rencontré cette organisation que dans les Segsaoua, les Ida Ou Mahmoud et dans les villages de l'Oued Arbhar c'est-à-dire dans tout le massif de la montagne du Tichka et de l'Ifigig » (*Voyages au Maroc*, page 263). En réalité l'amghar est le véritable chef de la fraction, le moqaddem est celui qui rend la justice. Quant au chikh agricole, nous n'en avons pas trouvé trace dans l'Aghbar. Il s'agit peut-être seulement du gardien des agadirs de fraction chez les Iseksawan.

ne s'agit évidemment pas d'une transformation spontanée des coutumes puisque nous voyons le régime démocratique résister dans la mesure où l'amghar n'arrive pas à le supprimer entièrement.

Peut-être suffit-il d'invoquer une sorte de pression indirecte des Chefs Makhzen. Les rivalités des grands Caïds — Mtouggi et Gontafi — les ont amenés à chercher des alliés en montagne. La répulsion naturelle des habitants des hautes vallées pour les Chefs Makhzen, leur désir de rester fidèles à leurs lefs, faisaient des petites communautés berbères des auxiliaires douteux; il était plus simple de compter sur un amghar ambitieux qui saurait, au besoin, forcer les résistances et faire taire les opposants si bruyants dans ces petites républiques où la loi de la majorité n'est même pas respectée. C'est grâce à de tels encouragements que s'est développé ou maintenu le pouvoir personnel des imgharn chez les Ida Ou Msattog, les Ida Ou Kwais, sous l'influence des Gontafa, ou chez les Aït Gaïr avec l'appui des Aït J'afar des Ind Maghous. Une fois solidement établis les imgharn eux-mêmes se sentent naturellement opposés aux moqadde-min voisins et l'on conçoit aisément que cette révolution ait gagné de proche en proche; ainsi les Imelouan, les Ida Ou Izirner ont subi l'influence politique des Iseksawan.

Ainsi les Chefs du Makhzen ont pratiqué souvent à l'égard des fractions indépendantes une politique qui cherchait à substituer aux règles traditionnelles d'alliances, parfois défavorables à leurs projets, une association personnelle d'intérêts, plus facile à conclure et à maintenir.

Nous les voyons aussi parfois utiliser la vieille institution des lefs lorsqu'elle leur permet d'étendre leur influence. Se souvenant alors des alliances politiques de la fraction qui a été le point de départ de leur puissance, ils s'appuient sur leurs frères de la montagne. Les Bazzi du Talekjout, Ida Ou Zeddagh par leur origine, exercent leur action sur les Imsifern : Imedlaoun, Tigouga, Aït Tixit même; les chikhs de Talemt Aït Zollit de lef, sont, au contraire, liés aux fractions des Aït Wagonsan, Ida Ou Kwais, Ida Ou Msattog.

Enfin peut-être ne serait-il pas impossible de montrer que les rivalités des grands Caïds ainsi que leurs alliances lointaines qui nous paraissent quelquefois inexplicables, ont parfois leurs causes dans

l'existence des lefs; aux alliances de fractions démocratiques ont succédé peu à peu des amitiés de chefs qui viennent seulement continuer et renforcer des liens séculaires.

On peut donc affirmer sans exagération que la répartition des lefs domine encore une grande partie de la vie sociale et politique du Grand Atlas; elle se trouve profondément liée à toute l'histoire des tribus et de leurs chefs. Sur cet immense échiquier qui s'étend sur toute la montagne et se continue sans doute jusqu'à l'Anti-Atlas, une interminable partie se joue depuis des siècles. Fractions, imgharn indépendants, Caïds du Makhzen obéissent à des principes différents, parfois à leur insu. C'est l'histoire de ces luttes obscures qui permet de retrouver les règles de ce jeu passionnant dans lequel se décide le sort des tribus.

Aghbar, 18 mars 1925.

Robert MONTAGNE.

LES DERNIÈRES PUBLICATIONS PORTUGAISES SUR L'HISTOIRE DU MAROC

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Lorsque Oliveira Martins, il y a près de quarante ans, écrivait *Os filhos de D. João I* (1), ce livre admirable où il contait la glorieuse expédition de Ceuta, le désastre de Tanger et le martyre de l'Infant D. Fernando, il ne disposait que d'un petit nombre de textes imprimés: les chroniques de Fernão Lopes et de Rui de Pina pour les règnes de Jean I^{er} et de D. Duarte, le récit de la prise de Ceuta par Zurara, dans la médiocre édition de 1644, le *De bello Septensi* de Mateus de Pisano, la chronique de D. Pedro de Meneses, quelques passages de la chronique du connétable Nunalvares Pereira et du *Leal Conselheiro* du roi D. Duarte, enfin la biographie « du saint et vertueux Infant D. Fernando » de Fr. João Alvares. On remarquera que les documents d'archives sont tout à fait absents de cette courte liste.

Quiconque aurait voulu, sans faire de longues recherches dans les archives, pousser plus loin l'étude des établissements portugais au Maroc, aurait été gêné, pour les années postérieures à l'expédition de Tanger, par le même défaut de documents. Il n'aurait guère pu avoir recours qu'aux documents publiés et traduits par Fr. João de Sousa à Lisbonne en 1790 — d'ailleurs mal, au dire

(1) Cette longue étude parut dans la *Revista de Portugal*, aujourd'hui disparue, en 1889-1890. Les articles furent réunis en volumes en 1891, à Lisbonne, et n'ont cessé depuis lors d'être réédités. — Major, dans sa *Vida do Infante D. Henrique de Portugal* (trad. port. de Ferreira Brandão, Lisbonne, 1876. L'édition anglaise est de 1863), était encore moins bien outillé pour ses chapitres sur l'expédition de Ceuta (p. 80-98) et sur l'échec de Tanger (p. 211-219).

des arabisants, — et à quelques documents portugais publiés dans la revue de Ponta Delgada, *Arquivo dos Açores* (1). Ces textes mis à part, on ne pouvait disposer que de chroniques plus ou moins officielles, chronique de Rui de Pina et chronique du Prince Jean de Damião de Góis pour le règne d'Alphonse V, chroniques de Damião de Góis et d'Osório pour celui de D. Manuel, chroniques de Francisco de Andrade et de Fr. Luis de Sousa pour celui de Jean III etc. Ce fut le cas de Albuquerque da Cunha pour son histoire de Mazagan, du reste sensiblement antérieure au livre d'Oliveira Martins, et où les références aux documents d'archives sont extrêmement rares (2).

En 1892, à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, on vit paraître à Lisbonne un gros volume de documents relatifs aux grandes découvertes portugaises. Mais le Maroc y était médiocrement représenté (3). Cinq ans plus tard, à l'occasion

(1) Par exemple, *Açorianos em Africa (Documentos)*, vol. III (1882), p. 435 sq. et vol. IV (1882) p. 124 sq. Voir en particulier p. 135-140 la lettre de D. Guterre de Monroy sur la prise de Santa Cruz (1541), mal publiée par Fr. Luis de Sousa. M. de Castries (*Sources inédites*, France, I, p. 407, note) ne paraît connaître que le texte de Sousa.

(2) Luiz Maria do Couto de Albuquerque da Cunha, *Memorias para a historia da praça de Mazagão*, Lisbonne, 1864. Cf. E. Lévi-Provençal, *Les historiens des Chorfa*, Paris, 1922, p. 364, n. 1. Les *Memorias* ont été publiées par l'Académie des Sciences de Lisbonne sous la direction de Lévy Maria Jordão; on en trouvera une description avec une courte biographie de l'auteur, vraisemblablement d'après Jordão, dans José dos Santos, *Bibliografia de Literatura Classica Luso-Brasileira*, fasc. 4, Lisbonne, 1917, p. 113. Le texte portugais est d'ailleurs devenu introuvable et je n'ai pu avoir entre les mains qu'une traduction espagnole « por un franciscano » intitulée *Memorias para la historia de la plaza de Mazagán*, Tanger, 1910.

(3) *Alguns documentos do Arquivo Nacional da Torre do Tombo acerca das navegações e conquistas portuguezas publicados por ordem do governo*, etc. Lisbonne, 1892, gr. in-4, xvii + 561 p. Comme ce gros recueil est dépourvu de table des matières, il ne sera sans doute pas inutile de donner ici la liste des documents intéressant le Maroc dont on y trouve le texte intégral :

1° Lettre des habitants d'Azemmour s'engageant à payer tribut à Jean II (1486). Trad. portugaise (p. 63-68).

2° Traité entre les Rois Catholiques et Jean II au sujet des pêcheries depuis le cap Bojador jusqu'au Rio de Oro et des limites du royaume de Fès (7 juin 1494). Texte castillan (p. 80-90).

3° Lettre de Diogo Borges à la reine D. Leonor sur les affaires de Safi, Safi, 28 septembre 1498 (p. 91-95).

4° Lettre de Diogo de Azambuja au roi D. Manuel sur la forteresse de Safi, Safi, décembre 1500 (p. 158-160).

5° Texte portugais du traité avec la Castille au sujet de Velez, 23 septembre 1509 (p. 208-218).

6° Lettre de Ferdinand le Catholique à D. Manuel au sujet des pirateries des Maures de Tétouan sur les côtes du royaume de Grenade, Madrid, 23 octobre 1510 (p. 226-228).

7° Lettre de Nuno Gato à D. Manuel sur le siège de Safi, Safi, 3 janvier 1511 (p. 228-232).

8° Rapport sur l'occupation d'Azemmour etc., 1513 (p. 292-294).

9° Bref de Léon X félicitant D. Manuel pour la prise d'Azemmour, 18 janvier 1514 (p. 350-351).

du centenaire du grand voyage de Gâma, M. David Lopes, assurément l'érudit qui connaît le mieux l'histoire des Portugais au Maroc, donnait ses *Textos em aljamia portuguesa*, qu'il faisait suivre d'un certain nombre de documents portugais inédits (1); ces textes sont du plus haut intérêt; malheureusement, ils ne sont pas très nombreux, et surtout ils se rapportent à une courte période; parmi les documents portugais, le plus ancien est de 1507, le plus récent au plus tard de 1521; quant aux huit textes en *aljamia*, qui ne portent aucune indication chronologique, on peut sans hésitation les dater des mêmes années.

Telle était la situation (2), lorsque le Portugal célébra en 1915 le cinquième centenaire de l'expédition de Ceuta et le quatrième centenaire de la mort d'Afonso de Albuquerque. Ce fut l'occasion d'un progrès décisif pour les publications luso-marocaines. Dans ces publications, qui se sont succédé au Portugal depuis 1915, il faut distinguer deux catégories, que j'étudierai successivement : les recueils de documents d'archives, et les éditions ou rééditions de chroniques. Je signalerai ensuite les livres et articles récents qui se rapportent plus ou moins aux questions marocaines (3).

10° Lettre de « Yhea Tafa » à D. Manuel sur un succès des Portugais etc. Azemmour, 27 avril 1517 (p. 398-399). Ce texte a été republié par M. David Lopes (voir plus loin).

11° Instructions données à Diogo Lopes de Sequeira, commandant de la flotte qui fut au détroit de Gibraltar, 1517 (p. 400-406).

12° Lettre de Charles-Quint à D. Manuel pour lui demander de construire ou de l'autoriser à construire une forteresse à l'embouchure de l'Oued Martine, La Corogne, 5 mai 1520. En castillan (p. 443-446).

(1) David Lopes, *Textos em aljamia portuguesa. Documentos para a historia do dominio português em Safim extrahidos dos originaes da Torre do Tombo*, Lisbonne, 1897, in-8, 161 p. M. David Lopes y a republié (p. 102-103) la lettre déjà donnée dans *Alguns documentos* (p. 398-399).

(2) Il me faut cependant ajouter qu'en 1892 Rafael de Azevedo Basto avait édité l'*Esmeraldo de Situ Orbis* (début du XVI^e siècle) du cosmographe Duarte Pacheco Pereira, qui contient une description détaillée des côtes marocaines. Cet ouvrage fut réédité à Lisbonne en 1905 par Epifanio de Silva Dias. Voir mon travail *Les côtes atlantiques du Maroc au début du XVI^e siècle, d'après des instructions nautiques portugaises*, dans *Hespéris*, 1927, II. — En 1905, Gonzalvez Guimarais a donné à Coïmbre une bonne édition de la *Chronica do Principe Dom Ioam de Damião de Góis*; on sait que cette chronique comprend une description de Ceuta, un récit de la prise d'El-Qsar es Sgir et surtout une narration fort détaillée de la prise d'Arzila (1471), à la suite de laquelle le prince Jean, le futur Jean II, fut armé chevalier. En 1902, on avait réédité à Lisbonne, en 3 vol., dans la *Bibliotheca de Classicos Portuguezes* dont il sera question plus loin, la *Chronica de El-Rei João II* de Garcia de Resende; mais elle contient peu de chose sur le Maroc.

(3) Sur les publications du centenaire on consultera avec fruit l'article de M. Fidelino de Figueiredo, *A comemoração litteraria dos Centenarios de Ceuta e Albuquerque*. Cet article, paru d'abord dans le volume XI de la *Revista de Historia*, a été réimprimé par l'auteur dans ses *Estudos de Litteratura*, 4^e série, Lisbonne, 1924, p. 195-207.

*
**

Jusqu'ici l'Académie des Sciences de Lisbonne, organisatrice du centenaire, a publié trois recueils de documents, qui tous procèdent des Archives Nationales de la *Torre do Tombo*. Il serait impossible de tirer de ces recueils une histoire complète de la domination portugaise, car deux d'entre eux ne sont l'un et l'autre que le premier volume d'une collection, en sorte que l'on note d'assez longues solutions de continuité; les documents édités portent seulement sur les années 1415-1450, 1488-1514 et 1582-1678. Comme M. Henry de Castries ne fait commencer ses *Sources inédites* qu'à 1530 et que d'ailleurs il n'a pu encore rien publier des bibliothèques portugaises, il reste de longues périodes sur lesquelles nous manquons presque complètement de documents d'archives. Il faut espérer que les collections amorcées seront vigoureusement poussées et que les savants portugais vont bientôt combler ces lacunes.

Les trois recueils publiés sont les suivants :

1° le tome premier (1415-1450) des *Documentos das Chancelarias Reais anteriores a 1531 relativos a Marrocos* (Lisbonne, 1915, in-4, xv+682 p.) sous la direction de M. Pedro de Azevedo, qui le présente comme le début d'une collection de documents relatifs à Henri le Navigateur. Il compte 524 pièces, appartenant aux règnes de Jean I^{er} (1385-1433), de D. Duarte (1433-1438) et d'Alphonse V (1438-1481). Elles concernent pour la plupart l'histoire de Ceuta ou l'expédition de Tanger. Je relèverai ici celles qui me semblent les plus intéressantes :

IV, p. 5-10. Capitulos especiaes do Porto em Côrtes, em que se refere a parte que tomou a cidade na conquista de Ceuta (Estremoz 4 avril 1436).

XIII, p. 18-36. Quitaço de Gonçalo Anes, almoxarife da Guarda de diversas cousas, e entre elas do que pagavam os judeus do almoxarifado para os ferreiros de Ceuta (Guarda, 5 février 1439).

XVII, p. 39-43. Quitação de Gonçalo Anes, almoxarife da Guarda das despesas feitas com a armada de Tanger e outros casos (Guarda 8 février 1439).

CXXXI, p. 163-168. Quitação a Alvaro Anes, recebedor das cousas de Ceuta (Santarem, 8 août 1440).

CXXXII, p. 168-172. Quitação a Gonçalo Pacheco, tesoureiro mór das cousas de Ceuta (Santarem, 10 août 1440).

CLXVII, p. 202-204. Mandado real pelo qual foram isentos os alcaides de Lisboa e Setubal de darem conta das armas que possuíam desde a tomada de Ceuta (Lisbonne, 25 janvier 1442).

CLXVIII, p. 204-208. Carta de quitação (extracto) de João Louvado, almoxarife de Lamego, dos dinheiros de Ceuta (Lisbonne, 18 mai 1442).

CCXC, p. 328-331. Lembrança das cousas destinadas para Ceuta (Estremoz, 4 août 1446).

CCXCI, p. 331-339. Quitação a Afonso Cerveira de varias contas e entre ellas das destinadas aos ferreiros de Ceuta (Estremoz, 8 décembre 1446).

CCCXLIX, p. 396. Carta de tença de 2.000 reaes brancos a um filho do fisico do Infante D. Fernando, falecido em Fez (Lisbonne, 29 juin 1450).

CCCLXIV, p. 412-416. Carta de quitação cum verbas relativas a Ceuta a Diogo Afonso Malheiro, contador dos almoxarifados de Guimarães e Ponte de Lima (Cintra, 20 septembre 1450).

CCCLXV, p. 416. Carta de um moio de trigo por ano a Moreima, viuva de Omar, morto em Fez em serviço do Infante D. Fernando (Cintra, 22 septembre 1450).

Addenda.

IV, p. 445-446. Carta de D. João I assinada em Ceuta (Ceuta, 24 août 1415).

VII à XII, p. 448-456. Documents divers datés de 1416 et relatifs à l'expédition de Ceuta.

XL, p. 493-502. Ordenação de junho de 1418 para se arrecadar um pedido, aplicada ao pedido e meio para a armada de Tanger (mars 1436).

XLI, p. 503-504. Ordenação para se tirar o pedido e meio em Lisboa para a armada de Tanger (Montemor o novo, 21 mai 1436).

XLVII, p. 510. Carta de quitação a João Alvares, em virtude de estar no cativoiro com o Infante D. Fernando (Lisbonne, 23 janvier 1439).

LV, p. 518-519. Capitulos de Faro em Côrtes sobre a armada de Tanger (octobre 1439).

LXXII, p. 532-535. Capitulos do Porto em Côrtes sobre os empres-timos para a armada de Ceuta (Bombarral, 30 mai 1441).

XCIV, p. 556-560. Carta de quitação a Gonçalo Pacheco, tesoureiro de Ceuta (Cintra, 12 juillet 1443).

CXXXVII, p. 607-608. Carta de privilegio a Caçome, tapeceiro, com licença para ir a Alem Mar buscar tintas para o seu mister (Lisbonne, 17 juillet 1450).

2º un volume de *Documentos do Corpo Chronologico relativos a Marrocos* (1488-1514) (in-4, ix+141 p., Coimbre, 1925), édités par M. António Baião. Il faut signaler spécialement dans ce recueil les pièces suivantes:

p. 3-9. Nomeação feita por D. João II de Amadux Bemfaram para alcaide de Çafim (Setubal, 16 octobre 1488). Texte portugais, traduction arabe et observations de M. David Lopes sur le texte arabe.

p. 11-12. Carta de Pero Mendes a el Rei (Mazagan, 6 décembre 1502. Sur diverses questions relatives à la région des Doukkala).

p. 13-18. Carta de D. Duarte de Menezes para el Rei (Tanger, 17 septembre 1534. Le document a été classé d'une façon erronée parce qu'on avait lu 1504).

p. 20-23. Regimento dado a Garcia de Mello na sua ida a Safim (30 juin 1505).

p. 37-38. Lettre d'Ignacio Martins au roi D. Manuel sur le commerce français et espagnol dans le Sous, d'après « hũa carta de hũ omem que esta em taludamte » (Lisbonne, 5 novembre 1510).

p. 50-53. Lettre de Nuno Gato, *contador* de Safi, à D. Manuel (Safi, 29 mai 1512).

p. 60-65. Lettre de João de Menezes à D. Manuel (Safi, 1^{er} décembre 1513. Sur diverses questions relatives à Safi et Mazagan, et aux Doukkala).

p. 65-68. Lettre de João de Menezes à D. Manuel (Azemmour, 5 décembre 1513).

p. 70-73. Lettre d'Afonso Rodrigues et de Francisco Fernandes à D. Manuel (Castelo de Santa Cruz, 24 décembre 1513).

p. 75-78. Lettre de Francisco et Diogo d'Arruda à D. Manuel (Azemmour, 30 mars 1514. Sur les travaux de la citadelle d'Azemmour).

p. 84-88. Lettre de João de Faria à D. Manuel (Rome, 11 avril 1514. Sur les affaires ecclésiastiques du Maroc).

p. 90-93. Lettre d'Estevão Rodrigues Berrio à D. Manuel (Tavira, 19 mai 1514. Sur des questions relatives aux Doukkala).

p. 95-98. Lettre du comte d'Alcoutim, Pedro de Meneses (1) à D. Manuel (Ceuta, 27 juillet 1514. Sur son expédition contre Tétouan et diverses autres questions).

p. 101-103. Lettre de Nuno Fernandes de Ataide à D. Manuel (Safi, 30 août 1514).

p. 103-108. Lettre de D. Manuel au « Rey de Marocos », instructions aux gouverneurs des places d'Afrique, instructions de Fernão Dias, ambassadeur de D. Manuel auprès du « roi de Maroc » (Lisbonne, 8-10 août 1514).

p. 108-115. Lettre d'Antonio Leite à D. Manuel (Azemmour, 27 juillet 1514).

p. 116-120. Lettre d'Afonso Rodrigues et de Francisco Fernandes à D. Manuel (Castelo de Santa Cruz, 11 septembre 1514).

p. 120-124. Lettre anonyme à D. Manuel (Safi, 12 septembre 1514).

Je n'ai fait ce relevé que parmi les documents dont le texte est publié en entier. M. António Baião donne en outre le titre d'un grand nombre de pièces, qui concernent un peu toutes les places marocaines; au contraire, comme on a pu déjà s'en rendre compte par la simple liste que j'ai établie, la plupart des documents publiés intégralement concernent les affaires des Doukkala et du Sous, régions qui étaient alors passées au premier plan dans la politique portugaise.

(1) La lettre est simplement signée : Ho cōde ». M. António Baião, dans sa table des matières, l'appelle le comte de Borba. En réalité il s'agit de Pedro de Meneses, qui était deuxième comte d'Alcoutim et qui gouverna Ceuta de 1512 à 1517. Sur ce personnage et son expédition contre Tétouan voir Mascarenhas, *Historia de la ciudad de Ceuta*, ch. 68 et Dornellas, *Elementos para a historia de Ceuta*, p. 95-96.

3° le premier volume des *Registos paroquiais da Sé de Tanger*, sous la direction de MM. José Maria Rodrigues et Pedro de Azevedo. Ce premier volume contient les actes de mariage de 1582 à 1678 et les actes de « réconciliation » des renégats de 1610 à 1622 (1); ceux-ci malheureusement sont beaucoup moins nombreux que ceux-là: ils n'occupent guère qu'une vingtaine de pages à la fin du recueil; il est très regrettable que l'on n'en ait point des années qui ont précédé ou suivi cette période, car, bien que beaucoup soient faits sur le même modèle, ceux que les éditeurs donnent dans ce volume me paraissent d'un grand intérêt pour l'histoire des renégats chrétiens en Afrique du Nord. On note surtout parmi ces renégats des Espagnols et des Portugais, avec une majorité d'Espagnols, fait qui n'a rien d'étonnant puisque à cette époque les deux royaumes étaient réunis. Il faut signaler spécialement les actes de réconciliation d'Antonio Lorenzo, de Ceuta, 14 août 1612 (p. 463-464), de Luis Alvares, de Lisbonne, 17 octobre 1612 (p. 472-473), de Damián Gutiérrez, de Málaga, 12 juin 1615 (p. 480-481), et d'Alonso Fernández, de Trigueros (Séville), 9 février 1622 (p. 482-483). A côté des péninsulaires, on remarque quatre Français: « João Lucal natural de Ceifor », 14 août 1612 (p. 464), Antoine Reinel, de Marseille, 26 novembre 1610 (p. 466), « Agilar Roqueta...., natural de Salas da prouinsia de Perigor », 23 janvier 1611 (p. 467-468), et « Jacques », domestique de Fernão de Madureira, 25 mai 1615 (p. 479-480). Nous avons d'autre part deux « morisques » qui étaient revenus à l'Islâm, João de Mendonça, de Marrakech, 2 mars 1611 (p. 470), et Francisco de Santo Domingo, sans doute d'Oran, 25 décembre 1614 (p. 478), et enfin trois esclaves; Simão, de Francisco Ferreira Leitão, 2 janvier 1615 (p. 478-479), Francisco, de Pedro de Freitas et juif converti de Tanger, 26 mai 1615 (p. 480), et Lourenço, esclave d'un marchand de Larache et « natural de Becen (2) na India de Portugal », 7 décembre 1615 (p. 481-482) (3).

Ces trois publications sont faites avec le plus grand soin; elles

(1) Le titre porte 1611 à 1622, mais il y a quelques documents de 1610.

(2) Il s'agit de Bassein ou Baçaim, non loin de Bombay.

(3) Je proposerai une petite rectification à l'index des noms de lieux. Les éditeurs semblent identifier Begel et Vigel avec Béjar. Je pense qu'il s'agit bien plutôt de Vejer de la Frontera (Cádiz).

représentent un travail considérable et rendront des services certains aux historiens du Maroc. Je ne me permettrai qu'une légère critique : les éditeurs ont tous adopté la méthode de publication mécanique : ils n'ont pas cru devoir ponctuer, ni corriger l'emploi des majuscules et des minuscules, ni résoudre les abréviations, ni séparer les mots unis sans motif; c'est un scrupule respectable, mais, semble-t-il, excessif, qui laisse trop de travail au lecteur et rend difficile l'utilisation des documents; c'est pourquoi beaucoup d'éditeurs, après avoir employé ce procédé par souci d'exactitude, ne tardent pas à y renoncer. On regrettera aussi que le premier et le troisième volume ne comportent que des index et point de table des matières, et que celui de M. Baião n'ait qu'une table des matières; cette table des matières d'ailleurs n'est ni très exacte ni très complète, et dans le premier index — celui des noms de personnes — des registres de la cathédrale de Tanger, on ne semble pas avoir tenu compte des « réconciliations ». Ce ne sont là, il est vrai, que de petites négligences, qui ne diminuent en rien le mérite très réel de ces substantielles publications; elles seront évitées ou corrigées, nous n'en doutons point, dans les volumes suivants.

A côté des imposants recueils méthodiques de l'Académie des Sciences, on a publié çà et là des documents relatifs aux établissements portugais du Maroc. C'est ainsi qu'en 1916 M. Belisário Pimenta a édité dans le *Boletim da Segunda Classe* (vol. X) de l'Académie des Sciences de Lisbonne une description de Mazagan (1) par D. Jorge de Mascarenhas, qui gouverna la place de 1615 à 1619; à la vérité, il s'agit moins d'une description que de notes rédigées ou dictées par l'ancien gouverneur à l'usage de ses fils, pour le cas où l'un d'entre eux viendrait à occuper la même charge que lui, sur la manière dont il faut guerroyer et négocier avec les indigènes; on devine l'intérêt de ce texte, dont M. Pimenta a eu la chance de trouver une copie, vraisemblablement du XVIII^e siècle, à la Bibliothèque de l'Université de Coïmbre. En 1916 également, M. Vieira Guimarães publiait son étude intitulée *Marrocos e três mestres da Ordem de*

(1) *Descrição da fortaleza de Mazagão (1615-19) por D. Jorge de Mascarenhas*, tir à p., Lisbonne, 1916, in-8, 29 p.

Cristo (1) sur D. Lopo Dias de Sousa, l'Infant Henri le Navigateur et l'Infant D. Fernando, qui se succédèrent à la tête de l'Ordre du Christ; dans son troisième chapitre, il y a donné un document d'intérêt pour le Maroc : les mesures des bâtiments d'El-Qşar eş-Sğîr, relevées par l'architecte Boytaca en 1514 (p. 206-219, en note). Enfin M. Afonso de Dornellas, dans ses dix volumes d'*História e Genealogia*, a publié une foule de documents de toutes sortes sur le Maroc; malheureusement, ces volumes, tirés à un très petit nombre d'exemplaires, sont aujourd'hui introuvables; je n'ai pu avoir entre les mains que le tome IV (2); il comprend trois articles, une étude sur Santa Maria d'Africa, patronne de Ceuta, un catalogue des gouverneurs et un catalogue des évêques de Ceuta. M. de Dornellas y a reproduit une multitude de plans et de gravures relatifs à l'histoire de Ceuta et des documents variés. Le premier contient en particulier (p. 12-14) une lettre de l'Infant Henri le Navigateur qui permet de fixer avec certitude la prise de Ceuta par les Portugais au 21 août 1415, et non au 15, comme le veulent certains auteurs; en effet, au début de cette lettre, par laquelle il donne à l'Ordre du Christ l'église de Santa Maria d'Africa à Ceuta, il rappelle les miracles faits par la Sainte Vierge et la dévotion que l'on a pour elle en Espagne et au Portugal; si Ceuta avait été conquise le 15 août, jour de l'Assomption, il n'aurait évidemment pas manqué de noter la coïncidence; or il ne dit pas un mot de cela.

*

**

On sait que la source essentielle pour la connaissance de l'expédition de Ceuta est la *Cronica da tomada de Ceuta por El Rei D. João I* de Gomes Eannes de Zurara, célèbre surtout par sa *Cronica da conquista da Guiné* (1453). Cette chronique, rédigée en 1449-1450, avait été livrée au public seulement en 1644; elle avait été

(1) Lisbonne, 1916, in-4, xi + 278 p. Ce volume fait également partie des publications de l'Académie des Sciences.

(2) Ce tome IV a été publié à Lisbonne en 1923 sous le titre de *Elementos para a historia de Ceuta*, in-8, 202 p.

réimprimée en trois volumes, en 1899-1900, dans la *Bibliotheca de Classicos Portuguezes* dirigée par Luciano Cordeiro et Melo de Azevedo : il va sans dire que cette réimpression ne valait pas mieux que l'édition de 1644. Une édition critique s'imposait donc; l'Académie des Sciences de Lisbonne en chargea le regretté Francisco M^e Esteves Pereira, qui s'est acquitté de sa tâche avec la plus rare conscience. Son édition, parue à Lisbonne en 1916 (in-4, cxv+343 p.) est un modèle de soin, voire de minutie; on peut regretter seulement qu'il n'ait pas davantage mis son texte à la portée du lecteur. Il a fait précéder la chronique de notices extrêmement détaillées sur l'auteur, les sources de son ouvrage, sur les différents manuscrits, sur les éditions antérieures, etc., et il l'a fait suivre de toute une série de documents relatifs à la biographie de Zurara. Nous avons là par conséquent un instrument de travail de tout premier ordre.

Cette publication a été complétée — si l'on peut dire, car elle a paru un peu après — par celle d'une traduction portugaise du *De bello Septensi* (1460) de Mateus de Pisano, due à M. Roberto Corrêa Pinto (1). On sait que ce Mateus de Pisano, vraisemblablement Italien, précepteur, puis secrétaire d'Alphonse V, fut chargé par ce souverain de traduire en latin la chronique de Zurara, sans doute *ad usum exterarum gentium*, comme dit M. Corrêa Pinto; à dire vrai, Mateus de Pisano fit une adaptation, assez personnelle sur certains points, beaucoup plus qu'une traduction du texte de Zurara; il a résumé et retranché, il a aussi parfois modifié et ajouté. Cette adaptation, restée fort longtemps inédite, fut publiée en 1790 par les soins de l'Académie des Sciences, dans le tome premier de la *Collecção de livros ineditos de Historia Portuguesa* et sous la direction de Corrêa da Serra; cette édition est devenue extrêmement rare et elle a d'autant plus de valeur bibliographique que le manuscrit sur lequel elle avait été établie a disparu on ne sait comment. On ne peut donc que féliciter l'Académie des Sciences d'avoir mis à la portée du public l'opuscule de Mateus de Pisano; par malheur,

(1) *Livro da guerra de Ceuta escrito por Mestre Mateus de Pisano em 1460*, Lisbonne, 1915, in-4, xix + 50 p. (Publications de l'Académie des Sciences).

M. Corrêa Pinto, à défaut du manuscrit perdu, a dû faire sa traduction d'après le texte latin de l'Académie des Sciences qui, semble-t-il, laisse beaucoup à désirer.

Trois ans plus tard, enfin, M. Afonso de Dornellas éditait l'*Historia de la ciudad de Ceuta* écrite en castillan par Jerónimo de Mascarenhas (1). L'auteur, un Portugais qui resta au service de l'Espagne en 1640 et mourut évêque de Ségovie en 1671, rédigea son histoire en 1648. Cet ouvrage était complètement inconnu : M. de Dornellas a eu le mérite de découvrir son existence et ensuite de le faire rechercher dans les principales bibliothèques européennes; son texte est établi d'après le manuscrit conservé à la Bibliothèque Nationale de Madrid. Malheureusement, ce manuscrit est incomplet; l'histoire ne dépasse pas l'année 1553, les trois derniers chapitres n'ont pas de titre, et contrairement à ce qui est annoncé dans le titre, il n'est pas question des évêques de Ceuta. Le travail de Mascarenhas est néanmoins de la plus haute importance, car l'auteur avait longuement séjourné dans les places du Nord de l'Afrique; c'est un document très précieux pour l'histoire de Ceuta à partir de 1415, car ce qui concerne Ceuta romaine et musulmane est plein de fantaisies. Je signalerai en passant qu'on y trouve un bref récit du martyre de Fr. André de Spolète (2) et deux chapitres (13 et 14) sur la prédication et le martyre de saint Daniel et de ses compagnons, que Mascarenhas place avec Wadding en 1221.

Plus importants encore sont les *Anais de Arzila* de Bernardo Rodrigues, dont nous devons une excellente édition à la science de M. David Lopes (3). Bernardo Rodrigues, fils de Mestre Antonio, *fisico* du roi Alphonse V, naquit à Arzila même en 1500 et y vécut jusqu'à 1549; il commença à écrire sa chronique au Portugal, en 1560. C'est la meilleure source dont nous disposons pour l'histoire d'Arzila de 1508 à 1535; car cette volumineuse chronique embrasse

(1) Voici le titre complet : *Historia de la ciudad de Ceuta, sus sucessos militares y politicos; memorias de sus santos y preladados, y elogios de sus capitanes generales*, Lisbonne, 1918, in-4, xxiii + 307 p. (Publication de l'Académie des Sciences).

(2) Ce martyre est raconté aussi par Bernardo Rodrigues, qui y assista (*Anais de Arzila*, II, p. 214-217). M. de Castries (*Sources inédites*, Espagne, I, Paris, 1921, p. 6-40) ne semble pas connaître ces deux textes.

(3) *Anais de Arzila*, tome I, Lisbonne, 1913, in-4, lvi + 497 p., et tome II, Lisbonne, 1920, in-4, xix + 563 p. (Publications de l'Académie des Sciences).

à peine trente ans; on y trouve également toutes sortes de renseignements fort précieux sur ces établissements portugais du Maroc en général, et elle a été abondamment mise à profit par Damião de Góis et Fr. Luis de Sousa. L'utilisation de cet ouvrage est d'ailleurs facilitée par la monographie ultérieure de M. David Lopes dont je parlerai plus loin. Mais déjà M. David Lopes avait enrichi son texte des commentaires les plus variés, qui font de ces deux gros volumes une véritable mine, et il l'a fait suivre de tous les index nécessaires, ce qui rend son étude fort aisée. Pour les années 1536-1550, date de la première évacuation d'Arzila, il l'a même complété par une série de documents tirés de la Torre do Tombo et de la Bibliothèque Nationale de Lisbonne (tome II, p. 277-493). Il est impossible de donner un relevé des plus intéressants, car il faudrait les citer presque tous.

Reste enfin à signaler la reproduction à Coïmbre en 1923 de l'édition de 1791 du *De rebus Emmanuelis gestis* d'Osorio, où l'on trouve bien des choses sur l'activité portugaise au Maroc pendant le règne de D. Manuel; nous devons être reconnaissants à M. Joaquim de Carvalho, qui dirige avec un goût et une érudition si avertis l'Imprimerie de l'Université de Coïmbre, de nous avoir donné une édition abordable et commode de ce texte classique que jusqu'ici l'on ne trouvait guère que dans les bibliothèques (1).

*
**

Autour de ces publications de documents et de chroniques on peut grouper un certain nombre d'ouvrages et d'articles originaux de dimensions et d'importance fort inégales.

L'année même du Centenaire de la prise de Ceuta, la Société de Géographie de Lisbonne a consacré un bulletin spécial à cet événement (2). Ce numéro extraordinaire comprend en particulier une *Étude préliminaire sur la prise de Ceuta par les Portugais*,

(1) *Hieronimi Osorii... De rebus Emmanuelis... gestis, Libri duodecim*, Conimbricæ : Typis Academicis, s. d. (1923), 3 vol. La pagination est naturellement celle de Coïmbre, 1791.

(2) *Sociedade de Geographia de Lisboa, Boletim commemorativo do V Centenario da tomada de Ceuta*, Lisbonne, 1918, in-8, 142 p.

écrite en français par le général Roma du Bocage (p. 15-34), un article de M. Ernesto de Vasconcellos sur un plan de Ceuta en 1774 (p. 35-43), et, de M. J. Farmhouse, une bibliographie commode de la prise de Ceuta (p. 101-117). L'année suivante, l'Académie des Sciences publiait en volume les discours et les conférences prononcés lors de la session solennelle où furent célébrés les centennaires de Ceuta et d'Albuquerque (1). Mais il ne s'agit guère, on s'en doute, de travaux réellement scientifiques. En 1923, sous le titre de *Antes de Ceuta*, M. Luiz T. de Sampayo a publié l'introduction d'un livre sur *Les Portugais au Maroc*, rédigé en français, et qui n'a pas encore paru (2); c'est une étude très consciencieuse sur les causes de l'expédition de 1415. La même année, M. Vergilio Correia a réuni en brochures trois agréables conférences sur Azemour, Mazagan et Safi, prononcées à la suite d'un voyage au Maroc (3); ces conférences de vulgarisation reposent sur une base documentaire très solide, et M. Correia a, entre autres mérites, celui de nous donner le texte correct, semble-t-il, de l'inscription de Luis de Loureiro à Mazagan (4). Enfin, en 1924, M. David Lopes nous donnait l'*História de Arzila* qu'il avait annoncée dans son édition de Bernardo Rodrigues (5). M. David Lopes a utilisé surtout les *Anais*, mais il ne s'est pas limité aux années 1508-1535, et il nous donne une histoire complète de la ville sous la domination portugaise. Cette histoire, précédée d'une substantielle introduction sur

(1) *Academia das Sciencias de Lisboa, Centenarios de Ceuta e de Afonso de Albuquerque*, Lisbonne, 1916, in-8, 89 p.

(2) Tir. à p. de l'*Arquivo de História e Bibliografia*, vol. I, Coïmbre, 1923, 26 p. M. Antero de Figueiredo, en préparant son *D. Sebastião*, a pu voir le manuscrit tout entier. Il est regrettable qu'il ne soit pas encore publié, car un ouvrage d'ensemble sur les Portugais au Maroc nous fait grandement défaut, d'autant plus que les indications de M. Almeida d'Eça sur le Maroc (p. 18-22) dans ses *Normas económicas da colonização portuguesa* (Coïmbre, 1921) sont tout à fait insuffisantes. — Il n'est peut-être pas inutile de signaler en passant le chapitre sur Ceuta (p. 49-53) dans l'excellent petit livre de M. Damião Peres, *D. João I*, Lisbonne, 1917.

(3) Vergilio Correia, *Lugares Dalém*, Lisbonne, 1923, in-8, 104 p.

(4) P. 66. Le texte qu'on trouve chez M. Goulven, d'après Cunha e Albuquerque, contient plusieurs fautes évidentes (*La Place de Mazagan sous la domination portugaise*, Paris, 1917, p. 232-233) et la traduction que celui-ci en donne laisse beaucoup à désirer. D'ailleurs, si l'on peut se fier à l'édition espagnole (p. 217), le texte de Cunha e Albuquerque est bon, mais il n'a pas été fidèlement reproduit par M. Goulven. Il faut noter que l'édition portugaise devait comporter une faute d'impression, *sen solho* au lieu de *seu solho*, et l'on retrouve cette faute aussi bien chez M. Goulven que dans l'édition espagnole. M. Correia l'a heureusement corrigée.

(5) *História de Arzila durante o domínio português (1471-1550 e 1577-1589)*, Coïmbre, 1924 (la couverture porte 1925), in-8, xxxix + 491 p.

les causes de l'établissement des Portugais au Maroc, est du reste intéressante pour l'ensemble du Maroc portugais, si l'on peut s'exprimer ainsi, et l'on y retrouve toute la science et tout le talent de M. David Lopes. Peut-être s'étonnera-t-on seulement du plan qu'il a adopté; M. Lopes a suivi l'ordre chronologique : il nous conte les événements *capitania* par *capitania*, et il groupe ensuite en appendice après chacune d'elles, lorsqu'il y a lieu, les épisodes curieux qu'il a trouvés dans les différents textes et spécialement dans les *Anais*. On s'explique sans peine que M. David Lopes n'ait rien voulu omettre d'une documentation qui n'est pas toujours facilement accessible et qu'il ait tenu à faire profiter le lecteur de toutes ses recherches. Mais il semble qu'il eût été préférable de diviser le livre en deux grandes parties : la première aurait compris le récit des événements suivant l'ordre chronologique, la seconde aurait été formée par un tableau de la vie à Arzila durant l'occupation portugaise; M. David Lopes aurait sans doute pu faire entrer dans ce tableau tout ce qui ne pouvait trouver place dans la première partie. Il n'en reste pas moins que son ouvrage est une des plus précieuses contributions à l'histoire des Portugais au Maroc.

Toutes ces publications ont plus ou moins directement leur origine dans la célébration du centenaire de Ceuta. Au contraire, c'est par l'inquiétude actuelle du Portugal, inquiétude à la fois politique et morale, qu'il faut expliquer les différentes études sur D. Sébastien qui ont paru ces dernières années; les uns, jugeant que ce qui manque à leur pays, c'est la foi et l'enthousiasme et le goût de l'action, le proposent en modèle à la jeunesse; tel est le cas, par exemple, de l'illustre romancier Carlos Malheiro Dias dans son *Exortação á mocidade*; les autres pensent que ce qui perd le Portugal, c'est ce romantisme excessif et malsain dont le vaincu de 1578 leur paraît le type le plus représentatif, et ils s'efforcent de mettre le public en garde contre une admiration aveugle pour D. Sébastien. Ces brèves indications feront comprendre pourquoi ce ne sont pas des érudits de profession — les érudits se désintéressent trop souvent de la chose publique —, mais des romanciers et des essayistes qui se sont occupés de D. Sébastien; en outre, d'ailleurs, la figure mystérieuse et la fin tragique de ce jeune roi étaient

bien de nature à conquérir l'imagination puissante d'écrivains comme MM. Antero de Figueiredo et Carlos Malheiro Dias.

Il ne faut pas chercher dans le *D. Sebastião Rei de Portugal* (4^e édition, Lisbonne, 1924) de M. Antero de Figueiredo une étude historique; mais ce n'est pas non plus un roman; comme le *D. Pedro e D. Inês* et la *Leonor Telles* du même auteur, ce serait plutôt une espèce de reconstitution des faits où l'auteur, sans négliger de se renseigner avec exactitude — les notes de la fin du volume suffisent à le prouver — s'abandonne à son imagination plus qu'il ne suit les documents; la méthode de M. Antero de Figueiredo aurait ainsi une lointaine analogie avec celle de Michelet. Le livre, un peu verbeux et diffus, ne manque d'ailleurs ni de vie ni de beauté, et bien des pages sont de tous points admirables; c'est une apologie passionnée de D. Sébastien, dédiée, soit dit en passant, à M. Malheiro Dias, et qui ne peut convaincre entièrement parce qu'elle manque un peu de nuance et de mesure. A cette apologie passionnée M. António Sergio, qui avait déjà eu occasion de s'exprimer en termes d'une sévérité outrée sur D. Sébastien (1), a répondu sans la citer — il ne s'attaque dans sa préface qu'à l'*Exortação* de son ami Malheiro Dias — par un simple recueil de documents intitulé *O desejado* (Lisbonne, 1924), du surnom de D. Sébastien. Ce recueil contient les textes chrétiens essentiels sur l'expédition de 1578 et la bataille d'El-Qsar, et il vient heureusement compléter les publications, forcément partielles, de M. de Castries. M. António Sergio a en outre publié l'année suivante une brochure sur *Camões e D. Sebastião* (Lisbonne, 1925), où il s'est efforcé de démontrer, non sans succès, que le grand poète, contrairement à l'opinion généralement admise jusqu'ici, était nettement hostile aux projets marocains du roi (2). Mais les admirateurs de D. Sébastien n'ont pas abandonné non plus la partie. Car c'est en 1925 encore que M. Malheiro Dias faisait éditer à Lisbonne son petit livre, *O « Piedoso » e O « Desejado »*, sur Jean III et

(1) « A este rapazola tresloucado, pateta e fanfarrão, os fanáticos e lunáticos do tempo meteram na cabeça em prosa e verso o ser o paladino da fé católica, contra o protestante e o maometano » (*Bosquejo da História de Portugal*, 2^e édit., Lisbonne, 1923, p. 37).

(2) Voir le compte-rendu plus détaillé de M. Georges le Gentil, dans le *Bulletin Hispanique*, juillet-septembre 1926, p. 261-262.

D. Sébastien; il y prenait la défense de ce dernier avec autant de passion et de talent que M. Antero de Figueiredo, et c'est également en 1925 que M. Manuel Múrias donnait une série d'articles sur la politique africaine de D. Sébastien (1).

Il faut s'arrêter quelque peu aux articles de M. Múrias, car, à ma connaissance, ils n'ont pas été réunis en volume, et la revue qui les a publiés n'est pas extrêmement répandue en dehors du Portugal et du Brésil. M. Múrias prétend se placer au-dessus de ce qu'il appelle « la querelle sébastianiste »; il cherche simplement à faire une mise au point *sine ira ac studio*, mais cette mise au point, d'ailleurs fort mesurée, est nettement favorable à D. Sébastien. M. Múrias commence par examiner ce que les Portugais sont allés faire de l'autre côté du Détroit; puis il étudie l'abandon partiel du Maroc sous Jean III et en dégage les causes : le péril immédiat d'une agression musulmane avait disparu; d'autre part, les Indes et le Brésil engloutissaient les hommes et l'argent, et le Portugal n'était riche ni des uns ni de l'autre. Mais cet abandon partiel suscita presque aussitôt une réaction, car on se rendit compte bientôt qu'il ne suffisait pas à soulager le trésor que les folles dépenses d'Extrême-Orient épuisaient chaque jour davantage. C'est au milieu de cette réaction que fut élevé D. Sébastien; son éducation, particulièrement soignée, fut toute dirigée vers l'Afrique, qui, pensait-on, pourrait mieux et plus facilement que l'Inde ravitailler le Portugal en blé; on sait le rôle énorme que cette question du blé a joué dans la politique extérieure du Portugal. Dans cette éducation marocaine, M. Múrias, contrairement à l'opinion traditionnelle (2), prétend que les Jésuites et en

(1) *A política de Africa de El-Rei D. Sebastião*, dans *Nação Portuguesa*, 1925, n° 3, p. 162-169; n° 4, p. 208-214; n° 5, p. 248-253; n° 6, p. 277-283; n° 7-8, p. 330-342. Il est fâcheux que l'étude de M. Múrias soit gâtée (p. 278-279) par une note qui ne manque pas de justesse dans le fond, mais dont la forme est trop absolue. M. Múrias désire que le Portugal soit avant tout portugais; rien n'est plus légitime. Mais ses observations auraient eu plus d'autorité présentées d'une autre manière. — *Nação Portuguesa* est la revue officielle de l'intégralisme portugais, groupe monarchiste à tendances maurrassiennes. Il est à noter que M. Malheiro Dias est monarchiste lui aussi et qu'il a dédié son livre à la mémoire d'António Sardinha, l'ancien chef du parti intégraliste. M. Sergio est au contraire ce que l'on appellerait en France un homme « de gauche ».

(2) Cf. par exemple António Ferrão, *A Restauração de 1640*, Lisbonne, 1919, p. 22-24 (*A loucura heroica de Alcacer-Kibir e os jesuitas*) et António Sergio, *Bosquejo*, p. 39. Il faut noter cependant contre M. Múrias — bien que l'argument ne soit pas décisif — que le P. Luis Gonçalves da Câmara remplit une mission à Ceuta et à Tétouan en 1538 (Mascarenhas, *Historia de Ceuta*, ch. 72, p. 277-279).

particulier son précepteur et confesseur le P. Luis Gonçalves da Câmara, n'ont été pour rien, et qu'ils n'ont nullement encouragé les tendances belliqueuses de leur jeune souverain. La psychologie de D. Sébastien s'explique tout simplement par l'atmosphère et le milieu dans lesquels il grandit; on commençait alors à considérer le retour en Afrique comme une réaction salutaire contre la décadence portugaise. Il est tout naturel, dans ces conditions, que D. Sébastien ait cherché à écarter la menace turque et à profiter de l'anarchie marocaine. M. Múrias concède que, du point de vue de l'intérêt portugais, D. Sébastien a commis une grande faute, d'entreprendre cette expédition périlleuse sans s'être marié et sans avoir d'héritier. Mais il observe qu'il ne faisait, en partant pour le Maroc, que reprendre la tradition de Jean I^{er} et d'Alphonse V, qui n'avaient pas craint de s'embarquer eux-mêmes et d'emmener celui-ci le prince héritier, celui-là ses trois fils aînés. Jean I^{er} et Alphonse V ont d'ailleurs été surtout des rois marocains. Et à ce propos M. Múrias fait remarquer, non sans ingéniosité ni justesse, que dans la dynastie d'Aviz — celle qui commence avec Jean I^{er} et s'éteint avec D. Sébastien — il y a deux tendances très nettes entre lesquelles oscilla au xv^e et au xvi^e siècle toute la politique portugaise : une tendance marocaine représentée par Jean I^{er}, le conquérant de Ceuta, Alphonse V, le conquérant d'El-Qşar eş-Şğîr, d'Arzila et de Tanger, et D. Sébastien, le chevalier d'El-Qşar el-Kbîr, et une tendance asiatique et américaine, pour la désigner de quelques mots, représentée par Jean II, le souverain qui assure au Portugal la possession du Brésil encore inconnu officiellement et prépare les grands voyages du règne suivant, D. Manuel, le maître de Vasco de Gama, de Cabral et d'Albuquerque, et Jean III, dont le grand mérite est d'avoir entrepris la colonisation méthodique du Brésil. M. Múrias estime d'ailleurs, avec toute l'école intégraliste et avec beaucoup d'autres, que les richesses de l'Inde et cette expansion démesurée en des terres lointaines ont perdu le petit peuple portugais et que les rois marocains, acharnés à défendre la Chrétienté menacée par la domination turque en Afrique du Nord et la Péninsule menacée par la formation d'un empire puissant au Maroc, avaient mieux vu la vocation spéciale de leur pays. Quelqu'un tenta peut-être de suivre à la fois les deux directions: ce fut l'Infant Henri

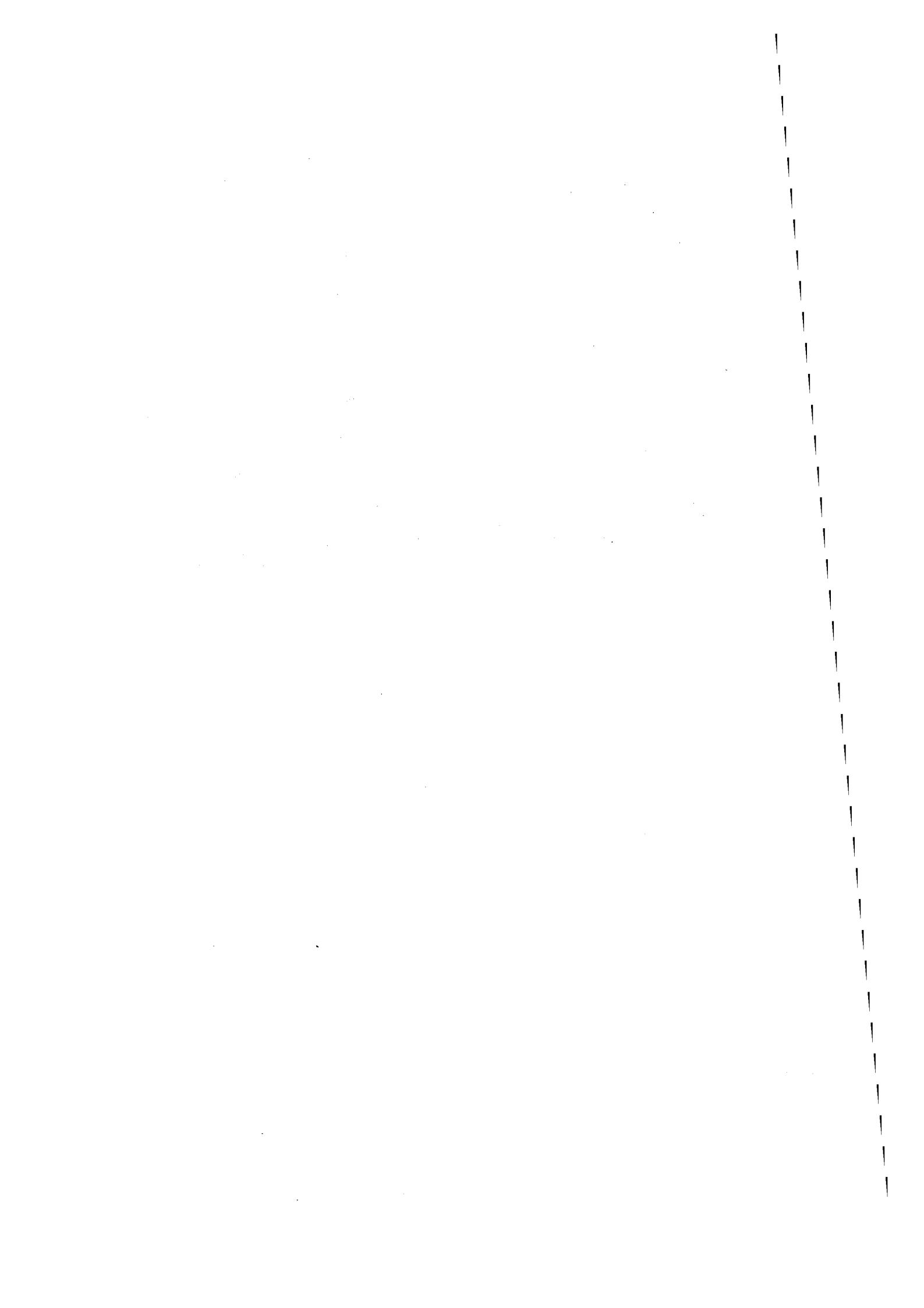
le Navigateur; mais le désastre de Tanger le détourna du Maroc et le rejeta pour toujours vers l'exploration de la Mer Ténébreuse.

Février 1927.

Robert RICARD.

P.-S. — Cet article était à l'impression lorsque j'ai eu connaissance d'un travail de M. Jaime Cortesão sur *A tomada e ocupação de Ceuta* (*Boletim da Agência geral das colónias*, Lisbonne, novembre 1925, p. 7-30); M. Cortesão cherche à y déterminer les causes politiques et économiques de l'expédition. Je reçois d'autre part un tirage à part de l'étude de M. Múrias (Lisbonne, 1925, 80 p. La couverture porte 1926, mais la brochure n'a dû paraître qu'en 1927), augmentée d'un appendice où M. Múrias traite quelques questions de détail; il attaque en particulier la thèse de M. Sergio sur Camoëns et D. Sébastien.

R. R.



LA TRANSHUMANCE DANS LE MOYEN-ATLAS

La transhumance, pratiquée en de nombreuses régions du globe, a été déjà très souvent étudiée (1). Ce genre de vie pastoral n'a donc rien de spécifiquement marocain; mais il n'est guère au Maroc de phénomène géographique plus riche d'enseignements, plus expressif des conditions naturelles et sociales. Il n'y a pas encore été étudié pour lui-même et d'une façon méthodique. Sans doute il ne serait plus exact de répéter ce que M. Fribourg écrivait en 1910 (2) : « Sur la transhumance marocaine, nous ne savons presque rien ». Mais depuis l'excellent petit livre où M^{lle} Nouvel (3) a résumé en quelques pages ce que nous savions sur le « nomadisme alpin » dans le Moyen Atlas, les Rapports des Officiers de Renseignements et les progrès de la Pacification ont singulièrement enrichi nos connaissances. La transhumance marocaine n'est pas restreinte au Moyen Atlas; mais elle prend dans cette région une ampleur et une importance qui en augmentent singulièrement l'intérêt. Cette rapide esquisse n'est qu'une mise au point de l'état actuel de la question.

Les définitions où les auteurs les plus divers ont essayé d'exprimer le caractère fondamental de la transhumance concordent parfaitement (4). La transhumance associe, pour une plus grande intensité de l'industrie pastorale, deux régions où la différence de climat diffé-

(1) Voir la bibliog. pour les régions alpestres dans Arbos, *La vie pastorale dans les Alpes*, Thèse, Paris, 1922.

(2) A. Fribourg, La transhumance en Espagne (*Annales de Géog.*, 1910, t. XIX, p. 241).

(3) Suzanne Nouvel, *Nomades et Sédentaires au Maroc* (Paris, 1917). — Voir aussi Harris, The nomadic Berbers of Central Morocco (*Geographical Journal*, 1897, t. I, pp. 638-648).

(4) Nous définissons la transhumance : le déplacement alternatif et périodique des troupeaux entre deux régions déterminées de climat différent (Fribourg, *op. cit.*, p. 231, n° 1), « Migration périodique des pâtres à établissements sédentaires. Elle est liée à des points fixes et à des lignes déterminées (Jevto Dedijer, La transhumance dans les pays dinariques, *Annales de Géogr.*, 1916, t. XXV, p. 347).

rencie les époques favorables au développement de l'herbe et au pâturage.

M. de Martonne (1) a depuis longtemps fait remarquer que la bordure de la Méditerranée est le pays par excellence de la transhumance. Les conditions géographiques qui l'ont ainsi localisée valent pour le Moyen Atlas; mais cette région présente des caractères propres qui expliquent la plupart des nuances originales de la transhumance marocaine; les autres résultent du stade de civilisation de la société berbère et des conditions politiques de l'État chérifien.

Dans l'Europe méridionale, la transhumance est avant tout une conséquence du climat méditerranéen. La grande chaleur et l'absence à peu près complète de pluie pendant les longs mois d'été dessèche et paralyse la végétation herbacée. Tandis qu'en hiver, les pluies et la douceur de la température permettent de conserver de nombreux troupeaux, l'été constitue dans les plaines une saison critique où les animaux manquent non seulement de fourrage, mais parfois d'eau pour s'abreuver. Heureusement la nature a mis le remède à côté du mal : les pays méditerranéens, aux plaines riches, mais peu étendues, sont bordés de hautes montagnes où les habitants, peu nombreux disposent en été d'une surabondance de pâturages. C'est un exemple remarquable de pays opposés entre lesquels un lien très fort se noue, précisément parce qu'ils s'opposent et se complètent. Dans les transhumances languedocienne et provençale, le mouvement est pour ainsi dire unilatéral et essentiellement estival : ce type existe dans le Moyen Atlas.

Mais on conçoit aussi une transhumance d'hiver où les gens de la montagne, fuyant les neiges et le froid, sont obligés de se réfugier dans les plaines : elle existe en Europe, par exemple dans les Balkans et les Karpates méridionales où elle est moins liée au climat méditerranéen qu'à une variété continentale et steppique. C'est à ce type que se rattache plutôt la transhumance du Moyen Atlas. Mais certaines tribus s'y livrent à des déplacements saisonniers si complexes qu'elles paraissent vraiment nomades et non plus simplement transhumantes.

(1) E. de Martonne : La vie pastorale et la transhumance dans les Karpates méridionales (Zu Friedrich Ratzel's Gedächtniss, Leipzig, 1904, p. 237 sq.).

*
**

LES CONDITIONS PHYSIQUES.

L'expression de Moyen Atlas ne correspond à rien dans la langue des Indigènes : elle est assez imprécise ou plutôt son extension varie suivant le sens qu'on y attache. Laissant de côté toute discussion sur les caractères tectoniques qui n'ont qu'un rapport lointain avec le phénomène à étudier, nous définirons pratiquement le Moyen Atlas : c'est l'ensemble de hautes terres, montagnes et plateaux plus ou moins tourmentés d'altitude supérieure à 1.200 mètres, que limitent à l'Ouest la plaine du Tadla, à l'Est les plaines de Haute et Moyenne Moulouya, au Nord le Seuil de Taza et la Dépression du Sebou, l'ancien Déroit Sud-Rifain. Au Sud, le Moyen Atlas est étroitement soudé au Haut Atlas dans la région de l'Oued el Abid, au sud de laquelle précisément la transhumance prend un caractère différent par l'apparition accidentelle et temporaire des Aït Atta du Sahara. C'est au Nord-Ouest qu'il est le plus difficile d'indiquer une limite : l'altitude moyenne s'abaisse lentement jusqu'à l'Océan et il n'y a d'abord entre le pays des Zaïans et celui des Zaërs que de bien faibles différences; mais la grande transhumance, très importante chez les Zaïans, affecte peu les Zaërs. Précisément cette espèce de zone préatlasique, habitée par les Zaïans, joue un rôle essentiel dans la transhumance: c'est ce que les Indigènes nomment l'Azarar. L'Azarar est un plateau encadré par les plaines du Saïs et des Beni Mtir au Nord, du Tadla au Sud-Est, par le sillon de l'Oum er Rbia à l'Est et par la corniche des Zaïans; son altitude moyenne, d'environ 1.200 mètres, est nettement inférieure à la chaîne plissée de l'Est.

En dehors de l'Azarar, le contact entre la chaîne montagneuse et les plaines bordières est beaucoup plus brutal. Il faut aussi remarquer la disposition sur laquelle M. Blache a déjà appelé l'attention (1). Dans sa partie centrale, vers l'O. Serrou, le Moyen Atlas est à la fois plus bas et beaucoup plus étroit. C'est dans sa partie Nord qu'il constitue vraiment une chaîne originale. Les hauteurs sont considérables : le

(1) J. Blache, De Meknès aux sources de la Moulouya (*Annales de Géographie*, 1919, t. XXVIII).

Bou Iblal a 3.219 mètres; au-dessus de la Moulouya, tout un alignement de plis, le Gaberral, le Reggou, se dresse brusquement à plus de 3.000 mètres. On ne retrouve ces altitudes au Sud qu'en rejoignant le Haut Atlas dans l'Azurki.

Aligné du Sud-Ouest au Nord-Est, le Moyen Atlas fait écran contre les vents humides venus de l'Océan et détermine d'abondantes précipitations. Même en été, de violents orages déversent brusquement des déluges d'eau. Pendant l'hiver qui est naturellement la saison des grandes précipitations les condensations prennent la forme neigeuse. C'est cette neige qui joue dans la transhumance le rôle essentiel. Il n'a pas encore été fait d'observations méthodiques sur ces chutes de neige dans le Moyen Atlas (1) : elles sont d'ailleurs très variables d'une année à l'autre. Mais les caractères généraux en sont bien nets. La neige commence à tomber vers 1.000 mètres; mais à cette altitude, elle ne séjourne guère. Naturellement l'importance des précipitations et la durée de la couverture neigeuse augmentent à mesure qu'on s'élève. Il arrive qu'on aperçoive les grands sommets tout blancs dès le mois d'octobre; mais à cette époque la plus grande partie fond. En décembre la neige s'installe réellement et de très loin la masse du Bou Iblal apparaît étincelante. Janvier et février sont les plus blancs et les cimes, à partir de 2.000 mètres, sont entièrement recouvertes. La circulation est alors pratiquement impossible et il est surtout impossible aux troupeaux de se nourrir. Les moutons en particulier souffrent beaucoup.

C'est au contraire la saison où les pâturages des plaines verdissent. Il faut mettre à part cependant les plaines de la Haute Moulouya. Élevées, abritées des vents d'Ouest par le Moyen Atlas, soumises au régime des Hauts Plateaux oranais, elles ont un climat continental fort rude. Si la neige y est moins abondante que dans la montagne, c'est à cause de la sécheresse et non de la température qui est assez basse pour nuire à la végétation. La situation est toute différente à l'Ouest dans l'Azarar, quoique la différence d'altitude soit faible. Les vents d'Ouest adoucissent la rigueur de la température; la pluie

(1) Cf. Aug. Bernard, *Le régime pluviométrique au Maroc* (Mémoires publiés par la Société des Sciences naturelles du Maroc).

surexcite la pousse de l'herbe. En outre le pays est très varié au point de vue de la nature des roches et des formes topographiques. Coupé de vallées profondes, il déroule, dans le massif primaire rajeuni, une succession pittoresque de dômes arrondis, de crêtes aiguës, de plateaux dominés par des chaînons courts et alignés. La couverture de calcaire jurassique s'est conservée dans la région d'Aguelmous et au sud d'Agouraï. La zone la plus avantagee est celle des plateaux de Tellt et de Ment, traversée par l'Oued Aguenour.

Aux prairies humides des vallées, aux pâturages plus secs des plateaux il faut ajouter le maquis qui couvre toutes les pentes et se transforme parfois en véritable forêt. La forêt elle-même a été de tout temps associée par les Indigènes à la vie pastorale. La législation actuelle doit respecter ce droit d'usage. Grâce à cette étendue et à cette variété des pâturages, il est possible de promener les troupeaux sans épuiser les réserves fourragères : les espèces se renouvellent, les pâturages se reforment et suffiront encore en été aux troupeaux des propriétaires du sol. Ainsi les Beni Mtir de la plaine s'établissent alors sur le plateau d'El Hajeb abandonné par les Beni Mguild.

Dans la montagne elle-même, il y a de grandes différences locales. Le Moyen Atlas n'est pas un bloc de hauts plateaux et les fortes altitudes des cimes ne doivent pas faire illusion. Il faut remarquer que, sur trois côtés, son allure de muraille brusquement dressée au-dessus des plaines a pour conséquence une violence exceptionnelle de l'érosion. Les obstacles rencontrés par la pénétration française viennent moins de la hauteur absolue que de ces gorges vertigineuses au fond desquelles les troupes doivent cheminer sous le feu plongeant des dissidents. De loin on voit la montagne toute blanche et il semble que la vie y soit totalement impossible en hiver. Mais ces vallées profondes, souvent bien abritées, offrent quelques ressources. On ne comprendrait pas la résistance tenace des Tserrouchen du Tichoukt sans la curieuse dépression du Joua qui longe la base orientale du massif et servit longtemps d'asile aux dissidents. Ces vallées intérieures se trouvent avoir une grande importance politique et stratégique car elles constituent autant de fissures au blocus économique de la montagne. Cette importance est en rap-

port avec le rôle qu'elles jouent dans la transhumance. Dans ces hautes vallées, la transhumance d'été est la seule pratiquée par certaines tribus particulièrement avantagées qui n'ont pas besoin d'évacuer en hiver leur habitat ordinaire.

La transhumance des tribus du Moyen Atlas n'associe donc pas deux types simples de pays qui se complètent en s'opposant : la plaine chaude et sèche, la montagne humide et fraîche : il faut tenir compte de la haute montagne couverte de neige pendant de longues semaines, des vallées intérieures, des conditions propres à chacune des zones basses voisines, les steppes de la Moulouya, le Tadla, l'Azarar. Nous pourrions ainsi diviser le Moyen Atlas en trois parties : 1° la région du Nord-Est qui porte les cimes les plus hautes et est bordée par les steppes de l'Oued Mçoun et de la Moulouya moyenne; 2° la région centrale où l'étranglement de la montagne facilite les communications entre la Haute Moulouya et l'Azarar; 3° la région méridionale qui, soudée au Haut Atlas, domine la plaine du Tadla et présente, en particulier sur l'Oued el Abid, de petites cuvettes.

Malgré l'instabilité de l'équilibre actuel, on peut remarquer que les grandes tribus ont leur territoire disposé précisément d'après ces conditions physiques. Les Djelidassen (Beni Ouaraïn Cheraga) et les Marmoucha descendent de la haute montagne dans les steppes de l'Est et du Nord-Est; au Nord et Nord-Ouest, des groupes de petites tribus sont nichés dans les vallées descendant au Sebou; trois grandes tribus sont à cheval sur les deux versants du Moyen Atlas : les Tserrouchen, les Aït Youssi, les Beni Mguild; les Zaïan, les Sgougou, les Ichkern tiennent le versant ouest descendant sur l'Azarar; entre le Tadla et l'Oued el Abid, les Aït Seri défendent le Dir contre les Aït Chokhman.

*
**

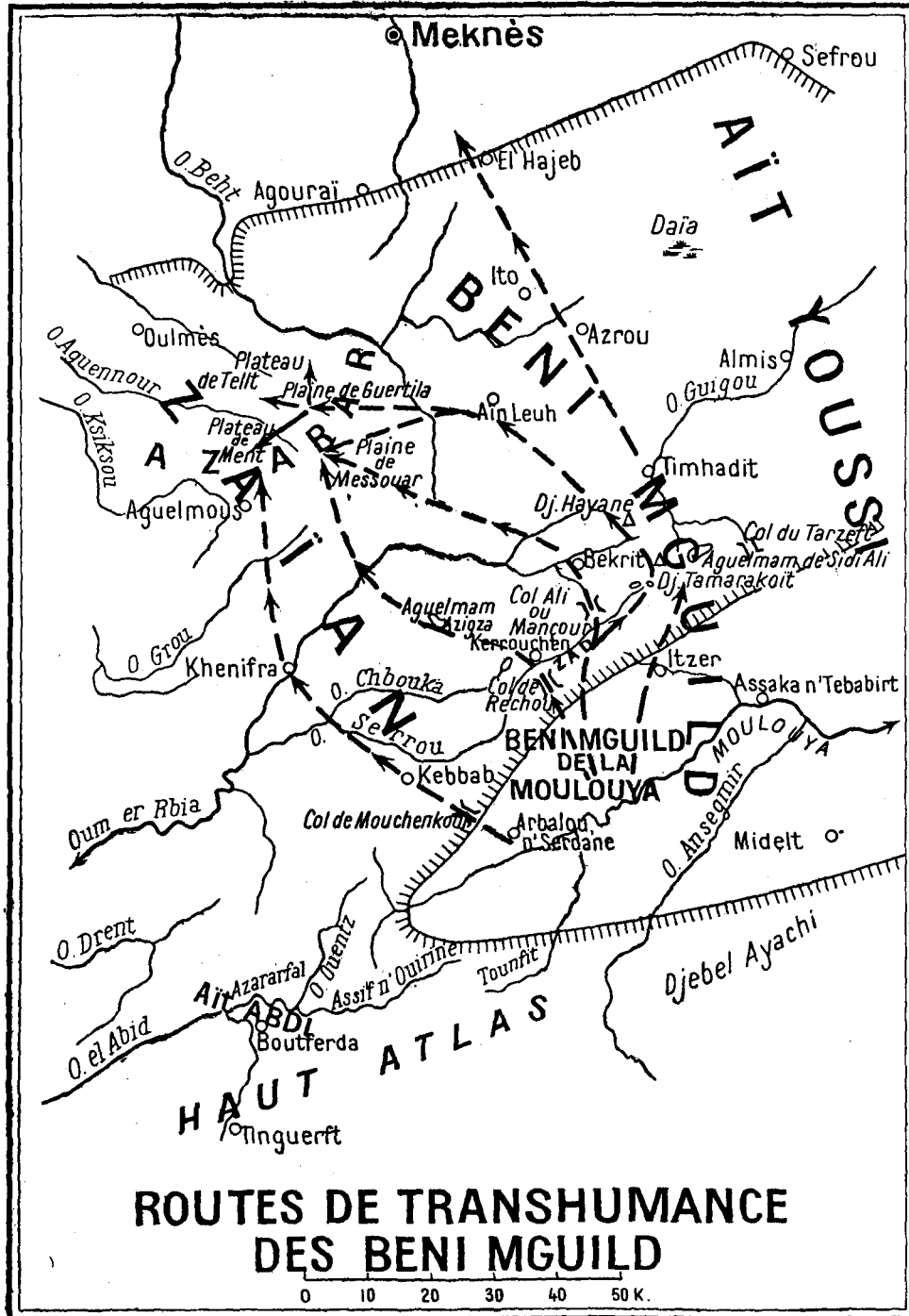
LES TYPES DE TRANSHUMANCE.

Nous avons vu que la transhumance dans le Moyen Atlas appartient à deux types très différents. La *transhumance estivale* représente le type le plus simple; elle ne comporte qu'un faible déplacement; les

meilleurs représentants en sont les tribus de l'Oued el Abid. La *transhumance d'hiver* qui se combine presque toujours avec la transhumance d'été comporte des déplacements sur de vastes parcours qui amènent les tribus sur des territoires étrangers : l'exemple le plus remarquable de cette *double transhumance* est la tribu des Beni Mguild du Sud.

On pourrait croire qu'à l'exemple de notre Languedoc et de notre Provence, les tribus de la plaine conduisent en été leurs troupeaux dans la montagne. Le fait se produit bien, mais seulement dans les grandes confédérations qui ont des fractions établies à la base de la montagne. En général, les tribus maîtresses de la montagne n'ont guère admis les étrangers de la plaine au détriment desquelles elles ont au contraire augmenté leur propre territoire. C'est là un fait d'ordre historique qui différencie profondément le Moyen Atlas des pays européens; les populations pauvres et belliqueuses de la montagne dominant le plus souvent les pacifiques laboureurs de la plaine. C'est le même renversement de point de vue selon lequel, considérant la vie sédentaire comme l'idéal, nous avons de la peine à concevoir que c'est le Nomade qui vassalise le Sédentaire.

La transhumance estivale qui consiste simplement à s'élever des vallées intérieures sur les montagnes voisines rappelle la vie de nos montagnards alpins. Au mois de mai, le cheikh procède en grande cérémonie à l'ouverture des pâturages et les troupeaux se dispersent sur leurs cimes habituelles. Ils redescendent en octobre. Ils ne sont accompagnés que de la plus faible partie des membres de la tribu, les autres demeurant sur les terres de culture. C'est que la transhumance estivale s'accommode d'une vie vraiment sédentaire; les petites tentes des bergers ou « azaba » complètent seulement le mobilier de cultivateurs propriétaires qui vivent dans des maisons de pisé agglomérées en villages, cultivent les céréales et possèdent des vergers. Il est donc indispensable qu'une partie importante de la famille demeure sur place non seulement pour garder la maison, mais pour faire la récolte d'orge, de blé, de maïs qui n'est pas mûre au moment du départ des troupeaux. Même parmi ces troupeaux, on n'emmène guère que les moutons et les chèvres. Dans la montagne déserte, les pâtu-



rages sont assez étendus pour qu'il n'y ait pas de difficultés ou de conflits entre les bergers.

Les *Aït Abdi* de l'Oued el Abid, fraction de la grande confédération des *Aït Chokhman*, nous présentent, par leur pays et leur genre de vie, le meilleur exemple de la transhumance d'été. Ils disposent d'une zone relativement étendue de plaines : sur la rive droite de l'Oued el Abid, l'Azararfal, et sur la rive gauche, la cuvette de Boutferda. Ces plaines ont un climat assez doux pour se prêter à la culture, non seulement de l'orge mais du blé. Dans la haute vallée de l'O. Ijerri, la plaine beaucoup plus froide de Tinguerft a encore quelques maigres cultures de seigle, de sorgho et surtout des luzernières dont le fourrage servira pour les troupeaux en hiver. De belles forêts, comme celle d'El Haouent, couvrent les pentes moyennes de la montagne au nord de l'O. El Abid. Les Djebels Imeral et Koucer, au Sud sont plus âpres et plus nus. Outre de nombreux ksour disséminés dans les vallons secondaires, les *Aït Abdi* ont deux grosses agglomérations, Tinguerft et Boutferda. Tinguerft est le centre de la haute montagne où se ravitaillent en été les transhumants et d'où ils s'égaillent dans leurs pâturages alpins : il est formé d'une centaine de ces maisons basses que les Berbères appellent « igherbichet » (1). Boutferda a des maisons mieux bâties, des boutiques : il s'y tient, le mercredi, un gros marché, qui sert pour ainsi dire d'intermédiaire entre les marchés d'Ouaouizert et d'Arbala. La douceur de la température y est attestée par d'assez beaux vergers de pêchers.

Les pâturages d'été sont répartis par le cheikh entre les diverses fractions des *Aït Abdi* : les unes vont au Nord, les autres au Sud de l'O. El Abid. En général, les troupeaux ne gagnent pas les cimes d'une seule traite; pendant les semaines intermédiaires entre la fonte des neiges et l'épanouissement des pâturages supérieurs, ils s'arrêtent dans les maquis et les forêts des pentes moyennes. Le froid et les neiges d'hiver ramènent toutes les fractions dans l'Azararfal et la plaine de Boutferda qui paraissent alors couvertes de troupeaux parmi lesquels se trouvent des chameaux.

Les *Aït Saïd* présentent une particularité assez remarquable. Ils

(1) Cf. Commandant Tarrit, *Études sur le front chleuh* (Bul. Soc. Géogr. Maroc, 1923, t. III, p. 542).

occupent les deux versants du Djebel Tasemmit (2.258 m.), la roide muraille qui domine Beni Mellal. Ces roches calcaires et très dénudées sur le versant nord se dessèchent tout à fait vers la fin de l'été : les transhumants sont alors obligés de redescendre le long des oueds principaux, près de leur débouché en plaine. Cette situation spéciale a rendu les Aït Saïd très vulnérables et contribue à expliquer que cette fraction des Ait Chokhman ait été incorporée de force aux Ait Seri.



La *transhumance d'hiver* est par elle-même une grande difficulté. Elle amène les tribus qui la pratiquent loin de leur habitat ordinaire, non dans une zone restée déserte, mais occupée en permanence : il en résulte un problème de rapports très complexes entre les propriétaires et les transhumants. Nous avons vu d'autre part que la transhumance d'hiver s'accompagne presque nécessairement de la transhumance d'été : il est vrai, par exemple que les Ait Messaoud, fraction des Beni Mguild du Sud, qui franchissent le Moyen Atlas pour hiverner dans l'Azarar Zaïan, n'y estivent guère; c'est qu'ils préfèrent gagner les premières pentes du Haut Atlas plus proches. De cette double transhumance il résulte que toute l'année se passe en allées et venues. Il ne faut pas oublier en effet que ces montagnards ne sont jamais de simples pasteurs : dans des proportions variables, ils associent la culture et l'élevage.

Où sont ces terrains de culture? Il peut arriver que les transhumants labourent dans le territoire où ils hivernent; mais c'est là un fait exceptionnel résultant d'accords spéciaux avec les véritables propriétaires. Dans les hautes vallées de la montagne où l'on estive, il y a fréquemment quelques terrains susceptibles de porter les cultures tardives, mais on ne peut compter régulièrement sur ces terres trop froides où les récoltes n'ont pas toujours le temps de mûrir et représentent parfois une perte de temps et des semences. En dehors des zones d'hivernage et d'estivage, il y a donc une région intermédiaire qui est le véritable habitat de la tribu : on y séjourne avant la transhumance d'hiver pour faire les labours; il faut y revenir pour la récolte. L'année est donc partagée en 4 ou même 5 périodes. Octobre : labours

et semailles dans l'habitat ordinaire. Novembre à mars : transhumance d'hiver. Mars à mai : séjour dans l'habitat et cultures de printemps. Mai à septembre : transhumance d'été interrompue vers juin par la récolte.

Ce n'est là d'ailleurs qu'un schéma théorique qui peut comporter beaucoup de variantes et de nuances. Voici par exemple les Aït Sidi Abd el Aziz, fraction des Mrabtines, voisins des Zaïans (1). En été, ils redescendent de leurs pâturages de l'Aguelman Azigza dans la vallée de l'O. bou Idji, affluent de l'Oum er Rbia supérieur : cette vallée traverse des terrains très riches en sel et les Ait Sidi Abdelaziz trouvent profit à élever ainsi de véritables moutons de prés-salés.

Tous les déplacements n'ont pas la même importance, ni en eux-mêmes, ni par le nombre de gens qui y prennent part. Ainsi se précisent les caractères qui distinguent, malgré leur mobilité, les Transhumants des Nomades. En dehors des installations temporaires et fragmentées, il y a un lieu et des périodes où toute la tribu est effectivement réunie sur un territoire occupé par des établissements permanents. Il ne faut pas faire du type d'habitation un signe particulièrement expressif du genre de vie. Des Sédentaires qui sont plus de la moitié de l'année par monts et par vaux, sont bien obligés d'avoir une habitation mobile : habiter le reste du temps sous une tente, un toit de chaume ou une terrasse n'a qu'une importance relative.

Ce qui attache les transhumants, c'est la propriété d'un sol qu'ils cultivent. En fait, sur ce sol auquel ils confient leur travail, leurs semences et leurs espoirs de récoltes, ils édifient, pour la plupart, des maisons de pisé; ce sont des « mechta » qui, comme le nom l'indique, sont organisés pour la mauvaise saison. Les constructions les plus importantes sont destinées à servir, non d'abri aux habitants, mais de greniers fortifiés pour les grains et les provisions, car les transhumants n'emportent dans leur déplacement hivernal, que la plus faible partie de leurs récoltes : telle est la raison d'être de ces innombrables kasbas que les tribus du Moyen Atlas ont défendues avec opiniâtreté à chaque avance des Français.

(1) Voir Radisson, Causes et conséquences de la transhumance chez les tribus du Moyen Atlas (*Revue de Zootechnie*, janvier et février 1923).

La kasba pour provisions dont le type parfait dans le Sud est la « tirremt » est le centre véritable de chaque fraction : autour d'elle on peut trouver les types les plus disparates d'habitations, tentes, mechta de pisé, nouala. L'importance de l'agglomération est très variable; les emplacements de marché à la base de la montagne, comme Ksiba, Zaouia ech Cheikh, etc., ou au croisement des voies de circulation intérieure comme Arbala sont presque de petites villes.

Parmi les tribus qui pratiquent la double transhumance, la plus intéressante est la confédération des Beni Mguild. Nous allons suivre ses déplacements en nous aidant soit de très intéressants Rapports inédits du Capitaine Guillaume et de l'Officier Interprète Lévy, soit de notre propre Enquête qui a trouvé près du Commandant Nivelles, commandant le Cercle d'Azrou, l'aide la plus bienveillante.

La grande Confédération des Beni Mguild est formée de deux groupements : les Aït Abdi ou Mguild du Nord et les Aït Omnasf ou Mguild du Sud. Les Beni Mguild du Sud que nous allons étudier spécialement occupent tout le bassin de la Haute Moulouya jusqu'au confluent de l'O. Aguercif, entre la crête du Moyen Atlas et les premières pentes du Haut Atlas. Ils sont subdivisés en quatre grandes fractions dont les mouvements respectifs sont en rapport avec la position. Les Aït Lias font la liaison, d'une part entre leurs frères du Sud et leurs frères du Nord, d'autre part avec les Zaïans. Les Aït Ougadir, partagés en A. Quebel Lahram et A. Ali ou Ghanem, habitent le versant Sud du Moyen Atlas, dans les vallées supérieures de l'O. Kiss et de l'O. Aguercif, sans toucher à la Moulouya. Les A. Bougueman et les A. Messaoud sont à cheval sur la Moulouya, ceux-ci en amont, ceux-là en aval.

La transhumance d'été n'offre pas de difficultés : elle se fait dans la partie de la montagne qui appartient aux Beni Mguild du Nord ou aux Aït Lias. Les fractions du versant sud franchissent au Tizi n'Rechou le chaînon oriental qui n'est pas très élevé, gagnent la cuvette synclinale du Zad qu'elles remontent et atteignent les pentes du Tamarakoït ou les montagnes boisées qui entourent l'Aguelman de Sidi Ali. Le mouvement est sensiblement le même pour tous. Seuls les Messaoud n'envoient dans le Moyen Atlas qu'une partie de leurs troupeaux : ils ont, dans la plaine d'Aarid, au pied du Haut

Atlas, de vastes pâturages qu'ils complètent, par grande sécheresse, en estivant dans l'*Amalou* ou versant de l'ombre, les premières pentes septentrionales du Haut Atlas. Il y a une autre différence qui traduit l'importance relative que chaque fraction attache à ses cultures ou à l'élevage : les A. Ougadir ne laissent en Moulouya, à la garde des cultures, que de petites tentes, les grandes tentes suivant les troupeaux en montagne; au contraire les Messaoud et les Bougueman n'envoient dans la montagne que des « azaba » (petites tentes) de bergers.

La transhumance d'hiver détermine des déplacements plus délicats et de plus grande envergure. Les mouvements des diverses fractions ne sont pas seulement intéressants à suivre pour eux-mêmes, mais leurs variations montrent comment la transhumance est étroitement liée aux circonstances politiques. Dans la transhumance hivernale des Beni Mguild il faut distinguer historiquement trois phases séparées par deux grands faits : l'hégémonie de Moha ou Hammou le grand Chef Zaïan et l'arrivée des Français.

1° L'installation des Beni Mguild dans leur territoire actuel est relativement récente. Elle s'est révélée d'une façon éclatante par le désastre infligé en 1819, dans la vallée du Serrou, aux troupes chériennes commandées par le Sultan Moulay Sliman en personne. Depuis cette date, ils n'ont cessé de s'étendre vers le Nord et ce fut la belle période de la transhumance. Les fractions effectuaient leur déplacement d'hiver dans l'ordre où nous les avons énumérées, les Aït Lias partant les premiers pour l'Azarar et en revenant les derniers.

Les A. Lias, suivant le mouvement de leurs voisins Zaïan et A. Abdi, passaient par les Chorfa d'Ifrane et El Hammam; ils allaient hiverner sur l'O. Beht vers Guerrara et Bou Ihagar.

Les A. Ougadir reprenaient en général leur itinéraire d'été par le Zad; longeant les Djebel Tamarakoït et Hayane, ils atteignaient ensuite Aïn Leuh et de là, ils se dirigeaient vers le plateau de Tellt, entre l'O. Beht et l'O. Aguenour. Quelquefois la fraction des A. Ali ou Ghanem empruntait un itinéraire plus court : l'O. Senoual, Bekrit, l'O. Ifrane. Ce déplacement à l'aller se faisait lentement et pouvait durer un mois ou davantage si la neige tardait à tomber. L'itinéraire suggère deux remarques : il est en rapport avec la structure du Moyen

Atlas, l'abaissement général de l'axe des plissements, les dépressions synclinales comme celle du Zad et les cluses transversales. L'itinéraire fait un grand coude vers le Nord : ce n'est pas une flânerie de bergers amoureux de la montagne, mais un effet de la crainte. Il fallait rester le plus possible en territoire Mguildi et éviter le passage chez les Zaïans.

Les A. Bougueman et les Messaoud ont longtemps emprunté la même route que les Ougadir. Tout ce monde venait hiverner dans la région de Messouor, Guertila, les plateaux de Tellt et de Ment. Cette installation ne se faisait pas sans difficulté. La rencontre avec les transhumants Zaïans, amenait des chocs fréquents et le moindre prétexte faisait rompre les trêves. Cependant il régnait un certain équilibre qui fut rompu par Moha ou Hammou.

2° On sait la fortune extraordinaire de ce Berbère à l'intelligence souple et l'énergie de fer. Par la force et la ruse, il s'imposa à la fois au Maghzen et à ses contribules, il groupa sous son autorité tous les Zaïans, attira dans son orbite les tribus voisines : rien ne put se passer sans son autorisation sur le versant occidental du Moyen Atlas, dans les hautes vallées de l'Oum er Rbia et du Bou Regreg. Les transhumants Mguild durent pactiser avec lui ou s'éloigner. L'installation en transhumance prit la forme d'une redevance payée au Zaïani. Ainsi firent les Aït Ali ou Ghanem et les Messaoud. Ils en tirèrent au moins quelque avantage. Grâce à la protection de Moha, ils purent raccourcir leur itinéraire en coupant à travers le pays zaïan. Les A. Ali ou Ghanem passèrent par Kerrouchen, Adjir, l'Aguelmam Azigza, l'O. Amassine, les Messaoud par le Serrou, Kebbab, Khenifra.

Mais les A. Bougueman, plus éloignés du Zaïani, refusèrent de se soumettre. Abandonnant pour leur transhumance d'hiver la rive gauche du Beht, ils se dirigèrent un peu plus au Nord, dans les plateaux entre Guertila et Agourai à Aguerd n'Souk.

3° L'arrivée des Français amena une perturbation bien plus grave. En 1913, les Beni Mguild furent écrasés près d'Ito et l'Azarar du Nord passa sous le contrôle des Bureaux de Renseignements. Plutôt que de se soumettre, les Mguild du Sud renoncèrent alors à toute transhumance hivernale; ils se contentèrent de leurs pâturages de Haute Moulouya, mais ce fut au plus grand détriment de leurs trou-

peaux. La situation ne tarda pas à empirer. En 1922, les Français continuent leur progression en Haute Moulouya et atteignent directement le pays des Mguild du Sud. Ceux-ci résistent encore et se réfugient avec leurs troupeaux dans le Haut Atlas. Cet héroïque et émouvant amour de l'indépendance est payé de la ruine. Les moutons, dont le nombre avait lentement décliné au cours des années précédentes, moururent par centaines dans le rigoureux hiver 1922-23. C'est une population très appauvrie qui dut alors faire sa soumission pour recouvrer ses terres de labour. La moyenne de 300 à 400 moutons par tente est passée à 10 : c'est la meilleure démonstration de la nécessité de la transhumance hivernale et les Officiers chargés d'administrer ces sympathiques victimes de leur obstination se sont préoccupés de leur assurer les pâturages capables de refaire les troupeaux.

*
**

CONCLUSION.

Ces déplacements saisonniers qui amènent des tribus comme les Beni Mguild à plus de 100 km. de leur habitat n'ont pas seulement un intérêt géographique actuel. Ils éclairent d'une vive lumière toute l'histoire du Maroc.

Le contraste entre le dur pays que quittent les transhumants et les plaines du Nord-Ouest est trop saisissant pour ne pas susciter des désirs et des regrets. Et de l'Azarar ils aperçoivent à leurs pieds les riches plaines du Sebou avec les villes d'où vient tout ce qui leur fait envie. De même que nous saisissons à l'aube de notre histoire les grandes migrations de peuples des steppes et plateaux glacés de l'Asie vers la douceur atlantique et le soleil méditerranéen, les tribus du Sahara et de la haute Moulouya, ont marché vers les bons pays et les gras pâturages du Nord-Ouest : d'où un choc incessant contre les premiers occupants. Et comme les tribus de la plaine s'arabisent par les rapports avec les gens des villes, par la soumission au gouvernement, tandis que les montagnards restent fidèles à leur langue, à leur race, à leurs usages, le conflit économique se double du conflit entre deux civilisations. Les gens de la plaine, soutenus par le

Maghzen, refoulent parfois les montagnards, mais cette réaction est infiniment plus rare que l'expansion des transhumants suivant l'itinéraire de leurs moutons.

Les circonstances et les conditions géographiques ont fait que la pacification française, partant de la côte et des plaines, a pris la forme d'une réaction contre la montagne, c'est-à-dire d'un mouvement contraire à celui de l'histoire traditionnelle. Il est toujours plus difficile de remonter un courant que de le suivre. Ignorantes de nos intentions réelles, les tribus voient l'apparence et cela explique l'énergie d'une résistance si contraire à leurs vrais intérêts.

La politique et la stratégie du Commandement franco-chérifien est bien effectivement basée sur le blocus de la montagne et l'interdiction de la transhumance hivernale. Ce procédé de guerre s'est montré d'une efficacité plus ou moins rapide mais, à la longue, terrible. Il laisse, quand la soumission est obtenue, des problèmes délicats à résoudre, dont le principal est celui de la reprise de la transhumance. Les tribus de l'Azarar traditionnellement hostiles aux transhumants se sont habituées à ne plus les voir. Les restrictions demandées par les chefs Zaïans ont obligé les Aït Bougueman à laisser pendant l'hiver 1926-27, leurs 10.000 moutons dans la plaine d'Aarid. Et cependant la transhumance est une nécessité résultant des conditions physiques. Avec le concours des autorités indigènes, les Bureaux de renseignement se sont efforcés de concilier les intérêts opposés. Des accords sont intervenus; la transhumance, réglementée, continue ou recommence. Mais elle ressemble de moins en moins à un déplacement global de la tribu : les guerriers et les chevaux restent dans l'habitat ordinaire. On ne rencontre plus le long des pistes de la montagne que les bergers poussant leurs moutons et logeant sous leurs petites tentes.

J. CÉLÉRIER,

Directeur d'études de Géographie
à l'Institut des Hautes-Études Marocaines.

L'ÉGLISE CHRÉTIENNE DE MARRAKECH AU XIII^e SIÈCLE

L'épisode le plus connu de l'histoire chrétienne du Maroc au XIII^e siècle est le supplice des premiers martyrs de l'ordre franciscain. Cinq Frères Mineurs envoyés par saint François pour évangéliser les musulmans furent mis à mort à Marrakech le 16 janvier 1220 (1), moins pour avoir prêché l'Évangile à travers les rues que pour avoir insulté Mahomet dans leurs discours. L'événement eut un grand retentissement. Les anciens historiens et hagiographes franciscains n'ont pas entièrement tort, quand ils y voient la cause qui déterminait la fondation d'une Église marocaine. Mais ils donnent de mauvaises raisons. Pour venger les saints, disent-ils, le ciel irrité accabla le Maroc sous une famine de cinq années, à la suite de quoi le Sultan repentant octroya aux Franciscains le droit de fonder cinq églises et d'avoir au Maroc un évêque, à condition qu'il fût franciscain (2).

(1) Sur les martyrs de 1220, cf. *Passio sanctorum Martyrum fratrum Beraldi, Petri, Adiuti, Accursii, Othonis in Marochio martyrizatorum*, ds. *Analecta Franciscana*, t. III, Quaracchi, 1897, in-8, p. 379-396. — Voir aussi *Acta Sanctorum*, janvier, t. II, p. 64 et — ss.; le P. Ferd. Delorme, *Pour l'Histoire des Martyrs du Maroc*, ds. *La France Franciscaine*, Paris, t. VII, 1924, p. 111-136; et le P. Andrés Ivars, *Los Martires de Marruecos de 1220 en la literatura hispano-lusitana*, ds. *Archivo ibero-americano*, n^o XLII, nov.-déc. 1920, p. 344-381.

(2) Déjà le Fr. Marcos de Lisboa ds. sa *Chronica...*, datée de 1539 (citée par le P. Andrés Ivars, *Los Martires de Marruecos de 1220... ut supra*, p. 360), raconte que le roi de Maroc, repentant d'avoir mis à mort les cinq Frères, accorda par un édit aux chrétiens l'exercice public de leur culte. Il leur permit d'avoir un évêque, à condition qu'il fût franciscain, et de bâtir une église de rite romain. Ce premier stade de la légende se trouve dans la plupart des ouvrages franciscains du XVII^e siècle : Wadding, *Annales Minorum*, année 1220, par. 48, t. I, p. 353 (la 1^{re} édition est de 1628); Arturus a Monasterio [Arthur du Monstier], *Martyrologium franciscanum*, Paris, 1638, in-f^o, p. 101, note; Fortunatus Hueber, *Menologium...* Munich, 1698, in-f^o, col. 1782.

Dans un second stade de la légende, le Sultan permet aux Franciscains de fonder cinq églises en souvenir des cinq martyrs et des cinq années de famine par lesquelles le ciel a vengé leur mort. Cette version est citée ds. *Mission Historial de Marruecos* par le Fr. Francisco de San Juan de el Puerto (Séville, 1708, in-f^o, p. 100-101), qui d'ailleurs la discute. Elle passe de là, mais sans réserves critiques, chez la plupart des historiens de l'ordre, tels que Marcellino da Civezza, *Storia universale*

Ce récit est entièrement légendaire et destiné à fonder sur une concession des sultans la situation de fait, qui a donné la mission du Maroc aux disciples de saint François. On aimait autrefois à justifier des droits réels par des titres imaginaires. Une chose reste vraie : c'est que le martyr des Franciscains attira sur la communauté chrétienne du Maroc l'attention du monde religieux et fut sans doute pour quelque chose dans la décision que prit le Pape Honorius III, en 1225, de créer une mission de religieux dominicains et franciscains (1) et de faire sacrer un évêque, d'ailleurs dominicain (2), pour le royaume du Miramolin, nom sous lequel le moyen-âge latin a connu le calife almohade, l'*émir al-moumenin*. Mais le supplice des cinq martyrs ne changea rien à la situation des chrétiens en terre musulmane : la preuve en est que sept autres Franciscains, ayant voulu recommencer à Ceuta en 1227 la tentative qu'avaient entreprise à Marrakech en 1220 les premiers martyrs, eurent exactement le sort de leurs devanciers et enrichirent de sept nouveaux noms le martyrologe (3).

Les cinq églises expiatoires n'ont pas plus de réalité que le repentir du Sultan. Si quelques années plus tard une église, qui paraît être restée unique dans toute l'étendue de l'empire (4), fut bâtie à Marrakech, c'est, comme nous le verrons bientôt, en raison de

delle Missioni francescane, et Castellanos, *Apostolado Serafico en Marruecos*, Madrid et Santiago, 1896, in-8, p. 99. Le P. Marcellino da Civezza (t. I, Rome, 1857, p. 175) va jusqu'à prétendre, sans citer de source bien entendu, que le couvent de Notre-Dame de Marrakech avait été donné aux Franciscains par un acte du Miramolin, daté du 17 mars 1226. L'erreur vient sans aucun doute de ce qu'une bulle d'Honorius III, concédant divers privilèges aux religieux Mineurs et Prêcheurs de la mission du Maroc, porte la date du 17 mai 1226 (cf. note ci-dessous). Le P. Marcellino, habitué à travailler sur des ouvrages de seconde main, a confondu une concession du Pape avec une concession du Sultan et le 17 mai avec le 17 mars.

(1) Cf. ds. Wadding, *Annales Minorum*, 1226, par. 64, t. II, p. 161, ou ds. Mas Latrie, *Traité de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au Moyen Age*, Paris, Plon, 1866, in-4, documents, p. 9, la bulle d'Honorius III, datée du 17 mai 1226, adressée aux Frères Prêcheurs et Mineurs de la mission du Maroc, leur concédant divers privilèges destinés à faciliter leur tâche, tels que de porter la barbe, de modifier leur vêtement et de recevoir des aumônes en argent.

(2) Le P. Atanasio López, *Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII*, ds. *Archivo ibero-americano*, n° XLII, nov.-déc. 1920, p. 402-404.

(3) Actes de leur martyre ds. *Analecta Franciscana*, t. III, Quaracchi, 1897, in-8, p. 613-616 ; cf. aussi le P. Delorme, *Pour l'Histoire des martyrs du Maroc* ds. *La France Franciscaine*, t. VII, 1924, p. 114, et *Acta Sanctorum*, octobre, t. VI, p. 385-388.

(4) D'après une bulle pontificale du 17 mars 1251, il y avait à l'époque dans le diocèse de Marrakech « une seule église et dépourvue de revenus ». Tisserant et Wiet, *Lettre de l'almohade Mur-tada au Pape Innocent IV*, ds. *Hespéris*, 1926, p. 30.

puissants motifs politiques, qui donnèrent aux chrétiens le pouvoir de poser leurs conditions.

Il ne faut pas confondre deux tendances qui se manifestent l'une et l'autre à travers toute l'histoire des missions chrétiennes du Maroc. Les martyrs de Marrakech et de Ceuta sont les représentants d'un courant mystique. Ils veulent arracher les musulmans à l'Islam et, désespérant d'atteindre leur but par la prédication, comptent sur la vertu du sacrifice et sur l'offrande de leur sang pour attirer sur les infidèles la grâce de la conversion. C'est parmi ces apôtres, qui viennent au Maroc exprès pour se faire martyriser, et dont l'héroïsme est entièrement volontaire, que l'Église a choisi les saints qu'elle a canonisés et auxquels elle rend un culte : les martyrs de Marrakech et de Ceuta, plus tard le bienheureux André de Spolète, supplicié à Fès en 1532 (1). Ces martyrs sont tous des nouveaux venus en terre d'Islam. L'idée qui les conduit les domine au point de les rendre indifférents au réel. Ils connaissent très mal les musulmans; mais il leur importe peu de les mieux connaître, puisqu'ils ne prétendent agir sur eux que par des moyens mystiques. Leur supplice a donné à l'Église du Maroc ses plus hautes valeurs morales, ses héros les plus célèbres et leur souvenir a lié l'ordre franciscain au Maroc si étroitement qu'aujourd'hui encore, après sept siècles, le clergé du Maroc est franciscain. Mais les martyrs n'ont pas de rôle immédiat et précis dans l'organisation de l'Église chrétienne du Maroc.

Parallèlement au courant mystique, il y a un courant réaliste, représenté par le clergé, qui se propose des buts moins hauts. Il ne cherche pas à convertir les infidèles, tâche qu'il juge irréalisable. S'il est venu au Maroc, c'est pour y entretenir dans la vie chrétienne la population chrétienne qui y habite : marchands, esclaves et soldats de la milice entretenue par le Sultan. Le clergé accepte l'alter-

(1) Juan de Prado, mis à mort à Marrakech en 1631 (béatifié en 1728), est cependant à ranger dans une classe différente. Lui aussi désire donner sa vie pour le Christ (Matias de S. Francisco, *Relacion del viage espiritual. . que hizo a Marruecos el ven. Padre Fray Juan de Prado*, Madrid, 1644, in-4, f° 4 verso); mais il vient avant tout pour exercer son ministère parmi les captifs chrétiens. Il ne provoque pas les musulmans. C'est seulement lorsqu'il est arrêté et conduit devant le Sultan, et que celui-ci lui propose de « renier », que Juan de Prado s'emporte, qualifie Mahomet de maudit et d'inferral et crache à terre en signe de dégoût chaque fois qu'il prononce le nom du Prophète (f° 44 v° et 48 v°).

native qui toujours au cours des siècles s'est imposée à la mission du Maroc : ou essayer d'évangéliser les musulmans et faire périr la mission; ou maintenir la mission pour les chrétiens en renonçant à tout prosélytisme. Ce sont ces réalistes, hommes de sens rassis, qui constituent l'armature chrétienne, dont l'organisation reste entièrement indépendante de l'entreprise des mystiques. Le clergé du reste a aussi ses martyrs. Sans parler de ceux qui meurent à la peine, d'autres ont été massacrés par les Maures et nous en verrons tout à l'heure la preuve. Si leur but principal n'est pas d'offrir leur vie en témoignage de leur foi, ils savent accepter le supplice s'il se présente à eux dans l'accomplissement de leur tâche.

Les chrétiens résidant au Maroc n'avaient pas attendu les martyrs de 1220 pour avoir un commencement d'organisation chrétienne. Il y eut certainement un clergé dans la Marrakech almoravide, pour donner les secours religieux aux très nombreux esclaves chrétiens que 'Ali ben Yousef y avait réunis et parmi lesquels il recruta sa milice. M. Lévi-Provençal m'a signalé, dans la *Chronique Almohade* d'el-Baidaq (1), à l'année 1155, la mention d'un jardin de Marrakech nommé *Chountoulouliya*, Sainte-Eulalie, nom qui ne peut s'expliquer que par la présence d'une chapelle ou de quelque établissement chrétien. De plus un texte latin fort curieux, la *Chronique de l'empereur Alphonse VII*, raconte qu'après la prise de Marrakech par les Almohades en 1147, on vit revenir à Tolède une partie des milices chrétiennes almoravides, qui rentraient dans leur patrie avec leur clergé et leur évêque (2). Nulle part ailleurs il n'est question d'un évêque du Maroc à l'époque almoravide et la *Chronique d'Alphonse VII* ne nous oblige d'ailleurs pas à croire qu'il y ait eu dès ce temps un évêché marocain. Il est extrêmement probable que le personnage qui rentrait à Tolède en 1147 était un évêque mozarabe d'Espagne, déporté jadis au Maroc avec ses ouailles. En 1137 un évêque nommé Miguel, fils d'Abd el-'Aziz, écrivit de sa main à Fès, une copie des évangiles en langue arabe. Son exemplaire était

(1) E. Lévi-Provençal, *Documents inédits d'histoire almohade*, Paris, Geuthner, 1927, p. 200.

(2) *Chronicon Adefansi Imperatoris*, ds. Florez, *España Sagrada*, t. XXI, Madrid, 1766, in-4, p. 399. « Quo tempore, multa millia militum et peditum Christianorum, cum suo episcopo et cum magna parte clericorum, qui fuerant de domo regis Hali et filii ejus Texufini, transierunt mare et venerunt Toletum ».

conservé au xvi^e siècle dans la Bibliothèque de l'Escorial. Il est perdu; mais une copie ancienne a conservé la mention que Miguel inscrivit à la fin du livre en manière de signature. Il était âgé de 56 ans en 1137 et captif au Maroc depuis onze ans (1). Son arrivée remontait donc à 1126, année où 'Ali ben Yousef déporta en masse les mozarabes, pour les punir d'avoir tenté de se révolter contre le pouvoir almoravide, en appelant à leur aide Alphonse le Batailleur, roi d'Aragon (2). C'est sans doute l'évêque Miguel qui fut libéré en 1147, ou quelque autre prélat conduit en Afrique dans les mêmes conditions. Sans avoir juridiction en terre africaine, le clergé captif continuait naturellement à exercer son ministère auprès des chrétiens déportés.

Bien que les textes manquent entièrement pour la seconde moitié du xii^e siècle, il est certain que les milices chrétiennes, qui restèrent au service des Almohades, conservèrent des aumôniers. Les actes des martyrs franciscains montrent un clergé à Marrakech en 1220, à Ceuta en 1227. Mais il s'agit de culte privé, qui a lieu à Marrakech dans la maison d'un Infant de Portugal réfugié auprès du Sultan et qui commande la milice chrétienne; à Ceuta dans le fondouq où logent les marchands chrétiens.

L'histoire chrétienne du Maroc au xiii^e siècle, ou plus exactement à partir de 1220, commence à être bien connue. Un travail excellent du P. Atanasio López sur les évêques du Maroc a déblayé la question et l'an dernier *Hespéris* a publié un article de MM. Tisserant et Wiet qui apporte des précisions tout à fait intéressantes (3).

Les milices chrétiennes des Almoravides et des premiers Almohades avaient été recrutées, au moins pour la plus grande partie, parmi les prisonniers réduits en servitude. Après 1227, la situation se trouve entièrement modifiée par l'arrivée d'une troupe composée d'hommes libres, qui s'engagent volontairement au service du Sultan. Celui-ci, qui a le plus grand besoin de leur concours, est tenu envers eux à des égards tout nouveaux. En 1227, donc, à la mort

(1) Simonet, *Historia de los Mozarabes de España*, Madrid, 1897-1903, in-4, p. 751.

(2) Sur ces déportations de Mozarabes au Maroc à la fin de 1126, voir Simonet, *ibid.*, p. 748-749 et Codera, *Decadencia y desaparicion de los Almoravides de España*, Saragosse, 1899, in-12, p. 209-211.

(3) Ces deux articles déjà cités p. 70, notes 2 et 4.

du sultan Abou Mohammed 'Abdallah el-'Adel, son frère Abou el-'Ala Idris el-Mamoun est proclamé calife en Espagne, mais non pas en Afrique et doit conquérir son royaume contre son neveu Yahya ben en-Nasir, compétiteur que les cheikhs almohades lui ont suscité à Marrakech. Dans cette nécessité, il demande secours à Ferdinand III roi de Castille, qui lui fournit un corps de douze mille cavaliers chrétiens, avec lequel el-Mamoun entre à Marrakech en 1230. Mais le roi de Castille fait payer son aide. El-Mamoun doit lui céder dix places fortes espagnoles. De plus, il est contraint d'accorder à la milice chrétienne l'exercice public du culte, c'est-à-dire le droit d'avoir à Marrakech une église où on sonnera les cloches, objets particulièrement odieux aux musulmans. Il autorise même les conversions de musulmans à la foi chrétienne, tandis qu'il interdit aux miliciens de passer à l'Islam (1).

Dans ce libéralisme à l'égard des chrétiens, il faut voir évidemment la condition d'un marché, par lequel le nouveau Sultan s'attache les auxiliaires qui lui ont conquis son royaume et qui vont le lui défendre. Mais il y a davantage. Il y a aussi une explosion de cette hostilité, latente jusque là (2), entre la famille royale et les cheikhs almohades, descendants des compagnons d'Ibn Toumert, qui, au nom des traditions de celui-ci, prétendent donner l'investiture aux Sultans et les tenir en tutelle. Parvenu au pouvoir malgré eux, et vainqueur grâce à son armée chrétienne, el-Mamoun instaure un régime de réaction anti-almohade, marqué non seulement par un effroyable massacre des cheikhs et de leurs familles (3), mais aussi par une orientation religieuse tout à fait opposée à celle des règnes précédents.

(1) Ibn Abi Zar', *Rawd el-Qirtas*, trad. Beaumier, Paris, Impr. Impériale, 1860, in-8, p. 357-8. Les conditions posées par le roi de Castille sont confirmées plus brièvement par Ibn Khaldoun, *Hist. des Berbères*, trad. Slane, t. II, p. 236.

(2) Il est curieux de trouver chez 'Abd el-Wahid el-Marrakchi, qui écrivait sa chronique avant 1224, un passage où Ya'qoub el-Mansour exprime à l'égard du Mahdi des sentiments qui, pour être de forme plus discrète, ne sont pas au fond si différents de ceux qu'el-Mamoun proclamera en 1230. Selon cet auteur (*Histoire des Almohades*, trad. Fagnan, 1893, p. 253) le sultan Abou Youssef Ya'qoub el-Mansour ayant un jour assisté à une fête où les gens de Tinmal acclamaient la mémoire d'Ibn Toumert, « un témoin oculaire m'a dit avoir vu Abou Youssef sourire à ce spectacle, par pitié pour ces faibles intelligences, car lui-même ne croyait à rien de tout cela et ne jugeait pas comme eux d'Ibn Toumert. Dieu sait à quoi s'en tenir ! »

(3) *Qirtas*, *ut supra*, p. 361-2 ; Ibn Khaldoun, *ut supra*, t. II, p. 235 et 299.

Dès son arrivée à Marrakech, el-Mamoun monte en chaire dans la mosquée d'el-Mansour, récite la *khotba*, et maudit solennellement la mémoire d'Ibn Toumert. « ...Je vous dis, moi, s'écrie-t-il, que toute l'histoire de votre Mahdi n'est qu'une imposture... Il n'est point de Mahdi, si ce n'est Jésus fils de Marie » (1) : paroles qui ne signifient pas que le Sultan songe à embrasser le christianisme, comme le Pape semble l'avoir un moment espéré, mais seulement qu'il entend libérer lui et son royaume de l'apport doctrinal almohade, afin de rehausser l'autorité et le prestige du calife qu'il est lui-même devenu. De fait, joignant les actes aux discours, il édicte toute une série de mesures, dont le *Qirtas* et Ibn Khaldoun énumèrent quelques-unes, qui prouvent le dessein de prendre en tout le contre-pied de ce qui se faisait avant lui.

Il n'est pas étonnant que ces innovations aient vivement scandalisé les partisans de la tradition. La faveur donnée aux chrétiens était un signe apparent des tendances du nouveau régime. Aussi, quand deux ans plus tard (1232), pendant qu'el-Mamoun et sa milice étaient occupés à assiéger Ceuta, Yahya ben en-Nasir s'empara de Marrakech et la pillà, il n'eut rien de plus pressé que de dévaster l'église chrétienne.

Cet épisode, auquel on n'a pas donné l'importance qu'il mérite, n'est généralement connu que par un passage très bref du *Qirtas* : « Yahya, dit cet ouvrage... descendit de la montagne et s'empara de Marrakech, où son premier soin fut de faire démolir l'église bâtie pour les chrétiens. Il massacra un grand nombre de juifs et de Bni Farkhan, dont il pillà tous les biens... » (2).

Encore ce texte si bref a-t-il besoin d'être interprété, car s'il est explicite pour ce qui concerne la destruction de l'église, il ne prend sa valeur, pour ce qui est du massacre de la population chrétienne, qu'à partir du moment où l'on a reconnu les chrétiens de la milice sous ce nom de Bni Farkhan, qu'un lecteur non prévenu prend d'abord pour un nom de tribu.

Le mot arabe *farkh* dont le sens primitif est *petit d'oiseau*, ou *petit*

(1) *Qirtas*, p. 359.

(2) *Qirtas*, p. 363.

des animaux, puis *jeune garçon*, a pris aussi celui de *bâtard* (1). C'est dans cette acception péjorative, où le mépris pour le chrétien se nuance pourtant de quelque sympathie pour la jeunesse et la force, que les Maures ont pris le mot pour désigner les soldats de la milice chrétienne.

Le terme reste rare dans les textes. En plus du témoignage du *Qirtas*, nous possédons aussi un passage de la *Chronique almohade* d'el-Baidaq, que MM. Lévi-Provençal et Colin ont bien voulu me signaler. On y voit qu'un chef chrétien nommé Garando emmena dans le Dra' en 1169-1170 un corps de trois cent cinquante *Ifarkhan*, forme berbérisée, pluriel d'un singulier *afroukh*, qui dans certains dialectes signifie actuellement *jeune garçon* (2).

Ce mot *Farkhan* a donné en espagnol *farfan*, pluriel *farfanes* qui est, au dire de Marmol, le nom sous lequel étaient connus au xvi^e siècle les descendants de la milice chrétienne du Maroc, rapatriés en Andalousie à la fin du xiv^e siècle (3).

Or il se trouve qu'un texte d'histoire franciscaine, dont les historiens du Maroc n'ont pas jusqu'ici tiré parti, confirme, trop brièvement encore, mais d'une manière très intéressante, le passage, cité plus haut, du *Qirtas*.

La Chronique des Vingt-quatre Généraux de l'ordre des Mineurs rédigée avant 1369, après avoir raconté l'histoire des martyrs de Ceuta (1227), ajoute en effet : « Quelques années plus tard, le XVI des calendes d'octobre, à Marrakech, dans l'église Notre-Dame, cinq autres Frères Mineurs furent décapités par les Sarrasins, en témoignage de la foi catholique, et revêtus de la pourpre du saint martyr, ainsi qu'une très grande foule de chrétiens des deux sexes, de telle sorte que dans la ville de Marrakech, il ne resta personne qui invoquât le nom du Seigneur » (4).

(1) Dozy, *Supplément aux Dict. Arabes*, t. II, p. 249; Marçais (W.), *Textes arabes de Tanger*, Paris, Leroux, in-8, p. 410.

(2) Laoust, *Cours de berbère marocain. Dialectes du Sous, du Haut et de l'Anti-Atlas*, Paris, Chailamel, 1921, p. 53.

(3) Marmol, *Descripcion de Affrica*, Grenade, 1573, in-4, t. II, f^o 29 v^o. C'est en recherchant l'étymologie du mot *farfan* que M. José Alemany a indiqué le vrai sens du mot *farkhan*. *Milicias cristianas al servicio de los sultanes musulmanes del Almagreb*, ds. *Homenaje a D. Francisco Codera*, Saragosse, 1904, in-8, p. 138, note 3; cf. aussi *Diccionario de la Real Acad. Española*, nouv. éd., Madrid, 1925, p. 561, au mot *farfan*.

(4) « Post aliquos vero annos, XVI kalendas octobris, apud Marochos, in ecclesia Beatae Mariae,

Les miracles divers qui suivirent le massacre, lumière céleste qui remplit l'église, chants des anges et rumeur des cloches mises en branle par d'invisibles sonneurs, faits que raconte complaisamment le chroniqueur, ne doivent pas nous mettre en défiance. Ces embellissements sont de style dans la littérature hagiographique. Ils ont été ajoutés à un renseignement, dont la sincérité est révélée par le fait qu'il confirme les dires du *Qirtas*, avec lequel il ne peut avoir aucune communauté d'origine. Nous savons par ce texte qu'el-Mamoun, lorsqu'il apprit la prise de Marrakech par son neveu Yahya et le pillage de la ville, leva aussitôt le siège de Ceuta pour venir en toute hâte au secours de sa capitale. Il mourut pendant le voyage, comme il arrivait sur les bords de l'oued el-'Abid, le samedi dernier jour de doulhijja 629, qui correspond au 17 octobre 1232 (1). Le mois qui s'écoule entre le 16 septembre, date du massacre selon les Franciscains, et la mort du Sultan d'après le *Qirtas*, correspond très exactement au délai qu'il fallut à la nouvelle pour gagner Ceuta, au Sultan pour faire le voyage de retour. Quant à la date d'année 1232, si elle ne figure pas dans la *Chronique des XXIV Généraux*, elle est donnée, ainsi que les noms des martyrs, par des auteurs franciscains plus tardifs. Wadding, dans ses *Annales Minorum*, publiées à partir de 1628, rapporte, à l'année 1232, que vers cette date (*circa hunc annum*) plusieurs Mineurs furent massacrés en divers lieux d'Afrique, par les Sarrasins. « Nous manquons d'informations exactes, ajoute-t-il, sur la plupart de ces martyrs et nous n'avons pas pu retrouver leurs noms, sauf ceux de trois Frères tués dans le royaume de Maroc, Leo, Hugo et Dominicus, auxquels il faut ajouter deux anonymes, qui accablés d'opprobres, furent, pour finir, décapités » (2).

Wadding cite ses sources. L'une est un *Chronicon antiquum*, qu'il faut probablement identifier avec la *Chronique des*

fuerunt pro confessione fidei catholicae alii quinque fratres Minores cum multitudine maxima Christianorum utriusque sexus a Saracenis decollati et sacro martyrio purpurati, ita quod in civitate illa Marocorum non remansit aliquis qui nomen Domini invocaret ». *Chronica XXIV Generalium ordinis Minorum*, ds. *Analecta Franciscana*, t. III, Quaracchi, 1897, gr. in-8, p. 33.

(1) Vers le commencement de l'an 630, selon Ibn Khaldoun, trad. Slane, t. II, p. 237; le *Qirtas*, trad. Beaumier, p. 363, dit avec plus de précision le samedi dernier jour de l'an 629=17 oct. 1232; Zerkechi, *Chron. des Almohades et des Hafçides*, trad. Fagnan, p. 33, donne la même date.

(2) Wadding (Lucas), *Annales Minorum*, t. II, 2^e éd. Rome, 1732, in-f°, p. 296.

D'ailleurs le chiffre de cinq religieux martyrisés à la fois dans une ville où le clergé ne devait pas être nombreux, atteste l'importance du massacre.

Ce dramatique événement explique des faits, qui autrement paraîtraient bizarres, dans l'histoire du christianisme marocain. On lit avec quelque surprise des lettres d'Innocent IV datées de 1246 et 1251, dans lesquelles le Pape demande avec insistance au Sultan du Maroc d'accorder des places de sûreté aux chrétiens de ses États (1). Cette prétention paraît exorbitante si l'on ignore les faits qui la justifient. Il ne s'agit pas d'une mesure de défiance à l'égard du Sultan. Après la mort d'el-Mamoun, ses successeurs er-Rachid et es-Sa'ïd gardent la milice chrétienne à leur service et lui conservent leur faveur. Le Pape leur en sait gré. Grégoire IX en 1233 remercie er-Rachid de la bienveillance qu'il témoigne aux religieux Mineurs habitant ses États (2). Il se félicite en 1237 de l'état satisfaisant de l'Église chrétienne dans le Maroc (3). Mais dans cette période troublée, où le Sultan doit lutter sans cesse contre ses sujets révoltés, où les villes sont à chaque instant conquises et pillées, les chrétiens, malgré la bonne volonté du roi, restent sans cesse exposés au mauvais vouloir des rebelles. Si le massacre de 1232, survenu dans la capitale de l'empire, principal centre chrétien du pays, paraît le plus terrible, il faut croire qu'il ne resta pas un fait unique, et que dans des circonstances que nous ignorons, d'autres chrétiens connurent un sort pareil, car en 1246 Innocent IV rappelle à es-Sa'ïd que d'importants massacres de chrétiens ont eu lieu en divers lieux de ses États, *in pluribus partibus terrae tuae* (4). Le Pape expose en termes très précis le danger qui menace les chrétiens : « Comme beaucoup d'entre eux doivent aller fréquemment à ton armée, ou sont employés ailleurs à ton service, et qu'ils n'ont pas de lieux de sûreté où ils puissent laisser leurs femmes, leurs enfants et leurs

(1) Mas Latrie, *Traité de paix et de commerce...* Documents, p. 14 et 16-17. Tisserant et Wiet, *Lettre de l'Almohade Murtada au Pape Innocent IV*, ds. *Hespéris*, 1926, p. 44 et 49.

(2) Mas Latrie, *ibid.*, p. 10. Lettre de Grégoire IX au sultan du Maroc (*nobili viro Miramolino*), Latran, 27 mai 1233, et P. Atanasio López, *Los obispos de Marruecos...*, p. 406.

(3) Mas Latrie, *ibid.*, p. 11-12. Lettre de Grégoire IX à la communauté chrétienne habitant le Maroc. Viterbe, 12 juin 1237 et P. Atanasio López, *ut supra*, p. 407.

(4) Tisserant et Wiet, *ut supra*, p. 44, note 3.

autres parents, les Sarrasins saisissent l'occasion pour en tuer beaucoup et pour forcer quelques-uns à abjurer la foi chrétienne ». C'est pour défendre les chrétiens contre ce risque, qu'Innocent IV demande à es-Sa'id de leur donner des places de sûreté situées sur le rivage de la mer, pour qu'ils puissent, en cas de danger, s'y réfugier sous le haut domaine du Sultan, et même s'il est nécessaire, quitter le pays... Bien entendu le Sultan reste sourd aux demandes du Pape. Celui-ci insiste en 1251 et finit par une menace : si le Sultan n'accorde pas les places de sûreté, défense sera faite aux chrétiens de continuer à servir au Maroc. Pourtant pendant tout le XIII^e et le XIV^e siècle la milice chrétienne reste à la solde des sultans, non sans que les faits se chargent de donner raison aux inquiétudes d'Innocent IV. En janvier 1308, le sultan mérinide Abou Tabet 'Amer, étant à Fès, apprend que le caïd des troupes de Marrakech, Yousef ben Mohammed Ibn Abi 'Ayyad, s'est révolté. Ibn Abi 'Ayyad défait quelque temps après sur les bords de l'Oum er-Rebia « rentra, dit le *Qirtas*, à Marrakech où il massacra tous les chrétiens qui s'y trouvaient, s'empara de leurs biens et s'enfuit à Aghmat ». C'est presque trait pour trait la répétition du massacre de 1232. Le Sultan venge d'ailleurs les victimes. Ibn Abi 'Ayyad, livré par trahison, est mis à mort et plus de six cents têtes de ses partisans s'alignent sur les créneaux des murailles, aux environs de Bab er-Robb (1).

Chaque fois que, pour quelque raison, l'appui du souverain leur manque, les chrétiens de la milice se trouvent à la merci d'une émotion populaire. Au milieu des désordres politiques de l'année 1361, le bruit se répand dans Fès que le caïd de la milice chrétienne a tenté d'assassiner le vizir. La population se met à massacrer les soldats chrétiens partout où elle les rencontre dans les rues de la ville et se précipite à l'assaut du quartier qui leur sert de caserne, dans Fès-Jdid. Il faut que les cheikhs mérinides montent à cheval pour protéger leur milice et lui épargner la disgrâce d'être vaincue par la canaille (2).

(1) *Qirtas*, trad. Beaumier, p. 551-552.

(2) Ibn Khaldoun, trad. Slane, t. IV, p. 333, cité par Gaudefroy-Demombynes, *Marocain « mellah »* dans *Journal Asiatique*, XI^e série, t. III, 1914, p. 654. Sur cet épisode, voir aussi José Alemany, *Milicias cristianas...*, p. 151-153.

Depuis l'établissement du pouvoir mérinide, Fès était devenue capitale. Les souverains y avaient naturellement amené la fraction de la milice chrétienne qui formait leur garde personnelle. Mais un corps chrétien continuait à tenir garnison à Marrakech (1). Il y demeura jusqu'à 1390, date à laquelle les cinquante chevaliers *Farfanes* qui le composaient demandèrent et obtinrent la permission de rentrer en Espagne (2).

Je ne crois pas que jusqu'au xvi^e siècle aucun texte nous apprenne quelque chose de précis sur l'église de Marrakech. Elle avait pourtant survécu au pillage de 1232, ou plutôt avait été relevée, et vivait de manière certainement plus modeste que pendant les brèves années où elle avait joui des privilèges concédés par el-Mamoun.

Depuis le milieu du xvi^e siècle, époque à partir de laquelle nous avons des renseignements nombreux et précis sur la vie que menaient à Marrakech les esclaves chrétiens, nous savons que ceux-ci avaient pour prison d'anciens magasins à grains situés dans la Qasba au sud de la mosquée d'el-Mansour (3). Là aussi se trouvait l'église chrétienne. Mais elle n'y avait pas toujours été (4).

Au temps où Marmol était captif, c'est-à-dire entre 1556 et 1563, on savait encore où s'élevait l'ancienne caserne des milices chrétiennes. C'était, dit Marmol, à l'ouest de la mosquée d'el-Mansour, de l'autre côté de la place, un vaste « *barrio* », c'est-à-dire un quar-

(1) En 1308, Jaime II roi d'Aragon nomme Guillaume de Pujalt caïd des hommes d'armes tenant garnison à Marrakech. Andrés Giménes Soler, *Caballeros españoles en Africa*, New-York-Paris, 1908-7, p. 10-11 (extrait de la *Revue Hispanique*). En 1314, Arnaldo Segui remplit la même charge, *ibid.*, p. 17.

(2) Marmol, *ut supra*, t. II, f^o 29. — José Alemany, *Milicias cristianas...*, p. 154-155. La *Chronique de Jean I* relate que ces *Farfanes* prétendaient descendre des Visigoths et s'être établis au Maroc dès le temps de la conquête de l'Espagne par les Arabes. Le roi de Castille Henri III, en 1394, reconnut la noblesse ancienne des *Farfanes*.

(3) Marmol, *ut supra*, f^o 29. C'est ce bâtiment que les auteurs espagnols appellent Segena, Sexena ; les français, Sagène, Sezaine : de l'arabe *si'n* = prison.

(4) Le Fr. Matias de S. Francisco, *Relacion del viage espiritual...* 1644, p. 31, dit que « l'église a changé d'emplacement à diverses reprises, en même temps que changeaient les quartiers et les logements des chrétiens ». Avant d'être installés dans la Sagène, les esclaves chrétiens vivaient, selon Marmol (*ut supra*, f^o 30 verso), « derrière les écuries du Palais ». Il est probable qu'une modeste petite chapelle installée dans une chambre de leur logement, avait remplacé l'église des milices, après le retour des *Farfanes* en Andalousie. Pendant les premières années de leur gouvernement les chérifs sa'diens ne permettaient pas aux chrétiens de dire la messe dans leur royaume. Quand Torres s'installa en 1543 au fondouq des chrétiens (situé dans le souq), il aménagea en chapelle une pièce de l'appartement qu'il occupait. Mais il n'y avait pas de prêtre pour y dire la messe. Diego de Torres, *Relation de l'origine et succès des Chérifs*, Paris, 1636, in-4, p. 273-274.

tier ceint de murailles et clos de portes, et ce « *barrio* » était appelé *el-Bora* (1). « Il y avait là deux grands palais où vivaient les chrétiens mozarabes dont les rois de Maroc se servaient à la guerre. Leurs femmes et leurs enfants étaient là avec eux. Ya'qoub el-Mansour les amena d'Espagne pour la garde de sa personne et ils étaient ordinairement cinq cents chevaux, fort bien payés. On les laissait vivre dans la foi de Jésus-Christ, et ils avaient dans leur quartier une église, où ils entendaient la messe. Ils ont été entretenus longtemps de la sorte, jusqu'à ce que Jean I^{er} roi de Castille les fit revenir en Espagne » (2).

L'église avait-elle été rebâtie exactement sur les ruines de celle que Yahya ben en-Nasir avait détruite en 1232 ? Nous n'en savons rien. Mais cette première église Notre-Dame se trouvait certainement aux alentours immédiats, puisque c'est dans ce quartier qu'el-Mansour, quand il construisit la *qasba* de Marrakech, vers 1190, avait établi sa garde chrétienne. C'est donc là, entre la mosquée d'el-Mansour et Bab Agnaou, dans ces rues et ces cours où des maisons de pauvres gens ont trouvé à se loger entre de vieux murs en ruines, que les amateurs de pèlerinages franciscains pourront aller méditer des souvenirs, qui sont parmi les plus vénérables que l'histoire de l'Ordre puisse leur offrir.

Pierre de CENIVAL.

(1) *barah*, encore en usage dans le nord du Maroc avec le sens de vaste espace plan et découvert ; plus ordinairement *marah*, cf. G. S. Colin, *El-Maqṣad*, ds. *Arch. Marocaines*, t. XXVI, 1926, p. 171, note 44.

(2) Marmol, *ut supra*, t. II, f^o 29. Cf. *supra*, pp. 76 et 82.

ÉTYMOLOGIES MAGRIBINES (II)⁽¹⁾

56. — Berb. en général *a-brīd*, *ta-brīd-a* « chemin, route » est à rapprocher du latin *uerēdus* « cheval de la poste » d'où dérive par ailleurs l'arabe ancien *barīd* « poste ; courrier ; relai, étape ». Les formes berbères auraient donc désigné primitivement la « route suivie par les courriers postaux de l'Empire romain » et c'est bien encore la valeur précise de « chemin pour cavaliers » qu'ont ces formes dans les parlers étudiés avec soin ; cf. E. Destaing, *Voc. fr. berb. (Soûs)*, p. 61-62, s. v. *Chemin* : « *tabrīda* désigne une piste large, suivie par les caravanes, à tracé sinueux, évitant les rampes fortes ou les descentes rapides » ; dans le Sūs, *tabrīda* s'oppose nettement à *agāras* « chemin pour piétons, à tracé presque rectiligne ».

On pourrait penser que les formes berbères dérivent du latin, non pas directement, mais par l'intermédiaire de l'emprunt fait par l'arabe ancien. Ce dernier cependant n'a pas la valeur de « route » et il ne semble pas avoir jamais été vivant dans l'Afrique du Nord.

* * *

57. — Berb. Ġāt, Ahaggār *a-bēkkad* « péché » (cf. Nehlil, *Ghat*, p. 187 ; De Foucauld, *Dict. touareg-fr.*, t. I, p. 42) dérive du latin *peccātu(m)*.

La présence en berbère d'un terme appartenant au lexique religieux, vraisemblablement chrétien, ne doit pas surprendre puisqu'on y a déjà relevé l'existence d'emprunts de même nature dérivés de *pascha* et de *angelus* (cf. H. Schuchardt, *Roman. Lehnwörter*, pp. 67 et 70).

Au point de vue phonétique cependant, trois faits sont à relever :

1° Le traitement *b* du *p*, alors que, normalement, le *p* latin donne un *f* en berbère ;

(1) Cf. *Hespéris*, 1926, pp. 55-82.

2° Le traitement *q* du *t*, alors que, normalement, le *t* latin donne un *t* en berbère ;

3° La disparition complète de la terminaison *-u(m)* alors que celle-ci donne, normalement, *-u (-o)*.

Cet ensemble de faits semblerait indiquer un emprunt de basse époque.

58. — Ar. Mağrib. *bəqnīna* « morelle noire, *vulgo* crève-chien » dérive du latin **ūva cānina* (1), litt. « raisin de chien », peut-être par l'intermédiaire des parlers romans hispaniques (cf. Simonet, *Glosario*, p. 557, s. v. *Úva*). Dans la pharmacopée arabe, cette plante porte le nom de *ʿinab at-taʿlab* « raisin de renard » et Ibn al-Baiṭār indique qu'en Andalousie on l'appelait *ʿinab ad-dīʿb* « raisin de chacal », dénominations qui sont presque synonymes du nom latin. Il est à remarquer que les vocabulaires donnent, pour la morelle, les équivalents turc osmanli *tilki üzüm-ü* « raisin de renard », *it üzüm-ü* « raisin de chien », persan *engūr-e rūbāh* « raisin de renard », *engūr-e sek*, *sek engūr*, *seg engūr* « raisin de chien », où cette plante est toujours mise en rapport avec des animaux du genre *canis*.

Les variantes mağribines sont nombreuses. Outre le *أبو قنينة* *abū qanīna* attesté par Ibn Baṭṭūṭa dès le xiv^e siècle (cf. éd. Paris, t. IV, p. 77) que les éditeurs ont mal vocalisé et, par suite, mal traduit, le marocain Al-Gassānī (xvii^e siècle) donne dans son *Ḥadīqat al-azhār*, s. v. *عنب التعلب*, les synonymes *عنب الذئب* et *أبو بقنينة* **abū baqnīna* employés dans le parler vulgaire de Fès. Dans le *Kašf ar-rumūz* de 'Abd ar-Razzāq al-Ġazā'irī (xviii^e siècle) on trouve, comme synonymes d'*al-kākanġ*, *بقننو* et *مقنينة* (cf. trad. Leclerc, p. 161, n^o 378) et plus loin (*op. cit.*, p. 264-265, n^o 651) *عنب التعلب* est glosé par *مقنينة*, *مقنين*, *بقنين*, *بقنينو*, *مقنين*. Dozy (*Suppl.*, t. I, p. 7) donne *أبو مقنينة* d'après Dombay. Le *Vocabulaire synonymique et polyglotte des végétaux*, document peu sûr, fournit les formes *bū-məqnānu*, *bū-məqnīna*, *məqnīna* (1^{re} partie, p. 1136).

Le prototype arabe de toutes ces variantes doit être **ba-qanīna* < *uva canina*. C'est de là que dérivent les formes *bəqnīna*, puis *məqnīna* ; les formes précédées de *bū-* (*bū-qnīna*, *bū-bəqnīna*, *bū-məqnīn*) ont subi l'influence des nombreux noms de plantes composés avec *bū-*.

(1) Je suis redevable de cette étymologie à M. le D^r H.-P.-J. Renaud.

* * *

59. — Berb. Kabylie *bila* « grande cruche pour conserver l'eau » (cf. Huyghe, *Dict. Kabyle-fr.*, p. 103) est à rapprocher du latin *pīla* « boule ou globe de verre rempli d'eau fraîche (pour se rafraîchir les mains) », *pīla* « auge à eau » et il est regrettable que l'auteur qui a signalé ce mot ne nous ait pas précisé la forme du récipient qu'il désigne. Phonétiquement identique et de valeur voisine est ar. Taza *bila* « petite auge rectangulaire où le forgeron fait refroidir ses outils et les pièces de fer portées au rouge » qui représente le latin *pīla* « mortier; auge » passé en arabe hispanique avec les sens de « vasque, bassin de fontaine » et de « fonts baptismaux » (cf. P. de Alcalá, p. 350, s. v. *Pila*; Dozy, *Suppl.* et Simonet, *Glosario*, s. v.).

* * *

60. — Berb. Ait Igēzrān *bilo* « côté de la haute laine d'un tapis » (cf. P. Ricard, *Tapis berbères des Aït Ighezrane, Moyen Atlas Marocain*, in *Hespéris*, 1926, p. 90) est à rattacher au latin *pīlus* « poils; partie velue », soit directement, soit plutôt par l'intermédiaire d'une forme romane *pēlo*. Le berbère des Nfūsa connaît un *abēlūm*, pl. *ibēlūmēn* « tapis » (cf. De Motylinski, *Djebel Nefousa*, p. 151) qu'il paraît difficile de rattacher soit à lat. *pīlus*, soit à lat. *uēlu(m)*; car, si le *p* et le *v* latins ont pu, à la basse époque, donner un *b* en berbère, la finale *-ūm* demeure inexplicable, le latin *-u(m)* donnant régulièrement *-u (-o)*.

* * *

61. — Berb. Nfūsa *tēbga*, pl. *tēbgiwin* « 1° tibia; 2° flûte » (cf. Motylinski, *Djebel Nefousa*, pp. 133 et 152) dérive du latin *tībia* qui a les deux mêmes sens. Pour le passage de *y* à *g*, cf. Nfūsa *gazeḡ* « coq » (in *Djebel Nefousa*, p. 128) à côté de *yaziḡ-yazeḡ* de la plupart des parlers berbères.

Berb. Sened *tēmža* « flûte » (cf. Provotelle, *Sened*, p. 20, 116, 136), a la même origine latine que *tēbga*, avec un curieux traitement secondaire du *y* latin (*y > g > ž*) et passage de *b* à *m*.

Le même rapport sémantique *tibia* × *flûte* se retrouve dans les parlers berbères et arabes du Magrib : berb. Ntifa *aḡanim n-udar* « tibia », litt. « le roseau de la jambe »; ar. Tanger *lq̣ṣba dērržēl* « m. s. », *q̣ṣba* « roseau » signifiant aussi « flûte de roseau ».

* * *

62. — Ar. hispanique *taifôr*, pl. *tawáfir* « 1° sorte de table ronde ; 2° plat creux (ap. P. de Alcalá, s. v. *Ataifor* ; cf. *Vocabulista*, p. 75 : تيفور = *discus, mensa*, et p. 474 : *Mensa* = تيفور توافير) comme l'ar. marocain *təifôr*, pl. *tyáfâr* « table basse et ronde, sans bords, sur laquelle on mange » (courant à Tétouan, Tanger, Rabat, Salé, Fès ; cf. W. Marçais, *Textes de Tanger*, p. 376) dérivent du latin **tafula*, forme dialectale de *tabula* (cf. W. Meyer-Lübke, *Roman. etymol. Wörterb.*, 2^e éd., p. 641, n° 8514). Le passage de *l* à *r* en finale ne fait pas difficulté. D'autre part, celui de *ā* à *ai* est courant dans les parlers arabes hispaniques, pour des noms à vocalisme *ā—ū* ; cf. P. de Alcalá : *qaidûm* < قادم (93/15), *qaidûs* < قادوس (97/7, 8), *deisûs* < جاسوس (243/32), *kainûn* < كانون (275/37), *taibût* < تابوت (104/6). Dans le *Roman. etymol. Wörterbuch*, la notule 8532 : *taifor* est donc à supprimer et son contenu devra être reporté sous le n° 8514 : *tabula*, car l'espagnol *ataifor* n'est qu'un emprunt fait à l'arabe hispanique *at-taifôr*, pris lui-même à un parler roman.

* * *

63. — Berb. Nfûsa *dëjfu* « pomme » est donné par De Motylinski (cf. *Dj. Nefousa*, p. 145) comme un emprunt à l'arabe *tuffāh* تفاح ; la différence de vocalisation de la géminée fait cependant difficulté. Provisoirement, je préférerais rapprocher la forme berbère de la forme hébraïque *tappū^{ah}* qui présente l'avantage d'avoir, pour la géminée, une voyelle de même timbre. Il reste à expliquer la chute de la spirante vélaire finale : peut-être ce phénomène est-il imputable au phénicien ou au carthaginois, car c'est vraisemblablement par l'intermédiaire de l'une de ces langues que le mot sémitique est entré en berbère.

* * *

64. — Berb. Sîwa, Gdāmēs, Nfûsa, Aurās, Wargla *a-rmûn* « grenade » (cf. R. Basset, *Syouah*, p. 58 ; De Motylinski, *R'edamès*, p. 124 ; De Motylinski, *Dj. Nefousa*, p. 134 ; G. Mercier, *Le nom des plantes... de l'Aoures*, p. 90 et n. 1 ; Biarnay, *Ouargla*, p. 360) ne dérive pas, comme la plupart de ces auteurs l'indiquent, de l'arabe *rummān*. De même que pour berb.

dëffu rapproché de *tuffāh*, la vocalisation de la géminée fait difficulté.

Dès 1907, M. G. Mercier remarquait (*op. cit.*) que « le berbère *armoun* se rapproche même davantage, dans son allure générale, de l'hébreu *Remoun* que de l'arabe *Rommane*. Il est permis de supposer qu'il est antérieur à l'arabe. » Il ne semble plus aujourd'hui que le doute soit permis : le herb. *a-rmūn* est en rapport étroit avec l'hébreu *rimmōn*, et ce mot sémitique doit être, dans l'Afrique du Nord, d'origine phénicienne ou carthaginoise. On sait que, pour les Romains, la grenade était, par excellence, le fruit punique, *punicum malum*, *punicum pomum*. Par ailleurs, la forme *a-rmūn* est, jusqu'à présent, particulière à la partie orientale de la Berbérie, celle qui a dû subir le plus l'influence phénico-carthaginoise.

* * *

65. — Magribin *zëbbūž* (*ǧ*) (1) « olivier sauvage, oleaster » (ainsi que les formes secondaires *žëbbūž*, *zënbūž* (*ǧ*), *zëmbūž* (*ǧ*) est à rattacher au roman restitué **acebojo*, dérivé lui-même d'un latin **acifolium* (cf. Meyer-Lübke, *Roman. etym. Wörterbuch*, 2^e éd., p. 8-9, n^o 113). Il reste à déterminer avec précision si, comme M. Meyer-Lübke paraît l'admettre, cet **acifolium* se rattache à *ācrifōlium*, *āgrifōlium* « arbre dont le feuillage a un goût âcre » ou bien s'il dérive de *āquifōlium* « arbre au feuillage piquant, houx ».

Sans prétendre donner la solution de ce problème qui relève des latinistes et des romanistes, je me permets de citer quelques arguments en faveur de l'une et de l'autre hypothèse.

A l'appui de la première, on ne peut guère citer que le témoignage de Virgile : ... *foliis oleaster amaris* (cf. *Énéide*, l. XII, v. 766 ; *Géorgiques*, l. II, v. 314) à condition de traduire par : *un olivier sauvage au feuillage amer* ; mais l'on pourrait tout aussi bien, sinon mieux, comprendre : *au feuillage triste, morose*, ou encore : *au feuillage désagréable* (parce que piquant).

Il paraît peu vraisemblable en effet que l'oleaster ait tiré l'un de ses noms ou surnoms du goût *amer* de ses feuilles, propriété qui n'a rien de caractéristique et qu'il partage avec la plupart des arbres. Or, quelque part en Algérie, selon l'auteur anonyme du *Vocabulaire synonymique et polyglotte des végétaux* (1^{re} partie, p. 1006) qui cite Letourneux sans donner de

(1) Pour la Kabylie, le père G. Huyghe donne une forme *azbuj*, avec un *b* non redoublé (cf. *Dict. fr.-Kabyle*, p. 584 ; *Dict. Kabyle-fr.*, p. 74).

référence, le *rhamnus* (var. *lycioides* et *oleoides*), arbuste épineux caractérisé, est appelé *zëbbūž hrāmi* « faux oleaster » (1). Il semble donc bien que, dans une région de l'Algérie au moins, l'oleaster soit considéré avant tout comme un arbre *épineux*; de fait, s'il ne porte pas de vraies épines, ses rameaux sont cependant terminés par des pointes roides et piquantes bien connues de ceux qui ont eu à s'en approcher et qui constituent pratiquement la particularité la plus caractéristique de cet arbre, beaucoup plus que l'amertume de ses feuilles.

Dans la péninsule hispanique, le même prototype latin a donné deux séries de dérivés :

1° Castillan *acebo* « houx », *acebuche* « petit houx », portugais *azevinho* « houx »;

2° Castillan *acebuche*, *azebuche*, valencien *acebuig*, portugais *azambujo*, *zambujo* « olivier sauvage ».

La première série dérive directement du latin; quant à la seconde, il est difficile de dire si elle a également une origine hispanique ou si elle a été importée du Maghrib après la conquête arabe. Quoi qu'il en soit, c'est la seule qui ait des représentants dans les parlers arabes de la Péninsule : cf. *زبوج* = Oleaster (in *Vocabulista*, p. 113, 501), grenadin *zanbūġa* (ap. P. de Alcalá, p. 108, s. v. *azebuche*). La forme *زبوج*, sans dissimilation, est donnée par le médecin espagnol Ibn Buklāriš, du XI^e siècle, dans son traité de pharmacopée intitulé *Al-Musta'inī*, s. v. *زيتون بري* « olivier sauvage », d'après le manuscrit de la Bibliothèque générale du Protectorat à Rabat (ms. D 55); cependant, le manuscrit de Leyde utilisé par Dozy donne *زبوج* (cf. *Glossaire*, p. 32, s. v. *Acebuche*).

Le mot *zëbbūġ* étant l'un des termes magribins qui ont le plus exercé la sagacité des étymologistes, on me permettra de donner ici un résumé historique des principales opinions émises sur son origine :

1° Dozy et Engelmann, *Glossaire*, 2^e éd., 1869, p. 32 : « Ce mot n'est pas arabe, mais berbère... Toutefois les Arabes d'Espagne l'employaient... »

2° Simonet, *Glosario*, 1888 (p. 621-622), étymologie par le latin *acerbus*

(1) Cf. également De Colomb, *Exploration des Ksours et du Sahara de la province d'Oran*, p. 23 (cité ap. Dozy et Engelmann, *Glossaire*, 2^e éd., p. 32) où *zëbbūġ* = *rhamnus lycioides*.

« por lo amargo de su fruto y áspero de su madera y hojas (*foliis oleaster amaris*, Virg., *Géorg.*, II, 314) ».

3^o A. Fischer, *Hieb- und Stichwaffen* (*M. S. O. S.*, 1899, II, p. 224, n. 3) : « le mot ne dérive naturellement pas du latin *acerbus*, mais est bel et bien arabe ou berbère (?) ».

4^o Laoust, *Mots et Choses*, 1920 (p. 447-448) « on suppose le mot étranger à la fois au berbère et à l'arabe, mais on ne sait pas d'une façon exacte à quelle langue l'emprunt a été fait. Cette ignorance peut justifier jusqu'à un certain point l'hypothèse de Simonet qui veut y voir un dérivé du latin *acerbus* ».

* * *

66. — Ar. Maroc sept. *a-sīli* « plante de la famille des ombellifères, analogue au fenouil, à l'aneth et au séseli » n'est peut-être pas à séparer de grec σέσλις, σέσελις, latin *sēsēli*, *sēsēlis*, *sēsēlūm*, *sīl* (1) qui désignent la même plante.

Les botanistes ou pharmaciens arabes occidentaux qui citent ce nom sont d'accord pour l'identifier à شبت « aneth » de la langue classique. Le mot semble apparaître pour la première fois dans *Al-Musta'inī*, traité de pharmacopée d'Ibn Buklāriš (XI^e siècle), qui indique que l'un des noms de l'aneth dans la langue 'aġamīya est اسليلى; on pourrait déduire de ce renseignement que le mot était employé dans la péninsule hispanique.

Dans le manuscrit d'*Al-Ġāmi' al-akbar* d'Ibn al-Baitār que possède la bibliothèque du Protectorat à Rabat (ms. D 759, p. 487), une note marginale identifie شبت à اسليلى (*sic*). De même, la copie du *Taqwīm al-adwiyā* (attribué à Yuḥannā ibn Baḥtyašu' al-Fārisī mais qui est en réalité l'œuvre de Ibrāhīm ibn Abī Sa'īd al-'Alāyī (2) conservée à la même bibliothèque (ms. D. 449) porte en marge, au tableau 191, devant l'article شبت, les équivalences اسلا et اسليلو (*sic*).

Pour Al-Ġassānī (*Ḥadīqat al-azhār*, s. v. شبت), اسليلى est un légume d'été.

A l'époque moderne, Al-'Alamī (*Ḍau' an-nibrās*, lith. Fès, p. 66) dit que l'aneth, à Fès, est appelé اسليلى. Enfin dans le traité versifié relatif à l'hygiène alimentaire dont Ibn Šaqrūn est l'auteur (cf. *Maġmū' al-*

(1) Peut-être aussi *silaus*, nom de l'ache, autre ombellifère.

(2) Cf. Dr H.-P.-J. Fenaud, *Les manuscrits arabes relatifs à la médecine de la Bibliothèque de Rabat*, in *Bull. Soc. Franç. Hist. de la Médecine*, juillet 1923.

mutūn, lith. Fès, fasc. 70, p. 4, l. 6) apparaît la forme arabisée السَّلِيلِي, également donné comme l'équivalent magribin de شَبْت.

Tous ces témoignages concordent à établir que la plante appelée *aslīli* par les Marocains est identique à l'*aneth* et, par conséquent, fort voisine du *séséli*. La forme marocaine ayant donc sensiblement le même sens que la forme grecque, il est permis, à la faveur de leur proximité phonétique, de supposer que la première dérive de la seconde. La grande extension de l'aire de répartition de ce mot, qui pourrait surprendre du premier abord, s'explique par l'usage médical et alimentaire de certaines de ses parties, de ses graines notamment (1).

D'autre part, bien que ne présentant pas les trois mêmes radicales, les formes grecque et marocaine offrent cependant ceci de commun qu'elles comportent toutes deux une syllabe redoublée : grec σέσε-, marocain -*līli*. Seul le latin *sīl* est aberrant.

Pour les déformations subies par les mots grecs passés en magribin, cf. ζιζυφοῦ « jujubier » > maroc. *zəʒzūf*, κολοκάσ- « colocase » > ar. Fès *qāzqāz* (cf. *Étym. Maġr.*, I, n° 44).

* * *

67. — Berb. Ġdāmēs *ta-šarḍa* « tresse de cheveux » (cf. De Motylinski, *R'edamès*, pp. 16 et 166) dérive du latin *serta* « tresse (de feuillage, de fleurs, de légumes) ». Ce dernier mot et son diminutif *sertula* ont, par ailleurs, fourni, aux parlers arabes — hispaniques et magribins — une série d'emprunts dont on trouvera la liste ap. Simonet, *Glosario*, p. 585. Le traitement *ḍ* (sonore emphatique) du *t* latin est à retenir, le *t* latin donnant régulièrement un *t* en berbère. Le premier phénomène a dû être celui de l'acquisition d'emphase ($t > t$) ; mais, comme le berbère ne semble pas compter le *t* parmi ses sons primitifs, celui-ci a été rendu par *ḍ* (cf. *supra*, n° 57, *peccāt*-> *a-bēkkāḍ*).

* * *

68. — Berb. Kabylie *aġəryūn* « tige de certaines plantes : sorgho, maïs, fève, sainfoin (cf. Boulifa, *Méthode de langue Kabyle*, 2^e année, p. 395), est à rapprocher du grec ἄγριον « raifort sauvage », lat. *agrion* « espèce de rave, queue-de-pourceau » dont le sens primitif semble être celui de « plante

(1) On sait que les Romains se servaient du séséli pour aromatiser le vin (*stlātum*).

sauvage comestible ». En conséquence, les formes arabes lues par Simonet ACRIÓLEX, ACRIÓN, ACRIÓNEX « cresson » (cf. *Glosario*, p. 3) doivent l'être AGRIÓLEX, AGRIÓN, AGRIÓNEX, la lettre arabe ج pouvant rendre aussi bien le *g* que le *q*, et les prononciations vieil espagn. *agriois*, port. *agriões*, magribin *gǧrwěnněš*, *gǧrnūněš*, *gǧrněnnūš*, etc., prouvent que la première radicale est toujours demeurée une sonore (1).

Le grenadin *suquryón* « cresson » (cf. P. de Alcalá, p. 116, s. v. *Berro*) ainsi restitué par Dozy (cf. *Suppl.*, s. v.) ferait seul exception; mais la présence d'un *ə* dans ce mot rend son origine grecque un peu suspecte.

* * *

69. — Berb. Nfūsa *ǧasru*, pl. *iǧasra* « ville » (cf. De Motylinski, *Djebel Neƣousa*, p. 155) n'est pas, comme cet auteur le marque par un astérisque, un emprunt fait à l'arabe (classique *qasr*, magribin *qšâr* / *gšâr*), lui-même emprunté — en Arabie — au latin *castrum* « place forte ». Le groupement syllabique *ǧas-* et la conservation de la voyelle finale *-u* indiquent au contraire que le mot berbère dérive directement de la forme latine qui, normalement, devait donner *k/qas(t)ru*; seul, le traitement *ǧa-* de *ca-* latin est à retenir.

D'après les lexiques, le singulier *castru(m)* aurait été fort rare, mais on le rencontre cependant dans un grand nombre de toponymes romains.

*

* * *

70. — Ar. Tanger, Rabat *fǧřāla* « sorte de siège, constitué par une enveloppe cylindrique en tresses de folioles de palmier nain, bourrée de paille broyée » dérive du latin *farfūlis* « bourré, rempli » par l'intermédiaire de formes romanes hispaniques. Cf. vieux castillan *fartal*, *fartil* « sorte de pâté », ap. Simonet, *Glosario*, p. 203.

Le siège du type *fǧřāla* a reçu ce nom soit parce qu'il est rembourré, soit parce que sa forme ressemble à celle d'un pâté.

(1) Modifier également dans ce sens, en lisant *g* au lieu de *q*, les citations d'Al-Gassānī et d'Al-Gāfiqī que j'ai faites dans mes *Étymologies Magrībines (I)*, p. 80, n° 48.

* *

71. — Berb. Chenoua *a-fīlāl* « partie de la maison où l'on dort » (cf. Laoust, *Chenoua*, p. 140) dérive du latin *hospitāle* « chambre pour les hôtes ».

Le mot s'est abrégé par chute de la première syllabe que les parlers romans, au contraire, ont tous plus ou moins conservée. Le passage de *p* à *f* est normal du latin au berbère.

* *

72. — Berb. Sened *tī-fisnāq* « carotte » (cf. Provotelle, *Sened*, p. 104) dérive du latin *pastināca* tout comme Nfūsa *te-fisneġ-t* (cf. Motylinski, *Djebel Neġousa*, p. 126), Mzāb *tī-fēsnaḥ-t*, Wargla *tā-fsēnaḥ-t* (cf. R. Basset, *Zenatia du Mzāb...*, p. 44, 219) et Ġdāmēs *sinākā* (cf. Motylinski, *R'dames*, p. 8 et 108). Les trois premières formes constituent un même groupe caractérisé par le traitement *f* du *p* latin initial et par la chute de la syllabe médiane inaccentuée *-tī-*. La forme *sinākā* est curieuse par l'exemple qu'elle fournit de la réduction d'un mot trop long par chute du début (cf. lat. *līmīnār-* > berb. *a-mnār*, ap. Schuchardt, *Roman. Lehnwörter*, p. 64; grec εὐφωρβίων et latin *eūphorbīōn* > maġr. *fērbyūn* et *supra*, n° 71). Cette chute de l'initiale est à noter, car le même mot latin a donné une série de dérivés romans qui l'ont tous conservée (cf. *Roman. etymol. Wörterb.*, 2^e éd., p. 465, n° 6275; Simonet, *Glosario*, p. 430).

Parmi les parlers romans italiques, le friaulien connaît pour « carotte » une forme *pastanale* de laquelle je rapprocherais volontiers la série suivante qui semble originaire d'Espagne d'où les Andalous expulsés au xv^e et au xvi^e siècles l'auraient importée dans les villes du Maġrib oriental (d'Alger à Tunis) : catalan *saġanoria*, *safranoria*, valencien *çaġanoria*, castillan *zana-horia*, portugais *cenoura*, ar. grenadin *isferntya* (ap. P. de Alcalá, p. 164, s. v. *Çanahoria*), ar. hispanique orient. *isfannāriya* (cf. *Vocabulista*, p. 16 et 512), Tunis *sfēnnāriya* (ap. Beaussier, s. v.), algérien *sēnnāriya*, *sēnnāiriya* (ap. Beaussier, s. v.). Pour moi, ces formes dérivent d'un roman (ou latin non classique?) **pas(t) nāle* / *pas(t) nāre* d'où **fēs-nāri*, puis, par métathèse, **sēs-nāri* qui serait à l'origine des formes hispaniques et maġribines (1).

(1) Cette étymologie avait été pressentie par Dozy. Cf. Dozy et Engelmann, *Glossaire*, 2^e éd., p. 224, s. v. *Azanoria* : «... ce mot, qui n'est pas d'origine arabe et qu'il faut considérer peut-être comme une très forte corruption de *pastinaca* ».

Quoi qu'il en soit de cette dernière hypothèse, le *safonaria* du *Roman. etymol. Wörterb.* (2^e éd., p. 564, n^o 7504) n'est sûrement pas « arabe » et la notice qui lui est consacrée doit être modifiée dans ce sens.

* * *

73. — Berb. Nfūsa *fašū*, pl. *ifašā* « quenouille » (cf. De Motylinski, *Djebel Nefousa*, p. 147) a été rapproché par H. Schuchardt du bas latin *filassa* = *colus* (cf. *Roman. Lehnwörter*, p. 57; *Vocabulista*, p. 300). Ce rapprochement, admissible pour les mots berbères synonymes : *afileš* (ap. De Motylinski, *R'edamès*, p. 151) et *fileš* (ap. Biarnay, *Ouargla*, p. 333), me semble inexact pour *fašū* ; en raison du -u final, je verrais plus volontiers dans ce terme un représentant du latin *pensu(m)* « quenouillée ». Le traitement *f* du *p* latin est régulier en berbère ; la permutation *n* > *l* ne fait pas difficulté ; seul, la correspondance *s* > *š*, ordinaire du roman aux parlers arabes, est rare du latin au berbère.

* * *

74. — Ar. Tanger *qāršūla* « sorte de gâteau en couronne » (cf. W. Marçais, *Textes de Tanger*, p. 423) est à rapprocher du latin *crustūla*, *crustūlum* « gâteau » par l'intermédiaire d'une forme romane d'Espagne.

* * *

75. — Berb. Nfūsa *kāmūr* « voûte ; toit » (cf. De Motylinski, *Djebel Nefousa*, p. 155 ; R. Basset, *Zenatia du Mzab*, p. 228), berb. Wargla *ikū-mār* « chambre à coucher » (cf. S. Biarnay, *Dial. berb. Ouargla*, p. 336) dérivent du latin *cāmūr* (1) « recourbé, cintré ». La forme de Wargla est un pluriel signifiant littéralement « les voûtes, les arcades ». Rapprocher, pour la sémantique, français *chambre* < latin *cāmēra/cāmāra*, grec *καμάρα* « plafond voûté, chambre voûtée ». Je ne sais si, à la faveur de ce que j'ai dit dans mes *Étymologies Magribines*, I, n^o 43, s. v. *aqǧrbūs*, « 1^o tas de paille ;

(1) On sait que, dans l'Afrique du Nord, les noms pour « cintre », « arcade », « voûte », « coupole », sont en grande majorité d'origine « européenne » [cf. *qanīra*, *qubba*, *qabw* (vulg. *qbō*), *dāmūs* (*daimūs*)] à la seule exception peut-être des dérivés de la racine HNY. Pour le rapport sémantique *voûte-coupole* > *chambre*, cf. Dozy, *Suppl.*, s. v. *قبو*, *قبّة*, *حنية*.

2° chaumière à toit conique », il est possible de rapprocher de *kāmūr*, le berb. du Chenoua *kamu* (pour *kāmūr*??) « meule de paille ». (Cf. Laoust, *Chenoua*, p. 143).

* * *

76. — Berb. Ait Iznāsēn *lĕktu* « lit, de planches ou de maçonnerie » dérive du latin *lĕctus* ou, peut-être, plus exactement de la forme rare *lĕctu(m)* « lit ».

* * *

77. — Berb. Nfūsa *qaḥḥūs*, Ġdāmēs *agēḥḥūs*, Sened, Ġerba et Sīwa *yaffūs* « chat » sont apparentés au bas-latin *cattus* (cf. De Motylinski, *Dj. Nefoussa*, p. 126 et *R'edamēs*, p. 110; Provotelle, *Sened*, p. 105; R. Basset, *Syouah*, p. 40; H. Stumme, *Sammlung über... Stwe*, p. 97). Les parlars arabes, tunisiens et tripolitains, connaissent eux aussi des formes de type *qaḥḥūs*. La forme berbère de Ġdāmēs doit représenter une prononciation bédouine; les formes à *y* initial doivent provenir de prototypes également bédouins (lat. *c(a)* > berb. *q* > ar. bédouin *g* > berbère *y*).

On sait qu'en arabe classique l'un des noms du chat est déjà *qiff*. Par ailleurs, M. H. Schuchardt (cf. *Roman. Lehnwörter*, p. 34) a rapproché le berbère *muš*, *mušš*, *mšiš* « chat » du bas-latin *mūsto* attesté par Isidore de Séville.

Fait curieux, le *cattus* latin semble n'avoir laissé de traces — en Afrique — que dans la Berbérie orientale, de Tunis à Sīwa.

La conservation intégrale, en berbère, de la terminaison *-us* pourrait surprendre. Mais, en face de :

furnus > *a-furnu*, *a-farno*
hortus > *urtu*
discus > *dusku*
saccus > *saku*
mūrus > *muru*, *maru*
ulmus > *ulmu*, etc.,

il faut placer :

ācervus > *aqḥrbūs*
āsīnus > *asnūs*
angĕlus > *anglūs*

pullus > *a-ʔullūs*
**perdicus* > *a-ʔerkūs*
bulbus > *bēlbūz*
bulbūlus > *bēibēllūz*
iūlius > *yūlyūz*, etc.

où la spirante finale s'est maintenue, avec ou sans sonorisation.

ADDITIONS ET CORRECTIONS AUX ÉTYMOLOGIES MAGRIBINES (I)

Notule 2. — La série *bēibr̥ōz*, *bēillūz*, *bēibēllūz*, *abēllālūz*, etc., est peut-être plus proche du diminutif *bulbulus* que du simple *bulbus*, βουλίτις, d'où dériveraient directement les formes بلبوز, بلبوش, بلبوس.

N. 4. — 1° *bēršla* « toiture en bâtière » apparaît au XVIII^e siècle dans la langue écrite du Maroc. Cf. Az-Zayānī, *At-Turǧumān*, éd. Houdas, p. 15, l. 3-4 : مسقف الدائرة بالبرشة... اصطبلًا ; dans sa traduction (p. 28), M. Houdas a traduit à tort برشة par « râtelier ». Cf. également sur ce mot, E. Lévi-Provençal, *Historiens des Chorfa*, p. 82, n. 2.

2° Le *bēršla* marocain doit dériver directement du grenadin *bēršele*, *pāršele* (*bérchele*, *pârçelle*??) que donne P. de Alcalá (p. 200) avec la valeur de *desvan de casa* ; selon les dictionnaires espagnols, *desvan* a les sens de « combles d'une maison, grenier, soupenle, auvent, petit toit en saillie, passage couvert » qui s'accordent très bien avec les sens marocains. Les formes grenadines ne sont donc pas, comme le pense Simonet (*Glosario*, p. 422), à rattacher au latin *porticula* mais à *barcella*.

3° Les mots romans hispaniques *barchéla*, *barchíla* « une certaine mesure agraire » (cf. Simonet, *Glosario*, p. 34) ne me semblent pas à séparer de la série précédente. L'arabe hispanique oriental connaissait en effet بَرَجَالَه, بَرَجَالَه = **barǧāla*, **barǧālla* (cf. *Vocabulista*, p. 36, 479) avec le sens de *modius* qui, en latin, signifie « boisseau » et, par extension « mesure de terre, valant le tiers du *jugerum* ». Le sens primitif de *barchéla* / *barchíla* doit donc être celui de « boisseau », avec la valeur secondaire d' « étendue de terrain

que l'on peut ensemer avec un boisseau de grain » ; ces termes romans, tout comme leur dérivé arabe, sont à rattacher à *barcella* « petite barque », appellation que l'on admet très bien pour une mesure de capacité, qui avait peut-être une forme caractéristique. Cf., par exemple, arménien *makoik* « navire » donnant à la fois arabe ancien et médiéval مَكْوَك *makkūk* « 1^o vase à boire ; 2^o mesure de capacité » et arabe oriental مَكْوَك « navette » (cf. Dozy, *Suppl.*, s. v.), turk *mekik* « m. s. ».

C'est donc à tort que Dozy (cf. *Suppl.*, s. v. بَرَجَالَة) puis Simonet (cf. *Glosario*, p. 34-35) ont considéré le sens de « parcelle de terre » comme primitif et ont fait dériver les formes hispaniques du bas latin *parcella*, latin *particella*. La seconde partie de la notice 6257 du *Roman. etymol. Wörterb.* est ainsi à reporter sous la notice n^o 953 **barcella*.

N. 16. — Comme autres exemples de la tendance qu'a, en marocain septentrional, le *t* (initial) à prendre une voyelle *u* non classique, on peut citer Brânëş *ṭuhnīya urāḥa* ! « bon débarras ! » pour *tahnī'a*, et *t-ṭuhāmi* « nom propre » qui est primitivement l'un des ethniques du Prophète et correspond au classique *at-tihāmī* « celui qui est originaire du Tihāma ».

N. 17. — 1^o D'autres toponymes appartenant à la série دِيمُوس دَامُوس se retrouvent en Tunisie et en Espagne (1).

2^o Il est permis de se demander jusqu'à quel point les termes appartenant à cette série ne sont pas en rapport avec grec δῆμος et δῶμα « maison, salle, chambre », latin *dōmūs* « maison » (d'où dérive le français *dôme*) peut-être par l'intermédiaire de la valeur de « chambre voûtée, chambre à coupole » (2).

3^o La diphtongaison de *ā* en *ai* est courante, en arabe hispanique, pour des mots à vocalisation *ā—ū*. On en trouvera des exemples, in *Étymologies Magribines*, II, n^o 62.

N. 21. — 1^o La région comprise entre Tanger, El-Qsar, Chechaouen et Ceuta est celle où le suffixe pluriel *-eš* est plus particulièrement usité, surtout dans les noms de clans familiaux. Or, jusqu'à l'époque d'Al-Bakrī

(1) Notamment *Ademuz*, à 100 kilomètres au N. O. de Valence.

(2) Pour le rapport sémantique *voûte-coupole* × *chambre*, cf. supra *Étymol. Magr.* (II), n^o 75.

au moins (XI^e siècle), une grande partie de cette région, depuis le col de Fağğ al-Faras (aujourd'hui col du Fondaq de 'Ain Jdīda, sur la route de Tanger à Tétouan) jusqu'au Ġabal Šaršar, au sud du Lekkūs, était occupée par des Kutāma dont le nom, sinon la race, s'est conservé jusqu'à nos jours. Par ailleurs, le seul exemple de l'emploi de ce suffixe dans une autre région du Mağrib m'a été fourni par le toponyme *Mšūnēš*, nom d'une oasis au Sud de l'Aurās (cf. *Étym. Mağr.* (I), p. 66, n. 1) et, jusqu'à présent, ces deux témoignages paraissaient sans lien. Les historiens arabes cependant, et tout spécialement Ibn Ḥaldūn, nous apprennent que l'habitat primitif des Kutāma était dans le nord de la province de Constantine où ils s'étendaient depuis la côte, entre Bougie et Bône, jusqu'au mont Aurās (cf. *Hist. des Berbères*, texte, I, p. 188 ; trad., I, p. 291) ; de plus, selon certains généalogistes, les Zawāwa qui étaient, à l'ouest de Bougie, les voisins des Kutāma dont ils furent aussi les fidèles alliés pour soutenir la cause de 'Ubaid Allāh le fātimide, auraient été de la même race (cf. *Hist. des Berbères*, texte, I, p. 163 ; trad., I, p. 255). Or, dans ce groupe Kutāma-Zawāwa précisément, on distingue deux tribus, les Sadwikēš (Kutāma) et les Malikēš (Zwāwa), dont les noms offrent cette particularité, des plus rares dans l'onomastique mağribine, de n'être composés ni avec Banū, ni avec Aulād, ni avec Dawū, ni avec Āit, de ne présenter ni la terminaison du pluriel berbère *-an* (pour *-ən*), ni celle du collectif arabe *-a* et de ne pas avoir la forme d'un pluriel arabe. Je serais donc volontiers porté à considérer la finale *-ēš* comme représentant le suffixe pluriel d'origine latine, dont l'emploi dans les mêmes conditions est attesté, pour le Maroc septentrional, par plus de vingt exemples.

D'ailleurs, lorsqu'on sera parvenu à établir avec certitude que, dans *Sadwikēš* et dans *Malikēš* (1), la finale *-ēš* a bien la valeur d'un suffixe pluriel d'origine « européenne », il restera encore à expliquer l'introduction de celui-ci en choisissant entre plusieurs hypothèses dont j'énumère brièvement les principales :

α : Soit qu'un suffixe pluriel *-ēš*, d'origine latine, aurait été, avant la conquête arabe, d'un usage général dans l'Afrique du Nord, que son emploi aurait cessé postérieurement et que, seules, la région de l'Aurās et celle des

(1) Dans sa traduction, De Slane lit *Melkīch* et *Sedoukīch*, mais le texte arabe ne précise pas la vocalisation des deux *k*.

Jbāla marocains nous auraient conservé des exemples de son emploi et des témoignages de son ancienne généralisation.

β : Ou bien, que ce suffixe aurait été emprunté, indépendamment, dans chacune de ces deux régions ;

γ : Ou bien enfin, que l'emploi de ce suffixe aurait été particulier au Mağrib oriental et qu'à la suite de leurs migrations vers l'Occident, les Kutāma l'auraient apporté de leur habitat primitif, profondément romanisé, et introduit dans le massif montagneux du Nord-Ouest marocain où l'influence romaine s'était beaucoup moins fait sentir.

2^o Dans son *Glosario*, Simonet donne un grand nombre d'exemples de l'emploi, dans les parlars arabes hispaniques, de mots romans mis au pluriel par suffixation de *-eš*. Mais, à ma connaissance du moins, on n'avait pas signalé, en Espagne, l'emploi de ce suffixe avec des mots arabes comme c'est encore maintenant le cas chez les Jbāla, pour des noms de clans familiaux notamment. Or, dans le tome III d'*Al-Bayān* d'Ibn al-'Idārī que vient de publier M. E. Lévi-Provençal (*Textes arabes relatifs à l'histoire de l'Occident musulman*, vol. II), on lit (texte, p. 65) que l'un des ministres d'Al-Manšūr Ibn Abī 'Āmir (au x^e siècle) vit en songe un Juif qui, la besace au cou, parcourait les rues d'Az-Zahrā' en criant : « خروبش خروبش ». Ayant interrogé l'interprète des songes sur le sens de cette vision, celui-ci l'avisa de la ruine (خراب) prochaine de la ville. Le jeu de mots entre deux termes appartenant à une même racine théorique *H R B* est très clair. Le Juif était un marchand des rues qui criait : « Les carcubes ! Les caroubes ! », en mettant au pluriel roman (*-eš*) le mot arabe خروب. On pourra objecter que cet exemple, mis dans la bouche d'un Juif, est moins concluant que s'il avait été mis dans celle d'un Musulman ; il n'en prouve pas moins que certaines catégories de la population des villes d'Andalousie parlaient un langage assez mélangé pour affubler un mot arabe d'un suffixe pluriel roman.

N. 24 et 26. — En constatant que les seuls noms sous lesquels soit connu le « seigle » dans le Nord-Ouest marocain sont d'origine romane et que, par suite, il est vraisemblable que cette céréale y est d'importation relativement récente, on pourrait s'étonner de cette introduction tardive, le seigle étant une céréale pauvre à côté du blé et de l'orge connus depuis

longtemps des Berbères. Mais, chez les Jbāla, le seigle n'est pas une céréale d'alimentation ; il est avant tout cultivé pour sa paille qui est récoltée intacte, sans être broyée par le dépiquage comme celle du blé et de l'orge, afin d'être employée à la couverture des chaumières. La culture du seigle est donc étroitement liée à l'usage de la toiture de paille (à deux pans ou conique) et son introduction a dû accompagner celle de cette dernière dont les dénominations sont d'ailleurs essentiellement « européennes » (Cf. *Étym. Magrib. I*, n° 4 et 43).

N. 25. — Ajouter aux références l'hispanique oriental شَلُوقٌ = *Aquaticus* (cf. *Vocabulista*, p. 249). Dozy (*Suppl.*, s. v.) a mal traduit *aquaticus* par « aquatique » ; il faut comprendre « qui amène la pluie » (cf. le *aquaticus auster* d'Ovide, « le vent du Sud qui amène la pluie »). Quant à ce *šalauq*, il ne représente peut-être qu'un artifice de graphie pour **šalōq*.

N. 28. — L'arabe des Jbāla sept. *āšnāb* « moutarde » est vraisemblablement d'origine andalouse. Le grenadin avait en effet *šināb* (cf. P. de Alcalá, p. 315, s. v. *Mostaza simiente*) que connaissait déjà l'arabe ancien avec la valeur de « sauce préparée avec de la moutarde (خردل) et des raisins secs (ou : de l'huile) ».

N. 32. — Si le Kabyle *iḥilku* est à rapprocher du latin *filix*, l'ar. des Jbāla sept. *aḥsīḥ* est peut-être plus voisin du grec πτερίς, πτερίς « fougère » qui ne paraît pas lui-même à séparer de πτερόν, πτερόν « aile ; feuille d'arbre ».

N. 38. — Le *h* anormal qui figure dans Ar. Dukkāla *fěghīra*, à côté de la forme courante *fgīra* < rom. *fogēra* « foyer », est à mettre en parallèle avec celui qui apparaît dans l'hispanique oriental برهیل. **barhīl* = *Barrile* donné par le *Vocabulista*, p. 37. La forme courante est **barmīl*, forme dissimulée de *barrīl* « tonneau, baril ».

N. 40. — Ar. Jbāla sept. *fěṣīl* dérive bien du latin *pēnicillus*, **pēnicēllus* mais par l'intermédiaire d'une forme romane **pīnsēl*.

N. 41. — *fālya* « javelle » dérive du latin *fācūla* (cf. grec φάκελος), et non d'un diminutif *fasciūla*, *fasciōla*, par l'intermédiaire de formes romanes hispaniques. Dozy (*Suppl.*, s. v.) puis Simonet (*Glosario*, p. 201) ont été

induits en erreur par le *Vocabulista* (p. 227) qui donne ^{فليه} sous la rubrique *Acervus*. Selon son habitude, l'auteur de ce lexique, après avoir indiqué les termes arabes signifiant « tas », « gerbier », a donné en supplément le mot pour « gerbe » ; comme Simonet l'avait soupçonné, ^{فليه} « gerbe » n'a donc rien de commun avec latin *pila*.

N. 43. — *aqṣrbūs* « tas de paille » doit représenter exactement le latin *ācervus* « tas, monceau ». Quant à *qabbūsa* « chaumière à couverture conique », il est peut-être apparenté à *aqṣrbūs* (assimilation *rb > bb?*) ; pour le rapport sémantique existant entre « meule de paille » et « chaumière », cf. *Étymologies Magribines, I*, n° 4.

N. 46. — A *qallūš* se rattache également une série magribine synonyme de type *qannūš* « sorte de pot ».

N. 54. — Berb. Ait 'Aṭṭa *balēš* « mauves » est cité d'après M. Laoust, *Mots et choses berbères*, p. 494, l. 23.

Georges S. COLIN.

Communications

Graffiti de Moulay-Idris (Zerhoun).

Tous les ans, les enfants de Moulay Idris prennent des olives noires dans les couffins des ânes qui vont aux pressoirs et tracent des petits bonshommes sur les murs des maisons.

Répètent-ils un geste ancestral et se livrent-ils, en agissant ainsi, à un rite agraire ? Je soulève d'emblée cette hypothèse qui a été émise en ma présence, mais je ne le fais que pour la rejeter. Deux raisons m'y incitent : d'abord il serait étrange que, dans le Zerhoun où l'olivier abonde, ce rite fût localisé à Moulay Idris ; et puis, ces dessins ont été imaginés par les enfants dans des conditions qui, on va le voir, ne laissent aucun doute sur leur véritable origine.

Il y a deux sortes de graffiti à Moulay Idris (1). Les uns appartiennent certainement à une ancienne tradition; ils consistent en inscriptions tracées en creux par les ouvriers eux-mêmes, dans les crépissages qu'ils viennent d'achever : pensées pieuses, citations coraniques, véritables consécrationes.

Les autres sont les dessins à l'olive noire. Ils ne sont guère orthodoxes. Bien mieux, ils touchent à la caricature et..... c'est nous qui en faisons les frais. Les enfants eux-mêmes l'avouent ; ils reconnaissent qu'ils ne dessinaient pas ces bonshommes avant notre entrée à Moulay Idris. On peut les croire : la plupart de ces graffiti stylisent nos gestes; ils rappellent la silhouette du soldat le poing sur la hanche, la main au képi. Je suis même convaincu que le petit groupe de l'homme et la bête a eu pour modèle le territorial de Volubilis qui allait aux provisions avec son mulet.

Ce sont des enfants, j'y reviens, qui ont tracé ces dessins. « Cet âge est sans pitié ». Mais ils ont une excuse et on peut la trouver dans un article de H.-D. Davray sur la fête de l'*Aïd el Kebir* à Fès (2) : « Les costumes européens, nous dit le chroniqueur du *Mercure de France*, ont par comparaison (avec les vêtements marocains) un aspect étriqué, les mouvements y pren-

(1) En 1916.

(2) H.-D. Davray, *Fêtes marocaines, Aïd el Kebir*, *Mercure de France*, 15 janv. 1926, p. 325.

nent un caractère saccadé et raide comme des marionnettes. C'est à peine si l'on n'éprouve pas, à se voir ainsi, l'impression que l'on n'a pas achevé

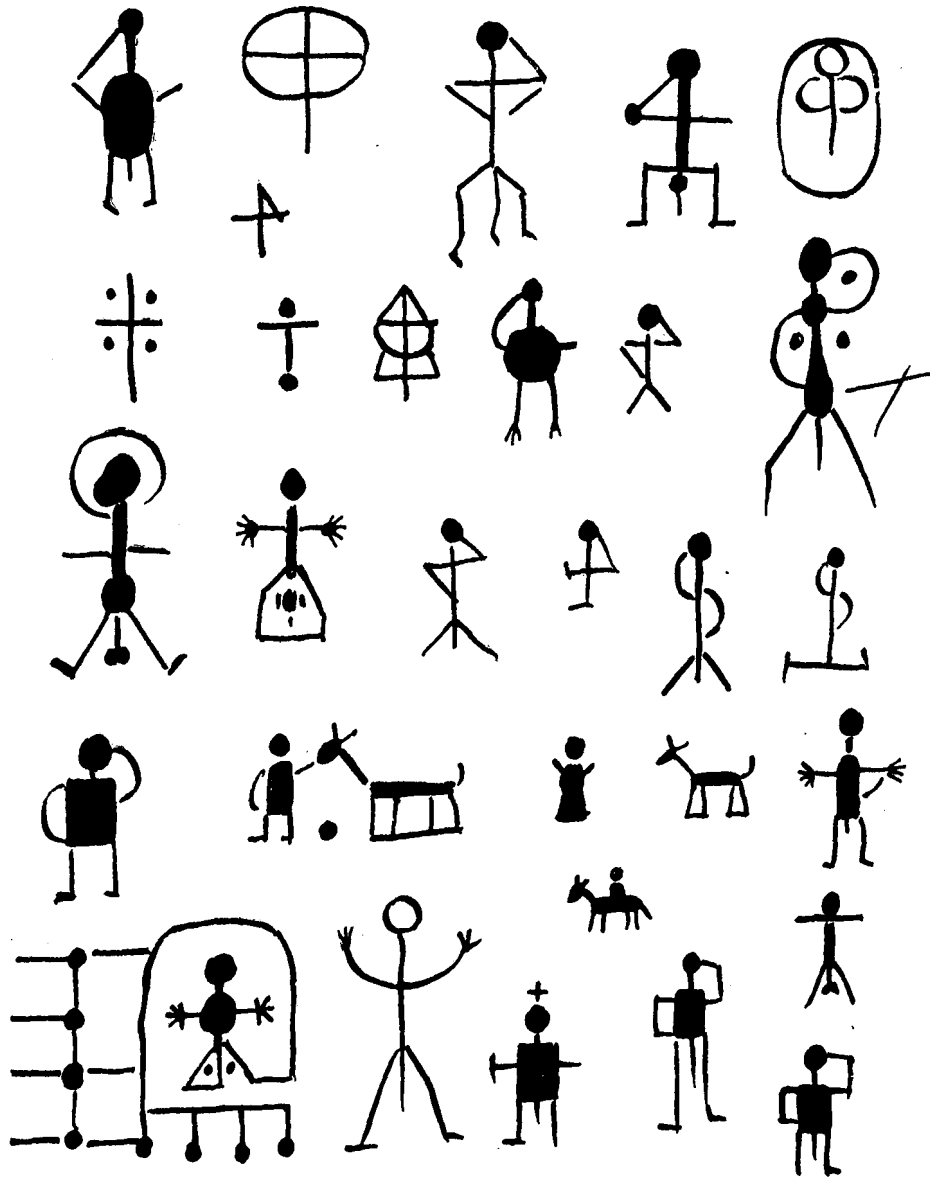


Fig. 1.

de se vêtir et que l'on ne devrait pas exhiber d'une façon aussi précise les détails du corps humain. » Ces lignes ont tout à fait l'air d'être le com-

mentaire des graffiti de Moulay Idris. Elles montrent que H.-D. Davray et les petits marocains ont vu de la même façon.

Mais ces enfants ont poussé la logique jusqu'à l'extrême. Ils ont eu si bien l'impression que nous n'avions pas « achevé de nous vêtir » qu'ils ont ajouté à leurs dessins tout ce que nos vêtements doivent cacher. N'ayons pas l'injustice de les taxer d'immoralité; les marocains n'ont pas nos idées sur les questions sexuelles. Les petites filles jouent à l'accoucheuse (1) et les petits garçons dans leurs dessins donnent aux hommes, et sans arrière-pensée, les attributs de leur sexe. J'ai recueilli, à Moulay Idris même, des dessins d'écoliers; ils représentent aussi des soldats: képi, tunique, ceinturon, leur uniforme est complet et pourtant les enfants les ont affublés, par-dessus leurs vêtements, de tous les détails de leur anatomie.

Cette obscénité qui est donc plus apparente que réelle n'est pas la seule marque du caractère indigène de ces graffiti. Plusieurs d'entre eux stylisent l'homme jusqu'à le transformer en une croix, ornée d'un point dans chacun de ses angles. A la vérité, la tentation est grande pour tout dessinateur de se permettre cet enjolivement. On le constate, par exemple, autour des croix que les paysans du Midi de la France, tracent à la chaux sur la façade de leurs métairies. Mais à Moulay Idris, ces points ne sont pas le produit de la seule imagination des enfants; ils sont le résultat d'une contamination mentale qui a déterminé la transformation de la silhouette humaine en un dessin talismanique très usité.

Le mur, nous rappelle Lacassagne, est le papier des fous (2). Ce jugement est sévère. L'illustre médecin lyonnais l'était, lorsqu'il l'exprima, sous l'influence de sa comparaison entre les graffiti des prisons et les tatouages des prisonniers. Il a trop généralisé. Le mur, avec ses inscriptions ou ses dessins, est bien souvent la victime de simples désœuvrés. Parfois il est le complice d'une lâcheté; c'est lui qui révéla à M. Bergeret la notoriété de son infortune conjugale. Mais il est aussi le témoin d'une intention artistique et il est certain que bien des artistes illustres y ont tracé leur premier dessin.

Que cette pensée nous rende indulgents pour les graffiti à l'olive noire de Moulay Idris. Ils nous infligent une critique judicieuse tout en nous prouvant l'acuité du sens de l'observation chez les petits marocains.

J. HERBER.

(1) J. Herber, *Poupées marocaines*, Arch. berbères, 1918, p. 65.

(2) Dr A. Lacassagne, *Les tatouages, étude anthropologique et médico-légale*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1881, p. 88.

Bibliographie

Le Comte Henry de CASTRIES, *Les Sources inédites de l'Histoire du Maroc*. 1^{re} série (dynastie saadienne). Archives et Bibliothèques d'Angleterre, t. II. Paris, Geuthner, 1925, in-4°, 603 p., 6 planches.

Les documents de provenance anglaise réunis dans ce volume concernent les années 1590 à 1625. Le thème de la politique marocaine d'Élisabeth pendant les dernières années de son règne, c'est avant tout de « travailler l'Hespagnol » comme écrit M. de Fresne, envoyé d'Henri IV en Angleterre, c'est-à-dire d'attirer à Philippe II, roi d'Espagne, tous les ennuis qu'il se pourra. La reine cherche à pousser ses avantages pendant que le monde est encore sous l'impression du désastre récent (1588) de l'Invincible Armada.

Philippe II a hérité du Portugal en 1580 : chance magnifique qui achève l'unité politique de l'Espagne. Mais l'annexion heurte le sens national portugais. Des résistances se sont produites. Aussi Élisabeth est-elle saisie d'un zèle très vif pour la cause de Don Antonio, prier de Crato, prétendant issu par bâtardise de la maison de Portugal, sur lequel les opposants à l'Espagne concentrent leurs espérances. Une expédition en faveur de Don Antonio, soutenue par l'An-

gleterre (1589), a tristement échoué. Il s'agit de faire mieux : pour cela d'attirer dans le jeu tout ce qui est hostile à l'Espagne : Henri IV, le Sultan de Constantinople, avant tout celui de Marrakech, qui, en s'abstenant au dernier moment, malgré ses promesses, a contribué pour beaucoup, en 1589, à faire échouer l'expédition de Portugal.

Philippe II tâche de se défendre et de neutraliser les efforts d'Élisabeth, en s'accordant avec Moulay Ahmed el-Mansour. Pour commencer, il lui cède (13 septembre 1589) Arzila, héritage du Portugal auquel il attache peu de prix. Il importe que la route des Indes reste libre, que le sultan du Maroc n'entreprenne pas de la barrer avec ses corsaires : cela vaut quelques sacrifices.

Moulay Ahmed el-Mansour n'aime pas plus le Grand Turc qu'il n'aime le roi d'Espagne. Il ne veut surtout pas l'attirer dans la Méditerranée occidentale. Déjà la Régence d'Alger est pour le Maroc une voisine assez encombrante. Moulay Ahmed, parfaitement conscient du prix que chacun des deux partis attache à son amitié, prête l'oreille aux sollicitations de l'un et de l'autre. On se demande s'il ne pense pas à abandonner Don Antonio à son sort et l'Angleterre à ses intrigues, peut-être à les trahir

pour s'allier avec l'Espagne contre la Turquie. Il joue avec habileté des craintes et des espoirs qu'il inspire. L'art des réponses dilatoires, des demi-promesses est sans secret pour lui. Il se plaît à faire durer cette mise aux enchères de son amitié, pour solliciter de plus hautes offres. L'envoyé anglais Edward Prynne, accueilli à Marrakech par de bonnes paroles, n'arrive à rien gagner de plus. On lui fait attendre ses audiences, on remet à plus tard les décisions. Il patiente deux ans, et pour finir, Moulay Ahmed rejette sur l'expédition du Soudan les empêchements qui expliquent ses retards et le manque d'efficacité de son aide.

Pourtant la cause espagnole perd du terrain dans la pensée du Sultan. Philippe II médite une entreprise inamicale : l'installation de l'Espagne sur la côte africaine, à Arguin, afin de drainer par là vers le trésor espagnol l'or du Soudan, qui fait de Moulay Ahmed el-Mansour un des souverains les plus riches du monde. Le pillage de Cadix par une escadre anglaise, en 1596, excite un grand enthousiasme chez le Sultan. Il semble avoir songé un moment à sortir de son expectative indéfinie pour conquérir l'Espagne de compte à demi avec les Anglais. En septembre 1600, il envoie en Angleterre un ambassadeur pour faire des offres dans ce sens. Mais cette fois c'est Élisabeth qui s'excuse de ne pouvoir les accepter. Elle estime que c'est aux Indes, d'où l'Espagne tire ses ressources, qu'il faut lui faire la guerre et non pas en Espagne même. Ahmed el-Mansour

paraît intéressé par ces plans de conquêtes coloniales. Il suggère qu'on pourrait entraîner dans l'alliance les musulmans orientaux. Mais le destin se charge de mettre ordre à ces projets passablement chimériques. Élisabeth meurt en avril 1603 ; Ahmed el-Mansour la suit le 25 août de la même année : Philippe II est hors de jeu depuis 1598. Au Maroc, c'est tout d'un coup une effroyable anarchie. Faute d'une règle précise pour la succession au trône, les bénéfices d'un grand règne survivent rarement au souverain. Son œuvre est généralement détruite dans les compétitions entre ses cohéritiers et tout est à recommencer. Le désordre qui suit la mort d'Ahmed el-Mansour, illustre de façon particulièrement éloquente cette loi de l'histoire marocaine. Tandis que les fils du défunt, Abou Fares, Zidan et ech-Cheikh, puis Abdallah, fils d'ech-Cheikh, combattent entre eux, s'arrachent les villes et les lambeaux d'un territoire qui restera morcelé pour soixante ans, il n'y a plus au Maroc place pour une politique étrangère autre que celle qui consiste à chercher des appuis immédiats pour un prétendant traqué. L'Espagne profite de l'occasion et parvient, en 1610, à se faire céder Larache, contre 500.000 ducats, par Moulay ech-Cheikh aux abois. Quatre ans plus tard, elle s'empare d'el-Mamora, l'actuelle Mehdia, à l'embouchure du Sebou.

Dans cet abaissement, le Maroc a fini pour longtemps de jouer un rôle de puissance internationale, qui suppose une situation assise et la certi-

tude du lendemain. En octobre 1605, un curieux personnage, Anthony Sherley, Anglais à la solde de l'Empereur et du roi d'Espagne, vient encore solliciter le Sultan d'entrer avec eux dans une ligue contre les Turcs. Trop tard ! Les plans de Sherley eussent-ils été plus sérieux, Moulay Abou Fares eût été bien empêché de leur prêter appui. Pendant un an l'ambassadeur éblouit Safi et Marrakech par ses prodigalités et par son luxe. Il part en août 1606, perdu de dettes, sans que sa mission ait eu d'autre résultat que d'ajouter un curieux chapitre à l'histoire des aventuriers. Les envoyés anglais qui viennent maintenant au Maroc se proposent des buts plus humbles : d'abord de sauvegarder les intérêts du commerce, qui est en pleine décadence. Dès le temps d'Ahmed el-Mansour il a commencé à décliner. Les marchands anglais ont jeté sur le marché une telle quantité de draps importés qu'ils ne trouvent plus d'acheteurs et que les prix s'en ressentent ; tandis qu'ils se disputent les uns aux autres, comme fret de retour, des sucres de qualité inférieure qui atteignent des prix élevés.

D'ailleurs, la concorde est loin de régner dans la colonie anglaise. Les maisons concurrentes semblent ne songer qu'à se desservir entre elles. La Barbary Company s'est fait donner en 1585, pour douze ans, le monopole du commerce anglais au Maroc, mais dans la pratique, des marchands non sociétaires obtiennent indûment du Sultan de nombreux privilèges, en lui fournissant des armes et des munitions, dont il est toujours avide.

La plupart des acheteurs paient mal, le Sultan tout le premier, qui se libère trop souvent en engageant les bénéficiaires à venir de ses sucreries. Comme celles-ci, sources principales de la richesse économique du royaume, sont pillées et détruites dans le désordre qui suit la mort d'Ahmed el-Mansour, le nouveau sultan de Marrakech, Abou Fares, n'a d'autre ressource, pour se débarrasser des dettes paternelles, que de mettre les créanciers en prison.

Au lieu de proposer aux Sultans de romanesques plans de politique mondiale, la cour de Londres se borne maintenant à protéger tant bien que mal les intérêts privés de ses nationaux. John Harrison, qui ne fait pas moins de huit voyages au Maroc entre 1610 et 1632, s'efforce de régler des querelles, de sauvegarder les droits de chacun et d'obtenir pour le commerce anglais confirmation des privilèges anciens.

Il doit aussi s'occuper de racheter les captifs, car des naufragés anglais, échoués sur les côtes du Maroc, ont été réduits en esclavage au mépris de tous les droits ; puis, dans les années qui suivent, le développement de la piraterie salétine multiplie au Maroc le nombre des esclaves européens. Il y en a au pouvoir du sultan de Marrakech ; d'autres sont dans le Sous, aux mains du marabout de Tazerwalt. A partir de 1610, c'est à Salé que se concentre la piraterie et par conséquent le marchandage des prisonniers.

A la fin de 1609, les musulmans espagnols (Moriscos) sont expulsés

d'Espagne à la suite d'une tentative de révolte. Une importante colonie de Moriscos s'installe à Salé et Rabat et commence à « brigander sur la mer » cherchant d'abord à venger sur les vaisseaux espagnols les rancunes des proscrits. Bientôt, ils reçoivent pour renfort une tourbe d'aventuriers européens, en particulier les pirates anglais qui ont fait d'el-Mamora leur repaire vers 1610 et que l'Espagne déloge en 1614 pour s'installer à leur place. La piraterie salétine ainsi renforcée s'enrichit et se développe. Elle s'attaque au commerce de toutes les nations, acquiert de l'audace jusqu'à attaquer les navires anglais sur les côtes mêmes d'Angleterre. Le sultan de Marrakech tolère ces agissements par faiblesse, puis les encourage par intérêt, car les Salétins lui donnent dix pour cent de leurs prises. Bientôt, ils se lassent de travailler pour le Sultan et se rendent indépendants en 1627.

L'Europe doit compter avec eux. Depuis plusieurs années déjà, Marrakech, ni Fès, n'ont plus d'importance pour l'Europe. C'est Salé qui trouble la navigation et le commerce, fait des prisonniers, garde un rôle dans le jeu international : c'est à Salé que l'Angleterre envoie ses négociateurs pour les rachats d'esclaves ; et d'autre part c'est Salé qui, à plusieurs reprises, sollicite le concours de l'Angleterre, pour se révolter contre le Sultan ou pour essayer d'expulser l'Espagne d'el-Mamora. Du reste, pendant que les négociations se traînent, la guerre de course continue entre Anglais et Salétins : situation trop incohérente pour qu'on puisse arriver à un accord.

Selon son habitude, M. de Castries ne se borne pas à publier dans son livre des pièces d'archives inédites. Il réédite aussi quelques-uns de ces textes imprimés mais rarissimes qui sont aussi difficiles d'accès que les manuscrits. De ce nombre est la relation de Georges Wilkins, écrivain d'assez peu de mérite, mais qui eut parfois l'honneur de collaborer avec Shakespeare. Outre les *Three Miseries of Barbary* qu'il publia sous son nom en 1604, Wilkins est, sans doute, aussi l'auteur d'un ouvrage, *A true Historicall discourse of Muley Hamets Rising*, publié en 1609, sous les initiales Ro. C., qui semblent celles de Robert Cecil, Comte de Salisbury, secrétaire d'État de Jacques I^{er}.

Robert Cecil suivait les affaires du Maroc avec une attention d'autant plus soutenue, qu'il avait personnellement dans le pays des intérêts financiers. On le voit, en 1597-98, y envoyer un navire, le *True Love*, pour faire, à la fois, le commerce et la course. Sa relation, faite sur des documents fournis par ses correspondants du Maroc, est généralement précise et fidèle. C'est une des sources importantes pour l'histoire d'Ahmed el-Mansour et de ses fils. M. de Castries publie, à son propos, une notice qui est une contribution précieuse à la bibliographie critique du Maroc.

Par contre, William Lithgow, qui prétend avoir visité Fès, à la fin de 1615 ou au commencement de 1616 et qui publia, en 1632, le récit de son voyage, sera de faible ressource pour les historiens. M. de Castries, reproduisant son texte en raison de la noto-

riété relative dont il jouit, n'a pas de peine à montrer que, tout ce qui, dans le récit, présente quelque intérêt est pris dans Léon l'Africain. Le reste offre un tissu d'invéraisemblances qui autoriserait à douter que l'auteur soit jamais venu au Maroc.

Signalons enfin dans ce volume deux études de M. de Castries : l'une, sur *Anthony Sherley et le Maroc*, dessine une romanesque silhouette d'aventurier mégalomane ; l'autre intitulée : *Les huit voyages au Maroc de John Harrison*, résume la politique anglaise au Maroc entre les années 1610 et 1632 et fournit des détails pleins d'intérêt sur Salé et ses corsaires.

Depuis la publication de ce volume, quatorzième de la collection, M. de Castries a donné un fascicule contenant la bibliographie et l'index général des trois volumes de la première série qui groupent les documents recueillis dans les archives et les bibliothèques de France (1). C'est un instrument de travail d'une importance capitale, qui vaudra à l'auteur les remerciements de tous ceux qui sont appelés à se servir de son ouvrage, c'est-à-dire de tous les chercheurs qui s'intéressent aux questions marocaines, car il n'est personne parmi eux qui puisse désormais se dispenser de recourir aux *Sources inédites*.

Pierre de CENIVAL.

Le P. H. DELEHAYE, *Les Actes de saint Marcel le Centurion*, ds. *Analecta*

(1) Paris, Geuthner, 1926. 66 pp. et tableau généalogique des princes de la dynastie saadienne.

Bollandiana, t. XLI, 1923, p. 257-287.

Le 21 juillet 298, jour de la fête de l'Empereur, le centurion Marcel, de la légion Septima Gemina, en garnison dans la localité des Asturies qui porte encore le nom de *Legio*, Léon, jeta, au milieu de la fête, son ceinturon devant les enseignes de la légion, en proclamant à haute voix qu'il ne voulait plus servir d'autre souverain que le Christ. Conduit devant le *praeses* Fortunatus, Marcel fut interrogé par lui et renvoyé devant une juridiction plus haute, le tribunal d'Agricolanus, suppléant du préfet du prétoire, en résidence à Tanger. La seconde comparution en justice eut lieu dans cette ville le 30 octobre. Le centurion Marcel fut condamné à mort et conduit au supplice.

Le récit de cette *passio* est conservé par un certain nombre de manuscrits, dont le plus ancien remonte au x^e siècle. Le P. Delehayé, en ayant soumis le texte à une critique habile et serrée, conclut que, dégagé des interpolations et des altérations qui l'encombrent, il peut prendre place parmi les pièces historiques.

Un autre martyr de Tanger, saint Cassien, figure dans le martyrologe hiéronymien à la date du 3 décembre. Comme on ne connaissait de lui que son nom et son titre de martyr, un hagiographe pensa faire œuvre pie en lui composant une légende apparentée étroitement à la *Passion* du centurion Marcel. Il imagina que Cassien assistait au procès de saint Marcel, où il remplissait les fonctions d'*exceptor*. Lorsque la sen-

tence de mort fut prononcée, Cassien manifesta bruyamment son indignation en jetant à terre son stylet et son *codex*, et s'écria que la sentence était injuste. Cassien, un mois après, fut jugé à son tour et son procès ressembla en tout à celui de saint Marcel. Mais le faussaire n'a pas été assez habile pour dissimuler au P. Delehayé la source de ses emprunts. Justice est faite de son roman maladroit, qui a désormais cessé de tenir, parmi les souvenirs chrétiens du Maroc, une place à laquelle il n'a pas droit.

Pierre de CENIVAL.

Pierre LAVEDAN. — *Qu'est-ce que l'Urbanisme?* Introduction à l'Histoire de l'Urbanisme, 1 vol. in-8°, 270 pages, 48 gravures, 24 planches. Librairie Laurens, 1926.

Id. — *Histoire de l'Urbanisme : Antiquité, Moyen Age.* 1 vol. gr. in-4°, 520 pages, 32 planches h. t., 352 figures. Laurens, 1926.

Ces deux ouvrages qui se complètent tout naturellement ont été présentés à la Faculté des Lettres de Paris, par M. Pierre Lavedan, professeur à l'Université de Toulouse, pour sa thèse de doctorat. Ils seront suivis de deux autres volumes de façon à constituer une Histoire de l'Urbanisme des origines à nos jours.

Par le sujet et la méthode, cette Histoire de l'Urbanisme est bien une des œuvres les plus originales qui aient été depuis longtemps soumises au jugement de la Sorbonne. Le mot d'« urbanisme » est un néologisme : il semble exprimer un genre de préoc-

cupations assez récentes auxquelles les ruines accumulées par la guerre ont donné un extraordinaire aliment. En réalité, la nouveauté n'est guère que dans la systématisation théorique. Le premier mérite de la synthèse historique de M. Lavedan est de montrer que les préoccupations urbanistes sont aussi anciennes que les sociétés humaines. Lorsque le Calife el-Mansour bâtit Bagdad, en 776, c'est délibérément qu'il lui donna une forme circulaire, ayant compris l'avantage qu'analyse El Khalib. Plus qu'aucune autre Histoire, l'Histoire de l'Urbanisme apparaît riche d'enseignements pratiques. L'auteur l'a voulu ainsi, très justement, et cet espoir l'a soutenu dans l'immense labeur qui se trouve condensé dans un très gros volume in-4° de 520 pages, sans parler du volume Introduction.

Dans cette imposante construction, rien de rébarbatif, bien au contraire! En effet, l'ouvrage a été magnifiquement édité par la librairie Laurens. L'illustration qui comprend 32 planches hors texte et 352 figures dans le texte, n'est pas moins remarquable par la beauté des reproductions que par la quantité. La qualité du papier, la finesse de la gravure, achèvent de faire du volume une splendide œuvre d'art : on aimera le posséder et y recourir tant pour le plaisir de regarder et d'évoquer de belles choses que pour la commodité des références sur les multiples questions qui touchent à l'architecture urbaine.

Car c'est un monde, ce travail et qui suppose un monde plus vaste encore de recherches entre lesquelles

il a fallu choisir. Une ville représente le plus grand effort d'humanisation du paysage naturel. Il est évident que chaque société humaine exprime dans ses villes, choix et aménagement du site, plan général et disposition des rues et des places, son activité, ses besoins, ses croyances, bref, un peu de son âme. C'est pourquoi l'Histoire de l'Urbanisme est une quintessence d'Histoire de la Civilisation. Cela pouvait être un grave danger par une dispersion de l'intérêt au milieu de détails accessoires : l'auteur l'a évité avec un tact délicat. Mais il suffit d'un mot, d'une image pour évoquer tout ce dont la ville était simplement le théâtre. Un charme pénétrant, quelque peu mélancolique, accompagne ces évocations.

L'auteur nous dit très modestement qu'il n'a voulu que tracer des cadres. Mais ce résultat n'était point possible avant d'avoir sérieusement inventorié le fond. Et l'on ne sait ce que l'on doit le plus admirer, le vaste et lourd travail de recherches ou l'élégance légère avec laquelle toute cette science est passée dans un texte agréable à lire tant il est finement écrit, clairement et méthodiquement divisé.

Pour répondre à la question posée par le titre de l'Introduction : « Qu'est-ce que l'Urbanisme », M. Lavedan ne peut se satisfaire d'une définition verbale ; il procède à une rigoureuse analyse de son sujet d'où il faut écarter des préoccupations qui incombent soit à d'autres sciences : sociologie, géographie humaine, soit à des techniques d'ingénieur. Ce qu'il

s'est proposé avant tout, c'est d'étudier les plans de ville, dans un sens plus large que le townplanning anglais, de suivre l'évolution de l'architecture urbaine, ouvrant ainsi un chapitre nouveau de l'histoire de l'Art.

L'auteur insiste très justement sur cette remarque que le problème du plan de la ville est tout à fait différent de celui des origines. On pourrait multiplier les exemples des villes où la cause première de leur développement n'a exercé aucune action sur leur architecture. Brive, dont l'origine est encore inscrite dans le nom gaulois (Briva = le pont), devrait être logiquement allongée comme une ville de route. C'est au contraire une « toile d'araignée » caractéristique avec ses sept grandes artères convergeant vers l'église Saint-Martin.

La troisième partie de l'Introduction nous montre la variété des sources où l'on peut puiser, fouilles archéologiques ou textes, documents techniques ou œuvres d'art. On aimera voir le parti qu'on peut tirer des Miniaturistes et des Primitifs, de ces chefs-d'œuvre de la Renaissance italienne et flamande où un panorama urbain forme le fond du décor.

L'ouvrage principal est une application des principes posés dans l'Introduction. Étudiant l'Urbanisme dans l'Antiquité et le Moyen Age, l'auteur a naturellement suivi l'ordre chronologique et, dans chaque période, un ordre géographique. Il ne peut y en avoir d'autres. Mais, pour nous guider dans ce prodigieux voyage à travers les siècles et l'espace, qui nous mène des emplacements de foyers

néolithiques de Standon Down et de la Bologne villanovienne aux créations des Allemands dans leurs colonies slaves de l'Est, des cités circulaires hittites de Zendjirli ou Karke-misch au fuseau d'acropole de la bastide de Cordes, cet incomparable joyau de notre urbanisme médiéval, nous avons des fils conducteurs très sûrs. La thèse de M. Lavedan repose sur quelques principes exposés dès l'Introduction, idées larges, fécondes et suggestives que l'on peut discuter, mais autour desquelles se trouvent cristallisés la masse des faits.

L'architecture urbaine a constamment oscillé autour de deux systèmes de plans, radicalement opposés : le *plan en échiquier* aux rues se découpant à angle droit, le *plan radioconcentrique* où un système de rues, recoupé par des rues circulaires, converge vers un centre. L'auteur qui se défend contre toute systématisation rigide ne dissimule pas cependant ses préférences marquées pour le second type. Il n'a pas de peine à montrer que le plan géométrique qu'un américanisme aveugle prétend nous imposer comme le dernier mot de notre civilisation est, au contraire, un balbutiement de l'humanité. La « terramare » de Castellazo en donne déjà un exemple parfait. Ou bien encore il répond à la nécessité de se passer de techniciens pour reproduire un modèle non spécialisé, convenable en tout temps et en tout lieu : c'est le cas pour les créations militaires comme le camp romain, la bastide du Moyen Age ou nos postes coloniaux. Le plan en échiquier n'est pas plus conforme aux

besoins pratiques des communications rapides et aux principes de l'hygiène qu'aux soucis d'esthétique. Le schéma radioconcentrique est le seul qui se prête aux exigences topographiques et climatiques, à la nécessité d'éviter les fortes rampes, de briser les vents dominants, d'assurer de l'ombre au milieu du jour. Il a, comme corollaire, la limitation et la variété des perspectives, seul moyen de mettre en valeur un édifice sans en faire une obsession inharmonieuse.

Durant le Moyen Age, en France et dans les pays germaniques, la plupart des villes spontanées ont obéi au plan radioconcentrique que l'Italie et l'Angleterre ont rarement suivi. D'où vient-il? M. Lavedan semble pencher pour une origine orientale. On trouve le plan circulaire dans les cités hittites, le camp d'Attila, le Ring des Avars, les villages slaves. Jérusalem dont on exagérait encore la disposition concentrique de façon à en faire un symbole des croyances cosmologiques aurait eu plus certainement une influence. M. Lavedan reconnaît ce qu'il y a de fragile dans l'hypothèse. Il montre lui-même comment des raisons naturelles et psychologiques peuvent expliquer l'élaboration sur place du plan radioconcentrique. C'est tantôt *l'enveloppement*, c'est-à-dire le désir de protéger un élément particulièrement précieux par des séries de maisons disposées en couches concentriques, tantôt *l'attraction*, c'est-à-dire le désir de mettre tous les points de la cité en relation directe avec le centre.

Cette question de l'origine orientale du schéma radioconcentrique nous

mène à une préoccupation plus proche du Maroc. Obligé de se limiter, M. Lavedan n'a encore étudié de près que la Méditerranée orientale, la France, l'Angleterre et l'Allemagne. Il n'est que plus intéressant de constater quel merveilleux champ d'application ses idées trouveraient au Maroc, celui d'autrefois et celui d'aujourd'hui.

La disposition circulaire, conformément à l'étymologie même, c'est celle du « douar », du village de toile des nomades : simple mesure de protection pour le parc à bétail du centre ou vestige de rite solaire comme Frazer le montre pour le kraal des Hottentots? — Les villages chleuh, en ruches d'abeilles, sont trop semblables pour ne pas être un type d'architecture à étudier. En tout cas, leur position rappelle une remarque de H. Boyd Hawes, que cite M. Lavedan : « Dans ce pays où le roc couvre la plus grande partie du sol, chaque pouce de terre végétale est précieux. Si les premiers hommes ont établi leur demeure sur des lieux élevés et se sont tassés sur un étroit espace, c'était afin d'épargner de la place pour les champs. » On peut observer dans le Haut-Atlas que les villages sont situés sur la roche nue au-dessus de la séguia, de façon à laisser aux cultures en terrasses toute la terre végétale irrigable.

Les magasins-fortresses de l'Atlas, « tirremts » et cavernes aménagées, répondent à une autre observation : « Les bourgs isolés établis sur les hauteurs ne seraient que des lieux de retraites occasionnels pour une population dont l'habitat normal était la

plaine. » Quelle surprise de découvrir que nos paysans, terrorisés pendant la guerre de Cent ans, se sont mis à bâtir des villages-refuges comme Montjoie, c'est-à-dire de véritables « agadir ».

La spécialisation professionnelle et ethnique, par quartiers, qu'observe M. Lavedan, est une caractéristique des medina marocaines. Les anciens quartiers francs des villes de la côte, les quartiers andalou et kairouanite, puis lemtouna de Fez el Bali ont des analogies dans l'urbanisme antique et médiéval.

Notre actuelle juxtaposition d'une ville indigène et d'une ville européenne a de lointains précédents. Au milieu du VII^e siècle av. J.-C. les Grecs fondèrent Naucratis qui fut une cité grecque accolée à un établissement égyptien. Dans nos créations de villages de colonisation réapparaissent des préoccupations qu'ont connues les fondateurs des villes au Moyen Age. Quand, en 1199, Eudes, évêque de Paris, décide de lotir sa terre de Marnes, il accorde à chaque hôte neuf arpents de terre dont il fait trois parts : six pour la culture, un pour l'herbergium (habitation et dépendances), deux pour le jardin. Cette répartition est destinée à assurer la concentration urbaine. De même qu'au Maroc, on distingue les lots de grande culture et les lots maraîchers, le moyen âge connaissait les contrats d'hostise et les contrats d'accensement, ceux-ci portant d'habitude sur des parcelles destinées aux jardins.

Quant à l'urbanisme de nos grandes villes créées, nous souhaitons vivement

que M. Lavedan vienne l'étudier sur place. Il pourrait consacrer, à ce sujet, un des chapitres les plus intéressants

du volume qui nous est promis sur l'urbanisme contemporain.

J. CÉLÉRIER.

L'Editeur-Gérant : R. PINARDON.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE D'ANGERS. — 4, RUE GARNIER, ANGERS.

HESPÉRIS

TOME VII

Année 1927.

2^e Trimestre.

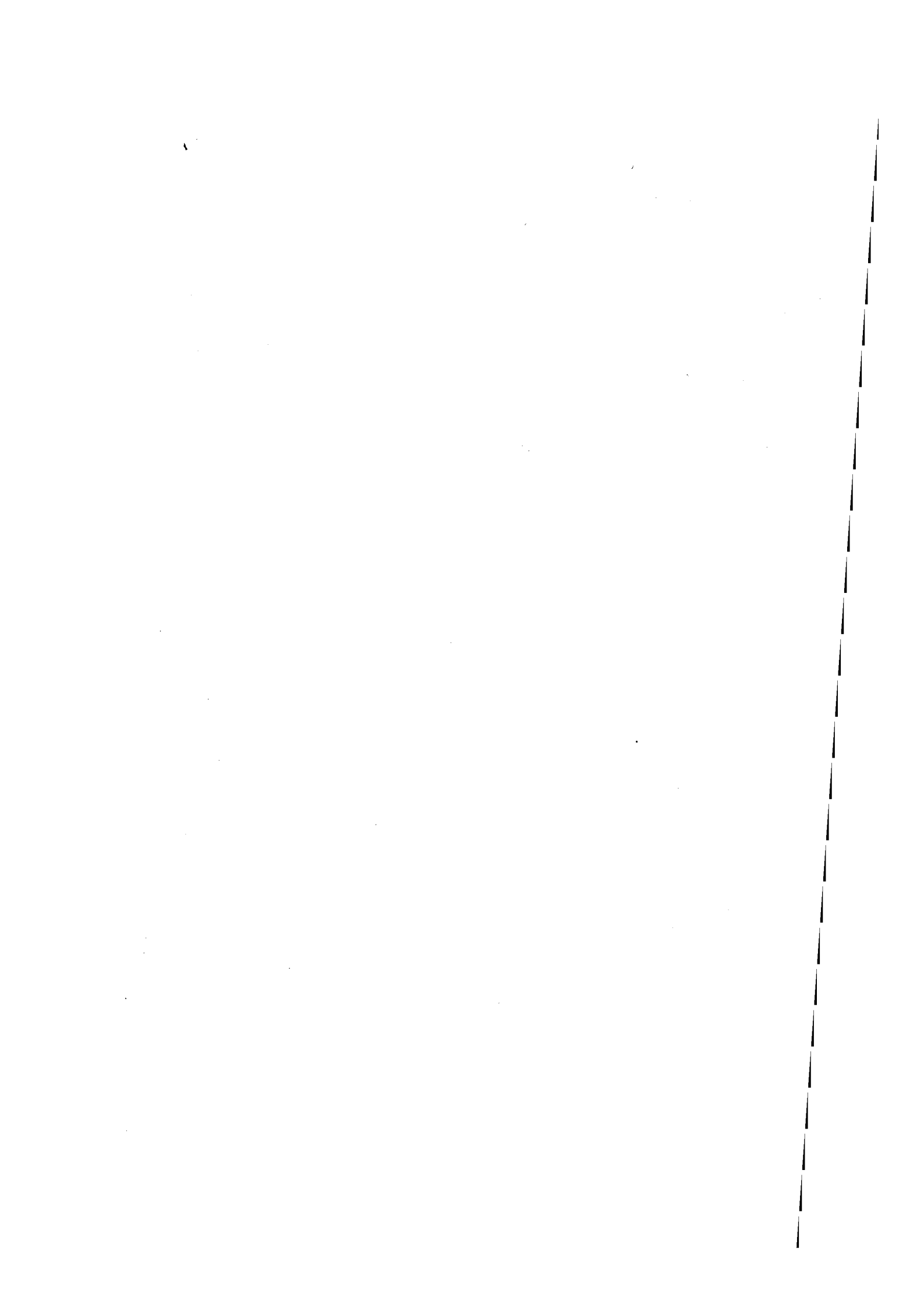
SOMMAIRE

	Pages
Henri BASSET et Henri TERRASSE. — <i>Sanctuaires et forteresses almohades (suite). Le ribât de Tiğ. Le Tasghimout. (9 pl., 24 fig.)</i>	117
E. LAOUST. — <i>Le dialecte berbère du Rif.</i>	173
J. HERBER. — <i>La main de Fathma (4 fig.)</i>	209
G. S. COLIN. — <i>Note sur le système cryptographique du sultan Aḥmad al-Mansūr.</i>	221
R. RICARD. — <i>La côte atlantique du Maroc au début du XVI^e siècle d'après des inscriptions nautiques portugaises.</i>	229

∴

BIBLIOGRAPHIE :

Leopoldo TORRES BALBAS, *Paseo por la Alhambra : la Rauda* (H. TERRASSE), p. 259. — Georges VIDALENC, *L'art marocain* (H. TERRASSE), p. 260. — Prosper RICARD, *Corpus des tapis marocains* : t. II. Moyen Atlas (H. TERRASSE), p. 262. — Gabriel AUDISIO, *La marqueterie de terre émaillée (mosaïque de faïence) dans l'art musulman d'Occident* (H. TERRASSE), p. 263. — REYNALDO DOS SANTOS, *As tapeçarias da tomada de Arzila* (Robert RICARD), p. 264.



SANCTUAIRES ET FORTERESSES ALMOHADES

(Suite)

Le ribât de Tîṭ⁽¹⁾.

I. — HISTOIRE.

A une douzaine de kilomètres au sud-ouest de Mazagan, auprès de la mer, s'allongent les vestiges d'une très vaste enceinte. Les murs ne sont plus marqués que par un renflement du sol; mais les ouvrages les plus importants — portes, bastions et tours — subsistent en grande partie. Et, au centre, un minaret demeure debout, qui marque l'emplacement d'une mosquée disparue. Plus près de la mer, un autre minaret domine la zâwiya de Moûlây 'Abd Allâh. Ce sont des ruines imposantes : portes et minarets étaient solidement bâtis, en belles pierres et de bel appareil; ils sont d'excellente époque. C'est l'enceinte de Tîṭ. Elle est occupée aujourd'hui par quelques dizaines de laboureurs, groupés autour de la zâwiya; et c'est le nom de Moûlây 'Abd Allâh qu'on donne le plus souvent à l'ensemble (2).

Sur cette cité ruinée, nous sommes assez peu renseignés. Nous savons fort bien sans doute, quand elle fut démantelée, et en quelle circonstance : encore le savons-nous par des sources chrétiennes, car ce fut un épisode des campagnes portugaises sur la côte marocaine. Mais ses origines nous sont moins sûrement connues. Un seul texte attribué à Ibn 'Abd el-'Aḍîm ez-Zemmoûrî nous renseigne sur la fondation et la première histoire de Tîṭ (3). Encore les origines de la famille des Amghârîyîn (4), fondateurs de la ville, se perdent-

(1) Tîṭ : mot berbère signifiant « source ».

(2) C'est le nom porté sur les cartes du Service Géographique.

(3) Ce texte inédit nous a été communiqué par M. Georges S. Colin. Qu'il trouve ici l'expression de notre amicale gratitude.

(4) Nom formé du mot berbère *amghar* qui signifie « chef ».

elles dans la légende, et l'histoire même de la belle époque de Tîṭ, malgré d'apparentes précisions, n'est pas sans soulever quelques difficultés, ni même sans apparaître parfois en désaccord avec les données archéologiques.

C'est un oriental, dit-on, à un médinois d'une grande vertu et d'un rare ascétisme, nommé Ismâ'îl Amghâr qu'est attribuée, par ce texte, la fondation de Tîṭ. Une vision lui avait ordonné de se transporter au Maghrib pour faire profiter de sa *baraka*, les gens du pays et une lumière miraculeuse avait guidé ses deux frères et lui-même jusqu'à 'Ain el-Fiṭr, sur l'emplacement des ruines actuelles, dans une forêt hantée de fauves. Les frères se séparèrent peu après; Ismâ'îl resta seul à 'Ain el-Fiṭr.

La région, d'après Ibn 'Abd el-'Aḍîm ez-Zemmoûrî, était habitée par des Şenhâja — les Goudâla — et non pas par des Berghouâta. Ismâ'îl Amghâr bien accueilli par eux, épousa la fille de leur chef : elle était d'une merveilleuse beauté. De cette femme il eut un fils, Ishâq, qui lui succéda.

Toute cette première partie du récit semble bien être la reprise pure et simple de la vieille légende de l'étranger fondateur de ville. La suite du récit d'Abd el-'Aḍîm ez-Zemmoûrî n'offre pas de valeur historique beaucoup plus grande. Sa généalogie des Amghârîyîn semble être abrégée et les concordances chronologiques qu'il indique apparaissent fausses, ou tout au moins douteuses. Tout ce qu'on peut en retenir c'est qu'il y eut une première mosquée construite sans doute vers la fin du XI^e siècle, que le texte attribue à un des membres de cette famille nommé Ishâq. Puis un des Amghârîyîn, Moûlây 'Abd Allâh, fait, sans qu'on sache pourquoi, figure de chef puissant. Il restera, dans le souvenir des hommes de la côte, le grand homme de la famille et c'est lui qui donne encore son nom à la zâwiya et au village actuels. Ce fut lui qui construisit le ribât actuel, à une date qui n'est pas précisée, mais qu'il faut placer dans les soixante premières années du XII^e siècle (1).

(1) Ibn 'Abd el-'Aḍîm ez-Zemmoûrî relate en ces termes la construction de la forteresse de Tîṭ : « A la mort d'Ishâq, son fils, Aboû 'Abd Allâh Moḥammed lui succéda et son nom éclipsa celui de son père et de son grand-père. C'est de son vivant que le ribât de Tîṭ se développa et devint une ville dont les ruines s'appellent encore aujourd'hui Moûlây 'Abd Allâh ».

Sur la date de ces constructions, nulle indication précise. On ignore à quelles dates moururent

A vrai dire, d'autres raisons d'histoire générale font penser que la forteresse actuelle a été bâtie à la fin de cette période. El Idrîsî, qui écrivait vers 1150, décrit avec minutie cette partie de la côte. Il mentionne le cap Blanc et Mazagan qui, avant l'époque portugaise, ne fut qu'une infime bourgade auprès de Tîṭ. Entre ces deux points le géographe n'indique rien. Comment aurait-il pu omettre de mentionner un pareil ribât, le plus grand qui, à cette date, eût jamais existé sur la côte marocaine, même si son enceinte n'avait pas été achevée?

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les Berghouâṭa, un instant matés par les Almoravides, se révoltèrent à nouveau, et que leur soumission définitive fut l'œuvre d'Abd el-Mou'min et ne fut acquise qu'en 1148. Comment, avant cette date, des marabouts apparentés aux Ṣanhâja auraient-ils pu élever une formidable enceinte dans un pays aussi troublé, au voisinage des Berghouâṭa hostiles (1)?

Pour quel motif cette construction fut-elle entreprise? Un seul mot du texte nous renseigne quelque peu sur ce point. Dès avant la construction de l'enceinte fortifiée, Tîṭ était un ribât. Ses fortifications sont donc liées à l'idée de guerre sainte. On ne saurait faire intervenir ici les luttes entre musulmans orthodoxes et hérétiques Berghouâṭa. Comme l'étude archéologique le montrera, la forteresse est tournée vers la mer, et ses moindres dispositions trahissent la crainte d'un débarquement. Elle apparaît au Maghrib extrême comme le type même du ribât maritime.

Un seul motif reste valable : la peur des incursions chrétiennes sur les côtes marocaines. Déjà El-Bakrî et plus tard El-Idrîsî, nous signalent, sur les côtes de l'Afrique mineure, de très nombreux ribâts où des Musulmans pieux venaient à la fois chercher un enseignement religieux et des exemples ascétiques, et défendre la terre d'Islâm contre les débarquements possibles des infidèles. En Afrique

Ishâq et Moulay 'Abd 'Allâh, donc, entre quelles années extrêmes il faut placer l'édification des remparts. Le texte considère 'Abd 'Allâh comme un contemporain de Moûlây Aboû Ch'aïb qui mourut en 1163-66 J.-C., et le met en relations dans une anecdote invérifiable et douteuse avec Yoûsof ben Tâchfin. Il est impossible de tirer de ces renseignements une indication chronologique plus précise que la datation archéologique.

(1) Faut-il supposer que la construction, projetée ou à peine commencée sous les Almoravides, avait dû être remise ou interrompue et ne fut accomplie qu'après la pacification du pays par 'Abd el-Mou'min? Cette hypothèse expliquerait le silence d'El-Idrîsî.

mineure, ils apparaissent surtout nombreux à cette époque en Ifrîqiya et au Maghrib extrême (1). Sans doute il y avait plus de deux siècles que les Normands n'avaient tenté aucune expédition sur les côtes marocaines. Mais le milieu du XII^e siècle est l'époque de la grande poussée normande en Afrique : en 1148, ils chassent le dernier Zîride de Mahdîya. La crainte de voir de semblables événements se produire au Maroc, inspira sans doute au chef maraboutique l'idée de bâtir une semblable forteresse.

Certes un débarquement, déjà peu probable sur la côte atlantique, était moins que problématique dans le havre étroit de Tîṭ (2). Mais cette hantise du débarquement a sévi ailleurs que sur la côte des Doukkâla. Les autres ribâṭs de la côte marocaine, s'ils étaient plus modestes, n'étaient pas mieux justifiés au point de vue militaire.

Par ailleurs, il était sur la côte, tout près de là, d'autres points plus propices à un débarquement : Mazagan et Azemmour. Mais l'emplacement de l'ancien ribâṭ fixa sans doute celui de la forteresse. Ainsi vers le même temps, l'emplacement du vieux ribâṭ du Bou-Regreg, de la tête de pont de Salé, déterminait l'emplacement du camp où les Almohades allaient rassembler leurs troupes pour la guerre sainte en Espagne.

Tîṭ est donc un grand ribâṭ maritime, œuvre d'une famille maraboutique, bâti vers le milieu du XII^e siècle, sans doute après la soumission définitive des Berghouâṭa par 'Abd el-Mou'min.

A partir de la construction de l'enceinte, l'histoire de Tîṭ est mieux connue. Sous les fils et les petits-fils d'Abd Allâh (3), la fin du

(1) Cf. sur cette question G. Marçais, *Note sur les ribâṭs en Berbérie* dans *Mélanges René Basset*.

(2) Pourtant la côte s'infléchit nettement au sud du ribâṭ et dessine une baie minuscule, mal abritée il est vrai. Mais, au fond de cette baie, c'est une plage de sable fin, en pente assez forte, en partie couverte à marée haute, où il était possible de hâler au sec des bateaux de très faible tonnage.

(3) Le fils et le petit-fils d'Abd Allâh, Abou 'Abd el-Khâliq 'Abd el 'Aḍim et Abou 'l-Ḥasan 'Alī, lui succédèrent comme chefs de la famille : un des frères du premier, Abou Ya'qoub Yoûsof, bâtit près de la mer une zâwiya où il fut enterré en 1218 J.-C. L'hagiographe identifie cet édifice à l'actuelle qoubba de Sidi Ya'qoub. On verra plus loin ce qu'il faut penser de cette attribution. En 1188, un autre frère de 'Abd el-Khâliq, 'Abd el-'Aḍim fit à Ceuta l'acquisition d'une chaire. Une inscription y disait que ce minbar avait été achevé dans la première décade de Joumâdâ I 548 (1188). Les fils d'Abou 'l-Ḥasan 'Alī agrandirent à deux reprises la mosquée et une inscription sur bois marqua la fin de ces travaux : derniers jours de Ramadân 652 (1254-55).

xii^e siècle et le début du xiii^e furent, pour les sanctuaires de Tît, une période d'active construction. Nous ne suivrons pas l'histoire des Amghârîyîn qui, bien entendu, sont considérés comme chorfa (1), mais celle de la forteresse. Jusqu'au xvi^e siècle elle subsista, intacte et inutile. Elle devait être ruinée au cours d'une guerre sainte, mais par des mains marocaines et sans avoir jamais vu les combats d'un débarquement sous ses murs.

Lorsque les Portugais débarquèrent à Azemmour en 1513, les habitants de Tît firent leur soumission et, pendant quelque temps, payèrent tribut aux Chrétiens (2); mais le wattâside Moḥammed el-Bortougâli, fit une expédition contre les Portugais. Il prit Tît, fit périr le trésorier du roi de Portugal qui se trouvait là, ainsi qu'un juif, et déporta les habitants de la ville près de Fès. Ce fut lui qui démantela les murailles afin que la forteresse ne pût servir de point d'appui aux Portugais. Du côté de la terre en effet, il ne reste presque rien debout. Du côté de la mer, on se contenta d'abattre les courtines. Isolées, ouvertes à l'arrière par la chute du mur, les hautes tours ne pouvaient servir de rien, non plus que les portes à demi ruinées.

Les mosquées, à l'exception des deux minarets, disparurent à peu près, à une époque qui nous est inconnue; l'auteur de *l'Istiḡṣâ* nous apprend que le sultan 'alaouite, Sîdi Moḥammed ben 'Abd Allâh, reconstruisit la mosquée de l'actuelle zâwiya (3).

II. — LES MONUMENTS.

A) LES VESTIGES ANTÉRIEURS A L'ISLAM.

L'endroit fut très anciennement habité. Au sud-ouest, dans les rochers du rivage, sur la rive nord d'une petite crique commandée par les ouvrages maritimes de l'enceinte, des trous sont creusés, qui

(1) Les Amghârîyîn ont essaimé à Bzou, à Tâmeṣlouḡt où se trouve aujourd'hui la zâwiya-mère. et à Moûlây Ibrâhîm, sur l'oued Reghâia. Ce fut un des Amghârîyîn de Tît qui fut, dit-on, le maître d'El-Jazouli.

(2) Léon l'Africain, éd. elzévir de 1632, p. 186; Marmol, trad. Perrot d'Ablancourt, 1667, t. II, pp. 74-95.

(3) *Kitâb el-Istiḡṣâ*, trad. Fumey, t. I, p. 359.

semblent bien être des tombeaux anciens (fig. 129). Ce sont des cuves rectangulaires, de dimensions variables : de 1 m. 20 à 1 m. 70 de long sur 0 m. 60 à 1 mètre de large et d'une profondeur de 0 m. 25 à 1 mètre. Ils sont rangés en alignements réguliers, séparés parfois par une simple paroi mince de rocher; les alignements ne sont pas orientés. L'érosion marine en a dégradé souvent les parois et a pu

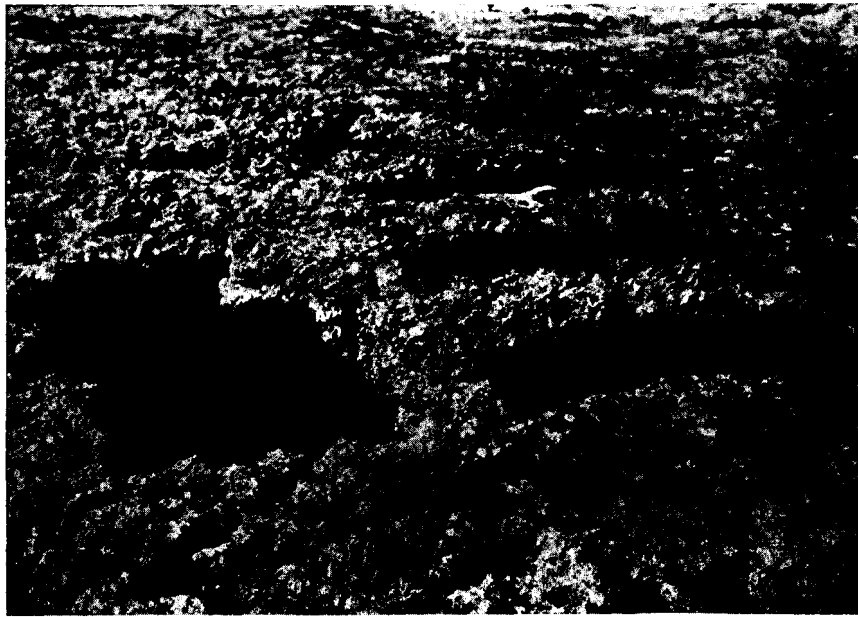


Fig. 129. — Tombeaux anciens sur le rivage de Tit.

en diminuer la profondeur en rabotant le plateau dans lequel ils sont creusés, car les hautes mers les atteignent aujourd'hui. Il est vraisemblable qu'un mouvement du sol a abaissé le niveau primitif.

Tels qu'ils sont, ils rappellent de façon frappante les tombeaux creusés dans le rocher des nécropoles de Tanger ou de Taza (1).

(1) Pour Tanger, cf. S. Blarnay et Peretié (revu par M. Besnier) in *Archives Marocaines*, t. XVIII, p. 388 — article résumé dans *Villes et tribus du Maroc ; Tanger et sa zone*, p. 408; pour Taza, cf. J. Campardou, *La Nécropole de Taza* in *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, 1916, pp. 299-310 et pl. I. Les tombeaux de ce genre sont d'ailleurs fréquents dans l'Afrique du Nord.

On ne peut songer ici à des cavités creusées pour y insérer des attaches de murailles ainsi que cela semble être le cas à Mahdiya au témoignage de M. G. Marçais. Car ils ne peuvent correspondre à aucun tracé de mur et il resterait dans le fond quelques traces de maçonnerie comme il en a



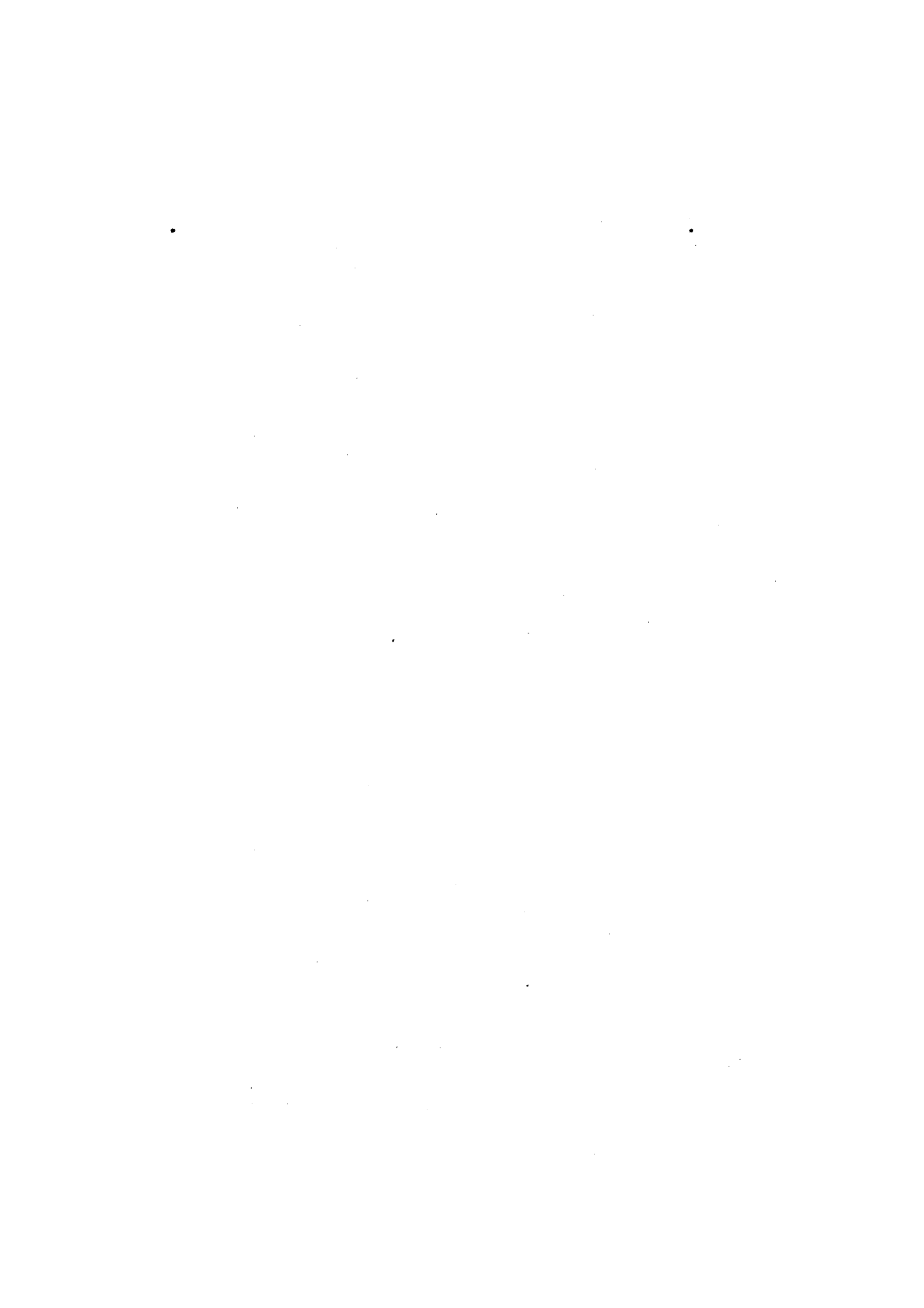
a



b

Le ribât de Tit.

a) vu de la terre - b) vu du rivage.



Il y eut là, certainement, aux temps néo-puniques, une agglomération maritime. De son nom et de son importance, nous ne savons rien. Chose curieuse : Léon l'Africain et, après lui, Marmol, rapportent que Tit̄ était parmi les villes liby-phéniciennes, sans dire d'où leur venait cette tradition. Point besoin, d'ailleurs, pour expliquer ces tombeaux, de recourir à pareille hypothèse. Une source, une baie étroite où l'on pouvait aborder par beau temps, il n'en fallait pas davantage pour fixer les hommes. La Tit̄ primitive n'a peut-être été qu'un village de marins.

B) LES RUINES DU RIBÂT. L'ENCEINTE.

C'est une vaste enceinte que celle du ribât de Tit̄ : elle eût pu contenir toute une ville. Son tracé irrégulier est pourtant logique. La muraille suit la côte à deux ou trois cents mètres du rivage dont la séparait un glacis de landes rocailleuses et de sables (Pl. XLV). C'était la partie forte de l'enceinte : son tracé avait été étudié avec soin et ménageait, au moins dans sa partie sud, d'habiles flanquements. Les tours étaient faites de pierre, et les courtines, même où elles étaient de béton, avaient une base de pierre. Si le mur a été abattu (1), les tours dressent encore, face à la mer, leurs hautes silhouettes grises. Pour protéger le port étroit qui donnait accès au ribât, et surtout pour mieux se défendre contre un débarquement, un long mur rattachait à une porte monumentale, le fort du front de mer : un bordj isolé que l'océan baignait aux plus hautes marées. Au nord comme au sud, l'enceinte tournait court et remontait la pente douce qui conduit à la première crête du pays des Doukkâla. Bien vite, elle devenait moins forte : sans doute, au sud-est, une porte monumentale venait la renforcer, mais des deux côtés, les tours s'épauillaient à mesure qu'on s'éloignait du rivage ; et, sur l'arc de cercle à faible courbure que dessinait la muraille sur la crête, elles devenaient assez rares. L'appareil aussi changeait : toutes les courtines et la plupart des

subsistèrent jusqu'à ces derniers temps à peu de distance, sur la surface même du rocher, moins abritée et balayée par la haute mer, à l'endroit où passait le mur menant au bastion de la mer

(1) On suit presque partout la base de pierre de ce mur. Mais en quelques endroits on aperçoit, sur ce socle, des restes de béton. Certains éléments de courtine au moins étaient donc faits de béton sur base de pierre.

tours étaient faites d'un béton qui, aux rares endroits où il subsiste, apparaît caillouteux et assez pauvre en chaux. Là, bien moins de décrochements, d'angles saillants ou rentrants que sur le front de mer : c'étaient de longs alignements de murailles bâties, sinon avec hâte, au moins dans un souci visible d'économie. Contre les envahisseurs, venus par mer, on avait accumulé les défenses, mais on craignait peu des ennemis possibles de l'intérieur.

Le front maritime.

On peut encore étudier, jusque dans leurs dispositions de détail, les fortifications du rivage. Les tours laissent encore voir ou restituer toutes leurs dispositions défensives. Certes, le mur a été abattu, mais sans être rasé : sa base se voit encore et indique le tracé avec précision. Sans doute, nous ignorons la hauteur de cette courtine : elle devrait être, suivant la pratique courante, un peu plus faible que celles des tours. A son sommet, ce devait être un chemin de ronde, que bordait, à l'extérieur, un parapet couronné de merlons coiffés de pyramides quadrangulaires, analogues à celles qui se dressent encore sur l'une des tours (1).

Les flanquements. — L'enceinte est en ligne brisée dans toute la partie sud, la plus proche du point de débarquement (fig. 130). Malgré cette disposition générale, les flanquements de détail ont été l'objet d'un soin tout particulier. Près d'une tour demi-ronde, on a aménagé des décrochements à angles droits. Au voisinage de Bab Asfi la muraille dessine un angle rentrant : on s'explique mal, à première vue, cette forme étrange que ni le terrain, ni les nécessités de la défense extérieure n'imposaient. Mais du sommet de cet angle

(1) Le gouverneur portugais, D. Gonzalo Coutinho a fait de Tiç une description citée dans J. Goulven. *La place de Mazagan sous la domination portugaise* (Paris, Larose, 1917, pp. 79-82). Les murs n'étaient alors démolis que par endroits. Gonzalo Coutinho a vu, selon le traducteur, M. Goulven, des meurtrières (c'est-à-dire des merlons?) « faites avec des briques et du bois de couleur rouge comme du cèdre et incorruptible comme lui ». Ce renseignement ne laisse pas que d'étonner quelque peu : car la brique est actuellement absente des vestiges du ribât de Tiç. Faut-il supposer que, sur les courtines de béton, les merlons étaient de briques ? Par contre, les ruines actuelles nous montrent un assez large emploi du bois en linteaux ou en longrines. Le même auteur portugais rapporte aussi que les habitants de Mazagan allaient à Tiç chercher des pierres et des briques pour en bâtir leurs habitations.

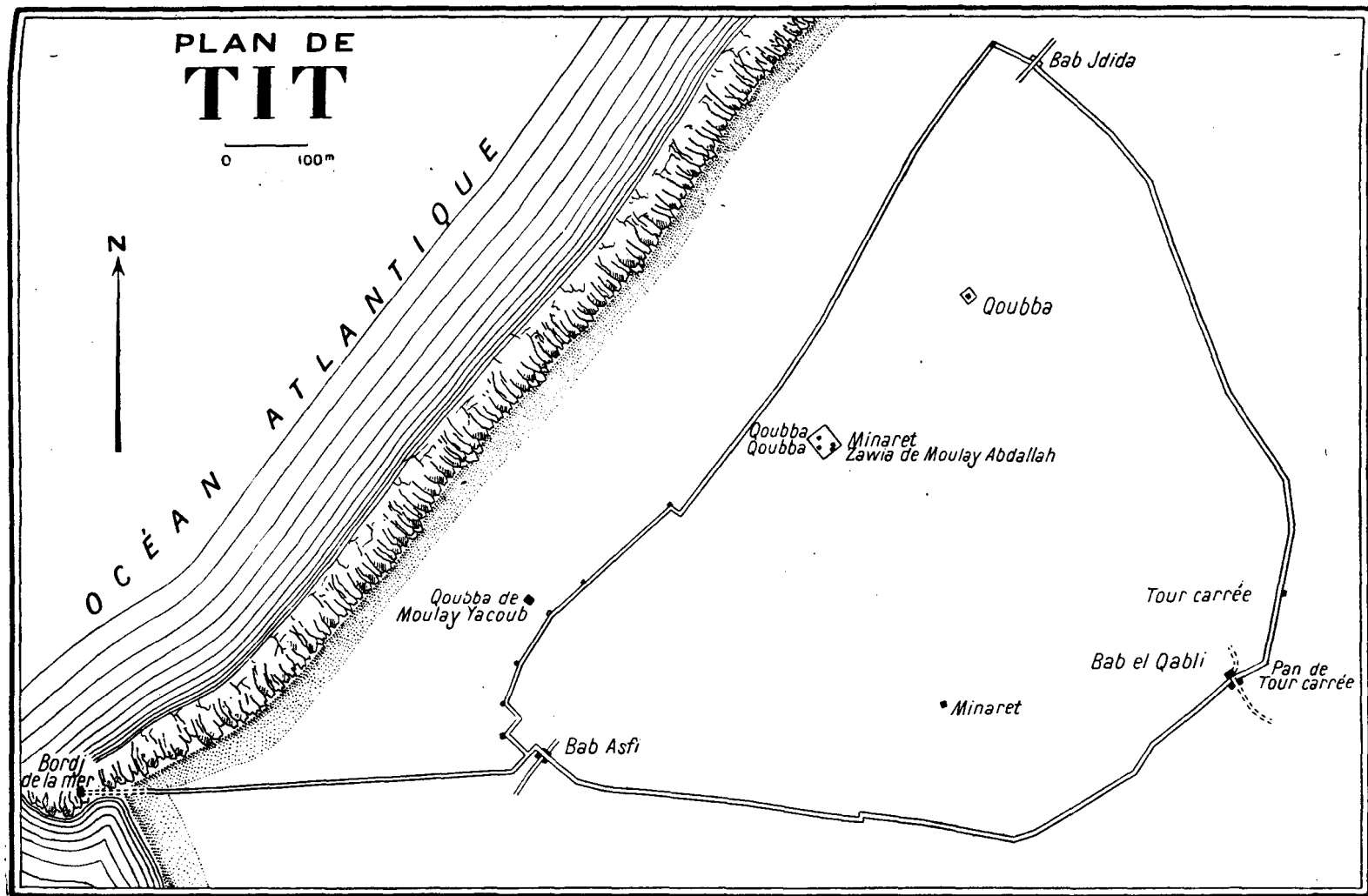


Fig. 130. - Plan schématique du ribât de Tīt (d'après un levé du Service des Travaux Publics).

on pouvait battre l'arrière de la porte et empêcher d'en déboucher un ennemi qui aurait réussi à s'en emparer. Toutes ces dispositions sont aussi simples que logiques : on a su, sans allonger démesurément le rempart, en se contentant de briser et d'infléchir ses lignes, constituer sur cette côte plate, où l'assaillant se trouvait sans abri, un rempart inabordable.

La forme des tours est en général déterminée par les nécessités de la défense. Les tours carrées coupent les courtines rectilignes. Les tours à pans coupés et les tours demi-rondes se trouvent à des angles saillants ou en des endroits particulièrement menacés.

Les tours. — C'est par les tours, mieux que par la base du mur, que nous pouvons étudier l'appareil. La matière employée est le calcaire coquillier, qui affleure sur toute cette partie de la côte. Le parement des tours est fait de moellons dégrossis, dressés sur une face. Aux angles des tours carrées se trouvent de solides chaînages de pierre de taille qui se disposent en lits d'épaisseurs diverses. Le mortier, abondant, est presque partout de bonne qualité. En dehors des façades, on retrouve çà et là quelques moellons dégrossis, employés en guise de claveaux. Parfois une longue pierre de taille sert de linteau ou de soubassement à une meurtrière. Quelques pierres de taille se retrouvent aussi comme boutisses, ou pour relier les tours à la courtine. Mais l'intérieur des murs et leurs parements intérieurs sont toujours faits d'un blocage de moellons. Le mortier y est lui-même de moins bonne qualité. C'est l'appareil de la plupart des forteresses antérieures, en Afrique du Nord. L'économie de la pierre de taille est ici des plus nettes.

Ces tours, qu'elles soient rectangulaires, à pans coupés ou demi-rondes sont, suivant l'usage constant de la fortification hispano-mauresque, extérieures à la courtine. Elles prononcent des saillants variables, surtout les tours demi-rondes dont le plan est en fait un demi-cercle outrepassé ou surhaussé.

Les tours carrées étaient assez nombreuses sur le front de mer (1) mais elles sont presque toutes fort ruinées. L'une d'elles a été démolie

(1) Dimensions : 4 m. 45 sur 4 m. 60; épaisseur des murs : 1 m. 20.

en grande partie pour bâtir le marabout de Sîdi Ya'qoûb : un de ses angles laisse encore voir un beau chaînage en pierre de taille qui pénètre largement dans la maçonnerie de moellons (fig. 131). Mais

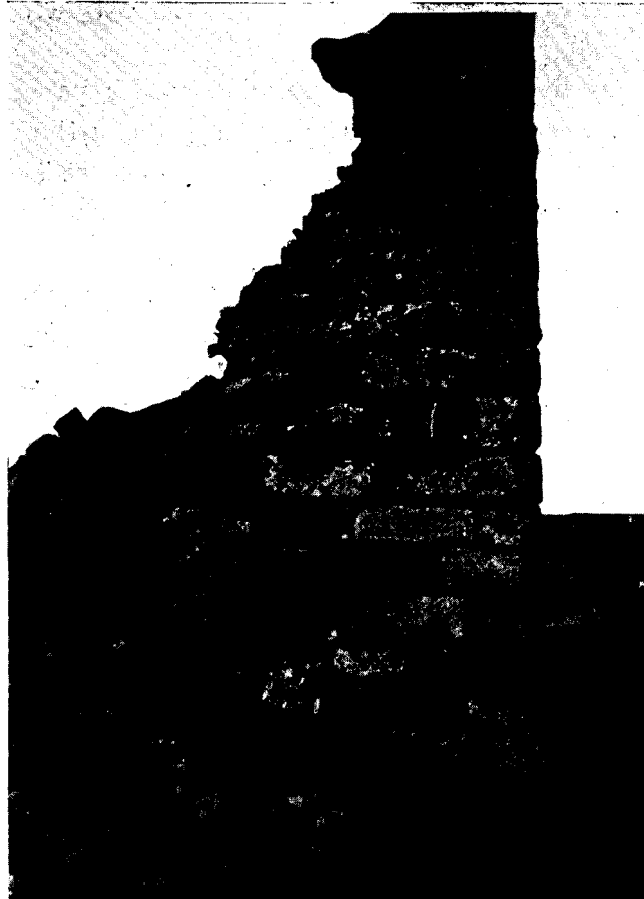
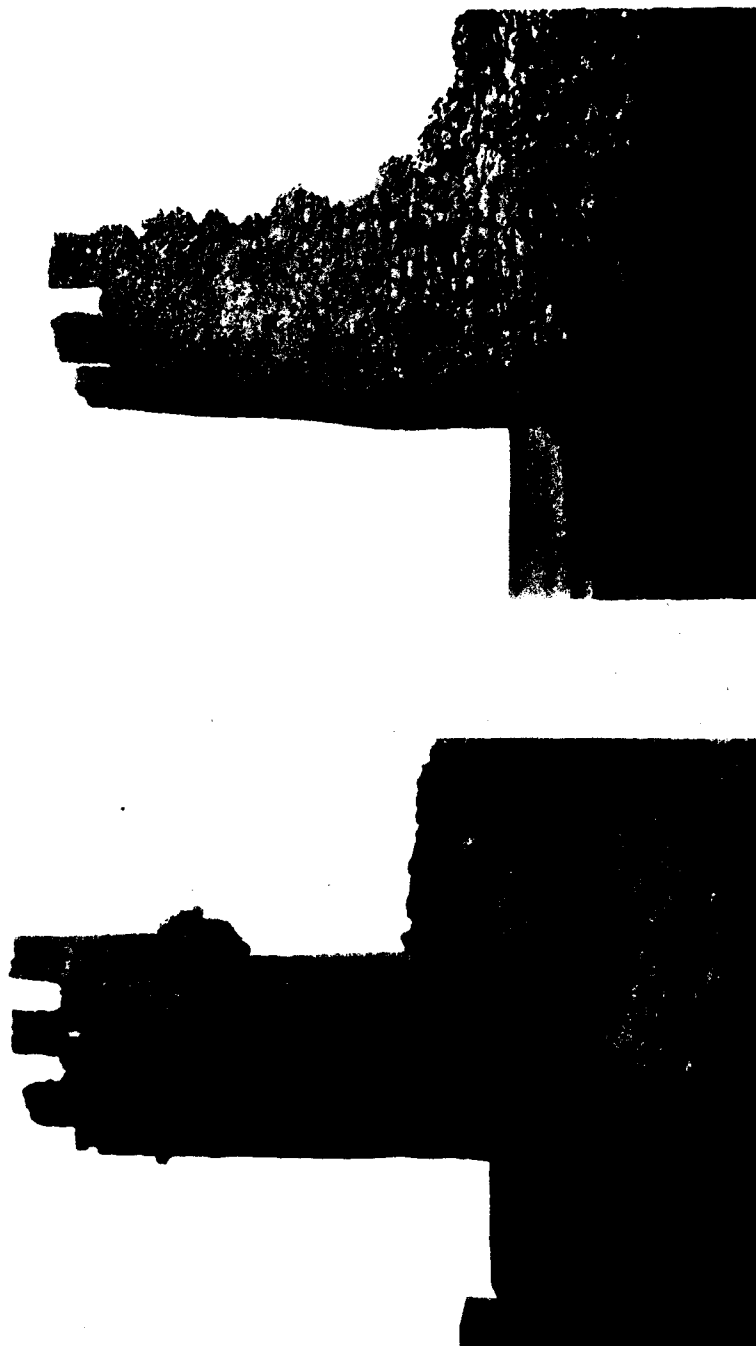


Fig. 131. — Chainage d'angle d'une tour carrée.

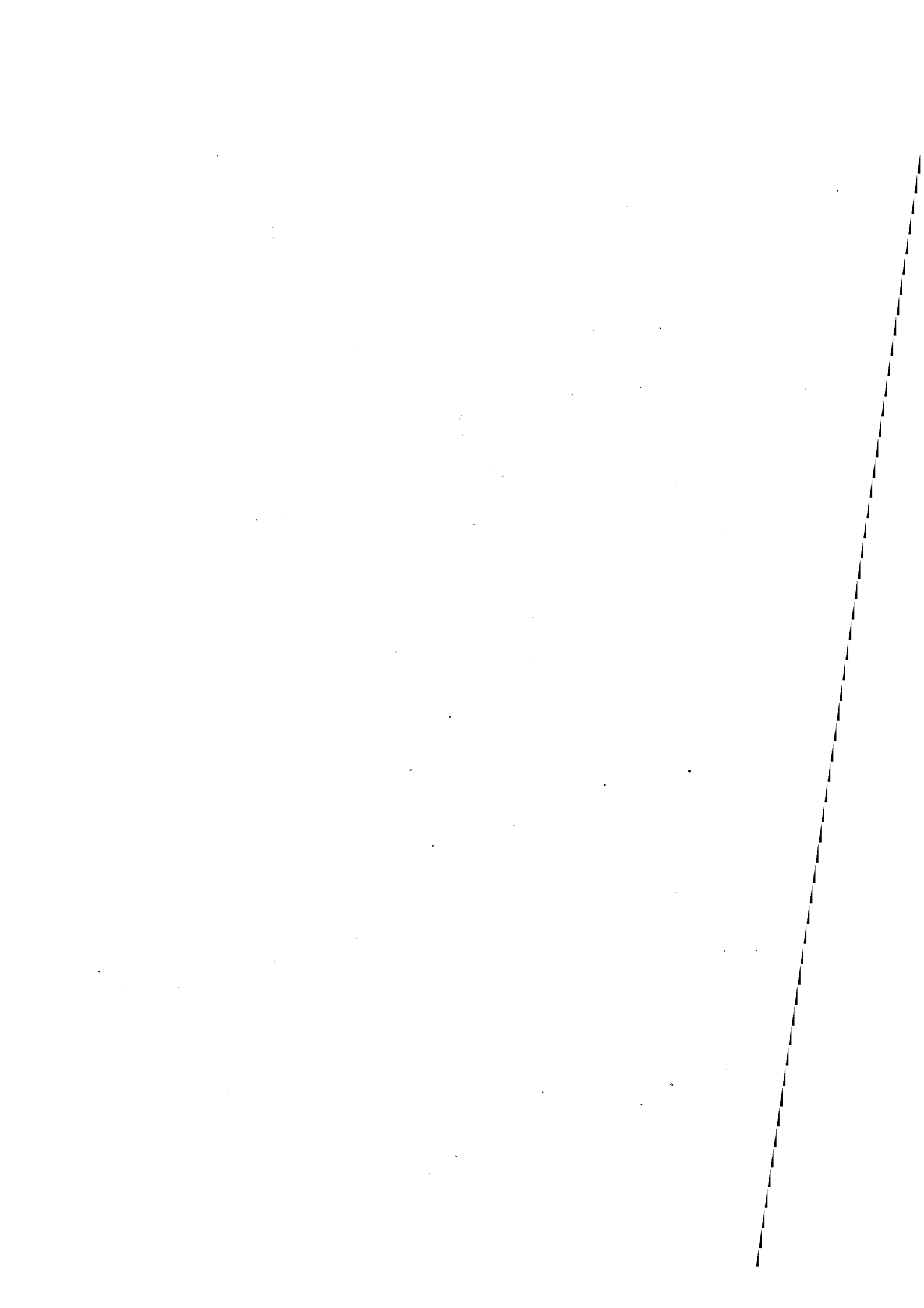
une autre est seulement éventrée; ses parois externes sont intactes et ses dispositions internes nettement visibles (Pl. XLVIII, a). Elle présentait à son étage supérieur, sans doute au-dessous d'une plate-forme crénelée aujourd'hui effondrée, une chambre de défense dont les parois étaient percées chacune de deux meurtrières légèrement décalées en hauteur. L'une d'elles était plus large que l'autre et permettait de battre à faible distance le pied de la muraille.



b

a

Ribat de Tit. Tours demi-rondes : extérieur.



Des tours à pans coupés, une seule est debout. Si ses murailles s'élèvent à grande hauteur, on ne voit plus rien de ses aménagements intérieurs. Mais elle a encore à son sommet les deux bandeaux de pierre en saillie que l'on trouve sur tant de tours hispano-mauresques.

Deux tours demi-rondes sont bien conservées (Pl. XLVI et Pl. XLVII). Elles sont tout entières construites de moellons reliés par du mortier et couvertes d'un enduit qui a résisté en grande partie. Les gros moellons forment des alignements assez réguliers, séparés par des lits de matériaux plus minces. Cet appareil se retrouve même à l'intérieur des tours. Les dispositions défensives se laissent encore bien voir dans une de ces tours (Pl. XLVII, b). Le plancher d'une première chambre de défense était fait de madriers qui reposaient sur un ressaut de la muraille et qui étaient eux-mêmes recouverts d'un couchis de béton (1). Sur le ressaut intérieur du mur se posaient deux pilastres de pierre de taille, couronnés, en guise d'impostes, d'une pierre plus large. Un deuxième plancher de rondins, recouvert de béton, formait la plate-forme supérieure de la tour. Les extrémités des rondins étaient prises dans la muraille; elles se voient encore à l'extérieur du mur, entre des rangées de pierres plates. Le plancher devait s'arrêter au linteau de rondins et de béton supporté par les pilastres de pierre, et c'était sans doute une simple échelle qui, par le vaste orifice ainsi ménagé, donnait accès à la plate-forme supérieure. La chambre de défense avait trois meurtrières étroites et voûtées. Les merlons du sommet de la tour étaient parfois refendus à leur base par une archère.

Une autre tour demi-ronde (Pl. XLVII, a) bâtie de la même façon, présente elle aussi un double étage de défense. Mais le ressaut qui supporte le plancher de la chambre de défense est plus large. Le plafond de rondins de cette chambre reposait sur d'épais pilastres de moellons.

Ainsi, dans toutes ces tours, pourtant si solidement bâties, l'économie de la pierre de taille est en certains points poussée aux extrêmes limites. Mais le bordj de la mer et les portes étaient d'une construction beaucoup plus soignée.

(1) La base de ces tours n'était pas pleine.

Le long mur et le bordj de la mer.

Car la puissante enceinte qui longe le rivage n'est qu'une partie des fortifications maritimes de Tîf. De l'angle sud de la muraille partait un long mur qui aboutissait à un énorme ouvrage posé sur les rochers du rivage, dont il a été parlé plus haut (Pl. XLIX). L'ennemi qui aurait pu déjouer la vigilance ou réduire la résistance des

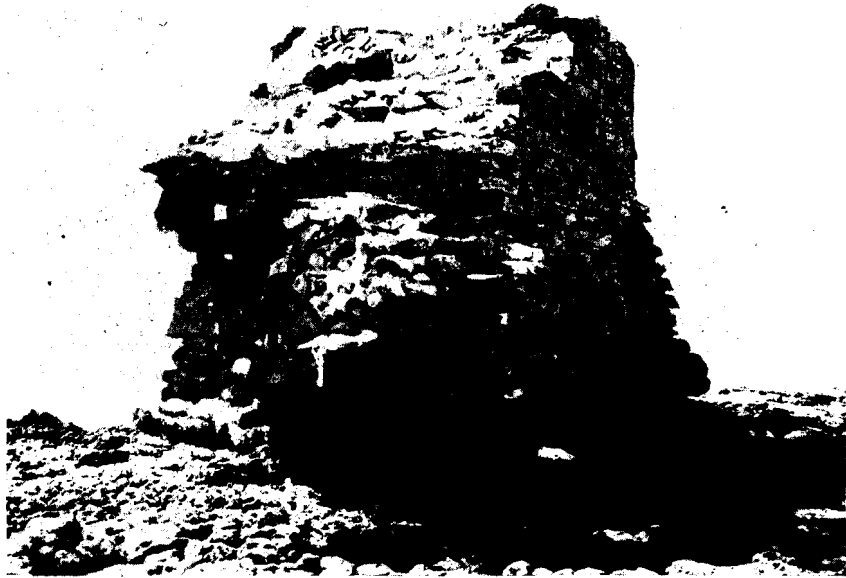
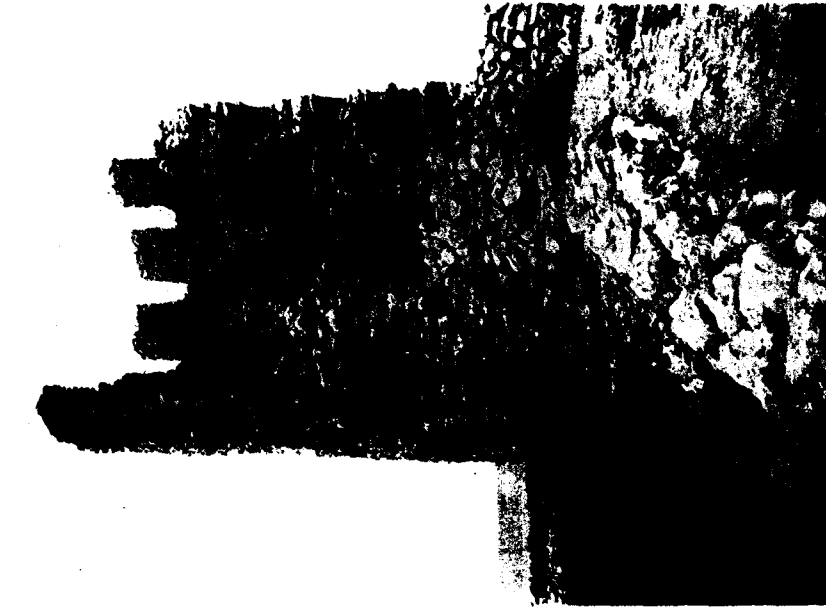
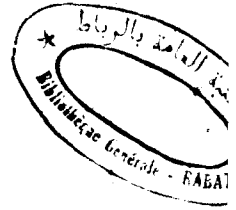
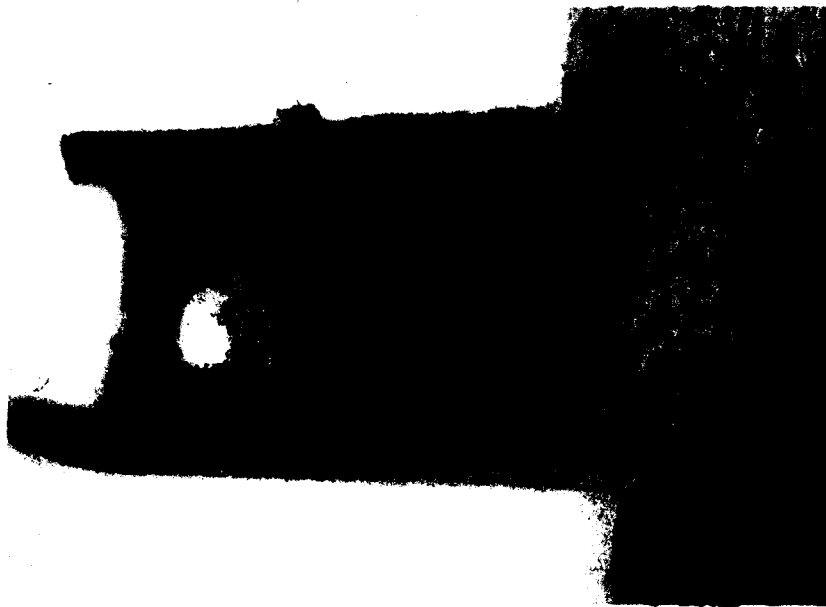


Fig. 132. — Détail du bordj de la mer.

défenseurs de cet ouvrage, devait longer longtemps cet énorme crochet défensif pour aller attaquer, déjà fort loin dans l'intérieur des terres, la première porte : Bab Asfi. Il risquait alors d'être coupé de son point de débarquement par une troupe cheminant à l'abri du long mur et du bordj de la mer. Pour attaquer la forteresse de plus près et ne pas laisser un flanc découvert, il eût fallu que l'assaillant se fût emparé de ce bordj et de ce mur. Mais il se trouvait alors en face de la forte muraille qui vient d'être décrite, et bien loin encore

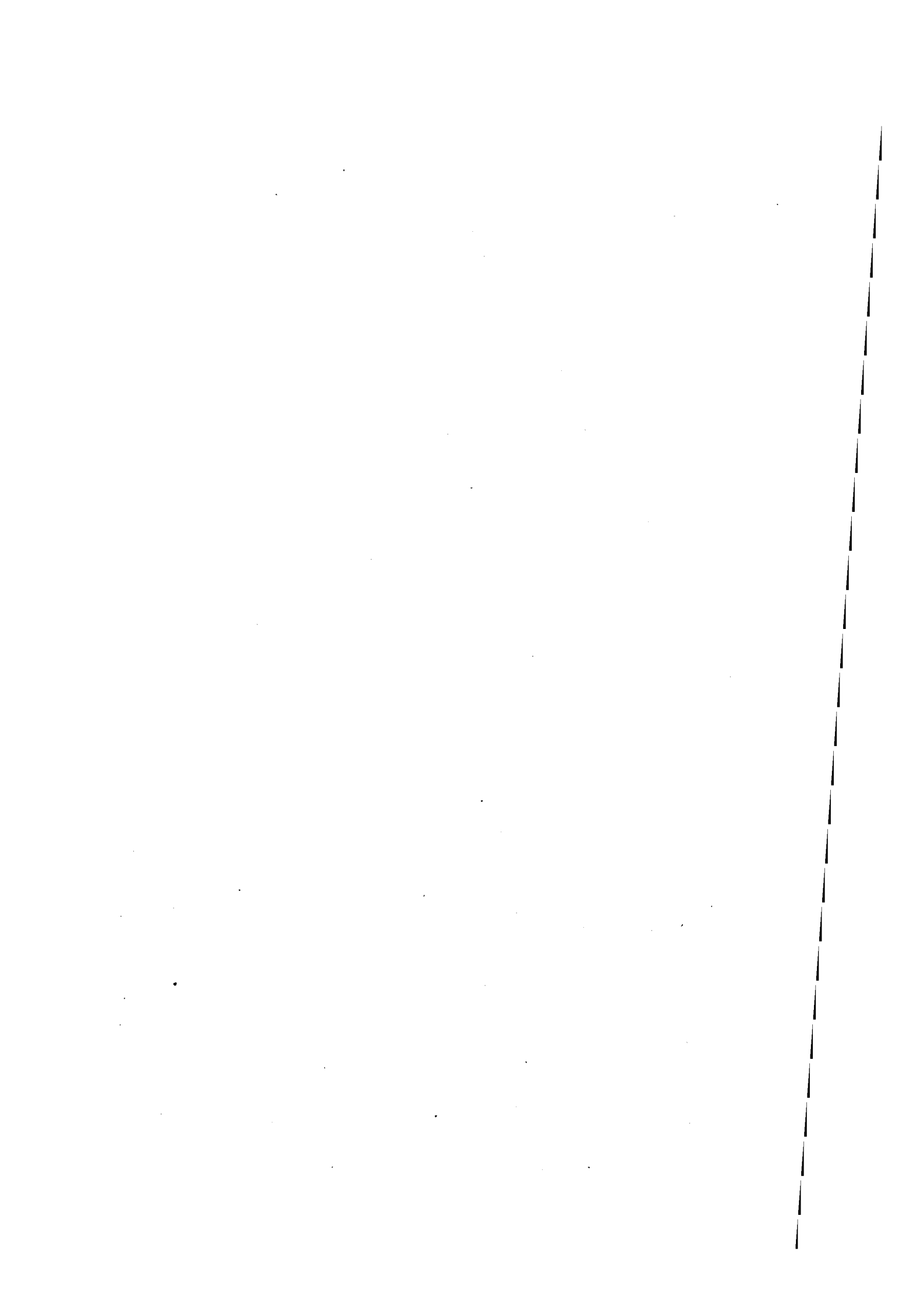


b



a

Ribât de Tit. Tours demi-rondes : intérieur.



de son point de débarquement. Ce ribât maritime ne pouvait être pris que par une suite de combats terrestres.

Du long mur, il ne reste que la trace partout visible (1). Toutefois, sur les rochers du rivage, la violence des vagues n'a pas même laissé subsister la racine de la muraille. L'énorme bordj de la mer a mieux résisté (Pl. XLIX et fig. 132) et sa massive et étrange silhouette, semblable à celle d'un monstre accroupi, se détache toujours sur l'horizon marin que strient les trois lignes argentées de la barre.

C'était une sorte de môle que couronnait une plate-forme d'où l'on pouvait surveiller l'entrée du port. La marée haute l'atteint, la marée

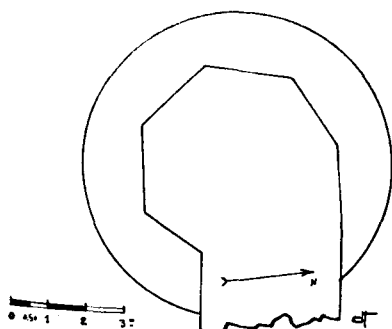


Fig. 133 — Plan du bordj de la mer.

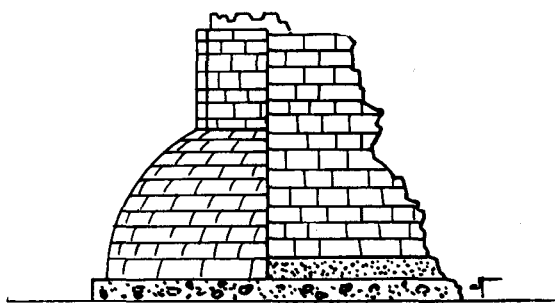


Fig. 134. — Coupe du bordj de la mer.

basse ne s'en écarte guère. Il était de plan circulaire à la base et se rétrécissait par une pente courbe et convexe (Pl. XLIX, fig. 132 et 134). Sur ce soubassement que ses formes arrondies rendaient résistant aux attaques des vagues, se posait une tour octogonale, large et basse : un de ses côtés se raccordait à la longue muraille venue de l'enceinte. Au sommet, il n'y a plus aujourd'hui qu'une plate-forme bétonnée, d'un admirable béton qui a pris la dureté et presque le grain de la pierre, et qui est creusée en son centre d'un trou circulaire. Sans doute autrefois, la tour montait-elle plus haut et était-elle crénelée. On voit encore en quelques points l'attache des parois sur la plate-forme actuelle.

Son appareil, autant que sa forme, font de ce bordj un bel exemple de fortification maritime. Afin d'éviter toute fissure dans ce môle

(1) Gonzalo Coutinho a vu encore entier le mur proche de la mer et dans ce mur, une porte, dès cette époque bouchée, qui donnait accès à la plage. Cf. Goulven, *op. cit.*, pp. 81-82.

qui devait être résistant comme un bloc, il était bâti sur une épaisse semelle de béton qui, elle-même, prenait appui sur la roche vive. Il était ainsi, l'expérience l'a montré, mis à l'abri d'un écroulement. Toute la maçonnerie de l'assise circulaire et de la tour octogonale, est faite de pierres de taille très longues (fig. 132). On sent sur ce point la persistance de la tradition omaiyade. Sur la partie concave, toutes les longues pierres sont pour ainsi dire employées en boutisses; elles ne présentent à l'extérieur que leur extrémité. Dans la partie verticale, un lit de pierres sur deux, offre cette même disposition. Il était difficile de concevoir appareil résistant mieux au choc des vagues. Toutes ces pierres sont fort soigneusement taillées. Les surfaces courbes du soubassement, les angles de la tour, ont été parfaitement exécutés (Pl. XLIX). Le mortier, en lits assez minces, est excellent. L'ensemble devait présenter, dans sa nouveauté, un aspect parfaitement lisse. L'intérieur de l'ouvrage était fait de moellons de très grandes dimensions, réunis en blocage par un solide mortier (fig. 132).

Bâb-Asfi.

Non loin de l'endroit où le long mur rejoint l'enceinte, était ménagée, sur la face sud du ribât, une porte que traverse, aujourd'hui encore, une piste muletière qui se dirige vers Safi. Aussi cette

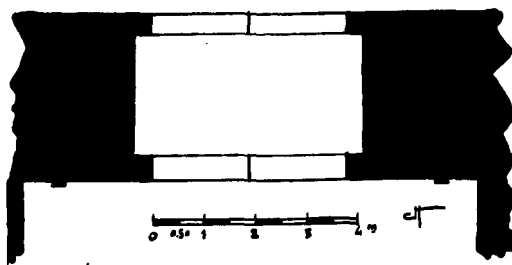
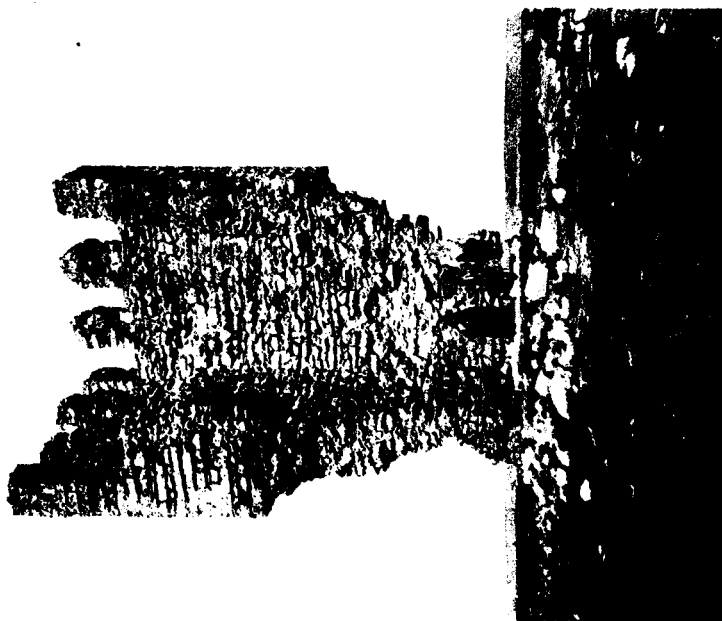


Fig. 136. — Bâb Asfi. Plan.

porte s'appelle-t-elle Bâb Asfi (fig. 135). Ses arcs et sa voûte se sont effondrés, mais ses massifs, qui se dressent encore à plusieurs mètres au-dessus du sol, permettent de relever son plan et de restituer ses dispositions.

A.

Pl. XLVIII



b



a

Ribat de Tit. Tours carrées : intérieur.

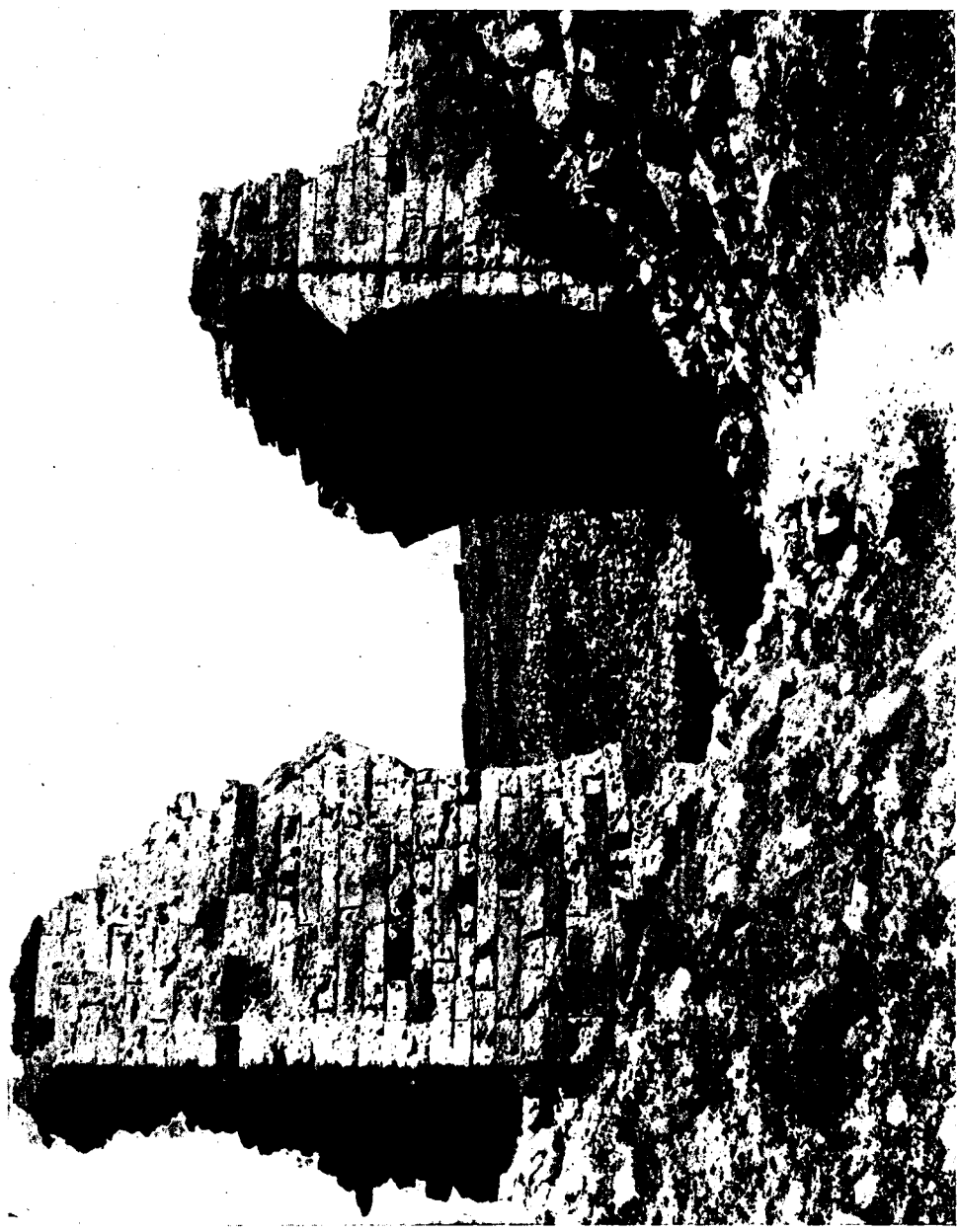


Fig. 135. — Bâb Asfi.

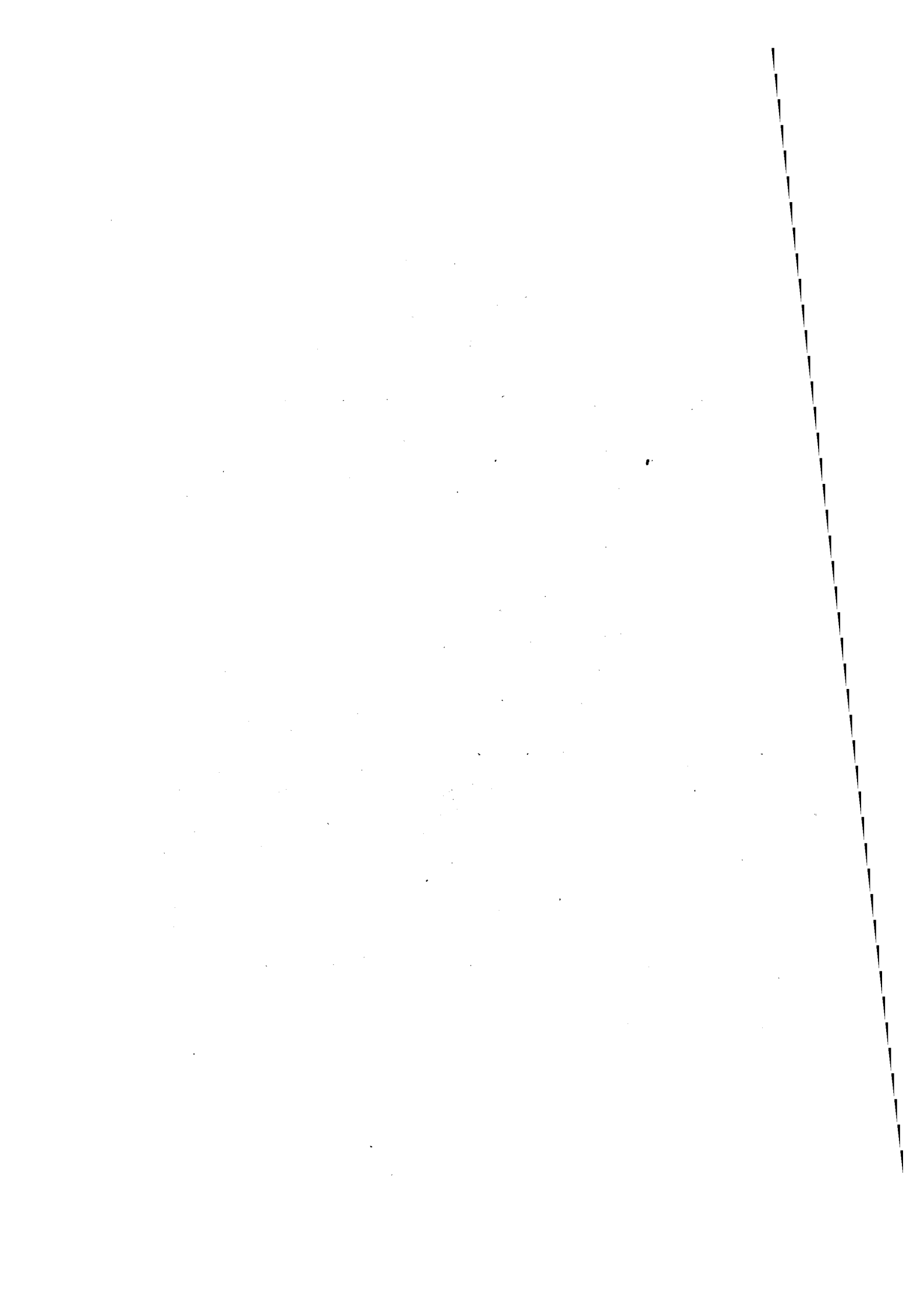




Fig. 137. — Bab el Qabli. Face nord.

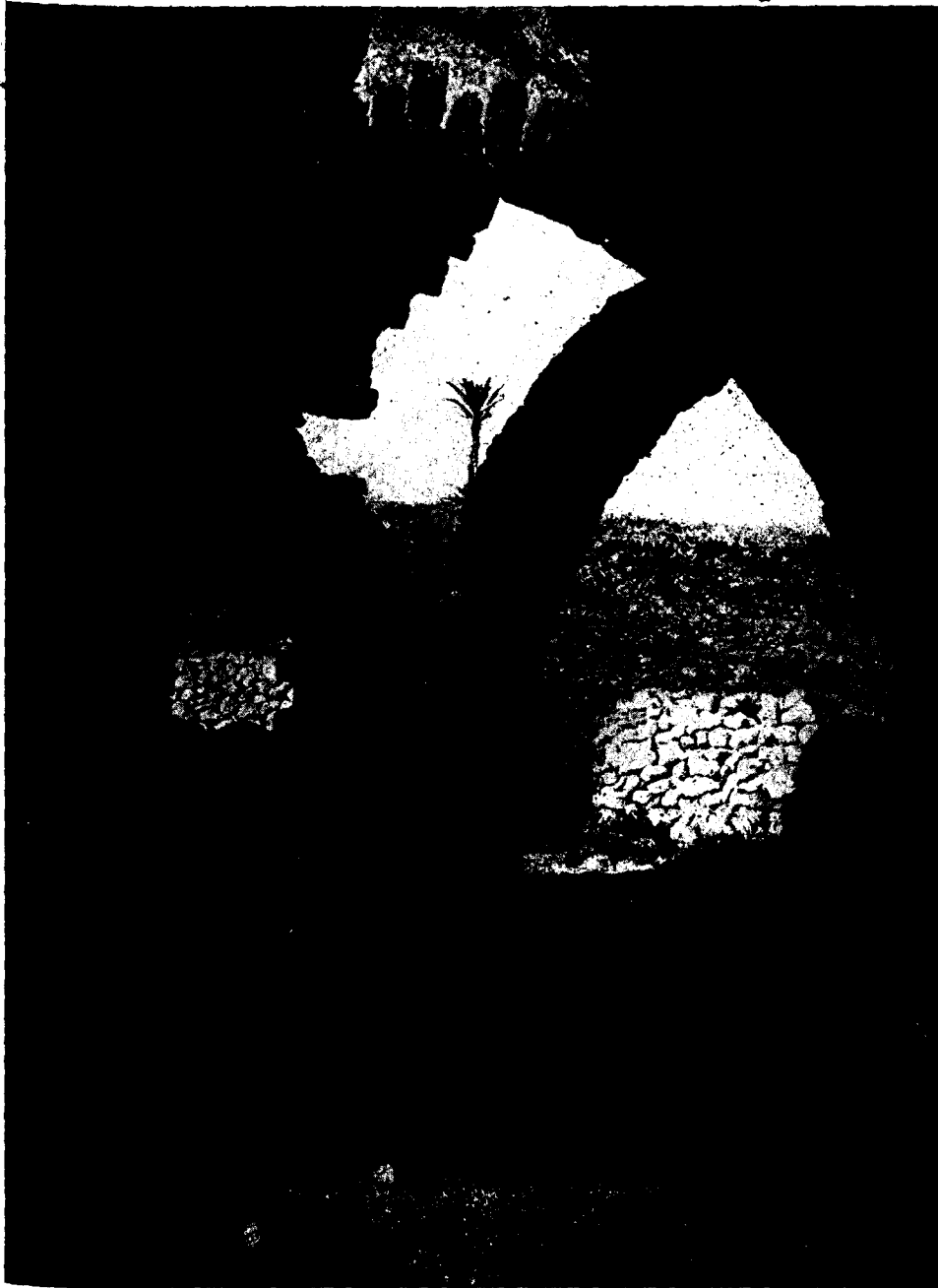
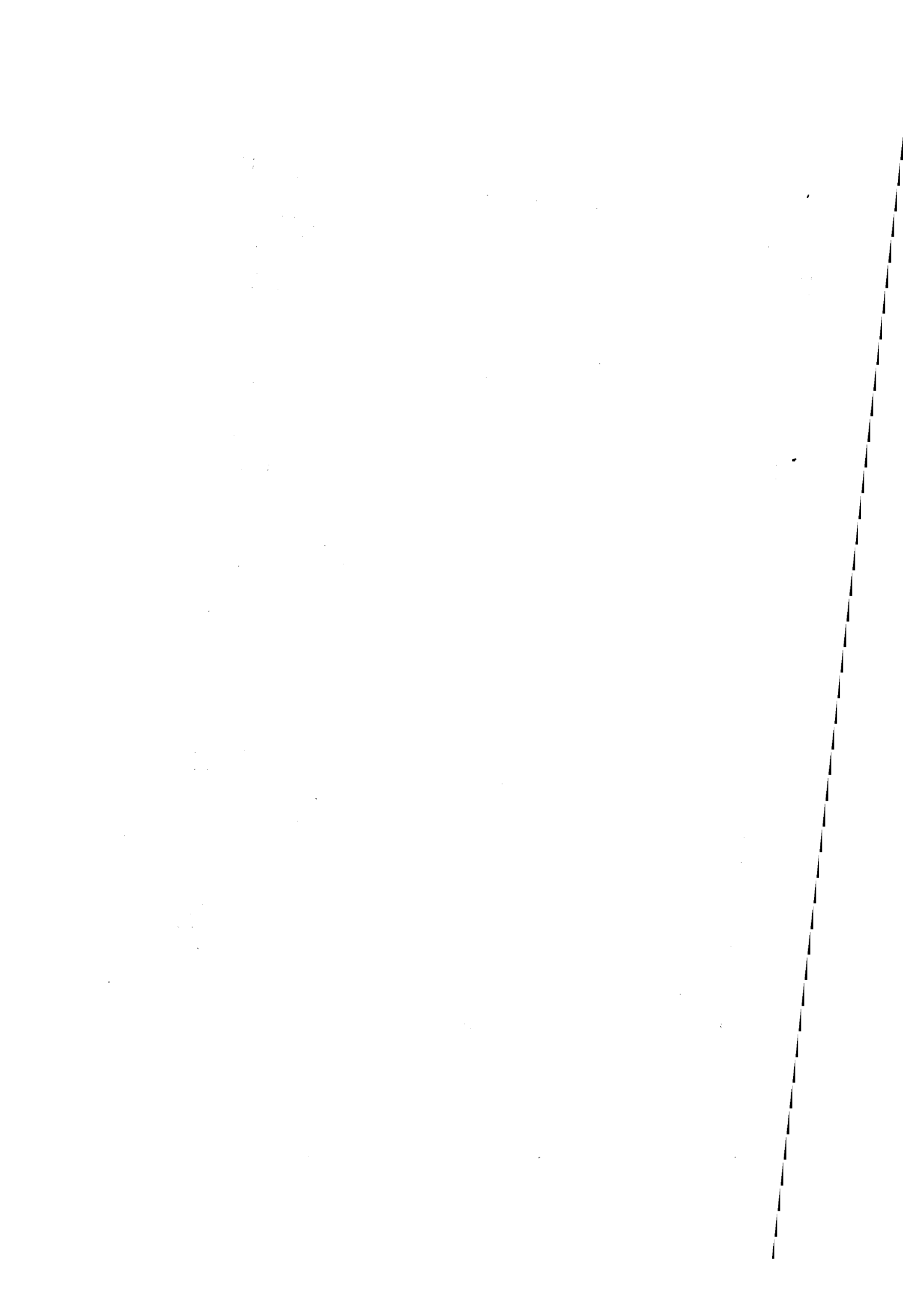


Fig. 138. — Bâb el Qabli. Vue intérieure vers la sortie nord.



C'était une porte droite; sous sa voûte, un simple couloir long de 2 m. 25 et large de 4 m. 40. Deux tours encadraient l'ensemble. Elles ont été détruites; mais on voit encore qu'elles étaient en forte saillie. Il semble que les constructeurs du ribât de Tit aient compris qu'il y aurait eu avantage à placer en ce point le plus menacé de l'enceinte, une porte à entrée coudée semblable à celle qu'ils placèrent plus à l'est. Dans les amoncellements de pierres écroulées qui précèdent la porte, on peut distinguer, encore que difficilement, les restes d'une barbacane dont l'entrée était décalée par rapport à la porte elle-même (1).

Bâb Asfi était, même avec sa barbacane, un ouvrage d'assez faible profondeur. Mais, vue de face, elle devait avoir grande allure.

Deux pilastres encadraient de loin la porte. Après un léger défoncement venait l'arc lui-même. Il n'en subsiste aujourd'hui que les pieds droits, à demi-enterrés, le surabaque très simple et le départ; seule la partie appareillée en assises horizontales a résisté; les claveaux obliques se sont effondrés, à l'exception d'un seul à gauche (fig. 135).

La ligne de cet arc qui avait une portée de 3 m. 80 se restitue aisément; c'était un arc en fer à cheval, sans doute brisé, d'un bel élan. L'arc intérieur de la porte était d'une ouverture égale — mais il n'était pas outrepassé; c'était un arc en plein cintre ou légèrement brisé, sans nul décor, semble-t-il.

Toutes les maçonneries extérieures de cette porte sont faites de belle pierre de taille sur un noyau de moellons. La tradition cordouane des longues pierres taillées apparaît encore ici (2).

Bien qu'elle fût une porte droite, Bâb Asfi était par sa hauteur un ouvrage considérable. Deux autres portes assez bien conservées se retrouvent au sud-est et au nord de l'enceinte (3). Si l'une, Bâb Jdida est en fort mauvais état, l'autre, Bâb el Qabli, a été seulement

(1) Un procédé analogue a été employé au XIV^e s. à Chella pour Bâb 'Ain Ajenna. Cf. *Chella*, pp. 84-89.

(2) 60 à 80 cm. de long sur 15 à 17 cm. d'épaisseur. La largeur est variable : elle se réduit parfois à 20 cm.

(3) Gonzalo Coutinho signale quatre portes, dont deux flanquées de tours qui correspondent, comme on le verra, à Bâb Asfi et à Bâb Jdida. De la quatrième porte, si Gonzalo Coutinho dit vrai, il ne subsiste aucun vestige et nul souvenir dans la mémoire des habitants de Mcûlây 'Abd Allâh. Peut-être était-ce la poterne ouverte dans le long mur ?

découronnée et réduite à ses salles basses. C'est la seule qui permette une étude de détail (fig. 137-138).

Bâb el Qabli.

En plan c'était une porte à simple coude (fig. 139). Ses quatre murs extérieurs enserraient un rectangle légèrement barlong.

L'arc d'entrée de la porte est effondré ; on voit encore ses pieds-droits, ainsi que le départ de l'arc qui était légèrement outrepassé et en retrait au fond de son encadrement rectangulaire.

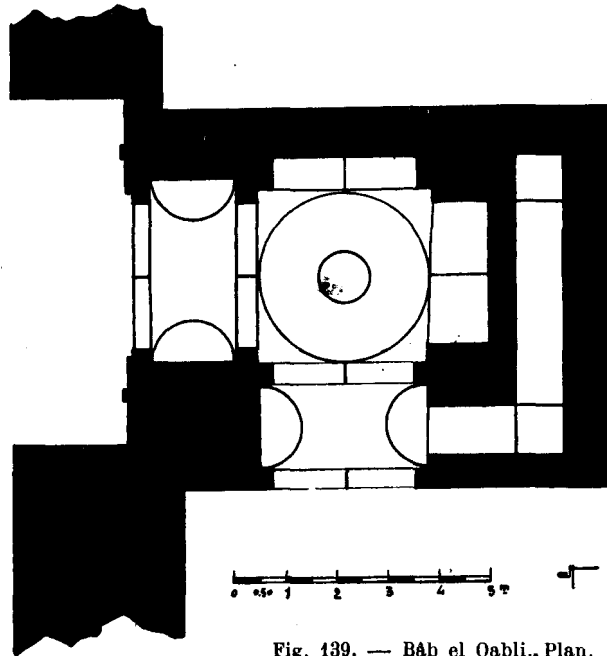


Fig. 139. — Bâb el Qabli, Plan.

La salle centrale, de plan carré, est couverte d'une calotte sur pendentifs, bâtie sur quatre arcs légèrement brisés, clavés en pierre de taille. Deux de ces arcs séparent cette salle centrale de deux couloirs très courts, voûtés en berceaux qui conduisent aux arcs extérieurs de la porte. Les deux autres forment des défoncements de profondeur inégale.

Entre cette salle centrale et le mur ouest, c'était sans doute un escalier où plutôt une rampe donnant accès à la plate-forme qui cou-

ronnait cette porte. L'escalier devait partir d'une petite porte dont la baie en plein cintre se voit encore dans la paroi gauche du vestibule de sortie (fig. 138).

Ce plan, dans sa grande simplicité, annonce pourtant les grandes portes almohades de la fin du siècle. En même temps qu'on construisait à Tît une porte droite, on y élevait aussi un bastion à passage coudé. Quelques détails marquent bien la parenté entre Tît et les œuvres des souverains almohades. Les arcs des niches inté-

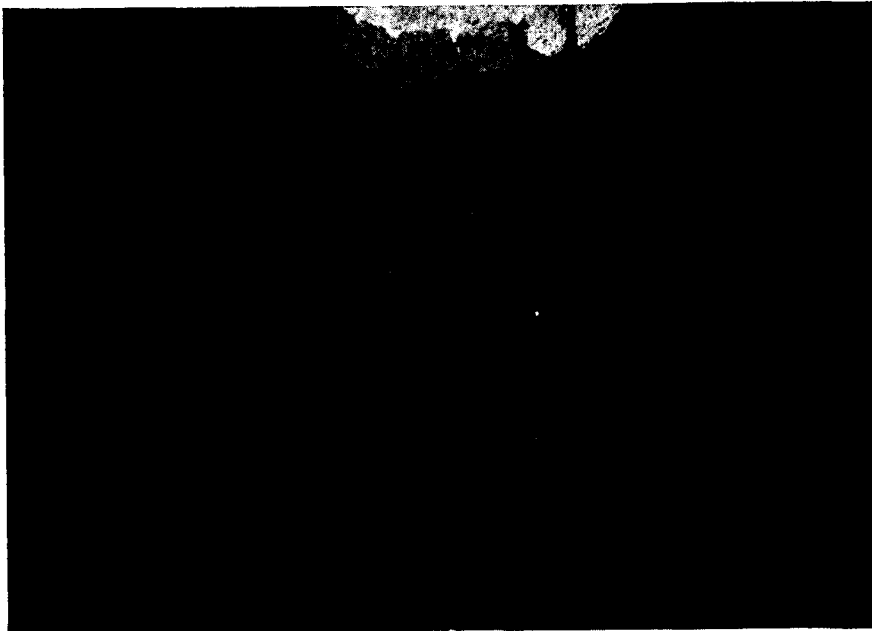


Fig. 140. — Bâb el Qabli. Calotte sur pendentifs.

rieures sont à Tît, comme dans certaines portes de Rabat, des arcs légèrement brisés; mais plus encore que par son plan, cette porte est intéressante par son appareil. Toutes les voûtes sont faites ici de pierres taillées séparées par d'épaisses couches de mortier. Les arcs, contre l'usage, sont faits d'épais claveaux mais leur clef de voûte est, comme partout ailleurs au Maghrib, maladroitement appareillée (fig. 137-138). Les murs extérieurs eux-mêmes sont plus soignés encore que ceux des tours. A l'ouest (fig. 142), on peut voir des chaînages de moyen appareil enserrant des parements où

alternent des lits épais de pierre de taille et des lits minces de moellons dégrossis. En haut du mur, il est vrai, la pierre de taille n'apparaît plus qu'en arases assez espacées parmi des moellons dégrossis disposés en lits réguliers. Nulle part, dans une porte marocaine, on ne voit emploi aussi large et aussi judicieux de la pierre de taille; par là, les fortifications de Tîl accusent leur archaïsme.

Un autre trait leur est particulier : elles nous fournissent un exemple d'une calotte à pendentifs appareillée en pierre de taille (fig. 140). Rare, la coupole à pendentifs n'est pourtant pas inconnue dans l'art hispano-mauresque, au moins sous la forme surbaissée de la calotte; mais aux époques postérieures on la fit en briques (1). Au XII^e siècle, nous trouvons bien des calottes à pendentifs aux portes

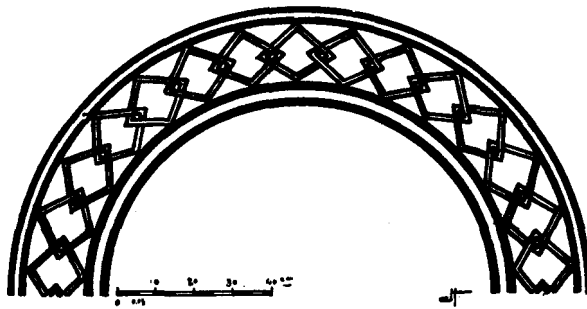


Fig. 141. — Bâb el Qabli. Décor sur enduit de la coupole.

almohades de Rabat, mais elles semblent faites de blocage, même si la pointe des pendentifs est, comme à la porte des Oudaïas, de pierre sculptée; nulle part on ne retrouve les belles assises rayonnantes de la coupole de Tîl.

Cette coupole est percée d'une ouverture en son centre; cette disposition n'est pas accidentelle et devait concourir à la défense de la porte. Un motif peint sur enduit borde encore son pourtour (fig. 141).

Avec ses arceaux bien appareillés, ses voûtes à demi effondrées, sa bâtisse probe, Bâb el-Qabli étonne un peu dans l'art musulman du Maghrib. Elle ressemble à quelque ruine espagnole ou orientale. C'est qu'elle appartient à l'époque assez brève en Afrique, où les architectes hispano-mauresques aimèrent à employer la pierre taillée de moyen appareil.

(1) Cf. *Chella*, p. 82 et fig. 6.



Fig. 142. — Bâb el Qabli Mur Ouest.



Fig. 143. — Vestiges de Bâb Jdida.

Bâb Jdîda.

Peu après Bâb el-Qabli, la muraille se dirige par un arc de cercle assez faible, vers l'extrémité nord du front de mer. Le tracé de cette partie de l'enceinte n'est pas rectiligne; on y avait ménagé des angles rentrants ou saillants très obtus et quelques décrochements; l'un d'eux est encore visible un peu à l'est de Bâb Jdîda.

De Bâb Jdîda il ne subsiste guère que d'énormes tas de débris couverts de végétation; seul, l'angle extérieur de son massif de droite a résisté (fig. 143); il apparaît chaîné de pierre de taille sur un blocage de moellons dressés aux parements. Au mur ouest de cette porte, des arases de pierre de taille coupent, comme à Bâb el-Qabli, l'appareil de moellons dégrossis.

Le plan de Bâb Jdîda semble bien malaisé à restituer. Elle était, ainsi que le texte portugais le laisse supposer, flanquée de deux tours comme Bâb Asfi, à qui elle était symétrique. Sans doute était-elle aussi, si l'on en juge par la forme des tas de débris, une porte droite précédée d'une barbacane. Ses dimensions étaient au moins égales, sinon supérieures à celles de Bâb Asfi puisque ses ruines se voient aujourd'hui sur une largeur de près de quinze mètres. Mais tandis que Bâb Asfi s'ouvrait sur l'alignement même de la muraille, la façade de Bâb Jdîda se trouvait à neuf mètres en avant du mur auquel la rattachaient deux éléments de courtine.

Ce qui subsiste de cette porte laisse voir les vestiges d'une chambre intérieure. Si les tours n'avaient pas de chambre de défense celle de droite contenait sans doute l'escalier qui donnait accès à la plateforme couronnant cette porte.

A faible distance de Bâb Jdîda, la muraille se raccorde à angle droit avec le mur du front de mer. Un grand bordj carré de 5 m. 50 de côté, bâti en moellon dégrossi renforcé de chaînages et d'arases occupe cet angle. Il était, bien entendu, presque entièrement extérieur à l'enceinte. Sa base était pleine et reposait sur un socle en saillie. Au premier étage se trouvait sans doute une chambre de défense dont on peut reconnaître le plancher aujourd'hui encore.

Formes des tours, plan des portes, mélange de la pierre et du béton: tout contribue à faire de Tîṭ un type de forteresse de transition.

L'archaïsme de l'appareil, à côté de certains traits qui décèlent une évolution plus poussée, permet d'avancer la date de l'enceinte de Tît jusqu'au début de la seconde moitié du XII^e siècle.

LES MINARETS DE TÎT.

Dans cette vaste enceinte, deux minarets se dressent (1). L'un, seul vestige d'une mosquée disparue (2), découronné de son lanternon élève une haute et mince tour carrée dans la partie sud du ribât, à quelque deux cents mètres du mur de l'enceinte sud et à la hauteur de Bâb el-Qabli. Le second, plus trapu mais plus large, sert encore de minaret à la zâwiya de Moûlây 'Abd Allâh. Malgré l'épais badigeon de chaux qui le recouvre, il apparaît ancien, lui aussi, et presque exempt de remaniements. Son décor, aussi bien que le lanternon qui l'achève, datent de sa construction même.

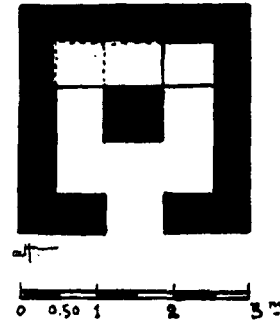


Fig. 144. — Ancien minaret de Tît. Plan.

Tous deux sont des minarets de pierre de taille, le second au moins en revêtement, et tous deux se rattachent à des étapes bien définies de l'évolution du minaret.

L'ancien minaret.

Il est de moyennes dimensions, 3 m. 10 de côté, et il ne mesure plus que 7 m. 50 de haut. C'est presque la hauteur qu'atteignait sa plate-forme supérieure car il manque bien peu de chose du bandeau qui, dès le XI^e siècle, marque le plus souvent le haut de la tour dans

(1) On voit aussi sur une des lisières de l'actuel village de Moûlây 'Abd Allâh, les ruines d'un édifice que les indigènes appellent « Hammâm el-Qadîm ». Il semble en effet qu'on se trouve en face des ruines d'un hammâm. On voit encore les restes de deux grandes salles et d'une plus petite, toutes voûtées en berceau et communiquant par des ouvertures en plein cintre aux arcs appareillés. Tout près de là se creuse une vaste citerne. La masse des maçonneries est faite de moellons, dégrossis et de blocage. Les parois intérieures des chambres sont couvertes d'un enduit rougeâtre qui semble être du repous. L'ensemble paraît de bonne époque, mais étant donnée la survivance des traditions de la bâtisse en pierre sur toute cette partie de la côte, on ne saurait leur attribuer une date certaine.

(2) Du sanctuaire qui s'étendait au pied du minaret, rien de visible ne subsiste plus.

les minarets maghribins (1). Au-dessus d'une baguette en relief qui marque le début de ce registre, on compte encore cinq assises de pierre (fig. 145).

L'appareil est remarquable. On ne connaît, au Maghrib extrême, que bien peu de minarets entièrement faits de pierre de taille. Dans les minarets de petite dimension, l'Occident musulman économise de plus en plus la pierre taillée. Le premier minaret de Tîl apparaît donc d'une technique singulièrement archaïque. Il se rattache à la tradition cordouane et peut-être à celle des minarets zénètes de Fès qui seraient de pierre de taille sous leur épais enduit. A l'intérieur, c'était une rampe tournante faite de larges pierres posées sur des rondins engagés dans les murs; nulle trace de marches, mais, masquant les pierres, une épaisse couche de gravats et de terre.

Même impression de haute ancienneté lorsqu'on en considère le décor. Sur chaque face, un seul registre décoratif placé assez haut — moins haut pourtant que la double baie des minarets de Fès. Au-dessus et au-dessous, la paroi est lisse et l'escalier n'est éclairé que par d'étroites meurtrières dont nul décor ne souligne l'ouverture. Si, par sa sobriété décorative, il fait penser encore aux minarets zénètes, d'autres traits annoncent l'avenir. Au lieu de la baie jumelée au simple encadrement rectangulaire, on a ici un véritable panneau d'arcatures. Suivant la disposition déjà adoptée à Cordoue, et qui restera classique, les faces opposées du minaret ont un décor semblable. Au nord-ouest et au sud-est (fig. 145 à droite), c'est une double baie en plein cintre surmontée de deux arcs en plein cintre à cinq lobes et d'un encadrement rectangulaire très surhaussé. Au sud-ouest et au nord-est (fig. 145 à gauche), une seule baie en fer à cheval brisé à encadrement rectangulaire. Au-dessus, c'est un arc décoratif à ressauts et à stalactites qui s'entrelace à son encadrement. Les arcs et les encadrements retombent sur des colonnettes ou des pilastres assez grossiers, par l'intermédiaire de chapiteaux lisses. Tout, dans ce minaret, le ferait dater du xi^e siècle. Il se place, par son appareil et son décor, entre les minarets zénètes de Fès et les minarets almohades.

(1) Cf. supra, *Le minaret de la Kotobiya*, p. 321.

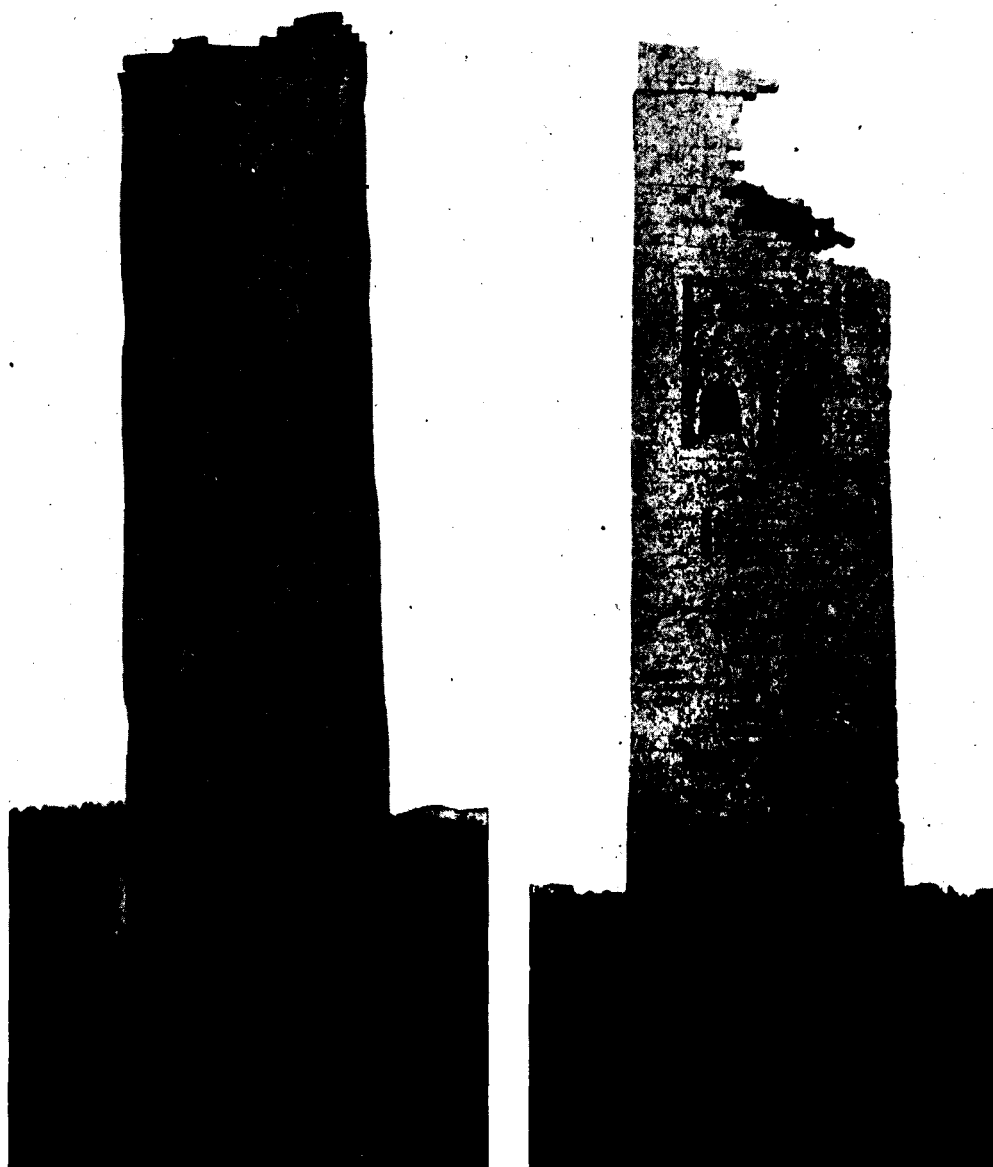
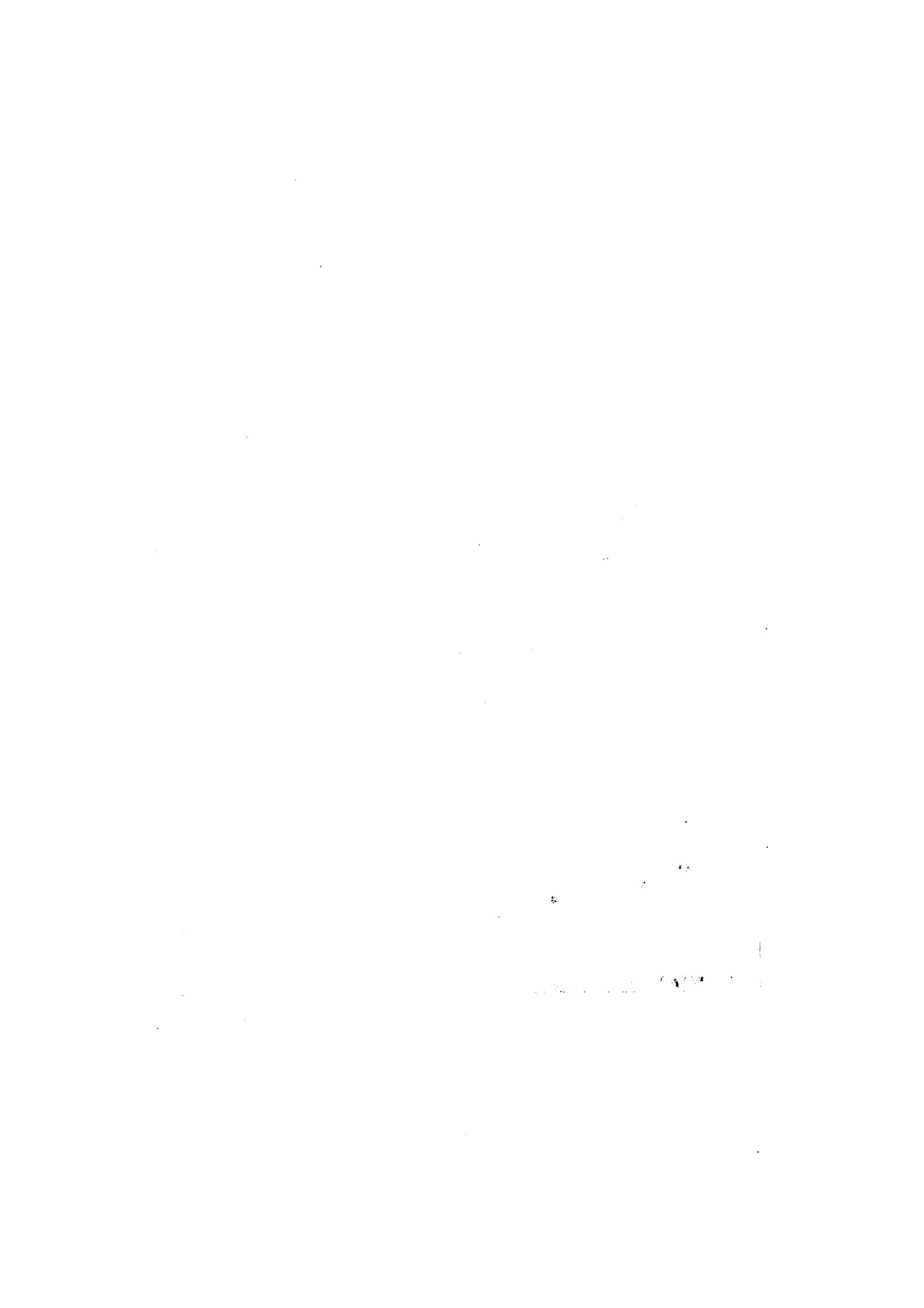


Fig. 143. — Ancien minaret de Tit.



Le minaret de Moûlây 'Abd Allâh.

Le second minaret — celui de la zâwiya — est plus malaisé à étudier: il est couvert d'une épaisse couche de chaux, qui masque le détail de son appareil et empâte ses ornements, et ses dispositions intérieures nous échappent.

C'est un minaret de silhouette moins élancée que le précédent (fig. 146-147); sa base, suivant un canon fréquent dans les minarets maghribins, semble être égale au tiers de la hauteur de la tour. Son lanternon haut et fort élégant rappelle par ses proportions celui de la Giralda et annonce les lanternons mérinides. C'est un minaret de pierre de taille, au moins en revêtement, et tout son décor est un décor sculpté qui apparaît assez riche, sinon bien ordonné.

Les faces de ce minaret sont, elles aussi, semblables deux à deux. Sur les quatre faces, le décor de la tour s'ordonne en deux registres, ou mieux, en deux panneaux superposés. C'est encore ici l'ordonnance décorative archaïque de la Kotobîya.

Sur les faces nord-ouest et sud-est, un grand arc lobé à entrelacs occupe le panneau inférieur; à ses retombées, c'est un motif serpentiforme; l'entrelacs de départ de cet arc est fort subtil. L'extrados s'entrelace à son encadrement par d'étroits médaillons.

Le panneau supérieur est divisé par quatre colonnes à chapiteaux. Sur les colonnes extrêmes se pose un grand arc brisé à petits lobes; des colonnes intermédiaires partent de semblables éléments d'arcs qui se croisent puis viennent buter contre les rampants de l'arc extérieur: ordonnance gauche et archaïque.

A la partie supérieure de ce dernier panneau, deux colonnes, aujourd'hui disparues, soutenaient des consoles. Ce souvenir du décor, des portes (1) était ici d'un illogisme absolu. On se l'explique pourtant, si l'on pense qu'à ce minaret, comme à la Kotobîya, le schéma de presque tous les panneaux décorés dérive de celui de la porte.

Les faces sud-ouest et nord-est sont moins heureusement décorées encore. A l'étage inférieur, c'est un arc à entrelacs à double ruban, sans motif serpentiforme cette fois. Cet archaïsme rappelle une fois

(1) Cf. H. Terrasse, *Le décor des portes anciennes du Maroc*, Hespéris, 1923, II, passim.

de plus le décor de la Kotobîya (1). A l'étage supérieur on semble assister au départ d'un entrelacs architectural à crochets floraux, mais le motif ne va pas plus loin que l'arc à stalactites qui repose sur les deux colonnes extrêmes ; le thème reste inachevé.

Tout ce décor a été empâté de chaux non sans avoir été, sur deux des faces, corrodé par les vents marins. Des réfections récentes ont, surtout à la face sud-ouest, déformé le dessin premier qui apparaît aujourd'hui grossièrement modelé dans du mortier. Mais ailleurs, la primitive pureté des lignes du décor se laisse voir ou deviner.

Les chapiteaux sont à peu près tous détruits ou refaits. Sur la face sud-est, l'un d'eux montre encore, sous l'empâtement de la chaux, une corbeille d'acanthes plates et un dé de forme cubique décoré de palmes. Comme à la mosquée de la Qaşba de Marrakech, c'est déjà l'épannelage du chapiteau mérinide.

Chacune des faces du lanternon est percée d'une baie en arc brisé entourée d'un arc à stalactites retombant sur des motifs serpenti-formes; ces arcs sont, suivant les faces, lobés ou à stalactites; ils engendrent les deux entrelacs architecturaux que l'on retrouve au minaret de la mosquée de la Qaşba à Marrakech et au minaret de Hassan à Rabat.

Ce lanternon est couvert d'une calotte octogonale en arc de cloître, bâtie en assises concentriques de pierre de taille. Les angles du carré sont rachetés par de simples architraves.

Si la décoration par panneaux, quelques détails archaïques, l'emploi encore timide de l'entrelacs architectural rapprochent ce minaret de celui de la Kotobîya, il ne faut pas oublier que les édifices moyens conservent souvent quelques-uns des archaïsmes que les œuvres de premier plan ont abandonnés, et qu'au surplus la sculpture sur pierre a été souvent conservatrice en ce pays. Et la présence de ce décor de transition que nous connaissons par la mosquée de la Qaşba à Marrakech ne permet pas d'attribuer au minaret de Moûlây 'Abd Allâh, une date plus ancienne que les environs de l'an 1200.

(1) Cf. supra, *Le minaret de la Kotobîya*, en particulier, fig. 39.

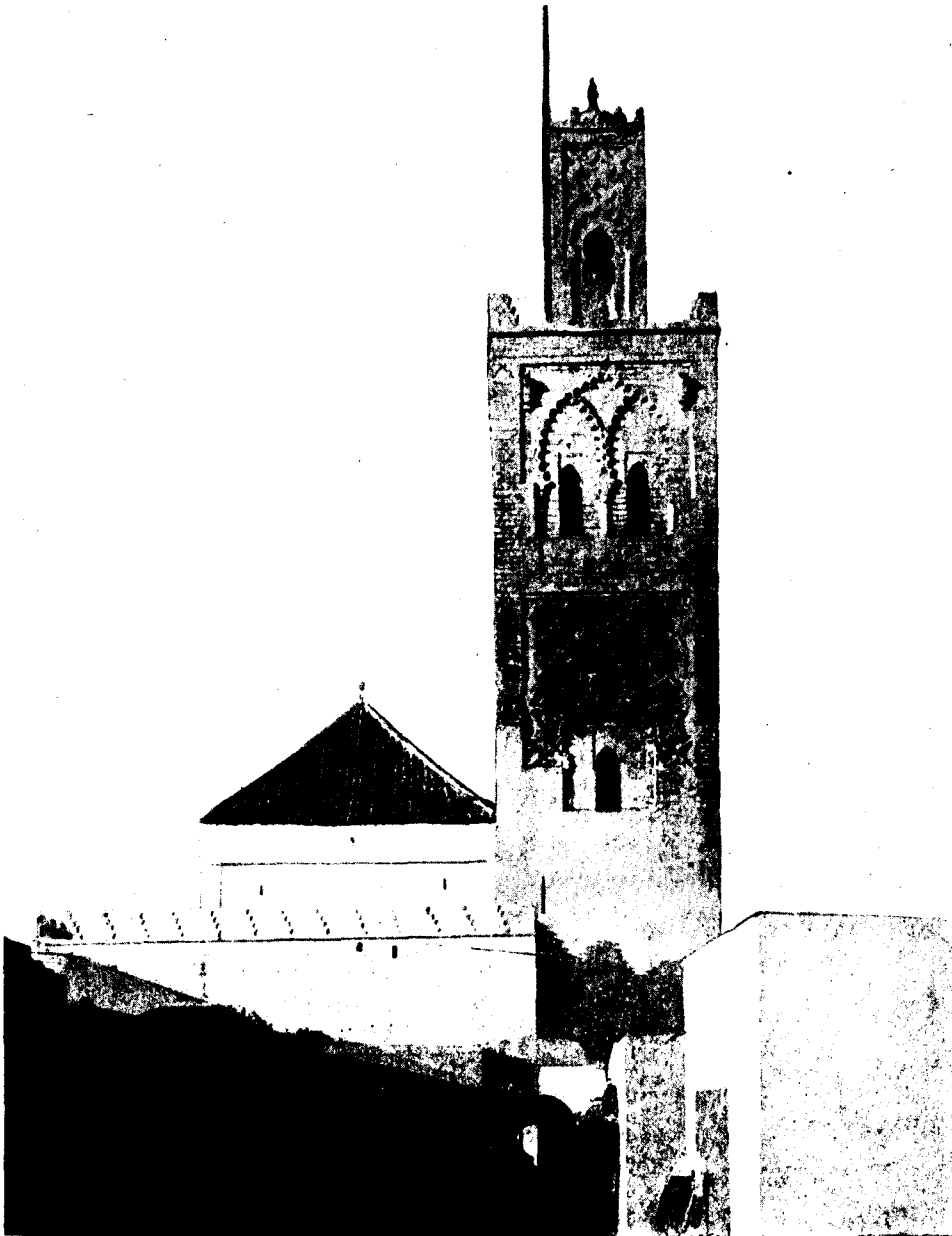


Fig. 146. — Minaret de la Zāwiya de Moūlāy 'Abd Allāh (face nord-ouest).



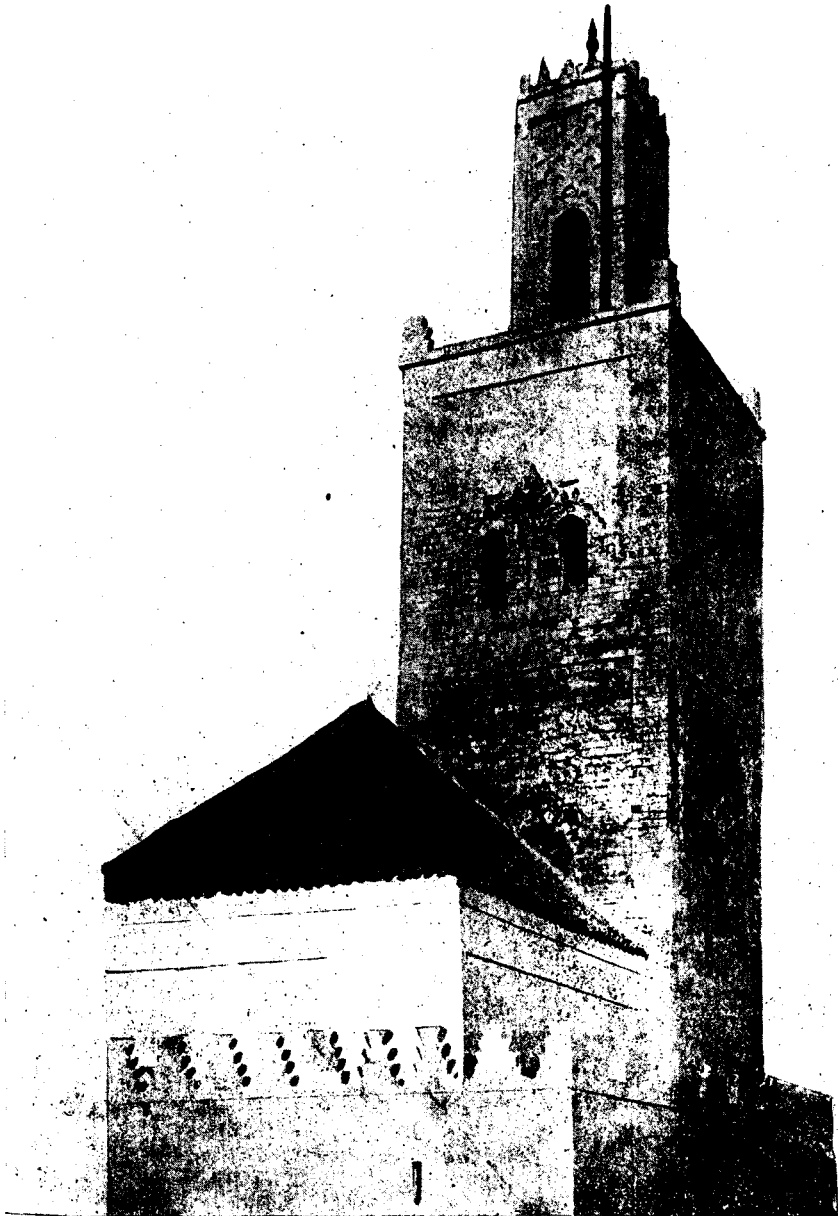


Fig. 147. — Minaret de la Zâwiya de Moulay 'Abd Allâh (face nord-ouest).

*
**

Ibn 'Abd el-Ađîm ez-Zemmoûrî attribue à une seule mosquée, celle qui aurait été bâtie par Ishâq après son retour à Tît, tous les travaux faits au cours du XII^e et du XIII^e siècles. Or, pendant cette période, on bâtit à Tît deux mosquées importantes au moins; les deux minarets encore debout en témoignent.

Il n'y a aucune difficulté à reconnaître, dans l'ancien minaret, celui de la mosquée d'Ishâq. La date proposée par le texte, aux environs de 1060, s'accorde assez bien avec les données archéologiques. Et le minaret de Tît prendrait ainsi une valeur singulière. Il éclairerait pour nous l'évolution du minaret maghribin; œuvre de dimensions moyennes au décor assez gauche, il est bâti pourtant sur un canon nouveau et montre aussi le développement du décor par panneaux d'arcatures.

Quant au second, notre texte nous dit qu'un des fils d'Abou 'Abd Allâh, Abou Ya'qoub Yousof « construisit de sa main une mosquée près de la mer et s'y réserva une zâwiya (c'est aujourd'hui la qoubba de Sidi Ya'qoub) (1) ». Cette mosquée, où le fondateur fut enterré en 1218, ne serait-elle pas celle pour qui fut bâti l'actuel minaret de Moûlây 'Abd Allâh? Elle est en effet beaucoup plus près de la mer que la mosquée d'Ishâq. La date de la construction (fin du XII^e siècle ou début du XIII^e siècle), s'accorderait avec les données archéologiques.

Ce fut cet édifice qui s'agrandit pendant tout le début du XIII^e siècle. Abou 'Abd Allâh étant devenu le grand ancêtre de la famille, il était normal que la mosquée et la zâwiya élevées par ses fils et qui portaient peut-être déjà son nom, prospérassent aux dépens de la mosquée d'Ishâq. Abandonnée, ruinée, celle-ci fut oubliée de tous, et la mosquée du XII^e siècle apparut comme la seule qui eût jamais existé à Tît : elle recueillit l'héritage historique de son aînée (2).

(1) L'identification de cette mosquée à la qoubba de Sidi Ya'qoub ne saurait être prise en considération : là, comme tant de fois ailleurs, le nom a créé une fausse tradition historique. Comment voir dans cette qoubba un édifice qui comprenait dès sa fondation une zâwiya et une mosquée? De plus, on a vu que la qoubba actuelle, de construction récente, avait été élevée avec des matériaux provenant de la démolition des murs et d'une tour.

(2) Les bâtiments actuels de la zâwiya ne contiennent pas de vestiges anciens, visibles de l'exté-

CONCLUSION.

La place de Tîṭ dans l'histoire monumentale.

Le ribâṭ de Tîṭ nous fournit un remarquable exemple — unique au Maghrib extrême — d'un grand groupe d'édifices anciens qui ne sont pas dus à l'initiative d'un sultan. Il est le seul et magnifique témoignage de l'activité et de la puissance qu'eut, au XII^e siècle, la famille des Amghârîyîn. Ce monument non-makhzen apparaît presque comme une anomalie dans l'histoire monumentale du Maroc. Et c'est ce qui explique que les historiens, qui relatent des constructions de bien moindre importance, aient gardé le silence sur le ribâṭ de Tîṭ; chroniqueurs dynastiques, c'est volontairement peut-être qu'ils ont omis d'en parler; il leur eût fallu pour cela ouvrir une parenthèse dans leurs ouvrages. Seul un hagiographe obscur et tardif des Amghârîyîn, a recueilli, tant bien que mal, ce que l'on croyait savoir encore des origines de la famille et de la cité. Mais, par contre, Léon l'Africain, Marmol, ainsi que de nombreux voyageurs chrétiens (1), ont signalé les ruines du ribâṭ alors que nul écrivain musulman ne nous décrit sa première splendeur.

C'est aussi le plus ancien et le plus bel exemple de ribâṭ maritime qui soit au Maghrib. L'absence de tout remaniement, la clarté avec laquelle se lisent encore, au moins sur le sol, les dispositions de son enceinte, en font un document unique.

Mais ce ribâṭ était d'un caractère tout défensif : bâti pour empêcher un débarquement, ses ouvrages, à l'exception d'un seul, sont des fortifications terrestres; aussi nous offre-t-il, par son appareil et par ses dispositions architecturales, un excellent type de ces forte-

rieur, l'ensemble du sanctuaire date de la réfection alaouite. Dans les bâtiments qui avoisinent le sanctuaire, de nombreux murs ont été bâtis avec des pierres provenant des anciens édifices. Les mêmes dispositions d'appareil ont été souvent reprises, à peine dégénérées. Au sud-ouest de la mosquée, quelques arcs en pierre de taille et quelques lunettes de voûte, inclus dans des murs de moellons dégrossis ont pu appartenir aux constructions des environs de l'an 1200.

(1) Voyage de Jean Mocquet, 1601, dans De Castries, *Sources Inédites, France*, t. II, p. 393. — *Procès-verbal de Chénier sur l'expédition de Razilly en 1629*, *ibid.*, t. III, p. 247. — *Mémoire anonyme du début de 1631 sur le Maroc*, *ibid.*, p. 367. — Duarte de Pacheco Pereira, *Esmeraldo de situ orbis*, éd. critique de A. Epiphania da Silva Dias, Lisbonne, 1905, pp. 57-58. Cf. traduction par Robert Ricard, *infra*, pp. 229 sqq.

resses de transition dont le Tasghîmout fournit vers le même temps, un autre remarquable exemple.

Les murailles de Tit étaient, pour la plus grande part au moins, en béton sur base de pierre; ses tours de pierre, sur le front de mer où elles sont restées debout, présentent trois formes différentes : elles sont demi-circulaires, carrées ou à pans coupés. Or, nous l'avons vu déjà, c'est dans le courant du XII^e siècle que le béton, au Maghrib, remplace peu à peu la pierre dans les forteresses; les dernières murailles entièrement faites de pierre que nous connaissons, datent de 'Abd el-Mou'mîn. Lorsque l'enceinte de Tit fut construite, on connaissait déjà l'une et l'autre technique, mais l'on hésitait encore entre les deux. A l'époque d'Aboû Yoûsof Ya'qoûb, l'évolution était accomplie; les remparts de Rabat, commencés peut-être dès avant l'avènement d'Aboû Yoûsof Ya'qoûb (1) (juillet 1184) nous la montrent achevée.

Sans doute, dès le XI^e siècle, l'Espagne avait construit des murailles de béton (2). Mais par un archaïsme de forme, elle en avait quelquefois édifié des tours rondes (3). Elle aussi avait juxtaposé, mais dans des proportions très variables, la pierre et le béton, en même temps qu'elle tendait à adopter la tour carrée plus facile à construire en béton. Au Maghrib, l'évolution est plus tardive, plus rapide et plus restreinte. Si elle s'amorce aux murailles de Marrakech dès l'époque almoravide, elle est achevée dès la fin du XII^e siècle. Pendant cette période de transition, l'union de la pierre et du béton ne se fera jamais que suivant les deux systèmes suivants : murs de béton sur base de pierre; courtine de béton, tours ou tout au moins ouvrages essentiels de pierre. Et, dès cette époque, si la tour à pans coupés subsiste, la tour ronde se fait plus rare pour disparaître bientôt.

Ces différences dans l'évolution de l'appareil, des deux côtés du détroit, s'expliquent fort bien. La fortification musulmane en

(1) Si l'on en croit l'auteur de *l'Istibsr*, si bien renseigné sur cette période dont il est contemporain : « Le feu Khalife Aboû Ya'qoûb donna l'ordre d'élever une grande ville touchant la qaşba qu'avait fait construire l'imâm, prince des croyants ('Abd el-Mou'min)... Notre glorieux prince (Aboû Yoûsof Ya'qoûb el-Manşour) a honoré et glorifié cette ville par les belles constructions et le minaret qu'il y a élevés... », trad. Fagnan, p. 53-54.

(2) A Cordoue et à Grenade, à Alcalá de Guadaïra, Niebla, etc.

(3) A la muraille de l'Albaycin à Grenade.

Espagne a assez peu employé le moellon. Elle est passée souvent directement de la pierre de taille au béton. En Afrique au contraire, l'appareil des forteresses avait été, pendant des siècles, le moellon dégrossi.

L'étude de Tîṭ confirme donc ces vues sur l'histoire de la fortification maghribine. Elle éclaire souvent l'évolution de détail des formes, en particulier celle de la porte, et fournit enfin, sur l'évolution du minaret du xi^e au xiii^e siècle, deux documents nouveaux qui, à défaut de l'ampleur et de la richesse, ont cette valeur d'être des édifices moyens — et par là, très significatifs.

*
**

Aujourd'hui, il n'est plus entre les ruines du ribât, qu'un village de paysans et une zâwiya sans grande importance. Mais, dans les croyances populaires, le lieu est resté une terre sainte; sans parler des tombeaux des marabouts qui parsèment l'enceinte, bien d'autres seyyids ne sont, sous l'ombré de quelque saint imaginaire, que des sanctuaires de pur paganisme : pierres levées, enclos, arbres sacrés chargés d'offrandes. Aux ruines elles-mêmes, la dévotion populaire a donné un pouvoir merveilleux et elle s'est pluë à les couvrir de ses modestes ex-votos : touffes de cheveux, chiffons ou cailloux. Comme à Chella, les vieux cultes berbères ont envahi l'enceinte des mourâbitîn.

Aussi les vestiges de la grande forteresse inutile, qui attendit vainement pendant des siècles, l'improbable débarquement, n'évoquent-ils, malgré la silhouette grave des tours, nulle idée de guerre. C'est une paix sans lourdeur, une grandeur simple et singulièrement prenante, qui règnent, parmi les ruines et les tombeaux, sur la pente douce et inondée de soleil qui s'achève au triple rempart de la barre, des rochers et des sables.

Le Tasghîmout.

Les grands plis de l'Atlas, au sud et au sud-est de Marrakech, sont bordés par toute une série de bombements calcaires, grands plateaux allongés d'ouest en est, ou lignes de crêtes caractéristiques. Deux de ces plateaux, à l'est et au sud-est de Marrakech, ont un aspect particulier: ils sont plus ramassés, se détachent nettement du reste des hauteurs, et dominent tous deux le débouché d'une vallée. Ils portent l'un et l'autre le nom de *tasghîmout*, assurément un terme géographique berbère dont l'étymologie exacte nous échappe encore. Le plus méridional de ces deux *tasghîmout* est à trente-cinq kilomètres environ au sud-est de Marrakech, à dix à l'est d'Aghmât; il élève ses murailles à pic juste au-dessus de la vallée où était établie autrefois, selon toute vraisemblance la petite Aghmât Aïlân (1). Le sommet est un plateau irrégulier, de deux kilomètres de long et d'un de large à peu près. Il se creuse légèrement en son centre, de manière à former une tête de vallon, ouverte vers le sud-ouest, par où, en temps de pluie, les eaux s'écoulaient vers la vallée par de hautes cascades.

De loin, on voit, couronnant les escarpements, surtout à l'ouest, les vestiges de quelques ouvrages de défense. Les indigènes racontent qu'il y avait là, jadis, une grande ville peuplée de Chrétiens — c'était l'époque où ils habitaient seuls le pays. Ils s'enfuirent à l'arrivée des Musulmans, laissant leurs trésors enterrés sous la garde de génies : et ceux-ci, aujourd'hui, hantent ces parages. C'est l'ordinaire légende des ruines : Chrétiens, trésors et génies.

De fait, quand après une ascension assez dure, on arrive au som-

(1) Ainsi que l'a reconnu M. Doullé dans *En Tribu*, p. 14. Nous ne partageons pas son scepticisme en ce qui concerne l'existence d'Aghmât Aïlân : les indications des géographes nous paraissent trop précises. Au reste, c'était bien dans cette région qu'habitaient les Aïlâna, et l'un des villages placés au pied du Tasghîmout porte encore le nom d'Ighil Aïlan. — Aghmât Aïlân ne nous a jamais été donnée comme une grande ville. Elle avait disparu depuis longtemps à l'époque où vivait l'auteur de la *Jadwat el-Iqtûbâs* (xvi^e siècle), cité à ce propos par Doullé.

met, on se trouve devant une enceinte de très vastes proportions, fort dégradée, mais reconnaissable sur tout son tracé, avec des restes de bastions, de tours et d'une porte monumentale (1). L'existence en haut du Tasghîmout, d'un établissement aussi important, et qu'aucun géographe d'aucune époque ne signale, posait un intéressant problème historique. Au premier coup d'œil, les murs présentent ce mélange d'appareils si caractéristiques de la fortification maghribine dans la première moitié et vers le milieu du XII^e siècle; et, confirmant cette première impression, de nombreux détails rappellent les constructions de la Qal'a des Beni Hammâd (XI^e siècle). Si bien que, dès l'abord, on ne peut s'empêcher de mettre cette forteresse en rapport avec les événements qui s'accomplirent dans ces régions à l'époque où les Almohades supplantèrent les Almoravides.

Deux textes heureusement sont d'un secours précieux. Le premier : quelques lignes d'*el-Holal*, parlant d'une forteresse construite par les Almoravides pour protéger la plaine (2); le second : un court passage d'Ibn Khaldoun mentionnant la prise par 'Abd el-Mou'min d'une ville de ces régions, nommée *Tach'about* dans certains manuscrits, et dans d'autres, *Tasghîmout* (3). Textes succincts, mais décisifs : c'est bien là notre forteresse.

*
**

I. — HISTOIRE.

Dès lors, on peut reconstituer la brève histoire du Tasghîmout.

Le mouvement almohade avait commencé comme une insurrection locale; abrité comme il l'était au cœur de montagnes inacces-

(1) M. le lieutenant-colonel Voinot, dont on connaît les beaux travaux sur l'Afrique du Nord nous accompagnait dans cette visite. Nous eûmes, grâce à lui, toutes les facilités nécessaires pour parvenir au Tasghîmout, et il fut sur le terrain un collaborateur aussi obligeant qu'averti. Nous sommes heureux de l'en remercier très vivement.

(2) Éd. de Tunis, p. 83. Les ruines du Tasghîmout ont été visitées précédemment par Westermarck, puis par Brives, qui en a donné une description sommaire (*Voyages au Maroc*, Alger, 1909, p. 190 : d'après les notes de M. Jacqueton).] Doutté (*En Tribu*, p. 23) les signale, sans avoir pu y monter. Mentionnées aussi par Quedenfeldt (*Division et répartition de la population berbère au Maroc*, trad. Simon, Alger, 1904, p. 98) qui rapporte la légende des premiers habitants chrétiens.

(3) *Histoire des Berbères*, traduction de Slane, t. II, p. 174. Le nom de Tach'about, qu'il faut sans doute rattacher au mot arabe : *ch'abat* « gorge » est peut-être un doublet arabe de *tasghîmout*.

sibles, les forces de police envoyées pour le réduire n'avaient pu y parvenir. Le temps passait; l'insurrection, loin de s'apaiser, prenait chaque jour plus d'ampleur. Elle s'organisait; elle avait un centre, un chef énergique qui s'appuyait sur la force irrésistible du prophétisme et ne cachait pas des desseins démesurés. Tribu après tribu, la montagne tout entière se groupait autour de lui. Assurément, le souverain almoravide, dans tout l'éclat de sa puissance, ne pouvait mesurer la gravité du danger. Mais cette montagne frémissante, toute peuplée de pillards turbulents, devait apparaître du moins comme une menace pour la plaine. Marrakech même n'était pas à l'abri d'une incursion; mais Aghmât surtout était en péril, Aghmât à peine déchue encore, grand marché sans murailles, proie offerte au débouché même d'une de ces vallées inquiétantes. Il y avait alors, à la cour de Marrakech, un Andalou de mauvaise réputation, et de bon conseil; il s'appelait *El-Falaki*. Il fut chargé de mettre la plaine en état de défense; et son premier soin fut de construire un fort d'arrêt (1) sur le haut du Tasghîmout.

L'endroit était merveilleusement choisi. La nouvelle forteresse était inaccessible. Les à-pics de sa haute muraille de calcaire constituent une formidable défense naturelle, sans une brèche. Ce bastion domine la plaine de plusieurs centaines de mètres. Ses vues s'étendent à l'infini : il surveille tout le pays qui va de Marrakech à la montagne; ses regards se posent sur le débouché de toutes les vallées par où, en ces temps, pouvait descendre le torrent almohade, le Nfis lointain, et la rivière des Reghaia et celle des Ourika; si d'aventure les révoltés s'exposaient à sortir par là pour courir vers Marrakech, une garnison descendant du Tasghîmout, pouvait leur couper la retraite. Surtout, il était juste au-dessus d'Aghmât, qu'il fallait d'abord protéger. *El-Falaki* ne s'y était pas trompé : c'était le point dangereux. Lorsque dans les derniers mois d'Ibn Toumert, les Almohades marchèrent sur Marrakech, c'est par Aghmât qu'ils débouchèrent, ayant cheminé jusque-là, poursuivant les forces almoravides, à l'abri des crêtes calcaires qui font une ceinture à l'Atlas.

El-Falaki n'eut assurément pas de peine à faire adopter son projet.

(1) *Holal*, éd. de Tunis, p. 83.

Les Almoravides savaient fort bien utiliser le terrain. Ces Sahariens aimaient à placer en haut de montagnes inaccessibles, des forts qui surveillaient de larges étendues de pays, et pouvaient être, au besoin, des refuges ou des bases d'opération. Tel, en une autre région, se présente Amergo.

Ce qu'on éleva en haut du Tasghîmout, ce fut une forteresse énorme. Le plateau tout entier fut entouré d'une muraille, double parfois, qui suivit toutes les sinuosités de la falaise. Vers l'ouest surtout, vers la plaine, la défense était forte : des tours et des bastions flanquent le mur. Au nord-ouest s'ouvrait la porte principale, ouvrage de défense en même temps qu'œuvre d'art. Sur la face nord était une autre porte — une poterne plutôt; et c'étaient les seules ouvertures de l'enceinte. A l'intérieur, des milliers d'hommes auraient pu tenir à l'aise, sur le sommet mamelonné du plateau : il y en avait d'ailleurs beaucoup moins. La garnison devait y camper: on ne voit pas trace d'habitations permanentes, sauf, dans la partie occidentale, les restes d'un vaste édifice qui servait peut-être à la fois d'habitation pour le chef, de magasin, et de réduit suprême. Mais tout était aménagé pour que la place pût soutenir un long siège. L'eau même, sur cette hauteur, ne devait pas manquer. Une source existait dans un creux du plateau, où les eaux de pluie convergeaient aussi; un vaste bassin, qui subsiste encore, y avait été préparé.

Œuvre grandiose, et pourtant hâtive. Les murs ont un développement de plusieurs kilomètres, mais ne sont pas partout construits avec le même soin. En moellons dégrossis dans les parties solides qui surveillent la plaine, ils sont faits ailleurs, au-dessus des abîmes plus escarpés peut-être qui séparent le plateau du reste de la montagne, de parements de moellons, entre lesquels on a inséré un blocage de pierres mal cimentées; parfois, au dessus d'une base de pierres le mur est en béton : technique économique qui caractérise cette époque.

Par suite de l'indigence des textes, nous jugeons mal le rôle que joua la forteresse dans cette période troublée. Peut-être intimidait-elle longtemps les Berbères, puisque nous avons de bonnes raisons de penser qu'ils ne descendirent pas en plaine avant l'expédition de 524 (1129) (1). En cette occurrence, son action ne semble pas avoir

(1) Cf. *supra*, *Tinmel*.

été décisive. Sa garnison faisait-elle partie des troupes commandées par Beggou l'Almoravide et Baki el-Lamtoûni, et qui furent défaites devant Aghmât par les Almohades déjà victorieux au Kik? Toujours est-il que le Tasghîmout ne tomba pas alors entre les mains de ceux-ci. A l'entrée du pays des Aïlana hostiles, il resta, pendant deux ans encore, une citadelle fortement gardée, barrant aux montagnards l'accès de la plaine. Les Almoravides avaient placé là une garnison venue du Nord: des contingents Beni Ounam (1) et Beni Mzerda (2), tribus ghomariennes soumises: des montagnards eux aussi, mais sans attache dans le pays: sage précaution. Ces troupes avaient pour chef un de leurs compatriotes: Aboû Bakr ibn Mazawal (3).

En 526/1132, Abd el-Mou'min, qui avait passé deux années à faire accepter par les Maşmoûda son propre pouvoir, puis avait réussi déjà à étendre la domination almohade dans la montagne jusqu'aux pays du Drâ vers l'Est, jusqu'au Tadla vers le Nord, vint mettre le siège devant le Tasghîmout. Nous ne saurions dire comment il parvint à s'emparer d'une forteresse aussi formidablement défendue par l'art et par la nature, mais que sa garnison ne devait pas être assez nombreuse pour défendre tout entière. Le siège semble avoir été court, et s'être terminé par un assaut, car chefs et soldats furent mis à mort. La chute de la citadelle eut une grande répercussion: après cette victoire, 'Abd el-Mou'min vit accourir en foule de nouveaux alliés (4). C'était en effet la première place fortifiée qu'il enlevait de haute lutte aux Almoravides, le coup le plus sensible qu'il leur eût encore porté: sa jeune puissance s'était affirmée là.

Telle est cette histoire. Fondée aux environs de 1125, la forteresse du Tasghîmout tombait en 1132. Sa brève existence explique qu'elle ait passé inaperçue. A l'époque d'el-Bakrî, elle n'existait pas encore, et quand écrivit el-Idrîsî, elle était détruite depuis plus de vingt ans. Elle méritait d'être tirée de l'oubli: non seulement parce qu'aussi exactement datée, elle est témoin de l'architecture militaire des Almoravides,

(1) Variante: *Ounar* ou *Ouarenti*. Ibn Khaldoun, *Hist. des Berb.*, trad. de Slane, t. II, p. 174.

(2) Msirda?

(3) Comme le pense avec raison de Slane, *ibid.*, n. 3, il faut vraisemblablement entendre Aboû Bakr ou Zaroual. Les Beni Zeroual sont encore une des grosses tribus du groupe jebli, et appartiennent au lef ghomarien.

(4) Ibn Khaldoun, *ibid.*

mais encore parce que son souvenir se mêle étroitement à de grands événements historiques : sa chute marque une étape décisive dans l'avènement du plus brillant empire qui s'éleva jamais en Afrique du Nord.

II. — LES MONUMENTS.

LIGNE GÉNÉRALE DE L'ENCEINTE.

Sur tout le pourtour du plateau la muraille prolonge la falaise où elle semble s'enraciner (Pl. L). Aux rares endroits où la morsure d'un ravin fait cesser les abrupts et où l'ennemi pouvait tenter une escalade encore fort malaisée, elle se double d'un second mur ou se flanque d'une tour. L'absence de tout organe inutile atteste la hâte avec laquelle on fortifia cet immense camp retranché. On sent partout la volonté de compléter l'œuvre de la nature en renforçant les points faibles. En de pareils endroits, nulle économie. Toute la partie ouest de l'enceinte, qui domine et surveille la plaine, est flanquée d'ouvrages de grandes dimensions soigneusement bâtis (fig. 148 et Pl. LI, LII). Ces restes encore imposants méritent une étude de détail.

LA PORTE.

Une seule porte, dont les gens du pays appellent aujourd'hui la ruine *Bâb el-Mohaddin* (1), donnait accès à la forteresse. Bien qu'elle s'élève à l'endroit le plus accessible du plateau, elle couronne une pente encore raide et elle domine de haut l'étroit chemin en lacets qui monte vers elle et qui, avant de la joindre, doit longer quelque temps la muraille.

Aujourd'hui, découronnée de sa partie droite, son massif de gauche complètement écroulé, Bab el-Mohaddin garde encore fière allure et peut toujours tenir son rang parmi les grandes portes marocaines (Pl. LI, a).

Elle forme un épais massif qui déborde largement la muraille, à l'extérieur plus encore qu'à l'intérieur. A l'avant, deux tours en forte saillie qui encadraient jadis l'arc même de la porte. Le

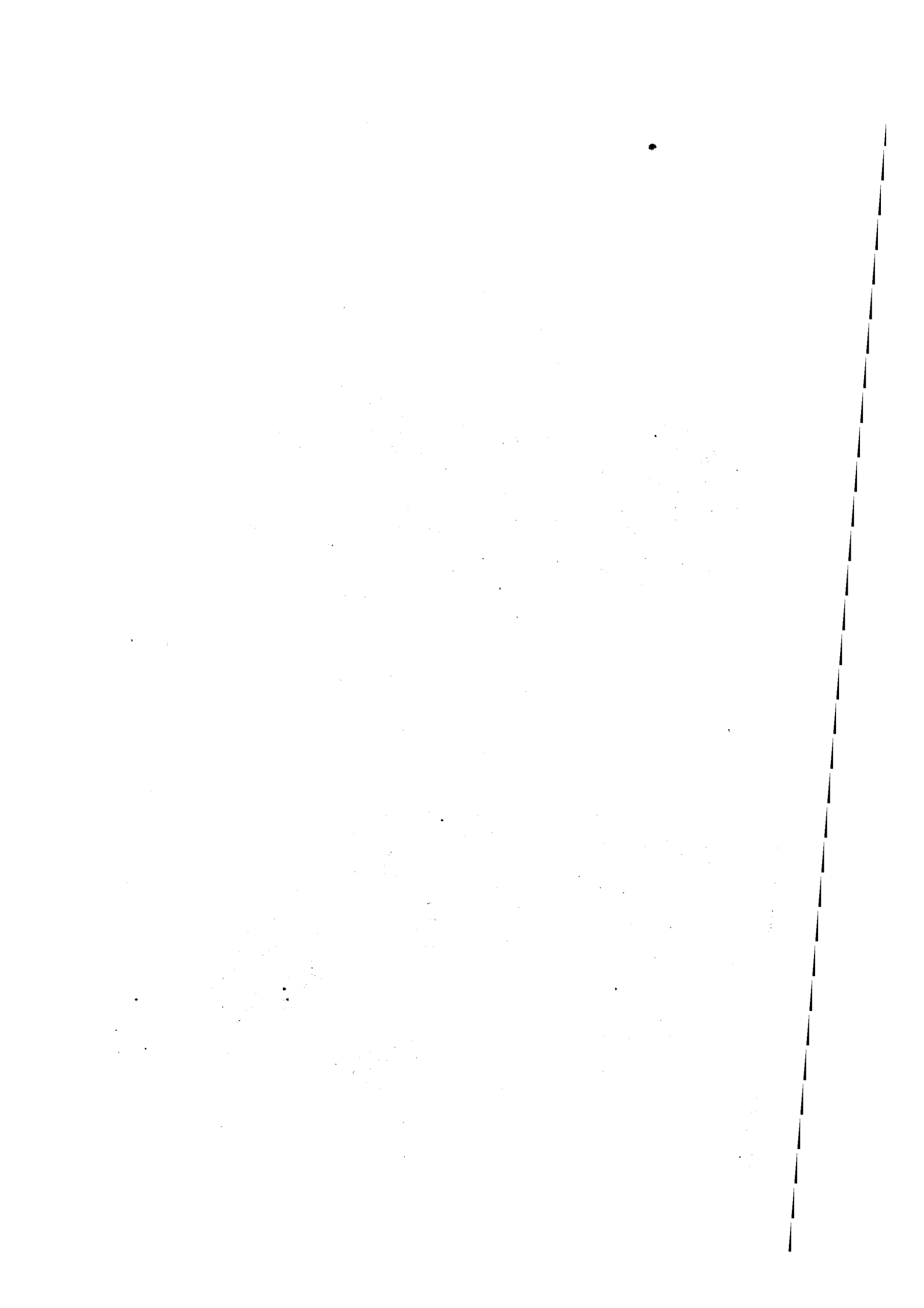
(1) Sans doute prononciation locale pour Bâb el-Mwahhîdin : la porte des Almohades.



a) Tasghimout. Angle N.-O. de l'enceinte vu du S.



b) Tasghimout. Face N. de l'enceinte.



couloir, fort étroit, se brise, reste quelque temps perpendiculaire à l'axe de la porte puis reprend sa direction primitive (fig. 148).

Il reste bien peu de chose des organes défensifs de cette porte. A l'arrière du massif de droite, le seul qui puisse encore être étudié,

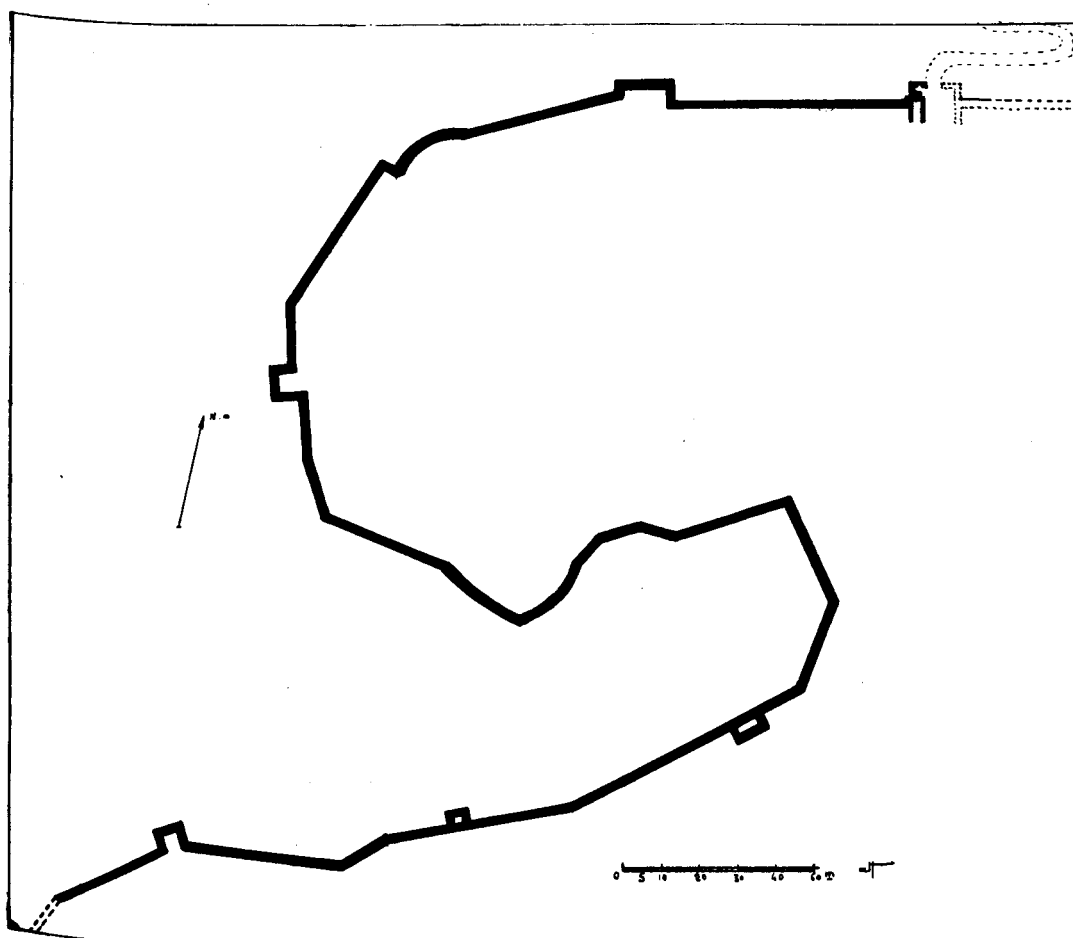


Fig. 148. — Tasghimout. Plan de la partie ouest de l'enceinte.

une chambre s'ouvrait. Sa voûte en berceau partait d'un double lit de briques. C'était là un simple corps de garde séparé de l'extérieur par toute la saillie externe de la tour. Mais au premier étage et en avant de cette salle, dans la tour elle-même, était ménagée une chambre de défense, aujourd'hui éboulée presque au ras du plancher. A droite de la porte, un curieux détail est encore visible: la muraille

et la porte se raccordent par un ressaut à angle droit, formé par un massif plein. Les légers décrochements qui permettaient de mieux battre les angles morts, sont fréquents à la Qal'a des Beni Hammâd, mais restent rares au Maghrib extrême.

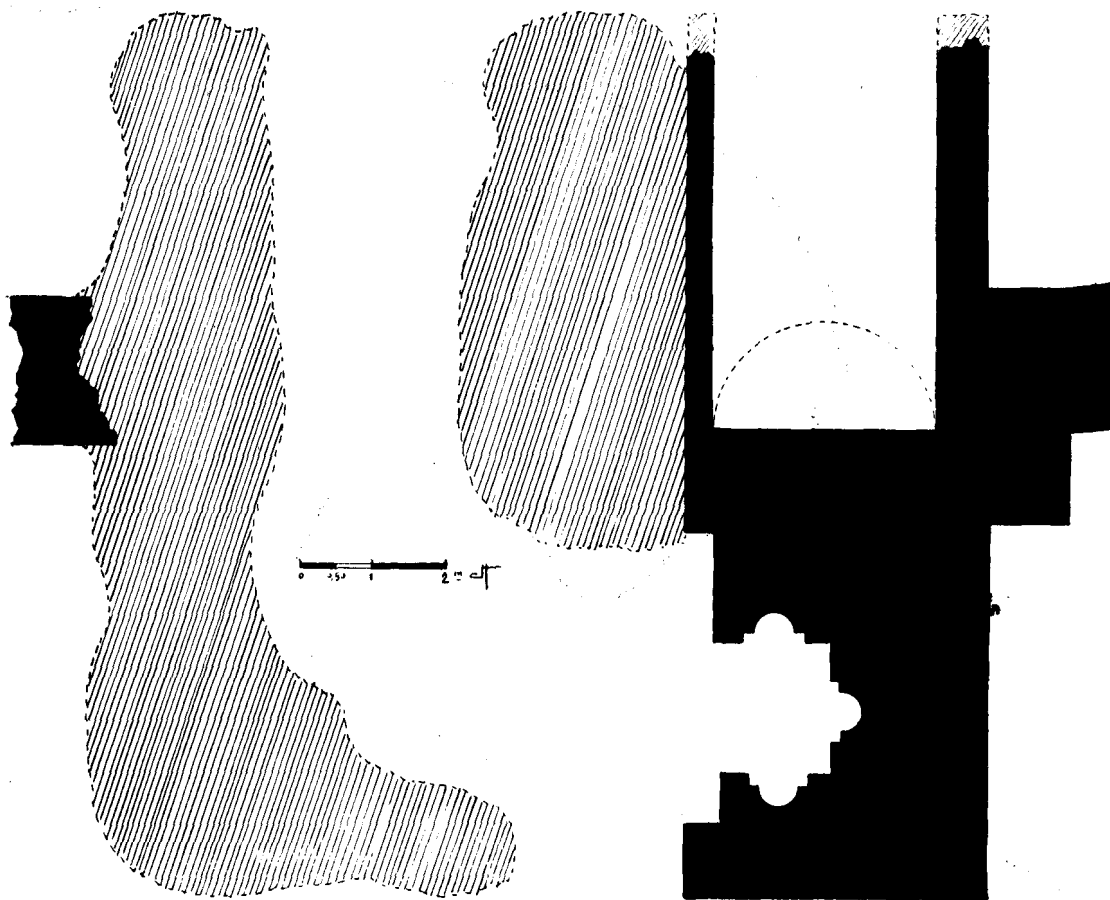
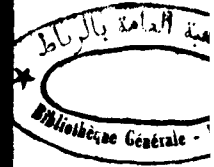


Fig. 149. — Bâb el Mohaddin. Plan.

Sauf peut-être la voûte du corps de garde, toute cette porte était bâtie en moellons. Aux angles, les moellons sont assez bien dressés pour former un chaînage, sans toutefois atteindre la régularité de la pierre de taille. Mais sur les parements, l'horizontalité des lits n'est pas même respectée et le moellon est à peine dégrossi (Pl. LI). L'intérieur des murs est fait d'un blocage de pierres brutes. La médio-



a) Bâb el-Mohaddin. Face latérale.



b) Tasghimout. Ruines du palais.

crité de l'appareil est rachetée, il est vrai, par l'excellente qualité du mortier, riche en chaux, et qui mélange parfois au sable une forte proportion de brique pilée. Ce mortier est disposé en lits épais qui rachètent les irrégularités de taille. Il formait aussi un enduit, encore visible par endroits et qui n'avait pas été lissé.

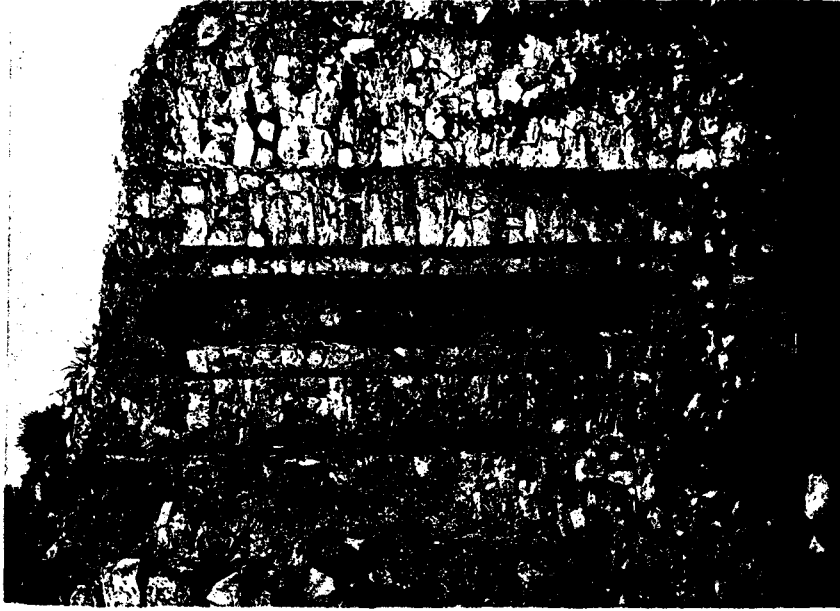
Dans cette œuvre puissante, rude comme la corniche rocheuse qui la porte, on n'avait pas renoncé à tout souci de décoration. Sans doute, il ne nous reste pas même le départ des arcs de la porte et nous ignorerons toujours si ses claveaux s'ornaient de quelque entrelacs et si le moindre décor venait timbrer ou couvrir ses écoinçons. Il est au moins permis de le supposer, car l'intérieur de la porte était orné et nous savons que le XII^e siècle va abandonner de plus en plus cette tradition, pour réserver le décor aux seules parties visibles de l'extérieur. Aussitôt après l'entrée, se creuse, dans le mur de droite du couloir, après deux défoncements vigoureux, une haute niche demi-circulaire qui se couvre d'une demi-coupolette à côtes modelée dans du mortier (Pl. LII, a). Des restes de niches analogues se voient encore à la partie arrière du passage; ainsi toute une série de ces hautes silhouettes venaient alléger les épaisses parois, leur donner quelque élan et creuser dans la pénombre du couloir des ombres plus denses encore.

Ce vestige ne nous touche pas seulement par sa beauté simple : il évoque d'anciens souvenirs et des influences lointaines. Ces niches demi-circulaires sont nées dans la Perse parthe et sassanide où elles creusent les façades des palais de Warka et de Ctésiphon. Nous les retrouvons à peine modifiées aux propylées des palais de Rabbat Amman, aux confins de la Syrie. En Ifrîqiya, à la mosquée de Kairouan et à la Zitouna de Tunis, elles arrivent sous la forme que leur a donnée la Mésopotamie : sous une voûte en coquille profondément creusée, la niche est à fond plat. Elles se répètent comme un motif courant aux murs de la Qal'a des Beni Hammâd. L'imitation de la Qal'a les amène enfin, bien des siècles après leur naissance, sur les pentes de l'Atlas, presque aux limites du monde occidental. Elles ont ici la voûte en coquille de l'art mésopotamien et ifrîqîyen, mais elles conservent aussi la niche demi-circulaire de la Perse et de la Syrie.

LE BASTION DE VEILLE.

A l'ouest de la porte, la crête du plateau s'élève quelque peu, puis, avant de s'infléchir dans le vallon qui a été signalé plus haut, forme un éperon assez aigu. C'est à cette pointe nord-ouest de la montagne que se dresse une énorme tour sur plan carré, la mieux conservée de toutes, celle-là même que l'on aperçoit des vallées et de la plaine voisines (Pl. LII, b). Au rez-de-chaussée s'ouvrait une chambre voûtée d'un berceau en plein cintre qui est, comme à la porte, un corps de garde sans ouvertures de défense. Les claveaux de la voûte étaient faits de moellons à peine dégrossis noyés dans le mortier et couverts d'un enduit : c'était moins un appareil qu'un blocage. On accédait au premier étage par un escalier extérieur dont le départ avoisinait la porte du corps de garde; on se trouvait alors dans une vaste salle qui n'a plus guère conservé que son mur de façade. Détail inattendu : au lieu d'une série de meurtrières, s'ouvre une baie d'un mètre de large. Ce bastion extrême servait de chambre de veille : nul doute qu'il n'y eût là un observatoire permanent. A pareille hauteur les crêtes calcaires qui séparent le Tasghimout du Haouz semblent s'enfoncer et disparaître : l'immense plaine se creuse comme un gouffre, puis se relève peu à peu vers l'horizon que vient barrer la ligne dentelée et sombre des Djebilet. Et lorsque l'atmosphère n'a pas la limpidité habituelle en ces régions, la plaine aux limites indécises semble s'élever plus encore pour se fondre dans le ciel.

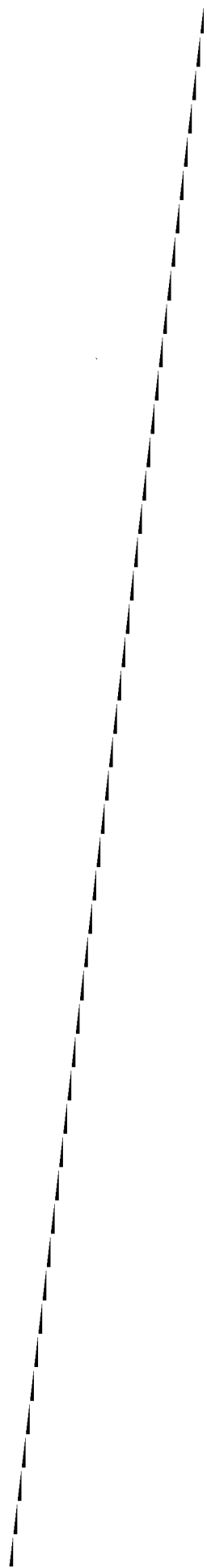
Ce bastion de veille était, lui aussi, soigneusement bâti. Cependant les moellons ne sont guère dressés qu'aux chaînages d'angle. Pour donner à l'appareil quelque régularité, on a employé un procédé fréquent à cette époque : des lits de pierres épaisses sont séparés par des lits de pierres plates qui servent en quelque sorte d'arases. Même sur les parois, le mortier est abondant et un enduit épais masquait les irrégularités de la construction : A l'intérieur des murs, ce mortier réunit en blocage des pierres brutes de dimensions variées. Dans les joints de mortier on a enfoncé, sauf aux chaînages d'angle, des lignes de petits cailloux noirs. Cette naïve polychromie étonne sur cet épais ouvrage.



a) Niche à l'intérieur de Bâb el-Mohaddin.



b) Bastion de veille.



Au fond du vallon, dominant l'angle rentrant de la muraille, s'élevait un autre bastion de vastes dimensions : découronné et éventré, il laisse voir ses primitives dispositions (fig. 150) : au rez-de-



Fig. 150. — Tasghimout. Détail du deuxième bastion.

chaussée, s'ouvrait un corps de garde voûté d'un berceau en plein cintre; un couloir oblique par rapport au mur où il se creusait, reliait ce corps de garde à une deuxième chambre semblablement voûtée et qui lui était perpendiculaire : c'était la chambre de défense.

L'éperon sud portait lui aussi un bastion de veille, aujourd'hui écroulé, qui semble avoir été de dimensions analogues à celles du premier.

Du côté nord de l'enceinte se voient les restes d'un ouvrage fort ruiné que les indigènes appellent aujourd'hui *Bâb el-Ghadîr*. Malgré son nom actuel, c'est une simple tour et non une porte (Pl. LII, a). Peut-être quelque poterne avait-elle été autrefois ménagée sous le couvert de cet ouvrage : il n'est plus possible aujourd'hui de s'en rendre compte. C'était une tour d'importance secondaire. Sa façade dresse, sur un soubassement de pierres, un simple mur de béton. A l'arrière de la tour, la construction semble pourtant plus soignée et on y voit encore des amorces de voûtes (Pl. LIII, a).

LES CONSTRUCTIONS INTÉRIEURES.

Sur le haut du plateau lui-même s'élevaient deux groupes de constructions. C'est d'abord entre Bâb el-Mohaddin et le bastion nord-ouest, les restes d'une longue chambre isolée de 18 mètres de long sur 2 m. 50 de large. Les murs de béton sont épais de 0 m. 70 et mêlent à une forte proportion de chaux, du gravier ramassé sur place. Cette salle démesurément allongée que recouvrait sans doute une terrasse de rondins ne pouvait guère servir que de magasin : elle a d'ailleurs été bâtie à la crête de l'éperon en un terrain parfaitement sec.

A quelques centaines de mètres au sud-est se voient encore des restes plus importants. Ce sont d'abord les vestiges d'une porte monumentale qui s'ouvrait entre deux tours en forte saillie (Pl. LI, b). Des massifs de moellons dégrossis en dessinent encore les grandes lignes.

Mais malgré ses vastes dimensions (1) cette porte ne devait pas être fort soignée : sur les soubassements, nécessaires pour racheter la pente du terrain, s'élevaient sans doute des murs de béton : à gauche, le mur de la tour se prolonge quelques mètres en arrière de la porte. A droite, il se raccorde, à son niveau, à une épaisse muraille de béton (2) qui se poursuit sur une longueur d'une soixantaine de mètres. Tantôt elle dresse encore des pans élevés, tantôt elle dépasse à peine le sol. Elle s'achève par les restes d'une chambre aux murs de

(1) Largeur des tours : 7 m. 20 ; saillie des tours : 5 m. 60 ; largeur de la porte entre les tours : 9 m. 90.

(2) Épaisseur du mur : 1 m. 80.



a) Tasghimout. Bâb el Ghadir.



b) Tasghimout. Muraille de moellons.

béton plus minces (1). En arrière de ce mur, en dehors de cette seule salle, pas de vestiges nets : cette longue façade ne devait masquer que des constructions d'une faible profondeur.

Sans doute cet édifice servait-il de logement à l'émir; peut-être contenait-il aussi des magasins. L'ampleur de ses tours laisse croire qu'il devait former en outre une sorte de donjon, un dernier réduit



Fig. 151. — Tasghimout. Margelle de la source.

de la défense. De ce refuge, les défenseurs de la citadelle dominaient la source et la citerne d'assez près pour en interdire l'accès.

Car, défenses inexpugnables, magasins bien garnis, garnisons décidées à tenir eussent été inutiles, si, sur ce plateau élevé il n'eût existé aucun point d'eau. Or, comme on l'a vu plus haut, à la tête du seul vallon important qui modèle le plateau, filtre une source assez abondante. Les eaux venaient s'accumuler dans un bassin en fer à cheval soigneusement maçonné en moellons (fig. 151). Le trop

(1) Épaisseur du béton : 1 m. 35; largeur de la chambre : 4 m.; longueur : 6 m. 30.

plein était dérivé vers un bassin placé en contre-bas, et à droite de la source. Cette citerne sur plan carré était profonde et de vastes dimensions (1). Comme la margelle de la source, elle était faite de moellons en blocage, au moins en soubassement, car le haut du bassin était fait de béton (fig. 152) et à l'intérieur une bande de béton s'adossait au massif de pierre en formant un gradin (2) : on en



Fig. 152. — Tasghimout. Restes de la citerne.

retrouve trace en quelques endroits. Il y avait là, à la saison sèche, où la source pouvait tarir, une abondante réserve d'eau.

Conclusion. — Comme le ribât de Tît, comme les murailles de Tinnel, le Tasghimout est un excellent type de forteresse maghribine du XII^e siècle, de forteresse de transition. Comme dans les précédentes enceintes, le moellon dégrossi ou brut, parfois alterné en lits épais et minces, constitue les ouvrages essentiels. Partout

(1) Côté du bassin : extérieur, 7 m. 20; intérieur, 4 m. 30.

(2) Hauteur du massif de moellons : 1 m. 30; hauteur du parapet de béton : 1 m. 20.

ailleurs commence de régner le béton. Au Tasghîmout la tour ronde n'apparaît plus. Il ne faudrait pourtant pas voir dans le Tasghîmout un édifice plus évolué que les précédents : c'est une forteresse bâtie vite; et ceci explique, avec l'absence de pierre de taille, l'exclusion de toute forme compliquée.

Enfin le Tasghîmout montre, par une constante similitude de détails, sa parenté avec la Qal'a des Beni Hammâd. Plus jeune d'un demi-siècle, il en répète, malgré l'éloignement, quelques-uns des motifs favoris. Il ne faut donc pas s'étonner de retrouver, dans les monuments des Almohades, tant d'apports de l'art d'Ifrîqiya. L'évolution qui s'affirme alors était déjà commencée. Tandis que les armées de 'Abd el-Mou'min, parties de l'extrême Ouest, bouleversaient l'Afrique mineure pour la soumettre, les influences orientales continuaient, en sens inverse, leur lente et discrète invasion.

Henri BASSET et Henri TERRASSE.



LE DIALECTE BERBÈRE DU RIF⁽¹⁾

Ce n'est pas d'hier que date notre premier document sur le dialecte rifain. Un texte en Guelâya figure dans l'*Essai de Grammaire kabyle* d'Hanoteau, paru en 1859, à côté d'autres empruntés à divers parlers. L'auteur ne songeait pas à l'époque, à étudier les parlers du Rif, mais à montrer les analogies existant entre les dialectes berbères en apparence les plus éloignés, ce qui alors était une grande nouveauté. Sans prétention, il créait ainsi la dialectologie berbère comparée.

La bibliographie des ouvrages relatifs aux parlers rifains est bien connue (2). Elle est courte, comme on le devine, mais intéressante à consulter. A côté de travaux remarquables portant le nom d'orientalistes français qui ont le plus contribué au développement des études berbères, on voit figurer, traduits par des missionnaires anglais, dans le parler des Temsaman, le moins commode, les Évangiles selon saint Mathieu et selon saint Jean. Il y a de cela plus de trente ans. Ce n'est donc pas d'aujourd'hui non plus que les Anglais prennent quelque intérêt aux questions rifaines.

Le dialecte du Rif est suffisamment, sinon parfaitement connu. Il ne réserve vraisemblablement plus de grandes surprises. Il avait en partie livré son secret bien avant que l'on ait quelque lumière sur les parlers berabers dont on ne soupçonnait pas alors l'importance. On complètera donc les premières et fructueuses recherches de René Basset et de Biarnay. Mais quelle que puisse être la richesse de la documentation de demain, elle ne modifiera guère dans l'ensemble les caractéristiques générales du dialecte aujourd'hui assez nettement fixées.

* * *

Ce que l'on connaît mal, c'est son aire d'extension, plus difficile encore à délimiter que les frontières linguistiques de tout autre groupe marocain.

(1) Article destiné au Bulletin de l'Enseignement public du Maroc : *Rif et Jbala*, janvier 1926, et n'ayant pu paraître en son temps.

(2) Cf. *Rif et Jbala*, p. 100.

Mais, avant d'en esquisser à notre tour les limites, demandons aux gens qui le parlent comment ils se nomment.

A notre demande, l'homme des Gzennaya, tout aussi bien que celui des Aït Ouriaghel, répond : « *neš d-maziġ*, je suis Amazigh. » En effet, les Rifains sont des Imazighen tout comme les montagnards du Moyen-Atlas. Le mot « rifain », dont on se sert communément pour les désigner, leur est aussi étranger que le mot « berbère » que leur appliquent de plus savants. Mais ils n'ignorent pas le nom de *rifi* : *ruafa*, au pluriel. Ils l'ont même berbérisé sous la forme *arifi*, *irifin* (au pluriel) qu'ils prononcent, ou que leurs lettrés écrivent avec un seul *f*, comme il convient. Leur langue est la *tamaziġt*, ou même, pour quelques-uns, la *tarifit* ou *tarifišt*.

Chacun sait que la *tamaziġt* est aussi la langue des Imazighen du Maroc central, pour ne parler que de ceux-là. De cette similitude d'appellation on a conclu trop hâtivement que le dialecte rifain s'apparente à celui des Berabers.

La vérité est un peu différente. Une confusion naît du fait qu'on applique le mot *tamaziġt* à un groupe dialectal, alors qu'il conviendrait de le réserver à la généralité des dialectes, à la langue berbère elle-même. Pour préciser, on dira que la *tamaziġt* des Berabers ou Imazighen du Maroc central constitue, avec la *tašelhait* des Berbères du Sous, du Haut et de l'Anti-Atlas, un groupe assez bien défini qu'on a pu opposer à la *tamaziġt* des Rifains, et de leurs voisins plus ou moins immédiats, dont l'ensemble des parlers forme le groupe zénète du Maroc. Ainsi, en dernière analyse, la *tamaziġt* du Rif est de la Zenatiya. Elle constitue la pointe occidentale d'un domaine linguistique particulièrement étendu qui se perd, à l'Orient, dans les sables de Siwa.

Au Maroc, il conviendra de classer dans ce groupe du Nord ou zénète, non seulement les parlers du Rif proprement dit, mais aussi ceux des Beni Iznacen, des Zkara, des Beni Yala, des Beni 'Amer, des Aït Warain, et encore ceux des Immermouchen et des Aït Seghrouchen. On ajoutera quelques petites colonies rifaines disséminées dans le milieu arabophone, celles du Zerhoun sont les mieux connues. Mais on rangera, sans doute, dans le groupe Beraber-Chleuh, des fractions de Sanhadja et de Ktama, bien que vivant dans le voisinage immédiat du Rif. Ainsi, la linguistique semble avoir des prétentions plus grandes qu'Abd El-Krim ; elle se réserve un domaine plus vaste que celui qu'il revendique.

* * *

Ceci dit, on peut revenir au groupe rifain proprement dit et essayer d'en fixer approximativement les frontières. Ses parlers offrent une homogénéité suffisante pour constituer un dialecte qui se distingue assez nettement du groupe des Beni-Iznacen et, à plus forte raison, du groupe Aït Warain-Aït Seghrouchen, mais par quelques caractères d'ordre phonétique seulement. En effet, comme Destaing l'a déjà établi, « la morphologie, la syntaxe et presque toujours le vocabulaire permettent de le réunir dans un même groupe ».

Biarnay distingue un Rif proprement dit qui va de l'oued Kert (*igzar n sart*) à l'oued Beni Gmil, d'un Rif oriental qu'il situe entre l'oued Kert et la basse Moulouya. Il range dans le premier les tribus côtières des Aït Itteft, Ibeqqoien, Aït Ouriaghel, Aït Temsaman, Aït Sâïd, et dans le second les Iqrâien (Guelaya) et les Ikebdanen (Kebdana). A cette énumération il conviendrait d'ajouter les tribus de l'intérieur, Aït Touzin, Aït 'Ammeret, Aït Oulikech, et les Igeznaïen, pour ne citer que les plus connues.

Pour Sarrionandia, le Rif linguistique s'arrête à la frontière algérienne. Il classe en effet, dans le groupe des Beni Iznacen, les Aït bou Yahi, les Ibedalsen (Mțalsa) qui, avec les Ikebdanen, constituent pour lui aussi un groupe oriental distinct, plus étendu par conséquent que dans la classification de Biarnay. Le Rif proprement dit pourrait alors comprendre deux groupes, d'une part, les Ibeqqoien, Aït Itteft, Aït Ouriaghel, Aït 'Ammeret, de l'autre, les Aït Temsaman, Aït Sâïd, Iqrâien, Aït Oulichek, Aït Touzin, Igeznaïen.

En somme, la difficulté réside dans la fixation de la frontière orientale, l'occidentale étant déterminée sans aucun doute possible par les Mthioua, qui s'appuient sur la puissante tribu jbalienne des Ghomara. Quant à la frontière méridionale, elle reste presque entièrement à fixer, mais elle ne s'éloigne guère de plus de cinquante kilomètres de la côte, sauf du côté des Gzennaya, où elle s'infléchit plus avant dans les terres.

* * *

On se propose de déterminer les caractéristiques du dialecte rifain dont on vient de fixer le domaine relativement peu étendu en le comparant au groupe des parlers berabers-chleuhs, sur lesquels on a des données

plus complètes. On croit de la sorte faciliter le travail de ceux de nos étudiants qui, déjà familiarisés avec la pratique d'un dialecte marocain, voudraient aborder l'étude peu commode du rifain. On s'est servi, en ce qui concerne le Rif, du travail de Biarnay, et, en ce qui concerne les parlers zénètes, des ouvrages de René Basset et de Destaing. On a même suivi le plan établi par ce dernier dans une sorte de travail identique qui lui a permis de donner un essai de groupement des parlers marocains reposant sur des données linguistiques certaines (1).

PHONÉTIQUE

§ 1. — Le Rifain et le groupe Béraber du Nord connaissent les spirantes *b, t, d, k, ġ* qui font place, dans les parlers du Sud, aux occlusives : *b, t, d, k, g*. Il est à remarquer toutefois que le spirantisme va en s'accroissant dans l'intérieur du groupe Rifain, à mesure que l'on se déplace vers l'Ouest, et en s'atténuant, dans le groupe Béraber, dès que l'on s'éloigne du couloir de Taza. Le *t* en particulier est parfois si tenu chez les Aït Ouriaghel qu'il se réduit à un souffle *h* ou même disparaît :

tamtu « femme » > *hamtu* > *amtu*.

A l'état géminé, le *t* et le *d* donnent *tt* et *dd*, en Rifain et en Béraber, groupes qui se prononcent *tʃ* et *dʒ* dans quelques parlers chleuhs.

A l'initiale du mot, le *t* permute avec la sonore *d*, dans l'intérieur du groupe rifain : *damtu* (A. Our.) (2) pour *tamtu*; *drah dmttu*, pour *trah tmttu*; ou avec l'occlusive *d*, par suite d'accommodation phonétique : *in-asend* « dis-leur » pour *asent*; *udfend* « elles entrèrent » pour *udsent*.

La permutation de sourde à sonore s'observe, au surplus tant en Béraber qu'en Chelha, avec assez de constance, quand la dentale est en contact immédiat avec *z* ou *ʒ* :

<i>dzadġit</i> , prière	pour <i>tʒallit</i> (R.)
<i>dzur</i> , être gros	— <i>tzur</i> (B.)
<i>dzdar</i> , pouvoir,	— <i>tzdar</i> (C.).

(1) Destaing, *Étude sur le dialecte berbère des Aït Seghrouchen*. Paris, Leroux, 1920, p. LXX-LXXXVIII.

(2) Par abréviations lire : Aït Ouriaghel. De même R. correspond à « Rifain » ; B. à « Béraber » ; C. à « Chleuh » ; Ibeq. pour Boqqoya ; Tems. pour Temsaman ; Iqr. pour Guelaya ; Kbd. pour Kbdana ; Beġ. pour Beġtiwa ; Guez. pour Gueznaya.

Avec plus de régularité en Rifain qu'en Béraber, on relève l'affaiblissement du *k* en *š* et l'évolution du *k* vers *y* et *i*.

Dans les deux groupes également, l'évolution du *ḡ* aboutit à *i* par l'intermédiaire de *y*, ou à *ž*, par l'intermédiaire de *ǧ* :

tarḡa « rigole » (Ibeq.) ; *tarža* (A. Our.) ; *tarja* (Bett.).

§ 2. — Une des caractéristiques les plus nettes du consonantisme rifain réside dans la permutation constante et normale de la linguale *l* avec un son très proche voisin de sa correspondante médiane *r*, avec laquelle il ne se confond pas :

ilef, sanglier (B. C.), *iref* (R.)
aslem, poisson (B. C.) *asrem* (R.).

La différence de prononciation entre le *r* normal et le dérivé de *l* est nettement marquée par ces deux exemples : *ṭisira*, pluriel de *ṭasirt* « moulin » et *ṭisira* « sandales en alfa », pluriel de « *ṭasilt* » inusité. L'*r* de *ṭisira* « sandales » se prononce avec une vague résonance de *l* : *r^l* qu'on n'entend pas dans *ṭisira* « moulins ».

Les mots arabes passés en Rifain avec *l* préfixé — résidu de l'article — prennent de ce fait une physionomie spéciale :

lqaid, caïd (B. C.), *rqaid* (R.).

Cet *l*, au surplus, est soumis à d'autres modifications. A l'initiale du mot et en contact avec *n* (particule du génitif), il permute avec *d* ou l'affriquée *ǧ* : *n-ǧbḥar* « de la mer » (Tems.) pour *n-lbḥar*.

A l'état géminé, *l* donne selon les parlers : *dd*, *dǧ*, *dḍ*, *dd*, *rr* :

ulli « brebis » (B. C.), *uddi* (Iqr.).

illi « fille » (B. C.), *idǧi* (Tems.).

agellid « roi » (B. C.), *ažellid* (Kebd.) ; *ažeddid* (Iqr.) ; *agdǧid* (Ibdq.) ; *azeddid* (A. Our.).

§ 3. — La permutation de *l* en *r* s'observe dans de rares cas en Béraber du Nord : *els* « se vêtir » (C.) et *ers* (Zayan, Zemmour). On note plutôt, et d'une façon constante, la permutation du même phonème en *n*, chez les Bérabers du Sud (Ait 'Atta, Dads, par exemple) et, même parfois à l'état sporadique, chez les Bérabers du Nord : *els* « se vêtir » (C.) et *ens* (A. Nahir ; A. Mgild).

§ 4. — On note chez les montagnards du Moyen-Atlas diverses valeurs de *l*. Le *l* normal, correspondant à la linguale des parlers chleuhs, ne s'observe surtout qu'à l'état de gémiation. A l'état isolé, il se palatalise et tend vers une prononciation *ǰ* ou *ž* avec lequel il se confond parfois : L'aire d'extension de ce phonème est particulièrement vaste (A. Ndhir, A. Mgild, A. Sgougou, Izayan, Ait Ouirra, etc., parfois chez les Zemmour, les Guerrouan). On peut le considérer comme une des caractéristiques du groupe Beraber du Nord.

Chez les Ktama, voisins du Rif, *l* en finale de mot se prononce *ii* (comme chez certains A. Seghrouchen) : *adfi* « neige » ; *adfer* (R.) ; *adjel* (A. Mgild) ; *adjel* (C.).

§ 5. — Le *r* du groupe Chleuh se maintient en Rifain lorsqu'il joue le rôle de consonne. Par ailleurs, il évolue vers l'adoucissement et se double d'une voyelle épenthétique teintée en *a* : *a^r*. Parfois, comme chez les Temsaman et les Beni Touzin (peu ailleurs), cette voyelle gagne en sonorité en même temps que disparaît tout souvenir de l'articulation *r*. On a : $r > a^r > a$; *tasirt* « moulin » (B. C.) et *tasiat* (Tems.). A l'état gémifié, le groupe est ordinairement précédé de *a* et peut devenir *ar*, chez les Temsaman. Il est remarquable qu'on ne relève aucun cas, dans les parlers considérés, de l'évolution vers la voyelle *a* du *r* dérivé de *l*, preuve que le Rifain distingue bien ces sons.

D'autre part, le changement de *r* en *a* n'est pas spécial au Rifain. On l'observe dans le groupe Beraber-Chleuh, chez les Aït Messad, plus particulièrement.

§ 6. — Le *r* Rifain (dérivé de *l*) n'a jamais la même valeur du *l* beraber (*r* zayani), intermédiaire entre *r* et *l*, avec lequel il se confond dans quelques rares parlers. L'existence de ce phonème sur une aire très étendue caractérise la phonétique des parlers du Maroc central ; il n'est nulle part signalé dans le groupe Chleuh.

§ 7. — Les affriquées *ǰ* et *ž*, rares en Beraber, inexistantes en Chleuh, sont par contre fréquemment relevées en Rifain, plus encore dans les parlers de l'Est (Kebdana, Guelaya) que dans ceux de l'Ouest (Temsaman, A. Ouria-ghel, etc.). Elles se réduisent souvent dans ceux-ci à la chuintante ordinairement gémifiée *šš*, *žž*.

Le *č* provient parfois d'un groupe *lt* : *taqbič* « tribu » pour *taqbilt*; *učma* « sœur » pour *ultma*.

Le *ǰ* correspond au *g* du Sous dans : *ǰidar* « aigle » et *igider* (Sous); *tarǰa* « rigole » et *targ^ua* (Sous). On a déjà dit qu'il provient d'un groupe *nl*.

L'affriquée sourde *t* n'apparaît guère en Rifain que dans les termes empruntés à l'arabe des villes. La sonore *d*, rare également, existe dans les parlers des Tamsaman et des Aït Ouriaghel comme second élément sifflant d'un groupe *dd*, mis pour *ll*.

Par contre, *t* et *d* figurent dans le consonantisme des parlers chleuhs, ceux de l'Anti-Atlas, avec une fréquence non signalée ailleurs.

§ 8. — Le *ǰ* s'assourdit en *h* ou en *q*, comme en Beraber-Chleuh; mais il peut s'atténuer suivant deux modes inconnus du groupe Sud :

a) en ' (Tems.; A. Our.; A. Touzin; Ibeq.). La préposition : *ǰer* « vers » se réduit à ' ; la particule d'avenir : *ǰa* à '.

b) en *a^ǰ* > *a*, toutefois l'évolution n'est pas terminée en Rifain : le *ǰ* vocalisé *a* est à peine sensible.

§ 9. — La semi-voyelle *y*, *i*, correspond parfois à la vocalisation de la sourde *k* :

aǰšum « viande » (R.) et *ašsum* (B.)

ou de la sonore *g* :

ariǰaz « homme » (R.) et *argaz* (C.).

Elle peut se renforcer en *ḳ*, *š*, puis *k* :

iš « cheval » pl. *išsan*, *ištan*, correspondant à *igis* ou *ižis* en Beraber (formes rares cependant).

La semi-voyelle, *u*, *w*, fortement nasalisée, est fréquente en fin de mot comme deuxième élément de diphtongue : *aššaū*. Elle se consonantise et permute avec une labiale *b*, *b*, *f*, ou une palatale *g* ou *k*, comme dans de nombreux parlers.

§ 10. — On note encore en Rifain :

a) Des phénomènes de labialisation des *k*, *g*, *b*, *m*, moins fréquents qu'en Beraber-Chleuh;

b) Une faiblesse de l'articulation emphatique plus marquée encore qu'en

Berber-Chleuh. Le fait le plus saillant est la présence en Rifain comme en Beraber de l'emphatique *ḏ*.

Accommodations phonétiques.

On ne veut retenir ici que celles qui intéressent le *ṭ* et le *n*, comme deuxième élément de groupe, en raison de leur rôle morphologique important.

§ 11. — *bṭ* > *fṭ* : *aqrab* « sacoché » ; dim. : *taqrafṭ* (Tems.). Le fait s'observe parfois en Beraber (Zayan) : *fuḍ* « genou » ; dim. : *tfuṭ* (Ibeq.). Le fait est constant dans les parlers qui emploient les interdentes *ṭ* et *ḏ*, comme dans ceux qui utilisent les occlusives correspondantes *t* et *d*.

dṭ > *tt* ou *t*.

ḡṭ > *ḥṭ* : *amaziḡ* « Berbère » ; fém. : *tamaziḥṭ*.

Le fait est constant en Beraber-Chleuh.

gṭ > *kṭ* : *amzdaḡ* « propre » ; fém. : *tamzakḥṭ* (Tems.).

lṭ > *lḷ* (Kebd.) > *rḷ* (Ibeq.). Le groupe *lṭ* est stable en Chelha ; le groupe, *lḷ* peut se maintenir dans quelques parlers du Berabers du Nord (Zemmour, quelques fractions des A. Ndhir) ou se réduire à *ll* (Izayan, A. Sgougou, A. Mgild, A. Ndhir, A. Ouirra, etc.), *ullma* « sœur » pour *ulḷma*. Dans cette position le *ṭ* prend une prononciation particulière *ṭ* chez les A. Ndhir (Aït Na'aman par exemple) et chez certains A. Mgild et Zayan, dans le mot *alḷto* « encore ». On obtient un groupe noté *lḷ* ou *ḷ*, que l'on prononce en plaçant la langue comme pour le *l* et en laissant échapper la colonne d'air par côté.

Le groupe *lṭ* donne encore en Rifain *šṭ* (Guelaya, et parfois aussi A. Ndhir A. Mgild) ; *žṭ* (Tems.) ; *č* (Tems. ; A. Touzin) :

taḡiulṭ « ânesse » (Sous) ; *taḡiulḷ* (Zemmour) ; *taḡiulṭ* (fraction de A. Ndhir) ; *taḡiulḷ* (fr. de A. Ndhir, Bou Hsousen, A. Merouel) ; *taḡiulḷ* (Izayan, A. Mgild) ; *taḡiulṭ* (Kebd.) ; *taḡiurṭ* (Ibeq.) ; *taḡiušṭ* (A. Sâid) ; *taḡiuč* (Tems.).

nṭ > *nt* et *nd* (A. Our.). Par contre *nṭ* peut s'observer en Beraber du Nord (Zemmour, A. Ndhir), mais on note plus fréquemment l'assimilation du *ṭ* au *n* : un groupe *nn* caractérise ainsi certains féminins (noms, pronoms, désinences de conjugaison, Izayan, A. Mgild, etc.), groupe qui se réduit à *n* dans le mode de formation du rapport d'annexion des noms féminins (Zemmour, A. Mgild, Izayan, A. Sgougou, etc.).

mt, ce groupe se maintient en Rifain dans les parlers de l'Ouest (Tems. ; Ibeq. ; Beṭ.). lorsque la labiale joue le rôle de semi-voyelle et devient généralement *nt* dans les autres et même *nd* (A. Our.).

En Beraber, il se maintient rarement (A. Ndhir), ou devient *nt* (Zemmour) ou *nt* (A. Ndhir) et *nn* ou *n*. (Izayan, A. Mgild). Il est stable en Chelha.

it > *kt* (Kebd. ; Guelaya) > *št* (Tems.) > *it* (Ibeq.). La semi-voyelle a tendance à s'assourdir par palatisation dans les parlers de l'Est, par chuintement dans ceux du centre : *taġiait* « noix »; *taġiaikt* (Iqr.); *taġiašt* (Bet.); *taġiešt* (Tems.).

ut > *ukt* (Kebd.) > *ušt* (Tems.) > *ukt* (Ibeq.) : *aššau* « corne » (A. Our.); *taššaukt* « petite corne » (Ibeq.); *taššaukt* (Tems.).

§ 12. — Avec un son *n*, *l* ou *r* en finale de mot, l'*n* (marque de quelques grandes catégories de pluriels et désinence de la conjugaison de la 3^e personne du masculin pluriel) forme des groupes consonantiques de valeurs diverses selon les parlers.

a) $n + n > nn$ ou *n* en Béraber-Chleuh ; *nen*, en Rifain :

asennan « épine » pl. : *isennan* (B. C.) ; *isennanen* (R.).

b) $l + n > len$ en Chelha ; *ln*, groupe de Demnat, Zemmour ; *ll*, Béraber du Nord (A. Ndhir, A. Mgild, Zayan, etc.) ; *ren*, en Rifain (quelquefois *len* (Kebd.).

umlil « blanc » pl. : *umlilen*, Chelha ; *umliln*, Demnat ; le mot correspond à *amella* (Zayan) pl. : *imellall* ; *imellalen* (Kebd.) ; *išemraren* (Tems.) ; *imedġaren* (Iqr.).

c) $r + n > ren$, en Chelha et en Rifain ; *rn*, Demnat ; *rr*, Beraber du Nord : *aḍar* « pied » pl. : *iḍaren* C. R. ; *iḍarn*, Demnat ; *iḍarr* B. (A. Ndhir, A. Mgild, Izayan, etc.).

§ 13. — « La phonétique des parlers rifains, dit Biarnay, se rapproche plus des dialectes zenatas de l'Est que de celle des parlers des tribus marocaines du Sud, pourtant plus voisines du Rif, groupes des Berabers et des Chleuhs. » Elle groupe « toutes les variations consonantiques signalées séparément dans la grande famille des dialectes zénatas. »

Toutefois, la prééminence si marquée du spirantisme, qui à lui seul explique la richesse et la variété phonétique du dialecte rifain, ne suffit ni à le caractériser ni à le séparer nettement des dialectes voisins. Le groupe oriental des Beni Iznacen et des Beni-Snous comme le groupe plus au Sud des Berabers du Nord connaissent des phonèmes spirants identiques quoique, dans leur ensemble, plus atténués. D'autre part, la phonétique des parlers berabers du Nord, aujourd'hui mieux connue, y attestent l'existence d'un grand nombre de faits linguistiques communs au Rifain et, partant, aux dialectes de l'Est.

Il semble que la caractéristique la plus nette du dialecte Rifain réside dans le changement constant de *l* en *r*, à l'état simple, et à un groupe *dd*, *dǧ* et ses variantes, à l'état géminé. De même, la présence de *l* palatilisé, pouvant parfois se confondre avec *ǧ* et *ž*, et surtout l'existence du *r* zayani : *l* marquant la tendance d'une évolution vers *l* semblent devoir caractériser la phonétique du groupe Beraber du Nord. Et c'est vraisemblablement l'évolution de *l* vers *n* qui caractérisait celle du groupe Beraber du Sud (groupe des Ait 'Atta). Quant au groupe Chleuh, il possède les vibrantes linguales pures *l* et *r*; la présence de l'affriquée *f* pourrait caractériser la phonétique de quelques parlers du groupe de l'Anti-Atlas.

MORPHOLOGIE ET SYNTAXE

LE VERBE

§ 14. — Les verbes se présentent en Rifain, au point de vue de leur structure, avec les formes connues dans les autres dialectes marocains. On signalera tout au plus des verbes de forme *Xa*, correspondant à une forme *Xu* du groupe Beraber-Chleuh et empruntés pour la plupart à des verbes défectueux arabes :

ebna « bâtir » R. ; *bnu*, B. C.

§ 15. **Conjugaison.** — En plus de l'impératif, on distingue un parfait et un imparfait. L'imparfait, conjugué sans particule d'avenir, appelé parfois « aoriste » ou « aoriste dépendant », n'est pas signalé en Rifain. Il est, par contre, d'un emploi courant en Beraber-Chleuh.

§ 16. **Impératif.** — La deuxième personne du pluriel (la deuxième du singulier étant fournie comme dans tous les dialectes par le radical) est caractérisé par les suffixes *em*, *m* (masc.) et *ent*, au lieu de *at* et *amt* généralement rencontrés dans le groupe Beraber-Chleuh. On note exceptionnellement un suffixe *et* (Gzen., Mt.) au lieu de *em*.

Des formes comme *adjettiu* « entrez » (masc.) de *adejd*; *ëjjettiu* « sortez » de *effegd*, correspondent à des impératifs en *iu* (et peut-être en *iwi* et *awit*) relevés dans quelques parlers du groupe Beraber (non en Chelha.)

§ 17. **Parfait.** — Le schéma du temps est le suivant :

SINGULIER	PLURIEL
1 ^{er} pers. : ——— <i>g</i>	<i>n</i> ———
2 ^e pers. : <i>t</i> ——— <i>d-d</i>	<i>t</i> ——— <i>em</i> (masc.).
	<i>t</i> ——— <i>ent</i> (fem.).
3 ^e pers. : <i>i</i> ——— (masc.)	———— <i>en</i> (masc.).
<i>t</i> ——— (fém.)	———— <i>ent</i> (fem.).

Le suffixe *g* se renforce rarement en un son voisin du *h* (sauf les A. Touzin) comme dans le Moyen-Atlas. Le préfixe *t* se réduit parfois à un simple souffle *h*, lequel disparaît souvent. Chez les A. Ouriaghel, on trouve généralement un *d* ou un *d* aux formes qui emploient *t*, préfixe ou suffixe.

§ 18. **Imparfait.** — Les particules d'avenir sont *ad* et *ga*. La première *ad*, commune à la presque généralité des parlers, devient *att* ou *at*, par assimilation du *d* au *t* préfixe de la conjugaison. La seconde *ga* s'emploie chaque fois que le verbe est sous la dépendance d'un pronom relatif ou interrogatif, d'une conjonction. Elle correspond à *ala*, *ara*, *arad*, *rad*, *gra* du groupe Beraber-Chleuh, mais on la signale sporadiquement dans quelques parlers berabers (A. Ndhir, Izayan, A. Sgougou, A. Mgild, etc.).

§ 19. **Participe.** — Le participe parfait est de la forme *iXen*, comme dans tous les dialectes ; le participe imparfait est précédé de *ga*. Il est invariable. Le groupe Beraber-Chleuh utilise fréquemment un pluriel de la forme *Xenin*.

§ 20. **Formes négatives.** — La négation est *war*, *ua* (à l'Ouest du groupe Rifain) *ur* (à l'Est).

Elle correspond à *ur* du groupe Beraber-Chleuh. Elle peut se renforcer de *ša* qui se place après le verbe, comme en Beraber (non en Chelha), et exerce aussi une influence vocalique sur certains radicaux verbaux conjugués au parfait.

L'impératif négatif exige l'emploi d'une forme d'habitude, comme en Beraber (non en Chelha); mais, tandis que la négation reste *war* en Rifain, elle se renforce en Beraber de particules préfixées : *aur*, *aḍur*, *ḥaur*, *ḡadur*, *ḡallur*, etc. L'imparfait négatif et le participe qui en dérive, exigent également l'emploi d'une forme d'habitude (R. B.) mais sans modification de la négation.

Verbes irréguliers

§ 21. **Forme C¹ e C² (neg)** ou **e C¹C² (err)**. Parfait : *nḡiḡ*, *tenḡid*, *inḡa*, *tenḡa*, *nenḡa*, *tenḡim* (nt), *nḡin* (t).

Mêmes flexions dans les parlers du Rif oriental et chez les Beni Iznacen. Le groupe Béraber-Chleuh utilise au parfait les désinences *am* et *an* : *tenḡam*, *nḡan*, au lieu de *im* et *in*, qu'il emploie par contre à l'imparfait : *atenḡim*, *adenḡin*, tandis que le Rifain les ignore à ce temps.

Les verbes de la forme C¹ e C², à quelques exceptions près, sont communs aux groupes de parlers considérés ici.

<i>eḍr</i> , tomber ;	<i>ers</i> , tondre.
<i>eḍḡ</i> , <i>ežž</i> , laisser ;	<i>erḡ</i> , brûler.
<i>egg</i> , faire ;	<i>erz</i> , briser.
<i>ekk</i> , passer ;	<i>eč</i> , <i>ešš</i> , manger.
<i>emr</i> , montrer ;	<i>ḡez</i> , creuser.
<i>ens</i> , passer la nuit ;	<i>sedd</i> , entendre.
<i>enz</i> , être vendu ;	<i>seḡ</i> , acheter.
<i>err</i> , rendre ;	<i>zer</i> , voir.
<i>ers</i> , se poser ;	<i>ukš</i> , <i>uš</i> , donner.

Ce dernier : *uš*, correspond à *ešf* (A. Mgild), à *ekf* (Demnat) et à *efk* (Sous.). On peut ajouter *uḡ* ou *weḡ* « frapper » qui, régulier en Beraber-Chleuh, est du type « *neg* » en Rifain, où il existe conjointement avec une forme *ukḡ*.

§ 22. **Forme aX.** — L'*a* se change en *u* :

a) **Type amz** : *iumez* « il a pris ». De même : *adeḡ* « entrer », *iudeḡ*, *war tudif*.

<i>aḡes</i> , être proche ;	<i>ames</i> , frotter.
<i>agem</i> , puiser ;	<i>aneḡ</i> , diviser.
<i>ager</i> , pendre ;	<i>asem</i> , être jaloux.
<i>aker</i> , voler ;	<i>azzer</i> , courir.

Tandis que les formes *auX* comme *auwi* « emmener » *auwed* « arriver » donnent *iiŭwi* (en Chleuh, fréquent) et *iiŭwed* (Beraber, plus rare), on observe en Rifain *iuwi*, *iuwed*, par changement de l'*a* en *u* et non en *i*.

b) **Type *af*.** La conjugaison donne en Rifain : *iufa* « il a trouvé », *war iufi*, comme en Beraber-Chleuh, mais les 2^e et 3^e personnes du pluriel différent : *tufim* et *ufin* (R.) pour : *tufam*, *ufan* (B. C.) au parfait et : *tafim*, *afin* à l'imparfait.

Le verbe *as-d* « venir » donne parfois une dualité de formes : *ius-ed* et *iusa-d* ; *nus-ed* et *nusa-d* ; *usin-d* et *usan-d*.

§ 23. **Forme *iX*.** — Les verbes de cette forme sont en général réguliers dans les groupes considérés : *ired* « se vêtir » : *iired* (Rif, Zemmour).

§ 24. **Forme *uX*.** — Peu de représentants de cette forme à signaler ; la plupart sont des verbes d'état dont la conjugaison est régulière : *usser* « vieillir » : *iusser*.

§ 25. **Forme *XaX*.** — Type *lal*. Le changement de *a* en *u* est aussi de règle en Rifain :

<i>šar</i> , être plein :	<i>iššur</i> .
<i>jad</i> , avoir soif :	<i>ifud</i> .
<i>ggaž</i> , déménager :	<i>igguž</i> .
<i>ras</i> , faire paître :	<i>irus</i> .
<i>raz</i> , avoir faim :	<i>idduz</i> (Ibeq.).
<i>žadğ</i> , jurer :	<i>ižudğ</i> .

Des formes comme : *gullig*, *igulla*, de *gall* « jurer » ; *lulig*, *ilula*, de *lal* « naître » assez fréquentes en Chleuh ; rares en Beraber : *gudğig*, *igudğa*, de *gadğ* « déménager », paraissent inexistantes en Rifain.

§ 26. **Forme *XiX*.** — Le son *i* interne se maintient en Rifain ; il devient *a* dans quelques rares cas en Béraber, et *u* ou *a* assez fréquemment en Chleuh :

<i>siggel</i> , chercher :	<i>isuggel</i> .
<i>slil</i> , laver :	<i>islul</i> .
<i>sird</i> , laver :	<i>isurd</i> .
<i>sifed</i> , envoyer :	<i>isafed</i> .
<i>tihel</i> , se marier :	<i>itahel</i> .

§ 27. **Forme XuX.** — Les verbes de cette forme sont réguliers tant en Rifain qu'en Beraber-Chleuh.

§ 28. **Forme Xa.** — Rares en Beraber-Chleuh, les représentants de cette forme sont par contre assez nombreux dans le groupe zénète. La plupart sont empruntés à des verbes défectueux arabes. Leur conjugaison est irrégulière. Ex. : *zua* « passer », parfait : *zuiġ*, *tzuid*, *izua nzua*, *tzuim* et *tzuam*; *zuin* et *zuan*. La négation change l'a en i.

§ 29. **Forme Xi.** — La conjugaison est régulière dans les deux groupes. Générale en Chelha, la règle offre cependant quelques exceptions en Beraber et en Rifain : *qdi* « faire » : *iqda*; *ėksi* « se vêtir » *iksa*; *agi* « refuser » *iuga* (Tems.); *ari* « écrire » *iura* (Tems.); *iuri* (A. Touzin).

Le verbe *ėni* « monter à cheval » est irrégulier en Beraber et en Rifain : *iñia*, peut-être convient-il de le classer dans la catégorie eC^1C^2 : *ėny*.

§ 30. **Forme Xu.** — **Type ddu.** La plupart des verbes de ce type sont irréguliers en Beraber-Chleuh — *ddiġ*, *idda* — et réguliers en Rifain, comme aussi dans le groupe zénète :

<i>endu</i> , sauter :	<i>indu</i> —	<i>ernu</i> , ajouter :	<i>irnu</i>
<i>ezzu</i> , planter :	<i>izzu</i> —	<i>gru</i> , réunir :	<i>igru</i> , etc.

On note cependant : *su* « boire » : *isua* au parfait et *adisua* à l'imparfait, où l'on observe l'emploi d'une particule d'avenir avec une forme exprimant le passé : on relève encore : *ū* « être cuit » : *iū^ua* (Ibeq.) à côté de *ñu*, *iñu* (Tems.).

§ 31. **Forme iXi.** — *ini* « dire » et *ili* « être » offrent en Rifain comme en Beraber-Chleuh les mêmes particularités signalées dans la généralité des dialectes. Le premier se conjugue : *enniġ*, *tennid*, *inna*, *nenna*, *tennam* et *tennim*, *nnam*. Le second se prononce *iri* et donne selon les parlers : *idda*, *idġa*.

Formes dérivées.

§ 32. **Forme factitive.** — Elle s'obtient comme dans tous les parlers par la préfixation de *s* qui devient selon le cas *š*, *z*, *ž* et *ž*. Le radical verbal peut subir quelques modifications. Les formes *aX*, par exemple, possèdent une forme factitive *siX*, qui s'observe encore en Beraber et non en Chelha : *adeš* « entrer » *sides* « introduire ».

Les verbes de la forme *eC¹C¹e C²* à première radicale géminée réduisent la consonne double à la consonne simple comme du reste en Beraber-Chleuh : *etter* « demander » et *suter*.

§ 33. **Forme mX.** — Elle marque :

a) La réciprocité ; le *m* formatif ne se vocalise pas : *miu mi* ou *mia*, comme en Beraber-Chleuh : *meng* « se battre », de *enj*.

b) L'idée passive ; les représentants de cette forme exprimant l'idée passive sont beaucoup plus nombreux en Rifain qu'en Beraber-Chleuh : *mers* « être posé » de *ers* ; *mešti* « être pris » de *ešti*.

Le préfixe *n* existe normalement et conjointement avec *m* ; il paraît d'un emploi moins généralisé que dans les parlers du Sud : *ngru* « se réunir » ; *nuffer* « être caché ».

§ 34. **Forme passive.** — On note avec constance le préfixe *tua*, avec la fricative *t* et non la spirante *ṭ* : *tuakrez* « être labouré » de *kerz*. On observe en Beraber l'emploi de *tu* ou *ttu*, parfois *twa* et même *ti*, et en Chelha celui de *tia* ou de *tiu*.

§ 35. **Formes d'habitude.** — Les règles de formation signalées dans les autres dialectes valent dans leur ensemble pour le Rifain. On notera principalement les formes suivantes.

a) *XaX* — *XiX* — *XuX*, par intercalation d'une voyelle entre les deux dernières radicales : *selmed* « enseigner » f. h. *selmađ* — *sifej* « cribler » f. h. *sisif* — *sufej* « expulser » f. h. *sufuj*.

b) *Xa* — *Xi* — *Xu*, par addition d'une voyelle : *smun* « réunir » f. h. *smuna* — *seržiž* « trembler » f. h. *seržiži* — *send* « battre le beurre » *sendu*.

Des formes *aXiu* s'observent en Rifain et non dans le groupe Sud :

<i>ajaršiu</i> , croûte de pain,	cf. <i>ijerki</i> (B. C.).
<i>alefsiu</i> , couleuvre,	<i>alefsa</i> .
<i>afriu</i> , aile,	<i>ijer</i> .
<i>amziu</i> , ogre,	<i>amza</i> .
<i>anbjiu</i> , hôte,	<i>anebgi</i> .
<i>ašniu</i> , jumeau,	<i>iken</i> .

Par contre, des formes *waX*, désignant plus spécialement des noms d'animaux et de plantes, fréquentes en Chelha, ne paraissent pas avoir de représentants en Rifain.

§ 39. **Nom féminin.** — La forme *tvX* ($v = a, i, u$) existe conjointement avec la forme *taX*, caractérisée par la chute de la voyelle initiale ; cette forme fréquemment rencontrée en Rifain n'existe pas en Beraber-Chleuh.

<i>trašša</i> , filet,	et	<i>taratsa</i> (B. C.).
<i>tğatt</i> , chèvre,		<i>tağatt</i> .
<i>tsa</i> , foie,		<i>taša</i> .
<i>tjušt</i> , soleil,		<i>tafukt</i> .

La voyelle, modifiée souvent en *i*, réapparaît au pluriel : *tigattin*.

§ 40. **Formation du féminin.** — La règle connue : préfixation et suffixation d'un *l* ou d'un *t*, s'applique dans tous les cas. On a vu que, selon sa nature, la dernière consonne du nom masculin subit, au contact de la marque du féminin *l*, des modifications curieuses que le Chelha ignore.

Le diminutif peut être aussi de la forme *tcXl* : *tjut* « petit genou » pour *tafut*, de *afud*.

§ 41. **Pluriel.** — On observe en Rifain les grandes catégories de pluriels signalées en Beraber-Chleuh. Les remarques concernant les désinences et les modifications de la voyelle initiale valent dans l'ensemble pour l'un et l'autre groupe. Toutefois des pluriels masculins *aXen*, *uXan*, *Xten* et des pluriels féminins *taXin* et *tuXin* (*tumgarin*, *tumzin*) assez fréquents en Chelha sont plus rares en Rifain.

§ 42. **Formes d'annexion.** — En Rifain également, tout nom possède une forme absolue et une forme d'annexion qui s'emploient l'une et l'autre dans les mêmes conditions qu'en Beraber-Chleuh. Cependant, dans le groupe zénète, le nom, sujet du verbe et placé à sa suite, ne revêt pas toujours sa forme d'annexion : en Beraber-Chleuh, la règle ne comporte pas d'exceptions.

A. Noms masculins. a) Forme *aX* : En état d'annexion, ils sont de la forme *uX* : *ariaz* « homme » f. annex. : *uriaz*, et quelquefois *wuX*, *ũwuX*, avec un *w* fortement nasalisé (Gzen.), ou *waX*, *uaX*, quand le son *a* est constant : *akniu* « jumeau », f. annex. : *uakniu*. Les formes *waX* paraissent toutefois moins nombreuses en Rifain qu'en Beraber-Chleuh.

b) Forme *iX* : Selon que l'*i* initial est long ou bref, la forme d'annexion est *yiX*, *iyiX* ou *iX*, *iiX*.

c) Forme *uX* : On observe selon le cas *uX*, *wuX*, *ũwuX*.

d) Forme *cX* : sans voyelle initiale, celle-ci réapparaît à l'état d'annexion : *funas* « bœuf » *ufunas*.

B. Noms féminins. a) Formes *taX* et *tiX* ; elles donnent à l'état d'annexion *tX* ou *teX*, ou *taX*, *tiX*, quand le son *a* ou *i* est constant.

tamgart « vieille femme » ; f. annex. : *temgart*.

timgarin, pl. ; » *temgarin*.

tara « fontaine » ; » *tara* (*a* constant).

tittawin « yeux » ; » *tittawin* (*i* constant).

Si la chute du son initial met à découvert un *i* ou un *u*, ce son redouble à la forme d'annexion : *taya* « négresse », f. annex. : *tiya* ; *taussart* « vieille », f. annex. : *tuussart*.

b) Forme *tuX* : forme d'annexion semblable à la forme absolue : *tudait* « Juive » ; f. annex. : *tudait*.

c) Forme *tcX*. La voyelle initiale réapparaît quand elle correspond à un *a* ou à un *i* constant : *tfuit*, « soleil » ; f. annex. : *tafuit*.

§ 43. **Rapport d'annexion.** — L'emploi de la particule *n* s'observe aussi bien devant les noms masculins que devant les noms féminins :

tawuort n-urtu, la porte du jardin,

agrao n-teqbirt, le conseil de la tribu.

Devant *i* ou *u*, *n* se palatalise *ñ* :

aqraḥ ñ-iiaden, une sacoche de blé (Tems.).

taḥjit ñ-iddis n-uzddiḍ, histoire de la fille du roi (A. Our.).

Le résidu de l'article arabe *l* précédant le nom passé en berbère se change en *ǧ* dans le voisinage de *n* : *issis n-ǧqadi*, les filles du cadî ; *ufiru n-ǧhrir*, un fil de soie.

Le rapport d'annexion des noms masculins s'exprime aussi, dans quelques parlars du groupe, par simple juxtaposition du déterminant au déterminé : *uḍem iismeǧ*, le visage du nègre.

Dans le groupe Beraber-Chleuh, *n* s'emploie de préférence devant les noms féminins (sauf dans le dialecte de Demnat). Tandis que le *t* du nom rifain en présence de *n* devient *f* et se maintient, il disparaît, par assimilation, dans nombre de parlars berabers du Nord ; il ne subit aucune modification en Chelha.

Noms de nombres.

§ 44. — De l'ancienne numération berbère, le Rifain n'a gardé que le nom du premier nombre : « un » *iǧen*, *iǧ*, ou *ižžen*, *ij* ; « une » *išt n*, *iš n*.

Ces formes particulières au groupe zénète, existent néanmoins en Beraber du Nord (Zemmour, Izayan, etc.) et correspondent à « *iun*, *iuk*, fém. *iut*, *iukt* » du même groupe, et à « *ian*, fém. *iat* » en Chelha.

On sait que les Berabers ont des noms spéciaux pour désigner les trois premiers nombres, et les Chleuhs, pour désigner les quatre premiers et dix, si l'on admet que les noms de cinq à neuf sont des déformations d'emprunts faits à une langue sémitique autre que l'arabe.

Des noms ordinaux, le terme « premier » est rendu par un mot berbère. Les autres peuvent être traduits comme en Beraber-Chleuh par le numéral ordinal précédé de *wis* ou de *tis*, selon le genre.

L'adjectif.

§ 45. — On note :

a) des adjectifs désignant des couleurs de même forme dans les deux groupes :

auraǧ, jaune ; *azuggaǧ*, rouge ; *azegzau*, bleu ;

b) des formes différentes dérivées ou non d'une même racine :

R. *aberkan*, noir ; B. *aḥabšan* ; C. *asggan*.

R. *ašemrar*, blanc ; B. *amellal* ; C. *umlil* ;

c) des formes *mX*, fréquentes dans le groupe zénète :

miriu, large ; *mizid*, doux ;

d) des formes *aXan* plus familières au groupe Nord qu'au groupe Sud :

ameqran, grand ; *amezian*, petit ; *aṣebḥan*, beau ;

e) des formes *uX*, rares en Chelha, rares également en Rifain : *uqbih*, méchant ; *unšif*, asséché (A. Touzin), assez nombreuses en Beraber : *umlil* « blanc » ; *uṣbih* « beau » *uqmir* « étroit » *unziz* « intelligent » *uḥšin* « grossier » ; *ujdid* « neuf ».

§ 46. — L'adjectif épithète se place dans le groupe Sud à la suite du nom avec lequel il s'accorde, il en est séparé, en Rifain, par la copule *d*, surtout s'il se rapporte à un nom indéterminé :

iufa idj uuriaz d aṣebḥan, il trouva un homme bon.

La même copule *d* traduit le verbe « être » quand l'adjectif est attribut :

umas d amezian, son frère est jeune.

En pareil cas, le Beraber-Chleuh utilise le verbe *eg*. Toutefois l'emploi de *d*, particulier au groupe zénète, n'est pas inconnu des Berabers du Nord : les Zemmours en font aussi usage.

§ 47. — Comme les autres parlars du groupe Zénète, le Rifain connaît une forme *tuḡ* ou *tuḡa* pour traduire l'imparfait du verbe « être ». Elle peut se conjuguer, ou s'employer sous une forme impersonnelle allongée des pronoms régimes directs : *tuḡa-iyi* « j'étais », *tuḡak*, *tuḡa* « il était » *tuḡaneḡ*, *tuḡaken*, *tuḡaṭen*. Le Beraber-Chleuh l'ignore.

§ 48. — Chleuhs et Berabers, et plus encore les premiers que les seconds, préfèrent traduire l'idée qualificative à l'aide du participe d'un verbe d'état. Ce participe est de la forme *iXn* ou *Xn*, au singulier ; *Xnin*, au pluriel.

La conjugaison des verbes d'état est régulière et complète dans les deux

groupes considérés. On doit signaler que leur forme d'habitude, dans un grand nombre de cas, est de la forme *tiX* ou *titiX* en Beraber-Chleuh, et non en Rifain. Cette particularité laisse supposer à l'origine une forme simple *iX*, qui est la caractéristique des verbes d'état en Zouaoua.

LE PRONOM

§ 49. Pronoms sujets sujets ou isolés.

SINGULIER	PLURIEL.
1 ^{re} pers. : <i>neš, niš</i>	<i>nešni, nešnin, neššin.</i>
2 ^e pers. <i>šek, (m.).</i>	<i>ķenniu.</i>
<i>šem, šemm (f.)</i>	<i>ķennint.</i>
3 ^e pers. <i>netta (m.)</i>	<i>niṭni, neṭnin.</i>
<i>nettaṭ, nettaṭa (f.)</i>	<i>niṭenti, neṭnint.</i>

Les formes rifaines se rapprochent davantage des formes zénètes et se distinguent des formes correspondantes du groupe Beraber-Chleuh où l'on note :

1^{re} pers. : *nek (s.)* et *nekni, nukni (pl.)* ;

2^e pers. : *kii, kiy (s.)* et *kenni, kunni (pl.)* ; toutefois une forme *šeg* ou *šek*, comme en Rifain, s'observe chez certains Bérabers du Nord (A. Nahir, A. Mgild) ;

3^e pers. : une forme *nihni (m.)*, *nihenti (f.)* familière à quelques parlers berabers et caractérisée par l'affaiblissement du thème *ṭ* en *h* n'apparaît que sporadiquement en Rifain, bien qu'elle s'entende surtout dans le domaine de la zenatiya.

§ 50. Pronoms régimes directs. — On leur connaît une forme en *i* (sauf le pronom de la première personne) quand ils suivent un verbe conjugué à une personne ne comportant pas de suffixe :

ayis — *iš (m.)* ; *išem (f.)* — *iṭ (m.)* ; *it (f.)*.

aneḡ — *iken (m.)* ; *ikennint (f.)* — *iṭen (m.)* ; *iṭent (f.)*.

Même particularité dans quelques parlers berabers, non en Chelha.

En Rifain comme en Beraber du Nord, le thème pronominal de la 3^e personne est *ṭ* au masculin et *t* au féminin. Certains parlers du groupe Chleuh où le *ṭ* est inconnu, ont une forme *t* ou *ti* ou *tṭ* au masculin, et *ti, tṭ* et *st* au féminin.

Le féminin, dans tous les cas, paraît formé par le redoublement du *t* ou du *t*. En Chelha, le *t* du pronom pluriel *ten* est implusif, *n* est voyelle. Ce pronom ne prononce jamais *in* comme le dialecte de Demnat et en Beraber du Sud.

§ 51. **Pronoms régimes indirects.** — Le pronom de la première personne du singulier se présente en Rifain avec un *a* à l'initiale :

ai (au lieu de *ii*) — *ak*; *am* — *as*.

aneġ — *akum* (Ibeq.) *awen* (A. Our.); *akent* — *asen*; *asent*.

Le pronom *aun* (vous) du Chelha se prononce souvent *awen* en Beraber, où on l'emploie concurremment avec une forme énigmatique : *awiġ* (Zemmour, Izayan) correspondant à un singulier *awik*.

§ 52. — L'emploi des pronoms régimes obéit aux règles communes, aux divers dialectes, avec toutefois moins de rigueur en Rifain :

medġa iuf-it, s'il le trouvait.

midġa t n'ader, si nous l'avions fait.

main da isent ġa ggeġ? que leur ferai-je?

main da k ġa kkeġ? par où te ferai-je passer?

Dans ces deux derniers cas, le pronom, attiré par le pronom interrogatif, ne s'intercale pas entre le verbe et la particule du futur *ġa*.

§ 53. **Pronoms affixes des prépositions.** — Le tableau suivant montre qu'ils diffèrent à peine des pronoms en usage en Beraber-Chleuh :

SINGULIER : *i* — *ek*, *em* — *es*.

PLURIEL : *neġ* — *wen*, *kum*, *wem* (m.); *kent* (f.) — *sen* (m.) *sent* (f.).

§ 54. **Pronoms affixes des noms.** — Même mode de formation en Rifain qu'en Beraber-Chleuh :

SINGULIER : *inu* — *enneš*, *ennem* — *ennes*.

PLURIEL : *ennaġ* — *ennqen*, *enkent* — *ensen*, *ensent*.

Le Rifain utilise néanmoins de préférence des formes *inek*, *inem*, *ines*, que le groupe Beraber-Chleuh ne connaît pas.

Rien de particulier à signaler au sujet des pronoms possessifs obtenus des pronoms *w*, *wi* (m.); *t*, *ti* (f.) ayant respectivement pour pluriels *yi*, *yn* et *ti*, *tin*, et des pronoms affixes des noms.

§ 55. **Particules et pronoms démonstratifs.** — Les particules démonstratives jointes au nom et traduisant les adjectifs démonstratifs français « ce, cette, cet, ces » sont : *a* (proximité) — *in* (éloignement) — *enni* (absence). La première *a*, commune au groupe Beraber-Chleuh, s'allonge souvent d'un *d* : *ad*. La seconde *in* est aussi connue des Berabers du Nord et correspond à *an* et *and* des parlers du groupe Chleuh. L'autre *enni*, particulière au groupe Rifain et au groupe zénète, est remplacé en Beraber-Chleuh par : *enna*, *eddeğ*, *annağ*, *elli*, *ellig*, selon les parlers.

La particule *u* (proximité) est signalée chez les Kibdana et les Mtalsa comme dans plusieurs autres parlers apparentés à la zenatia (Beni Iznacen, etc.).

Jointes aux particules génériques *w* et *t* (sing.) ; *y* et *tin* (pl.), les particules *a*, *in*, *en* mise pour *enni*, fournissent des expressions traduisant les pronoms démonstratifs :

Proximité :	<i>wa</i> , celui-ci ;	<i>ta</i> , celle-ci.
	<i>yina</i> , ceux-ci ;	<i>tina</i> , celles-ci.
Éloignement :	<i>win</i> , celui-là ;	<i>tin</i> , celle-là.
	<i>yinin</i> , ceux-là ;	<i>tinin</i> , celles-là.
Absence :	<i>wen</i> , celui-là ;	<i>ten</i> , celle-là.
	<i>yin</i> , ceux-là ;	<i>tin</i> , celles-là.

Les formes allongées *wenni*, *tenni*, etc., existent dans le Rif oriental.

Formes quelque peu différentes dans le groupe Beraber-Chleuh. Aux formes simples *wa*, *ta* ; *wi*, *ti*, le Chelha préfixe parfois *ğ* ou *h* : *ğwa*, *hta*, et utilise les particules locatives : *d* (proximité), *n* (éloignement), *lli* et *na* (absence). Les parlers berabers (surtout ceux du Sud) ont une préférence marquée pour l'emploi de la particule locative *ddeğ* que ne connaît pas le Rifain.

§ 56. **Pronoms relatifs.** — Dans une phrase comme celle-ci : « c'est moi qui... » ou : « ce n'est pas moi qui... » ou : « c'est cela que... », le pronom relatif « qui ou que » se traduit en Rifain par *ai*, généralement réduit à *i* :

- C'est moi qui l'ai frappé, *nešš iṭ iukṭin*.
 C'est moi qui le frapperai, *nešš iṭ ġa iukṭen*.
 C'est moi qui frappe, *nešš iğ eššaten* (f. h).

La contraction des deux *i* se fait en *ǧ*. En Beraber le pronom est *ai* ou *ag* par suite de la contraction en *g* de l'*i* du pronom et de l'*i* du participe. En Chelha, le pronom est *a*.

Dans une phrase de ce genre : « l'homme qui... » ou « l'homme que... » le pronom « qui ou que » se traduit par *enni*, et, de préférence par *en*, forme réduite de la précédente. Le Beraber utilise : *enna*, ou *nn* et *n*; le Chelha : *elli*.

« Ce qui, ce que » se dit : *main*, ou *min* et *ain* :

war essineǧ main eqqaren, je ne sais ce qu'ils disent.

(Cf. en Beraber-Chleuh : *mai*, *ma* et *aya*, *ain*, *ainna*, etc.)

§ 57. **Pronoms interrogatifs.** — « Qui? » et « Que? » se disent *main*, *main d*, en Rifain : *main d ak innan awal-a?* qui t'a tenu ce propos? ; *mai*, en Beraber ; *ma*, en Chelha.

Dans les dialectes considérés, ces pronoms peuvent être suivis de particules ou de prépositions marquant l'instrument, le lieu, l'origine :

mainzi, avec quoi? ; *mainḥef*, sur quoi?

maindi, dans quoi? ; *maït*, en quoi?

En Beraber, une particule *mi*, ayant un caractère intransitif, suit en général le composé ainsi obtenu (*ma* remplace *mai*) : *maǧermi*, *masmi*, *maǧejmi*, etc.

Le Rifain connaît un pronom *wi*, parfois *wa*, correspondant à *wu*, dans certains parlars zénètes, avec le sens de « qui » : *wi d inǧan?* et aussi : *wi g inǧan?* qui a tué?

De même que *main*, ce pronom se combine avec les prépositions : *wikəd* « avec qui? » ; *wiǧer* « chez qui? »

Sous la forme *wai* ou *waid*, ce pronom ne s'emploie que sporadiquement en Beraber et dans des formules optatives, comme *wa*, en Chelha.

« Quel » se dit *man* dans les deux groupes ; la forme peut s'allonger d'un *a* en Rifain, mais on dit : *man ariaz* et *mana wariaz?* quel homme ? et : *man tamettuǧ* et *mana tmettuǧ?* quelle femme? Le pronom *matta*, d'un emploi courant en Beraber-Chleuh, ne paraît signalé en Rifain.

« A qui » *umi*, *mumi*, *mammu* et *wimi*, en Rifain, correspondant à *imi* (Beraber) ; à *mami*, *mammu*, *mammul* (Chelha).

« Où? » *mani*, forme commune aux deux groupes ; elle s'emploie avec une

préposition qui devient postposition pour marquer le lieu, le mouvement : *manis*, d'où, etc.

« Pourquoi » *maimi*, *mimi*, *mainḥef* (Rif.); *maḥef*, *maḥefmi* (Beraber); *maḥaillig* (Chelha).

« Quand » *mermi* (Rif.); *milmi* (Beraber) *manak^u* (Chelha).

« Combien » *šḥar*, *mšḥar* (Rif.); *mešḥal*, *mešta* (Beraber); *mennau*, *mnešk* (Chelha).

« Comment » *mameš*, *mammek* (Rif.); *maka i*, *makka* (Beraber); *manik a?* (Chelha).

§ 58. **Pronoms indéfinis.** — Le thème *iḍ* a fourni des expressions traduisant l'adjectif indéfini « autre » dans les dialectes considérés :

Rifain : *enniden*, *neḍnit*, *neḍnin*, *nneḍni*, *nnaḍni*.

Beraber : *iaden*, *iadenin*, *ḍnin*.

Chelha : *iadnin*, *iadni*, *iaden*.

Le pronom est obtenu du même thème précédé d'un pronom démonstratif. Avec quelques variantes, on trouve en Rifain :

unniden, l'autre (m.), *innidni*, les autres (m.);

ḥenniden, l'autre (f.), *ḥinnedni*, les autres (f.);

formes qui correspondent à :

Beraber : *wadnin*, *ḥadnin* et *unednin*, *ḥenednin*.

windnin, *ḥindnin* *wisednin*, *ḥisednin*.

Chelha : *wayyaḍ* (m. s.); *wiyyaḍ* (m. pl.).

ḥayyaḍ (f. s.); *ḥiyyaḍ* (f. pl.).

« Un, l'un » se dit : *ižžen*, *iž*, *iḡ*; fém. : *išten*, *išt*.

« Chaque » *kur*, *mkur*.

« Chacun » *kur ižžen*.

« Aucun » *ura ḍ ižžen*; *ḥad*.

« Tout » *qa'*.

« Quelques, plusieurs », *ši*, *ša*, *rb'ad*.

« Seul » *uḥades*, lui seul.

Des termes, comme les suivants, signalés en Beraber-Chleuh, sont inconnus du Rifain : *its* « quelques »; *duk* « quelconque »; *nnit* « même »; *maiggat*, *kraigat* « chaque »; *amia* « rien », etc.

Des expressions empruntées à l'arabe se sont substituées aux formes berbères en plus grand nombre en Rifain qu'en Beraber-Chleuh.

DES PARTICULES

§ 59. **Prépositions et locutions prépositives.** — Quelques prépositions sont de forme commune aux groupes considérés : *i* « à » ; *n* « de » ; *d* « avec » ; *s* « avec, vers » ; *ar* « jusqu'à, vers ».

D'autres sont légèrement modifiées mais toujours reconnaissables.

« avec » marquant l'accompagnement. A côté de *d*, on note en Rifain, comme en Beraber, non en Chelha, une forme composée *akd*, devant un nom, *akid*, ou *ikid* avec un pronom, pouvant se réduire à *ak* et *ag* (A. 'Ammeret).

« de » particule du génitif se palatalise *ñ* devant un nom commençant par la semi-voyelle *i* et *u*.

« chez » devant un nom : *ger*, en Rifain et en Beraber et *dar*, d'origine arabe, en Chelha. Cette préposition se prononce *ga*. (Tems., A. Our.) et ' (Tems., Ibeq.). Devant un pronom affixe, elle se vocalise *gar* (Rif.), *gir* ou *gur* (Beraber).

« dans » se présente sous deux formes en Rifain ; l'une *g* et parfois *ug* ou *gi* devant un nom masculin ; l'autre *di*, ou *dai*, ou *deġ* et *deġ* (Guel., Kebd.) devant un nom féminin. On note dans le groupe Sud : *g* (Beraber), *ġ* (Sous) qui s'emploient indifféremment devant un masculin ou un féminin, et *dig* (Beraber), *gig*, *gi* (Chleuh) devant un affixe des prépositions.

« de » marquant l'origine : *zeg*, *zeġ* ou *zi*, *zug* et *zu*, et parfois *seg*, *si*, en Rifain, formes qui correspondent à *zeg* (nom), *zig* (pronom) en Beraber ; *zeġ* ou *ġ* en Chelha.

« sur » *haf*, *hef* ou *h* (Rifain) ; *hef* devant un nom, *gif*, devant un pronom (Beraber) ; *f*, *iggi*, devant un nom, *fell* avec un pronom (Chelha).

La vocalisation en *i* du groupe des prépositions : *aked*, *ger*, *deġ*, *hef*, *zeg* s'observe surtout en Beraber : *akid*, *gir*, *dig*, *gif*, *zig*. Elle n'est plus qu'un souvenir en Chelha et en Rifain : *akid*, *di*.

§ 60. — D'autres prépositions offrent en Rifain des formes plus proches du Beraber que du Chelha :

« devant »	<i>zzat, zaṭi</i> (R.);	<i>zaṭ, ḍaṭ</i> (B.);	<i>lguddam</i> (C.);
« derrière »	<i>dfer, ura</i> ;	<i>ffir</i> ;	<i>tigurdin</i> ;
« dessus »	<i>ennej</i> ;	<i>nnaq</i> ;	<i>iggi</i> ;
« dessous »	<i>addai, addu</i> ;	<i>eddau</i> ;	<i>izdar, ddu</i> ;
« entre »	<i>jar, ajar</i> ;	<i>agar, inger</i> ;	<i>nger, ger</i> .

Certaines utilisent les pronoms régimes indirects, certaines autres, les pronoms compléments des noms. A quelques rares exceptions près, l'appareil berbère s'est maintenu presque intact dans les parlers considérés. Le fait le plus saillant est la substitution en Chelha de *ger* à *dar*, d'origine arabe selon toute vraisemblance.

Adverbes.

§ 61. Adverbes de temps.

« cette année » : *asugg^uas-a* (R.); *asugguas-a* (B.); *ḡasegg^uas-ad*.
On note une forme intéressante *iḍ-a*, chez les Ibeq.

« l'année prochaine » : *imar*; *asugguas d iddan*; *imal*.

« l'année dernière » : *azzḡaṭ*; *asugguas ennaṭ*; *nḍaḍana*.

« il y a deux ans » : *fer wazzḡaṭ*; *asegguas usegguas ennaṭ*; *aḍanin*.

« matin » : *ṣṣbaḥ*; *tufut, saska*; *ṣbaḥ*.

« après-midi » : *tameddiṭ*; *tadugguat*; *tadugg^uat*; *tazduil*.

« aujourd'hui » : *iḍ-a, iḍ-u*; *assa*; *ḡassa*.

« hier » : *iḍ ennaḍ*; *asennaṭ, idelli*; *iḍgam*.

« avant-hier » : *far eḍ ennaḍ*; *ass ennigen wasennaṭ*; *asfan*.

« demain » : *fiuṣṣa, ḍuḍṣa*; *askka*; *azekka*.

« après-demain » : *far waiṣṣa*; *ass ennigen waskka*; *naṭ uska*.

« maintenant » : *ruḥa, ileqqu*; *wasa*; *ḡilad*.

« autrefois » : *ziṣ*; *zik*; *zikk*.

« toujours » : *rbḍa*; *abḍa*; *bedda*.

On remarque que dans la formation des termes : « année, hier, aujourd'hui », le Rifain a une préférence marquée pour l'emploi de *iḍ* « nuit » et le Beraber-Chleuh, pour celui de *ass* « jour ».

§ 62. Adverbes de quantité.

- « un peu » : *šuei* ; *ša n-šwi* ; *imik*.
 « beaucoup » : *attas*, *dunnit* ; *‘anugg^ua*, *šaigan* ; *kigan*.
 « encore » : *‘ad* ; *allu*, *iḥallo* ; *sul*.
 « gros comme » : *anešt n* ; *annešt* ; *ḡanešk*.
 « assez » : *kfa* (v. ar.) ; *qedda* (ar.) ; *iuda* (ar.).
 « tout » : *qa’* ; *qaḥ* ; *aok*, *kullu*.

§ 63. — Adverbes de lieu.

- « ici » : *da*, *danin*, *daniṭi* ; *da*, *daha* ; *ḡi*, *ḡid*.
 « là » : *din*, *dinni* ; *din* ; *ḡinna*.
 « là-bas » : *dihi*, *ḡiha* ; *dihin* ; *ḡinn*.

Ces expressions s'emploient avec certaines prépositions pour marquer le mouvement :

- « vers ici » : *sin*, *siha* ; *sihin* ; *sḡinn*, etc.

§ 64. — Adverbes de manière.

- « aussi » : *ura* ; *agud* ; *ḥatta*, *ula*.
 « ainsi » : *ammu*, *amya* ; *aḡa*, *aḡin* ; *ḡika*, *ḡemka*.
 « doucement » : *šuai šuai* ; *stawil* ; *selḥit*.
 « vite » : *s-tazra* ; *s-tazzela* ; *s-ezzerb*.
 « comment » : *mammēḡ* ; *maka*, *mimeš* ; *manik*.
 « bien » l'idée de bien, de bon peut être rendue par l'un des verbes : *ḡara* (R.) ; *zil* (B.) ; *‘adel*, *fulki* (C.). Les mêmes formes précédées de la négation traduisent « mal ».

§ 65. — Adverbes d'affirmation.

- « oui » : *uah*, *ieh* ; *ih*, *iieh* ; *iiy*, *iah*.
 « bien, très bien, soit » : *wahḡa* ; *ḡiar!* ; *wahḡa!*

§ 66. — Adverbes de négation.

- « non », *la*, *lla*, *lawah* ; *oho*, *ihi* ; *uhu*, *ihi*, *lalal*.
 « ne pas » : *war*, *ur*, *ua* ; *ur*, *ul* ; *ur*.
 « ne jamais » : *‘ammers*, *‘ameru* ; *usar*, *urḡin* ; *uržžu*, *ur sar*.
 « ne... pas encore » : *ur... a’ad*, *mazar* ; *urla* ; *sul urla*.

Les emprunts faits à l'arabe sont ici aussi nombreux dans le groupe Beraber-Chleuh qu'en Rifain.

Conjonctions.

§ 67. — « Lorsque, quand, après que » *uami, mi* (R.); *allig* (B.); *illig d* (C.).

Le verbe de la proposition subordonnée et celui de la proposition principale sont au parfait. La phrase est de ce type : « quand il arriva..., il trouva... »

« Lorsque, dès que, toutes les fois que » : *ismi, ħmi, išħmi; addai; iğ.*

En Rifain, le verbe qui suit la conjonction est un imparfait conjugué avec *ġa*, ou une forme d'habitude ; dans ce dernier cas, le verbe de la proposition principale est également une forme d'habitude.

En Beraber, le verbe qui suit *addai* est un imparfait conjugué sans particule d'avenir ; celui de la proposition principale est au même temps ou revêt une forme d'habitude.

En Chelha, le verbe de la proposition subordonnée est une forme d'habitude précédée de *a* ; celui de la principale prend la forme d'un imparfait conjugué avec *ra*.

La phrase est de ce type : « quand il arrivera..., il trouvera... » ou : « quand il arrive..., il trouve... ».

« Si ». Dans une phrase de ce genre : « s'il arrivait..., il le trouverait... » ou « s'il arrive..., trouve-le... » *sí* se dira :

madġa, midġa (R.); *ħem, mek, meš* (B.); *iğ.*

En Rifain, le premier verbe est au parfait, le second à l'impératif ou à l'imparfait conjugué avec *ad*. En Beraber, le verbe qui suit la conjonction est au parfait ; celui de la proposition conséquent est à l'imparfait conjugué sans particule ou prend une forme d'habitude. En Chelha, le premier est aussi un parfait et le second un impératif ou un imparfait.

« si ». Dans cette phrase : « s'il était arrivé..., il aurait trouvé... » *si*, se traduit par :

medġa (R.); *mur, mer* (B.); *mr add is* (C.).

En Rifain, *medġa* correspond à *melli* des Beni Iznacen (cf. *ma illa* du Zouaoua) : les deux verbes sont au parfait, le second est précédé d'un terme *ilegqa*. En Beraber et en Chelha, les deux verbes sont également au parfait, le second est précédé de *uma* ou de *ikun*, selon le groupe.

- « afin que » : *mainzi, ħuma, ħima; ħama, aka; afad.*
 « parce que » : *'ala ħaṭer; 'ala ħaqq, is; ašku.*
 « depuis que » : *zegguami, zegmi; sgus mai; tmi.*
 « jusqu'à ce que » : *ar ami, ħta rami; al, allig; aillig, ar kij.*
 « ou bien » : *niġ, niĥ; ġend, neġd, mad; naġ, naġd.*

VOCABULAIRE

§ 68. — Dans l'état actuel de nos connaissances, la comparaison inter-dialectale des vocabulaires en usage dans les dialectes considérés ne saurait porter que sur un nombre restreint de mots. D'un examen, même rapide, elle permet d'établir quelques données qui, au surplus, ne sont pas nouvelles.

Il existe un vocabulaire commun à tous les dialectes, beaucoup plus réduit qu'on ne le suppose, mais précieux, parce qu'il permet de fixer les limites de l'ancienne civilisation berbère. Chacun des grands groupes dialectaux possède en outre une série de vocabulaires spéciaux en relation avec le genre de vie des populations. Les Berabers, pasteurs et éleveurs de troupeaux ont un ensemble d'expressions se rapportant à leur existence de transhumants que ne sauraient connaître Rifains et Chleuhs, agriculteurs et jardiniers. Ceux-ci, contraints, par des nécessités climatiques, d'apporter à l'irrigation des soins particuliers, se servent d'expressions relatives à leur hydraulique agricole et à la culture du palmier-dattier, qu'ignorent les montagnards kabyles et rifains. La nature du pays fait naître aussi des termes onomastiques variables selon les contrées. Le vocabulaire touareg est très significatif à cet égard. La faune et la flore variant selon les latitudes apportent aussi leur contingent de mots divers. Les Berbères, restés fidèles à leur vieille organisation sociale, désignent leurs coutumes à l'aide de termes que les populations soumises au Makhzen ne connaissent plus. D'autres enfin n'ont pu réagir contre l'arabisation de leurs parlers et utilisent des emprunts arabes dont le nombre va en s'augmentant sans cesse.

De sorte que, pris en particulier, le vocabulaire d'un dialecte apparaît moins riche qu'on ne le prétend communément. C'est considérés dans leur totalité, que les dialectes berbères offrent une masse de termes vraiment remarquables par sa richesse et sa variété.

§ 69. — On trouve en Rifain des termes identiques au groupe Beraber-Chleuh pour désigner une même idée :

<i>af</i> , trouver ;	<i>erg</i> , être brûlé ;	<i>sers</i> , poser ;
<i>aru</i> , enfanter ;	<i>eqqen</i> , attacher ;	<i>su</i> , boire ;
<i>auwi-d</i> , apporter ;	<i>erzem</i> , lâcher ;	<i>tu</i> , oublier ;
<i>dder</i> , vivre ;	<i>ezdeğ</i> , habiter ;	<i>urar</i> , jouer ;
<i>effeğ</i> , sortir ;	<i>ğers</i> , égorger ;	<i>zdem</i> , ramasser du bois ;
<i>ekk</i> , passer ;	<i>ini</i> , dire ;	<i>zzu</i> , planter ;
<i>adrar</i> , montagne ;	<i>id</i> , nuit ;	<i>uššen</i> , chacal ;
<i>ağrum</i> , pain ;	<i>ifri</i> , grotte ;	<i>tamğra</i> , noce ;
<i>ağus</i> , main ;	<i>imendi</i> , céréales ;	<i>tarua</i> , enfants ;
<i>aman</i> , eau ;	<i>itri</i> , étoile ;	<i>tağsait</i> , courge ;
<i>asennan</i> , épine ;	<i>izi</i> , mouche ;	<i>tazart</i> , figue ;
<i>ass</i> , jour ;	<i>midden</i> , gens ;	<i>tiğ</i> , œil.

§ 70. — D'autres dérivent d'une racine facilement reconnaissable malgré les déformations subies conformément aux règles phonétiques propres à chaque parler. Le spirantisme si accusé du dialecte rifain, en produisant de nombreux cas d'assimilation, a modifié l'aspect de certains mots :

<i>ager</i> , pendre (R.) ;	<i>agel</i> (B.) ;	<i>agel</i> (C.).
<i>arnu</i> , vaincre ;	<i>rru</i> ;	<i>nru</i> .
<i>sedğ</i> , entendre ;	<i>sell</i> ;	<i>sell</i> .
<i>ukš</i> , donner ;	<i>uš, ešf</i> ;	<i>ekf, ejk</i> .
<i>abias</i> , ceinture (R.) ;	<i>abekkas</i> ;	<i>aggues</i> .
<i>abužir</i> , orphelin ;	<i>awužil</i> ;	<i>igigil</i> .
<i>ažarğir</i> , natte ;	<i>ağertil</i> ;	<i>agertil</i> .
<i>ažedğid</i> , oiseau ;	<i>ağellid</i> ;	<i>agellid</i> .
<i>amšta</i> , berger ;	<i>ameksa</i> ;	<i>ameksa</i> .
<i>ariri</i> , laurier-rose ;	<i>alili</i> ;	<i>alili</i> .
<i>arğem</i> , chameau ;	<i>alğem</i> ;	<i>ara'am</i> .
<i>fidzus</i> , poulet ;	<i>afullus</i> ;	<i>afullus</i> .
<i>idği</i> , fille ;	<i>illi</i> ;	<i>illi</i> .
<i>inirz</i> , talon ;	<i>inirz</i> ;	<i>awerz</i> .

<i>iššer</i> , ongle ;	<i>iššer</i> ;	<i>askar</i> .
<i>šer</i> , terre ;	<i>aḳal</i> ;	<i>akal</i> .
<i>ṭamedǧart</i> , blanche ;	<i>ṭamellall</i> ;	<i>tumlilt</i> .
<i>ṭfušt</i> , soleil ;	<i>ṭafukt</i> ;	<i>tafukt</i> .
<i>tsadǧest</i> , obscurité ;	<i>ṭillas</i> ;	<i>tillas</i> .
<i>ṭiššart</i> , ail ;	<i>ṭiššert</i> ;	<i>tiskert</i> .

§ 71. — D'autres encore appartiennent à une racine différente de leurs correspondants du groupe Beraber-Chleuh :

<i>adeǧ</i> , entrer ;	<i>ekšem</i> , <i>akem</i> ;	<i>kšem</i> .
<i>ares</i> , devoir ;	<i>djar</i> ;	<i>djar</i> .
<i>ari</i> , monter ;	<i>ali</i> ;	<i>ǧli</i> .
<i>as ed</i> , venir ;	<i>ddu d</i> ;	<i>ašk d</i> .
<i>asem</i> , être jaloux ;	<i>ḥsed</i> ;	<i>eḥsad</i> .
<i>awoǧ</i> , arriver ;	<i>awoǧ</i> ;	<i>lekem</i> .
<i>dzu</i> , aboyer ;	<i>aǧ</i> ;	<i>ttaǧ</i> .
<i>eduel</i> , revenir ;	<i>'aid</i> ;	<i>werri-d</i> .
<i>eršed</i> , sentir mauvais ;	<i>eršod</i> ;	<i>žžu</i> .
<i>ezmer</i> , pouvoir ;	<i>ǧi</i> ;	<i>zdar</i> .
<i>eḥs</i> , aimer ;	<i>iri</i> ;	<i>iri</i> .
<i>gzem</i> , couper ;	<i>bbi</i> ;	<i>bbi</i> .
<i>genǧa</i> , guérir ;	<i>žži</i> ;	<i>žži</i> .
<i>ired</i> , se vêtir ;	<i>ers</i> , <i>ens</i> ;	<i>els</i> .
<i>nder</i> , jeter ;	<i>ger</i> ;	<i>luḥ</i> .
<i>qqar</i> , dire (h.) ;	<i>tini</i> ;	<i>tini</i> .
<i>ras</i> , faire pâtre ;	<i>eks</i> ;	<i>eks</i> .
<i>ru</i> , pleurer ;	<i>all</i> ;	<i>alla</i> .
<i>sǧed</i> , écouter ;	<i>sǧed</i> ;	<i>sfeld</i> .
<i>sigm</i> , élever (enfant) ;	<i>sgem</i> ;	<i>rebbu</i> .
<i>sqad</i> , envoyer ;	<i>azen</i> ;	<i>azen</i> .
<i>susem</i> , se taire ;	<i>fest</i> ;	<i>fiss</i> .
<i>errzu</i> , chercher ;	<i>izir</i> , <i>rzu</i> ;	<i>siggel</i> .
<i>uǧa</i> , tomber ;	<i>tutti</i> , <i>bǧu</i> ;	<i>ǧer</i> .
<i>ugur</i> , marcher ;	<i>ddu</i> ;	<i>zzigiz</i> .
<i>abaǧer</i> , corbeau ;	<i>ahaqar</i> ;	<i>aǧaiwar</i> .
<i>abrid</i> , chemin ;	<i>abrid</i> ;	<i>aǧaras</i> .

<i>adarġar</i> , aveugle ;	<i>abeŝŝar</i> ;	<i>abukađ.</i>
<i>aġunas</i> , bœuf ;	<i>azyer</i> ;	<i>azger.</i>
<i>aġiras</i> , panthère ;	<i>aġelias</i> ;	<i>agerzam.</i>
<i>aksum</i> , viande ;	<i>aġsum</i> ;	<i>tifiyi.</i>
<i>aġarmin</i> , dos ;	<i>tiwa</i> ;	<i>tadaul.</i>
<i>ak'ab</i> , renard ;	<i>ak'ab</i> ;	<i>abaġur.</i>
<i>aġġam</i> , maison ;	<i>taddart</i> ;	<i>tigemmi.</i>
<i>aġariq</i> , mensonge ;	<i>iġhellall</i> ;	<i>tikerkas.</i>
<i>ayarziz</i> , lièvre ;	<i>autul</i> ;	<i>autil.</i>
<i>ammas</i> , milieu ;	<i>alemmas</i> ;	<i>tuzzumt.</i>
<i>argu</i> , ogre ;	<i>agrod</i> ;	<i>aġ^uzen.</i>
<i>arkuġ</i> , tambourin ;	<i>allun</i> ;	<i>allun.</i>
<i>ari</i> , alfa ;	<i>agg^uri</i> ;	<i>talamt.</i>
<i>anitŝi</i> , berger (Gzen.) ;	<i>ameksa</i> ;	<i>ameksa.</i>
<i>asġar</i> , charrue ;	<i>imassen</i> ;	<i>aggalu.</i>
<i>azekum</i> , grappe ;	<i>askkun</i> ;	<i>tazremt.</i>
<i>azellif</i> , tête ;	<i>aqerru</i> ;	<i>agayyyu.</i>
<i>iazid</i> , coq ;	<i>aġullus</i> ;	<i>aġullus.</i>
<i>iġzar</i> , rivière ;	<i>asif</i> ;	<i>asif.</i>
<i>izmer</i> , agneau ;	<i>a'elluŝ</i> ;	<i>alqqaġ.</i>
<i>iri</i> , cou ;	<i>tamġert</i> ;	<i>amggerđ.</i>
<i>bureġs</i> , criquet ;	<i>amerđ</i> ;	<i>auđid.</i>
<i>ġadis</i> , lentisque ;	<i>tideŝt</i> ;	<i>tideġt.</i>
<i>memmi</i> , fils ;	<i>memmi</i> ;	<i>yyu.</i>
<i>s'adan</i> , singe ;	<i>abaġus</i> ;	<i>za'adud.</i>
<i>taddaġt</i> , épaule ;	<i>iġir</i> ;	<i>iġir.</i>
<i>tainart</i> , front ;	<i>tainart</i> ;	<i>igenzi.</i>
<i>taiẓdent</i> , palmier-nain ;	<i>tigezden</i> ;	<i>tiznirt.</i>
<i>tamedġart</i> , œuf ;	<i>taglait</i> ;	<i>taglait.</i>
<i>tameġtuġ</i> , femme ;	<i>tameġtuġ</i> ;	<i>tamġart.</i>
<i>iġid uuzġar</i> , gazelle ;	<i>tamlall</i> ;	<i>azenkuđ.</i>
<i>tamurġ</i> , pays ;	<i>tamazirġ</i> ;	<i>tamazirt.</i>
<i>tanfust</i> , conte ;	<i>lqist</i> ;	<i>lqist.</i>
<i>tara</i> , source ;	<i>l'anŝer</i> ;	<i>aġbalu.</i>
<i>tasirġ</i> , moulin ;	<i>tassirġ</i> ;	<i>azreg.</i>
<i>tasriġua</i> , caroubier ;	<i>tiŝiġt</i> ;	<i>ikiđu.</i>

<i>tazeqqa</i> , terrasse ;	<i>şşfaḥ</i> ;	<i>azur</i> .
<i>temižža</i> , gorge ;	<i>ageržum</i> ;	<i>ageržum</i> .
<i>timedġi</i> , suie ;	<i>aslu</i> ;	<i>ikujsan</i> .
<i>timssi</i> , feu ;	<i>aġa</i> ;	<i>takat</i> , l'ajit.
<i>tiri</i> , ombre ;	<i>amalu</i> ;	<i>asklu</i> .
<i>tittawin</i> , yeux ;	<i>allen</i> ;	<i>allen</i> .
<i>tizuurin</i> , raisin ;	<i>asemmum</i> ;	<i>aḍil</i> .
<i>tizgi</i> , forêt ;	<i>l'ari</i> ;	<i>tagant</i> .
<i>tnifest</i> , cendre ;	<i>iġed</i> ;	<i>iġd</i> .

§ 72. — Des mots arabes figurant dans le vocabulaire rifain ont assez souvent un correspondant berbère dans le groupe Beraber-Chleuh :

<i>aḥer</i> , être fatigué :	<i>ermi</i> .
<i>ḥkem</i> , commander :	<i>nbeḍ</i> .
<i>hreš</i> , être malade :	<i>aḍen</i> .
<i>raḥ</i> , aller :	<i>ddu</i> .
<i>şbah</i> , se trouver au matin :	<i>tju</i> , <i>ffu</i> .
<i>abedġuḍ</i> , gland :	<i>adern</i> .
<i>amkan</i> , endroit :	<i>adġar</i> .
<i>ižda'</i> , poulain :	<i>awiġ</i> .
<i>ssedġert</i> , arbre :	<i>addag</i> .
<i>tabsesš</i> , oignon ;	<i>azalim</i> .

Le contraire est plus rarement observé :

<i>azref</i> , argent :	<i>nnuqert</i> .
<i>ernu</i> , ajouter :	<i>zaid</i> .

§ 73. — On peut établir les faits suivants :

a) Le vocabulaire rifain renferme un nombre relativement élevé de termes dont les représentants figurent dans le groupe zénète et non dans le groupe Beraber-Chleuh.

b) Il offre une résistance moindre à l'invasion de mots arabes que le groupe Beraber-Chleuh.

c) C'est par une comparaison portant sur les dialectes géographiquement localisés dans les régions les plus éloignées, Rif et Sous par exemple, que les divergences s'accusent avec le plus de netteté.

Il est remarquable, en effet, que certains parlers Berabers du Nord, possèdent des expressions considérées comme appartenant plus particulièrement à la Zenatiya. Les suivants, par exemple : *awoḍ* « arriver » ; *as-ed* « venir » ; *ru* « pleurer » ; *aksum* « viande » ; *iḡzer* « ravin, torrent » ; *asemmun* « raisin » ; *lellu* « fleur » ; *rṣoḍ* « sentir mauvais » ; « *tinifest* cendre » ; *tassirt* « moulin » ; *timssi* « feu » dans le composé : *almessi* « foyer » ; *tigezdent* « palmier nain » ; *akem* « entrer » ; *fizgi* « forêt » s'observe comme toponyme.

S'agit-il, en l'espèce, d'une contamination des parlers berabers par les parlers zénètes? Leurs plus proches voisins zénètes (au point de vue linguistique) sont les Aït Waraïn et les Aït Seghrouchen et non les Rifains avec qui ils n'ont jamais été en rapport bien étroit.

La linguistique, livrée à ses seuls moyens, ne peut élucider la question. Il reste à compléter ses informations encore trop fragmentaires, et surtout à écrire l'histoire des tribus berbères qui n'est même pas amorcée.

§ 74. — Pour conclure : le groupe Nord des parlers berbères du Maroc que l'on a opposé ici à un groupe Beraber-Chleuh comprend lui-même un certain nombre de dialectes dont le plus clairement identifié paraît être — avec le dialecte des Aït Seghrouchen — le dialecte rifain circonscrit aux tribus suivantes : Boqqoya, Beni Ouriaghel, Temsaman, Beni Touzin, Beni Oulichek, Beni Amret, Gueznaya. On en écartera la plus grande partie des Metalsa, Beni Bou Yah, Guelaya, Kebdana qu'on classera avec les Beni Iznacen et vraisemblablement d'autres parlers (Zekkara, Beni Bou Zegou, etc.) actuellement mal connus. On distinguerait ainsi un dialecte rifain occidental d'un dialecte rifain oriental séparé l'un de l'autre par quelques particularités d'ordre phonétique. Il reste à savoir si les Sanhadja des Sraïr doivent être classés dans l'un ou l'autre de ces dialectes ou s'ils constituent la pointe septentrionale du groupe Beraber-Chleuh.

Rabat, décembre 1925.

E. LAOUST.

LA MAIN DE FATHMA ¹

La main est un organe merveilleusement différencié. Sans elle, « l'homme n'aurait jamais atteint sa situation prépondérante » dans le monde; elle vint en aide à ses premiers balbutiements; elle mit à son service la toute-puissance du geste et, grâce à lui, elle s'imposa au point de vue de la magie comme à celui de la religion.

Si l'on voulait réunir tous les documents qui représentent la main humaine, on réaliserait un assemblage démesuré de croyances hétérogènes. Cette difficulté n'a pourtant pas arrêté les auteurs qui ont cherché les origines de l'amulette connue sous le nom de Main de Fathma; elle semble même avoir attisé leur zèle. Ils ont cité la *Bible*, la *Main Blanche* de Moïse, la *Main de Dieu*, la *Main levée* des stèles phéniciennes et carthaginoises, la *Droite de Jupiter*, celle de *Tanit*, de *Baal*, sans tenir compte de la signification respective de ces divers symboles (2).

A cette énumération, il faut encore ajouter la main chère aux Mauresques de Grenade, que Don Diégo de Mendoza tenait pour une « allusion aux cinq commandements de Mahomed » (3). Mais cette main (s'il est permis d'accepter l'opinion des théologiens espagnols du xv^e siècle), est, elle aussi, une main religieuse (4). C'est pourquoi je n'en parlerai pas plus que des autres mains.

(1) L'expression « Main de Fathma » ne représente nullement une pensée indigène. Elle a été imaginée par les Européens mais sa fortune a été telle que j'ai cru pouvoir l'adopter.

(2) Cf. : Dr Pommerol, *La main dans les symboles et les superstitions*, Ass. pour l'avanc. des Sciences, Limoges, 1890, II, pp. 529-532. — P. Pallary, *La main dans les traditions juives et musulmanes du nord de l'Afrique*, Ass. pour l'avanc. des Sciences, Marseille, 1891 (séance du 23-9-1891). — P. Eudel, *L'orfèvrerie algérienne et tunisienne*, Alger, A. Jourdan, 1902. — E. Vassel, *La littérature populaire des israélites marocains*, Paris, E. Leroux. — E. Lefebure, *La main de fathma*, Bull. Soc. Géogr. d'Alger et de l'Afrique du Nord, 1907, pp. 411-415.

(3) Cité par Francisco Bermúdez de Pedraza, *Antigüedad y excelencias de Granada*, Madrid, 1604, I, I, chap. x, pp. 17, 18.

(4) J'accepte dans ce travail leur interprétation mais je ne peux m'empêcher d'être surpris que la foi musulmane se soit affirmée au moyen de la figuration humaine qu'elle réprouvait. Il est

La Main de Fathma est une amulette contre le mauvais œil. Toute main qui n'est pas prophylactique ne lui est pas comparable (1). Je crois même qu'il faut pousser plus loin les éliminations : le *Kef Myriam* de Palestine n'a rien de commun avec elle; il figure une main aux deux doigts étendus, il « fait les cornes »; c'est aux cornes prophylactiques qu'il le faut comparer. Quant à la *fica* italienne, elle représente une main fermée et, à ce point de vue, elle est toute différente de l'amulette nord-africaine (2).

Je tiens donc la Main de Fathma pour une entité spéciale. Elle est, à mon sens, la figuration des croyances relatives non pas à la main, mais au médius. C'est du moins ce que je vais essayer de montrer.

*
**

Les indigènes de l'Afrique du Nord la connaissent sous le nom de *Khamsa*, cinq, à cause du nombre des doigts. Le nombre cinq a par suite « absorbé le pouvoir magique de la main » (E. Doutté); il est devenu par lui-même, comme le dit E. Westermarck, un charme contre le mauvais œil (3). Son emprise a été plus grande encore; « comme il est destiné à repousser les maléfices, il est inconvenant et de mauvais augure de le prononcer. Dans la conversation, on dit *'addat ieddek*, le nombre de ta main, ou bien *arba a ou ouâhad*, *'addat ieddek*, le nombre de ta main, ou bien *arba a ou ouâhad*, 4 et 1 » (E. Doutté) (4).

Le chiffre cinq est devenu tabou dans une certaine mesure et

plus vraisemblable que l'esprit de l'Inquisition animait les théologiens. J'en veux pour preuve l'opinion de Pedro Guerra de Lorca qui considérait les musulmanes comme des filles du démon parce qu'elles portaient des médaillons où étaient gravées une main et une clef. « La main [signifiait pour lui] la puissance de Dieu. » Quant à la clef, disait-il, « on la suppose envoyée du ciel pour que les Africains puissent ouvrir les portes de l'Espagne. » (A. Pedro Guerra de Lorca, *Catecheses mystagogica pro advenis ex secta mahometana ad Parochos et Potestates*, Madrid, 1586.)

(1) Je sais une enseigne qui représente une main ouverte avec un œil dessiné dans sa paume. Si on la retrouvait un jour sous les murs écroulés de la ville de Cette, on ne manquerait pas d'y reconnaître une image prophylactique. Il s'agit pourtant du panonceau d'une accoucheuse et j'aime à croire qu'il n'a pas été mis sur sa porte pour éloigner le mauvais œil.

(2) On s'obstine à voir, dans la *fica*, la réunion des organes génitaux des deux sexes. Il s'ensuit qu'on discute sur le mot *fica* dont la signification n'est pas douteuse. Morphologiquement, la *fica* est l'organe féminin. La réunion des deux sexes se trouve dans l'amulette romaine qui représente le phallus à l'une de ses extrémités, la *fica* à l'autre.

(3) E. Westermarck, *The Magic origin of moorish-designs*, The Journ. of the Anthropol. Inst. of Great Brit. and Ireland, vol. XXXIV, 1904, pp. 211-222.

(4) E. Doutté, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*, Alger, A. Jourdan, 1908, pp. 183-184; 325-327.

cependant on appelle l'amulette *Khamsa* alors que la logique aussi bien que les convenances eussent été satisfaites si les indigènes lui avaient donné, ainsi que nous, le nom de *Main*.

On est également surpris de voir que certaines tribus soient divisées en *Khoms*, c'est-à-dire en cinq parties, que les marchés du jeudi soient appelés *Souq el Khemis*, marchés du cinquième jour et enfin que les membres de la tribu djébalienne des *Lekhmas* portent un nom que l'on croirait emprunté au blason populaire, celui de *Khomsî* (1). Il y a là une contradiction flagrante entre l'usage et les superstitions. Peut-on l'expliquer en constatant que la réprobation semble ne pas s'être étendue du nombre cardinal au nombre ordinal? Je ne le crois pas. La distinction entre les deux ordres de nombre existe dans le domaine de la spéculation intellectuelle plutôt que dans celui de la superstition et si les Marocains l'établissent aujourd'hui à propos du *cinq*, c'est que les *Khoms*, les *Souq el Khemis*, les *Khomsî* existaient avant que les croyances relatives à ce chiffre aient pris naissance ou se soient répandues. La discrimination populaire actuelle n'est qu'une apparence. Elle fournit seulement la preuve que l'équivalence prophylactique de la main et du cinq n'est pas d'origine ancienne (2). Toutefois, la confusion qui ne s'est pas encore produite, se produira : j'en veux pour preuve ce fait qu'en Tunisie, le jeudi, le cinquième jour de la semaine arabe, est devenu « le succédané du talisman par excellence » (3), il porte en soi la vertu magique du *Khamsa*.

*
**

Il faut donc chercher, non dans les propriétés de substitut numérique de la main, mais dans les vertus de la main elle-même, l'origine des croyances relatives à la valeur prophylactique de l'amulette nord-africaine.

(1) Cf. A. Mouliéras, *Le Maroc inconnu*; 2^e partie, *Exploration des Djeballa*, Paris, A. Challamel, 1899, pp. 113 et seq.

(2) On peut trouver un argument en faveur de cette opinion dans ce fait que le *Khomsé* des Bédouins de Syrie n'a rien de commun avec le *Khamsa* nord-africain « Chez les Ahl el Schemal, dit J. L. Burkhardt (*Voyage en Arabie*, Paris, A. Bertrand, 1835, pp. 79, 80), un père reçoit pour sa fille le *Khomsé* ou les cinq choses qui... deviennent la propriété de celle-ci...; le *Khomsé* comprend un tapis, un grand anneau pour le nez, une chaîne de cou en argent, des bracelets de même métal et un sac à chameau... ».

(3) E. Vassel, *op. cit.*, fasc. IV, nov. 1907, p. 3.

Les auteurs ont maintes fois donné leur avis sur cette question. Je discuterai seulement l'opinion de deux d'entre eux.

Pour E. Doutté, la Main de Fathma dérive de « la crainte qu'inspire l'*index* étendu, dirigé contre une personne »; « le nom de l'*index* (*sabbāba*) en arabe, dit-il, est en rapport avec la racine d'un verbe qui signifie percer et insulter » (1). Cette explication me paraît surtout convenir à la Main de Myriam qu'il faut assimiler, ainsi que je l'ai dit, aux cornes prophylactiques; et si d'ailleurs on le tenait pour valable, il resterait à établir pourquoi le doigt de la *chahada*, c'est-à-dire de la profession de foi musulmane, est, en même temps, le doigt de l'insulte.

M. Vassel, après d'autres auteurs, tient la Main de Fathma pour la survivance des mains ouvertes chaldéenne et punique, de la main de l'Orant. Cette main correspond « à l'attitude que l'homme prend d'instinct lorsqu'il est attaqué par un ennemi plus fort » (2). En effet, les dieux lèvent la main, de même façon, pour protéger ou bénir et leur geste est compatible avec la pensée berbère, pour qui *afus* (main), ainsi que le précise M. Laoust « signifie au figuré, protection, autorité, pouvoir, force » (3). Mais on suit mal M. Vassel lorsqu'il veut assimiler la Main de Fathma à celle de la religion. La main de l'Orant fait un geste d'imploration ou de défense, mais pas plus que la main divine (et que la main des Mauresques de Grenade), elle n'insulte pas, elle ne perce pas le mauvais œil et je ne vois aucun rapport entre la pensée qu'elles expriment et le rôle dévolu à la Main de Fathma (4).

La Main de Fathma, j'y reviens, présente essentiellement deux caractères : morphologiquement, elle est une main grande ouverte, fonctionnellement, une main prophylactique. Elle agit comme une pointe, comme l'épieu d'Ulysse. Le juron : *khamṣa fi 'aīnik*, « cinq (doigts) dans ton œil », en est la preuve; il est une véritable formule magique.

(1) E. Doutté, *op. cit.*, p. 326.

(2) E. Vassel, *op. cit.*, mars 1906, pp. 158-159.

(3) E. Laoust, *Mois et choses berbères*, Paris, A. Challamel, 1920, p. 118, note 2.

(4) Les indigènes ne se méprennent pas sur la signification des diverses élévations de la main, avec la paume tournée en avant et qui représentent soit le geste de la prière, soit celui qui accompagne la négation « la ! ». Ils ne les confondent pas avec le geste que reproduit la main de Fathma.

Mais, à ce sujet, il faut faire quelques réserves. L'histoire de la Main de Fathma est pleine de contradictions : le mauvais œil est un singulier, *khamisa* est un pluriel. On ne met pas *cinq* doigts dans *un* œil. Il y a désaccord entre le geste et son but. Je m'en suis aisément rendu compte en voyant figurer sur le mur d'une boutique, à Rabat, le dessin grossier d'une face humaine où s'étalait toute une main (fig. 1) : l'artisan qui avait voulu représenter la locution populaire s'était heurté à une impossibilité. Le juron s'expliquerait bien mieux s'il s'agissait d'un seul doigt, si l'on disait par exemple : « le doigt dans ton œil », car il suffit d'un doigt pour crever un œil, le bon comme le mauvais. A mon avis, c'est ainsi que l'on devrait s'exprimer, et je réserve ce rôle offensif, non pas à l'index mais au *medius*, au *digitus infamis*.

*
**

Au Maroc, comme dans le conte d'Andersen, le *medius* est bien « le doigt qui regarde par dessus les épaules des deux autres » puisqu'on l'appelle *agellid*, le majeur, le roi (1). Mais il s'en faut qu'on lui donne toujours une appellation aussi familière.

Chez les Ait bou Oulli, on le désigne par une expression triviale, *aḥuad*, qu'il est malséant d'employer (2). Dans les tribus de langue arabe, le mot *seb'a*, le doigt, est une insulte; on le prononce en avançant le *medius* au devant des autres doigts. Ce geste obscène existe aussi chez les Beni Mtir, où il est accompagné du mot *kazi* (3). L'histoire, assez grossière, de la vengeance d'un Jebli qui avait été brimé par un Fasi et que M. Mouliéras (4), épris de précision, nous a rapportée tout entière, montre qu'on sait ailleurs que dans les tribus ci-dessus désignées, ce que signifie le *doigt* ou pour mieux dire, le *medius*.

Personne ne se méprend à ce sujet, et comme l'idée phallique n'encourt pas dans les pays musulmans la même réprobation que chez les chrétiens, le *doigt* a gardé, dans certains coins du pays, son antique signification. Il y reste une sorte de petit dieu. C'est le cas

(1) E. Laoust, *op. cit.*, p. 119, note 1.

(2) D'après les renseignements que je dois à l'amitié de M. Laoust.

(3) Mot relevé par M. Roux, interprète à El Hajeb, en 1917.

(4) A. Mouliéras, *op. cit.*, p. 147.

des idoles des Aït Isaffen. L'idole mâle est faite, comme un Priape, d'un morceau de figuier; elle porte à l'une de ses extrémités un petit bâtonnet, les berbères l'appellent *áđáđ*, le doigt. Nous ne pouvons



Fig. 1.

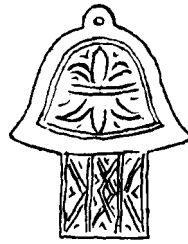


Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

1. Graffito dessiné sur les murs d'une boutique à Rabat. — 2. Main de Fathma stylisée. — 3. Fica achevée chez un bijoutier de Rabat. — 4. La Khamsa peinte sur le front des bébés israélites.

douter de ce qu'il représente; il a conservé les vertus latines puisque les femmes stériles vont passer leur bague... à ce doigt (1).

(1) E. Laoust, *op. cit.*, p. 220. L'idole des Ait Isaffen est faite d'une branche de figuier. On pourrait lui appliquer les vers d'Horace :

*« Olim truncus eram ficulnus, inutile lignum,
Quum faber incertus scammum faceretne Priapum,
Maluit esse Deum : Deus inde ego,..... »*

SATYR., I, VIII, 1-3.

C'est que la bague n'est pas seulement un cadeau de mariage, le signe d'une union spirituelle. Elle est un artifice magique; elle simule, et symbolise, une prise de possession dont il est difficile d'exprimer le sens en termes honnêtes, mais on le devinera en apprenant que certains anneaux protègent, durant le sommeil, les jeunes gens qui craignent de se voir ravir, par des jinns femelles, leur virginité (1).

Le doigt du milieu est donc au Maroc ainsi qu'à Rome, le doigt infâme, le doigt impudique. On le dirige comme autrefois contre les gens qu'on tourne en dérision et il joue aussi le rôle du phallus contre le mauvais œil. « Quand un jeune homme, habillé de ses plus beaux habits et le fusil sur l'épaule, se rend à une fête et rencontre sur la route quelqu'un qui, probablement, envie ses trésors, il place sa main derrière son dos, étend le doigt du milieu de sa main droite dans la direction de sa main gauche ...et chuchote : Puisse Dieu laisser votre regard passer outre. Il écarte ainsi le regard des envieux... » (2). E. Westermarck n'a pas pris garde qu'il nous rapportait une ébauche d'hymne à Priape et il nous a offert un exemple où le médius agit comme la Main de Fathma elle-même. Je suis convaincu qu'il n'aurait pas manqué d'assimiler ces deux modes de prophylaxie, s'il avait fait état d'un juron, sans doute grossier, mais d'une importance décisive. On dit dans l'Afrique du Nord : *Zob fi 'ainik*, le phallus dans ton œil. Que signifie cette injure? Est-elle une simple obscénité? Il faut, à mon sens, lui donner une toute autre interprétation. *Zob fi 'ainik* est un juron ancien; il a survécu à la substitution de l'idée de main à celle de phallus et il est resté incompréhensible et incompris comme beaucoup de jurons.

Une autre expression nord-africaine confirme cette thèse. On conjure le mauvais œil, à Tunis, en disant : « le poisson sur toi » (3). Le poisson est une amulette qui a aussi peu de parenté avec l'ἰχθύς chrétien que la Main de Fathma avec la main divine. Il est, comme le médius, un équivalent phallique (4), et cela explique sa vertu.

(1) A Mogador, d'après une communication de M. Chabert.

(2) E. Westermarck, *op. cit.*, p. 212.

(3) E. Vassel, *op. cit.*, mars 1906, fasc. 2, pp. 128-129.

(4) P. Perdrizet (*Negotium perambulans in tenebris*, Strasbourg, Istra, 1922) a reproduit le dessin d'une mosaïque de seuil (p. 31, fig. 11) qui représente « le mauvais œil entouré de deux serpents

Mais il ne pouvait, ainsi que lui, se changer en main. Il a pourtant subi l'influence du Khamsa et on dit : « Cinq zerrafas (sorte de dorade) sur toi ! » (1).

On possède ainsi tous les termes d'une évolution dont le point de départ a été une superstition phallique. Par une voie divergente, elle a donné naissance à deux symboles, équivalents malgré leur dissemblance, le doigt et le poisson, lesquels se sont à nouveau réunis sous le nom de *Khamsa*, grâce à la Main, grâce surtout à l'oubli de leur signification primitive.

*
**

Tout, d'ailleurs, démontre que la Main de Fathma n'était pas originellement une main. Alors que la question de la prééminence du côté droit et du côté gauche est si bien réglée pour toutes les circonstances de la vie (l'une est réservée aux actes religieux et l'autre aux pratiques de la magie), la Main de Fathma est tantôt droite, tantôt gauche; elle est souvent même représentée par un dessin stylisé, symétrique, dont l'axe est formé par le médus (fig. 2). Elle représente bien quelque chose d'ancien qui ne comportait pas la discrimination de la droite et de la gauche.

et du poisson qui l'attaquent pour préserver de ses maléfices la maison dont ils gardent l'entrée ». Mais il ajoute : « En réalité il n'y a point là de poisson mais un *σαλλος* ». Je crois, au contraire, que ce poisson est bien un poisson; son dessin ne permet aucune méprise; œil, ouïes sont fidèlement représentés.

Peut-on considérer comme une simple coïncidence qu'on ait trouvé cette mosaïque, à Sousse, dans la partie de l'Afrique du Nord où le poisson est particulièrement considéré comme prophylactique? Pétrone d'ailleurs, nous fournit un argument en faveur de la signification ancienne du poisson. Après avoir très indiscrètement examiné Giton, Quintilla expose avec impudence toute sa pensée et elle ajoute : « Hodie enim post asellum diaria non sumo » (*Satiricon*, XXIV). L'expression est proverbiale, nous apprend A. Ernout, traducteur du *Satiricon*, mais elle comporte un équivoque obscène sur le sens d'*asellum* qui veut dire à la fois un poisson et un petit âne. Quintilla n'a que l'esprit qui convient à son milieu et elle ne joue pas à la devinette. Elle emploie un mot populaire — ou populacier — un mot qui ne lui serait pas venu à l'esprit, si l'équivalence du poisson et du *σαλλος*; n'avait été généralement acceptée.

Les ethnographes ne peuvent juger comme des naturalistes et pour eux, l'*asellum*, le poisson de la mosaïque et la *zerrafa* sont des espèces plus que voisines.

(1) E. Vassel, *op. cit.*, *ibid.* — Si les renseignements d'Élisée Reclus ont été puisés à bonne source, on ne sera pas médiocrement surpris de l'assimilation que les indigènes peuvent établir entre divers symboles, par ignorance de leur signification originelle. On peut, en effet, lire ce qui suit dans la *Nouvelle Géographie Universelle* (t. IX, p. 198) : [En Tunisie, les gens de tribu] « craignent beaucoup le mauvais œil et protègent leurs demeures par la marque des cinq doigts, le nombre 5 — *symbole du poisson* — était considéré comme particulièrement favorable ».

Cette transposition des symboles magiques dont le sens est perdu est, d'ailleurs, chose commune. Elle se produit sous nos yeux et on peut l'observer, en ce moment même, au Maroc, à propos d'une amulette dont la nature et l'action sont bien voisines de celles de la Main de Fathma.

Je veux parler de la *fica*, à laquelle j'ai déjà fait allusion. Elle existe depuis longtemps au Maroc, puisque H. Basset l'a trouvée dans les tombes romaines de Chella. Mais on la vend encore aujourd'hui chez les bijoutiers de Rabat; elle y revêt toutefois une forme aussi anodine que la Main innocente de Fathma. Le pouce n'apparaît plus entre l'index et le médium; elle n'est plus qu'un poing fermé (fig. 3). En serait-il ainsi, si l'on n'avait oublié son antique signification?

Autre exemple. Les Israélites marocains ont coutume de faire sur le front de leurs bébés un large trait au goudron, au herqous ou au kohl. Ils lui donnent le nom de *doigt*, *sba el biodh*, le doigt blanc; *sba el kohl*, le doigt de kohl. Cette pratique où l'on retrouve l'idée de doigt, rappelle trop la coutume romaine pour ne pas avoir le même sens. On croirait lire dans Perse, la description d'une cérémonie du Mellah : « Voici qu'une aïeule, ...dit-il, craignant les Dieux, a pris un enfant dans son berceau, avec le *doigt mal famé* et la salive lustrale, elle purifie d'abord son front et ses lèvres humides, experte qu'elle est à conjurer le mauvais œil » (1). Le *Satiricon*, songeant il est vrai, aux conjurations d'une vieille sorcière, précise ces renseignements; il ne s'agit pas de salive mais de poussière humectée de salive qu'elle pose sur son médium et avec lequel elle marque le front (2).

Mais, tandis qu'à Rome, on admettait fort bien que ce doigt ne fût pas un doigt (et il était même nécessaire qu'il ne le fût point), au Maroc les Israélites se récrient lorsqu'on leur demande s'il s'agit du médium parce qu'ils n'en connaissent que l'actuelle et inconvenante signification. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils tendent à remplacer le médium par le khamisa. A Mogador, ils auraient même

(1) Perse, traduction Cartault. Soc. d'Édit. Les Belles-Lettres, II, 31-34.

(2) Pétrone, *Satiricon*, Trad. Ernout, Soc. d'Édit. Les Belles-Lettres, c. xxxi.

oublié la pratique de l'imposition du doigt et ils marqueraient le front du bébé d'une palme à cinq folioles (fig. 4). Nouvelle substitution qui confirme notre thèse sur l'origine de la Main de Fathma.

*
**

Je ne rechercherai pas aujourd'hui si la Main de Fathma est d'origine arabe, berbère ou juive. Toujours est-il que le symbole de la main a été, de tous temps, familier aux populations qui ont occupé l'Afrique du Nord. L'aversion qu'inspirait à certaines d'entre elles, la représentation de la figure humaine aurait pu compromettre le sort de cette amulette, si elle n'avait bénéficié de certaines circonstances qu'ont singulièrement favorisé sa diffusion.

La métamorphose de la main phallique en Main de Fathma a certainement été facilitée par la technique des artisans nord-africains. Arabes ou juifs, ces ouvriers sont avant tout des ciseleurs; qu'ils travaillent l'argent, le cuivre, le plâtre ou la pierre, ils ne font en réalité que de la gravure, et, leur ignorance quasi complète du plein-relief qui les détourne de modeler le geste infâme, les a poussés à la réalisation de ce bijou à surface plane qu'est la Main de Fathma.

A ce titre, les bijoutiers juifs furent tout particulièrement les propagateurs de la main. Eux qui n'auraient jamais voulu représenter l'être humain, étaient cependant accoutumés à graver la *Main de Chadaïe* et préparés de la sorte à tirer parti de la confection et de la vente de la Main de Fathma. L'identité apparente des deux emblèmes ne pouvait que donner la quiétude à leur conscience.

Peut-on méconnaître aussi que la faveur dont la Main jouit auprès des Européens, en accrut la vogue chez les indigènes eux-mêmes?

Mais la cause prédominante de la diffusion de la Main de Fathma fut ce véritable syncrétisme qui unit la vertu prophylactique de la main phallique à la figuration de la main des diverses croyances. Ainsi s'explique que les différentes mains, citées au début de ce travail, aient pu être considérées par certains auteurs, comme les prototypes de la Main de Fathma. Il s'est produit une de ces transmutations de symboles dont Goblet d'Alviella (1) nous a offert maints

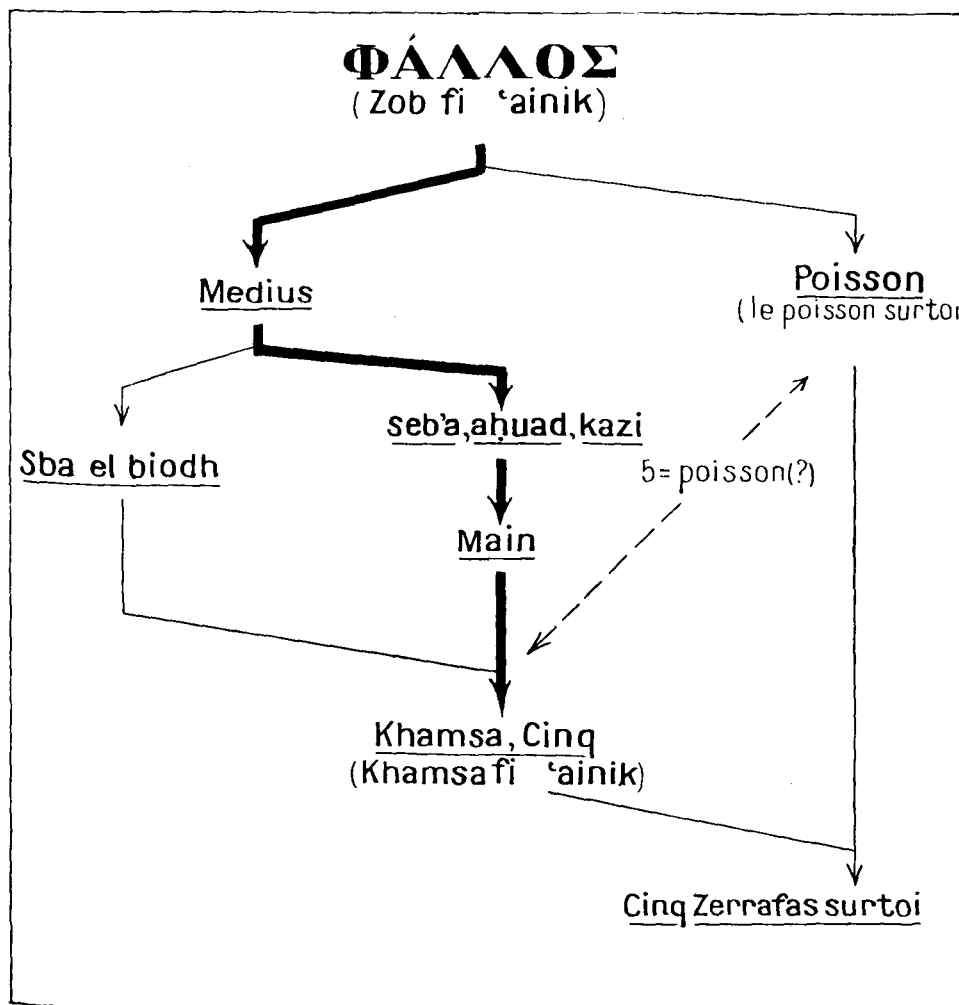
(1) Goblet d'Alviella, *La migration des symboles*, Revue des Deux-Mondes, 1890, t. 99, LX^e année, 3^e période.

exemples et que l'on peut observer au Maroc puisque la *fica* latine y est devenue un simple poing fermé et que le *digitus infamis* appliqué sur le front des petits Israélites n'y est plus qu'un doigt quelconque ou même le khamsa.

Ainsi se répandit l'amulette phallique. Sa métamorphose favorisa sa popularité en substituant au geste impudique, une main qui symbolisait, en d'autres emblèmes, l'autorité et la protection.

RÉSUMÉ.

Le tableau suivant schématise la filiation des amulettes et des locutions dérivées du φαλλο et résume les idées directrices de ce travail.



NOTE SUR LE SYSTÈME CRYPTOGRAPHIQUE DU SULTAN AḤMAD AL-MANŞŪR

L'emploi par le sultan sa'dien Aḥmad al-Manşūr (1578-1603) d'un système cryptographique destiné à sa correspondance officielle est attesté par un passage très précis, de la *Nuzhat al-Hādī* de Muḥammad aṣ-Ṣaġīr al-Wafrānī (cf. éd. Houdas, texte, p. 119; trad. p. 202-203) où cet auteur, parlant du caractère d'Al-Manşūr, dit ce qui suit :

« Voici l'un des traits de son caractère énergique (حزم) : Il inventa des signes d'écriture (اخترع أشكالاً من الخطّ), en nombre égal à celui des lettres de l'alphabet et qu'il employait, en les mélangeant à l'écriture courante, pour écrire ce dont il voulait que personne ne prît connaissance. Ainsi, la lettre écrite [selon ce procédé] était indéchiffrable (مغلّقاً) si bien que, si elle venait à se perdre, à s'égarer ou à tomber entre les mains de l'ennemi, celui-ci ne pouvait en savoir le contenu ni connaître le sens de ce qu'elle renfermait. Quand l'un de ses fils ou de ses gouverneurs (عمّال) partait, il lui remettait un spécimen de cette écriture (ناوله خطّاً من تلك الخطوط) grâce à quoi il pût déchiffrer les dépêches que le Commandeur des Croyants lui adresserait et répondre à celui-ci par le même procédé (ويكتب عنوانه كذلك). »

Jusqu'à présent, à ma connaissance du moins, c'est à ce passage de la *Nuzhat al-Hādī* que se bornaient les indications données sur le système cryptographique d'Aḥmad al-Manşūr et nous ne possédions aucun autre document susceptible de nous renseigner sur cette écriture.

L'an dernier, lors de son séjour à Rabat, M. Clemente Cerdeira, chef de l'interprétariat de la *Delegación general* de Tétouan, eut l'obligeance de me communiquer un petit manuscrit de neuf feuillets contenant deux brefs ouvrages ; d'abord, un court traité versifié d'Abū Ġa'far 'Umar, fils du « maître » vertueux 'Abd ar-Raḥmān at-Tasūlī où est exposée la façon de

garnir (تعمير) les carrés magiques (أوراق) ; ensuite, une série de renseignements sur les notations arithmétiques à l'usage des notaires, sans titre ni nom d'auteur.

Le seul intérêt de ce manuscrit réside dans une note écrite sur la page de garde de tête et dont je donne ici la reproduction, accompagnée de la transcription et de la traduction.

TRANSCRIPTION.

الحمد لله
 وصلى الله على سيدنا [محمد]

كتابة الفقيه عبد الواحد بن مسعود عنون
 وجدت في براءة بخطه رمز فيها باخبار لمولا
 نا ابي العباس احمد المنصور المعروف عند
 بعضهم بالذهبي عن [اخبار] سلطنة النصارى د
 مرهم الله ببلاد الاندريس في عام تسع
 والف وبقيت من حين وقوعها في يدي اتمثل
 في اشكالها زمان بعد زمان واتفاوض مع
 من وجدته اهلا لذلك من الاخوى فلم ارى من فهم شي
 منها ولا تقدم معرفة بها الى ان مضى من الزمان نحو الخمس
 عشر سنة او اكثر وفتح الله سبحانه علي في فهمها من غير معلم
 فعرفتها من اولها الى اخرها فاذا هي اشكال على تر
 تيب ابجد كما ترى ولا . (1) . الا ثلاث احروف
 كل خبرة المرموز دونها فرايت ان ابقيا على اصلها
 العربي مع بعض الحفاء اخفيها به وهي الجيم
 والضاد والتا المثلثة وهذه صورة الجميع

(1) Un trou dans l'original.

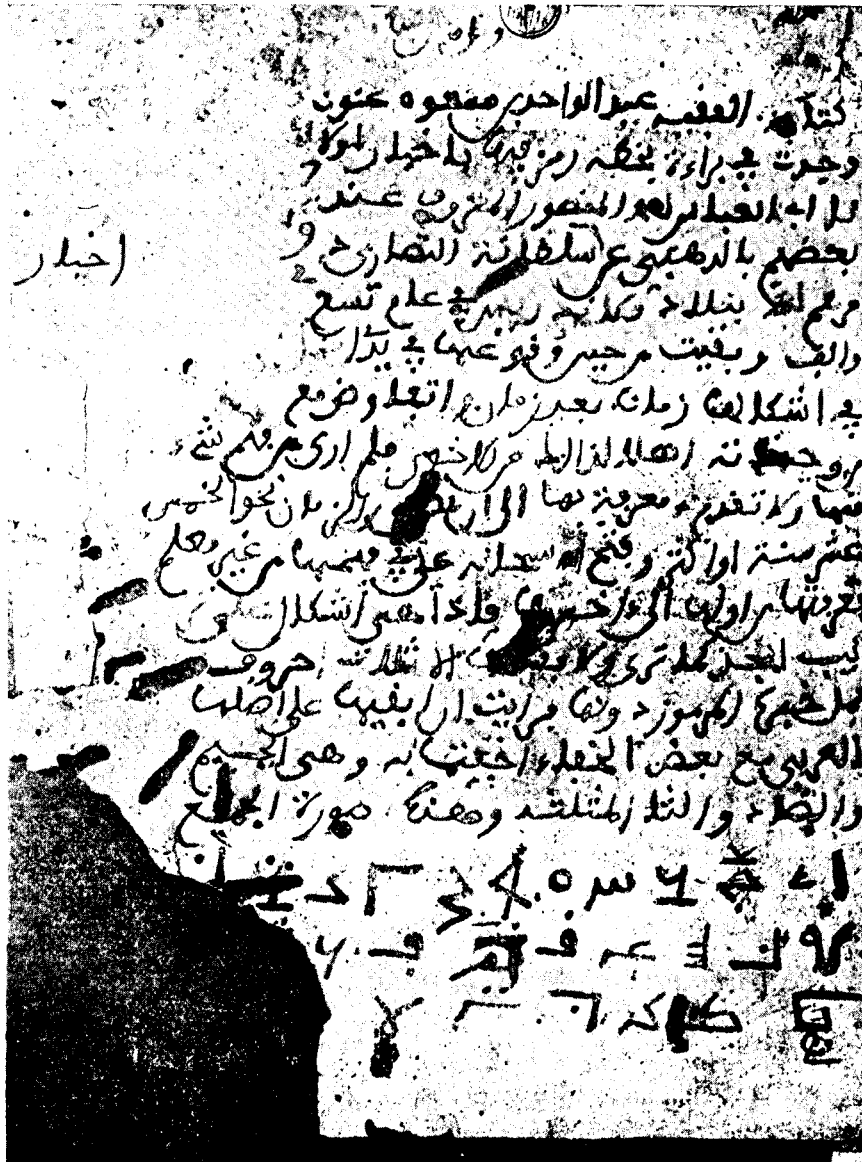
TRADUCTION.

Louange à Dieu !

« Écriture du secrétaire 'Abd al-Wāḥid ibn Mas'ūd 'Anūn. J'ai trouvé un billet écrit de sa main et dans lequel il avait noté en caractères secrets des informations destinées à Notre Patron Abū l-'Abbās Aḥmad al-Manşūr que certains connaissent sous l'appellation d'ad-Dahabī. Ces informations étaient relatives à la reine [litt. : à la sultane] des Chrétiens (puisse Dieu les détruire !) qui se trouvait dans le pays de Londres en l'année 1009 (= 1600-1601). A partir du moment où ce billet tomba entre mes mains, je ne cessai d'examiner de temps en temps les signes qu'il portait et de m'en entretenir avec ceux de mes amis que je considérais comme capables de s'y intéresser ; mais je ne vis personne qui pût en comprendre quoi que ce fût ou qui en eût antérieurement connaissance. Il se passa ainsi environ quinze ans ou plus, jusqu'au moment où Dieu (gloire à Lui !) me fit la faveur de me permettre de comprendre ces signes sans que personne me les enseignât. Je les reconnus donc du premier au dernier : voici que c'étaient des signes rangés selon l'ordre de l'*abuḡad* ainsi que tu peux t'en rendre compte. Trois lettres seules [me demeurèrent inconnues??] car les renseignements donnés en cryptographie ne les comportaient pas, et je décidai de leur garder leur forme arabe originale tout en les modifiant légèrement pour cacher leur valeur ; ces trois lettres sont le *ḡīm*, le *dād* et le *tā* à trois points. On verra l'aspect de l'ensemble dans la figure donnée à la page suivante.

* * *

Les *Sources inédites de l'Histoire du Maroc* (1^{re} série. Dynastie Saadienne ; Angleterre, t. II) permettent d'éclairer suffisamment toutes ces indications un peu énigmatiques. Dans les dernières années du xvi^e siècle, le sultan Aḥmad al-Manşūr désirait vivement conclure avec l'Angleterre une alliance offensive contre l'Espagne. Le souverain sà'dien, qui venait de conquérir le Soudan, se proposait de porter la guerre en Espagne et espérait, avec l'aide de la flotte anglaise, pouvoir enlever à ce pays les Indes orientales et occidentales (cf. *Sources, op. cit.*, p. 177). C'est pourquoi, le 3 Dū l-Ḥiḡḡa 1008 (= 15 juin 1600), il envoyait à la reine Élisabeth une ambassade chargée, entre autres choses, de discuter les conditions d'une alliance



offensive éventuelle. (Cf. la lettre d'Al-Mansūr à Elisabeth, *op. cit.*, p. 157, et le memorandum de l'ambassadeur marocain, *op. cit.*, p. 177-179.)

Le chef de cette ambassade était précisément ce 'Abd al-Wāhid ibn Mas'ūd ibn Muḥammad 'Anūn cité dans la note de la page de garde du manuscrit Cerdeira. Qu'était au juste ce personnage? Dans le message officiel qu'il

était chargé de transmettre à la reine d'Angleterre (cf. *op. cit.*, p. 158, l. 2), il est appelé simplement, selon une banale formule du protocole, الكاتب الانجيد الاخير : « le secrétaire très brave et excellent ». Les renseignements confidentiels adressés à Londres par les agents anglais établis au Maroc sont beaucoup plus explicites : « 'Abd al-Wāḥid est un Maure né au Maroc, mais il est de la race des Fāsī-s, ce que les indigènes considèrent comme une basse origine. Cependant, il jouit de crédit, en raison de sa vivacité d'esprit et de son habileté à écrire ; il n'est cependant pas employé dans les affaires très secrètes car, pour cela, il y a un personnage qui jouit de plus d'estime que lui (*op. cit.*, p. 165). » — « Sīdi 'Abd al-Wāḥid parle un peu espagnol, à la manière des Maures ; mais il aurait honte de s'en servir, à moins que ce ne soit dans un entretien privé avec un inférieur (*op. cit.*, p. 166). » — « 'Abd al-Wāḥid 'Anūn a quelques notions d'astronomie et d'astrologie... C'est un calligraphe parfait (*op. cit.*, p. 168, 169). »

Tous ces renseignements concordent à montrer que 'Abd al-Wāḥid 'Anūn était non seulement un secrétaire du Maḥzen apprécié pour son esprit et sa belle écriture, mais aussi un lettré éclairé, susceptible de s'intéresser à des instruments modernes d'astronomie et capable, grâce à sa connaissance de l'espagnol, de se mettre au courant des choses d'Europe.

Il est donc possible d'interpréter la première ligne de la note reproduite ici dans le sens d' « Écriture *inventée par* le secrétaire 'Abd al-Wāḥid 'Anūn ». Le sultan Al-Manşūr ne serait plus ainsi, à proprement parler, l'inventeur mais seulement le promoteur et le propagateur d'un système cryptographique, dû à l'ingéniosité de son secrétaire de confiance ; celui-ci d'ailleurs se borna peut-être à imiter un procédé qu'il avait vu employer à certains agents des puissances chrétiennes accrédités auprès de son souverain et désireux d'assurer le secret de leur correspondance.

* * *

Il n'y a que peu de choses à relever dans le texte de la note du manuscrit Cerdeira.

Le nom du secrétaire y est moins complet que dans la lettre d'Al-Manşūr, mais la lecture 'Anūn(1) y est établie d'une façon certaine, ce qui vérifie l'exactitude des transcriptions anglaises *Anone* (*op. cit.*, p. 162),

(1) Il existe encore une famille 'Anūn à Fès.

Anoone (*op. cit.*, p. 169) et *Anowne* (*op. cit.*, p. 202); la lecture *Anouri* adoptée par M. de Castries (*op. cit.*, p. 159, n. 1) est donc à rejeter.

Le titre de *sultane* donné à la reine Élisabeth dont Al-Mansūr recherchait l'alliance se retrouve dans les lettres officielles adressées par ce souverain; la reine d'Angleterre y est en effet appelée السلطانة ايزيل (*cf. op. cit.*, p. 150, l. 1-2; p. 210, l. 6) ou السلطانة ازيل (*p. 157, l. 7*). Noter en passant que, dans le texte arabe des trois lettres publiées par M. de Castries, la reine est toujours appelée « Isabel », forme espagnole d'Élisabeth.

La graphie الاندريس « Londres », doit représenter également une prononciation espagnole, *Al-Undrīs*. De nos jours, cependant, le nom marocain de cette ville est *Lundrīz*.

L'ambassade marocaine avait dû quitter le Maroc peu après la rédaction de sa lettre de créance qui est datée du 3 Dū l-Ḥiġġa, dernier mois de l'année 1008 (= 15 juin 1600). Elle avait atteint Douvres le 8 août 1600 (*cf. op. cit.*, p. 202); elle séjourna en Angleterre durant six mois (*cf. op. cit.*, p. 202, 203) et fut de retour au Maroc avant le 27 février 1601 [= 23 Ša'-bān 1009] (*cf. op. cit.*, p. 204) : les dates, comme les noms propres, fournis par les textes recueillis dans les *Sources*, coïncident donc bien avec ceux que donne la note du manuscrit Cerdeira.

Un seul point demeure obscur : le billet déchiffré par l'auteur de cette note anonyme contenait-il un texte suivi, écrit en signes cryptographiques, ou bien se bornait-il à donner une liste de ces signes dans l'ordre de l'*abuġad*? L'expression « un billet écrit de sa main » ferait pencher en faveur de la première hypothèse; mais la phrase « voici que c'étaient des signes rangés selon l'ordre de l'*abuġad* » porterait à croire qu'il ne s'agissait que d'un de ces spécimens que le sultan remettait à ses fils, à ses gouverneurs et, vraisemblablement aussi, à ses ambassadeurs lorsque ceux-ci le quittaient.

Dans son état primitif, avant l'arrachement du coin inférieur gauche de la page de garde, la liste des signes cryptographiques devait en comporter vingt-huit, autant qu'il y a de lettres dans l'alphabet arabe. La première et la deuxième lignes devaient donner respectivement douze et dix signes; la troisième fournissait les six derniers.

La note anonyme indique que les signes étaient disposés selon l'ordre de l'*abuġad*; il ne peut s'agir, au Maroc, que de l'*abuġad* occidental. Voici donc, en lisant le texte arabe de droite à gauche, la liste des lettres en clair correspondant aux signes cryptographiques de chaque ligne :

Première ligne : *alif, bā, ġīm, dāl, hā, wāu, zain, ḥā, tā, yā, kāf, lām,*

Deuxième ligne : *mīm, nūn, šād, 'ain, fā, ḍād, qāf, rā, sīn, tā,*

Troisième ligne : *ātā, ḥā, āḍāl, āḍā, ġain, āšīn.*

Les deux derniers signes de la première ligne ont en partie disparu. L'avant-dernier (= *kāf*) paraît avoir été le même que le quatrième (= *dāl*) avec, en plus, un point au milieu du demi-cercle supérieur. Le dernier (= *lām*) semble avoir été constitué par une hampe verticale terminée en bas, à gauche, par une boucle (?).

De la deuxième ligne, les quatre derniers signes ont complètement disparu ; c'est à peine si l'on distingue deux des trois points qui devaient surmonter le signe correspondant à *sīn*.

L'identification des signes de la troisième ligne est plus délicate. Le dernier a exactement la même forme que la ligature *lām-alif* de l'écriture normale : si l'on admettait qu'il en a aussi la valeur, le premier signe de la ligne se trouverait correspondre au *ḥā*. Mais l'*abuġad* ne comprend pas le *lām-alif* et la seule explication possible est que le dernier signe, bien qu'identique au *lām-alif*, représente la dernière lettre de l'*abuġad* magribin, c'est-à-dire *āšīn* ; le premier signe de la même ligne correspondrait alors au *ātā*, correspondance rendue très vraisemblable, d'abord, par la présence des trois points caractéristiques, ensuite, par les ratures sous lesquelles l'auteur de la note (comme il en prévient lui-même) a dissimulé la forme claire de cette lettre.

Dans la note explicative qui précède la liste des signes cryptographiques, il est dit que trois lettres sont données sous leur forme originale arabe, légèrement modifiée pour en dissimuler la valeur : le *ġīm*, le *ḍād* et le *tā* à trois points. En effet, dans la liste donnée on reconnaît au premier coup d'œil le *ġīm* (première ligne, troisième signe), le *ḍād* (deuxième ligne, sixième signe) ; et le *tā* à trois points, (troisième ligne, premier signe).

D'autre part, l'auteur de la *Nuzhat al-Ḥādī* précise que, dans le système cryptographique d'Al-Manšūr, des lettres de l'alphabet normal étaient mêlées aux signes spéciaux. Or, ces lettres normales se retrouvent aisément dans la liste étudiée ; ce sont (en dehors du *ġ*, du *ḍ* et du *t* déjà indiqués), le *alif*, le *yā*, le *nūn*, le 'ain et le *lām-alif*, pour lesquels l'identité est évidente ; il en est de même pour le *fā* et le *qāf*, mais avec inversement des points. Peut-être enfin, existe-t-il également un rapport entre les signes pour *dāl* et pour *kāf* et les lettres correspondantes dans l'écriture rudimentaire des élèves des écoles coraniques et de certains montagnards.

Sur vingt-huit signes cryptographiques, dix au moins (et peut-être douze) sont empruntés à l'écriture courante avec d'insignifiantes modifications. L'origine des signes réellement « secrets » reste à déterminer. Pour le Maroc du xvi^e siècle, on pouvait penser à trois sources : alphabet latin, alphabet hébraïque, système cryptographique turc (1). Un coup d'œil suffit pour s'apercevoir qu'il ne peut s'agir des deux premiers. Quant au troisième, la comparaison avec le tableau qu'a donné Decourdemanche du système cryptographique utilisé par les Turcs des États barbaresques est purement négative (cf. *Journal asiatique*, 9^e série, t. XIV, p. 267). On est alors amené à se demander si 'Abd al-Wāḥid 'Anūn n'aurait pas inventé ces signes de toutes pièces par un procédé original et plus sûr.

Quoi qu'il en soit de l'origine réelle de l'élément « secret » contenu dans le système cryptographique d'Al-Manṣūr, la note que porte la page de garde du manuscrit Cerdeira nous fournit trois renseignements précieux :

1^o Confirmation de l'existence et de l'emploi d'une écriture diplomatique secrète sous le règne d'Al-Manṣūr ;

2^o Attribution au secrétaire 'Abd al-Wāḥid 'Anūn (et non au sultan lui-même) de l'invention de cette écriture ;

3^o Indication de la forme et de la valeur des signes employés.

La preuve de l'utilisation d'une cryptographie au Maroc n'est pas le fait le plus intéressant qui se dégage de cette étude ; cet emploi, qui n'a rien de surprenant étant donné le grand nombre d'innovations apportées par Al-Manṣūr dans l'organisation de son gouvernement, est déjà attesté au début du mouvement des Almohades, pour la période qui suivit la proclamation d'Ibn Tūmart (m.1130) comme Mahdī ; l'un des secrétaires de ce dernier, Mallūl ibn Ibrāhīm aṣ-Ṣanhāgī, savait, en effet, écrire en langue secrète [سُرْيَانِيَّة, litt. « syriaque »] et au moyen de cryptogrammes [رموزيات]. (Cf. E. Lévi-Provençal, *Documents inédits d'histoire almohade*, Paris, 1927, texte, p. 39, l. 16-17 ; trad., p. 59 et n. 4). Ce qui est beaucoup plus précieux, c'est de posséder la liste, malheureusement incomplète, des signes employés ; elle permettra, le cas échéant, de déchiffrer des dépêches écrites en cryptographie dont le texte ne peut qu'être plus intéressant que celui des messages rédigés en clair, et d'éviter de les rejeter en les considérant comme des textes magiques sans grand intérêt.

Georges S. COLIN.

(1) On doit aussi envisager la possibilité d'emprunts faits aux nombreux alphabets secrets des hermétistes magribins.

LA COTE ATLANTIQUE DU MAROC

AU DÉBUT DU XVI^E SIÈCLE

D'APRÈS DES INSTRUCTIONS NAUTIQUES PORTUGAISES

Le texte dont on trouvera plus loin la traduction est tiré de l'*Esmeraldo De Situ Orbis* de Duarte Pacheco Pereira.

Duarte Pacheco Pereira est un personnage plus fameux que bien connu. Il est le plus grand peut-être de ces admirables cosmographes que les travaux, déjà célèbres, de M. Joaquim Bensaude nous présentent comme les auxiliaires obscurs, mais indispensables, des grandes découvertes portugaises (1). On ne connaît ni la date de sa naissance ni celle de sa mort; on sait uniquement qu'il collabora aux négociations de Tordesillas en 1494, qu'il accompagna Pedralvares Cabral lors de son grand voyage de 1500, qu'il participa ainsi à la découverte ou à la redécouverte du Brésil et se distingua aux Indes par de grandes prouesses militaires, qu'il fut gouverneur de São Jorge da Mina de 1520 à 1522, qu'il était encore vivant le 5 février 1526, mais qu'il était déjà mort le 22 juin 1534. Certains érudits lui attribuent un voyage au Brésil en 1498 (2).

L'*Esmeraldo De Situ Orbis*, dont on n'a jamais réussi à expliquer parfaitement le titre bizarre, nous est parvenu inachevé. Il devait comprendre cinq livres, et l'auteur se proposait d'y décrire à l'inten-

(1) Joaquim Bensaude, *L'astronomie nautique au Portugal à l'époque des grandes découvertes*, Berne, 1912. — *Les légendes allemandes sur l'histoire des découvertes maritimes portugaises*, I, Genève, 1917-1920. — *Histoire de la science nautique portugaise (Résumé)*, Genève, 1917.

(2) Cf. l'introduction de l'édition Epiphânio da Silva Dias, p. 4. Sur les voyages de Duarte Pacheco au Brésil, cf. mon travail *Le problème de la découverte du Brésil*, *Bulletin Hispanique*, janvier-mars 1923, p. 66 et p. 76-77 et l'étude du regretté Persira da Silva, *Duarte Pacheco Pereira, précurseur de Cabral*, qui forme le ch. IV du premier volume de la monumentale *Historia da Colonização Portuguesa do Brazil*, Rio de Janeiro, 1921. Pereira da Silva propose (p. 252) une explication du mot *Esmeraldo*, fort ingénieuse, mais qui ne me convainc guère.

tion des navigateurs la côte d'Afrique depuis le détroit de Gibraltar jusqu'au cap Guardafui, en passant par le cap de Bonne-Espérance, puis la côte de l'Arabie méridionale, de la Perse et de l'Inde. En fait, les deux copies que nous en avons, conservées, l'une à la Bibliothèque d'Evora, l'autre à la Bibliothèque Nationale de Lisbonne, et qui remontent toutes deux au xviii^e siècle, s'arrêtent brusquement au début du Ch. 6 du quatrième livre. Un des éditeurs de l'*Esmeraldo*, Epiphanio da Silva Dias, attribue cette interruption au manque d'informations suffisantes, et aussi au découragement de l'auteur, qui se plaint à plusieurs reprises de l'hostilité qu'il a rencontrée dans le public. L'*Esmeraldo* débute par un prologue adressé au roi D. Manuel (1495-1521). Les douze premiers chapitres du premier livre sont consacrés à diverses considérations d'ordre général, et c'est au chapitre 13 seulement que Duarte Pacheco commence à décrire la côte africaine; les chapitres 13 à 21 inclusivement sont consacrés au Maroc; ce sont eux dont on lira plus loin la traduction française. La description des côtes continue ensuite, avec des digressions variées, jusqu'au Cap de Bonne-Espérance et au Rio do Infante, à la fin du troisième livre; ce qui nous reste du quatrième livre ne comprend que des observations générales.

On voit par le début de ce quatrième livre que D. Manuel était encore vivant au moment où Duarte Pacheco le rédigeait; il est donc antérieur à 1521. D'autre part, l'auteur fait allusion au grand voyage de Vasco de Gama, qui ne revint à Lisbonne qu'en 1499; lui-même partit avec Cabral en 1500 et ne put être de retour qu'avec lui, en juin ou juillet 1505. Il est donc probable qu'il se mit à son travail au plus tôt dans l'été de 1505. Dans tous les cas, ainsi que l'on pourra s'en rendre compte, le chapitre 14 du premier livre a été écrit en 1505, le chapitre 16 en 1506, le chapitre 17 avant 1508 et le chapitre 19 après 1506. Ses informations sur le Maroc se rapportent par conséquent aux dernières années du xv^e siècle et aux premières du xvi^e.

L'*Esmeraldo* a été publié pour la première fois à Lisbonne en 1892 par Rafael Eduardo de Avezedo Basto; il a été édité de nouveau en 1905, à Lisbonne également, par l'excellent philologue Epiphanio da Silva Dias. C'est ce dernier texte que je suis dans ma traduction.

Le manuscrit original comportait des cartes et des dessins qui sont perdus comme l'original lui-même.

(LIVRE PREMIER) CHAPITRE 13.

Comment les cosmographes antiques commencèrent à décrire le globe terrestre à partir de l'entrée du détroit vers l'extérieur, ordre que nous suivrons.

A l'entrée de la Méditerranée Occidentale, où l'on dit que furent placées les colonnes d'Hercule, se trouvent deux promontoires qui dans ces régions l'emportent sur tous les autres par leur hauteur et leur beauté : l'un d'eux est Abila au commencement de l'Afrique, l'autre Calpe en Europe; c'est entre les deux que se trouve proprement à l'entrée du détroit gaditan occidental, et c'est là que quelques écrivains antiques fixent la limite extrême de la mer océane (1); aujourd'hui ces promontoires ont un autre nom et nous les appelons Serra da Ximeira et mont de Gibraltar [Gibaltar]. Ce sont ces deux promontoires que les meilleurs cosmographes ont pris comme points de départ dans leur description du globe terrestre; mais nous nous bornerons à l'Afrique et à une partie de l'Asie, car ils ont déjà si longuement écrit sur l'Europe qu'il est maintenant tout à fait inutile d'en parler de nouveau..... (2).

La pointe d'Almina est exactement la partie du promontoire de la Ximeira que les écrivains antiques appelaient Abila; c'est là qu'est située la grande et excellente cité de Ceuta [Cepta], dont nous donnons ici le dessin d'après nature, ainsi que celui de la montagne de Gibraltar, parce que celle-ci marque le début de notre détroit occidental; et celle-là, du temps de sa prospérité, l'emporta en noblesse et en richesse sur toutes les autres cités de Maurétanie et de Tingitane et sur certaines cités d'Espagne; là se trouve le commencement des

(1) Voir le texte de Pomponius Mela (I, 5) et celui de Pline (V, 18) dans Raymond Roget, *Le Maroc chez les auteurs anciens*, Paris, 1924, p. 28-29 et p. 34.

(2) J'omets ici un passage sur les cosmographes de l'antiquité qui n'intéresse pas le Maroc. La Serra de Ximeira est proprement le Jbel Moussa, ou Mont aux Singes.

Je rectifie les toponymes courants, tels que Tanger, Fès etc., en donnant entre crochets la forme qu'ils ont dans les textes portugais.

terres d'Afrique; elle est très abondante en blé, vins, fruits, viandes, poissons de toute espèce et en beaucoup d'autres choses très dignes de louange. Elle se trouve en latitude éloignée de l'Equateur vers le Pôle Arctique de trente-cinq degrés un tiers, et c'est du même chiffre de degrés que l'étoile polaire s'élève en cet endroit au-dessus de l'horizon.

Et quand souffle le vent d'Est les navires peuvent mouiller à l'abri d'Almina du côté de l'Ouest, où se trouve une plage, et cet endroit s'appelle le « port du roi » (1); ils mouilleront par vingt brasses de fond, et ils seront à une demi-lieue de la terre sur bon fond; si le vent souffle de l'Ouest, ils peuvent mouiller derrière l'Almina, sur un autre fond analogue du côté du Levant.

[Carte]

Item. Puisque nous avons déjà parlé des deux beaux promontoires qui restent en arrière, Abila en Afrique et Calpe en Europe, il nous faut maintenant parler de la grande cité de Ceuta en Afrique, qui est située à cinq lieues de la ville d'El-Qsar-es Sgîr [Alcacere-Ciguer], laquelle est en dehors du détroit sur le bord même de la mer. Les environs d'El-Qsar sont constitués par une chaîne de montagnes sauvages et escarpées, chaîne qui comprend deux montagnes fort élevées et qui viennent s'avancer dans la mer; celle qui est à gauche, du côté du Levant, porte un vieux château presque en ruines qui a nom El-Qsar le Vieux [Alcacere o Velho]; l'autre montagne qui est du côté de la terre vers l'Occident s'appelle le Sermil. Pour que l'on nous comprenne mieux, nous donnerons ici El-Qsar avec une partie de ses environs dessinés d'après nature; lesquels environs sont très fertiles et abondants en choses nécessaires. Plus loin, sur cette autre feuille, nous parlerons de la très antique et forte cité de Tanger [Tanjer]. Mais tout navire qui aura à mouiller devant El-Qsar, qu'il regarde, dans la baie, l'endroit où se trouve dessinée une caravelle;

(1) Ainsi nommé parce que le roi Jean I^{er} de Portugal y débarqua en 1415. Cf. Jerónimo de Mascarenhas, *Historia de Ceuta*, ch. 3 (édit. Dornelas, Lisbonne, 1918, p. 12): « Tiendese al oriente de la ciudad en figura larga, i haziendo una buelta, i punta al Norte, forma un seno capaz de muchas galeras con el puerto, q'am (aun) conserva el nombre del Rey en memoria de auer desembarcado Don Juan el Primero quando la gano de los Moros ».

si c'est un petit navire, il y pourra mouiller; si c'est un grand, il devra rester un peu plus loin en mer (1).

[Carte]

CHAPITRE 14

Des routes, amers, fonds et marées, et des degrés dont l'étoile polaire s'élève sur l'horizon, en allant vers la Guinée et l'Inde à partir de Tanger.

Comme les choses dignes de mémoire ne doivent pas rester dans l'oubli, il convient par conséquent de dire ce que nous savons de la très forte et très antique cité de Tanger, laquelle est située à cinq lieues au-delà d'El-Qsar hors du détroit. Dans ses premiers temps, elle s'appela Tyngy, ainsi que le dit Pline au cinquième livre de *l'Histoire Naturelle*, chapitre premier; ce nom fut transformé en celui de Tanger un grand nombre d'années après. Nous en donnons ici le dessin d'après nature, ainsi que du cap Spartel [Espartel]. Tanger en latitude est éloignée de l'Équateur vers le Pôle Arctique de trente-cinq degrés quinze minutes. Pomponius Mela, auteur très antique, dit dans le premier livre de sa cosmographie que Tingi fut édiflée par le géant Antée, qui se battit avec Hercule, et que sur le mur, à l'extérieur, il avait accroché un très grand bouclier couvert de cuir d'éléphant; ce bouclier, à cause de sa grandeur, n'aurait pu servir à personne d'autre qu'Antée lui-même; les habitants du pays croyaient qu'il le portait dans les batailles (2).

Item. Deux lieues au-delà de Tanger se trouve le promontoire de Spartel, de telle façon que de Ceuta au Spartel il y a douze lieues. La côte entre la pointe d'Almina et le Spartel court suivant la direc-

(1) Voir sur El-Qsar l'article de MM. Michaux-Bellaire et Péretié, dans la *Revue du Monde Musulman*, tome XVI (1911), p. 329 sq., et spécialement p. 353-361 et 363-373. Pour Duarte Pacheco, qui réduit le Déroit au passage entre Gibraltar et Ceuta, El-Qsar se trouve en effet en dehors du déroit. D'ailleurs, comme on le verra plus loin par d'autres passages, tout ce qui est à l'Ouest de Ceuta appartient, selon Duarte Pacheco, à la mer extérieure, et tout ce qui est à l'Est à la mer intérieure.

(2) Cf. Roget, *op. cit.*, p. 27-29.

tion Est-nord-est-Ouest-sud-ouest; et quiconque fera ce voyage devra aller à deux lieues et demie au large du Spartel, et, à ce point, la marée chasse pendant neuf heures vers l'intérieur du détroit et pendant trois heures vers l'extérieur; cette marée n'est pas pareille à celle dont nous avons parlé plus haut (1). Tout le pays sur la côte à partir de Ceuta est formé d'une chaîne de montagnes fort élevée qui vient finir au Spartel, et le long de cette côte la profondeur est telle que les bateaux ne peuvent mouiller que tout près de la terre. Au Spartel, du côté de l'extérieur, au Sud-sud-ouest, il y a un très bon mouillage à l'abri du vent d'Est; on y peut mouiller par quinze et vingt-cinq et même trente brasses, et partout le fond est de sable et bon; le vent d'Est passe par-dessus la terre et ainsi on se trouve bien abrité contre lui (2). Dans une anse, à ce cap, on a établi autrefois une madrague où pêchaient beaucoup de barques (3). Cette région est en même temps très abondante en toutes choses et en beaucoup d'autres espèces de poissons, outre les thons dont nous venons de parler.

[Carte]

Entre le Cap Spartel et le récif d'Arzila, qui autrefois s'appela Liza, à ce que dit Pline au cinquième livre de l'*Histoire Naturelle*, chapitre premier (4), la côte court suivant la direction Nord-Sud, et la route par mer est de cinq lieues. Tout le pays, à partir du Spartel, le long de la mer, est bas, et le fond est bon, sans rochers, en sorte que partout l'on peut mouiller avec sécurité. Arzila en latitude est éloignée de l'Équateur vers le Pôle Arctique de trente-cinq degrés cinquante minutes (5). Il ne faut entrer dans le récif d'Arzila qu'avec un pilote de terre, ou en se guidant par les signaux qui y sont placés, à savoir deux mâts plantés en terre qui sont dans le prolongement

(1) Renvoi aux chap. 11 et 12 du premier livre, qui sont consacrés aux marées. Il s'agit ici, en réalité, de courants de marée.

(2) C'est le Jbel Medyūna qui protège ainsi contre le vent d'Est.

(3) De fait, les auteurs parlent quelquefois d'un endroit situé entre Tanger et Arzila qu'ils appellent Almadraba (Cf. Comte de Castries, *Sources inédites de l'histoire du Maroc*, France, I, p. 533).

(4) Confusion entre la Lissa et la Zilis de Pline (cf. Roget, *op. cit.*, p. 29).

(5) Dans son tableau des latitudes, au chap. 7 du premier livre (voir l'appendice), Duarte Pacheco donne pour Arzila 36° (p. 33). Ces deux latitudes sont du reste également erronées.

du chenal par où les bateaux doivent entrer (1). Pour que l'on puisse mieux comprendre, nous plaçons ici un dessin d'après nature de la ville d'Arzila et de son récif, sur lequel dessin une caravelle sous voile entre par où elle doit aller. Les petits bateaux, jusqu'à trente-cinq tonneaux, peuvent mouiller à l'intérieur du récif, mais il leur faut bien s'amarrer contre le vent du Nord-ouest, qui souffle par le travers et fait un grand ressac qui perd les navires. Et ces points, à savoir Ceuta, El-Qsar, Tanger et Arzila, appartiennent tous quatre à ces royaumes de Portugal et à sa Couronne Royale, car il va y avoir aujourd'hui quatre-vingt-dix ans que Ceuta a été prise aux Maures de vive force par votre bisaïeul le roi D. João, premier du nom, de glorieuse mémoire, et les trois autres par le roi Alphonse V votre oncle, il y a quarante-sept ans; il les prit aussi aux Maures de la même façon, de vive force; et de ces places on fait toujours rude guerre à ces ennemis de notre sainte foi catholique, que Votre Altesse par ses nombreuses victoires fait prospérer et s'étendre chaque jour davantage (2).

[Carte]

CHAPITRE 15.

Des routes, amers, fonds, marées et hauteurs de l'étoile polaire d'Arzila à Larache et plus bas.

Item. Si un navire part d'Arzila et veut aller à Larache par une nuit si obscure qu'il ne voie point la terre, lorsqu'il sera à une grande lieue au large du récif, il fera route vers le Sud-sud-ouest et doublera

(1) « ...plantés en terre », Epiphanio Dias donne : + terrada (terrasse). Rafael Basto a lu ou corrigé : terra. Cette lecture me paraît préférable. Sur le port d'Arzila et les difficultés qu'il présente, cf. Bernardo Rodrigues, *Anais de Arzila*, édit. David Lopes, Lisbonne. 1915-1920, tome I, p. 441 et tome II, p. 121, David Lopes, *Historia de Arzila*, Coïmbre, 1925, pp. 36-37. p. 47 n. et p. 264, et aussi Damião de Góis, *Chronica do Serenissimo Senhor D. Emanuel*, II, chap. 23.

(2) Ceuta ayant été prise par Jean 1^{er} le 21 (et non le 15) août 1415, ce passage doit être daté de l'été 1505. Ce qui suit est légèrement inexact : si El-Qsar a été occupé par les Portugais en 1458, Arzila et Tanger n'ont été pris qu'en 1471. Duarte Pacheco parle encore de ces événements au chap. 22 du premier livre (p. 67) et dans le prologue de son second livre (p. 99-100). — Le roi D. Manuel, qui succéda en 1495 à son cousin Jean II, mort sans héritier, était le petit-fils du roi D. Duarte, fils lui-même de Jean 1^{er}.

la pointe des Barrocas (falaises), qui sont à trois lieues au-delà d'Arzila, lesquelles falaises sont des hauteurs blanches qui viennent terminer dans la mer (1). Tout le pays d'Arzila à Larache est formé de petites hauteurs, et ces hauteurs finissent par lesdites falaises. De là jusqu'à l'embouchure de la rivière de Larache il y a deux lieues; et l'embouchure de cette rivière à notre époque est du côté du Sud-ouest, tout près du rocher où se trouve un bastion qui a deux tours carrées, au-dessous de la ville de Larache, au bord de la rivière, comme on le verra par le dessin d'après nature que nous plaçons ici; cette rivière a dans le chenal quatre brasses et demie d'eau par pleine mer. La marée est du Nord-est et du Sud-ouest comme dans notre Espagne (2); elle monte pendant six heures et descend pendant six heures. Les amers qui permettent de reconnaître cette rivière sont les suivants : du côté du Sud-ouest se trouve un château qui s'appelle château des Génois et qui, à cause de sa très grande blancheur, a l'air d'une voile de bateau (3); et du côté du Nord-est se trouvent lesdites falaises hautes et blanches, comme j'ai dit. A l'intérieur d'une baie qui se dessine à cet endroit se trouve l'embouchure de la rivière de Larache, et

(1) Probablement Haffat el Beida.

(2) Pour bien comprendre ce passage, il faut se reporter à ce que Duarte Pacheco dit plus haut, ch. 12 : « Quem o conto das marees quizer aprender, pera que bem entenda, he necessario que primeiro saiba todolos rumos d'agulha de marear com suas quartas e meos rumos, por que nisto faz todo o fundamento d'esta cousa e d'outra maneira nam no poderá saber; e os mayinheyros e pillotos que d'antiguidade isto praticáram, primeiramente souberam os ditos rumos, quartas e meos rumos, e por aly poseram em hoordem ho encher e ho uazar do mar nesta prouincia de Espanha e em outras partes segunda a deferença das marees, començando do rio de Barbate d'Andaluzia, atee toda Galiza e moor parte de Bizcaya; o qual conto hordenáram com seis oras de enchente do mar e com outras seis de vazante, procedendo nesta maneira : Noroest e suest baixa-mar, norte e sul mea montante, Nordeste e sudest preamar; lest e oest mea jusante; e isto se ha-de entender : quando a lûa for no rumo do noroest e suest, entam será ho mar vazio na costa de Espanha, e quando for no rumo do norte e sul, entam será mea augua chea, e tanto que for no rumo do nordest e suduest entam será o mar de todo cheo, e em chegando a lûa em lest e haloest, entam será mea augua vazia; e estas marés faz em toda ha costa d'Espanha e parte de Berberia do estreito de Cepta pera fora e ora a lûa seja noua ora mea ou chea, sempre nestes rumos faz a dita maree » (p. 44-45). Chez les écrivains portugais du xvi^e siècle le terme *Espanha* désigne l'ensemble de la Péninsule.

(3) Cf. Juan Bautista de Morales, *Jornada de Africa del Rey Don Sebastián de Portugal*, ch. viii (*Colección de libros españoles raros o curiosos*, tome XIX, Madrid, 1889, p. 332) : « un poco abajo de Larache hay una pequeña ensenada, adonde está una casa a modo de fuerte, que se llama Castil de Ginoveses, es muy pequeña etc. » Sur ce château, voir encore Castries, *Sources inédites*, France, I, p. 342, n. 3 et Angleterre, II, p. 437. On trouvera dans le recueil de textes de M. Antonio Sergio, *O desejado*, Lisbonne, 1924, p. 137 et p. 309-310, le texte de Jérónimo de Mendonça (1607) et celui de Fr. Bernardo da Cruz (1586). A dire vrai, le texte de Morales (1622) n'est que la traduction de celui de Mendonça; il a du reste scandaleusement plagié cet auteur. — On peut voir aussi dans *O desejado*, p. 310-311, une intéressante description de Larache de Fr. Bernardo da Cruz.

si l'on remonte le cours de celle-ci pendant une lieue, on verra à main gauche les ruines de la ville de Xamez (1), qui fut autrefois grande et illustre; on dit qu'elle se défendit contre les Maures et leur tint tête, quarante ans après la perte de l'Espagne et qu'enfin ceux-ci la détruisirent, étant ville de chrétiens. En mer, à une lieue de l'embouchure de cette rivière, on trouvera vingt-cinq et trente brasses de fond, ce fond est partout de sable et bon, en sorte que les navires y peuvent mouiller avec sécurité. Cette rivière est très riche en poisson, et les environs produisent beaucoup de blé. En été, il y a beaucoup de fièvres. Cette rivière en latitude est éloignée de l'Equateur de trente-six degrés dix minutes.

[Carte]

Item. De la rivière de Larache aux Lagunes [as Halagunas], il y a cinq lieues, et ces lagunes ont une baie dans laquelle se trouve une autre lagune où ne peuvent entrer que de petits bateaux; et au-dessus, du côté de l'Est, il y a un bois de chênes-liège de forme circulaire : c'est l'amer qui permet de reconnaître les lagunes (1). Cinq lieues au-delà des lagunes se trouve une petite hauteur sur le bord de la mer, que l'on appelle Fornilho (2).

Item. Cinq lieues au-delà du Fornilho se trouve la rivière de Mamora. De Larache jusque-là la côte suit la direction Nord-Sud,

(1) Tchemmich. Dans Garcia de Resende, *Chronica de El Rei D. João II*, ch. 82, on trouve la graphie Xames.

(2) Cf. Bernardo Rodrigues, *Anais de Arzila*, tome I, p. 331 : « E porque dise que a fusta fera demandar as Alagoas e não pudera tomar o rio de Larache, e por ser muito comum antre nós outros o nome das Alagoas, e poucos as sabem, posto que já em tempo d'el-rei Dom João, o segundo, mandou ãa armada com cento e cincoenta de cavalo e dous mil de pé em taforeas e caravelas, em que foi por capitão Dom Diogo D'Almeida e fôrão sair antre estas Alagoas e tomárão alguns aduares, de que trouxérão mais de trezentas almas e alguns cavalos, e [do gado] fizérão muita carnajem, tornando a dar a entender que são as Alagoas do rio de Larache ao da Mamora, que é o mór e mais principal do reino de Féz, ha dezasete legoas, toda terra tão chã e rasa que em toda ela se não achará ãa pedra como um ovo; e antre estes dous rios ha duas alagoas grandes, ãa de quatro ou cinco legoas de comprido e de duas e mais de largo, esta se chama Bocelema, que quer dizer pai de Culema; a outra é maior, que tem mais de oito legoas de comprido e cinco ou seis de largo; são tão junto do mar que se não mete antre elas e o mar mais que uns medãos de area ruiva. » Il s'agit évidemment, chez Duarte Pacheco comme chez Bernardo Rodrigues, de la *merja ez Zerga*, qui communique avec la mer par la passe de Moulay Bou Selham, et de la *merja Ras ed Daoura*. Cf. Jean Célérier, *Les « merjas » de la plaine du Sebou*, dans *Hespéris*, 1922, pp. 111-113.

(3) Ce Fornilho (petit four) doit être évidemment identifié avec le *fornilo* qui figure sur le portulan de Joan Martines, dont M. de Castries a donné une reproduction (*Sources inédites de l'Histoire du Maroc*, Angleterre, tome I, p. 565); sur ce portulan, le *fornilo* se trouve placé en effet entre *las goma (lagumas?)* et Mamora.

avec un quart Nord-est-Sud-ouest. Par conséquent, lorsque l'on fait cette route, on doit aller tout près de la côte, et, si c'est de nuit, marcher vers le Sud-sud-ouest; on ira sûrement en naviguant de cette façon et l'on parcourra toute la côte. Cette rivière de Mamora a du côté du Sud une falaise sombre et très haute, et dans l'embouchure de la rivière du côté de l'Est il y a un bois le long d'une autre falaise. De nos jours cette rivière a deux entrées; l'une d'elles se trouve Nord-est-Sud-ouest, le long d'un banc de sable qu'on laisse à main droite, à trois ou quatre jets de pierre, lorsque l'on entre dans l'embouchure; l'autre entrée se trouve Est-Ouest, le long d'une falaise sombre. Le chenal a une profondeur de quatre brasses et demie par pleine mer. La marée est du Nord-est et du Sud-ouest; elle monte pendant six heures et elle descend pendant six heures. Les petits bateaux de trente tonneaux peuvent remonter la rivière jusqu'à six ou sept lieues de l'embouchure; les grands s'arrêteront plus bas, près de celle-ci. A une lieue de l'embouchure de cette rivière se trouve une île où l'on peut prendre du bois en abondance. En été il y a dans cette rivière autant de fièvres que dans celle de Larache. Depuis le point de l'embouchure de cette rivière où il y a trente brasses jusqu'à la terre, le fond est bon partout, et l'on peut mouiller en toute sécurité; mais il faut se protéger contre le vent du Nord-ouest qui est traversier. En hiver, les petits bateaux peuvent remonter cette rivière jusqu'à la cité de Fès [Feez]. Le pays à l'intérieur est une campagne plate où l'on élève beaucoup de bétail et fait beaucoup de culture.

Item. Entre la rivière de Mamora et la rivière et la ville de Salé [Çallé, Çallé], dont nous donnons ici le dessin d'après nature, la côte suit la direction Nord-est-Sud-ouest, et la distance par mer est de sept lieues. Cette rivière de Salé a une entrée du côté de l'Est-sud-est le long d'une tour carrée; le chenal a largement une profondeur de deux brasses et demie par pleine mer de vive eau. La marée est du Nord-est et du Sud-ouest. Du côté du Sud il y a un autre chenal, et entre ces deux chenaux s'étend une ligne de récifs fort longue, avec des bancs de sable sur laquelle la mer se brise violemment (1). L'amer de cette rivière est la tour de Salé, très grande

(1) Sur le port de Rabat-Salé et ses difficultés, cf. Louis Brunot, *La mer dans les traditions et les industries indigènes à Rabat et Salé*, Paris, 1920, p. 80-83 et 125-126.

et très haute, et dont l'aspect est celui que l'on voit ici sur le dessin; il n'y en a pas d'autre de ce genre sur toute la côte. Sur le dessin on verra de même la ville de Salé, qui est grande et peu peuplée. Partout à cette embouchure le fond est bon; c'est un bon mouillage. Quiconque se trouvera au large par cinquante brasses sera à dix lieues de la terre. Salé comprend trois endroits, dont nous ne donnons que deux sur notre dessin; ils se trouvent à l'intérieur de ladite rivière qui coule entre eux, à savoir: du côté de Tamesna [Themicinaa], où vivent les Arabes de la Chaouïa [Enxouvia], se trouve l'un de ces endroits qui s'appelle Rabat [ho Harrualde]; l'autre a nom Chella [Exale], où autrefois les rois de Fès recevait la sépulture, sans compter l'autre sépulture qu'ils ont en enfer; et du côté de la Mamora où se jette l'autre rivière qui vient de Fès, que nous appelons Sebou [Cebú], et cinq lieues plus bas, se trouve la ville de Salé; et tous ces trois endroits portent tous ensemble le nom général de Salé (1). A dix lieues de là se trouve une petite rivière que l'on appelle Tifelfelt [Tifilfelti], et huit lieues plus loin il y a une autre rivière qui a nom Beht [Bety]; et du Beht à Fès il y a vingt-cinq lieues. Tout ce pays est très riche en blé, viande, poisson et miel, et en beaucoup d'autres bonnes choses, et en beaucoup de chevaux très bons que très souvent l'on fait venir dans ces royaumes (2).

[Carte]

CHAPITRE 16.

Des routes, amers, fonds, marées et hauteurs de l'étoile polaire en allant vers la Guinée et l'Inde, à partir de Mansouria et de Fedala.

Item. Entre la rivière de Salé et la ville de Mansouria [Almançora] la côte suit la direction Nord-nord-est-Sud-sud-ouest, et la distance par mer est de sept lieues. On dit que ce château de Mansouria

(1) On pourra comparer à ces indications la description de Salé publiée par M. de Castries (*Sources inédites*, France, tome III, p. 331 sq.). Sur Tamesna, cf. *Sources inédites*, France, tome I, p. 468, n. 3. Voir encore sur Rabat-Salé et le nom de Rabat dans les documents européens (Arrabal de Salé, Raval) *Sources inédites*, France, tome III, p. 192, n. 4, p. 334, p. 363-365 et p. 722.

(2) « estes Reynos », c'est-à-dire de Portugal et d'Algarve. C'est l'expression habituellement employée par Duarte Pacheco quand il veut parler de son pays.

a été dépeuplé et détruit par les lions; car ils mangèrent un tel nombre d'habitants que les rares survivants s'enfuirent et s'en allèrent vivre ailleurs (1). De Mansouria aux îles de Fedala il doit y avoir à peu près une lieue. Fedala a pour amer deux îlots, et près de ceux-ci peuvent mouiller de petits navires jusqu'à quatre-vingts tonneaux par quatre à cinq brasses de fond. Tous ces fonds sont de sable et bons et de sûr mouillage; et que ceux qui s'y arrêtent s'amarrent solidement, à cause du grand ressac de la mer à cet endroit. Lorsque l'on arrive du large pour gagner cette terre, ces îlots n'ont pas l'air d'îles, mais de terre ferme, et c'est seulement lorsqu'on s'en trouve à une lieue, du côté du Nord-est, que l'on s'aperçoit que ce sont des îles. Toute cette côte que l'on suit est une plage; et, pour que l'on comprenne mieux, nous plaçons ici un dessin d'après nature de la ville de Mansouria, avec un arbre qui lui sert d'amer, ainsi que les îlots de Fedala.

[Carte]

Item. Entre la ville de Mansouria et les îlots de Fedala d'une part, et la baie et la cité d'Anfa [Anife], d'autre part, la côte suit la direction Nord-est-Sud-ouest, et la distance par mer est de cinq lieues. Et ce ne sont que falaises de pierre qui bordent la côte tout le long; il y a peu de plage, et le fond est mauvais. L'amer de cette cité d'Anfa, dont nous donnons ici le dessin d'après nature, est une grande baie vers un récif près de la terre, récif qui laisse un passage du côté du Nord-est et qui est complètement fermé du côté du Sud-ouest. Outre cet amer l'endroit peut se reconnaître facilement par la cité elle-même et par une grande tour qui s'y trouve et aussi par le pays à l'intérieur, qui est fort bas; lequel pays est très riche en toutes les choses nécessaires. Et voici trente-huit ans que l'Infant D. Fernando, votre père, avec une grande flotté et beaucoup de monde, s'en fut contre cette ville, y entra par la force des armes et la détruisit, et s'en retourna dans ces royaumes avec grande victoire et hon-

(1) Ailleurs, c'est au sujet de Tit que l'on raconte cette histoire (cf. *Sources inédites*, France, t. III, p. 367 et Angleterre, t. I, p. 280-281). Léon l'Africain dit en effet que dans le bois proche de Mansouria il y avait de grands lions forts cruels (t. II, p. 42). Sur les lions au Maroc, cf. encore Bernardo Rodrigues, *Anais de Arzila*, t. II, p. 217-218, et *Sources inédites*, France, t. III, p. 714-717.

neur (1). Et ce malheur, Anfa le subit en plus d'un autre assez grand qu'elle avait subi déjà, il y a aujourd'hui environ cent-soixante-cinq ans: les principaux habitants d'Anfa périrent presque tous à la bataille du Salado, qui se livra entre Gibraltar et Tarifa, à l'endroit qu'on appelle Peña del Ciervo [Pena do Ceruo] (2). A cette bataille participa l'excellent prince et magnanime chevalier Alphonse IV de Portugal, votre quatrième aïeul, qui est enterré dans la Sé de Lisbonne, lequel fut à l'aide de son gendre le roi Alphonse XI de Castille avec beaucoup de monde qu'il amena du Portugal: sept rois maures étaient entrés dans le royaume de Castille avec de très grandes forces et ils le conquéraient peu à peu; et ce sérénissime prince fut aider le roi de Castille à se défendre, car il ne pouvait soutenir la multitude des ennemis. Et quel grand service rendit ainsi à la cause de Dieu ce bienheureux roi, combien d'honneur il a gagné à cette bataille, dans la défense de son Saint Nom et du royaume de Castille, c'est une chose que l'on peut bien voir dans sa chronique. Dans cette bataille périrent tous les gens nobles et distingués d'Anfa, comme nous l'avons dit plus haut, sans que la ville ait jusqu'ici jamais retrouvé sa prospérité. Nous pourrions dire encore beaucoup d'autres choses des qualités d'Anfa et de sa prospérité passée, que je me dispense d'écrire pour ne pas m'étendre davantage sur ce sujet.

Item. En partant de la baie d'Anfa et en faisant route vers le Sud-ouest, on voit aussitôt, tout près, un cap que l'on appelle cap du Chameau [do Camelo] (3); l'anse d'Acicor en est à dix lieues. Toute cette côte n'est que plage, et le fond est bon, en sorte que l'on peut en tout endroit mouiller avec sécurité. En arrière de cette anse d'Acicor il y a trois monticules de sable en forme de mamelles poin-

(1) Sur la prise d'Anfa par D. Fernando de Portugal en 1468, cf. Vieira Guimarães, *Marrocos e três Mestres da Ordem de Cristo*, Lisbonne, 1916, p. 236-237 et David Lopes, *Historia de Arzila*, p. 54 et p. 467. Voir également Damiano de Góis, *Chronica do Principe D. João*, chap. 17, édit. Gonçalves Guimarães, Coïmbre, 1905, p. 58-59. Il ne faut confondre cet Infant D. Fernando, père du roi D. Manuel, avec l'Infant D. Fernando, fils de Jean I^{er}, qui mourut à Fès en 1443 après une affreuse captivité. Sur le père de D. Manuel, voir Comte de Sabugosa, *A Rainha D. Leonor*, Lisbonne, 1921, p. 13-20.

(2) Sur la bataille du Salado du côté portugais, voir l'ouvrage classique et encore utile de Ferdinand Denis, *Portugal* (dans la col. *Histoire et description de tous les peuples*), Paris, 1846, p. 31-33. Cette bataille eut lieu le 28, le 29 ou le 30 octobre 1340. On voit par les deux indications chronologiques que donne Duarte Pacheco, et qui concordent à peu près, que ce chapitre a été vraisemblablement écrit en 1506.

(3) El Hank. Sur ce cap, cf. *Sources inédites*, France, t. II, p. 231.

tues, et il y a aussi un bois d'une hauteur raisonnable. Au Nord-est de cette anse, à une demi-lieue en mer, il y a un haut-fond de rocher, sur lequel la mer se brise. Et ce sont les véritables repères pour reconnaître l'anse d'Acicor. Cette côte suit la direction Nord-est-Sud-ouest (1).

[Carte]

●
CHAPITRE 17.

Des routes, amers, fonds, marées et hauteurs de l'étoile polaire d'Anfa à Azemmour et au-delà.

Item. De l'anse d'Acicor, dont nous avons parlé plus haut, à la rivière et à la ville d'Azemmour [Azamor, Hazamor], il y a deux lieues, et la côte suit la direction Nord-est-Sud-ouest. A la hauteur de cette rivière, à une lieue en mer, tout le fond est bon, il est de sable et de vase, et cela par trente-cinq à quarante brasses, et il est également propre par douze et treize brasses; mais à une moindre profondeur en se rapprochant de terre, tout le fond est mauvais, formé de pierres et de rochers qui coupent les amarres. Sur le premier banc de cette rivière, qui est à une grande lieue de l'embouchure, il y a largement quatre brasses d'eau par pleine mer, ... (2) à deux brasses et demie d'eau; et sur ce banc la mer ne se brise pas car le banc de l'extérieur reçoit d'abord tout son choc. Passé ce dernier banc, à l'intérieur, contre la ville d'Azemmour, il y a cinq à six brasses d'eau. Le chenal de cette rivière, de nos jours, suit la direction Nord-ouest-Sud-est. Cette entrée ne convient qu'aux petits bâtiments, et elle a la marée du Nord-est et du Sud-ouest. Comme la barre et le chenal de cette rivière changent fréquemment, le pilote qui aura à entrer ici devra sonder d'abord ladite barre, ou entrer avec un pilote de terre, et alors il entrera avec sécurité. Le repère pour reconnaître cette rivière, c'est que du côté du Nord-est, à

(1) Cette anse d'Acicor doit être vraisemblablement identifiée avec le toponyme Scossor de la carte de Petrus Vesconte et des cartes catalanes. Cf. Massignon, *Le Maroc dans les premières années du XVI^e siècle*, Alger, 1906, p. 89-90 et p. 211.

(2) Lacune dans le texte portugais.

deux lieues, se trouvent le cap et l'anse d'Acicor, dont nous avons parlé dans le *item* ci-dessus, et, lorsque l'on s'avance à une lieue de ce cap vers ladite rivière, immédiatement apparaît la ville d'Azemmour, où l'on fait de merveilleuses pêches d'aloses fort grandes et bonnes, dont on paie tribut à Votre Altesse. Cette ville d'Azemmour et sa région sont très riches en blé, viande, poisson, et en beaucoup d'autres choses (1). C'est en cet endroit que se trouve la limite de la première partie du royaume de Fès; et, puisque nous avons jusqu'ici décrit certains points de la région maritime de ce royaume, il est bon que nous disions où il commence et que nous parlions aussi de quelques cités et villes de l'intérieur, et de sa seconde partie.

Maintenant nous dirons que le royaume de Fès commence à une rivière qu'on appelle Moulouya [Meluya] et qui le sépare du royaume de Tlemcen [Tremeçem]; cette rivière coule dix lieues au-delà du cap des Trois Fourches [d'Antrefulcos]; et de là à l'entrée du détroit de Ceuta il y a cinquante lieues à l'intérieur du même détroit (2). Cinq lieues à l'occident de cette rivière de Moulouya est située la ville de Melilla [Melila], qui est le premier endroit de Fès à sa limite avec Tlemcen; et sept lieues encore à l'occident de Melilla se trouve la ville de Khassasa [Caçaça] (3), et douze lieues plus loin, toujours vers l'occident, se trouve la ville de Velez de la Gomera [Belez da Guomeira] (4), et à trente lieues de là se trouve la grande cité de Ceuta. Ensuite commence toute la côte à partir de Ceuta, à l'extérieur du détroit, avec ses rivières, ports, cités et villes jusqu'à Azemmour, comme nous l'avons décrite plus haut. A l'intérieur se trouve la grande cité de Fès, d'où le royaume a tiré son nom; huit lieues au-delà de Fès est située la cité de Meknès [Maquinez], et de l'autre côté se trouve une cité fort bonne qui s'appelle Taza [Teza] (5). Telle

(1) Sur l'abondance des aloses à Azemmour, cf. Bernardo Rodrigues, *Anais de Arzila*, t. I, p. 8, *Sources inédites*, France, t. II, p. 248 et t. III, p. 737. Azemmour était tributaire du Portugal depuis 1468 (cf. David Lopes, *Historia de Arzila*, p. 35 et p. 467 et Vergilio Correia, *Lugares Dalém*, Lisbonne, 1923, p. 31).

(2) C'est-à-dire dans la mer intérieure, la Méditerranée, qui communique avec la mer extérieure, l'Atlantique, par le détroit de Ceuta.

(3) Sur Khassasa, cf. *Sources inédites*, Espagne, t. I, p. 62, n. 1.

(4) Velez ayant été occupé par les Espagnols en 1508, ce passage est nécessairement antérieur à cette année.

(5) L'anonyme portugais dont M. de Castries a publié une description du Maroc écrit *Tezar* (*Sources inédites*, France, t. II, p. 284).

est la première partie du royaume de Fès. Maintenant nous réviendrons à notre description en prenant la seconde partie et nous continuerons de suivre la route et la côte au-delà de la rivière d'Azemmour.

La seconde partie du royaume de Fès commence à la rivière d'Azemmour, dont la baie de Mazagan [Mazaguam] se trouve à deux lieues; entre ces deux points la côte court suivant la direction Nord-est-Sud-ouest, et la distance par mer est de deux lieues. C'est là que se trouvait autrefois la cité de Mazagan, qui aujourd'hui est complètement détruite. Cette anse est un bon port pour les grands navires, et nous en donnons ici le dessin d'après nature; quiconque aura à s'y amarrer, qu'il le fasse solidement (1), car ici le fond est mauvais, fait de rocher, il y a des endroits qui coupent les amarres. A partir de cette anse commence la campagne de Doukkala [Duquilla], qui s'étend sur près de quarante lieues, pays extrêmement riche en blé et en viande. Et dans cette baie de Mazagan, beaucoup de bateaux de ces royaumes, ainsi que de Castille, viennent charger du blé, lorsque Dieu, pour nos péchés, ne nous en donne pas. Cette campagne est occupée par les Arabes d'une nation qu'on appelle Charquiya [Xarquya] et qui compte, affirme-t-on, plus de quarante mille cavaliers; mais ils sont tous désarmés (2).

Item. Entre l'anse de Mazagan et la ville de Tit [Tyty], la côte court suivant la direction Nord-est-Sud-ouest, avec un quart Est et un quart Ouest, et la distance par mer est de trois lieues. Environ une demi-lieue ou un peu plus avant d'arriver à Tit se trouve une anse de grandeur raisonnable, qui pourrait contenir dix à douze petits bateaux et à l'intérieur de laquelle il y a une petite tour en ruines. Tit a pour amer une tour très haute qui s'y trouve; et il y a aussi dans la terre une crique où les barques peuvent entrer quand le temps est calme. Mais il faut se garder du vent du Nord-ouest, qui est traversier en cet

(1) « + haboyce bem sua amarra », porte le texte portugais (p. 57).

(2) Sur les Doukkala, cf. les indications très intéressantes de Damião de Góis, *Chronica do Serenissimo Senhor D. Emanuel*, II, chap. 18 et III, ch. 47. Sur le ravitaillement en blé des Portugais, cf. Goulven, *La place de Mazagan sous la domination portugaise*, Paris, 1917, p. 179 et Vergilio Correia, *op. cit.*, p. 57. M. Antonio Sergio, dans ses différents livres, a attiré l'attention sur l'importance de la question du blé dans la politique portugaise. Voir en particulier *O desejado*, p. 202, et *Camões e D. Sebastião*, Lisbonne, 1925, p. 35.

endroit et fait naître de grandes vagues. Autrefois cette ville de Tit était entièrement peuplée, et aujourd'hui elle n'a pas le quart de la population qu'elle avait accoutumé d'avoir. Ce pays est très riche en blé, viande et poisson (1).

[Carte]

CHAPITRE 18.

Des routes, fonds, amers, et hauteurs de l'étoile polaire sur la côte de la seconde partie du royaume de Fès, à partir de Tit.

Item. Entre la ville de Tit et la Casa do Cavaleiro la côte court suivant la direction Est-nord-est-Ouest-sud-ouest, et la distance par mer est de sept lieues. Et cette Casa do Cavaleiro est dessinée d'après nature sur la carte qui se trouve plus haut (2). Laquelle Casa a pour amer une longue maison sur un plateau, et sur la rive un grand récif dont l'entrée est vers le Nord-est, à côté d'un îlot qui se trouve là; à l'intérieur il y a une anse où peuvent mouiller des navires de quatre-vingts tonneaux, qu'il faut amarrer avec quatre amarres, deux à la proue et deux à la poupe, à cause du grand ressac de la mer en cet endroit; ils mouilleront par sept ou huit brasses, par bon fond. A cette Casa do Cavaleiro il y a beaucoup de blé et d'orge, et très souvent des navires viennent en charger. Il y a là aussi du bétail et du gibier en grande abondance. Et en mer par cinquante ou soixante brasses il y a grande pêche de *pixotas* et de beaucoup d'autres poissons (3). Mais que ceux qui vont par là se gardent des Arabes et prennent de bons otages, car ce sont de fort méchantes gens.

[Carte]

Telle est la Casa do Cavalleiro, que les Maures dans leur langue appellent Ugueer (4); et, pour qu'on la connaisse mieux, nous la

(1) Cf. *Sources inédites*, France, II, p. 231 et surtout la description traduite par M. Goulven, *op. cit.*, p. 79-83.

(2) « Neste mapa atrás » (p. 58). Le contexte me fait penser qu'il y a ici un *lapsus* et que Duarte Pacheco veut en réalité renvoyer à une carte qui se trouve plus loin.

(3) Le mot portugais *pixota*, *peixota*, est très vague. Les dictionnaires en font généralement l'équivalent de *pescada*, merlan, merlus. M. le lieutenant de vaisseau R. Montagne me suggère qu'il s'agit peut-être de bonites.

(4) Cf. *Sources inédites*, France, t. II, p. 232 et Pays-Bas, t. II, p. 63.

donnons ici dessinée d'après nature; le chapitre qui en parle est plus haut, c'est le dix-huitième (1). Entre cette Casa do Cavalleiro et le cap Cantin [de Canti], la côte court suivant la direction Est-Ouest, et la distance par mer est de sept lieues. Quiconque se dirige vers ce cap, qu'il se garde bien d'un haut-fond de roc qui en est à un peu plus d'une demi-lieue au Nord-ouest, lequel haut-fond est très périlleux, et des navires s'y sont déjà perdus; lorsque la mer monte, elle s'y brise. L'amer de ce cap Cantin, c'est que du côté du Nord il est dominé par une grande hauteur qui a l'air d'un chapeau, et ensuite la côte tourne vers le Sud; en outre il est éloigné en latitude de l'Équateur vers le Pôle Arctique de trente-trois degrés et demi; avec ces trois indications on a assez de bons repères. Mais, lorsque l'on part du Cap Spartel ou d'Arzila et que l'on veut aller à Cantin, on doit, une fois que l'on se trouve à trois lieues au large, marcher toujours vers le Sud-ouest; et ainsi on suivra la corde de l'Arc que décrit la côte, car Spartel et Cantin se trouvent sur la ligne Nord-est-Sud-ouest, et la route par mer est de quatre-vingt-deux lieues. Et celui qui veut entrer à la Casa do Cavalleiro et y mouiller, qu'il regarde ce dessin, où il verra l'entrée entre la terre ferme et les îles; il ira mouiller à l'intérieur par huit brasses... (2); qu'il s'amarre à quatre amarres, comme j'ai dit plus haut, deux à la proue et deux à la poupe.

[Carte]

Item. Entre le cap Cantin, dont nous avons parlé plus haut, et la pointe de Canaveal, la côte court suivant la direction Nord-Sud, avec un quart Nord-ouest et un quart Sud-est, et la distance par mer est de cinq lieues. A cette pointe de Canaveal il y a une très bonne source; et pour amer il y a au-dessus une très haute montagne; les équipages des bateaux y prennent souvent de l'eau. Que celui qui descend à terre en cet endroit place une vigie, car, dès que les Arabes y voient des chrétiens, ils cherchent à les tuer. Au-delà de cette pointe de Canaveal, à un peu plus d'une demi-lieue, se trouve la cité

(1) Il s'agit encore évidemment d'un *lapsus*.

(2) Lacune dans le texte portugais. Ce passage ne paraît pas à sa place; il viendrait plus logiquement à la fin du premier *item* du chapitre. Mais ce désordre, comme les *lapsus* relevés plus haut, n'a rien qui surprenne dans un ouvrage inachevé.

de Safi [Çafi], tributaire de Votre Altesse, dont nous donnons ici le dessin d'après nature; elle est située sur la mer, et par là il n'y a que plage et côte inhospitalière. Si un navire y mouille, qu'il se garde contre le vent d'Ouest, car dans ce port il est traversier. Cette cité de Safi est très riche en blé, viande, poisson, et en un grand nombre d'excellents chevaux qu'on achète aux Arabes et dont on amène quelques-uns dans ces royaumes. On y trouve aussi de l'or que les Arabes apportent par terre de Guinée, et beaucoup d'objets de cuir de toutes sortes et du miel et de la cire, ainsi que d'autres marchandises qui sont une source d'assez grands profits (1).

Au-delà de Safi, à trente lieues dans l'intérieur, se trouve la grande cité de Maroc, laquelle a vingt-quatre portes par chacune desquelles on dit que du temps de sa prospérité sortaient mille cavaliers avec leur capitaine; et lorsque les Maures prirent l'Espagne l'an 719 de Notre-Seigneur, ils rapportèrent des églises de Séville à la cité de Maroc quatre-vingt-dix cloches fort grandes, lesquelles aujourd'hui sont placées dans une tour de leur mosquée cathédrale, mais elles n'ont pas de battant; ils les gardent là comme souvenirs, avec huit portes doublées d'airain qu'ils apportèrent alors aussi de Séville. Bien que cette cité soit très grande et très peuplée et une des principales choses de l'Afrique, aujourd'hui sa population n'est pas la trentième partie de celle qu'elle avait autrefois; car la plupart des habitants et les plus nobles moururent tous à la bataille du Salado, tout de même que les habitants d'Anfa, dont j'ai fait mention plus haut. Nous lisons que c'est dans cette ville que naquit saint Augustin et que de là il passa en Italie, où il apprit les lettres latines et la langue latine et où il se fit chrétien par la grâce du Saint-Esprit (2).

(1) Sur Safi, cf. *Sources inédites*, France, t. III, p. 359-360. Sur l'or de Guinée, cf. encore *Sources inédites*, France, t. II, p. 359 et t. III, p. 429 et 707. En 1488, Safi était déjà tributaire du Portugal (cf. David Lopes, *Historia de Arzila*, p. 54-55).

(2) Sur la confusion entre saint Augustin et le patron de Marrakech, Sidi bel-Abbès es-Sebti, cf. Henry de Castries, *Les sept patrons de Marrakech* dans *Hespéris*, 1924, p. 271-272. Voir aussi le passage de Góis, à la fin du ch. 46 de sa troisième partie. Pour les portes de Marrakech, cf. Léon l'Africain, t. I, p. 192 et Marmol, *Descripcion de Affrica*, Grenade, 1573, II, f° 27 v°. Dan (*Histoire de la Barbarie*, 2^e édit., Paris, 1649, p. 232) parle de vingt-cinq portes. Marmol (f° 28 r°) signale aussi les portes doublées de bronze, et deux cloches rapportées d'Espagne. Il faut rappeler toutefois que Marrakech a été fondé en 1062.

Item. A une distance de douze à quinze lieues de Safi dans l'intérieur vers Maroc et en même temps hors de la route qui relie ces deux villes se trouvent les endroits suivants : El-Medina [Almedina], El-Khamis [Alhamiz], Bou-l-'Awan [Belanhan], Subeïta (?) [Coeyta] et Tednest [Tedenez], qui fut grand autrefois et aujourd'hui est dépeuplé (1). Et puisque nous avons dit cela il convient maintenant que nous poursuivions notre dessin et que nous revenions à Safi pour reprendre la description des autres endroits de la côte selon l'ordre où ils se présentent.

[Carte]

CHAPITRE 19.

Des routes, amers et degrés dont l'étoile polaire s'élève au-dessus de l'horizon, et de quelques endroits à partir de Safi.

Item. Entre Safi et la rivière des aloses [Rio des Sauees] la côte court suivant la direction Nord-Sud, et la distance par mer est de cinq lieues. Cette rivière est toute petite, il n'y a que les barques qui puissent y entrer, et par conséquent nous ne parlerons pas de la marée en cet endroit ni des degrés dont elle est éloignée de l'Equateur. Du côté du Sud, elle a pour amer une chaîne de montagnes élevées qui va de l'Est à l'Ouest et que l'on appelle « la Montagne du fer » [as Ferrarias] (2); du côté du Nord, il y a une haute montagne isolée, qui vient finir sur la rive et contre laquelle la mer se brise. L'entrée de cette rivière se trouve entre deux rochers.

Item. Entre la rivière des aloses et l'île de Mogador [Mogador], la côte court suivant la direction Est-nord-est-Ouest-sud-ouest et la distance par mer est de sept lieues. Cette île est petite; elle serait

(1) Sur Tednest, cf. Léon l'Africain, t. I, p. 134 sq. et spécialement p. 133, Góis, III, ch. 49 et Ossorio, *De rebus Emanuelis... gestis*, Coïmbre, 1791, t. III, p. 139. — Sur El-Medina, cf. David Lopes, *Textos em aljamla portuguesa*, Lisbonne, 1897, p. 121, Góis, III, ch. 33 et *Sources inédites*, France, I, p. 120, n. 8. Sur El-Khamis et sur Bou-l-'Awan, cf. Góis, III, ch. 51. — Il faut lire sans doute dans le texte portugais Coeyta; la cédille tombe fréquemment. Sur Subeïta, cf. Massignon, *op. cit.*, p. 202, Marmol, f° 61 v° et Douffé, *Merrakech*, Paris, 1905, p. 182 (Uled Subeit, Oulâd Şoubéïta).

(2) C'est le Jbel Hadid. Cf. Léon l'Africain, I, p. 164-165.

tout au plus grande comme l'île de Berlenga (1). Elle a deux entrées : l'une d'elles est du côté Nord-est et l'autre du côté de l'Ouest-sud-ouest. De cette île à la terre ferme il y aura la distance à laquelle une grande arbalète peut lancer une flèche; en terre ferme, il y a beaucoup d'eau douce, tout près de la mer, dans laquelle cette eau douce vient se jeter. De ces deux entrées du mouillage et port de cette île, dont nous avons parlé plus haut, la meilleure est celle du côté du Nord-est, car l'autre est mauvaise et pleine de rochers; par cette bonne entrée peuvent pénétrer des navires de cent tonneaux; il faut s'amarrer avec une ancre et un câble, ledit câble étant attaché à l'île même, et l'on sera par six ou sept brasses, fond net, bon et sûr. Tout le fond autour de l'île, sur une demi-lieue, est mauvais avec beaucoup de rochers, et tous les navires qui mouilleront perdront leur ancre. Cette île est d'une hauteur raisonnable, et il y a un îlot du côté du Nord, très haut, avec un endroit au milieu où entre la mer et où elle fait grand bruit avec ses coups (2). Et l'année de Notre-Seigneur Jésus-Christ 1506, Votre Altesse fit élever dans la terre ferme de cette ville de Mogador, tout près de la mer, un château qui s'appelle Castello Real, et que sur votre ordre construisit et commanda Diogo d'Azambuja, gentilhomme de votre maison et commandeur de l'Ordre de Saint-Benoît de la Commanderie d'Alter Pedroso; lequel fut combattu et persécuté, autant que leur puissance le leur permettait, par la multitude de Berbères et d'Arabes qui se réunirent pour attaquer ceux qui s'en vinrent construire cet édifice; enfin ce château se construisit malgré eux, et la gloire de la victoire resta entre les mains de Votre Majesté Sacrée (3). Et cela et beaucoup d'autres choses que l'on pourrait dire sont des motifs d'admiration, ainsi que la conquête des Indes, et encore plus que ce soit Votre Majesté qui ait fait cette œuvre et d'autres beaucoup plus excellentes.

(1) L'archipel des Berlengas se trouve sur la côte Ouest du Portugal, à la hauteur du cap Carvoeiro.

(2) Sur Mogador, cf. *Sources inédites*, France, t. III, *passim*, Angleterre, t. I, p. 286 et Pays-Bas t. IV, p. 590-591.

(3) Sur ces événements et sur Diogo d'Azambuja, cf. Góis, II, ch. 13, David Lopes, *Aljamlá*, p. 82-83 et *Historia de Arzila*, p. 55 et p. 394 Epiphanio Dias renvoie également à une étude de Luciano Cordeiro sur Diogo d'Azambuja que je n'ai pu me procurer. — Les Portugais faisaient nettement la distinction entre Arabes et Berbères. Cf. Góis, III, ch. 47.

Item. Entre le Castello Real et l'île de Mogador d'une part et le cap Sim [Seē, Seem] d'autre part, la côte court suivant la direction Nord-Sud, avec un quart Nord-est et un quart Sud-ouest, et la distance par mer est de cinq lieues. De Mogador au cap Sim il n'y a que hauts-fonds de roc; et, bien qu'en prenant vers le Sud et le quart Sud-ouest on puisse marcher en contournant les hauts-fonds, cependant, pour plus de sécurité, il faut faire route vers le Sud-sud-ouest, et surtout si l'on navigue de nuit dans cette région. Le cap Sim est mince et bas, et son mouillage se trouve du côté du Sud, car l'on est ainsi protégé depuis l'Est jusqu'au Nord-ouest. On peut mouiller par sept ou huit brasses de bon fond et, mouillant par cette profondeur, on sera de terre à une portée de bombe. Toutefois les grands navires doivent mouiller plus loin en mer.

Item. Entre le cap Sim et Tafedneh [Tafetana], la côte court suivant la direction Nord-Sud, et la distance par mer est de trois lieues. Tafedneh a une grande falaise de roc aussi haute que le cap Saint-Vincent, qui s'avance dans la mer; à l'intérieur il y a une petite anse qui peut contenir quinze à vingt bâtiments de soixante tonneaux chacun. En entrant dans cette anse, il faut longer ladite falaise, car, à deux jets de pierres de celle-ci, se trouve un haut-fond très mauvais, sur lequel la mer se brise. A l'intérieur de l'anse les navires peuvent mouiller en face d'une mosquée par sept brasses de fond excellent. De là ils peuvent faire deux lieues (1) dans cette même direction Nord-Sud et ils trouveront une autre anse qu'on appelle Zebeliquy, où peuvent mouiller aussi douze ou treize navires de la taille de soixante tonneaux; ils mouilleront par six à sept brasses, amarrés avec une ancre et un câble. Cette anse est abritée du Nord-ouest au Sud-est et le signe à quoi l'on reconnaît ce point est un chemin blanc qui descend d'une hauteur fort élevée jusqu'à la mer (2).

Item. Entre l'anse de Zebeliquy et le cap Guir [Gueer], la côte court suivant la direction Nord-est-Sud-ouest, avec un quart Nord

(1) J'ai adopté la correction que suggère Epiphanio Dias, « podem-se hir », au lieu de « podem sahir ». Sur Tafedneh, cf. *Sources inédites*, France, I, p. 108 et Espagne, I, p. 54.

(2) Sur Zebeliquy, cf. *Sources inédites*, France, I, p. 109 (Zebedique). C'est le *Zebedech* des cartes catalanes (cf. Massignon, *op. cit.*, p. 60 et p. 153).

et un quart Sud, et la distance par mer est de huit lieues. Les signes à quoi l'on reconnaît ce cap sont les suivants : il a une hauteur plate faite comme une table, qui vient aboutir audit cap, et la côte de l'autre côté suit la direction Est-sud-est-Ouest-nord-ouest. Mais si un navire est au cap Cantin et qu'il veuille faire route vers le cap Guir, il faut qu'il se dirige vers le Sud-ouest, quart Sud, pendant vingt lieues, c'est-à-dire la distance de l'île de Mogador; quand il se trouvera à cinq lieues au large de celle-ci, la laissant à l'Est-sud-est, il prendra vers le Sud pendant vingt-quatre lieues et il atteindra le cap Guir. Telle est la route exacte pour ceux qui partent de Cantin afin de gagner ledit cap Guir; ils iront ainsi avec sécurité, en suivant la corde de l'arc décrit par la côte. Le cap Guir en latitude est éloigné de l'Équateur vers le Pôle Arctique de trente et un degrés vingt-cinq minutes; et la côte derrière lui se replie vers l'Est-sud-est. Tout ce pays derrière le cap est fait de montagnes fort hautes que l'on aperçoit au-dessus de lui, aussi bien quand on est en avant du cap et que l'on se dirige vers lui, que lorsque l'on est de l'autre côté. Il y a trois signes à quoi l'on peut bien le reconnaître, à savoir ledit pays, et le pays plat comme une table qui vient finir au bout du cap, et le troisième signe, c'est que la côte se replie vers l'Est-sud-est; outre tout cela, il y a aussi les degrés dont il est éloigné de l'Équateur. Si l'on est à quatre lieues en mer du cap Guir et que le temps soit clair, on verra la chaîne des Monts Clairs, dont la hauteur est si grande qu'ils paraissent voisins des nuages. Dans cette chaîne du cap Guir, il y a un piton aigu qui est plus bas que les collines environnantes et où se trouve un château qui s'appelle la Palma; et dans cette chaîne, à deux lieues au-delà dudit château, il y en a un autre qui a nom Turucuco; et trois lieues au-delà de celui-ci on trouvera une autre forteresse qui s'appelle Tucurumu, et une lieue au-delà de celle-ci se trouve un autre château qui a nom Tamarate. Sur cette côte le fond est bon, en sorte que les navires peuvent mouiller devant elles par autant de brasses qu'ils veulent, et ils y peuvent jeter l'ancre jusqu'à quatre lieues au Sud-ouest; et il y a là grande pêche de *pixotas* et de beaucoup d'autres poissons. Si l'on veut mouiller à Tamarate, il faut bien s'approcher de la terre, et l'on mouillera entre sept et douze brasses, par bon fond partout; on pourra mouiller avec sécu-

rité, mais en partant de cette profondeur vers la terre, car du côté de la mer tout le fond est mauvais jusqu'au haut-fond d'Auguoa de Narbaa (1).

CHAPITRE 20.

*Des routes, amers et degrés dont l'étoile polaire s'écarte
de l'Equateur, à partir du cap Guir.*

Entre le cap Guir et Auguoa de Narbaa, la côte court suivant la direction Est-sud-est-Ouest-nord-ouest, et la distance par mer est de dix lieues. L'anse de Narbaa a pour amer une montagne élevée qui la domine avec quelques mesures au-dessus. En bas, sur le rivage, se trouve le château de Santa Cruz, lequel tient ladite anse où peuvent mouiller tous les grands bateaux, par bon fond et bon ancrage, et par autant de brasses qu'il leur plaira de mouiller, selon le tonnage du navire. Mais c'est une chose fort digne de remarque que Votre Altesse ait donné à João Lopes de Sequeira, gentilhomme de votre maison, l'ordre de refaire cette forteresse sur de nouvelles fondations, en pays de Berbères ennemis de notre sainte foi catholique, et où vint le contrarier une si grande multitude d'ennemis qu'on aurait eu peine à les compter; et bien que ce travail se fit de l'autre côté de la mer à cent cinquante lieues de ces royaumes, parmi une population si nombreuse et contre son gré, la forteresse se construisit par la force des armes, selon votre sainte et bonne intention (1). Cette forteresse est située tout près de la mer et elle est assez facile à repérer, car tous les autres châteaux qui se trouvent derrière ledit cap Guir sont situés en haut, sur la montagne, et celui-ci est voisin de la mer, comme j'ai dit. Ce pays est très riche en blé, viande, poisson, miel, cire, cuir, et en beaucoup d'autres marchandises d'où l'on tire grand profit; il y a aussi de l'or, que les Arabes apportent de Guinée par terre. Cette forteresse de Santa Cruz,

(1) Cf. Góis, IV, ch. 21, « a villa de Sancta Cruz no cabo de Guer da guoa de narba ». C'est l'*Agoanabra* de Samson d'Abbeville (*L'Afrique, etc.* Paris, s. d., p. 9); avec cette différence que Samson d'Abbeville place ce point sensiblement au Sud de Santa Cruz, près de l'embouchure de l'oued Massat. — Sur Turucuco, cf. Góis, IV, ch. 51 et *Sources inédites*, Espagne, I, p. 54.

(2) Sur Santa Cruz, cf. *Sources inédites*, France, I, p. 44 et III, p. 361.

nous en donnons ici le dessin d'après nature, pour que l'on comprenne mieux.

Item. Entre le château de Santa Cruz d'Auguoa de Narbaa et la rivière de Massat [Meça], la côte court suivant la direction Nord-ouest-Sud-est, et la distance par mer est de huit lieues. Tout le fond est bon jusqu'à Tifnit [Tefinete], c'est-à-dire jusqu'à cinq lieues d'Auguoa de Narbaa; à partir de ce point jusqu'à Massat, il est mauvais; le long de la côte, ce ne sont que plages; environ une lieue et demie avant d'arriver à Massat il n'y a en mer que de hauts-fonds; il existe des endroits où il n'y a pas plus de deux à trois brasses; quand le vent souffle avec force du Nord ou du Nord-est, la mer se brise sur tous ces hauts-fonds, de telle manière que tout bâtiment qui va par là doit toujours mouiller à deux lieues au large, et encore plus loin si c'est un grand navire; et un pilote avisé fera bien de mouiller au large afin que son navire soit en sûreté. A peu près une lieue avant d'arriver à la rivière de Massat, on voit une mosquée sur une pente, à un peu plus d'une portée de bombe de la mer. De là au débarcadère de Massat il y a deux lieues, en suivant encore la direction Nord-ouest-Sud-est quand on part d'Auguoa de Narbaa. Aussitôt qu'on sera sur la plage dudit débarcadère, on verra un chemin qui se dirige vers une maison en ruines, qui a l'air d'un four à chaux, laquelle est presque à une demi-lieue de la mer sur un plateau. Les petits bateaux de vingt à vingt-cinq tonneaux peuvent mouiller là dans une crique par vingt brasses, bon fond, et il faut qu'ils s'amarrent avec ancre et câble, sans dépasser ledit chemin ni se placer en arrière de lui, car c'est en face de cet endroit que se trouve ledit mouillage.

A Massat il y a trois endroits qui se trouvent dans l'intérieur, à une lieue environ du rivage de la mer, et qui portent tous trois le même nom de Massat. Ils sont assez riches (1). Là se trouve la limite de la seconde partie du royaume de Fès, lequel a son commence-

(1) Sur Massat, on consultera avec profit les travaux de M. Robert Montagne, *Les marins indigènes de la zone française du Maroc*, dans *Hespéris*, 1923, p. 195-196, *Coutumes et légendes de la côte berbère du Maroc*, dans *Hespéris*, 1924, p. 112-116, et surtout *Une tribu berbère du Sud Marocain: Massat*, dans *Hespéris*, 1924, p. 357 sq. — Le texte portugais donne Meca, mais il faut vraisemblablement lire Meça.

très étroitement, et ils le célèbrent d'une manière si digne qu'ils ne se livrent à aucun travail et que, si un de leurs ennemis vient chez eux ce jour-là, ils ne lui font aucun mal, mais au contraire le comblent d'honneur. Certains cavaliers de cette peuplade vinrent à Safi parler avec Rui Fernandes, qui s'y trouvait alors comme agent commercial (feitor) de Votre Altesse, lui contèrent leur façon de vivre et leur croyance, et lui dirent comment leurs aïeux étaient chrétiens, et qu'ils avaient beaucoup de livres en langue latine que leur avaient laissés leurs ancêtres et qu'ils gardaient comme des titres d'honneur et des souvenirs de famille (1). Tel est, avec d'autres choses, ce que nous savons des Monts Clairs et qu'il nous a paru bon d'écrire dans cet ouvrage. Nous ajouterons encore ce que dit Pline dans son cinquième livre de l'*Histoire Naturelle*, chapitre premier, et Ptolémée dans son livre *De situ orbis*, et aussi d'autres auteurs, lesquels ont écrit qu'en cet endroit se trouve le Mont Atlas [Atalante, Hatalante] si haut qu'il dépasse les nuages; ils disent que c'est une seule montagne et ils en disent beaucoup de choses fabuleuses (2). Mais comme les écrivains antiques n'ont pas bien connu cette région et ne l'ont pas pratiquée comme nous l'avons pratiquée, il n'est pas étonnant qu'ils aient commis une erreur, car une telle montagne et d'une telle forme, il n'y en a aucune dans toute cette région; il n'y a que les très grandes et hautes chaînes des Monts Clairs, qui s'étendent sur une grande partie de l'Afrique, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut; et ces chaînes doivent être vraisemblablement le Mont Atlas, lesquelles sont très différentes par la forme et tout le reste de l'Atlas dont nous parlent les écrivains antiques. Et, puisque nous avons dit cela, nous recommencerons maintenant à écrire les endroits et les ports de la côte.

Item. Entre la plage de Massat et le cap d'Aglou [Aguiloo], la côte court suivant la direction Est-nord-est-Ouest-sud-ouest, et la distance par mer est de cinq lieues. Ce cap d'Aglou pénètre dans la mer par une grosse pointe sur laquelle s'élève une montagne qui semble une bosse de chameau; ce cap est taillé dans la mer comme

(1) A rapprocher de ce que dit Mocquet, *Sources inédites*, France, II, p. 403.

(2) Voir les textes d'Hérodote, de Pline et de Dion Cassius dans Roget, *op. cit.*, p. 16, 30 et 41. Duarte Pacheco a écrit par erreur Ptolémée au lieu de Pomponius Mela.

la falaise du cap Saint-Vincent; derrière sa pointe il forme une anse, à une demi-lieue de laquelle, dans l'intérieur, se trouve le village d'Aglou, qui doit avoir trois cents habitants, et qui est fort abondant en eau, en légumes, en fruits et autres vivres. On trouve en cet endroit une quantité raisonnable d'or que les Arabes y apportent de Guinée par terre. Dans cette anse peuvent mouiller de petits bâtiments, jusqu'à quatre-vingts tonneaux; comme elle est mauvaise, il y faudra mouiller d'après la sonde.

Item. Entre le cap d'Aglou et le cap Noun [Nam], la côte court suivant la direction Nord-est-Sud-ouest, avec un quart Nord et un quart Sud, et la distance par mer est de douze lieues. Le cap Noun est en grande partie recouvert de sable et il n'est pas fort élevé. Au bout se trouvent deux îlots, et deux lieues à l'intérieur il y a une très grande enceinte, semblable à un mur, faite de pisé, et qui a cinq lieues de tour; à l'intérieur se trouvent quatre villages, à savoir: Taguost, Haguost, Hahytemosy et Tyciguone (1), qui doivent compter en tout quinze cents habitants; la plupart du temps ils sont divisés et se battent les uns avec les autres. A l'intérieur de cette enceinte, il y a beaucoup d'eau et beaucoup de potagers et de vergers qui ont beaucoup de fruits. Les habitants de ces villages sont blancs et il y a aussi quelques nègres parmi eux. Ce village est un grand marché d'or, car c'est l'escale d'Ouadam [Audem], et ici l'on prise beaucoup les *alkisa* [alquycés] (2) et les *bordateis* et les étoffes bleues et vermeilles et jaunes et les piécettes (3) d'Angleterre et les tissus et d'autres choses. C'est au cap Noun que commencent les découvertes du vertueux Infant D. Henrique. Au commencement de cette navigation, on avait accoutumé de dire : « Celui qui ira au cap Noun, ou il reviendra ou non », à cause de la grande distance qu'il y a de Lisbonne à ce cap; cependant, elle ne dépassait pas deux cents lieues, et maintenant, grâce à Notre-Seigneur, déjà le roi va par mer jusqu'à l'Inde qui est à quatre mille lieues du Portugal. Mais quiconque voudra aller du cap Guir au cap Noun..... (4), et la distance par mer

(1) Sur Tagaoust, cf. *Sources inédites*, France, II, p. 271 et Massignon, *op. cit.*, p. 194. Hahytemosy représente vraisemblablement Ait-Moussi.

(2) Sur ce mot, cf. *Sources inédites*, France, I, p. 123, n. 2. C'est l'arabe *alkisa*.

(3) Ce mot surprend un peu dans cette énumération. Peut-être le texte est-il altéré.

(4) Lacune dans le texte portugais.

cet enclos d'autres tombes ont été trouvées : plusieurs contenaient des ossements. M. Torres Balbás pense, en toute vraisemblance, qu'étaient inhumés dans cette dépendance de la Rauda, des personnages de moindre qualité.

Aussi nous sommes maintenant renseignés sur l'importance et les dispositions de la dernière nécropole des rois de Grenade. L'étude qu'en donne M. Torres Balbás est détaillée, abondamment illustrée, pourvue de relevés précis. Elle est écrite avec clarté et agrément.

M. Torres Balbás donne la reproduction des stèles ou des dalles funéraires autrefois trouvées à la Rauda ou en provenant. Il étudie leurs formes et reproduit la traduction espagnole qu'a donné de leurs inscriptions Lafuente y Alcántara.

Les plans relevés et publiés par M. Torres Balbás sont du plus haut intérêt. La Rauda apparaît comme un prototype des Tombeaux Saadiens de Marrakech, ou au moins de leur partie la plus récente et la plus célèbre. Le centre de l'édifice, à la Rauda est occupé par une salle sur plan carré ; au centre de cette salle, ce sont quatre piliers d'angle en briques qui, aux Tombeaux Saadiens furent remplacés par des groupes de trois colonnes. Les trois niches au nord-ouest de cette salle ont été, à Marrakech, reportées au fond d'une petite salle annexe. Enfin l'enclos du sud-est, qui semble avoir été à ciel ouvert à la Rauda, est devenu, à la nécropole marocaine, une salle couverte que l'on a munie d'un mihrâb.

Ainsi semble-t-il avoir existé, dans l'art hispano-mauresque et à la fin du Moyen Age, un type de nécropole princière, de nécropole de palais. Le monument le plus célèbre — et non le plus beau — celui des Sultans Saadiens, n'a été que la reprise amplifiée et décorée avec un luxe intempérant, de la nécropole nasride depuis si longtemps désertée et oubliée, et dont M. Torres Balbas vient si heureusement, par son beau travail, de rappeler et de préciser la mémoire.

Henri TERRASSE.

Georges VIDALENC, *L'Art marocain*, in-12, 132 pp., XVI pl. Paris, Alcan, 1925.

Une vignette : Bab Mansour ; au-dessous : L'Art marocain. Ainsi se présente la couverture de ce volume. Le choix du monument ainsi placé en exergue est moins inquiétant encore que le singulier du titre.

Cette inquiétude n'est point vaine. Ce que l'on trouve dans cet ouvrage, c'est bien la théorie, aussi fausse que bien connue, de l'art marocain un dans son essence et ses manifestations. Nulle distinction nette entre l'art berbère et l'art hispano-mauresque ; et c'est bien entendu le premier, l'art foncier de ce pays, qui se trouve à être ainsi sacrifié : l'auteur n'accorde à ses œuvres que quelques brèves et épisodiques mentions. Il y a bien longtemps pourtant que la distinction entre arts urbains et arts ruraux avait été faite, en particulier par M. P. Ricard pour le Maroc.

De l'évolution de l'art hispano-mauresque, peu de chose. Aucune

division en périodes : les monuments sont cités pêle-mêle sans aucun souci de l'ordre chronologique. Tout au plus l'auteur signale-t-il une décadence, à partir du XVIII^e siècle (pourquoi cette date?) des traditions hispano-mauresques.

M. Vidalenc prétend donner un résumé des travaux des archéologues : il semble pourtant qu'il ne les ait guère lus. On ne trouve nulle trace, ni bibliographique, ni indirecte, dans son livre de travaux récents et même assez anciens. A une réelle phobie de la date exacte, il joint une curieuse défiance de toute recherche méthodique. Il croit indatables les œuvres des arts marocains. Aussi la description et l'étude des motifs lui semblent superflus et il écrit : « Le décor appelé communément arabesque, parce que les Arabes le répandirent dans tout leur Empire, défie toute analyse et toute description ».

Étant données ces dispositions de l'auteur, on s'attendrait à trouver dans ce volume des impressions toutes subjectives sans doute, mais originales, curieuses et, par là, aussi dignes d'intérêt qu'une analyse scientifique. Mais il n'en est rien : ce livre qui conçoit comme impossibles ou fort lointaines les certitudes scientifiques, veut pourtant faire figure d'ouvrage historique.

En fait presque tout le volume est fait de considérations des plus générales qui s'appliquent aux arts de tout l'Islam aussi bien qu'aux arts marocains. Sans doute certaines de ces longues dissertations sont assez justes mais elles ne sortent guère de la plus courante et de la plus ancienne bana-

lité. Pourquoi, par ailleurs, reprendre les théories périmées de Gayet et de Dieulafoy? Trop souvent aussi se révèle dans ces pages une connaissance bien incertaine des choses de l'Islam, notamment dans les pages relatives à la mosquée et au minaret où trop d'erreurs sont accumulées. Ailleurs on entend parler des « califes de Téhéran », on voit surgir les plus étranges théories sur l'art alexandrin, puis sur le décor islamique égypto-syrien. M. Vidalenc a essayé, dans une louable intention, de faire quelques rapprochements avec l'Occident chrétien : mais là encore sa documentation apparaît surannée : il reproduit en particulier la théorie de Viollet le Duc sur la cathédrale, édifice laïc autant que religieux.

Ces inadvertances extérieures au sujet sont moins graves pourtant que celles qui touchent aux arts marocains eux-mêmes ou à l'histoire du Maroc. On lit dans ce livre : « le Chellah ». La chronologie des monuments almohades est fautive : le minaret de Hassan y est présenté comme un prototype de la Koutoubiya. Comment admettre qu'il y ait vraiment du réalisme dans l'art hispano-mauresque? Et accepter qu'au Maroc les arts du bois soient assez médiocres alors qu'on trouve en ce pays les plus beaux bois sculptés du monde musulman? L'enthousiasme de l'auteur pour l'art des lanternes « qui mériteraient une étude spéciale » ne saurait compenser cette injustice, non plus que le don gratuit qu'il fait au Maroc des plateaux damasquinés.

Sans doute l'auteur est excusable

de croire, après tant d'autres, que Moulay Ismaïl fut « presque l'émule de Louis XIV ». Il a peut-être raison, après tant d'autres, de voir dans les Tombeaux Saadiens, le plus beau monument du Maroc. Il parle de la célèbre nécropole avec émotion et finesse : dans ces pages on sent quelques réminiscences heureuses de la belle description de M. Georges Marçais, réminiscences sans nul doute involontaires, car l'auteur n'a pas cité, ni utilisé par ailleurs, cet excellent article, qui aurait pu fournir à son travail le solide cadre historique qui lui manque.

Ce livre montre — une fois de plus — que les meilleurs esprits, même s'ils sont rompus à toutes les finesses de l'art d'Occident, risquent de n'avoir jamais que des vues superficielles ou fausses sur les arts marocains s'ils ne savent pas s'astreindre à les étudier en eux-mêmes, aussi bien qu'en liaison avec la civilisation originale et l'histoire précise du pays qui les a produits. Dans le délicieux mirage des impressions premières, le Maroc semble se découvrir tout entier, alors qu'il faut du temps et de réels efforts pour en saisir la complexité, mais aussi le vrai charme, charme autrement fort et prenant que les impressions de banal orientalisme qu'on s'obstine à lui demander.

Henri TERRASSE.

Corpus des tapis marocains, présenté par Prosper RICARD, t. II. Tapis du Moyen-Atlas. Paris, Geuthner, 1926, in-4°, 74 pp., 64 fig., 64 pl.

Une fois de plus, c'est une antho-

logie et une anthologie qui s'avoue loyalement fort incomplète. Quelques-unes des régions dont proviennent les tapis étudiés étaient naguère encore aux confins de la dissidence. Le Service des Arts Indigènes n'a pu enquêter lui-même, sauf en ce qui concerne les tapis des Aït Ighezran pour lesquels M. Ricard utilise la bonne étude précédemment parue dans *Hespéris*.

La plus grande partie du texte intitulée « Enquête » reproduit donc ou résume une série de rapports demandés aux officiers de Renseignements ou aux Interprètes militaires des postes de ces régions. Elles sont d'étendue inégale, et, dans l'ensemble, fort intéressantes; celle qui étudie les tapis des Beni Mguil est une mine de renseignements précieux. On comprend — et on loue — le sentiment qui a fait citer les textes originaux de cette enquête. Il faut convenir pourtant que la clarté y perd. Il y a dans ces rapports d'apparentes contradictions ou des différences locales qu'il eût été bon d'analyser; il y a surtout des remarques curieuses qu'on eût souhaité voir grouper et mettre mieux en lumière.

C'est, à vrai dire, ce qu'on a fait en partie, dans les chapitres qui traitent de la texture, des motifs, de la composition et du coloris.

Ce chapitre sur la texture est excellent et on y reconnaît la main de M. P. Ricard. Les tapis berbères présentent une grande variété de types de nœuds : tous les procédés de nouage de moquettes employés en Orient se retrouvent dans le Moyen-

Atlas et il existe, en outre, un nœud proprement berbère. C'est là une constatation fort importante et qui peut contribuer à jeter quelque jour sur l'origine et l'évolution de ces tapis.

La partie du texte consacrée aux motifs ne fait que compléter l'étude esquissée dans la monographie des tapis Beni Mguild. On aurait souhaité voir, au lieu d'une liste onomastique et d'une description sommaire, un classement décoratif des motifs. On regrette aussi que M. P. Ricard ait remis à plus tard le soin de formuler des conclusions que l'on souhaite prochaines.

Quelques notes sur la composition et le coloris sont suivies de remarques sur l'évolution des tapis berbères. La composition par registres et les ordonnances encadrées, inspirées des tapis urbains de la côte, tendraient à gagner vers l'intérieur. De même la couleur, réduite au blanc et au noir, dans certains tapis de haute montagne, est assez riche chez les Zaïans et la polychromie ne cesse de faire des progrès dans les tapis des tribus intermédiaires. La simplicité de la composition et de la couleur apparaîtraient ainsi — en gros — comme des signes d'archaïsme. Ce sont là des constatations de grand intérêt sur l'évolution de ces arts berbères d'apparence si immobile.

En conclusion, le Service des Arts Indigènes signale l'intérêt pratique et artistique qu'offre la fabrication des tapis berbères. Puisse son appel être entendu et ses saines directives être suivies !

Les planches avaient été imprimées

avant la mise au point du texte : les dénominations des divers tapis n'ont pas ainsi toute la précision désirable. Le texte permet d'ailleurs de les rectifier souvent. Ces planches, d'excellente venue, représentent des motifs ou des fragments de tapis ; chaque planche en phototypie est accompagnée de son dessin aux carreaux. Ce sont là d'excellents documents, mais pourquoi nous avoir privés de la reproduction photographique de tapis berbères entiers : il n'en est pas une. Il y a là un ascétisme décoratif que l'on peut trouver excessif.

Ce volume, qui contient d'excellentes choses, a le très grand mérite d'être le premier sur un sujet bien intéressant et il ne saurait manquer de rendre de réels services.

Henri TERRASSE.

Gabriel AUDISIO, *La marqueterie de terre émaillée (mosaïque de faïence) dans l'art musulman d'Occident*. Alger, 1926, 47 pp., 2 pl.

M. Gabriel Audisio nous donne une succincte mais solide étude sur les origines et l'évolution de la mosaïque de faïence dans l'art musulman d'Occident.

Il faut savoir gré à M. Audisio d'avoir abordé le délicat problème des origines de la mosaïque de faïence et d'en avoir rassemblé les éléments. Il indique bien les sources à la fois occidentales et orientales du procédé. Sans rejeter la thèse de l'origine orientale, il a soin de revendiquer la part de l'Occident qui, s'il n'a pas inventé la mosaïque de faïence, lui a donné un

développement considérable et original. Cette technique apparaît en nos pays, sous sa forme achevée, au moment où commence de se réaliser ce que M. G. Marçais appelle si exactement « le syncrétisme de l'art musulman d'Occident ». De cette synthèse de formes de l'Orient et de l'Occident islamique, la mosaïque de faïence est un des résultats les plus heureux.

L'évolution de la marqueterie de terre émaillée est étudiée de façon fort nette : tout l'essentiel de la question s'y trouve. De judicieuses remarques, entre autres, sur l'aspect particulier de la céramique grenadine. On s'accordera avec M. Audisio pour faire commencer au ^{xvi}^e siècle la décadence de la mosaïque de faïence. De cette décadence, il esquisse exactement les étapes.

On est heureux que M. Audisio n'ait pas omis de parler des mosaïques mudejares d'Espagne. On attendait pourtant une mention — et peut-être plus — des mosaïques de la Seo de Saragosse et des clochers aragonais. Sans doute ce ne sont pas là des œuvres musulmanes — au sens strict de cette expression — mais M. Audisio qui a certainement goûté le charme des églises mudejares d'Andalousie, comprendra qu'on défende avec quelque insistance cet art mudejar encore si méconnu.

M. Audisio termine par d'excellentes réflexions sur l'emploi de la mosaïque de faïence dans l'architecture moderne d'Afrique du Nord. Il indique avec beaucoup de netteté et de goût comment pourrait se continuer de nos jours une aimable et glorieuse tradition.

Les spécialistes féliciteront M. Audisio de ce bon exposé d'une intéressante question. Les honnêtes gens auront plaisir à lire cette monographie précise sans être aride et où les formules heureuses ne manquent pas.

Henri TERRASSE.

REYNALDO DOS SANTOS. — *As tapeçarias da tomada de Arzila*. Lisbonne, 1925, 78 p. in-4, avec 10 pl. et des dessins de JORGE CID.

Les trois tapisseries dont nous devons la révélation à M. Reynaldo dos Santos se trouvent en Espagne dans l'église du village de Pastrana, au S.-E. de Guadalajara ; elles furent découvertes en 1915 par M. José de Figueiredo et par l'auteur, sur les indications vagues d'un savant espagnol. Mais c'est à la fin de 1924 seulement qu'au cours d'un nouveau séjour en Espagne M. Reynaldo dos Santos put étudier convenablement les tapisseries. La première représente le débarquement des Portugais devant Arzila (1471), la seconde le siège et la troisième l'assaut. M. Reynaldo dos Santos les décrit avec minutie ; il a pu identifier sans peine les principaux personnages, en particulier le roi Alphonse V et le Prince Héritier, le futur Jean II. Ces tapisseries apportent du reste peu de chose aux historiens du Maroc ; c'est sur l'armement portugais surtout qu'elles fournissent des indications intéressantes. Elles ont d'ailleurs été tissées en Flandre, probablement à Tournai, dans les ateliers de Pasquier Grenier, d'après des cartons portugais, il est vrai, que M. José de Figueiredo

attribue au fameux Nuno Gonçalves. Il faut ajouter que ce sont sans doute les seules tapisseries du xv^e siècle consacrées à la représentation de scènes historiques contemporaines qui soient parvenues jusqu'à nous. Le travail de M. Reynaldo dos Santos,

déjà connu par d'excellentes publications, est conduit avec conscience et méthode. Mais je ne saurais le féliciter autant qu'il s'en félicite lui-même de la collaboration du dessinateur Jorge Cid.

Robert RICARD.

L'Editeur-Gérant : R. PINARDON.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE D'ANGERS. — 4, RUE GARNIER, ANGERS



HESPÉRIS

TOME VII

Année 1927.

3^e Trimestre.

SOMMAIRE

	Pages
P. de CENIVAL. — <i>Le comte Henry de Castries</i> (1 fig.)	267
Henri BASSET et Henri TERRASSE. — <i>Sanctuaires et forteresses almohades</i> (suite et fin) : <i>La tradition almohade à Marrakech</i> (4 pl. ; 35 fig.)	287
Henry de CASTRIES. — <i>Le cimetière de Djama el-Mansour</i>	347

COMMUNICATIONS :

R. CAGNAT, <i>L'inscription du Capitole de Volubilis</i> (1 pl.)	367
J. HERBER, <i>Un kerkour sur pierres romaines</i> (3 fig.)	368
P. RICARD, <i>Sucreries marocaines</i> (4 fig.)	371
A. CHOTTIN, <i>Note sur le « Nfir »</i> ,	376

BIBLIOGRAPHIE :

- Miguel ASÍN PALACIOS, *Abenházam de Córdoba y su historia crítica de las ideas religiosas* (E. LÉVI-PROVENÇAL), p. 381. — Julián RIBERA, *Historia de la conquista de España de Abencotía el Cordolés* (E. LÉVI-PROVENÇAL), p. 382. — ANTONIO PRIETO Y VIVES, *Los reyes de taifas, estudio histórico-numismático de los musulmanes españoles en el siglo V de la hégira (XI de J. C.)* (E. LÉVI-PROVENÇAL), p. 384. — A. GONZÁLEZ PALENCIA, *Historia de la España musulmana* (E. LÉVI-PROVENÇAL), p. 385. — P. Melchor M. ANTUNA O. S. A., *El polígrafo granadino Abeneljatib en la Real Biblioteca del Escorial, estudio bibliográfico* (E. LÉVI-PROVENÇAL), p. 386. — STANLEY LANE-POOL, *The Mohammadan dynasties* (E. LÉVI-PROVENÇAL), p. 387. — A. J. WENSINCK, *A Handbook of early muhammadan tradition, alphabetically arranged* (E. LÉVI-PROVENÇAL), p. 387. — Georges S. COLIN, *El-Maqṣad* (Vies des Saints du Rif), de Abd el-Haqq el-Bâdisi (E. LÉVI-PROVENÇAL), p. 387. — Louis MERCIER, *La chasse et des sports chez les Arabes* (E. LÉVI-PROVENÇAL), p. 388. — Doctoresse LEGHY, *Essai de folklore marocain* (E. LÉVI-PROVENÇAL), p. 389. — E. WESTERMARCK, *Ritual and Belief in Morocco* (E. LÉVI-PROVENÇAL), p. 389.

1111-11

The following text is extremely faint and illegible. It appears to be a list or a series of entries, possibly containing names, dates, or numerical data. The text is scattered across the page and is difficult to discern.

LE COMTE HENRY DE CASTRIES

Peu de vies ont été mieux et plus noblement remplies que celle qui s'est éteinte, le 10 mai 1927, dans ce calme vieil hôtel de la rue du Bac, cadre si parfaitement approprié à la haute et fière figure de celui qui l'habitait. Le comte Henry de Castries mort à soixante-seize ans a eu l'enviable privilège de ne pas connaître la fatigue ni les infirmités de l'âge. En décembre 1926, moins de cinq mois avant sa mort, il voyageait encore au Maroc, recherchant entre Safi et



Le comte Henry de Castries. 18 décembre 1926.

Mogador les traces de l'occupation portugaise, visitant à l'embouchure du Tensift les ruines de Souira Qdima et parcourant à cheval le territoire où il retrouvait l'emplacement du village d'Aguz. Je l'accompagnais dans ce dernier voyage. Une photographie prise

un de ces jours là dans la gasba Hamidouch retrace une dernière fois les traits d'un visage, sur lequel la maladie déjà présente ne se laissait pas encore discerner.

M. de Castries rappelait volontiers que son premier voyage au Maroc datait de bientôt quarante ans; de cinquante-quatre ans son arrivée en Algérie. C'est à bon droit que tous les « Africains » le regardaient comme un des plus vénérés de leurs précurseurs et de leurs maîtres. Il ne cachait pas sa fierté d'avoir participé comme acteur et comme témoin à une période si longue et si marquante de l'histoire des destinées françaises en Afrique du Nord.

Sortant de Saint-Cyr à vingt-deux ans, le lieutenant de Castries comptait déjà une campagne à son actif, car, engagé volontaire en 1870, il avait été blessé comme sergent et promu sous-lieutenant avant d'entrer à l'École. Le hasard qui l'affecta en 1873 à un régiment africain eut une influence décisive sur l'orientation de sa vie.

Henry de Castries arrivait en Algérie avec le bagage d'idées que peut avoir un jeune officier de bonne culture, d'âme haute, élevé dans un milieu traditionnel, et qui a le goût de l'action. L'Afrique lui révéla à lui-même sa vraie personnalité. Il a évoqué, dans la préface de son livre sur *l'Islam*, ces impressions premières qui devaient laisser en lui tant de traces et qui l'attachèrent de façon si profonde et si durable aux lieux où il les avait ressenties : l'espèce d'enivrement des chevauchées à la tête d'un goum, à travers les immenses paysages simplifiés de ce Sahara « si favorable à la pensée religieuse ».

Rien ne développe la vie intérieure, pour qui en est capable, comme ces magnifiques solitudes. Pour Henry de Castries comme pour son ami Charles de Foucauld, la rupture avec le milieu d'origine, l'initiation à la vie patriarcale, le contact d'hommes simples, différents, avec lesquels seules restent communes les passions et les émotions primitives; tout cela favorise chez tous deux un état de purification morale, un détachement de tout ce qui n'est pas essentiel. Pour Castries comme pour Foucauld, dont le rapproche, en même temps que l'amitié, une parenté spirituelle, la vocation africaine a pour base une préoccupation religieuse. C'est parce que Dieu est sensible à leur cœur qu'ils reconnaissent dans ce que l'Islam a de

meilleur un souci pareil à celui qui vit en eux-mêmes, et qu'ils sont à ce point séduits par une forme sociale où la loi religieuse régit tous les actes de la vie.

Dans le goût de l'Afrique entre aussi pour une part la joie d'être jeune et d'être le chef, de commander sur d'immenses territoires et de sentir en soi la responsabilité d'un pouvoir presque absolu. Henry de Castries s'adonne de tout cœur à sa tâche d'officier des Affaires Indigènes. Il apprend l'arabe, se lie d'amitié avec les chefs locaux, vit avec eux sous la tente, s'intéresse passionnément à leurs usages, à leur pensée et commence à réunir la riche documentation qui alimentera plus tard ses travaux. Il ne se dissimule aucune des faiblesses ni des tares de l'Islam moderne, mais, dans sa parfaite loyauté, il estime que la France ne peut avoir d'influence heureuse sur ses sujets musulmans que si elle vient à eux avec compréhension et sympathie. Or presque tout ce que l'Europe croit savoir de l'Islam se trouve faux. Un résidu de vieux préjugés religieux et de fantaisie littéraire compose à l'usage des hommes modernes une image des Musulmans qui méconnaît aussi bien leurs qualités réelles que leurs vrais défauts. Ils sont restés gens du vieux monde. Il faut qu'en les soumettant à l'autorité bienfaisante de la France, nous aidions et guidions leur fatale évolution vers le monde nouveau, non pas certes en les convertissant, mais en faisant rayonner sur eux l'influence morale d'une civilisation à base chrétienne.

Comme Foucauld, Castries entreprend de se consacrer à cette mission. Mais, tandis que Foucauld plus absolu, plus individualiste, développe sa ferveur intérieure jusqu'à la sainteté à travers un prodigieux renoncement, Castries plus complexe, plus modéré, n'accepte pas de sacrifier à l'envoûtement de l'Afrique toute une tradition de vie française.

Ses années de séjour dans le Sud oranais valent à Henry de Castries une autorité reconnue en matière algérienne. A l'aide des informations recueillies, il dresse d'excellentes cartes des régions qu'il a parcourues et même de celles où il n'a pas pu pénétrer; car il utilise la méthode des levers par renseignements avec une sagacité si heureuse que l'exactitude de ses croquis se trouvera confirmée, lorsqu'il sera possible, plus tard, d'explorer les pays interdits.

Le Sud marocain est alors une région presque inconnue; mais des gens du Sous, du Dra viennent chaque année louer leurs services en Algérie. Henry de Castries les interroge. Des études sur l'oued Dra (1880), sur Figuig (1882), sont les premiers indices de l'orientation de l'auteur vers les choses marocaines. Dès 1879, le lieutenant de Castries, pour avoir déclaré que le Maroc était le complément nécessaire de l'empire français dans l'Afrique du Nord, avait quelque peu inquiété la prudence des états-majors et mérité quelque censure. Il n'avait pas pour cela cessé de s'intéresser au Maroc. Aussi en 1887 fut-il tout naturellement choisi pour dresser une carte du Maroc destinée à faciliter le règlement d'un incident de frontière, et pour la porter lui-même à Marrakech au sultan Moulay el-Hasan.

M. de Castries aimait à décrire cette carte, qui avait servi d'occasion à sa première venue au Maroc. C'était un grand panneau enluminé et décoré dans le goût oriental. Les villes y figuraient représentées par de petites miniatures et toute la lettre, en caractères arabes, avait été traitée dans le plus pur style maghrébin. L'auteur, en ces dernières années, avait désiré savoir si son œuvre ne se trouvait pas par hasard conservée dans quelque grenier des palais chérifiens. Il avait à plusieurs reprises demandé qu'on la recherchât. L'enquête, si elle fut faite, ne donna pas de résultat. M. de Castries, sa mission accomplie, rentra à petites journées de Marrakech à Casablanca, par Settât, en faisant des observations topographiques sur le pays qu'il traversait. L'itinéraire levé au cours de ce voyage rendit vingt ans plus tard les plus grands services aux troupes françaises dans leur marche sur Marrakech.

Dès ce moment, le capitaine de Castries, par sa personnalité et par ses travaux, fait figure d'un des officiers les plus brillants de l'armée d'Afrique. Son œuvre cartographique l'a mis en vue. Ses qualités militaires ont eu occasion de faire leur preuve en 1881 dans la campagne contre l'agitateur Bou Amama et surtout en avril 1882 dans l'affaire du Chott-Tigri. Une reconnaissance commandée par lui, attaquée dans de mauvaises conditions, a été sauvée par son intelligence, sa décision, sa connaissance du pays. En 1880, il a épousé la fille du général de La Moricière, et sous le patronage de ce nom célèbre, il paraît en marche vers une grande carrière militaire et

coloniale. Pourtant, au retour de ce voyage au Maroc, le comte de Castries donne sa démission. Ce n'est pas un coup de tête. La place qu'elle tient dans sa vie, l'Afrique n'est pas tout pour lui. L'honneur d'appartenir à une vieille et illustre famille impose des charges et des liens. M. de Castries ne se sent pas le droit de se soustraire aux devoirs familiaux et sociaux qui l'appellent dans la Loire-Inférieure et en Anjou, où l'attend, avec une grande situation territoriale, un siège au Conseil Général de Maine-et-Loire. Il l'occupera pendant trente-cinq ans, activement dévoué aux intérêts provinciaux dont il a charge.

Mais il ne renonce pas à l'Afrique. Maintenant qu'elle n'est plus le lieu de son action, elle reste celui de sa pensée. Désormais il donne une large part de son temps aux associations consacrées à l'étude des questions orientales ou coloniales : Société de Géographie, Société Asiatique, Union Coloniale, Comités de l'Afrique Française et de l'Asie Française, Comité du Maroc surtout, dont il est un des fondateurs et des membres les plus assidus. Il s'intéresse aux questions générales concernant l'Islam et l'Afrique; mais de plus en plus c'est le Maroc qui l'attire. En recueillant les matériaux de ses travaux cartographiques, il a fait d'abondantes lectures, à travers lesquelles il entrevoit tout un passé que l'Europe ignore. En lui germe la pensée d'écrire l'histoire de ce Maroc inconnu.

Il s'aperçoit bientôt que l'entreprise, dans l'état des connaissances d'alors, est irréalisable. Tout au plus peut-on la préparer. Faute de documents arabes originaux, qui ont presque tous été détruits et qui, s'ils subsistent, sont inabordables, il est impossible de contrôler les récits des historiens musulmans. Ils sont incomplets, fragmentaires, muets sur des périodes entières, et souvent, par crainte de déplaire au maître, jettent des voiles sur les événements les plus intéressants. M. de Castries se retourne vers les sources européennes. Les récits de voyages l'amènent aux pièces d'archives. Au cours de plusieurs missions, dont il est chargé à cet effet, il retrouve peu à peu, à travers toute l'Europe, les traces des relations commerciales et politiques que les divers pays ont entretenues jadis avec l'empire chérifien. Il y a là une documentation d'une extrême richesse, qui compense largement les lacunes des sources arabes. Elle est presque entière-

ment inconnue et risque de le rester, en raison de la difficulté qu'il y a, pour un historien du Maroc, à explorer des dépôts d'archives aussi nombreux et aussi dispersés. Cet immense travail de recherche qu'il a accompli, M. de Castries ne consent pas que les historiens futurs soient obligés de le refaire après lui. Avec une courageuse audace, il entreprend de réunir en un *Corpus* tous ces textes précieux et de les mettre à la disposition du monde savant : monument d'érudition d'une importance capitale, qui restera pour des siècles la base de tous les travaux concernant le Maroc et l'Afrique du Nord.

Aidé de collaborateurs dévoués qu'il a su choisir, M. de Castries se met à la besogne à ses frais, soutenu seulement par quelques subventions du Comité du Maroc, de l'Union Coloniale et de la Société Asiatique, jusqu'au jour où, en 1919, le Protectorat, en créant la Section Historique, prendra à son compte la publication de l'œuvre, déjà parvenue à son huitième volume. Le premier avait paru en 1905. Dès que le Maroc commença à s'ouvrir à l'influence française, M. de Castries s'empressa d'y venir préciser et contrôler sur place les renseignements tirés des documents d'archives. Parti pour un de ces voyages d'études au printemps 1912, il apprit à Tanger les massacres de Fès et eut, quelques semaines plus tard, la joie de pénétrer dans la ville révoltée, à cheval, aux côtés du général Lyautey, son ami.

M. de Castries était né avec des dons magnifiques; mais il importe de ne pas méconnaître le lent et volontaire effort par lequel il était arrivé à les enrichir. Sa culture première n'était pas celle de l'érudit qu'il est devenu. Au temps de ses premiers travaux, encore lorsqu'il publia *l'Islam* en 1896, il est un grand seigneur humaniste, passionné pour les idées et pour l'histoire, mais les traitant un peu de haut. Vers la fin de sa vie, il était devenu sévère pour ces productions de sa jeunesse, qui pourtant lui avaient valu des succès flatteurs. Minutieusement, il s'était imposé les plus strictes disciplines, suivant à cinquante ans les cours de l'École des Chartes, exigeant de lui-même, à mesure qu'il avançait dans son travail, toujours davantage de rigueur et de précision. Le résultat a répondu à son effort. Les quelques critiques qui avaient accueilli les premiers

volumes des *Sources Inédites* ne trouveraient plus guère de prise sur les derniers.

Ce qui rend si attachante la personnalité du comte de Castries, c'est la richesse et la variété des éléments qui la composent. Il était capable d'acquérir sans renoncer à rien. Il unissait en lui de manière presque paradoxale, a-t-on pu écrire, les dons les plus divers et en apparence les plus opposés. A la fois homme de guerre et homme d'étude, homme d'autrefois et homme d'aujourd'hui, croyant et critique, il savait concilier du raffinement et de la simplicité, de l'autorité et du libéralisme, de l'énergie et de la douceur. De tout cela il avait composé une sorte de sagesse sereine et bienveillante, pleine d'indulgence pour les hommes, leurs intrigues, leurs ambitions.

La violence qu'il y avait au fond de son caractère n'apparaissait plus qu'en de rares sursauts. Domptée, elle alimentait une grande générosité de cœur et une vitalité puissante, qui lui permit, à lui qui avait déjà combattu en 1870, de repartir en 1914, à la tête du régiment territorial qu'il commandait depuis dix-sept ans avec le grade de lieutenant-colonel de réserve. De soixante-quatre à soixante-sept ans on le vit tenir presque constamment les premières lignes. Il ne les quitta que pour être mis en disponibilité, bien malgré lui, lorsqu'on supprima en 1917 un grand nombre de régiments territoriaux. Alors il retourna modestement à son labeur d'historien.

Il avait su ne pas vieillir, toujours curieux des idées et des choses modernes, même lorsqu'il ne les goûtait pas. Sa science n'eut jamais rien de livresque. Les innombrables textes qu'il avait si minutieusement annotés n'obscurcirent jamais sa vision directe du monde. Jusqu'en ses derniers voyages il gardait un goût du pittoresque et du nouveau aussi vif qu'en ses premières randonnées. Autant qu'au Maroc ancien il s'intéressait au Maroc actuel, constatant d'année en année le développement des villes et le rapide essor du pays; s'irritant parfois si la civilisation nouvelle modifiait trop indiscretement un paysage historique, mais sachant se résigner à l'inévitable et faisant gaiement des sacrifices au spectacle de l'expansion française dont il avait été le précurseur et le pionnier.

La fin de sa vie offre un exemple admirable. En 1919, la mort de sa femme, après une maladie pénible et longue, lui apporta une

grande douleur, qu'il supporta avec dignité et réserve, mais qui le détacha plus encore de tout ce qui n'était pas ses travaux. Il ne vivait plus que pour eux. Un moment, pour les mieux mettre en lumière, il avait désiré entrer à l'Académie des Inscriptions. Une première fois, sa présence au front ne lui avait guère permis les visites d'usage; un peu plus tard, il avait cru devoir s'effacer devant la gloire militaire du général Gouraud. Depuis, il avait renoncé à solliciter encore une fois les suffrages.

La mort ne l'effrayait pas. Il avait parfois un mot mélancolique sur cette masse de documents recueillis, qu'il n'aurait pas le temps de publier ni de mettre en œuvre; mais il continuait à travailler sans relâche, prenant pour lui la tâche ingrate, préparant la besogne à ceux qui voudraient après lui tenter des synthèses plus brillantes et plus faciles.

Quand il s'est senti atteint, il a regardé sa fin prochaine en face, courageusement, chrétiennement, sans une plainte. C'est à peine si, même à son entourage le plus proche, il a laissé comprendre par quelques mots qu'il se voyait mourir. Il avait reçu l'assurance que son œuvre serait continuée et cette promesse a certainement apaisé ses derniers moments. Tous ceux qui ont connu M. de Castries, ceux surtout auxquels il avait donné son amitié, comprendront l'émotion profonde qu'éprouve, à évoquer ici son souvenir, celui auquel incombe désormais la tâche de poursuivre ses travaux.

Pierre DE CENIVAL.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

I. — **Les Sources Inédites de l'Histoire du Maroc.** Paris, 15 vol. gr. in-8 publiés jusqu'à ce jour. (1905-1927.)

A la suite de la description de chaque volume, on trouvera l'indication d'un certain nombre d'études historiques publiées par M. de Castries sous forme d'introductions critiques aux documents.

PREMIÈRE SÉRIE. DYNASTIE SAADIENNE (1530-1660).

Archives et Bibliothèques de France.

Tome I. Leroux, 1905, xvi-684 pp., 7 pl. h. t., 4 fig.

Contient :

Avant-propos, pp. 1-xv.

Les relations de la bataille de el-Ksar el-Kebir, pp. 395-405.

Tome II. Leroux 1909, 612 pp., 2 pl. h. t.

Contient :

Description du Maroc [par un anonyme portugais,] note critique, pp. 231-241.

Il existe des tirages à part sous ce titre : *Une description du Maroc sous le règne de Moulay Ahmed el-Mansour* (1596) *d'après un manuscrit portugais de la Bibliothèque Nationale*, texte portugais et traduction française, Paris, Leroux, 1909, gr. in-8, 149 pp., 2 pl. h. t.

Tome III. Leroux, 1911, cvi-772 pp., 6 pl. h. t., 1 fig.

Contient :

Agents et voyageurs français au Maroc (1530-1660), pp. 1-cvi.

Il existe des tirages à part de cette étude.

Les Chrétiens au Maroc, pp. 93-98.

Les Moriscos à Salé et Sidi el-Ayachi, pp. 187-198.

Les relations de la France avec le Maroc de 1631 à 1635. Les Pallache, pp. 391-396.

Les ordres rédempteurs et les captifs chrétiens au Maroc, pp. 555-562.

La Zaouïa de Dila et la chute de la dynastie saadienne, pp. 572-583.

Note bibliographique sur la Relation de Thomas Le Gendre, pp. 691-698.

Bibliographie et index général. Geuthner, 1926, 66 pp. et tableau généalogique.

Archives et Bibliothèques des Pays-Bas.

Tome I. Leroux, 1906, XL+702 pp., 9 pl. h. t., 1 fig.

Contient :

Introduction, pp. I-XXXVII.

Tome II. Leroux, 1907, 770 pp., 3 pl. h. t.

Tome III. Leroux, 1912, 594 pp., 5 pl. h. t.

Tome IV. Leroux, 1913, 656 pp., 14 pl. h. t.

Contient :

Le palais d'el-Bedi et l'œuvre de Matham, pp. 570-583.

Tome V. Leroux, 1920, XXVIII+656 pp., une carte et 5 pl. h. t.

Contient :

Les trois républiques du Bou-Regrag : Salé, la Kasba, Rabat.
pp. I-XXVIII.

Tome VI. Geuthner, 1923, 708 pp., un frontispice, 5 pl. h. t. 1 fig.

Contient :

Bibliographie, pp. 685-640.

Index général, pp. 641-705.

Archives et Bibliothèques d'Angleterre.

Tome I. Leroux, 1918, XIV+576 pp., un frontispice, 5 pl. h. t., 3 fig.

Contient :

Introduction, pp. I-XIV.

La Barbary Company, pp. 445-454.

Moulay Ahmed et l'expédition de Drake en Portugal, p. 527.

Tome II. Geuthner, 1925, 604 pp., un frontispice, 6 pl. h. t.

Contient :

Anthony Sherley et le Maroc (1605-1606), pp. 274-283.

La relation de Ro. C., note bibliographique, pp. 318-321.

Les huit voyages au Maroc de John Harrison (1610-1632),
pp. 441-448.

Archives et Bibliothèques d'Espagne.

Tome I. Leroux, 1921, XXVIII+672 pp., un frontispice, 8 pl. h. t., 1 fig.

Contient :

Melilla au XVI^e siècle, pp. I-XXVIII.

Les Relations du Martyre d'André de Spolète, note bibliographique, pp. 6-14. Il existe des tirages à part de la note bibliographique et du texte des *Relations*, Leroux, 1921, pp. 6-40.

DEUXIÈME SÉRIE. DYNASTIE FILALIENNE (1661-1757).

Archives et Bibliothèques de France.

Tome I. Leroux, 1922, 716 pp., un frontispice, 9 pl. h. t., 1 fig.

Contient :

La relation de Roland Fréjus, note bibliographique, pp. 118-120.*Le R. P. Balthazar Loyola Méndez, notice bibliographique*, pp. 203-208.

Tome II. Geuthner, 1924, 660 pp., un frontispice, 5 pl. h. t.

Tome III. Geuthner, 1927, xxi+588 pp., un frontispice, 5 pl. h. t.

Contient :

La Campagne de Tourville (1687), pp. 123-125.*Defter-i-Techrifat* (manuscrit turc de la Bibliothèque Nationale d'Alger), pp. 499-500.

II. — Articles et ouvrages divers.

1880. **Notice sur la région de l'Oued-Draa**. Paris, Delagrave, in-8, 24 pp. et une carte au 1 : 1.000.000°, montagne en bistre, lettre et cours d'eau en noir (Sebdou, 1879). Extrait du *Bulletin de la Société de Géographie*, 1880, 6^e série, t. XX.

1882. **Notes sur Figuig**. Paris, Société de Géographie, in-16, 16 pp., plan de Figuig 1 : 100.000°; environs de Figuig 1 : 200.000°. Extrait du *Bulletin de la Société de Géographie*, 1882, 7^e série, t. III.

1884. **Carte du Sud-Oranais** au 1 : 400.000° (revision de la carte dressée au Dépôt de la Guerre en 1855). Héliogravure sur zinc en deux couleurs (bistre et noir). Service géographique de l'armée, 4 feuilles.

Feuille 1 : Nord-ouest
— 2 : Nord-est

Feuille 3 : Sud-ouest
— 4 : Sud-est

1886. **Carte du Sud-Oranais** au 1 : 200.000°. Héliogravure sur zinc en couleurs, les eaux figurées en bleu, voies de communication en rouge, la montagne par des courbes en bistre. Service géographique de l'Armée, 15 feuilles.

Feuille 1 : Oudjda
— 2 : Sebdou
— 3 : Tafaroua
— 4 : Ras-el-Aïn
— 5 : Chott-el-Gharbi
— 6 : Mecheria
— 7 : Tloudadin
— 8 : Aïn-Sefra

• Feuille 9 : Chellala
— 10 : Aïn-Chaïr
— 11 : Figuig
— 12 : Benoud
— 13 : Oued Guir
— 14 : Oued Namous
— 15 : Raknet el-Iladib

1886. **Carte provisoire du Maroc** au 1 : 500.000° en 11 feuilles. Tirage photographique du Service géographique de l'Armée, (non mis dans le commerce).

Feuille 1 : Tanger	Feuille 7 : Tafilett
— 2 : Oudjda	— 8 : Figuig
— 3 : Mazagan	— 9 : Oued Noun
— 4 : Fez	— 10 : Oued Dra
— 5 : Oued Charef	— 11 : Oued Saoura
— 6 : Marrakech	

Cette carte, achevée par le capitaine Rouby, a été éditée en 1894 par le Service géographique de l'Armée, en héliogravure sur zinc en trois couleurs.

1887. **Carte d'Afrique** au 1 : 2.000.000° par le comm^t Regnauld de Lannoy de Bissy. Service géographique de l'Armée, 1881-1890, 63 feuilles en 2 couleurs.

Feuille 4: Fez, dressée sur les levés par renseignements du capitaine H. de Castries.

1896. **Les Moralistes populaires de l'Islam. I. Les Gnômes de Sidi Abd-er-Rahman el Medjedoub.** Paris, Leroux, in-18, xxviii-122 pp.

— **L'Islam. Impressions et études.** Paris, A. Colin, in-18, 330 pp.
Traduction arabe par Ahmed Fathi Zaghloul Pacha. Le Caire, impr. d'ech-Chaiah, 1329 Hég. (1911).

1898. **Le Congo français et l'État indépendant du Congo,** ds. *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} juillet, pp. 112-138.

1902. **Questions Sahariennes et Transsahariennes,** Paris, Librairie Africaine et coloniale, in-8, 30 pp.

Réunion de trois articles : 1° *Le Sahara français*, paru dans le *Journal des Débats*, 17 février 1899 ; 2° *L'Afrique Mineure et le Transsaharien*, paru ds. la *Revue Angevine*, 5^e année, octobre 1899, pp. 705-711 ; 3° *L'Occupation du Touat. Le traité de 1845 et l'accord de 1890.*

— **La politique du sud en Algérie, étude du passé et du présent,** ds. *L'Afrique Française*, août, pp. 290-293.

1903. **Les causes de l'insurrection marocaine,** ds. *Journal des Débats*, 10 janvier.

— **Le Maroc d'autrefois ; les Corsaires de Salé,** ds. *Revue des Deux Mondes*, 15 février, pp. 823-852.

— **Le problème de l'insécurité dans le Sahara,** ds. *Journal des Débats*, 24 juin.

- **Moulay Ismail et Jacques II. Une apologie de l'Islam par un sultan du Maroc.** Paris, Leroux, in-8, 117 pp., 3 pl.
Un résumé de cette étude a paru ds. *Revue de l'Histoire des Religions*, t. XLVII (1903), pp. 174-203.
1904. **Le Maroc. Souvenirs de voyage et questions actuelles**, 1^{er} article (seul paru) ds. *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, 13^e année, 1904, pp. 466-485. [Souvenirs de mission au Maroc, 1887.]
1905. **Une ambassade espagnole au Maroc sous Philippe II** (ambassade de Pedro Venegas de Cordoba, août 1579), ds. *Journal des Débats*, 22 mars.
- **La pénétration pacifique et les intérêts des Puissances**, ds. *Journal des Débats*, 18 avril.
1907. **Les Pays-Bas et le Maroc au XVII^e siècle**, ds. *Journal des Débats*, 30 mars.
- **Autour d'une bibliothèque marocaine** [la bibliothèque de Moulay Zidan], ds. *Journal des Débats*, 20 octobre.
1908. « **Mauri vanum genus** » ds. *Journal des Débats*, 11 février.
- **Napoléon et le Maroc**, ds. *Revue Hebdomadaire*, 18 avril, pp. 313-337.
1909. **Le Service militaire des Indigènes en Algérie**, rapport... ds. *Congrès de l'Afrique du Nord*, tenu à Paris du 6 au 10 octobre 1908, compte-rendu des travaux... Paris, 2 vol. in-4, tome II, pp. 121-128.
- **La fin d'un roman d'aventures : les dernières années d'Ali Bey el-Abbassi**, ds. *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} septembre, pp. 160-181.
1911. **Voiture l'Africain**, ds. *Journal des Débats*, 8 septembre.
- **La première chaire d'arabe au Collège de France** (Arnoult de Lisle et Etienne Hubert), ds. *Journal des Débats*, 16 septembre et 3 octobre.
- **Un « apothicaire du Roy » au Maroc. Jean Mocquet**, ds. *Journal des Débats*, 21 octobre.
1912. **Le Protocole des lettres des Sultans du Maroc**, ds. *Comptes-Rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, pp. 286-296.
Tirages à part, Picard, 1912, in-8, 11 pp.
- **La Pacification du Maroc (1911-1912). Fez-Marrakech**, ds. *l'Afrique Française*, pp. 344-347.

1913. **Comment on devient Mahdi**, ds. *Journal des Débats*, 6 mai.
1915. **Pour la rééducation des aveugles**, ds. *Journal des Débats*, 21 décembre.
1917. **Blaise de Monluc et la guerre de tranchées**, ds. *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} septembre, pp. 201-216.
1918. **Note historique sur le palais de Bou-Djeloud à Fez**, Casablanca, Impr. rapide, G. Mercié et C^{ie}, in-8, 12 pp., un plan.
1920. **Graciosa, une ville portugaise oubliée du Maroc**, ds. *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, pp. 417-422.
- **Aux jardins de Bou-Djeloud (mai-juin 1912)**, ds. *France-Maroc*, juin 1920, pp. 130-134, 4 phot.
- **Les variations d'un prélat de cour, Monseigneur Guillon, évêque de Marrakech**, ds. *Journal des Débats*, 29 décembre.
1921. **Melilla**, ds. *Journal des Débats*, 10 août.
- **Du nom d'Alhambra donné au palais du souverain à Merrakech et à Grenade**, ds. *Journal Asiatique*, 11^e série, t. XVII, pp. 133-138.
- **Les signes de validation des Chérifs Saadiens**, ds. *Hespéris*, 3^e trimestre, pp. 231-252, 9 pl. h. t., 16 fig.
1922. **Identification de l'atelier monétaire de Mohammedia**, ds. *Hespéris*, 3^e trimestre, pp. 317-321, 1 fig.
1923. **La conquête du Soudan par el-Mansour (1591)**, ds. *Hespéris*, 4^e trim., pp. 433-488, 1 carte.
1924. **Les sept patrons de Merrakech**, ds. *Hespéris*, 3^e trim. pp. 245-303, 10 fig.
1925. **Kabara et Karabara**, ds. *Hespéris*, 1^{er} trim., pp. 125-128.
- Complète l'article de 1923 sur la *Conquête du Soudan*, à l'aide d'indications fournies par M. Delafosse, *Relations du Maroc et du Soudan à travers les âges*, ds. *Hespéris* 1924, pp. 174-174.
1926. **Le Danemark et le Maroc**, ds. *Hespéris*, 4^e trim., pp. 337-349.
- **Outger Cluyt, voyageur hollandais au Maroc**, ds. *Hespéris*, 4^e trim., p. 439.
1927. **Le cimetière de Djama el-Mansour**, ds. *Hespéris*, 3^e trim., pp. 347-365.
- Sur *Le Mausolée des princes saadiens à Marrakech*, par G. Rousseau et F. Arin, Paris, Geuthner, 1925.

- **Trois princes marocains convertis au Christianisme : D. Gaspar de Benemerin, D. Balthasar de Loyola, D. Lorenzo Bartolomeo Luigi Trojano**, ds. *Mémorial Henri Basset*, Paris, Geuthner, in-8.
- **En-Nefeha el-Meskia fi es-Sefara et-Turkia**. Le Souffle embaumé ou récit d'une ambassade en Turquie, texte arabe du xvi^e siècle et traduction française par le comte H. de Castries. *Publications de la Section Historique du Maroc*. Paris, Geuthner, in-8° (sous presse).

SUR LA VIE ET LES ŒUVRES DU COMTE HENRY DE CASTRIES

JACQUETON (Gilbert). **Henry de Castries et son Œuvre**, Paris, E. Leroux, 1917, in-8, 46 pp., un portrait. (Bibliographie, pp. 43-46.)

Un grand méconnu. Le comte Henry de Castries... suivi des discours prononcés aux obsèques du comte H. de Castries et de quelques articles nécrologiques. Angers, Soc. anonyme des Editions de l'Ouest, 1927, in-8, 63 pp., un portrait.

A la suite de l'article nécrologique signé TESTIS, paru dans la *Province d'Anjou*, 1927, n° 7, pp. 121-144, on a réuni :

Discours de M. de POUTIER, président de l'Amicale du 68^e territorial, pp. 31-32.

Discours de M. KAMPMANN, directeur du Cabinet de M. Steeg, Résident général de la République française au Maroc, pp. 32-36.

Discours de M. le Maréchal LYAUTEY, pp. 36-40, publié également ds. *l'Afrique Française*, mai 1927, pp. 178-179.

RIVAUD (Albert). *Un apôtre de la France africaine. Le comte Henry de Castries*, pp. 43-45, extrait du *Figaro*, 13 mai 1927.

CORNULIER-LUCINIÈRE (Le général de). *En souvenir du colonel comte Henry de Castries*, pp. 45-49, extrait de *l'Echo de la Loire*, 19 mai 1927.

AZAN (Le colonel Paul). *Le comte Henry de Castries*, pp. 49-58, extrait de *l'Afrique Française*, mai 1927, pp. 174-177.

MASSIGNON (Louis). *Henry de Castries et l'exemple d'une amitié pour les Musulmans français d'Afrique*, pp. 58-60, extrait de *l'Afrique Française*, mai 1927, p. 178.

LONGWORTH-CHAMBRUN (Mme la comtesse de CHAMBRUN, née LONGWORTH). *L'aspect familial d'un savant romanesque. Le comte Henry de Castries, historien du Moghreb*, pp. 60-63, extrait de la *Presse Marocaine*, 9 juin 1927.

FROIDEVAUX (Henri). **Henry de La Croix, comte de Castries**, ds. *Larousse Mensuel Illustré*, t. VII, n° 249, novembre 1927, pp. 557-558, un portrait.

Comptes-rendus :

sur **Les Sources Inédites de l'Histoire du Maroc** (ensemble de la publication : par André DREUX. **Les Sources Inédites de l'Histoire du Maroc de 1530 à 1845, d'après l'ouvrage de M. le comte Henry de Castries** (1905-1912, 6 vol. parus), extrait de la *Revue Historique*, t. CXII, année 1913, pp. 301-313; par P. M. LARANJO COELHO, ds. *Diario de Noticias*, Lisbonne, 12 février 1923; par Ch. A. JULIEN, ds. *Revue Historique*, p. CLI, 1926, pp. 50 et 66-67.

sur I^{re} Série, France, t. I :

par Victor CHAUVIN, ds. *Revue de l'Instruction Publique en Belgique*, 1906, pp. 145-149; par Francisco CODERA, ds. *Cultura española*, août 1906, pp. 688-691; par Georges DUBOSC, *Rouen et le Maroc*, ds. *La Normandie*, janvier 1908, pp. 1-9; par Jordao A. de FREITAS, ds. *Diario de Noticias*, Lisbonne, 8 avril 1906; par H. FROIDEVAUX, ds. *Polybiblion*, décembre 1906; par GAUDEFROY-DEMOMBYNES, ds. *Journal Asiatique*, 10^e série, t. VI, nov.-déc. 1905, pp. 560-568; par R. B. Cunnigham GRAHAM, *Moorish historical documents*, ds. *Saturday Review*, 8 avril 1905, pp. 448-449; par K. HAEBLER, ds. *Historische Zeitschrift*, t. 98, 1907, pp. 192-193; par G. JACQUETON, ds. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXVII, pp. 120-124; par G. LE STRANGE, ds. *English Historical Review*, juillet 1906, pp. 580-581; par Henri LORIN, ds. *Journal des Savants*, déc. 1905, pp. 667-668; par H. STEIN, ds. *Revue des Questions Historiques*, 1907, t. LXXXI, pp. 696; non signés, ds. *Athenæum*, 10 févr. 1906, p. 169; ds. *Literarisches Zentralblatt*, 18 août 1906, n^o 34, col. 1166-1167; ds. *le Moniteur des Colonies*, avril 1905, p. 69; ds. *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1905, couverture; ds. *Revue d'Histoire*, n^o 55, 1905, pp. 189-191 et n^o 59, pp. 262-264; ds. *le Temps*, 21 mars 1905.

sur France, t. II :

par Augustin BERNARD, ds. *Annales de Géographie*, 20^e bibliographie, 1910, p. 9, n^o 10; par G. JACQUETON, ds. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXI, 1910, pp. 384-388; par A. L[E] C[HATELIER], ds. *Revue du Monde Musulman*, t. IX, pp. 352-353.

sur France, t. III :

par Aug. BERNARD, ds. *Annales de Géographie*, 21^e bibliographie, 1911, n^o 13; par Cl. HUART, ds. *Journal Asiatique*, 11^e série, t. II, 1913, p. 496; par G. JACQUETON, ds. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXIV, 1913, pp. 151-155.

sur I^{re} Série, France, t. I et Pays-Bas, t. I :

par René BASSET, ds. *Revue Historique*, t. XCVI, 1908, pp. 311-313; par Francisco CODERA, ds. *Boletín de la Real Academia de la Historia*, t. L, 1907, pp. 456-459; par E. MONTET, *Quarterly Report on semitic Studies and Orientalism*, pp. 6-7, extrait de *Asiatic Quarterly Review*, juillet 1906; par G. YVER, ds. *Revue Africaine*, t. L, 1906, pp. 103-106.

- sur I^e Série, Pays-Bas, t. I :
 par E.-J. BONDAM, *Nederland en Marokko*, ds. *Het Vaderland*, S'Gravenhage, 14 févr. 1907 ; par G. JACQUETON, ds. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXVIII, pp. 608-612 ; par P. SCHNELL, ds. *Petermanns Mitteilungen*, t. LII, *Literaturbericht*, p. 55 ; non signés : *Onze oude relaties met Marokko*, ds. *Algemeen Handelsblad van Woensdag*, 3 avril 1907, p. 13 ; ds. *Revue du Monde Musulman*, t. I, p. 443.
- sur Pays-Bas, t. II :
 par G. JACQUETON, ds. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXIX, 1908, pp. 448-452.
- sur Pays-Bas, t. III :
 par G. JACQUETON, ds. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXXIV, 1913, pp. 404-405.
- sur Pays-Bas, t. IV :
 par Augustin BERNARD, ds. *Annales de Géographie*, 23^e-24^e *Bibliographies*, 1913-1914, pp. 13-14, n^o 22 ; par G. JACQUETON, ds. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXXV, 1914, pp. 129-130.
- sur Pays-Bas, t. V :
 par Jean BABELON, ds. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXXXII, 1921, pp. 196-198 ; par Henri BASSET, ds. *Hespéris*, 1921, pp. 352-355 ; par Georges YVER, ds. *Revue Africaine*, t. LXIII, 1922, pp. 211-216.
- sur Pays-Bas, t. VI :
 par Henri BASSET, ds. *Hespéris*, 1924, pp. 491-493.
- sur Angleterre, t. I :
 par Henri BASSET, ds. *Hespéris*, 1921, pp. 101-105 ; par Aug. BERNARD ds. *Annales de Géographie*, 25^e-29^e *Bibliographies Générales*, 1915-1919, pp. 13-14, n^o 27 ; par Cl. HUART, ds. *Journal Asiatique*, 41^e série, t. XIV, 1919, pp. 496-498 ; par G. JACQUETON, ds. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXXIX, 1918, pp. 460-463.
- sur Angleterre, t. II :
 par Pierre de CENIVAL, ds. *Hespéris*, 1927, pp. 107-111 ; par Robert RICARD, ds. *Bulletin Hispanique*, t. XXIX, 1927, pp. 321-323.
- sur Espagne, t. I :
 par Henri BASSET, ds. *Hespéris*, 1922, pp. 354-357 ; par J. CAZENAVE, ds. *Revue Africaine*, t. LXIV, 1923, pp. 374-376.
- sur II^e Série, France, t. I :
 par Henri BASSET, ds. *Hespéris*, 1923, pp. 428-432 ; par Georges YVER, ds. *Revue Africaine*, t. LXV, 1924, pp. 558-560.

sur France, t. II :

par Henri BASSET, ds. *Hespéris*, 1925, pp. 491-495; par Paul DESLANDRES, ds. *Revue des Etudes Historiques*, juillet-septembre 1925, pp. 291-292.

sur **Les Gnômes de Sidi Abd-er-Rahman el-Medjedoub**, 1896 :

par M. B[ARBIER DE] M[EYNARD], ds. *Journal Asiatique*, 9^e série, t. VII, pp. 365-367; par René BASSET, ds. *Revue de l'Histoire des Religions*, t. XXXIII, pp. 231-234; par le baron CARRA DE VAUX, ds. *Revue des Questions Historiques*, t. LIX, 1896, pp. 636-637; par E. FAGNAN, ds. *Revue Africaine*, t. XLI, 1897, p. 295; par F. GRÉNARD, ds. *Polybiblion*, févr. 1897, pp. 165-166; par O. HOUDAS, ds. *Revue Critique*, t. XLI, fasc. 12, 23 mars 1896, pp. 234-236.

sur **L'Islam**, 1896 :

par A. C., S. J., ds. *Les Etudes*, t. LXX, 1897, pp. 420-422; par Lucien ARRÉAT, ds. *Revue Angevine*, 2^e année, 15 septembre 1896, pp. 673-677; par René BASSET, ds. *Revue de l'Histoire des Religions*, t. XXXV, pp. 120-127; par E. BLOCHET, ds. *Le Moyen-Age*, t. XI, pp. 143-145; par C. S., ds. *Journal de Genève*, 5 févr. 1897; par le baron CARRA DE VAUX, *L'Islam : à propos d'un livre récent*, ds. *Revue des Questions Historiques*, t. LXI, 1897, pp. 5-21; par J.-B. CHABOT, ds. *Revue de l'Orient Chrétien*, suppl. trimestriel, t. I, pp. 499-502 et ds. *Revue de l'Orient Latin*, t. IV, pp. 122-124; par Charles DENIS, ds. *Annales de Philosophie Chrétienne*, t. CXXXIII, p. 715; par l'abbé DELFOUR, *L'Islam*, ds. *l'Université Catholique*, nouv. série, t. XXIV, 1897, pp. 405-425; par E. DOUTRÉ, ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1897, pp. 107-128; par le général DU BARAIL, ds. *Le Gaulois*, 4 juillet 1896; par E. D. R., ds. *Journal of the Royal Asiatic Society*, 1897, p. 177; par E. FAGNAN, ds. *Revue Africaine*, t. XLI, 1897, pp. 294-295; par A. LE CHATELIER, *Revue Générale des Sciences Pures et Appliquées*, t. VII, p. 190; par A. RANDU, *A propos d'un nouveau Livre sur l'Islam*, ds. *La Quinzaine*, 15 janvier 1897, pp. 243-263; par O.-J. THATCHER, ds. *American Journal of Theology*, t. I, p. 1062; par C. H. TOY, ds. *New World*, t. VII, pp. 180-183; par G. VALBERT (Victor CHERBULIEZ), ds. *Revue des Deux Mondes*, t. CXXXII, 1^{er} sept. 1896, pp. 217-228; non signés ds. *Journal des Savants*, 1896, p. 569; ds. *Revue Bibliographique Belge*, 1896, p. 366; ds. *Revue Critique*, t. XLII, n^o 46, 16 nov. 1896, pp. 344-348; ds. *Revue Historique*, t. LXIII, p. 346.

sur **Questions Sahariennes et Transsahariennes**, 1902 :

par Aug. BERNARD, *Revue Bibliographique des travaux sur la Géographie de l'Afrique Septentrionale*, 5^e année, Alger, 1902, p. 22, extr. du *Bulletin de la Soc. de Géogr. d'Alger*.

- sur **Moulay Ismaïl et Jacques II. Une apologie de l'Islam par un sultan du Maroc**, 1903 :
par G. YVER, ds. *Revue Africaine*; t. L, pp. 120-121.
- sur **Graciosa, une ville portugaise oubliée du Maroc**, 1920 :
non signé ds. *Revue de l'Histoire des Colonies françaises*, 1922, 2^e trim., pp. 319-321.
- sur **Du nom d'Alhambra donné au palais du Souverain à Merrakech et à Grenade**, 1921 :
par E. LÉVI-PROVENÇAL, ds. *Hespéris*, 1923, p. 139; non signé ds. *Revue de l'Hist. des Colonies Françaises*, 1922, 3^e trim., p. 181.
- sur **La Conquête du Scudan par el-Mansour**, 1923 :
par E. W. BOVILL. *The Moorish Invasion of the Sudan*, ds. *Journal of the African Society*, t. XXIV, 1927, pp. 243-262; par Ch.-A. JULIEN, ds. *Revue Historique*, t. CLI, 1926, p. 68.
-



SANCTUAIRES ET FORTERESSES ALMOHADES

APPENDICE

La tradition almohade à Marrakech.

I) A l'époque mérinide :

La mosquée et le minaret de Ben Salih.

Le minaret de Moulay El Ksour.

Après la grande période de construction almohade, l'art chôma quelque peu dans la capitale du Sud. Les Mérinides avaient fixé leur capitale à Fès, qui absorba désormais le meilleur de l'activité artistique du pays. Toutefois les constructions particulières ne pouvaient cesser entièrement à Marrakech. Les sultans eux-mêmes ne se désintéressent pas de la seconde ville de leur empire. Le *Mosnad* (1) d'Ibn Marzouq nous apprend qu'Abou'l Hasan fit bâtir à Marrakech, comme dans toutes les grandes villes marocaines, une médersa. Ce fut sans doute son fils Abou' Inân qui l'acheva (2). Mais deux édifices, dus sans doute à l'initiative privée, nous renseignent encore sur ce que fut l'art du xiv^e siècle à Marrakech. Déjà la salle de prières de la mosquée Ben Salih montre, dans son plan, des survivances de l'âge almohade. Toutefois celles-ci ne sont point particulières à Marrakech. Par ailleurs certaines de ses innovations se retrouveront, mêlées à des souvenirs almohades plus directs, dans les sanctuaires sa'diens. Mais dans le minaret de Ben Salih et dans celui, manifestement contemporain, de Moulay El Ksour apparaît un art différent de celui de Fès ou de Tlemcen : un art qui s'apparente, jusque dans d'infimes détails, aux monuments almohades de la ville. Dès cette époque, il existe

(1) *Mosnad* d'Ibn Marzûk, trad. Lévi-Provençal, *Hespéris*, 1925, p. 69 et note 6.

(2) La médersa mérinide se trouvait au nord de la mosquée de la qašba et non pas, comme on le dit généralement, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la médersa sa'dienne de Ben Yousof. Nous devons ce renseignement à l'amicale obligeance de M. P. de Cénival.

donc à Marrakech une école locale archaïsante, qui perpétue la tradition almohade.

*
**

L'oratoire de Ben Salîh lui-même n'est pas daté, mais une inscription sur faïence excisée, nous apprend que le minaret a été com-

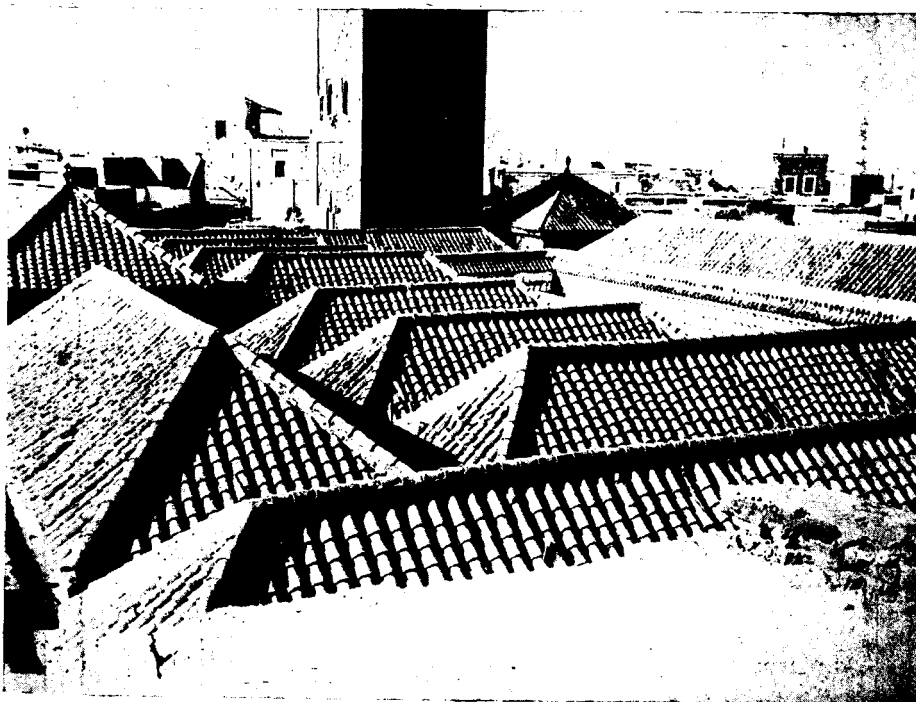


Fig. 154 — Mosquée de Ben Salîh. Vue des toits.

mençé en 731 hég. 1331 J.-C. Nulle mention d'un nom de souverain; la construction pieuse a donc été faite par des particuliers. La mosquée serait, logiquement, un peu antérieure au minaret. Il ne faut pas s'étonner que le minaret soit seul à porter une inscription; il est de beaucoup la partie la plus importante et la plus riche du sanctuaire. C'est un des plus beaux minarets du xiv^e siècle; l'oratoire au contraire est peu étendu et fut, dès l'origine, sans décor.

L'ORATOIRE DE LA MOSQUÉE BEN SALIḤ

L'oratoire de cette mosquée, de faibles dimensions — 34 m. 65 sur 26 m. 35 à l'intérieur — ne vaut donc pas par sa décoration; celle

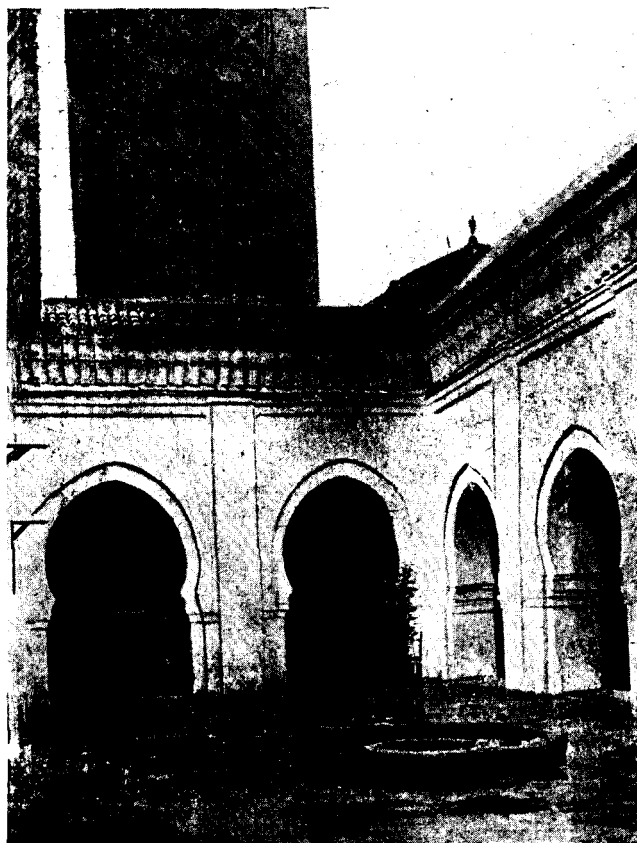


Fig. 155. — Mosquée de Ben Salih. Le sahn.

ci se réduit au mihrâb, refait à une époque récente (fig. 159) et d'une ordonnance un peu grêle. Mais son plan est intéressant. La mosquée a subi de nombreuses restaurations; la dernière, très récente et bien exécutée, a refait la galerie opposée à la qibla, de l'autre côté du sahn (fig. 155); cependant, on ne peut douter que le plan actuel soit le plan primitif, et les arcs, tous lisses, sont d'une ligne très heureuse (fig. 156 et 157). Le même bandeau descend, jusqu'à l'imposte des

piliers, de deux frises lisses qui forment la corniche des murs. C'est une mosquée à sept grandes nefs et deux plus petites, tronquées, et à six travées (plan : fig. 153); l'oratoire proprement dit n'en comportant que trois; le *şâhn*, pourvu d'un bassin au centre, occupant la valeur

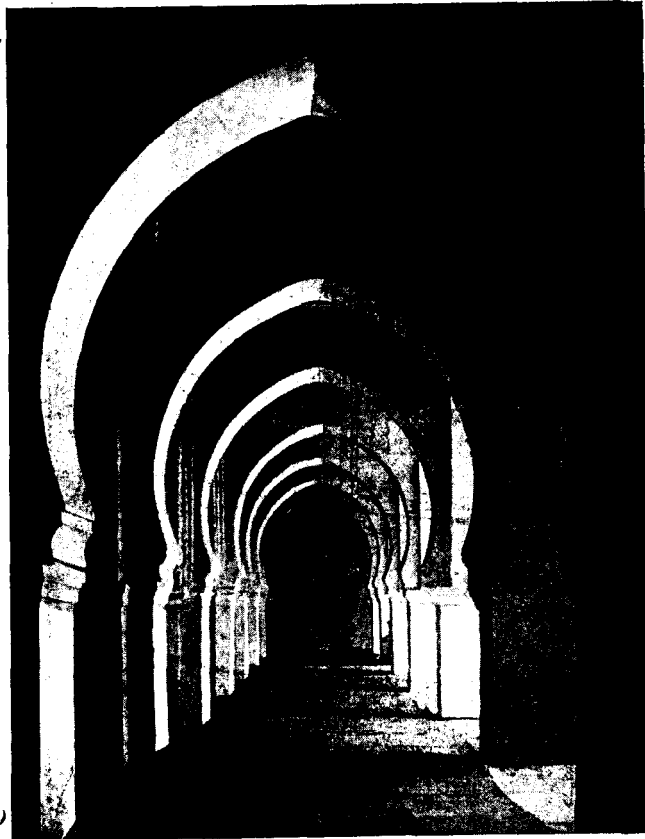


Fig. 156. — Mosquée de Ben Salih. Une travée.

de deux travées et de cinq nefs. La dernière travée, qui forme la galerie nord-ouest du *şâhn* est amputée à son angle est, sur la largeur d'une nef; il existe là un sanctuaire spécial, avec son entrée particulière, où se trouve le tombeau de Sidi Moḥammed ben Salih.

Dans cette mosquée en T, la nef axiale est plus large que les autres (4 m. 70 au lieu de 4 m. 15), mais la travée-nef (fig. 158) est à peine plus large que les travées ordinaires. Toutefois, la valeur de ces nefs

se marque nettement dans les plafonds. Celui de la nef centrale est orné d'une ligne de marqueterie de charpente. A sa jonction, devant mihrâb, avec la travée-nef, c'est un plafond à quatre pans et décoré. Rien de tel aux angles est et sud; seul un arc transversal sépare le



Fig. 157. — Mosquée de Ben Salih. Vue vers le mihrâb.

reste de la travée-nef des deux petites nefs latérales dont il a été question (1). Celles-ci constituent la véritable originalité de ce plan; elles se terminent en effet symétriquement à hauteur du premier quart du şâhn; là, celle de droite fait place au minaret, celle de gauche à un

(1) Rien de tel non plus, malgré les apparences, à l'angle nord; là, un arc qui ne supporte rien traverse la nef latérale à la hauteur de l'extrémité du şâhn. Le plafond de bois qui commence à la travée-nef se poursuit au dessus de lui.

rentrant par où passe un couloir coudé qui, de la mosquée, mène à une petite porte donnant sur la rue, juste en face de la chambre d'ablutions; celle-ci est de l'autre côté de la rue (1). L'utilité de ce couloir extérieur à la mosquée n'apparaît pas; le rentrant ne s'explique que



Fig. 188. — Mosquée de Ben Salih. Travée-nef.

par une raison de symétrie. Or il est curieux de constater qu'une autre mosquée marocaine présente une particularité analogue, un double rentrant symétrique assez difficilement explicable —, et cette mos-

(1) Une entrée spéciale, par une petite porte placée en face de la chambre d'ablutions, est assez fréquente dans les mosquées de Marrakech postérieures à l'époque almohade. Cette entrée se trouve toujours à hauteur des dernières travées du *şahn*, et un chemin non couvert de nattes, entre deux balustrades, mène directement de cette entrée au *şahn* à travers la galerie latérale.

quée se trouve justement de la même époque, postérieure de quelques années à peine à celle qui nous occupe — c'est la mosquée d'Abou 'I-Ḥasan à Chella (1).

Un autre détail intéressant : le nombre et la disposition des portes

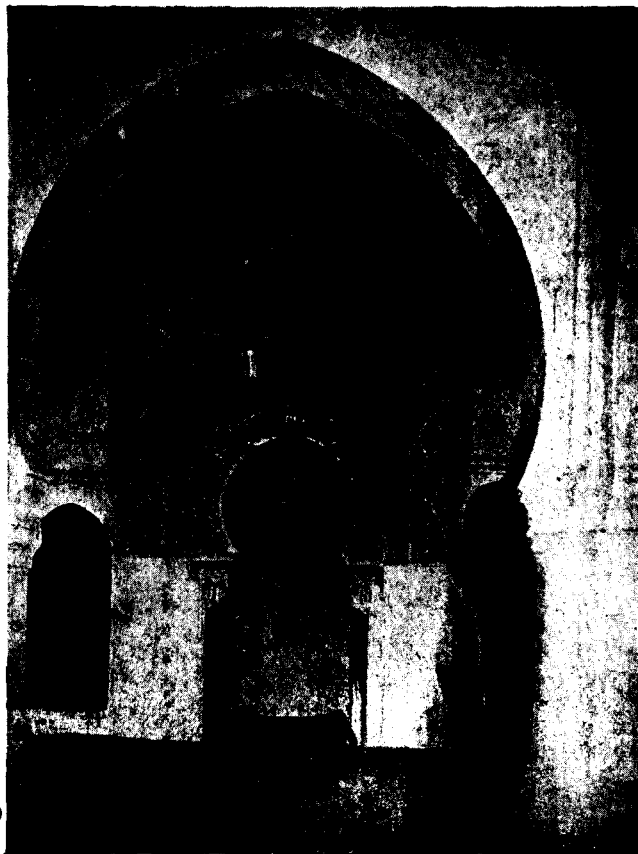


Fig. 159. — Mosquée de Ben Salih. Le mihrab.

extérieures. Trois seulement : une dans l'axe, face au mihrab, une de chaque côté de l'oratoire, à hauteur de la dernière travée avant le ṣâhn. Ainsi moins de portes que dans les mosquées almohades ; mais c'est la disposition même que l'on retrouve dans certains sanctuaires mérinides typiques, comme la mosquée Al-Ḥamra de Fès-la-

(1) Cf. Henri Basset et E. Lévi-Provençal, *Chella*, pp. 115, 116 et plan p. 96.

neuve et la mosquée de Sidi Bou Madian à Tlemcen. C'est aussi la disposition que reprendront les mosquées sa'diennes : Mouassin et Bâb Doukkâla, beaucoup plus grandes, sont de ce type. Quelques autres ouvertures, secondaires, de part et d'autre du mihrâb : les deux portes sous les retombées des arcs, héritage des mosquées almohades, à gauche pour l'imâm, à droite pour la chambre du minbar — avec communication derrière le mihrâb —; dans la partie droite de la mosquée, une petite porte donnant dans une chambre servant de magasin; la porte du minaret, surmontée de l'inscription de fondation de celui-ci, et une porte donnant accès de la mosquée au sanctuaire de Sidi Moḥammed ben Salîḥ; dans la partie gauche, la petite porte donnant accès dans le couloir dont il a été question plus haut.

En somme, cette petite mosquée fournit un excellent type de transition entre les sanctuaires anciens et ceux de l'avenir. Des premiers elle a gardé les proportions générales, le ṣâḥn petit et beaucoup plus large que profond; aux mosquées almohades, elle a pris la travée-nef et les ouvertures sous les retombées des arcs flanquant le mihrâb; mérinide, elle l'est pas ses deux étranges rentrants, par la disposition de ses portes principales. Et l'ensemble de ce plan, annonce déjà les mosquées sa'diennes que l'on verra s'élever au milieu du xvi^e siècle, et dont on trouvera plus loin un exemple typique.

LA CHAIRE DE LA MOSQUÉE BEN SALIḤ

La mosquée Ben Salîḥ possède une chaire de bois peint, fort récente et de médiocre décor, qui est pourtant intéressante par sa forme. C'est un minbar à cinq degrés — avec un dossier assez bas à la plate-forme supérieure et une haute arcade de chaque côté de son entrée (fig. 160). C'est l'ordonnance même du minbar de la Qaṣb qui — on le verra — a fait souche à Marrakech à l'époque sa'dienne et dont les dispositions essentielles ont été reprises dans des chaires plus récentes et plus modestes encore. Il y a donc un type de chaire propre à Marrakech et qui est manifestement d'origine almohade.

On a ajouté cependant à ce meuble, suivant l'usage moderne, un rampe et une haute arcade d'entrée au tympan en plein cintre entouré de merlons dentés.

LES MINARETS DE BEN SALIḤ ET DE MOULAY EL KSOUR

Avec le minaret de Ben Salīḥ, il convient d'étudier un autre minaret qui, de dimensions moindres, lui ressemble dans les plus minces détails de son décor : celui qui s'élève à l'entrée des souqs, au-dessus d'un sanctuaire plus récent à qui l'on donne aujourd'hui le nom de Moūlay El Ksour.

Le minaret de la mosquée de Ben Salīḥ (pl. LIV) est daté par une inscription de fondation sur faïence excisée. Le panneau mesure 1 m. 10 sur 0 m. 48. Il contient en beaux caractères cursifs, le texte suivant (1) :

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ صَلَّى اللَّهُ عَلَى سَيِّدِنَا وَمَوْلَانَا مُحَمَّدٍ | النَّبِيِّ الْكَرِيمِ وَعَلَى آلِهِ
وَصَحْبِهِ وَسَلَّمَ تَسْلِيمًا | ابْتَدِئْتُ بِنَاءَ هَذِهِ الصُّومَةِ الْمُبَارَكَةِ فِي غُرَّةِ شَهْرِ رَجَبِ الْفَرْدِ |
الْمُبَارَكِ مِنْ عَامِ أَحَدٍ وَعِشْرِينَ وَسَبْعِمِائَةً |

TRADUCTION

Au nom d'Allāh, le Clément, le Miséricordieux! Qu'Allah bénisse Notre Seigneur et Maître Muḥammad le Prophète noble, ainsi que sa famille et ses Compagnons, et qu'Il les sauve! La construction de ce minaret béni fut commencée à la nouvelle lune du mois de raġab l'unique, le béni, de l'année 721.

Le petit minaret de Moūlay El Ksour (pl. LV), qui apparaît comme une réplique réduite du premier, doit être daté de la même époque, à peu d'années près.

Composition générale.

Ce sont deux minarets de brique au décor de faïence (Pl. LIV et LV). Leur silhouette est bien celle des autres minarets mérinides : sur une tour de hauteur modérée, c'est, à Ben Salīḥ, un lanternon mince, très haut et dont tout le décor accuse encore l'élan. A Moūlay El Ksour, c'est une tour basse dont le lanternon a été refait; ce minaret est bien dans la lignée des minarets plus anciens ou contemporains, et semblablement trapus que l'on trouve à Salé (2).

(1) Nous devons le relevé et la traduction de cette inscription à notre ami Lévi-Provençal. Qu'il veuille bien trouver ici nos affectueux remerciements.

(2) Sur ces minarets, cf. *supra*, *Le ribāṭ de Tīt*.

Mais dès qu'on examine le décor de ces monuments se révèle partout une parenté étroite avec le minaret de la Qaṣba. C'est le même appareil, le même décor d'entrelacs architecturaux d'une unité déconcertante et parfois artificielle, qui repose sur d'identiques colonnes



Fig. 160. — Mosquée de Ben Salih. La chaire.

et de semblables chapiteaux. C'est surtout la même polychromie.

Ces deux minarets sont bâtis de briques avec une rare perfection. La tradition de la construction et de la décoration de briques n'avaient point encore décliné au xiv^e siècle. Comme au minaret de la Qaṣba et à celui de Tinmel, la pierre n'est point absente de ces tours : leur base est faite de moellons dégrossis avec chaînages de briques aux angles. Sans doute la pierre se retrouve ailleurs aussi à

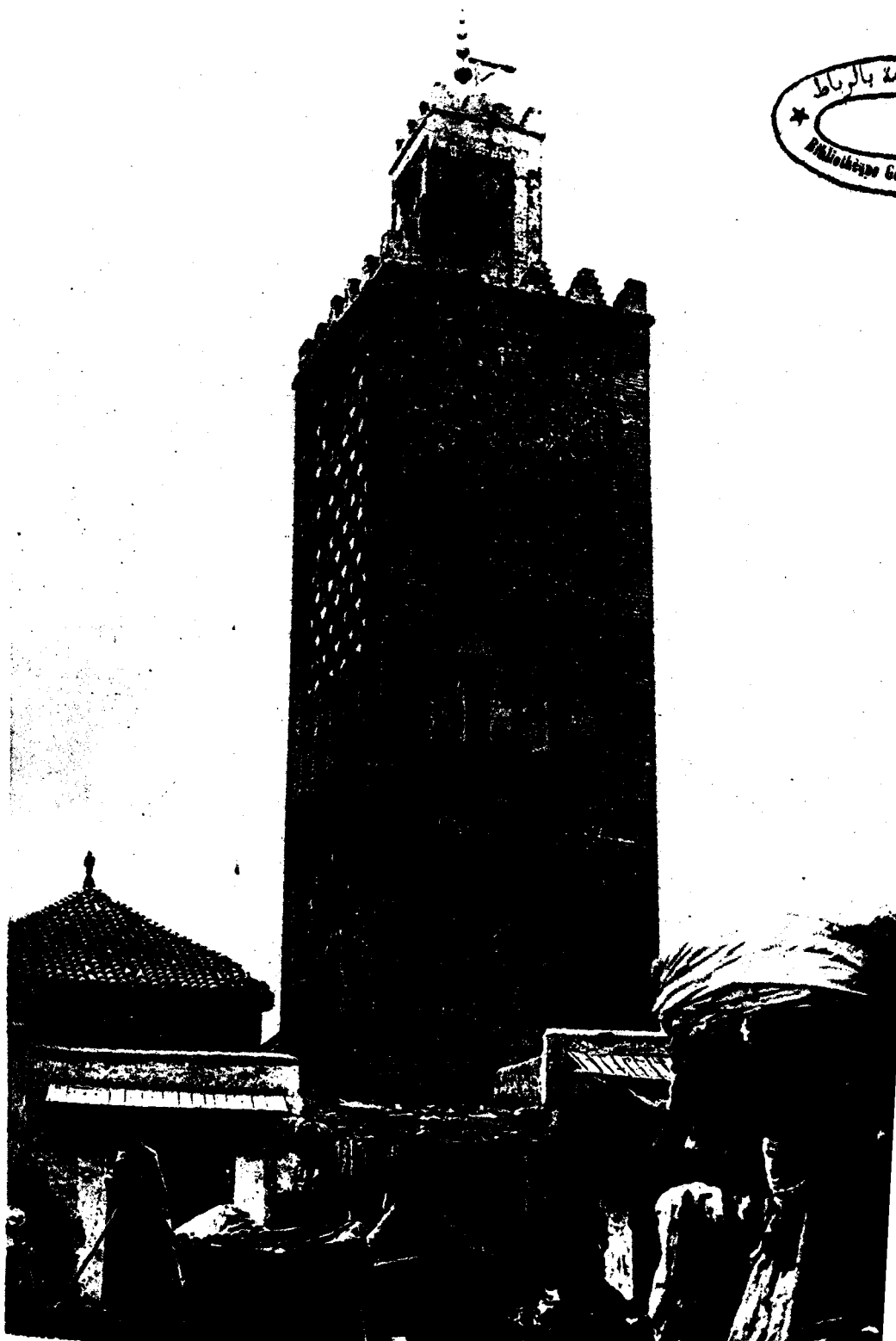
la base des minarets maghribins du xiv^e siècle, mais ici l'imitation de l'appareil almohade est flagrante.

Dans les deux minarets, comme à la Qaşba, l'essentiel du décor est formé par un entrelacs architectural qui occupe toute la largeur de la tour. Mais, deux autres procédés apparaissent qui ne se trouvaient



Fig. 161. — Minaret de Ben Salih. Inscription de fondation.

pas au minaret de la Qaşba : l'un est exceptionnel et l'autre courant à pareille époque. L'habituel bandeau de zellij du haut du minaret manque ici (pl. LIV) et seul un linteau de briques sépare l'entrelacs architectural des merlons dentés. Par contre un décor nouveau vient se placer sous l'entrelacs architectural dont les colonnes et les arcs de départ se trouvent ainsi reportés plus haut. C'est un panneau de même largeur que l'entrelacs lui-même : un décor de briques formé



Marrakech, Minaret de la mosquée de Ben Salih :

d'un arc lobé entrelacé aux écoinçons décorés le remplit (Pl. LVI et fig. 162). Il se dispose, lui aussi, sur un fond de faïences vertes. Les minarets mérinides de Fès et de Tlemcen ont également ce panneau décoratif imité des portes, mais ils le composent de mosaïques de faïence à petits éléments polychromes.

La polychromie, on l'a vu, est la même qu'au minaret de la Qaṣba. Mais la disparition du bandeau supérieur réduit la place faite aux blancs et aux violets qui n'apparaissent plus qu'en de rares touches, aux colonnes et aux chapiteaux ainsi qu'au décor du lanternon. L'opposition du brun rose de la brique au bleu vert des faïences fournit les notes dominantes. Cette couleur plus simple donne à ces minarets un charme de discrétion qui convient à leurs dimensions modestes.

Les éléments du décor :

L'entrelacs architectural. — Aux faces sud-est et nord-ouest du minaret de Ben Sâliḥ et sur toutes les faces de celui de Moûlay el Ksour règne le même entrelacs architectural dérivé de l'arc à stalactites qui se trouvait déjà au minaret de Qaṣba (Pl. LV et LVI). A Ben Sâliḥ, comme à la Qaṣba, il se rattache artificiellement aux deux arcs à lobes inégaux qui le supportent; mais à Moûlay el Ksour il repose sur des arcs à stalactites élémentaires, dont les lambrequins sont de même forme et de même dimension que les mailles de l'entrelacs. Suivant une tradition almohade qui a été fréquemment reprise aux temps mérinides, surtout à Tlemcen, cet entrelacs s'orne, à chaque ressaut à angle droit de ses mailles, d'un crochet floral.

Au départ de ces arcs, c'est, à Moûlay El Ksour comme à la Qaṣba, trois arcades basses qui semblent écrasées par la masse de l'entrelacs (Pl. LVI). A Ben Sâliḥ au contraire, ce sont deux hautes arcades. Sous ces arcs, deux arcatures aveugles, dessinées par un simple bandeau de faïence verte, répètent la même forme.

Sur les faces nord-est et sud-ouest de Ben Sâliḥ (Pl. LVI), l'arc lobé à lobes inégaux engendre directement l'entrelacs, et la maille ainsi formée est plus large et plus complexe que celle qui à la Qaṣba dérive de l'arc à lobes égaux. Elle n'a pourtant pas sa vigueur et cette forme à la fois subtile et un peu lourde sera vite abandonnée.

Arcs lobés et entrelacs sont formés de deux rubans de briques assez larges séparés par un trait de faïence verte plus accusé qu'au

minaret de la Qaşba, surtout à Ben Salîh où il égale en épaisseur les cordons de briques.

A Fès et à Tlemcen, les minarets du xiv^e siècle renoncent le plus souvent à cette complication ; mais, ici, le principe de l'entrelacs est encore appliqué avec la même rigueur qu'à l'époque des Almohades.

Les arcatures lobées.

Sur une des faces du minaret à Moûlay el Ksour, sur les quatre à Ben Salîh, ont été disposés dans le décor d'entrelacs architecturaux, de vastes arcs lobés à encadrement rectangulaire, variantes réduites du décor des portes (Pl. LVI et fig. 162). Ces arcs lobés entourent ici des ouvertures éclairant l'escalier de la tour : à Ben Salîh cette baie est profilée par un arc lisse en briques, outrepassé et brisé. Dans la faible largeur du minaret de Moûlay El Ksour, on a voulu entasser plus de détails encore : l'arc trilobé de la fenêtre a ses écoinçons de faïence timbrés d'un cercle ; un premier arc enveloppe le haut de cette ouverture ; c'est un arc à stalactites sur motifs serpentiformes ; il est dessiné sur fond de faïence par un seul système d'entrelacs.

Aux deux minarets les deux grands arcs lobés viennent surmonter et élargir ce décor. Ce sont des arcatures à deux rubans, posées sur des motifs serpentiformes et qui dessinent des lobes inégaux. A Moûlay El Ksour et à deux des faces de Ben Salîh des éléments d'entrelacs architectural à stalactites relie l'arc interne à son extrados. Les mailles sont dessinées par un simple ruban au plus petit de ce minaret par un ruban double au plus grand. Aux deux autres faces de ben Salîh, les mailles de l'arc à entrelacs sont semblables à celles qu'on avait sculptées au xii^e siècle, dans la pierre, à la porte de la qaşba des Oudaïa à Rabat. Tous ces arcs s'entrelacent par leur extrados à leur encadrement. Leurs écoinçons sont garnis d'un jeu de fond d'entrelacs floraux dessinés par un cordon de briques d'épaisseur uniforme.

Ce décor des écoinçons forme le plus souvent un second système d'entrelacs. Mais aux faces sud-ouest et nord-est de Ben Salîh, il continue celui de l'arc. Nulle part peut-être la hantise de l'entrelacs n'a été poussée plus loin. C'est merveille d'avoir pu réaliser en briques un réseau aussi souple et aussi complexe.



Marrakech. Minaret de l'actuel sanctuaire de Moûlay el Qsour.



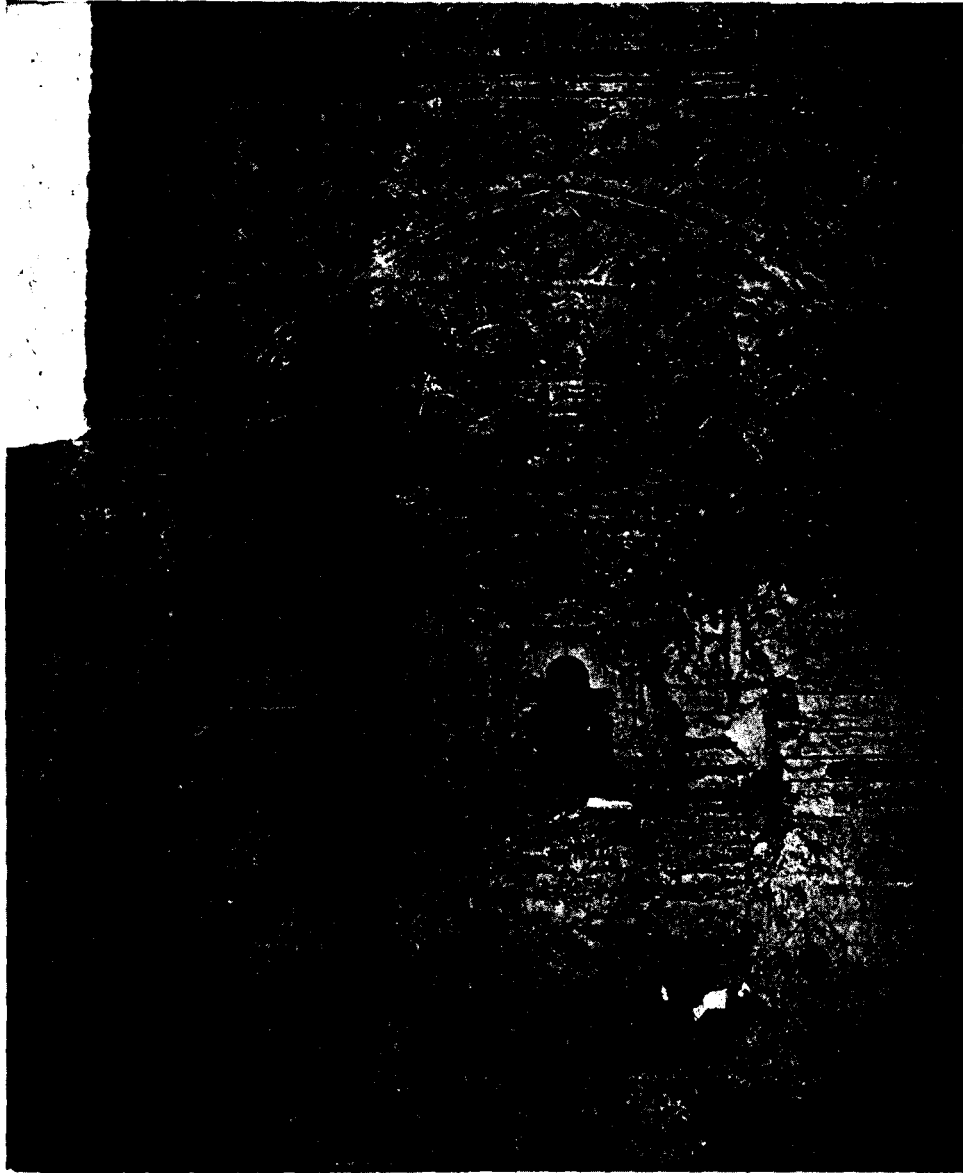


Fig. 162. — Minaret de Moulay el-Ksour.
Arc lobé à entrelacs (en brique sur faïence) et décor sur enduit.

Les chapiteaux

A ces deux minarets, comme à la Qaşba, l'entrelacs repose sur des chapiteaux et des colonnes de terre cuite vernissée, verts, blancs ou violets ; à Ben Salîh, une bonne partie des colonnes ont disparu : elles sont mieux conservées à Moûlay el Ksour. Les chapiteaux sont tous de remarquables copies de ceux du minaret de la Qaşba : certains encadrent le bandeau qui coupe leur corbeille de deux palmes roulées en volute ; les autres disposent symétriquement, au-dessus d'une rangée d'acanthes plates, une palme simple bordée à l'intérieur d'une feuille fortement arquée.

Le lanternon de Ben Salîh

Le lanternon de Moûlay el Ksour a — on l'a vu — été refait ; mais celui de Ben Salîh n'est que légèrement dégradé (Pl. LVI). D'une rare élégance, il s'allège d'une seule haute baie, barrée d'un linteau, mais que surmonte un arc de décharge en plein cintre ; cet arc très surhaussé, est rempli par une seule maille d'entrelacs architectural. Un double bandeau, de faïence à l'intérieur, de brique à l'extérieur, entoure le tout. La mosaïque de faïence est tantôt composée de menus carrés verts avec un semis de carrés blancs, tantôt d'un double réseau vert et blanc de semblables motifs en T. Enfin la coupole à côtes qui couvre le lanternon est elle-même de terre cuite vernissée verte. On retrouve, non sans étonnement, dans ce monument du XIV^e siècle, l'antique décor géométrique à éléments juxtaposés. Tandis que, partout ailleurs, le décor polygonal étoilé règne aux minarets, à Marrakech on reste fidèle à des formes plus anciennes, celles des grands minarets de la cité.

Particularités de Moûlay el Ksour. — D'autres ornements compliquent le décor du minuscule minaret de Moûlay el Ksour (fig. 162). L'espace qui s'étend entre le bandeau supérieur du premier encadrement et les pointes de l'arc lobé est occupé par une inscription eulogique en koufique rectangulaire disposée dans un carré. Elle est flanquée de deux cercles timbrés en creux d'une étoile à huit pointes.

Enfin, sous la première arcature se voient encore les restes d'un décor sur enduit en léger relief, qui est peut-être de date ancienne. Il remplacerait ici les faux-joints des autres minarets. Il a pour forme génératrice le carré étoilé et dessine un de ces larges réseaux qu'aimait l'art du XII^e siècle. Un dessin sur enduit analogue se voit à la face sud-est du même minaret. Sur ce point encore, il y a persistance du style ancien.

**

Ainsi Marrakech a connu au XIV^e siècle un type de minaret original : moins luxueux et moins chatoyant que les belles tours de Fès et de Tlemcen, le minaret de Ben Salîh a pour lui la netteté de son décor et la vigueur de sa polychromie ; moins riche en apparence, il a plus de grandeur. La persistance locale, au XIV^e siècle, de traditions almohades, a toujours donné des monuments qui savent unir la force et la grâce. C'est ce que montrent, avec les portes mérinides de Chella et de Salé (1), ces deux minarets de Marrakech.

II) A l'époque sa'dienne :

La Mosquée Mouassin.

L'ART SA'DIEN SOUS MOÛLAY 'ABD ALLÂH

Cette imitation des monuments almohades, si nette à Marrakech dans un art encore en pleine sève comme l'art mérinide, s'accroît à l'époque sa'dienne. Consciente de leur pauvreté d'inspiration, à court d'invention, les artistes se tournent vers les monuments du passé les plus proches, ceux de leur ville, dont les formes sont dès longtemps familières à leurs yeux.

Comment ces gens du Sud, qui, quatre siècles après les Almohades, refaisaient à nouveau de Marrakech la capitale du Maghrib

(1) Cf. *Chella*, p. 61 sqq. ; cf. également Henri Terrasse, *Les portes de l'arsenal de Salé*, *Hespéris*, 1922, p. 387 sqq. et *Le décor des portes anciennes du Maroc*, *Hespéris*, 1923, p. 147 sq.

extrême, qui allaient construire leurs palais sur l'emplacement même de l'antique qaşba almohade, qui en restauraient la mosquée, qui en recréaient les jardins, auraient-ils pu échapper à cette emprise? L'ombre des Almohades semble souvent couvrir leurs gestes, et leur art n'est plus que le reflet d'un passé plus beau.

Le Maroc sortait d'une longue jachère artistique. Les derniers Mérinides et les Beni Waţtas n'avaient eu ni la puissance, ni souvent le loisir de bâtir des monuments importants; ils s'étaient contentés d'aménager à leur usage les palais mérinides de Fès Jdid où quelques vestiges semblent devoir être datés de cette période troublée. Fès même, dont la bourgeoisie riche a toujours aimé de somptueuses demeures, avait eu souvent, pendant ce long tournant de l'histoire marocaine, une histoire singulièrement agitée. Capitale, elle avait ressenti toutes les crises dynastiques; et maintes fois, divisée contre elle-même, elle avait vu la guerre à l'intérieur de ses murs. Les ateliers avaient dû quelquefois chômer et ils ne devaient plus jamais retrouver leur habileté d'autrefois. De son côté, Grenade était tombée aux mains des Chrétiens; les artisans morisques allaient continuer d'y travailler. Mais le mudejar grenadin devait être vite supplanté par l'art de la Renaissance espagnole. Les fugitifs d'Andalousie n'ont pu régénérer l'art marocain; si les influences andalouses de la dernière époque sont fort nettes dans l'art sa'dien, elles n'ont pas empêché sa décadence. Aussi s'explique-t-on que l'art sa'dien n'ait été le plus souvent, à Marrakech, qu'un style archaïsant à caractère local.

*
*
*

Mais que faut-il entendre par « art sa'dien »?

Le surnom d'El Mansoûr semble être doué, dans l'histoire de l'Is-lâm occidental, d'une valeur magique; ceux qui l'ont porté résumant la gloire de leur dynastie et, par un don gracieux, autrefois des chroniqueurs, maintenant du grand public, confisquent à leur profit les monuments bâtis par leurs prédécesseurs. C'est ainsi que dès le xiv^e siècle, le Qirţas attribue, docilement suivi depuis lors, les principaux des monuments almohades à Yaçoûb El Mansoûr. De même, l'art sa'dien s'est jusqu'à maintenant résumé dans les fameux tom-

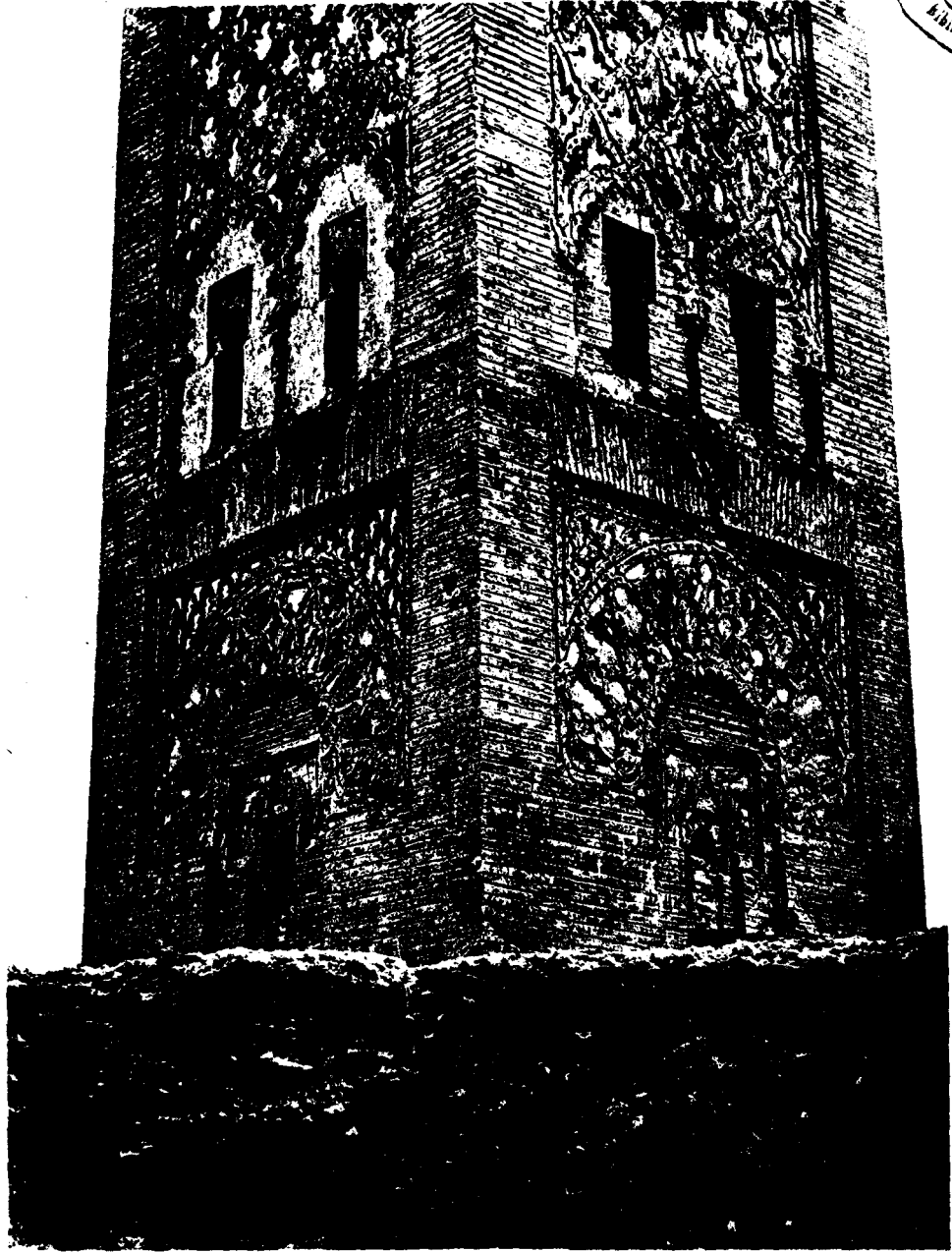
beaux bâtis, pour la plus grande part, par Ahmed El Mansour au chevet de la mosquée de la Qasba. Or si ce prince fastueux doit conserver la gloire — ou porter la responsabilité — d'avoir fait bâtir la luxueuse nécropole et l'énorme palais de la Badi', il ne s'en suit pas qu'il soit le seul grand bâtisseur de la dynastie. Ayant lui et autant que lui, Moulay 'Abd Allâh mérita ce titre. Dans la seule ville de Marrakech il fonda à tout le moins la mosquée Mouassin, fit bâtir la médersa qui porte aujourd'hui le nom de Ben Yousof, et restaurer la mosquée de la Qasba.

Alors que l'art des Tombeaux Sa'diens apparaît tout pénétré d'influences andalouses, et touché plus discrètement par des influences orientales venues en Berbérie à la suite des Turcs, l'art sous Moulay 'Abd Allâh reste étroitement fidèle à la tradition maghribine. A la médersa Ben Yousof, le décor continue assez exactement la tradition mérinide. Dans les sanctuaires ils s'inspirent des traditions almohades — qui n'avaient sans doute jamais disparu de la ville. Dans ces mosquées nouvelles, ce n'est pas la Kotobîya qui fera sentir son influence, mais la mosquée de la Qasba. La merveille de 'Abd el Moûmin était trop exceptionnelle et son plan s'écartait trop des types courants pour être reproduit. Par ailleurs, Moulay 'Abd Allâh avait fait restaurer la mosquée de la Qasba. Il est naturel que les artistes qu'il y employa aient gardé dans leurs autres œuvres, le souvenir et presque la hantise de ce monument, dans les proportions de leurs mosquées, dans l'économie du plan, dans la hiérarchie et le détail du décor. C'est ce que montre la mosquée Mouassin, que nous choisirons comme type de la mosquée sa'dienne de cette époque, et qui suffira, en face de la tradition andalouse représentée par les Tombeaux Sa'diens, à définir la tradition almohade.

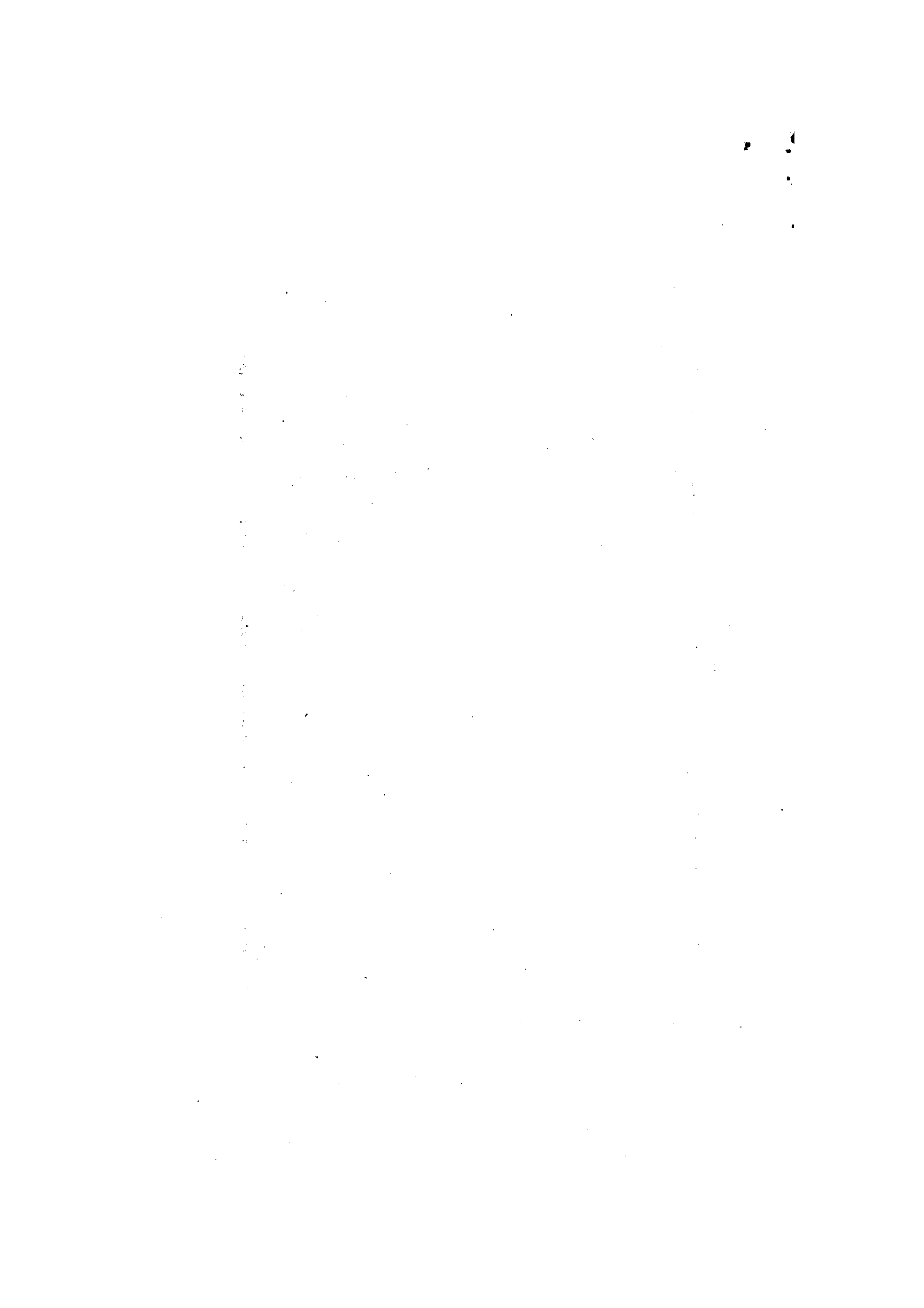
*
**

LA MOSQUÉE MOUASSIN

Située au cœur même de la ville, au contact des souqs, la grande mosquée de Marrakech ou mosquée Mouassin, ne s'impose guère à l'attention. Son minaret, lourde masse cubique que surmonte une



Marrakech, Minaret de la mosquée de Ben Salih :
Arcs lobés à entrelacs et entrelacs architecturaux.



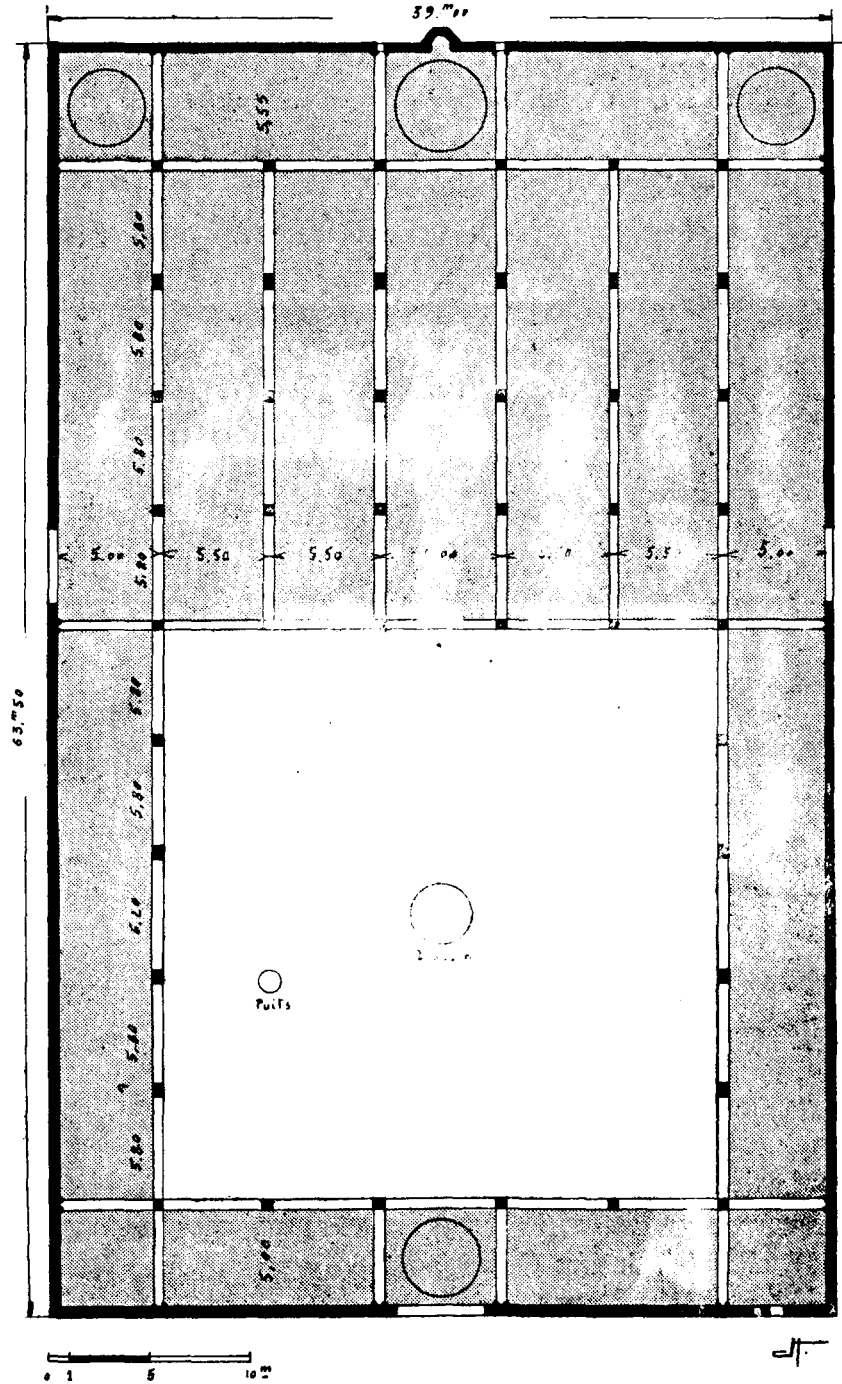


Fig. 163. — Marrakech. Plan schématique de la mosquée Mouassin.

petite tour à plate-forme, s'élève à peine au-dessus des toits et ne la signale pas de bien loin comme les tours imposantes qui s'élèvent au-dessus des autres grands sanctuaires de Marrakech. Mais si, de quelque point élevé on contemple la ville, on remarque vite la vaste étendue qu'elle couvre et, plus encore que les arêtes parallèles des nefs, les masses puissantes de ses coupoles. Si l'on suit les rues tortueuses qui l'enserrent, on est frappé de voir, par quelque porte ouverte, les perspectives profondes de ses nefs, la fermeté de ses arcs en plein cintre outrepassé qui ont la saveur de l'archaïsme (fig. 167).

L'ordonnance du plan et la hiérarchie du décor.

C'est encore une mosquée de vastes dimensions : 63 mètres de profondeur sur 38 m. 50 de largeur (mesures intérieures) (fig. 163). L'évolution du plan se marque, en premier lieu, par le rapport de ces proportions. Alors qu'à la Qasba même, la profondeur restait encore inférieure à la largeur (1), les mosquées sa'diennes sont beaucoup plus profondes que larges. La ligne d'arcades qui sépare l'oratoire du *ṣāḥn* ne divise même plus la mosquée en deux parties égales comme dans de nombreux sanctuaires mérinides; elle est plus près du mur de la qibla que de l'autre. Des mosquées plus récentes, elle a aussi le petit nombre de nefs : sept seulement, mais fort larges. Elle reste une mosquée en T, très logiquement construite; mais le T est marqué plus encore par la décoration que par le plan. La nef axiale est un peu plus large que les autres : 6 mètres au lieu de 5 m. 50. La travée-nef ne l'est pas sensiblement plus que les travées ordinaires. Mais elle est jalonnée de trois coupoles, une devant *miḥrâb* et une à chaque extrémité; entre ces coupoles, le plafond de bois est plus orné que dans le reste de l'édifice. Le même plafond au riche décor recouvre la nef axiale. Le long de toutes les nefs court une frise; elle descend entre les arcs, au-dessus de chaque pilier; dans les nefs ordinaires (fig. 176), elle est à larges éléments; elle devient plus fouillée et plus

(1) Deux mosquées almohades, exceptionnelles par leurs dimensions, il est vrai, étaient plus longues que larges : la mosquée de Séville bâtie en 1175 sous Abou Yaqoub l'Almohade, et la mosquée de Hassan à Rabat. Elles continuaient sans doute une tradition déjà ancienne en Espagne.

serrée dans les branches du T (fig. 177), et, de la travée-nef, se poursuit dans les nefs extérieures et dans les galeries qui, autour du *ṣâhn*, leur font suite. Cette frise au menu décor fait donc le tour de la mosquée, mais les nefs extrêmes ont un toit comme celui des nefs ordinaires, ce qui sauvegarde la supériorité de la nef axiale et de la travée-nef. Au-dessus du sommet de tous les arcs, une rosace se dessine.

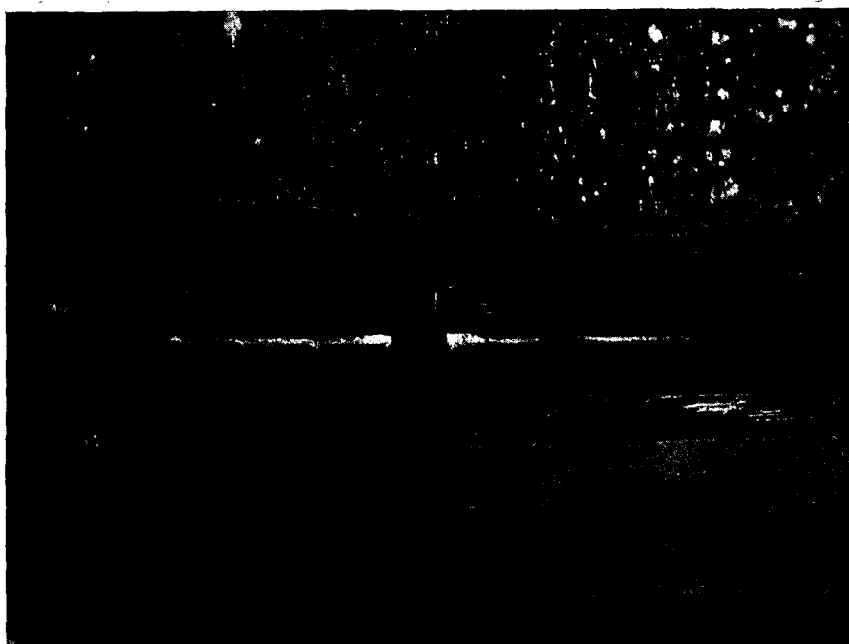


Fig. 164. — Mosquée Mouassin. Verrous à décor épigraphique.

Nous sommes loin, assurément, de la belle simplicité des sanctuaires almohades. Mais, par ailleurs, que de traits les rappellent à dessein. Ainsi tous les piliers sont allégés par des demi-colonnes dont les chapiteaux semblent soutenir les arcs (fig. 171 par ex.); et l'on croit saisir dans ces chapiteaux qui ont les proportions sa'diennes, quelque désir de rappeler le feuillage de certains chapiteaux almohades (fig. 173). La hiérarchie des arcs, surtout, est typique : dans la travée-nef, sous les coupes, ce sont des arcs à stalactites (fig. 171) — des stalactites sa'diennes, hélas! — et de semblables arcs décora-

tifs sont modelés sur les murs, sous les coupôles d'angle (1); les mêmes prolongent à l'intérieur de l'oratoire, au-dessus des nefs latérales, la ligne de démarcation du *şâhn* (fig. 169). La travée-nef, entre les coupôles, est séparée du reste de l'oratoire par une ligne d'arcs à découpures florales. Les mêmes arcs se retrouvent le long de la galerie qui borde le *şâhn* du côté opposé à la qibla, sous la coupôle à stalactites devant la porte axiale et aux angles de la façade nord-ouest, sous les plafonds de bois que d'autres mosquées sa'diennes, par désir de



Fig. 165. — Mosquée Mouassin. Verrou à décor épigraphique.

symétrie, remplacent par des coupôles. Enfin, ces mêmes arcs à découpures florales doublent à l'extérieur les arcs lisses qui entourent le *şâhn* (fig. 166) et se retrouvent encore à l'extérieur et à l'intérieur des arcs qui séparent le *şâhn* de l'oratoire (2).

Quant au *şâhn* (fig. 166), marqué en son centre par un bassin, on

(1) Sauf à la coupôle sud, face à la travée-nef. Là, une double arcature encadre une baie donnant sur une chambre de retraite : *bit el i'tikaf*.

(2) L'arc qui termine la nef axiale présente seul une particularité : l'arc enveloppant, décoré, est en plein cintre comme l'arc lisse intérieur.

y voit encore, à la place normale, une *'anza*; dans la barrière de bois placée devant celle-ci, et que surmonte une belle inscription eulogique en koufique carré, est une inscription de fondation, en bois également, que les intempéries et un badigeon vert ont rendue malheureusement illisible (1). En un autre point du *şâhn*, se voit une margelle de puits en marbre rose, octogonale, couronnée d'une baguette et d'un filet. Notons enfin que le long des galeries latérales, la travée

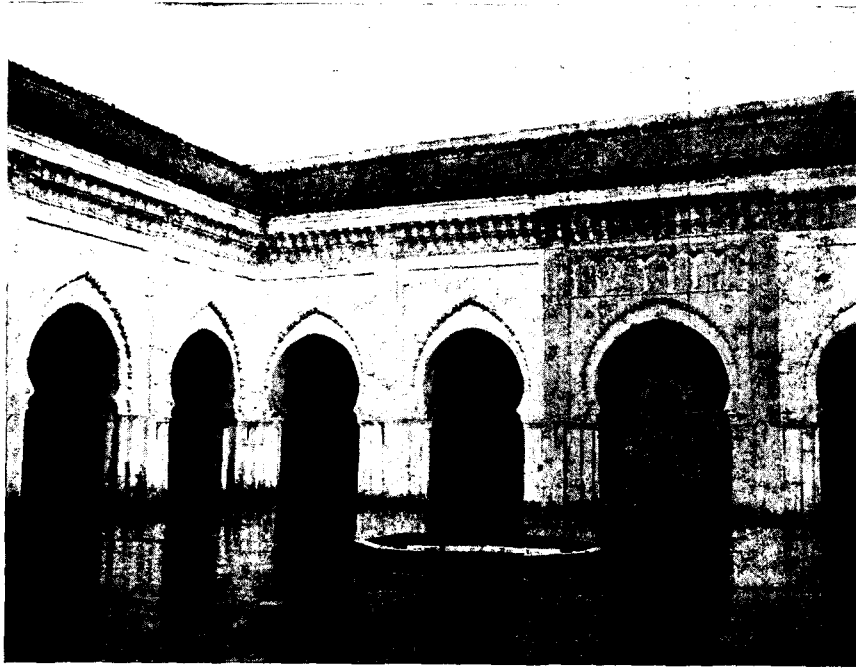


Fig. 166. — Mosquée Mouassin. Le *şâhn*.

qui correspond au centre du *şâhn* est un peu plus large que les autres. La raison de cette anomalie est simple; elle est toute de symétrie. L'architecte a voulu obtenir un *şâhn* carré; il fallait donc

(1) Le nom du fondateur a été répété sur des inscriptions cursives qui ornent les verrous des portes de la mosquée (fig. 164 et 165).

Cette disposition épigraphique inattendue s'explique pourtant. Les portes de bronze admettaient un décor épigraphique souvent abondant. Dans des portes de bois, l'épigraphie devait se réfugier sur les heurtoirs et les verrous. Les vantaux de bois sculptés ne se rencontrent en effet qu'à l'intérieur des patios, jamais à l'extérieur d'un édifice.

qu'une de ses travées fût plus large, comme l'était la nef axiale.

Cette mosquée, si l'on excepte la porte de l'imâm, a trois ouvertures : deux, face à face, qui donnent accès à la dernière travée de l'oratoire, et une dans l'axe, en face du mihrâb; chaque porte forme



Fig. 167. — Mosquée Mouassin. Une travée.

à l'extérieur une forte saillie, couverte d'une petite voûte à stalactites (fig. 179), d'assez belle venue (1). Ouvertures rares : nous retrouvons là une caractéristique des mosquées maghribines dès le xiv^e siècle.

Par contre, si, de cette vue d'ensemble, nous passons à l'étude du

(1) Ces porches voûtés de stalactites sont aussi de tradition almohade. Si on ne les retrouve pas à la Kotobya, ils existaient à la grande mosquée de Séville : la porte de l'Orient, qui donne accès à l'actuelle Cour des Orangers, a conservé sa voûte à larges stalactites.

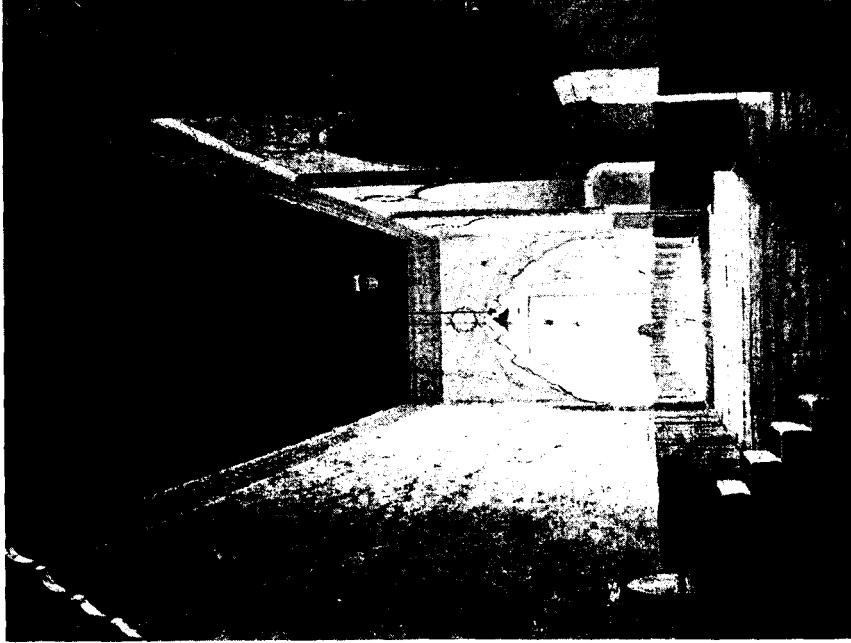


Fig. 169. — Mosquée Mouassin. Nef latérale ouest.

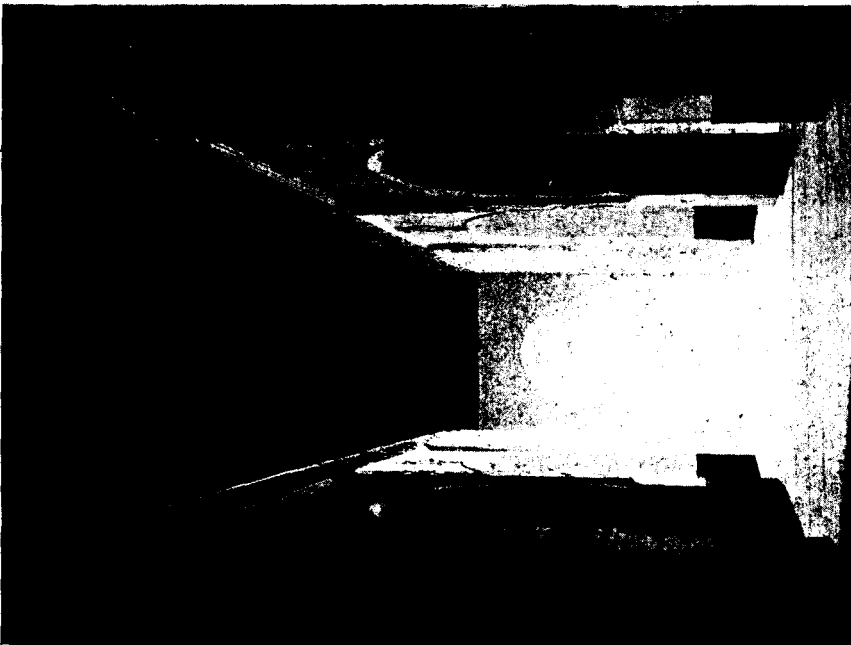


Fig. 168. — Mosquée Mouassin. Une nef.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for a systematic approach to data collection and the importance of using reliable and valid measurement instruments.

3. The third part of the document discusses the ethical considerations that must be taken into account when conducting research. It stresses the importance of obtaining informed consent from participants and ensuring that their privacy and confidentiality are protected throughout the study.

4. The fourth part of the document describes the various methods used to collect data, including surveys, interviews, focus groups, and observations. It provides a detailed overview of each method and discusses the strengths and limitations of each.

5. The fifth part of the document discusses the various methods used to analyze data, including statistical analysis, content analysis, and grounded theory. It provides a detailed overview of each method and discusses the strengths and limitations of each.

6. The sixth part of the document discusses the various methods used to report research findings, including written reports, presentations, and posters. It provides a detailed overview of each method and discusses the strengths and limitations of each.

7. The seventh part of the document discusses the various methods used to evaluate research, including peer review, accreditation, and certification. It provides a detailed overview of each method and discusses the strengths and limitations of each.

8. The eighth part of the document discusses the various methods used to disseminate research findings, including journals, books, and conferences. It provides a detailed overview of each method and discusses the strengths and limitations of each.

9. The ninth part of the document discusses the various methods used to ensure the quality and reliability of research, including triangulation, replication, and peer review. It provides a detailed overview of each method and discusses the strengths and limitations of each.

10. The tenth part of the document discusses the various methods used to address the limitations of research, including acknowledging limitations, discussing implications, and suggesting future research. It provides a detailed overview of each method and discusses the strengths and limitations of each.

11. The eleventh part of the document discusses the various methods used to ensure the ethical integrity of research, including obtaining informed consent, protecting confidentiality, and ensuring the safety of participants. It provides a detailed overview of each method and discusses the strengths and limitations of each.

12. The twelfth part of the document discusses the various methods used to ensure the transparency and accountability of research, including publishing research, making data available, and disclosing conflicts of interest. It provides a detailed overview of each method and discusses the strengths and limitations of each.

13. The thirteenth part of the document discusses the various methods used to ensure the relevance and applicability of research, including identifying research needs, involving stakeholders, and evaluating the impact of research. It provides a detailed overview of each method and discusses the strengths and limitations of each.

14. The fourteenth part of the document discusses the various methods used to ensure the sustainability of research, including developing long-term research plans, securing funding, and building research capacity. It provides a detailed overview of each method and discusses the strengths and limitations of each.

15. The fifteenth part of the document discusses the various methods used to ensure the effectiveness of research, including using rigorous methods, collecting high-quality data, and analyzing data carefully. It provides a detailed overview of each method and discusses the strengths and limitations of each.

16. The sixteenth part of the document discusses the various methods used to ensure the validity of research, including using valid measurement instruments, controlling for confounding variables, and using appropriate statistical tests. It provides a detailed overview of each method and discusses the strengths and limitations of each.

17. The seventeenth part of the document discusses the various methods used to ensure the reliability of research, including using reliable measurement instruments, controlling for measurement error, and using appropriate statistical tests. It provides a detailed overview of each method and discusses the strengths and limitations of each.

18. The eighteenth part of the document discusses the various methods used to ensure the generalizability of research, including using representative samples, controlling for sampling bias, and using appropriate statistical tests. It provides a detailed overview of each method and discusses the strengths and limitations of each.

19. The nineteenth part of the document discusses the various methods used to ensure the internal validity of research, including using random assignment, controlling for confounding variables, and using appropriate statistical tests. It provides a detailed overview of each method and discusses the strengths and limitations of each.

20. The twentieth part of the document discusses the various methods used to ensure the external validity of research, including using representative samples, controlling for sampling bias, and using appropriate statistical tests. It provides a detailed overview of each method and discusses the strengths and limitations of each.

21. The twenty-first part of the document discusses the various methods used to ensure the construct validity of research, including using valid measurement instruments, controlling for measurement error, and using appropriate statistical tests. It provides a detailed overview of each method and discusses the strengths and limitations of each.

22. The twenty-second part of the document discusses the various methods used to ensure the content validity of research, including using valid measurement instruments, controlling for measurement error, and using appropriate statistical tests. It provides a detailed overview of each method and discusses the strengths and limitations of each.

23. The twenty-third part of the document discusses the various methods used to ensure the face validity of research, including using valid measurement instruments, controlling for measurement error, and using appropriate statistical tests. It provides a detailed overview of each method and discusses the strengths and limitations of each.

24. The twenty-fourth part of the document discusses the various methods used to ensure the criterion validity of research, including using valid measurement instruments, controlling for measurement error, and using appropriate statistical tests. It provides a detailed overview of each method and discusses the strengths and limitations of each.



Fig. 170. — Mosquée Mouassin. Vue oblique vers le mihrâb.



Fig. 171 — Mosquée Mouassin. La travée-nef.



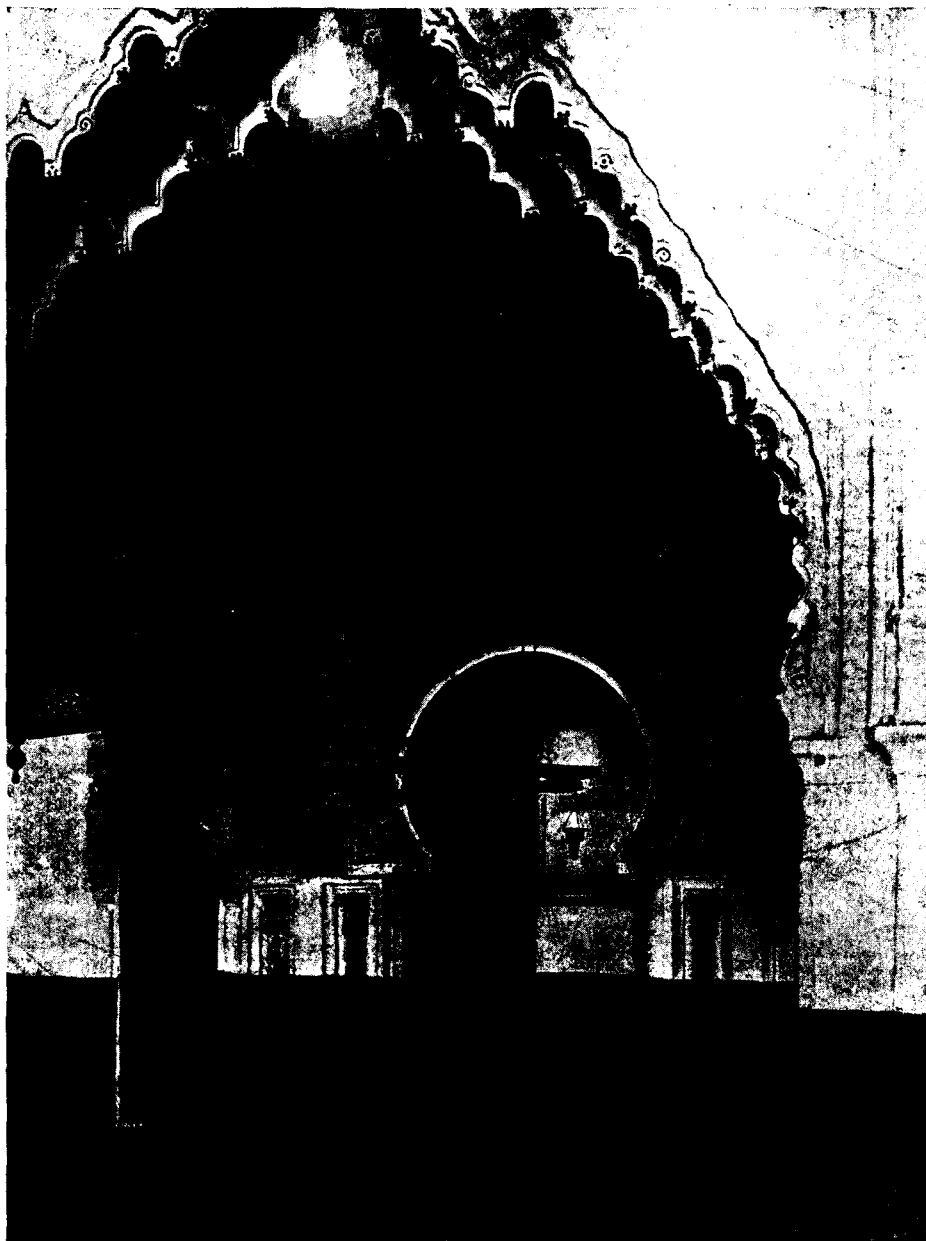


Fig. 172. — Mosquée Mouassin. Le mihrab.

détail, nous voyons s'exercer avec une intensité étonnante ces influences archaisantes que nous avons notées dans certains éléments du plan. Le mihrâb (fig. 172) et ses alentours sont très caractéristiques à cet égard. On y sent le désir de copier les mihrâbs almohades, et surtout celui de la mosquée de la Qaṣba. Celle-ci fut, on l'a vu, restaurée justement par Moûlay 'Abd Allâh, le fondateur de Mouassin. Mêmes ouvertures de part et d'autre de la retombée des arcs; même dessin général du mihrâb ; même disposition des chapiteaux de marbre, en même nombre — mais combien différents —; même koufique dans l'encadrement épigraphique, fait ici et refait là; même dessin de l'arc et, à l'intérieur, même inscription cursive sur le tambour d'où s'élèvent de semblables colonnes, mais à chapiteaux très simples. Sur ces chapiteaux par l'intermédiaire de semblables palmettes, se posent des arcs dont les écoinçons se garnissent de jeux de fond. Au-dessus, c'est en réduction, la frise des nefs bordières ; puis la coupole à stalactites, entre les retombées de laquelle sont des motifs dérivés du koufique. De même les trois archivoltés devant mihrâb sont voûtées de stalactites.

Mais ce qui achève de donner à cet ensemble une ressemblance étrange avec le mihrâb de la mosquée de la Qaṣba, c'est un minbar dont la forme reproduit exactement celle de la chaire de la Qaṣba, et dont les détails mêmes, s'inspirent des motifs du xii^e siècle, autant que les artistes étaient encore capables de le faire au xvi^e.

Le mihrâb actuel de la Qaṣba, on l'a vu, reprend les grandes lignes d'un mihrâb almohade. C'est ce qui vaut au mihrâb de Mouassin, sa réplique, avec des proportions aussi heureuses, une grandeur et une réelle beauté que ne réussissent pas à détruire de nombreuses maladresses dans le détail de son décor.

Les formes de détail.

Les arcs. — Les arcs lisses de Mouassin sont fort beaux (fig. 167 et 168). Un souci archaisant a fait utiliser dans toutes les nefs, l'arc en fer à cheval en plein cintre, légèrement déformé. Cette ample silhouette donne aux travées de l'oratoire une grandeur calme qui est une des beautés de l'édifice. Mais les arcs ornés (fig. 170 et 171) sont

moins heureux : ils retombent sur des motifs serpentiformes trop allongés et trop maigres et les arcs à stalactites n'ont plus cette souplesse de guirlande qu'ils avaient au XII^e siècle. Dans les détails eux-mêmes, découpures ou bordures d'œilletons d'acanthé, se trahit la sécheresse et la raideur de la facture. Même défaut dans les arcs brisés



Fig. 173. — Mosquée Mouassin. Chapiteau de stuc de l'oratoire.

à lobes floraux, mais ici moins sensible, car la forme générale de l'arc est restée plus pure.

Les archivoltes des arcs imitent aussi des procédés almohades. Les voûtures à stalactites échappent à la mièvrerie, mais sous les arcs qui séparent la travée-nef de l'oratoire, elles apparaissent en pleine lumière lourdement gauffrées; cette mouluration trop violente ne cache même plus dans l'ombre ménagée par deux arcs décorés une forte saillie (fig. 171).

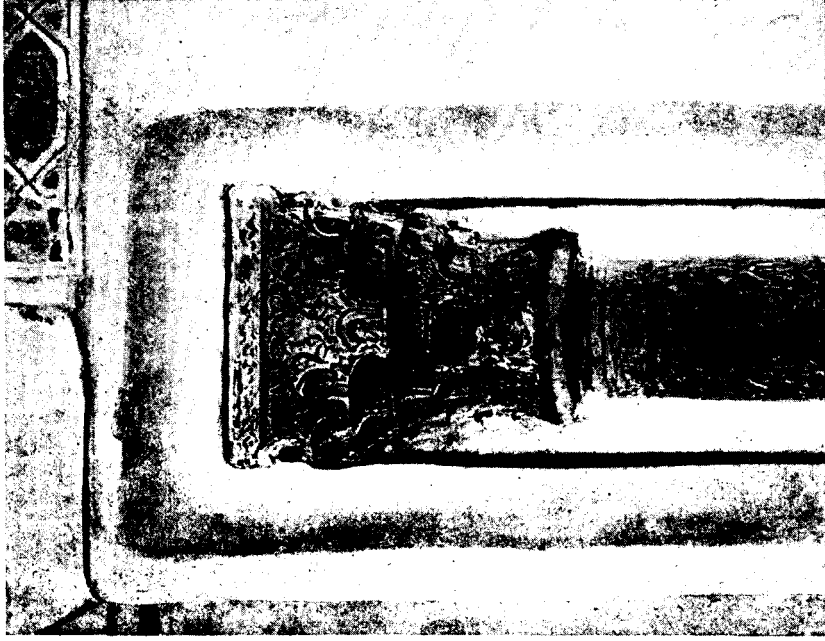


Fig. 173. — Mosquée Mouassin. Chapiteau de marbre du mihrâb.

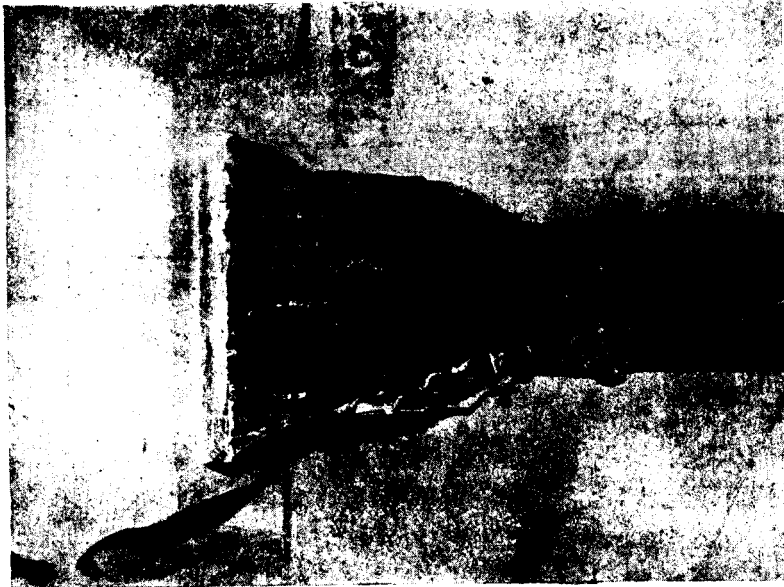


Fig. 174. — Mosquée Mouassin. Chapiteau de marbre du mihrâb.

173

10/10/10



Fig. 176. — Mosquée Mouassin. Frise décorative des nefs nobles.



Fig. 177. — Mosquée Mouassin. Frise décorative des nefs communes.

Les chapiteaux. — Sans doute ce sont bien par leur silhouette, des chapiteaux de style sa'dien que ceux qui surmontent les demi-colonnes de l'oratoire (fig. 173). Ils en ont la raideur de silhouette et le modelé indigent, encore amorti aujourd'hui par un épais voile de chaux. Mais la pseudo-abaque qui les relie à la surabaque est une imitation directe des mosquées almohades, à qui on empruntait d'ailleurs le système des colonnes allégeant les piliers. Dans la disposition même des palmes et des pommes de pin de la corbeille, on croit retrouver le souvenir d'un des rares chapiteaux almohades qui subsistent à la mosquée de la Qaṣba (cf. fig. 112 surtout 7).

Les chapiteaux aux retombées du mihrâb sont de marbre, comme dans les mosquées almohades (fig. 174 et 175). Mais ils ne tentent pas d'imiter les beaux marbres omaïyades ramenés jadis d'Espagne. Ce sont des chapiteaux à stalactites, de style andalou, qui ont leurs prototypes à l'Alhambra.

Ils sont fort riches : des panneaux floraux décorent la base de la corbeille, ainsi que les écoinçons qui surmontent les stalactites supérieures. Ces écoinçons sont bordés d'un bandeau à tresse. L'abaque qui surmontait le tout était orné d'eulogies cursives peintes. Les colonnes elles-mêmes, entourées, sous l'astragale, d'une bague à eulogies cursives, étaient couvertes d'un jeu de fond épigraphique et floral. Si la composition n'est pas sans valeur, il faut convenir que l'exécution est médiocre; elle est bien loin de valoir celle des beaux marbres de style andalou de la médersa Ben Yousof et des Tombeaux Sa'diens.

Les frises décoratives. — Dans les frises décoratives qui courent au sommet des murs et descendent vers les impostes des piliers, les grands entrelacs polygonaux à double ruban qui enserrent les panneaux épigraphiques et floraux (fig. 180 et 181), semblent bien être dans la tradition almohade, surtout ceux des nefs communes. Mais il ne faut pas oublier que les mosquées mérinides avaient déjà employé cet enrichissement des frises toutes géométriques au XII^e siècle. Ce sont elles qui les ont transmis à l'art du XVI^e siècle.

Le koufîque de certains médaillons eulogiques rappellerait, par sa simplicité, le beau koufîque des portes almohades. Mais là encore

il faut se souvenir de ce que les formes des lettres, malgré l'enrichissement des hampes, ne changent guère au XIII^e et au XIV^e siècles : il peut aussi bien y avoir tradition continue que retour à la source.

Les coupoles. — Ce sont bien des coupoles sa'diennes (fig. 178). Avec la multitude papillotante de leurs éléments, elles apparaissent plates et sans hiérarchie, vainement compliquées et riches.

Les plafonds. — Si le décor sur plâtre est en considérable décadence, les plafonds de charpente témoignent encore d'une grande habileté (1); ils constituent la plus grande richesse du sanctuaire et sa plus grande beauté (fig. 180 et 181). Dans leurs grandes lignes, ce sont des plafonds de tradition almohade avec leurs fermes doubles et rapprochées, leurs doubles entrants, la bande de décor géométrique de leur sommet. Dans les nefs communes (fig. 181), une bande assez étroite d'entrelacs à base d'octogone occupe le haut du plafond pyramidal. Mais dans la nef axiale c'est une très large bande de motifs analogues qui se relie, par une faible longueur de solives, à une bande plus étroite qui borde le bas du plafond (fig. 180). Cette disposition se retrouve dans divers plafonds mudejars d'Espagne. Mais tandis que les plafonds almohades valaient par la seule ligne des entrelacs, mille ornements secondaires s'accumulent ici : les octogones, centres des entrelacs, sont timbrés de coupolettes à côtes et les intervalles des motifs de charpente sont remplis par des panneaux de bois peint. La haute frise de bois qui relie et supporte les consoles florales est sculptée d'un menu jeu de fond et peinte.

Tels qu'ils sont, grâce à l'ordre qui hiérarchise leur luxe exubérant, grâce à la fermeté de leurs grandes lignes, ces plafonds sa'diens peuvent prendre place après les plafonds almohades et mérinides, sur le même plan que les meilleurs plafonds artesenedos d'Espagne.

*
**

Ainsi, dans leurs sanctuaires de Marrakech, les sultans sa'diens ont, pour une part, prolongé les tendances des siècles immédiate-

(1) Il n'est pas indifférent de constater qu'en Espagne les plafonds artesenedos sont une des gloires de l'art mudéjar.



Fig. 179 — Mosquée Mouassin. Vente. Stalactites d'un porche.

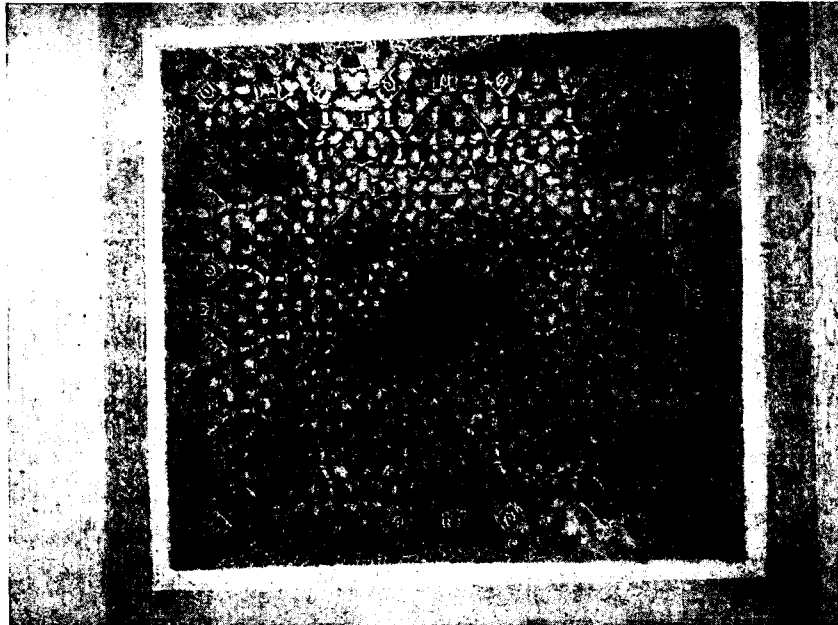


Fig. 178. — Mosquée Mouassin. Une coupole.

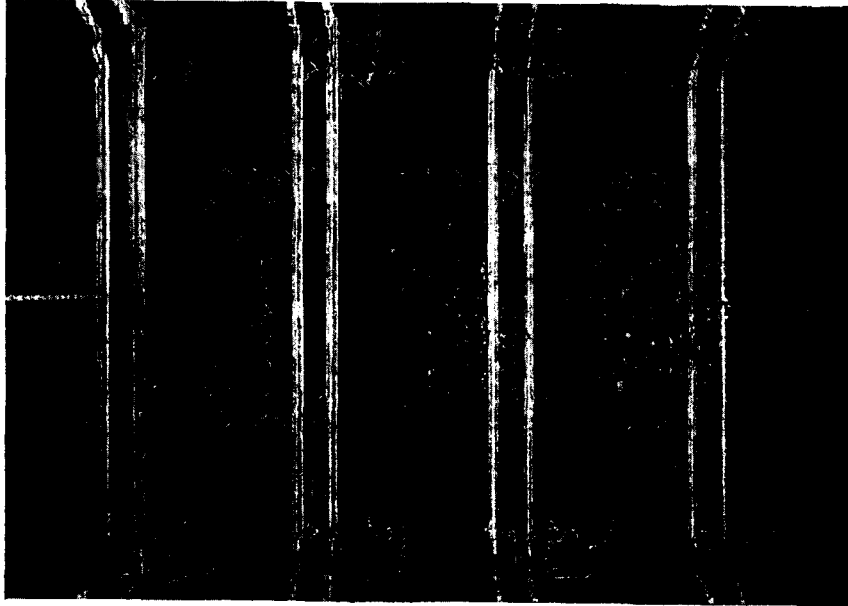


Fig. 180. — Mosquée Mouassin. Plafond de bois des nefs nobles.

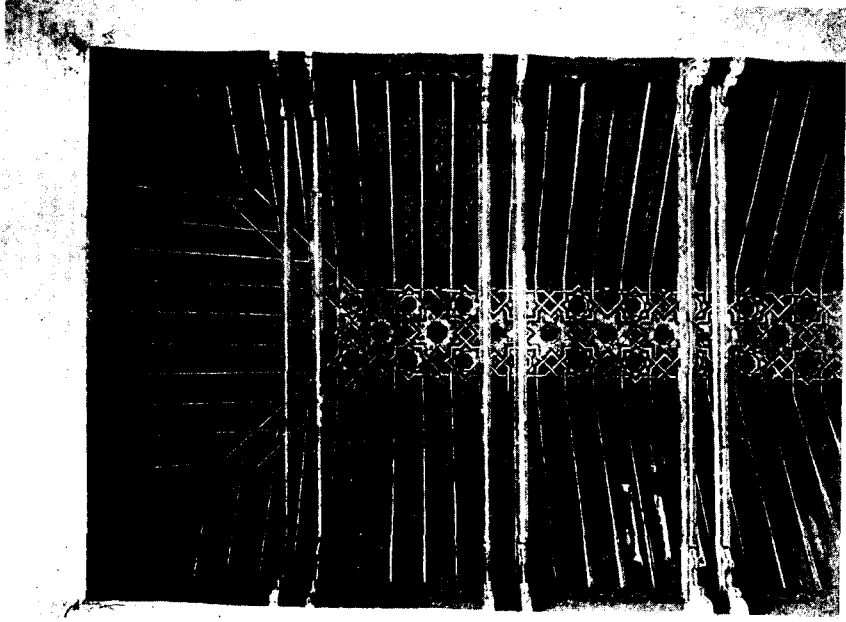


Fig. 181. — Mosquée Mouassin. Plafond de bois des nefs communes.



ment précédents, et surtout, sont retournés à la tradition almohade, tantôt en la copiant, tantôt en l'interprétant avec quelque liberté.

Mouassin, la première et la plus belle réalisation de ce nouveau type de sanctuaire, est une mosquée plus longue que large. Mais ce sont surtout les proportions entre le *ṣâḥn* et l'oratoire qui sont modifiées : la salle de prière diminue de profondeur tandis que la cour s'agrandit. Les mosquées postérieures accentueront encore cette tendance et la mosquée marocaine du *xix^e* siècle n'aura que deux ou trois travées avec une cour à portiques. Par un étrange retour de l'art, elle retrouvera presque le plan des primitifs sanctuaires de l'Islâm.

Le *ṣâḥn*, dans les mosquées des siècles précédents, n'est pas conçu comme une ordonnance architecturale à part : ses dispositions sont déterminées par celles de l'oratoire. A Mouassin, au contraire, l'élargissement de la travée centrale à la dimension de la nef axiale montre que la cour a été traitée pour elle-même par les architectes.

A Mouassin, pourtant, la salle de prière est restée profonde, plus profonde même que dans bien des mosquées mérinides; c'est que dans l'oratoire s'affirme partout l'influence almohade : par le T nettement visible, par les trois coupoles à la qibla, par la hiérarchie encore expressive du décor. Pourtant, toutes ces dispositions qui, au *xii^e* siècle, exprimaient si exactement une idée religieuse et gardaient une valeur liturgique, tendent à prendre un sens surtout décoratif. La rigoureuse logique du décor des anciens sanctuaires n'est plus exactement comprise. Les frises décoratives, qui devaient être réservées aux deux nefs nobles, envahissent les nefs bordières; la hiérarchie des arcs elle-même n'est plus aussi rigoureuse.

A la mosquée de Bâb Doukkâla, on en vient à utiliser pour leur seule valeur plastique, les éléments du style almohade : à l'entrée de la salle de prière, c'est en effet une sorte de travée-nef aux arcs à stalactites, avec un riche décor et des coupoles aux extrémités. Au-dessus de la porte axiale du *ṣâḥn*, on pose une coupole; une autre enfin à l'angle de la cour que le minaret n'occupe pas. Chaque façade de l'édifice montre ainsi trois coupoles ou deux coupoles et le minaret. On saisit d'où vient cette esthétique : cette disposition des masses pyramidantes ou saillantes trahit une influence andalouse; c'est l'esthé-

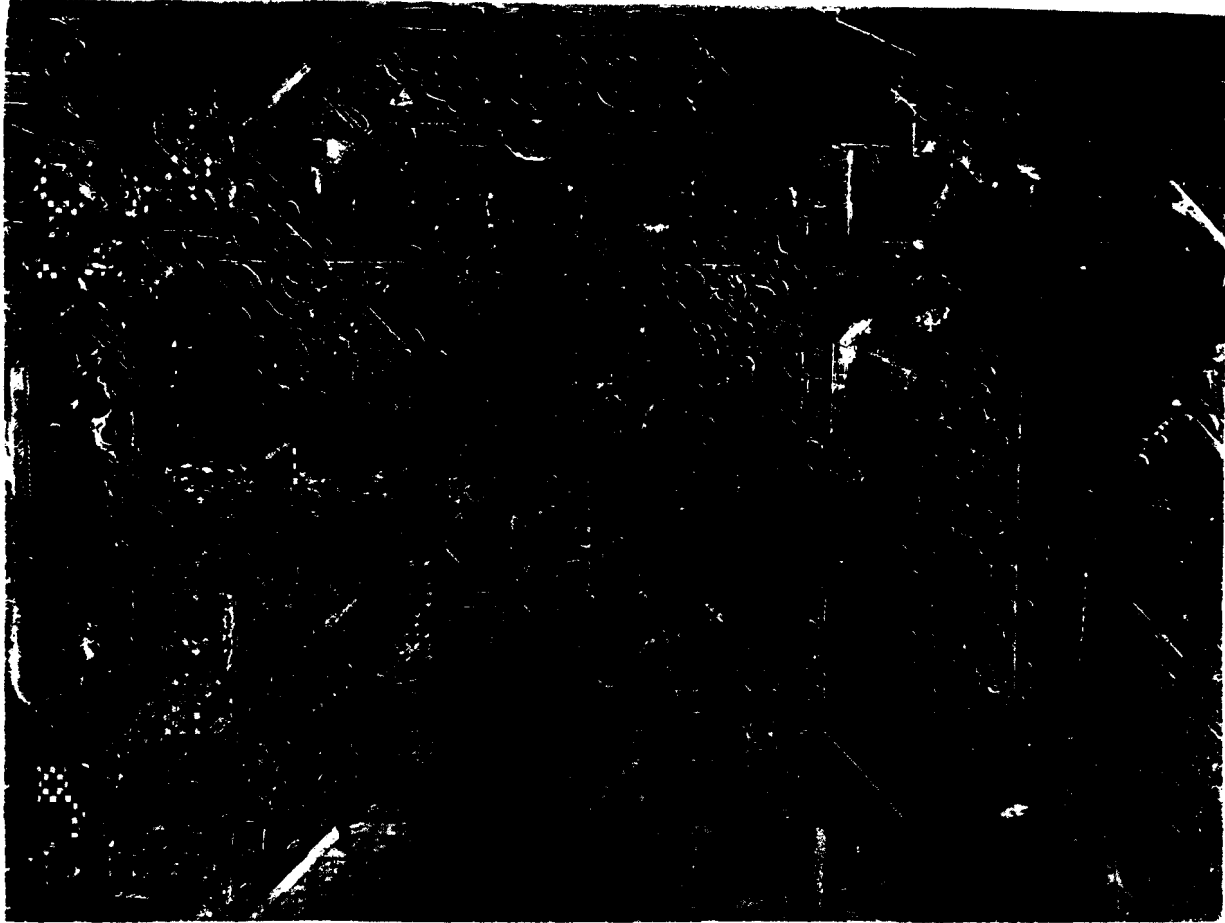
tiqué même de l'Alhambra, à la Cour des Lions et dans les édifices de même époque qui l'entourent. Ainsi à la mosquée de Bâb Doukkâla, l'archaïsme et l'influence andalouse se rejoignent.

Ce type d'édifice aura une certaine postérité. La grande mosquée



Fig. 182. — Mosquée Mouassîn La chaire.

de Meknès, quelques-uns des sanctuaires bâtis à Meknès par Moulay Ismail conservent quelques-unes au moins de ces dispositions. Mais c'est toujours à Marrakech que l'influence de ces grands sanctuaires sa'diens se fit sentir, au cours des deux siècles qui suivirent; toutefois les édifices s'appauvrirent : les nefs diminuent de nombre ainsi que les coupes. Et la mosquée Ben Yousof, avec son plan de mosquée



Marrakech. Mosquée Mouassin.
Détail des plats de la chaire.



portique, marque la fin de cette longue et belle tradition. Seules, ses vastes dimensions et la hauteur de son minaret — si pauvrement décoré — gardent quelque chose de la grandeur que la capitale du Sud donna presque toujours à ses monuments.

Ainsi, pendant des siècles, toutes les fois que l'art a fleuri à Marrakech, un reflet de la grandeur almohade est venu éclairer et embellir ses œuvres.

La Chaire.

Nulle part ce goût de l'archaïsme, ou d'une manière plus étroite, ce désir d'imiter les œuvres de la grande dynastie du Sud, ne se manifesta avec autant de clarté — presque de naïveté — qu'à cette chaire : elle est une réplique de celle de la mosquée de la Qaṣba; à première vue, on croirait se trouver devant une copie fidèle. Ce sont les mêmes dimensions (1), la même ordonnance, le même dessin des plats (fig. 182). Un simple coup d'œil sur la photographie montrera à quel point les deux meubles sont superposables (2). Il est à remarquer que le modèle choisi est la chaire de la Qaṣba et non celle de la Kotobiya, trop riche et trop imposante; et ce sera ce modèle que l'on imitera plus tard encore, en une matière plus grossière, en simple bois peint, à la mosquée de Ben Salih (3). De même que le minaret de la Qaṣba est devenu le prototype des minarets maghribins, le minbar de cette mosquée a créé un type de chaire qui s'est perpétué à Marrakech. Mais si l'on y regarde de près, la facture sa'dienne s'y décèle malgré tout, à de multiples détails.

La mosaïque, de même technique que celle de la Qaṣba est à éléments moins fins (fig. 186 et pl. LVII); elle fait songer aux œuvres qu'exécutent aujourd'hui encore les mosaïstes de Grenade. Cette technique, moins habile que celle du XII^e et du XIV^e siècles aurait-elle été apportée d'Andalousie au XVI^e siècle par des artistes fugitifs, ou

(1) Hauteur totale (du haut des merlons au sol) : 3 m. 13 ; (du sommet du dossier) : 3 m. 35 ; largeur des plats : 2 m. 30 ; largeur : 0 m. 78 ; profondeur de la plateforme supérieure : 0 m. 93 ; hauteur de la chaire du haut des arcs latéraux de l'entrée au sol : 1 m. 91 ; largeur totale de l'arcature : 0 m. 41 ; épaisseur : 0 m. 08 ; largeur de l'ouverture : 0 m. 20 (entre colonnes, 0 m. 15).

(2) Il faut bien entendu ne pas tenir compte du fronton reliant les deux arcatures inférieures : adjonction fâcheuse et très récente.

(3) Cf. *supra*, p.

bien la décadence commune a-t-elle conduit, des deux côtés du détroit, aux mêmes résultats ? Il est bien difficile de le dire. Sur les rubans des plats, les larges bordures d'ivoire teinté ont disparu ; sur ceux des dossiers apparaît une tresse qui devient fréquente à l'époque mérinide seulement. Les entrelacs sont souvent maladroits ; coudes et liaisons sont mal exécutés ; quelques défauts de ce genre apparaissent notamment dans l'entrelacs octogonal, copié sur celui de la Qaşba, qui couvre la face interne des arcatures supérieures. La couleur est moins heureuse ; l'ivoire teinté de vert trop clair jette par places une note un peu criarde. Surtout, tranches et parements des marches ne sont plus décorés du beau motif à arcades qui pare la chaire de la Qaşba, mais d'un jeu de fond bien moins compliqué, semis d'octogones bipartites, alternativement noirs à centre blanc et blancs à centre noir (1).

La décadence du décor floral est plus sensible encore. Cependant, l'imitation va souvent jusqu'à la copie.

Dans les types de palmes on retrouve presque tous les archaïsmes, et bien des innovations passagères du décor des chaires du xii^e siècle. Ce sont de nombreuses palmes simples, symétriques et asymétriques, encore très riches de variantes. Toutefois, lorsque l'artiste le peut, il a tendance à modeler ces détails archaïques à l'intérieur d'une forme qui est presque toujours celle que le xvi^e siècle donne à la palme simple (fig. 183, 184, 185). Il répète pourtant les contaminations avec la pomme de pin, si nombreuses dans son modèle. Sa palme double garde dans cette chaire les lobes axillaires et les calices successifs qu'elle avait à peu près abandonnés depuis des siècles (2). L'artiste a essayé aussi de reproduire les nervures ornées qu'il avait sous les yeux : tantôt plus logique et plus timoré que les artistes du xii^e siècle, il n'a pas osé entourer toute la feuille et n'a voulu les employer que comme nervures dorsales ; tantôt, dans les feuilles composées, il s'en est servi gauchement.

La technique surtout apparaît en décadence, et cela est grave, si l'on pense que les sculpteurs de ce minbar ont eu à imiter un chef-

(1) Ce motif est courant dans les mosaïques de faïence des xiv^e et xv^e siècles.

(2) Quelques-uns de ces archaïsmes se retrouvent pourtant à cette époque ; rares dans le décor sculpté, ils subsistent, dans la peinture et l'enluminure.

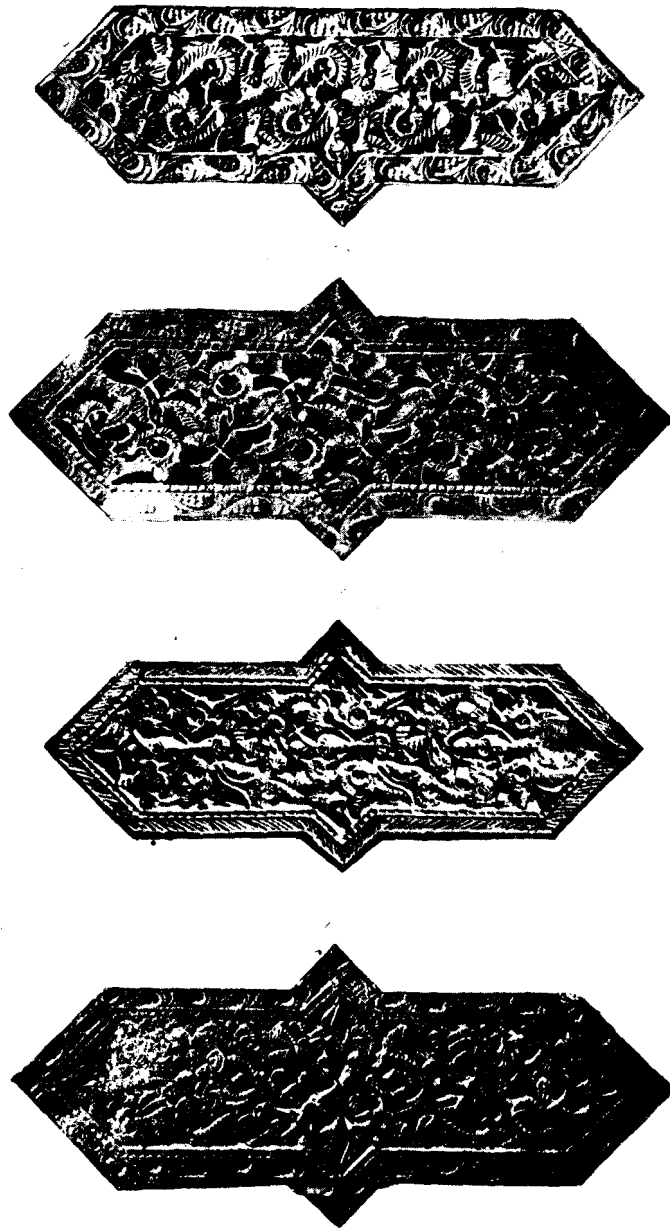


Fig. 183. — Chaire de la mosquée Mouassin. Panneaux de bois sculpté.



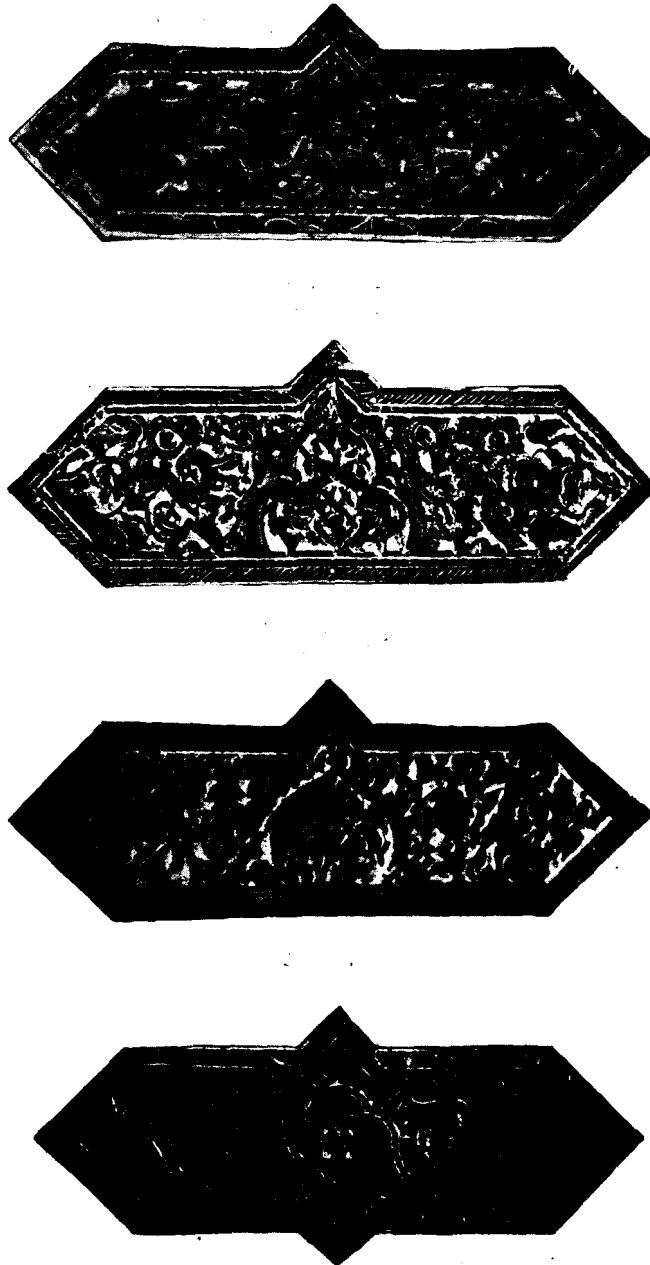


Fig. 184 — Chaire de la mosquée Mouassin. Panneaux de bois sculpté.

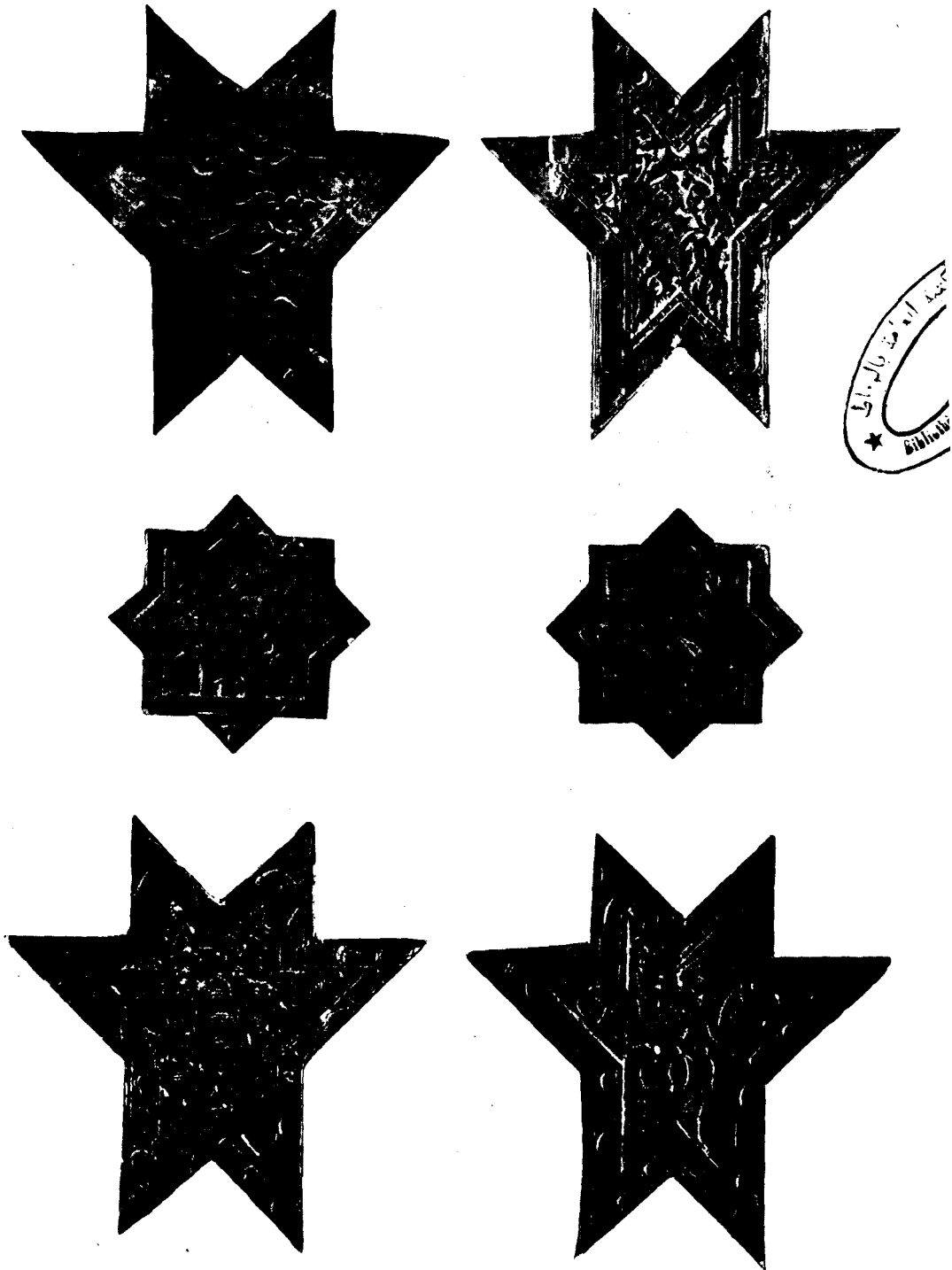


Fig. 185. — Chaire de la mosquée Mouassin. Panneaux de bois sculpté.

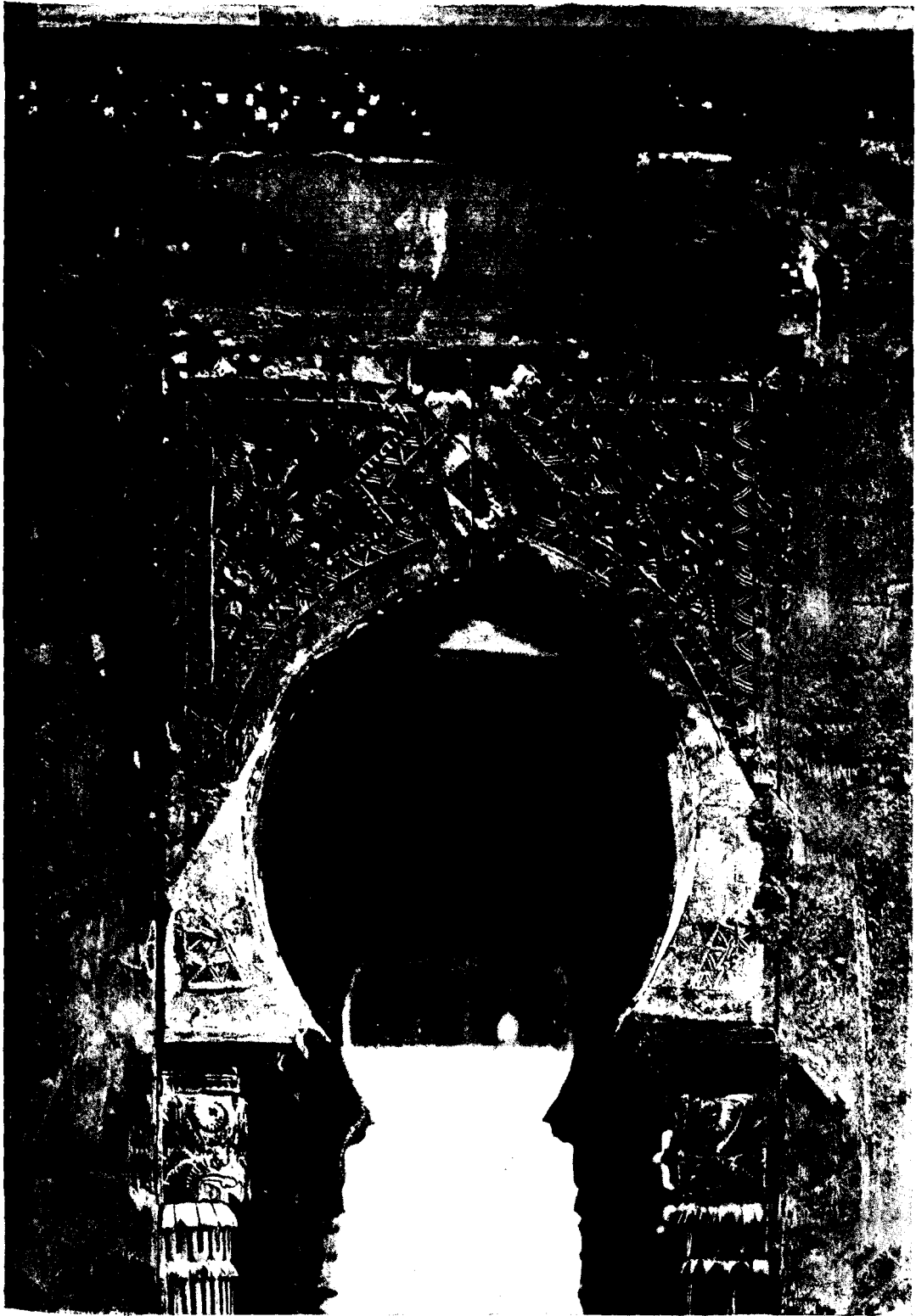


Fig. 186. — Chaire de la Mosquée Mouassin. Sommet d'une arcade latérale.

d'œuvre de modelé à la fois subtil et profond. Les panneaux sont sculptés sur bois mince et presque tout le décor, malgré maint essai pour lui donner de la profondeur, apparaît trop souvent sur le même plan (fig. 183 et 184). Les nervures des palmes surtout sont gauches et monotones.

Pourtant dans le domaine de la composition décorative, les artistes se sont encore montrés capables de goût et d'originalité. Sur ce point, ils ont su ne pas copier servilement leur modèle. Dans les étoiles à huit pointes (fig. 185, au centre), de temps à autre ils ont imité les compositions symétriques sur un seul axe de la chaire de la Qaşba; mais ils ont repris aussi les compositions sur tiges entrecroisées, à mouvement tournant ou à motif central composé de quatre palmes simples, qui triomphaient au xiv^e siècle à la chaire de la Bou 'Inaniya de Fès. Dans les étoiles à six pointes (fig. 185) la composition axée s'imposait; mais elle apparaît moins claire, moins aérée qu'à la chaire de la Qaşba, même lorsqu'elle en est visiblement imitée. Le mouvement du rinceau se saisit parfois difficilement et des palmes se disposent, pour combler des vides, qui ne se relient pas à la tige.

Dans les grands panneaux (fig. 183 et 184), plus d'innovations encore. Deux dispositions apparaissent, bien typiques de cette époque : quelquefois les palmes se disposent en deux registres superposés, ou mieux, imbriqués (fig. 183, en haut); si quelques panneaux de ce genre sont monotones, l'un d'eux, d'un modelé soigné d'ailleurs, a fort belle allure et on oublie qu'il n'est qu'un jeu de fond. Plus souvent on a ménagé un motif central : c'est parfois un groupement de palmes comme dans les anciennes chaires, mais ici plus développé (fig. 183, en bas). Des thèmes apparaissent aussi qui sont spécifiquement sa'diens : une grande arcade florale, deux médaillons à pointe entourant un médaillon à quatre lobes, ailleurs encore un motif compact de palmes (fig. 184).

Il y a mieux que des essais d'originalité dans cette chaire : certains détails ont une réelle valeur. Les écoinçons sculptés des arcades latérales (fig. 186) ne manquent pas de saveur avec leur décor floral assez sinueux, qu'enserme une bordure de folioles d'acanthé, ici déformées en un zig-zag presque géométrique. Et les chapiteaux qui

les supportent (fig. 187), bien sa'diens avec leur double méandre d'acanthé et leur corbeille compliquée, ont le grand mérite d'avoir



Fig. 187. — Chaire de la mosquée Mouassin.
Chapiteau en bois sculpté.

été franchement et adroitement sculptés en ronde bosse; aussi sont-ils délicats sans trop de mièvrerie.

*
**

Le xvi^e siècle ne nous a laissé nulle œuvre aussi archaïsante que cette chaire, copie dans ses dispositions d'ensemble et réplique dans le détail d'un chef-d'œuvre almohade. Dans cet hommage rendu au génie des artistes du xii^e siècle par leurs lointains successeurs, il y a quelque chose de touchant. S'ils étaient incapables de recréer la beauté ancienne, ils savaient encore la reconnaître et l'admirer. Et, à tout prendre, si cette chaire est trop facilement dépréciée par sa comparaison avec l'original, elle n'en reste pas moins une des plus belles d'Afrique du Nord. Sans doute il est dans son décor quelques gaucheries ; au moins n'y trouve-t-on nulle faute de goût. L'inspiration, même lorsque les artistes innovaient, savait rester pure, si la main défaillait parfois.

Henri BASSET et Henri TERRASSE.

LE CIMETIÈRE DE DJAMA EL-MANSOUR

Je préparais depuis plusieurs années une étude historique sur les tombeaux saadiens, mais je ne pouvais consacrer à la documentation sur place que de fugitives journées, au cours de missions annuelles portant sur tout le Maroc. J'ai été devancé par MM. Gabriel Rousseau, Edmond Doutté et Félix Arin, qui, outre leur valeur personnelle, avaient le grand avantage d'être sur les lieux et d'obtenir immédiatement la solution de difficultés qui arrêtent souvent ceux qui travaillent au loin. Leur étude est, d'ailleurs, loin d'être exhaustive et beaucoup de problèmes solliciteront encore les érudits qui visiteront la nécropole. Telle qu'elle est, elle est appelée à rendre de grands services. M. Gabriel Rousseau aura bien mérité, en particulier, des archéologues et des artistes pour les nombreux dessins et la collection de planches, dont il a accompagné un texte plutôt monotone et aride.

Je me contenterai ici d'extraire de mon travail ce qui reste encore inédit après la publication de mes devanciers (1).

I. — HISTORIQUE.

Comme les fidèles de toutes les religions, les musulmans ont recherché pour la sépulture de leurs morts le voisinage des temples ou des sanctuaires. Au pied de la mosquée élevée en 1197 par le sultan almohade Yacoub el-Mansour (2), il y eut aussitôt un cimetière, mais il ne fut pas une nécropole de la dynastie. Les souverains almohades étaient enterrés à Tinmelel, « premier siège de leur puissance, berceau de leur secte, cimetière de leurs khalifes, capitale de

(1) *Le mausolée des princes sa'diens à Marrakech*. Préface par EDMOND DOUTTÉ; Texte arabe et traduction des inscriptions par FÉLIX ARIN; Aquarelles, dessins et relevés par GABRIEL ROUSSEAU. Paris, Geuthner, 1925, un vol. de xxii+61 pp. et 3 plans; 1 album de 9 pp.+83 planches, gr. in-4°. — Le titre donné à l'ouvrage me paraît peu correct, car le mot « mausolée » ne saurait s'appliquer à un ensemble de monuments funéraires.

(2) Au cours de la présente étude le nom ou plutôt le surnom d'El-Mansour reviendra souvent. Il faut se garder de confondre le sultan almohade Yacoub el-Mansour (1184-1199) avec le souverain saadien Moulay Ahmed el-Mansour (1578-1603).

leurs aïeux, demeure de leur imâm et temple de leur mahdi (1) ». Les monuments les plus anciens du cimetière de Djama el-Mansour sont le cénotaphe du sultan mérinide Abou el-Hassen mort en 1351 (2) et deux tombes d'émirs Hintata décédés en 1455 et 1520 (3).

Il faut arriver aux Saadiens pour voir le cimetière de Djama el-Mansour devenir une nécropole dynastique. Cependant, on y chercherait vainement les tombes des deux premiers sultans saadiens, Sidi Mohammed el-Kaïm bi amer Allah et son fils Moulay Ahmed el-Aaredj. Sidi Mohammed el-Kaïm mourut en 1517 et fut tout d'abord inhumé à Afoughal, dans le territoire des Haha, vis-à-vis de la tombe vénérée de Sidi Mohammed ben Slimân el-Djazouli. On sait que le corps de ce saint imâm, mort en 1465, avait été retiré d'un premier tombeau par un agitateur des Chiadma, Omar el-Meghiti, qui le faisait porter à la suite de ses mahalla; grâce à la sainte dépouille, ses armées avaient toujours été victorieuses. Lorsqu'en 1524, sept ans après la mort de son père, Ahmed el-Aaredj se fut rendu maître de Merrakech, il estima que la zaouïa djazoulite d'Afoughal était susceptible de devenir un foyer d'agitation et qu'un rebelle pourrait, quelque jour, renouveler avec le corps du saint les exploits d'Omar el-Meghiti. Il se décida donc à faire exhumer à la fois le corps de Sidi Ben Slimân et celui de son père. On les transporta d'Afoughal à Merrakech et on les enterra l'un auprès de l'autre dans le quartier du Riad el-Arous (4). On construisit sur la tombe de l'imâm une grande koubba recouverte de tuiles vertes, près de laquelle s'éleva plus tard la mosquée appelée de son nom Djama Ben Sliman. Le sultan Moulay Ahmed el-Aaredj, en procédant à cette double translation, avait le dessein politique que nous avons indiqué ci-dessus, mais il pensait aussi à faire de cet emplacement le lieu de sépulture de la nouvelle dynastie. L'historien El-Oufrâni nous dit que, d'ores et déjà, ces tombeaux étaient appelés Qobour el-Ache-raf (5) *وتسمى قبور الأشراف*. Aux jours de sa puissance, Ahmed

(1) IBN KHALDOÛN, trad. SLANE, t. 4, p. 82.

(2) V. *infra*, p. 362.

(3) V. *infra*, p. 363.

(4) EL-OUFRANI *Nozhet el-Hadi*, trad. Houdas, p. 35 36.

(5) EL-OUFRANI, p. 43.

el-Aaredj était loin de songer qu'il ne préparait au Riad el-Arous que sa propre sépulture. Lui seul devait y reposer à côté de son père. Nous avons raconté ailleurs la fin tragique de ce souverain (1).

Le sultan Moulay Mohammed ech-Cheikh, assassiné et décapité par les Turcs en 1557 dans la montagne du Deren, est le premier chérif saadien qui repose dans le cimetière Djama el-Mansour. « Son corps privé de sa tête, nous dit El-Oufrâni, fut transporté à Merrakech et enterré dans le cimetière au sud de la mosquée d'El-Mansour (2) ». Mais ce cimetière ne pouvait pas encore être appelé, comme l'écrivit cet historien, Qobour el-Acheraf; ce nom n'était alors appliqué qu'aux tombes du Riad el-Arous. La tombe du sultan Mohammed ech-Cheikh se voit dans la koubba Est, qui est plus ancienne que les autres sanctuaires; toutefois nous pensons que le sarcophage (3), ainsi que la stèle funéraire (4), sont d'une date postérieure à 1557. De même le tombeau et la stèle de Moulay Abdallah el-Ghalib semblent postérieurs à l'année 1574, où mourut ce dernier. Par leur marbre, par leur sculpture identique, tous les sarcophages procèdent d'une même conception artistique et ils doivent avoir été exécutés sous le règne de Moulay Ahmed el-Mansour, le fondateur du panthéon des Saadiens. On pourrait objecter que l'épithète de Moulay Abdallah el-Ghalib aurait été critiquée par son fils Moulay Mohammed el-Mesloukh, qui reprochait à l'auteur l'emploi du mot *hafra* « fosse » dans ce vers: « Maintenant je gis dans cette fosse »; ce mot n'aurait pas été assez relevé. Mais El-Oufrâni, qui rapporte cette tradition d'après un on-dit, ne saurait prévaloir contre un témoignage fourni par des similitudes de style et de matériaux.

Sur l'alignement des tombes de Moulay Abdallah el-Ghalib et de son père Moulay Mohammed ech-Cheikh, se trouve près de cette dernière un troisième sarcophage (5), dont l'inscription, gravée primi-

(1) V. *Hespéris*, 1924, II. DE CASPRIES, *Les sept patrons de Merrakech*, pp. 294-295.

(2) EL-OUFRANI, p. 81. — La tête du Chérif fut portée à Constantinople et exposée dans une cage à une porte de la ville. Son fils Moulay Abd el-Malek, réfugié à Constantinople, obtint du sultan Amurat III l'autorisation de lui donner la sépulture. *Kitab el-Ishtiqâ*, t. III, p. 18.

(3) N° 41 du plan n° 3.

(4) N° 26 du plan n° 2.

(5) V. le plan 3, tombe D et texte, p. 68.

tivement sur le marbre, a été effacée. Quelques fekih prétendent, sans en fournir d'ailleurs aucune preuve, que ce monument serait la tombe du souverain filalien Moulay el-Yazid (1790-1792). Cette opinion gratuite nous semble devoir être rejetée : la tombe de Moulay el-Yazid, comme nous l'établirons, existe dans le cimetière à un emplacement fixé par un texte historique (1). On s'expliquerait mal la présence d'une tombe filalienne à côté de celle du fondateur de la puissance saadienne. Notre hypothèse, plus vraisemblable, est que ce sarcophage serait celui d'un souverain de la dynastie saadienne et nous serions porté à y voir le tombeau de Moulay Abd el-Malek, fils de Mohammed ech-Cheikh comme Moulay Abdallah el-Ghalib. Ce qui confirme notre hypothèse, c'est que l'on ne voit nulle part dans le cimetière de Djama el-Mansour la tombe de ce souverain. Or nous savons que le corps de Moulay Abd el-Malek, mort terrassé par la maladie pendant que son armée était victorieuse, à la bataille d'El-Ksar (4 août 1578), fut transporté à Merrakech pour y recevoir la sépulture (2), et il est naturel de supposer que le Chérif fut enterré à côté de son père, lequel, par une disposition dont on retrouve des exemples, reposerait entre ses deux fils.

Il reste à trouver la raison qui a fait user le marbre de la *meqabria*, afin d'effacer l'épithaphe qui y avait été gravée. A-t-on décidé de refaire l'inscription, celle-ci n'ayant pas été jugée satisfaisante, et cette réfection n'a-t-elle pas été exécutée ? On peut supposer que des oulema puritains protestèrent contre une épithaphe louangeuse, célébrant les mérites d'un sultan aux idées avancées et ayant du goût pour « les choses nouvelles » (3).

Cinq souverains saadiens, Moulay Mohammed ben Abdallah surnommé El-Mesloukh, Moulay Abou Farès, Moulay ech-Cheikh, Moulay el-Oualid et Moulay Ahmed surnommé El-Abbas, n'ont pas leur tombe dans le cimetière de Djama el-Mansour. On sait que Moham-

(1) V. *infra*, p. 337.

(2) « Le corps de Abd el-Malek fut, aussitôt après sa mort, transporté à Merrakech où il fut enterré. » EL-OUFRANI, p. 137. Cf. également DJENNABI, *apud* FAGNAN, *Extraits inédits relatifs au Maghreb*, p. 354.

(3) EL-OUFRANI, p. 138. — On connaît cette maxime capitale de l'Islam : والخير في الاتباع والشر في الابتداع. « Le bien, c'est l'observance, le mal, c'est l'innovation ».

med ben Abdallah, après avoir été chassé de Merrakech par son oncle Moulay Abd el-Malek, fit appel aux Portugais. Ceux-ci furent complètement battus dans la plaine d'El-Ksar, comme nous l'avons dit plus haut. Mohammed ben Abdallah, en prenant la fuite, se noya dans l'oued Loukkos, grossi par la marée montante. Son cadavre retiré de l'eau fut écorché, la peau fut bourrée de paille, et l'on promena l'horrible simulacre à travers les rues de Fez et de Merrakech. C'est de là que ce chérif reçut le surnom de *El-Mesloukh* « l'Écorché ». On conçoit que sa sépulture ne se retrouve pas dans le panthéon saadien.

Moulay Abou Farès et Moulay ech-Cheikh, tous deux fils de Moulay Ahmed el-Mansour, disputaient le pouvoir à leur frère Moulay Zidân, qui avait été proclamé à Merrakech. Après bien des luttes, le premier périt au nord de Fez, assassiné par son neveu Moulay Abdallah ben ech-Cheikh, en août 1609 (1), et l'on ignore le lieu de sa sépulture. Quant à Moulay ech-Cheikh, traqué par Moulay Zidân, il se réfugia à Larache, passa en Espagne, où ses enfants furent retenus en otages; il revint ensuite au Maroc et promit aux Espagnols de leur livrer Larache, en échange de la liberté rendue à ses enfants. Le 20 novembre 1610, on vit les Espagnols entrer dans Larache par une porte et les Maures sortir par une autre (2). Lâché par ses partisans, après cette honteuse cession d'une ville musulmane aux Infidèles, Moulay ech-Cheikh erra quelque temps dans le Fahs, mais les caïds du pays s'entendirent pour se défaire de lui; il fut assassiné à Fedj el-Feras, le 21 août 1613. « Son corps resta abandonné et nu pendant plusieurs jours; enfin quelques personnes de Tétouan vinrent le chercher et l'ensevelirent près de cette ville... Plus tard le corps du prince fut transporté à Fez et enterré par les soins de sa mère. »

Moulay el-Oualid ben Zidân eut aussi une fin tragique. Il périt, assassiné par des renégats, le 21 février 1636. Aucune raison, au surplus, n'explique pourquoi son corps ne repose pas dans le cimetière de Djama el-Mansour. Quant à El-Abbas, le dernier souverain saadien, il fut tué traîtreusement par ses parents, les Chebana, auprès

(1) EL-OUFRANI, p. 319.

(2) ROJAS, *Relacion de algunos sucesos postreros de Berberia*, t. 82.

desquels il s'était réfugié. On conçoit que l'usurpateur Abd el-Kerim ech-Chebani ne se soit pas préoccupé de lui faire donner la sépulture dans le cimetière où reposaient les souverains de la dynastie qu'il venait de renverser.

Jusqu'à la fin du xvi^e siècle, la nécropole de Djama el-Mansour ne renfermait donc que trois tombes saadiennes, celle de Mohammed ech-Cheikh et celles de ses deux fils El-Ghalib et Abd el-Malek; elles se trouvaient comme nous l'avons dit dans la coupole Est, laquelle est de construction plus ancienne. Moulay Ahmed el-Mansour, plein de gloire et de richesses, « voulant laisser une trace durable de sa dynastie » (1), conçut le projet du fameux palais d'El-Bedi et d'une chapelle sépulcrale qui serait comme le panthéon des Saadiens. Rappelons que, dans le même temps, le roi Philippe II faisait élever l'Escorial, qui devait être à la fois une résidence royale et une crypte funéraire. Le palais d'El-Bedi n'existe plus aujourd'hui, mais les descriptions que nous en ont laissées les historiens s'appliquent exactement à la riche coupole, sous laquelle repose Moulay Ahmed el-Mansour. Par un revirement étrange des choses d'ici-bas, c'est aujourd'hui la merveilleuse ornementation de cette chapelle funéraire qui donne une image réelle de celle d'El-Bedi. Moulay Ahmed el-Mansour, qui entretenait d'excellentes relations avec le duc de Toscane François II de Médicis, avait fait venir de Florence des architectes, des artistes, des ouvriers. On extrayait pour lui des carrières de Pise et de Carrare ces beaux marbres qui, en 1581, faisaient l'admiration de Montaigne parcourant l'Italie. On ne saurait voir une preuve contre le synchronisme des deux édifices dans le fait que les historiens arabes, prodigues de détails sur El-Bedi, ne mentionnent pas la construction de la koubba funéraire élevée à proximité. L'imagination des auteurs s'était sans doute épuisée dans les longues descriptions du palais, et ils eussent été exposés à des redites.

Il est inutile aujourd'hui de suppléer au silence des historiens arabes sur la koubba funéraire. Les dessins et les planches de M. Gabriel Rousseau en donneront la plus fidèle idée et permettront d'admirer ces murs, ornés d'une décoration somptueuse composés de

(1) EL-OUFRANI, p. 323.

quatre étages superposés : mosaïques à dessins géométriques, large bandeau de zellidj grattés où se lisent des inscriptions, stucs ciselés, stucs fouillés en nids d'abeilles montant jusqu'à la corniche.

Sous la dynastie saadienne, les habitants de Merrakech allaient vénérer les tombes de leurs chérifs dans le cimetière de Djama el-Mansour, qui était alors très fréquenté. Les Chrétiens eux-mêmes étaient admis à y pénétrer. Un négociant de Rouen, Thomas Le Gendre, qui résida au Maroc de 1618 à 1625, nous a fait de la chapelle funéraire une description d'une telle exactitude qu'on pourrait croire, en rajeunissant quelques termes, qu'elle a été écrite de nos jours. Le Gendre, après avoir fait le tableau de la kasba, du méchouar, et de la mosquée de Djama el-Mansour ajoute : « Au bout de cette mosquée, il y a une salle en forme de chapelle qui est la sépulture des rois de Maroc, où les Chrestiens entroient librement, accompagnés du concierge, où j'ay vëu plusieurs monuments eslevez de deux ou trois pieds seulement, et cette salle est en voûte, et la voûte et les parois concavées à la mosaïque, et ces fosses ou concavitez dorées de fin or, à l'épaisseur d'un ducat » (1). Lors de l'ambassade au Maroc d'Antoine de Liedekerke, envoyé en 1640-1641 par les Provinces-Unies des Pays-Bas, le peintre Adriaen Matham, qui accompagnait l'ambassadeur, eut également connaissance du cimetière de Djama el-Mansour. Il ne décrit pas l'ornementation des koubba, que, sans doute, il ne visita point, mais, dans une vue qu'il donne de la kasba (*Palatium magni regis Maroci*), on voit les coupoles saadiennes émerger au-dessus des murs; elles sont repérées par la lettre D, sous laquelle se trouve inscrite dans la légende la mention suivante : « La place où l'on enterre les Roys » (2).

Le sultan Moulay Ismail, voulant abolir toute trace de la dynastie saadienne, ordonna en 1684 (3), de raser de fond en comble le

(1) SS. HIST. MAROC, 1^{re} Série, t. III, p. 729.

(2) *Ibidem*, Pays-Bas, 1^{re} Série, t. IV, p. 636.

(3) D'après El-Oufrâni (p. 193), le Sultan aurait ordonné cette destruction en 1119 [4 avril 1707 — 22 février 1708]. Cette date inexacte est reproduite par EN-NASSIRI, *Kitab el-Istiqa*, (Trad. FUMBY, t. I, p. 123). La ruine complète d'El-Bedi ne fut peut-être consommée qu'en 1707, mais les démolitions et l'enlèvement des marbres avaient commencé bien avant cette date. Le 15 juillet 1684, notre consul Perillié rapportait aux échevins de Marseille qu'on en chargeait à Saï sur des bateaux réquisitionnés dans le port à cet effet. SS. HIST. MAROC, France, 2^e Série, t. II, p. 430; le 22 novembre 1693, neuf charrettes chargées de très belles colonnes, provenant du « fameux palais de Marrakech » étaient signalées par J. B. Estelle, consul à Salé. V. *Ibidem*, France, t. III.

palais d'El-Bedi (1), dont il fit transporter les matériaux dans les villes du Maroc et en particulier à Meknès, où s'entassèrent les colonnes de marbre. Il est probable qu'il recula devant une profanation du sanctuaire des Saadiens et qu'un scrupule arrêta sa fureur destructive. Néanmoins, le Sultan fit murer l'ouverture qui de l'extérieur donnait accès dans le cimetière de Djama el-Mansour, et l'on n'y pénétra plus que par la mosquée, en sortant par la porte du khatib (2). Cette entrée fut elle-même rendue plus difficile par un mur de refend voûté très bas. Cependant quelques privilégiés purent encore se faire enterrer dans ce lieu. L'oubli se fit peu à peu sur les tombeaux des Saadiens, et, faute d'entretien, le sanctuaire prit à l'extérieur un air minable contrastant avec la riche ornementation que recouvraient les coupoles.

Ainsi s'explique que ces édifices, qui comptent parmi les plus intéressants du Maroc, aient été complètement ignorés des voyageurs européens au XVIII^e et au XIX^e siècles. Ali Bey lui-même (Badia y Leblich) qui fit un séjour de plusieurs mois à Merrakech, comme hôte et comme familier de Moulay Slimân, n'en eut certainement pas connaissance, car il n'en fait aucune mention dans sa Relation. Mais, il y a plus, nous-mêmes qui occupions Merrakech depuis septembre 1912, nous n'avons pas soupçonné pendant cinq années l'existence du mausolée saadien. En 1917 seulement, M. Tranchant de Lunel, alors Directeur du service des Beaux-Arts, dont la curiosité avait été attirée par les coupoles qui apparaissaient au-dessus des remparts, s'adressa au pacha de Merrakech, Et-Tahami, pour visiter ces monuments. Le pacha le fit entrer nuitamment dans la mosquée d'El-Mansour, sous un vêtement arabe. Ils pénétrèrent de là dans le cimetière par la porte du khatib. Le Directeur des Beaux-Arts resta stupéfait, émerveillé, quand les rayons de sa petite lampe électrique

(1) Cette destruction exigea des travaux considérables et Moulay Ismaïl dut faire ouvrir une nouvelle porte dans la kasba, dont on ne pouvait sortir que par Bab Agnaou. Afin de faciliter la sortie des matériaux, on pratiqua à la mine une brèche dans le rempart près du Mellah; l'ouverture est appelée aujourd'hui Bab Berrima. — Brima بريمة est le nom de l'outil, vrille, vilbrequin, etc., servant à percer des trous et, dans le cas présent, il désigne plutôt une barre à mine. A l'origine, on devait appeler la nouvelle ouverture *Bab metsqoub bel Brima* الباب المثقوب بالبريمة, « Porte percée à la barre à mine »; une déformation populaire en a fait Bab Berrima.

(2) V. le plan du cimetière (n° 1).

éclairèrent furtivement ces richesses d'ornementation. Cependant la solidité des coupoles, abandonnées depuis près de deux siècles et demi, était gravement compromise et nous dûmes immédiatement procéder à des réfections considérables qui sont à peine terminées aujourd'hui.

II. — LES TOMBEAUX SAADIENS.

Les sarcophages sont en marbre blanc et leur forme est celle d'un prisme triangulaire qui repose sur le sol par une de ses faces. Les extrémités du prisme sont sectionnées obliquement. Les inscriptions sont gravées sur de légers évidements pratiqués dans la longueur des faces latérales et les divisant en deux étages. Sur l'étage supérieur sont inscrits généralement des versets du Coran et principalement le verset du Trône (۱) *اية الكرسي*; l'épithaphe proprement dite est gravée sur l'évidement inférieur. Il ne faudrait pas croire que cette épithaphe permette toujours d'identifier celui ou celle qui repose sous la pierre tombale. Les Sémites ont un goût inné pour l'ésotérisme, et il arrive que le nom du défunt ou de la défunte ne soit pas mentionné et que la date de son décès soit exprimée par un chronogramme qui est souvent une énigme. Les caractères des inscriptions sont du type *neskhi* ou *tsoulouts*, suivant l'espace dont disposait le graveur. Outre les licences poétiques, on rencontre dans les épithaphes des incorrections grammaticales, provenant très probablement de l'ouvrier qui a été chargé du travail.

Une remarque générale à faire est que le nombre des femmes inhumées dans le cimetière de Djama el-Mansour est très supérieur à celui des hommes.

Avant de passer en revue les inscriptions, dont le texte et la traduction m'ont paru appeler quelques rectifications, M. Arin voudra bien me permettre une observation générale. Un sujet aussi important que la nécropole des Saadiens, sujet qui intéressait les orientalistes, encore plus que les touristes, aurait gagné à un appareil critique plus développé et, par contre, à la suppression de quelques notes un peu puériles.

(1) Coran, II, 256.

Dans l'examen des épitaphes qui va suivre, je me conformerai à l'ordre adopté par M. Arin, ce qui permettra de se reporter aux numéros qu'il donne aux tombes dans son étude. Il est, d'ailleurs, bien entendu que je laisserai de côté les versets du Coran, dont la transcription comme la traduction, ne présentaient aucune difficulté.

SALLE DU MIHRAB (1).

Tombe n° 6. — Ez-Zahra, princesse filalienne.

هذا ضريح الحرّة العرة * بديعة المحاسن الزهراء
 زوج الهمام المرتضى كهف النداء * تاج العلا بمحو الجدا
 سليل اسماعيل ينبوع الوفا * فيخر ملوك الغرب بسط المصطفى
 توفيت يوم الثلاثاء في بدء * من رمضان عام عشر في العدد

Ceci est la tombe de la noble dame, nouvelle lune, merveille de vertus, Ez-Zahra.

Épouse du magnanime (2), de l'agréé de Dieu, asile de générosité (3), couronne sublime, océan de bonté.

Descendant d'Ismaïl, source d'abondance, gloire des rois du Maroc, de la postérité du Prophète (4).

Elle mourut le mardi, au commencement de Ramadan (5), la dixième (6) année du siècle (littéralement du compte).

Le siècle supposé connu n'est pas indiqué par l'auteur de l'épitaphe, qui voulait, en outre, trouver une rime à **بدء**. La mention de descendant de Moulay Ismaïl implique, par exclusion des années 1010 et 1210, l'année 1110; la date correspondrait d'après le calendrier grégorien, aux premiers jours de mars 1600.

La salle du mihrab renferme une tombe désignée par la lettre A sur le plan n° 2, ainsi que sur la notice (7); elle est entourée d'un

(1) V. le plan n° 2 dressé par M. Gilles. La tombe n° 6 y est figurée sans numéro.

(2) Je lis **الهمام** et non **الامام**.

(3) Je lis **كهف النداء** et non : **ملوك النداء**.

(4) Je lis **بسطة المصطفى** « postérité de l'Élu (le Prophète); le mot **بسطة** a été omis par M. Arin; le qualificatif **المصطفى** ne s'applique qu'à Mahomet et est devenu même un synonyme de son nom.

(5) Le quantième n'est pas indiqué. M. Arin a pris la préposition **في** pour le chiffre 2.

(6) Je lis **عشر** au lieu de **عفش** que M. Arin suppose être un chronogramme.

(7) V. p. 63.

derbouz (balustrade) en bois et ne porte aucune inscription. Cette tombe, très visitée, est celle du sultan filalien Moulay el-Yazid, fils du sultan Mohammed ben Abdallah mort dans la troisième décade de Djoumada II 1206 [15-24 février 1792] et « enterré dans le cimetière des Chérifs, du côté méridional de la mosquée d'El-Mansour, dans la kasba de Merrakech » (1).

SALLE DES DOUZE COLONNES (2).

Tombe n° 10. — Moulay Ahmed el-Mansour.

Je donne la traduction, me réservant de reproduire la transcription des derniers vers qui présentent un contresens.

Ceci est la tombe de celui qui fait pâlir toute gloire.

Ahmed, dont l'étendard est victorieux et qui de bonne heure est parvenu à toutes les célébrités.

O miséricorde divine hâte-toi de le combler de tes faveurs éternelles.

Visite sa tombe dès l'aurore et arrose-la de tes grâces.

Embaume le sol d'un parfum qui évoque son souvenir.

La date de sa mort correspond, moins *تفنيد* à la phrase : « le siège de la vérité est auprès du Souverain Tout Puissant ».

Voici la transcription des derniers vers :

وافق تاريخ الوباء * دون تفنيد ذكر
مفعد صدق داره * عند ملك مفتر

D'après M. Arin (3), la somme des valeurs numériques des lettres du dernier vers doit donner 1012, date du décès de Moulay Ahmed el-Mansour. Il n'en est rien, l'abadjed fournit pour ce dernier vers la date 1556 (Hég.), date inadmissible. L'erreur vient des mots *دون تفنيد* qui n'ont pas été compris ; ces mots préviennent que, pour une supputation exacte (4), il faut retrancher du nombre obtenu

(1) EN-NASSIRI, *Kitab el-Istiqqa*, trad. FUMEY, t. I. p. 379.

(2) V. le plan n° 2.

(3) V. p. 10, note 6.

(4) Dans les chronogrammes la phrase citée, prise telle quelle, ne correspond pas toujours à la date cherchée; il est nécessaire parfois de faire subir à sa valeur numérique une soustraction, que l'auteur du chronogramme indique par les mots *دون sans* ou encore *وخل* « en omettant », etc. Il ne faut, d'ailleurs, chercher aucun sens au mot à soustraire qui est donné uniquement pour la valeur numérique de ses caractères.

par le dernier vers, le mot **تمنيد** qui n'a d'ailleurs aucun sens, mais dont la valeur numérique est 544, on a alors :

$$1556 - 544 = 1012.$$

Tombe n° 11. — Moulay Zidân ben Ahmed el-Mansour.

Dans la traduction du dernier vers de l'építaphe

بمفعد الصدف علا * اب المعالي الناصر

M. Arin, comme M. Houdas (1), n'a pas reconnu le konia de Moulay Zidân, qui était Abou el-Maali (2). Le vers-chronogramme doit être traduit comme suit :

Au séjour de la Vérité s'est élevé Abou el-Maali triomphant.

Tombe n° 12. — Princesse saadienne, dont le nom n'est pas donné.

Il est permis de supposer, d'après l'importance du monument et des inscriptions, que cette princesse serait Lella Chebania, femme de Moulay Ahmed el-Mansour (3).

Appelle la miséricorde sur celle dont la mort met en deuil les humains et les génies.

La terre s'est enveloppée de ténèbres et a emprunté à la nuit sa couleur.

Source de noblesse et de puissance (4), pierre angulaire de la demeure de la bienveillance.

La meilleure mère d'un imâm (5), qui lui-même est le meilleur des guides.

Elle est descendue dans le séjour des délices, elle a abandonné celui des souffrances.

Elle s'est trouvée le matin auprès du (6) Prophète, reposant sous sa protection.

Dans sa grandeur, elle a enfanté (7) un illustre rejeton.

Si tu veux connaître la date de sa mort, tu jouiras d'une grande faveur.

Dis, en enlevant entièrement **الهم** : « la demeure de la femme pure est le Paradis ».

(1) V. EL-OUFRANI, trad. HOUDAS, p. 403.

(2) V. *Ibidem*, pp. 71, 83, 87.

(3) EL-OUFRANI, trad. HOUDAS, p. 312.

(4) J'ai lu : **عصر المحمد وعز** et non **عصر المحمد عز**. Les mots qui suivent sont illisibles dans le texte de M. Arin, par suite d'une erreur d'impression.

(5) Je lis **حرام الامام خيرام** au lieu de : **حرام الامام**.

(6) Je lis **بردى في** pour **فرب نبي** et non **فردى في**.

(7) Je lis **وصلتها** et non **وصلناها**.

La phrase *مسكى المحرة جنة* donne, d'après l'abadjed, le nombre 1107 et, en en retranchant *الهم*, on obtient la date 1031.

Tombe n° 15. — Princesse filalienne du nom de Rkeïa; elle était fille de Ahmed ben Mahrez, neveu de Moulay Ismaïl. Elle mourut dans le mois de Sefer 1083 [1672-1673], au début du règne de ce sultan. La lecture Mohammed au lieu de Mahrez a fait supposer à M. Arin que la défunte pourrait être une fille de Moulay Ahmed el-Mansour.

Tombe n° 17. — Fatma, princesse filalienne, fille du sultan Moulay er-Rechid. La fin de l'inscription n'a pu être déchiffrée.

Ceci est la tombe dans laquelle est ensevelie celle qui fut un soleil de vertus éminentes.

Fatma fille d'Er-Rechid... Que la colombe, dans ses roucoulements, pleure ses bonnes qualités (1).

Le peuple entier pleure sa mort dans les plaines et sur les plateaux.

.....

Tombe n° 18. — Meriem, princesse saadienne, fille de Moulay Mohammed ech-Cheikh el-Asegher. Il faut rectifier « accouchée » et remplacer ce mot par « née ».

Tombe n° 19. — Aalia, princesse décédée en l'année de l'Hégire 1052 [1642-1643], ce qui ferait supposer qu'elle appartenait à la famille saadienne.

O miséricorde du miséricordieux, atteins la tombe d'Aalia.

Ranime-la avec ton souffle matin et soir.

Descends-y sans cesse et comble de grâces

La mère de celui qui a rendu les armées puissantes avec des lances acérées,
Océan de générosité, soleil d'intelligence, dont le caractère est semblable à celui d'Ahmed, rejeton de la meilleure des créatures à l'âme pure.

Sous sa protection, elle espère obtenir la faveur de ses dons précieux.

L'année de son trépas (2) est donnée par ces mots : « Elle s'est reposée sous la garde de la meilleure des créatures ».

(1) Je lis *ناديا* au lieu de *فاديا*.

(2) Je lis *عام مجا الحتب* au lieu de *عام جا الحتب*.

Le chronogramme doit être constitué par le seul mot *اناخت* dont la valeur numérique est 1652 [1642-1643].

Tombe n° 21. — Princesse du nom de Ghatifa; elle est peut-être l'aïeule de Moulay Ahmed el-Mansour, mais l'épithaphe ne donne aucune date. La fin de l'épithaphe se lit difficilement, mais je crois qu'il faut écarter la lecture *بنات ساس*; le dernier mot doit être *رايس*, rimant avec *سائس*.

Tombe n° 22. — Prince saadien, fils de Moulay Mohammed ech-Cheikh el-Mahdi. Il faut admettre que la sépulture de ce prince mort en 972 [1564-1565], c'est-à-dire avant la construction de la chapelle funéraire par Ahmed el-Mansour, se trouvait primitivement dans un autre emplacement.

Celui qui brillait comme une pleine lune est enseveli; pleurons-le sans cesse.

Le serviteur de Dieu, l'imâm nous a été ravi, mordu par la dent du trépas.

Il était fils de l'imâm qui s'est élevé jusqu'à prendre les étoiles pour monture.

Mohammed ech Cheikh, le plus grand des souverains sans conteste.

L'année de sa mort a commencé mon chagrin : il était la fraîcheur de mon œil.

Les mots en italique sont un chronogramme et donnent avec la lecture *توى راس همى* la date de 972.

Tombe n° 23. — Princesse saadienne du nom d'En-Nououar, femme de Moulay Zidân, mère du sultan Abd el-Malek.

Ceci est le tombeau de la noble dame (1), celle qui a eu le bonheur d'être unie aux membres de la famille du Prophète — Dieu soit satisfait d'eux! — celle qui a eu l'honneur de faire remonter son origine à leur Seigneurie — car le Maître du Monde est généreux (2) — celle qui mérita l'estime de notre maître, le Commandeur des croyants, Nououar, enveloppée de la miséricorde du Puissant et du Clément, qui donna le jour à (3) née (4) en 993;

(1) Mot à mot : la femme qui garde la maison, ainsi qu'il convient à une personne de qualité. On trouve dans FREYTAG au mot *عفيلة* *nobilioris familiar et domi custodia*.

(2) J'ai lu *يان مولى القوم منهم* au lieu de : *يان مولى القوم منهم*.

(3) Le sens de la phrase qui suit est aussi difficile à saisir dans le texte arabe que dans la traduction qu'en donne M. Arin.

(4) Le sens du mot *مولدها* ne fait aucun doute et la note 7 de la page 29 dans la traduction Arin est inexacte.

elle mourut dans la 3^e décade de Sefer 1030 [15-24 janvier 1621]. Gloire à Dieu vivant et immortel ! Il est le plus miséricordieux des miséricordieux. Que la bénédiction divine soit sur notre seigneur Mohammed, le sceau des Prophètes !

Tombe n° 25. — Princesse, dont le nom n'est pas mentionné.

J'étais dans les hautes dignités, telle la pleine lune avant son déclin.

J'illuminais longtemps l'horizon.

Je m'élevais au plus haut du ciel, comme le croissant avant le décours ;

Je suis arrivé au dernier quartier, et ma pleine lune a connu des nuits malheureuses.

Si tu veux savoir la date de ma mort (1), il faut que tu dises :

« La fille de l'imâm est sous la garde de l'Envoyé ».

Stèle n° 26. — Cette stèle était primitivement placée dans la koubba Est, auprès de la tombe de Moulay Mohammed ech-Cheikh el-Mahdi. Lorsque M. Tranchant de Lunel pénétra pour la première fois dans la nécropole des Saadiens, il la trouva par terre dans l'angle S.-O. de la salle aux douze colonnes; lors de la restauration de cette salle, il la fit sceller à la place où nous la voyons aujourd'hui. Nous rappelons qu'à notre avis le sarcophage comme la stèle sont postérieurs à 1557, date de la mort de Moulay Mohammed ech-Cheikh, et ont dû être exécutés sur les ordres de Moulay Ahmed el-Mansour.

SALLE DES TROIS NICHES.

Cénotaphe n° 27. — En 1350, le sultan mérinide Abou el-Hassen, poursuivi par son fils révolté Abou Eïnan, s'était réfugié chez les Hintata dans le massif du Deren, où il mourut de maladie le 21 juin 1351. La nouvelle fut portée à Abou Eïnan qui rendit à son père les honneurs funèbres et l'enterra à Merrakech dans le cimetière de Djama el-Mansour ; mais quand Abou Eïnan repartit pour Fez, il emporta avec lui le corps de son père et le fit déposer dans le cim-

(1) Je lis : *وفت العوز* et non *وفت الفون*.

(2) Je juge inutile de donner ma traduction de cette inscription, bien qu'elle diffère un peu de celle de M. ANIX. Je me contenterai de relever deux contre-sens : *ابن الاملاك* « Le père des biens » au lieu de « le père, l'ancêtre des rois » et *جدم الامامة* « le glaive de l'imamat » au lieu de « la souche de l'imamat ».

tière royal de Chella (1). Il est probable que le sarcophage que l'on voit aujourd'hui et qui n'est qu'un cénotaphe fut exécuté postérieurement, lors de la construction de la koubba saadienne.

Stèle n° 29. — Comme la stèle n° 26, cette stèle se trouvait primitivement dans la koubba Est, près de la tombe du sultan Moulay Abdallah el-Ghalib.

Au nom de Dieu le Clément le Miséricordieux ! Que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur Mohammed !

Ceci est le tombeau du sultan auguste, puissant, considérable, dont la supériorité se manifestait tantôt par la générosité et la bienveillance, tantôt par le courage et par la vaillance (2) l'homme de mérite qui a fait briller de son éclat les beautés de la noblesse fatimide, l'être parfait, dont la renommée s'est répandue de l'Est à l'Ouest, l'ornement des armées (3) et des assemblées, le fondateur de mosquées et d'écoles, l'homme aux grands desseins et aux jours paisibles, au cœur ouvert et abondant en bienfaits, doué de constance et de douceur, indulgent aux fautes, sachant pardonner et condamner, homme énergique prévenant le mal, charitable et pieux, se consacrant aux expéditions militaires et à la guerre sainte, tantôt sur des vaisseaux qui se dressaient sur la mer pareils à des montagnes (4), tantôt sur des coursiers entraînés, le Commandeur des croyants Abdallah, fils du Commandeur des croyants, le martyr, l'illustre, dont les exploits sont passés, mais dont les traces demeurent, imâm de ceux qui font la prière et imâm devant le mihrab, lion fougueux dans l'attaque, le défenseur de la religion, le combattant dans la voie du Maître des mondes, Abou Abdallah Mohammed ben Mohammed, le chérif descendant d'El-Hassen et d'Ali.

Dieu l'a attiré à Lui dans la dernière décade du mois le plus noble à ses yeux, le mois de Ramadan, mois durant lequel Dieu a révélé le Coran (5). Ce fut le samedi soir 29 de ce mois de l'année 981 (6), après qu'il eût satisfait aux prescriptions du jeûne et de la prière, ayant assisté au lever de la nuit d'El-Keider, nuit célèbre entre les nuits et les jours, après avoir assisté à la lecture du Sahih d'el-Boukhari, recueil des hadit du plus excellent des hommes — Sur lui les meilleures bénédictions et le salut le plus pur! — après

(1) IBN KHALDOUN, t. IV, p. 291.

(2) Je traduis au jugé, car le texte porte : *أونة بالمدجات ودوابل المدان*, comme on peut le vérifier sur les planches LXXXII et LXXXIII et non : *أونة بالرهيمات ودوابل المران*.

(3) Je ne vois que ce sens pour le mot *السروج*.

(4) Réminiscence coranique, LV, 24.

(5) Coran, II, 181.

(6) Nous possédons un dahir authentique de Moulay Abdallah el-Ghalib, qui est daté de la 3^e décade de Choual 981, soit, au minimum, 21 jours après la date inscrite sur l'épithaphe comme celle de sa mort. Ce dahir concède des privilèges à deux chérifs de la famille El-Kanouni.

avoir distribué, selon son habitude, des aumônes et fait aux pauvres, aux indigents et aux nécessiteux de larges charités.

Il a été inhumé dans ce cimetière béni immédiatement derrière la tombe de son père, après la prière du dohor, le deuxième jour après sa mort. Puisse Dieu illuminer leurs deux tombes et sanctifier leurs deux âmes !

Il était né au mois de Ramadan 933, avait été proclamé calife au mois de Moharrem 965, après la mort de son père.

Que Dieu fasse miséricorde aux générations passées et bénisse les générations à venir !

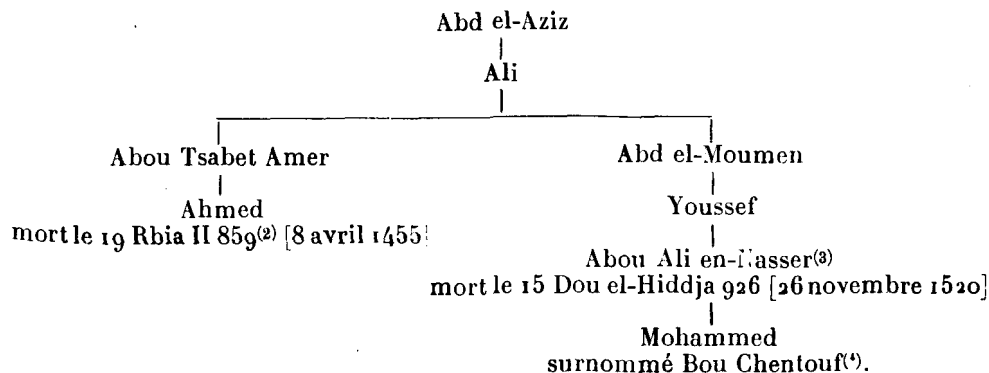
TOMBES EXTÉRIEURES.

Tombe n° 32. — Tombe de Moulay Yazid, prince filalien, fils de Moulay Hicham, ayant vécu deux ans (1).

Tombes n° 33 et 36. — Les épitaphes de ces deux tombes, très intéressantes au point de vue historique, sont celles de deux émirs des Hintata. On sait que cette tribu, après avoir embrassé le parti des Almohades, s'était ralliée aux Beni Merin. Ceux-ci avaient confié aux émirs des Hintata le gouvernement de Merrakech.

Nous donnons ci-contre, d'après les épitaphes, la généalogie des deux émirs enterrés dans le cimetière de Djama el-Mansour.

GÉNÉALOGIE DES ÉMIRS DES HINTATA.



(1) Le texte de l'épitaphe ne prête aucunement à l'amphibologie. V. p. 42, note 1.

(2) Je lis نَسع sur l'épitaphe de la tombe n° 36. — La phrase finale est عرفنا الله خيرا, formule très employée après l'énoncé d'une date et qui se traduit : « Dieu nous fasse connaître les bienfaits que cette année nous réserve ». Dans cette épitaphe, dont j'ai un estampage, les trois points du ش sont très visibles dans le mot شاب.

(3) Enterré dans la tombe n° 33.

(4) Sur Bou Chentouf V. MARMOL, t. I, p. 447; DJENNABI, apud FAGNAN, *Extraits relatifs au Maghreb*, p. 341 et SS. HIST. MAROC, 1^{re} Série, Portugal.

Tombe n° 35. — La princesse Zahra, fille d'un cheikh des Oulad Amran (Doukkala); elle était femme du chérif saadien Moulay Abd el-Kader ben Mohammed, dont on trouvera la notice biographique dans la Généalogie des princes saadiens.

Tombe n° 37. — Abd el-Mehiman, chérif. Il faut lire sans doute possible dans l'épithaphe *ارخه* qui annonce un chronogramme, mais la phrase *في جنة العليا اراح*, prise telle quelle, donne avec l'abadjed une date inadmissible.

KOUBBA EST.

Stèle n° 38. — Cette stèle est appliquée au mur de l'enfeu où se trouve la tombe de la mère de Moulay Ahmed el-Mansour. Il me paraît inutile de reproduire ma traduction de l'inscription. Je crois, sans pouvoir l'affirmer, n'ayant pas d'estampage sous les yeux, qu'il faut lire à la dernière ligne du texte arabe *الدائمة* au lieu de *الرايحة*; et traduire: « celle qui immole [aux fêtes de l'aïd] » ce qualificatif précéderait *الصوامة* « celle qui jeûne ». Le nom de la mère d'El-Mansour serait Ouda, d'après l'historien du règne de ce souverain (1); Messaouda ne serait alors qu'un surnom dérivé de son nom. C'est sous la forme *عودة* Ouda que cette princesse, très populaire à Merrakech, est chantée dans les rues par des chœurs de petites filles, qui répètent comme refrain :

عودة عودة كلت رمضان بالحوخ والرمان

« Ouda, Ouda, elle a mangé en Ramadan des pêches et des grenades ».

Si vertueuse que fût Ouda, il paraîtrait qu'étant enceinte, elle ne put résister au désir d'entrer dans un jardin pour y manger, en Ramadan des pêches et des grenades.

Tombe n° 41. — Moulay Mohammed ech-Cheikh el-Mahdi. Le chronogramme final ne donne pas la date de 964, qui est celle de la mort du Sultan.

(1) Cf. *IBN EL-CADI, El-Monteqa el-meqsour.*

Tombe n° 42. — Princesse saadienne épouse d'Abou el-Hassen Ali, fils de Moulay Ahmed el-Mansour.

Cénotaphe n° 44. — Mohammed ben Abdallah.

On s'explique difficilement que ce souverain filalien, mort loin de Merrakech et enterré à Rabat, ait un monument commémoratif. On aura, sans doute, voulu perpétuer à Merrakech le souvenir d'un sultan qui, après l'abandon de cette ville par ses prédécesseurs, y était venu « planter » l'arbre dynastique et avait fait « choix de cette ville comme capitale de la famille impériale » (1).

*
**

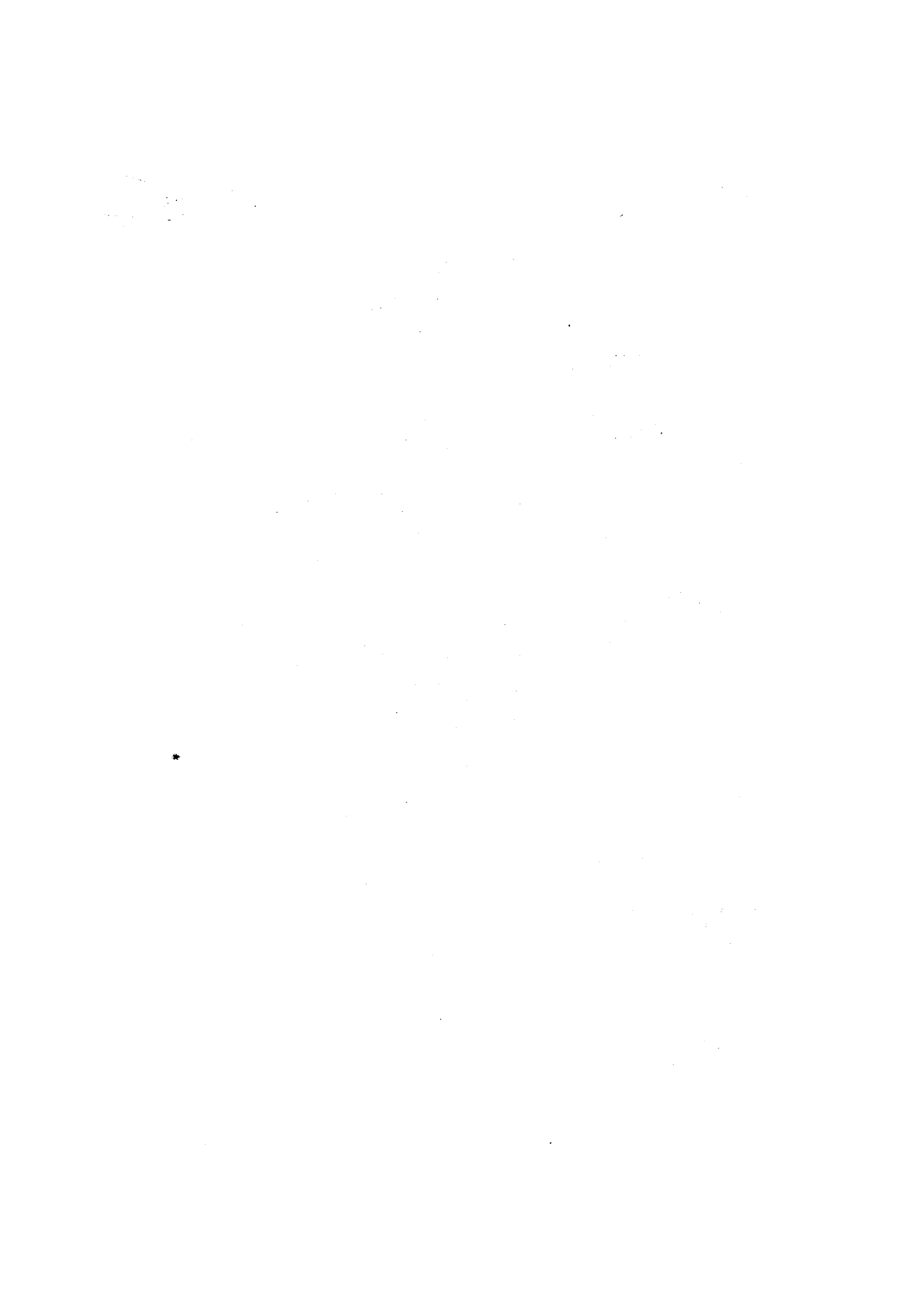
Le cimetière de Djama el-Mansour compte plus de 200 tombes apparentes, tant dans les koubba qu'à l'extérieur. M. Arin s'est borné à décrire les monuments qui paraissent les plus importants, soit par l'architecture, soit par la qualité des personnes ensevelies. L'historien recueillera néanmoins de précieux renseignements en faisant des recherches aux tombeaux d'apparence plus modeste. Quant aux koubba, leur somptueuse décoration témoignera de « l'exceptionnel rayonnement au Maroc des dynasties saadiennes » (2) ainsi que des relations entretenues par El-Mansour avec les centres artistiques de l'Italie.

Lieutenant-Colonel H. DE CASTRIES,

Conseiller historique du gouvernement chérifien.

(1) EN-NASSIRI, *Kitab el-Istiqa*, trad. FUMBY, t. I, p. 265.

(2) [GEORGES AIMBL] *Manuel de politique musulmane*, p. 19.



INSCRIPTION DU CAPITOLE DE VOLUBILIS



Photographie de R. Dauriac

Échelle approximative : 1/5



Communications

L'inscription du Capitole de Volubilis ¹.

Dans la séance du 9 décembre 1924, M. Louis Chatelain a communiqué à la Commission de publication des documents archéologiques de l'Afrique du Nord, le texte fragmenté d'une belle inscription de Volubilis.

Il a parfaitement reconnu que c'était la dédicace du Capitole de la ville et que le texte mentionnait une réfection de l'édifice sous le règne de l'empereur Macrin (2). De son propre aveu, sa lecture n'était encore que provisoire. Depuis lors il a fait parvenir à la même Commission une bonne photographie où les différents morceaux du document sont assemblés. Je crois que l'on peut arriver à établir définitivement le texte de la façon suivante :

*i. o. m · IVNONI reginae minervae pro salute
IMP · CAES · M · OPELLI seueri macrini pii FELICIS
TRIB · POT · PROCOS ET I
M · OPELLI seueri antonini nobilissimi CAES
5 AVG · KAPITOLIUM EX HIS C . . . MILIBN̄ QVAE
IN HOC opus decreverat COEPTVMRES PUBLICA
ADDITIS ceterisqve ornamentis perfec
dedicante m. aurelio SEBASTENO proc. aug.*

Un certain nombre de lettres que j'ai indiquées en capitales sont plus ou moins brisées. En particulier, au début de la ligne 8, il ne reste que le haut de l'amorce d'un A, suivi de la partie supérieure de deux D. On peut songer à quelque complément comme *add[itis signis ceter]isque* etc.

René CAGNAT.

(1) En 1924 on découvrit à Volubilis, en dégageant au sud de la basilique un vaste ensemble, plusieurs fragments d'une belle inscription en marbre qui permirent de retrouver la destination de l'édifice central : le Capitole, ainsi que le précise notre inscription.

La date de celle-ci se place entre le 12 avril 217, nomination de Diaduménien comme César, et le 9 décembre de la même année, dernier jour de la puissance tribunitice de Macrin. (Voir *Bull. archéol. du Comité*, 1924, p. CCXXII, n° 3 et 1925, p. CCXXIX).

Nous remercions vivement notre éminent maître M. René Cagnat d'avoir bien voulu étudier la photographie des fragments de l'inscription et d'en avoir si heureusement complété la restitution.

— L. CHATELAIN.

(2) Cf. *Bull. du Comité*, 1925, p. CCXXIX.

Un kerkour sur pierres romaines

Sur la piste de Meknès à Moulay Idris, au point où elle rejoint le versant méridional du Zerhoun, se trouvent quelques pierres taillées qui sont évidemment romaines. Sont-ce des pierres tirées de Volubilis qui ont été abandonnées à cet endroit ou bien ces pierres étaient-elles destinées à quelque construction comme on en voit, un peu à l'Est, auprès d'une source ? Personne ne peut encore le dire.

Quoi qu'il en soit, ces pierres ont une légende. Le Père Henri Koehler l'a recueillie dans sa brochure sur *La Pénétration chrétienne au Maroc*; je la transcris ici :

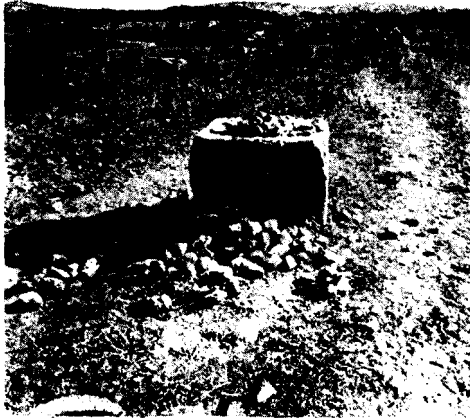
« La légende du pays veut que Moulay Ismaël ait fait travailler jusqu'au diable lui-même. Celui-ci se trouvait en train de véhiculer ces énormes masses, quand la nouvelle lui parvint que son persécuteur venait de lui léguer son âme : il s'empressa de jeter bas son fardeau, et s'en fut avec un soupir d'aise. Les pierres demeurèrent là où le noir carrier les laissa choir de ses épaules ». Le Père Henri ajoute : « La légende a-t-elle un fondement dans l'histoire ? Certains le prétendent; il se pourrait en effet que ce mystérieux démon subjugué par Ismaël représentât les captifs chrétiens et qu'au jour où leur tyran disparut, ils aient avec joie abandonné leur travail (1). »

Le Père Henri a christianisé la légende : les indigènes disent plus simplement que Moulay Ismaël commandait aux génies et qu'à la nouvelle de sa mort, ceux-ci abandonnèrent leur charge. Je préfère cette version parce qu'elle est plus conforme aux croyances populaires qui accordent à Moulay Ismaël un pouvoir semblable à celui de Salomon, de Moulay la'qoub ou du Sultan Noir (2). Et si l'imagination populaire avait eu à se mettre en frais au sujet de ces captifs, je crois plutôt qu'elle les aurait changés en génies. En effet, non loin de ces pierres, à Moulay Idris, il y a des gens qui vivent encore et qui aperçurent dans la demeure d'Abd el Krim ben Radhi, des esclaves enchaînés; ils ne doutent plus aujourd'hui de leur véritable nature et ils disent aussi que c'étaient des génies asservis par le saint (3).

(1) Le R. P. H. Koehler, *La pénétration chrétienne au Maroc...* Paris-Poitiers, H. Oudin, 1914, pp. 106-107.

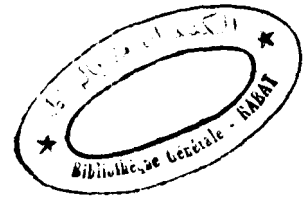
(2) H. Basset et E. Lévi-Provençal, *Chella : une nécropole méridionale*. Hespéris, 1922, p. 406.

(3) J. Herber, *Mythes et légendes du Zerhoun*. Archives berbères, vol. I, p. 159.



« Ces pierres ont curieusement déterminé la formation de kerkours. »

Fig. 1



« La piste est bordée, parfois interrompue par de petites colonnettes formées de pierres superposées et... »

Fig. 2



« ...par d'énormes tas de pierres. Il est même rare de voir des kerkours aussi volumineux. »

Fig. 3

*
**

Ces pierres présentent une particularité intéressante. Elles ont curieusement déterminé la formation de *kerkours* (fig. 1). Plusieurs d'entre elles sont entourées ou recouvertes de pierres que les indigènes y ont jetées ou déposées. Mais ce n'est pas leur présence qui, à elle seule, a incité les passants à pratiquer leur geste rituel, c'est plutôt l'emplacement qu'elles occupent. La piste où elles se trouvent, gravit un peu plus loin les pentes extrêmes du Zerhoun; elle est bordée, parfois interrompue, par de petites colonnettes formées de pierres superposées (fig. 2) et par d'énormes tas de pierres (fig. 3). Il est même rare de voir des *kerkours* aussi volumineux. Cela tient à ce que la route de la Ville Sainte de Moulay Idris, est très fréquentée; bien plus, elle franchit un col d'où le passant aperçoit la ville de Meknès qui s'allonge sur la plaine et d'où il devine la qoubba d'un grand saint, Sidi Mohammed ben Aïsa, le patron des Aïsâoua.

En considérant ces pierres taillées qui auraient sûrement disparu sous le dépôt journalier de nouvelles pierres, si la constitution du sol, en ce point l'eût favorisé, on songe malgré soi à cette superposition de cultes qui constitue les étapes de l'évolution religieuse d'un pays. Mais il faut se garder de penser aux pratiques des premiers chrétiens qui dressèrent des croix sur les menhirs. La christianisation des pierres fut un des épisodes de la lutte du clergé contre le paganisme, tandis que la formation du *kerkour* n'est pas due à la volonté consciente de marquer le triomphe d'une civilisation sur une autre. Elle est la conséquence d'un geste atavique qui dans ce cas, tend à faire disparaître, sans aucune arrière-pensée, les vestiges du passé. Elle est le produit de cette force obscure qui a permis à la race berbère de résister à bien des civilisations et de leur survivre (1).

J. HERBER.

(1) Documentation recueillie en 1917.

Sucreries marocaines.

Le promeneur qui flâne dans la rue Souïka, à Rabat, peut observer, chaque jour, entre *l'asr* et le *mogreb* un gamin d'une dizaine d'années, vendant des sucreries d'un aspect assez original (1).

Ce jeune marchand n'offre pas sa marchandise. Il ne s'épuise pas en vains efforts. Très paisible, il attend patiemment la clientèle. Celle-ci vient d'ailleurs d'elle-même. L'imprévu de la marchandise étalée sur une table de bois très basse posée sur le trottoir, devant le vendeur assis à la turque, suffit à retenir l'attention et à arrêter les passants : enfants ou grandes personnes prennent autant de plaisir à voir les bonbons qu'ils en auront à les croquer ou à les donner. Les prix ne sont pas élevés : un sou pour cette belle bague rouge avec son chaton jaune; pas davantage pour ce beau coq blanc, ou cet autre rouge, piqué au bout d'un jonc; deux sous pour cette cuiller à couscouss bien blanche; cinq sous pour ces deux jolis calices historiés; cinq sous pour cette belle paire de babouches jaunes recouvertes d'arabesques blanches; un franc pour ce brasero jaune rehaussé de garnitures rouges; deux francs pour tout cet ensemble formé d'un plateau, d'une théière et de plusieurs tasses à thé, etc.

En vérité, ces sucreries ne sont pas chères. Et puis, on ne les mangera pas ce soir, ni demain. On pourra les conserver plusieurs jours. L'on en jouira longtemps des yeux. Aussi, après l'achat, que de précautions pour les prendre — car on les devine fragiles — et pour les porter, sur la paume de la main ouverte, en se garant des passants dont les coups de coude malencontreux pourraient causer un désastre!... Mais voici qu'un huruberlu vient heurter notre client. L'objet se brise! Heureusement, les morceaux sont bons, et croqués. Au plaisir des yeux fait suite celui du palais et la jolie sucrerie a bientôt disparu.

Comme tant d'autres, nous nous sommes arrêté devant le jeune vendeur, qui nous a conduit chez son père, confiseur arabe, surnommé Mekkassi. Celui-ci est en effet né à Meknès, mais d'un berbère originaire du massif voisin du Zerhoun. Après un apprentissage de plusieurs années dans sa ville natale, auprès du seul confiseur de la ville, il s'est expatrié pour gagner sa vie. Ouezzane, El Ksar El Kebir, Larache, Arzila, Tanger, Tétonan, Knitra, Meknès, Fès, Marrakech, Mazagan, Casablanca, Rabat sont les points où il a le plus séjourné. Rabat, où il est en résidence depuis huit mois, « rend » assez bien. Quand la clientèle manifesterait quelque fatigue — ne se lasse-t-on pas des meilleures choses? — il portera ses

(1) Ceci se passe en 1926.

pénates ailleurs, à Fès par exemple, qu'il exploitera quartier par quartier.

L'homme et son éventaire forment un bien curieux contraste. On n'en revient pas lorsque, derrière la corbeille toute garnie de sucreries aux tons blancs, jaunes, roses, rouges, frais et vifs, on aperçoit le visage cuit, maigre, troué de petite vérole, du Meknassi. Les yeux, profondément enfoncés dans leurs orbites et très brillants, trop brillants, sont allumés par le kif. Le costume décèle une profonde misère. La physionomie reste pourtant sympathique. Elle s'éclaire dès les premières questions. « C'est la première fois, dit-il, qu'on m'interroge sur mon travail ». Et il donne des détails.

L'outillage? Il est insignifiant. Quelques objets seulement : une marmite, *bořma* ; une vieille boîte à conserves de quelque grandeur, *tâva* ; un réchaud en terre cuite, *nâfeh* ; une plaque de marbre, *rohâma* ; une paire de pinces, *mğşş*.

Les matières premières? Du sucre, *sohkâr*, sous n'importe quelle forme, en pains, en morceaux ou en grains. Des poudres d'aniline, carmin, rouge grenat, jaune citron, achetés chez un droguiste. Un peu d'alun, *şebba*, à défaut de crème de tartre, *krémo*. Et de l'eau et du charbon de bois.

Le travail? Le sucre est versé dans la marmite placée sur un feu doux et renfermant déjà une petite quantité d'eau. Il se dissout en formant un sirop. Puis il cuit. L'addition d'un peu d'alun ou de crème de tartre, dans les proportions voulues, enlève au sucre pâteux la constitution granuleuse qu'il conserverait sans cela. Il prend ainsi plus de corps et peut être modelé entre les doigts. Une fois cuit, le sucre est versé sur le marbre où il s'étend comme le ferait du verre fondu. Lorsqu'il commence à se refroidir, il est coupé en morceaux, ou en lanières, qu'on soulève de la pointe des ciseaux pour les exposer au feu et les modeler. Il est dès lors susceptible de prendre toutes les formes voulues, sans que l'on ait à recourir à un moule quelconque.

Les formes? Il en est d'une seule pièce, tels les ciseaux et les vasés simples. Mais la plupart sont constitués par deux ou plusieurs éléments assemblés. Pour faire une soudure, on applique, sur l'un des éléments, à l'endroit convenable, un tison allumé : le sucre se ramollit à cet endroit et peut recevoir l'autre élément qui se soude à lui par simple contact. La pression des doigts, pendant le refroidissement, assure l'adhérence. Le décor des filets et des arabesques est obtenu par application, sur les objets, de boudinets conservés à une certaine température et qui se soudent à mesure qu'on les pose.

Si l'on passe en revue ces formes, on remarque qu'elles représentent, pour la plupart, des objets d'usage indigène courant. Elles n'excluent pas d'ailleurs la copie d'objets européens.

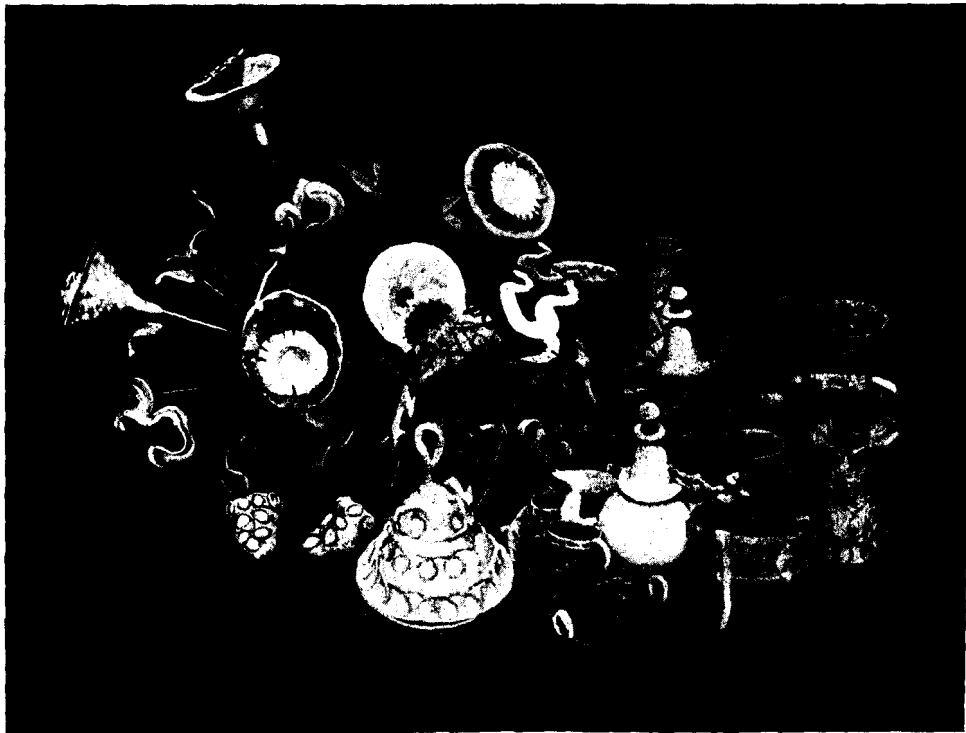


Fig. 1. — Corbeille de sucreries marocaines. A gauche : oiseaux et fleurs en bouquet
A droite : ustensiles et récipients divers.



Fig. 2 — Sucreries marocaines. En haut : formes de vases. En bas : formes de bijoux.



Fig. 3. — Corbeille de sucreries marocaines. A droite et en haut : hache et cavalier monté.
En bas : ustensiles et récipients divers.



Fig. 4 — Sucreries marocaines en forme de corbeille, de samovar, de vasque, de lampe, etc.

1° Récipients divers : *šetla*, chaudron à anse mobile; *zâfa*, bol à pied; *moqla*, poêle à main; *moqla marrokîya*, sorte de marmite; *kasrôna*, casserole; *mhabqa*, verre à pied; *mgorfa*, cuiller ou louche à long manche, imitée des cuillers indigènes en bois; *téfôr*, corbeille avec haut couvercle conique; *mressa*, aspersoir à pied et à long col; *kâs*, tasse ou petit verre; *sebniya*, soucoupe; *sânîya*, plateau; *berrâd*, théière avec anse, tube évicteur et couvercle sur charnière; *bâbôr*, samovar avec tous ses organes démontables; *mbehra*, brûle-parfums imité de l'objet similaire en cuivre; *qoffa*, panier; *borma*, marmite avec son couvercle à trous, *keskâs* et son brasero, *mejmer*; *tâs*, lave-mains à double fond et à anses fixes; *berrâda*, jarre à eau juchée sur son bâti, *mahmel*; *jebbâna*, bol avec couvercle; *gellât*, bouilloire placée sur son brasero, *mejmer*; *hoçsa*, vasque sur le rebord de laquelle se penche un oiseau qui se désaltère, etc.

2° Appareils d'éclairage : *qandîl*, lampe à huile; *trîya*, candélabre dont chacune des branches porte un cierge (en sucre également).

3° Bijoux : *blâret*, *hras*, ou *mfâtel*, anneaux d'oreilles; *debâlej*, bracelets; *hâtem*, bague.

4° Instruments de musique : *tarombîta*, trompette de cavalerie; *gîta*, clarinette; *gûwâl*, tambourin.

5° Objets divers : *mokaqla*, fusil; *serbil*, babouches brodées; *sâqôr*, hache à deux tranchants, munie d'anneaux comme celle des Hamadcha.

6° Fleurs : *nûwâr*, analogues à des fleurs de liseron.

7° Quelques représentations animées : *ferrûj*, oiseau monté sur un jonc; *'aud*, cheval qu'enfourche quelquefois son cavalier, *mûlâh*. Ces représentations, comme celles de beaucoup d'autres objets paraissent s'inspirer de jouets, en fer blanc estampé et peint, importés par le commerce européen et vendus surtout à la fête de l'Achoura. Il ne semble pas qu'on y retrouve la spontanéité qui caractérise les pâtisseries du ma'Allem Zemmouri, précédemment signalées dans *Hespéris*.

Telles sont les formes les plus familières au Mekkassi, qui d'ailleurs peut en faire d'autres, sur simple demande, et même exécuter d'importantes pièces montées si l'on y met le prix. Les proportions, sont généralement bien observées et, lorsqu'elles sont réduites ce qui est le cas le plus fréquent, les déformations n'enlèvent rien au caractère.

Notre confiseur travaille en moyenne cinq heures par jour, utilisant environ 1 kilo à 1 kilo 500 de sucre au prix de 4 francs le kilo, qu'il revend, transformé, 12 à 18 francs. Il triple ainsi le prix de la matière première et s'assure un salaire quotidien de 8 à 12 francs, dont il s'estime satisfait.

Prosper RICARD.

Note sur le « Nfir »

(Trompette du Ramaḍān.)

Historique (1). — L'instrument que les Européens connaissent sous le nom de « trompette du Ramaḍān » et que les Marocains appellent *nfir* est d'importation relativement récente au Maghreb, du moins sous sa forme et sa destination actuelles. La tradition orale, en effet, et les chroniqueurs s'accordent sur son origine andalouse. Fès l'aurait empruntée à Cordoue et les Maures d'Espagne s'en seraient servi à l'imitation des « Francs » et l'auraient appelée tout d'abord comme eux *bōq* (بوق). Et il est hors de doute que le mot et la chose reviennent en définitive à la *buccine* romaine, (de *bucca*, bouche).

On la retrouve en Espagne dès les premiers siècles de l'hégire. Mais ce n'est qu'en l'année 752 (1351-52) sous le règne du Sultan mérinide Abū-'Inān Ibn Abī-l-Ḥasan que cette trompette fut introduite à Fès par les Banū l-'Azafi, famille célèbre de Ceuta. Abū 'Inān fit construire à cette occasion, en chacun des trois quartiers de Fès, un fortin dominé par une tour assez élevée d'où les appels d'alarme du *bōq* étaient lancés. Ce fut le « *borj ʿel-buwāqīn* » (fortin des buccinateurs). Celui des Andalusīyīn se trouvait à proximité de la mosquée des Qarawīyīn, face au souq des chandelles. Celui des Lēmtīyīn, situé près de la fontaine d'ed-Damnāti, existe encore. Comme il appartient aux chorfa d'Ouezzan, on le désigne sous le nom de *dār-eḍ-Ḍmāna*, (« maison de la garantie ») surnom de la famille chérifienne d'Ouezzan. Le troisième, qui se trouvait dans la 'Adwa, est aujourd'hui détruit. Le *bōq* reçut par la suite le nom arabe de *nfir*, mot qui signifie « troupe de gens armés ». De Fès, le *nfir* se répandit ensuite dans tout le Maroc, détrônant peu à peu le *ṭbēl* de Sīdī 'Alī El-Gūmi, sorte d'énorme tambour en usage aux armées sous les Almohades.

Tandis que le *nfir* était introduit au Maroc, sa destination primitive était modifiée en Espagne, où on commençait à l'employer pour réveiller les fidèles pendant les nuits du Ramaḍān. Le Maghreb ne suivit à cet égard l'exemple de l'Andalousie qu'au ix^e siècle, époque où les *neffār* et les *ḡēyyāṭ* furent admis à sonner au haut des minarets, en dépit de l'interdiction du Prophète :

لَعْنُ اللَّهِ لِحَيْةٍ بُوْفَهَا زَمَارٌ

« Dieu maudisse la barbe qui a au-dessus d'elle une flûte. »

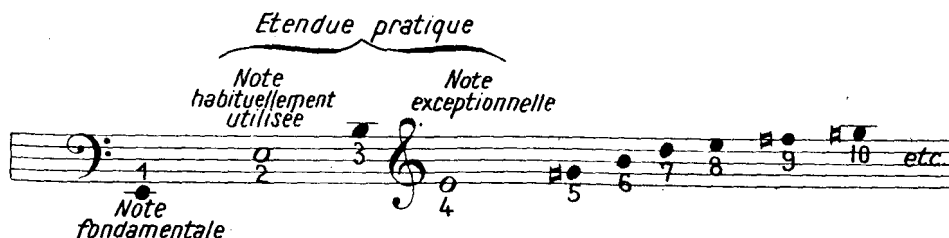
(1) Je dois ces renseignements à Si Moḥammed en Naṣīri, fils de l'historien salétin et à Si Moḥammed es-Solejmāni, de Fès.

Caractéristiques. — Au temps de sa splendeur, cette trompette dut être d'un précieux airain — en « alliage des sept métaux » disent certains. Actuellement, elle est fabriquée au Sûq es-Sëffârïn avec du cuivre jaune, par un seul ouvrier dont c'est une spécialité et un monopole, — à vrai dire peu lucratif, — car il la considère comme un objet du culte et il lui faut une autorisation des Habous pour exécuter toute commande.

Le tube est obtenu par la courbure d'une feuille de métal dont on soude les bords après superposition, et non par adduction ou encastrement ainsi qu'on opère en Europe.

D'une longueur totale variant entre 1 m. 80 et 2 m., le *nfir* comprend trois corps d'égale longueur qui s'encastrent l'un dans l'autre bout à bout et constituent un tube sonore droit. Chacun de ces corps porte à la partie supérieure et près de la bague de raccord une anse minuscule grossièrement soudée. Lorsque la trompette est montée, une simple ficelle enroulée autour du tube relie ces trois anses et assure la rigidité de l'instrument. Le premier corps est muni en outre d'une embouchure à cuvette évasée, au diamètre d'environ 28 mm., soudée au tube et aussi mince que lui. Les deux corps supérieurs ont un diamètre théoriquement constant de 12 à 13 mm. Le troisième s'évase uniformément de la bague à l'extrémité et forme le pavillon de l'instrument au diamètre maximum de 90 mm.

Le *nëffâr* (joueur de *nfir*) ne donne qu'une seule note, qui se trouve être le second harmonique du tube. La hauteur de cette note variant, bien entendu, à l'inverse de la longueur de l'instrument le modèle de 1 m. 83 donne le *mi* indice 2, celui de 2 m. donnant environ le *ré* situé une seconde plus bas. Très exceptionnellement, et pour un motif précis que nous connaissons plus loin on donne parfois l'octave supérieur — soit le *mi* ou le *ré* indice 3 qui constitue le quatrième harmonique du tube. Ses caractéristiques sonores sont donc les suivantes.



L'émission du son se fait, comme dans tous nos instruments à embouchure, par vibration des lèvres, mais l'art du *nëffâr* (de *nëffër* « jouer du *nfir* ») ne connaît pas l'attaque incisive de nos trompettes. Il a un jeu progressif et flou, autrement dit : il « pousse » le son, selon le plus mauvais style. D'ailleurs, il avoue n'avoir que de très lointains rapports avec

les musiciens proprement dits et leurs divers instruments qu'il confond sous la dénomination générale de *dēndēna* (دندنة). Jouer du clairon c'est *dēndēn*. Jouer du *nfir* c'est *nēffēr*, c'est-à-dire répéter rituellement un son donné, quel qu'il soit, mais toujours le même. C'est pourquoi, malgré des différences assez grandes dans leurs dimensions, les *nfir* sont toujours soigneusement accordés par paires, le groupe normal des exécutants étant de deux.

Voilà en quoi consiste surtout l'originalité, — assez faible à la vérité — du *nfir* : c'est un chanteur réduit à l'état de « bruiteur », et de ce fait, il appartient plutôt, dans l'orchestre populaire marocain, à la catégorie des instruments à percussion.

Rôle social. — Avec leur acolyte, le *ǧeyyāṭ* et leur compère le *dēqqāq* (frappeur), les deux *nēffār* répondent assez bien à nos anciens veilleurs de nuit. Mais ils ne remplissent cet office que pendant le mois du Ramaḍān.

Tout d'abord, ils doivent annoncer la première nuit du jeûne dès que la nouvelle lune a été aperçue. Ils déploient pour cela toute la puissance de leur souffle pendant une demi-heure. Après quoi vont commencer chaque nuit les sonneries rituelles, qui sont au nombre de quatre.

1^o *La Chēf'a.* — Une demi-heure environ après la prière du '*acha* qu'on désigne alors sous le nom de *ṣalāt ech-chēf'a* (« Prière de l'intercession »), la première sonnerie, appelée *Chēf'a* retentit, au signal du *nēffār* en chef, qui reçoit à Qarawīyīn, les ordres du *muwaqqit* « le chronométréur ». Les deux *nēffār* développent leur concert, par petites phrases alternatives qui s'enchaînent sans interruption, l'un attaquant la conclusion de l'autre et réciproquement :

1^{er} nēffār
den, den, den, de-re de re den etc.

2^e nēffār
de-re den, den, den, de-re

Ayant fait ensemble le tour du minaret avec cette cadence, ils passent à une autre plus variée : on ajoute par exemple une note à la mesure à 2/4 qui devient mesure à 3/4 et ainsi de suite (1);

(1) Cette rythmique a d'ailleurs été étudiée avec quelques variantes de détails ; le principe demeurant de même, à savoir l'allongement de la mesure et la précipitation du mouvement, *Hespéris*, 1923, 2^e trimestre.

2° *Le 'auda*, ou *dëqqāq*. — Deux à trois heures après la *chëf'a*, selon qu'on se trouve en été ou en hiver, on sonne le *'auda* ou *dëqqāq*, qui réveille le frappeur. Celui-ci va prolonger jusqu'au fond des plus noires ruelles l'injonction sacrée. Muni d'un maillet en olivier (*zërwāta*) dont la tête arrondie est recouverte de clous — autre instrument rituel — il va cogner à toutes les portes de son quartier. Et tandis qu'il lance son air consacré :

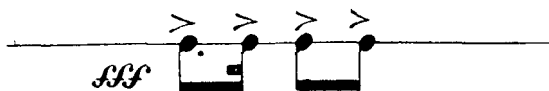
عِبَادِ اللّٰه
نَوْضُوا تَسْحَرُوا فِي طَاعَةِ اللّٰه
يَرْحَمُنَا وَيَرْحَمُكُمُ اللّٰه

« Adorateurs de Dieu. Levez-vous pour faire le repas du *Shôr* dans l'obéissance de Dieu. Dieu vous ait en sa miséricorde ainsi que nous ».

m°d°

Ai - ba - d Al - la - h' Nou ðou tsehrou fi taât Al -
la - h ier-ham-na ouir-ham-koum Al - la - h

Il ponctue sa large phrase de quatre coups de *zërwāta* assésés aux portes sur un rythme assez drôle :



3° *La hamqa* (la folle). — En une demi-heure, le *dëqqāq* doit avoir fini sa ronde. S'il s'est attardé, la *hamqa* le gourmande par quelques notes jetées au hasard, comme les paroles incohérentes d'une folle : « Hâte-toi! Il est temps que tu te taises. Tais-toi donc! » Et le forcené frappeur précipite ses pas et ses coups de maillet. Puis tout rentre dans l'ordre et le silence pour une nouvelle demi-heure.

4° *La qët'at 'es-Shôr* (la coupure du *shôr*). — Cette fois le travail est long, il dure une heure et demie. C'est le dernier moment de la nuit, celui qu'on doit mettre à profit jusqu'à la dernière minute pour bien manger, afin d'être armé solidement contre le jeûne du jour. Mais le *nëffār* ne souffle pas pendant tout ce temps sans interruption. Il accomplit sa tâche

par petits morceaux séparés de quelques pauses. A la fin, une note aiguë domine le bruit des autres *nfir*. C'est le *merchaq* (المرشوق) le signal de la fin, que le *nëffar* en chef a lancé de « la mosquée-mère » d'El-Qarawiyin, en utilisant l'octave du son habituel, cette note exceptionnelle dont il a été question plus haut.

Vers le milieu du Ramadân, les musiciens réveillonneurs ajoutent à leur office nocturne quelques petites aubades sans prétention, qui leur valent de menus « fabor » de la part des habitants du quartier. C'est tout juste de quoi arrondir le maigre salaire — dix à douze réaux environ — que leur alloue le *nâdir* des Habous.

Les *nëffar* ne jouent pas sur tous les minarets, notamment à Moulay-Idris. Par contre, ils sont tenus de fournir deux musiciens à El-Qarawiyin, à la mosquée des Andalous, à Er-Ršif, à la Bū-'Anāniya, à Sidi 'Abd Allāh el-Mëkkī; et un seul à Ben-Şowāl, à Ech-Chrābliyin : le reste à l'avenant jusqu'à concurrence d'une vingtaine.

Les *nëffar* sont groupés à Fès en une corporation de vingt membres, ayant à sa tête un *amīn* (syndic) placé sous les ordres du *mohtasëb*. Ainsi qu'on peut s'en douter, ils exercent tous quelque métier manuel, car ils n'ont guère de profit à attendre de leurs talents.

D'ailleurs les musulmans bien nés méprisent profondément l'artiste et sa trompette. Ils sont passés en proverbe. Un ennemi vous veut-il du mal? Dites-lui donc : « *Gëyyet, u tëbbel, u-nëffër...* » « Joue de la musette, tambourine et claironne ». « Fais ce que tu voudras »!

« ...Autrefois, nous apprend M. Jourda, cette corporation était beaucoup plus importante car elle était utilisée par les particuliers au même titre que les musiciens de cortège; cette pratique a cessé à la suite d'une intervention du Medjles el Baladi de Fès qui a donné comme raison principale, la nécessité de réduire les frais causés par les différents épisodes de la vie familiale (accordailles, mariages, naissances, etc...) » (*Enquête sur les corporations de Fez*).

Nul ne peut prédire cependant la disparition prochaine de ce pittoresque accessoire du Ramadân marocain. La coutume sera encore là plus forte.

Bibliographie

Miguel ASÍN PALACIOS, *Abenházim de Córdoba y su historia crítica de las ideas religiosas*, tome I, Publications de la Real Academia de la Historia, 1 vol. in-8°, 346 pp., Madrid, 1927.

On sait la place éminente qu'ont tenue dans l'histoire de la philosophie médiévale de grands penseurs musulmans et juifs espagnols tels qu'Avicenne ou Avempace, Avicbron ou Maïmonide. Il en est un autre dont le nom est peut-être moins connu et qui pourtant fut l'un des savants les plus géniaux et les plus féconds, non seulement de l'Espagne arabe, mais du monde de l'Islam tout entier : Abū Muḥammad 'Alī Ibn Ḥazm, né à Cordoue en 384/994. Sa famille n'était convertie que depuis peu de temps : son arrière-grand-père était encore chrétien. Quant à son père, il remplissait l'une des plus hautes fonctions de l'État à la fin du califat umayyade, comme vizir du ḥāgīb 'āmiride al-Manṣūr, d'abord, de son fils al-Muzaḥḥar ensuite. 'Alī Ibn Ḥazm eut une vie excessivement agitée, au milieu des troubles qui marquèrent la chute des califes de Cordoue et la naissance dans toute la Péninsule des divers petits royaumes indépendants. Après avoir poussé fort loin ses études dans la capitale de l'Andalousie, il fut à plusieurs reprises

vizir des souverains de l'éphémère restauration umayyade. Il finit par se retirer à Játiva et se livrer uniquement à l'étude ; la fin de sa vie reste encore assez dans l'ombre.

Les nombreux ouvrages d'Ibn Ḥazm témoignent d'une érudition fort étendue en même temps que d'une originalité peu commune. Il fut l'un de ces étonnants polygraphes musulmans qui pouvaient briller dans les disciplines les plus diverses avec un succès égal. Ibn Ḥazm fut à la fois littérateur, poète et historien, théologien, juriste et philosophe, et en même temps écrivain politique et polémiste d'une rare aptitude. C'est d'une plume alerte qu'il écrivit son charmant *Tauḥ al-ḥamāma*, édité par Pétrou à Leyde en 1914, ce traité sur l'amour tout empreint d'une fine psychologie et émaillé d'anecdotes du plus haut intérêt sur la société musulmane de Cordoue au début du XI^e siècle. Sa *Ḡamharat al-ansāb* est un document historique de première importance. Enfin, et surtout, c'est à ses ouvrages théologiques qu'il doit le plus de sa renommée. Son œuvre magistrale est son exposé et sa critique du judaïsme, du christianisme et des diverses opinions religieuses de l'Islam, le *Kitāb al-Faṣl fī 'l-milal wa 'l-ahwā' wa'n-nihal* publié pour la première fois au Caire il y a vingt-cinq ans.

On comprend qu'une physionomie aussi peu commune ait attiré et séduit du premier coup M. Miguel Asín, l'un des savants dont l'Espagne a le droit d'être le plus fière aujourd'hui : sa belle étude sur l'eschatologie musulmane dans la « Divine Comédie » excita à son apparition la curiosité et l'admiration du monde scientifique d'Europe, pendant qu'elle lui valait dans son pays la plus flatteuse renommée. Le travail qu'il entreprend aujourd'hui de consacrer à Ibn Ḥazm et à son « Histoire critique des idées religieuses » ne fera pas moins date parmi les travaux d'islāmologie. M. Miguel Asín, dans une introduction substantielle, trace le plan de son étude, qui doit comprendre deux parties : « un exposé détaillé de la vie d'Ibn Ḥazm en ses différentes phases, comme homme, comme politique, comme littérateur, comme penseur et comme créateur d'un système et d'une école » ; la seconde : « une analyse totale de son œuvre-maîtresse, l'histoire critique des religions, hérésies et écoles, accompagnée de la traduction espagnole de ceux des chapitres qui, par leur valeur philosophique ou théologique, méritent d'être connus en entier. »

C'est donc à la biographie d'Ibn Ḥazm qu'a trait ce premier volume, qui sera suivi de plusieurs autres. L'auteur s'y occupe successivement de l'origine d'Ibn Ḥazm, de sa famille, de son enfance, de ses amours juvéniles (d'après le *Tauḳ al-ḥamāma*), de sa vie politique et de ses idées sur la succession califienne, de sa vie littéraire, de sa préparation juridique, et

après un chapitre consacré à l'évolution du droit musulman, il trace un portrait de son personnage d'abord rallié à l'école šāfi'ite, puis à l'école zāhirite ; puis, M. Asín montre comment Ibn Ḥazm étendit à la théologie dogmatique son criterium juridique zāhirite et essaya de mettre en harmonie la religion et la foi. Les chapitres suivants s'intitulent : Ibn Ḥazm polémiste, Ibn Ḥazm à Majorque, caractère d'Ibn Ḥazm, sa retraite et sa mort, ses œuvres, et enfin son école, avec une revue de ses disciples jusqu'au x^e siècle de l'Hégire.

Je souhaite que tous ceux qu'intéresse à quelque titre l'histoire de la civilisation musulmane d'Occident tirent le profit et l'agrément que j'ai trouvés à lire le nouvel ouvrage de M. Miguel Asín, qui sait allier au souci de l'érudition la plus sûre celui d'une forme à la fois claire, précise et d'une sobre élégance.

E. LÉVI-PROVENÇAL.

Julián RIBERA, *Historia de la conquista de España de Abencollá en Córdoba*, « Colección de obras arábigas de historia y geografía, que publica la Real Academia de la Historia », t. II, 1 vol. in-8^o, XXXI-186-231 pp., Madrid, 1926.

Au milieu du siècle dernier, l'Académie royale d'Histoire d'Espagne avait entrepris la publication d'une série d'ouvrages arabes de géographie et d'histoire relatifs à la Péninsule ibérique. Le premier volume de cette collection parut en 1867 : il contenait le texte arabe d'une chronique ano-

nyme du xv^e siècle, intitulée *Aḥbār maǧmū'a*, édité avec une traduction espagnole et divers appendices par E. Lafuente y Alcántara. A cette époque, la même compagnie savante chargea l'un de ses membres les plus qualifiés, Pascual de Gayangos, de publier, dans la même collection, un texte historique non moins intéressant sur la première période de l'histoire de l'Espagne musulmane, le *Ta'riḥ Faḥ al-Andalus* d'Ibn al-Ḳūṭīya. C'est le manuscrit 1867 (actuel) du fonds arabe de la Bibliothèque nationale de Paris, à la fois l'*unicum* de l'œuvre d'Ibn al-Ḳūṭīya et de la chronique *Aḥbār maǧmū'a*, qui devait servir de base à l'établissement du texte. L'importante charge confiée à P. de Gayangos au British Museum ne laissa pas à cet orientaliste beaucoup de loisirs pour compléter son travail, au fur et à mesure de la composition typographique. Grâce à la collaboration de Saavedra et de Codera, le dernier bon à tirer de la partie arabe fut néanmoins donné en 1868. Mais la traduction espagnole qui devait l'accompagner ne fut jamais remise par P. de Gayangos : le texte arabe imprimé ne fut pas publié et le tirage demeura en dépôt à l'Académie d'Histoire. Celle-ci chargea enfin, il y a quelques années, l'un de ses membres éminents, D. Julián Ribera, de traduire l'œuvre d'Ibn al-Ḳūṭīya. Celle-ci paraît donc aujourd'hui dans le même volume, avec la date de 1868 pour le texte arabe et celle de 1926 pour la traduction espagnole.

Ibn al-Ḳūṭīya vivait au milieu du x^e siècle à Cordoue : il y mourut

en 367/977. Son nom curieux, « le fils de la Gothe », rappelait l'origine de sa famille ; l'un de ses ancêtres avait, en effet, épousé la fille d'un seigneur goth d'Espagne, Oppas : la princesse Sara, qui était allée jusqu'à Damas rendre visite au calife Hišām b. 'Abd al-Malik. Ibn al-Ḳūṭīya passait à son époque pour l'un des plus grands savants de l'Espagne. Il a laissé en plus de sa chronique un ouvrage de philologie, le *Kitāb al-af'āl*, publié par I. Guidi, à Leyde, en 1894.

Le *Ta'riḥ Faḥ al-Andalus*, comme l'indique le titre, retrace les divers événements qui occasionnèrent et suivirent la conquête de l'Espagne par les Musulmans ; la relation se poursuit jusqu'au règne du calife umayyade de Cordoue 'Abd ar-Raḥmān III. Il y a bien longtemps que cette chronique avait été signalée en Espagne et Dozy s'en servit à maintes reprises pour ses travaux, surtout pour son *Histoire des Musulmans d'Espagne*. Dès 1853, Charbonneau tirait du manuscrit de Paris la traduction du chapitre relatif au règne d'al-Ḥakam b. Hišām (*Journal asiatique*, 1853, I, 458-474) et, trois ans après, celle du début de l'ouvrage (*ibid.*, 1856, II, 428-482). Plus tard, dans le recueil publié par l'École des Langues orientales vivantes à l'occasion du VIII^e Congrès international des Orientalistes tenu à Stockholm en 1889 (*Public. de l'École des Langues orientales vivantes*, III^e série, t. V, I, p. 219-280), Houdas donnait le texte et la traduction de la première partie de l'histoire d'Ibn al-Ḳūṭīya. Enfin, en

1924, dans ses *Extraits inédits relatifs au Maghreb*, où l'on trouve des documents intéressants à côté d'une bien médiocre traduction de l'Anonyme sa'dien et de notes reflétant trop souvent une humeur rancunière, E. Fagnan a complété la traduction de Cherrhonneau (p. 194-255).

On sait la haute valeur de D. Julián Ribera, le disciple le plus cher, avec D. Miguel Asín, du regretté Codera. Il a joint à sa traduction du *Fath* une pénétrante introduction sur Ibn al-Kūṭīya et son œuvre, des corrections au texte de 1868 d'après une photographie du manuscrit de Paris lui-même et une traduction des passages relatifs à la conquête de l'Espagne qui sont contenus dans le *Kitāb al-imāma wa 's-siyāsa* faussement attribué à Ibn Kūtaiba. Espérons que le savant académicien espagnol n'arrêtera pas là sa belle activité scientifique et que, de sa retraite de Carcagente, au cœur de son cher pays valencien, il continuera, comme il l'a fait depuis la mort de son maître, à diriger et à stimuler les arabisants d'Espagne.

E. LÉVI-PROVENÇAL.

Antonio PRIETO y VIVES, *Los reyes de taifas, estudio histórico-numismático de los musulmanes españoles en el siglo V de la hégira (XI de J. C.)*, dans les publications de la « Junta para ampliación de estudios e investigaciones científicas, Centro de estudios históricos », 1 vol. in-4^o, 279 pp., 15 planches hors-texte, Madrid, 1926.

L'auteur, qui a déjà publié en 1915 une bonne étude sur la réforme moné-

taire des Almohades dans les *Miscelánea* édités par le « Centro de Estudios históricos », et qu'il ne faut pas confondre avec un autre numismate espagnol, presque son homonyme et peut-être son parent, M. Antonio Vives Escudero, explique au début de son livre comment il fut amené à écrire une étude d'ensemble sur les « reyes de taifas », c'est-à-dire les petits souverains qui se déclarèrent indépendants en Espagne musulmane au XI^e siècle, lors de la carence de la dynastie des califes umayyades de Cordoue. « Pour cette période, dit-il, aussi intéressante que compliquée et obscure, l'histoire et la numismatique se prêtent un mutuel appui ; des faits numismatiques incompréhensibles s'expliquent à la lumière de l'histoire, cependant que des faits historiques obscurs ou ignorés s'éclairent et se confirment par la numismatique. »

L'histoire de ces petits souverains, jusqu'à la conquête de l'Espagne par les Almoravides, avait été déjà tracée en ses grandes lignes par R. Dozy, dans le dernier volume de son *Histoire des Musulmans d'Espagne* ; il fut le premier à en donner une liste chronologique détaillée. Cette liste fut complétée et rectifiée plus tard par Codera dans sa *Numismática arábigo-española* (1879). Les principales sources historiques arabes qui nous renseignaient sur ce siècle de l'Espagne musulmane étaient, d'autre part, celles dont Dozy rassembla les passages relatifs au royaume de Séville dans ses *Scriptorum arabum loci de Abbadidis*. Enfin, la publication par mes soins, d'après un manuscrit de l'ès, du tome

troisième du *Kitāb al-Bayān al-muġrib* d'Ibn 'Idārī, actuellement sous presse, va apporter à l'histoire des *mulūk at-tawā'if* de la Péninsule un important appoint documentaire.

Ces sources — sauf évidemment la dernière — ont été mises en œuvre avec conscience par M. A. Prieto y Vives, dans la première partie de sa monographie, relative à l'histoire espagnole au XI^e siècle, depuis la révolution de Cordoue jusqu'à la fin des « taifas ». Il y étudie successivement à grands traits les royaumes berbères, les royaumes slaves (c'est-à-dire fondés par des 'āmirides proprement dits ou des affranchis 'āmirides dans le Levant de la Péninsule; mais au moins, les premiers n'étaient pas des *ṣakāliba*), la frontière supérieure, la frontière inférieure et le royaume de Séville. Le même classement sert ensuite pour la seconde partie, consacrée à l'étude numismatique de ces royaumes, et la troisième, où sont décrites les monnaies correspondantes. A la suite vient un utile index des *laḳab* honorifiques qui furent portés en Espagne à cette époque par les petits dynastes : ils ont la même importance pour la datation des dinars et des dirhams que l'indication des salutations impériales et des puissances tribunitiques dans l'épigraphie et la numismatique de l'empire romain. Quinze planches hors texte reproduisent les pièces les plus rares et les plus intéressantes de la période étudiée.

M. A. Prieto y Vives a droit à des éloges, autant pour sa courte étude historique que pour son répertoire

précis et complet des monnaies musulmanes espagnoles du XI^e siècle : ce qu'il apporte de documentation nouvelle et rassemblée avec méthode et intelligence serait à lui seul du plus haut prix.

E. LÉVI-PROVENÇAL.

A. GONZALEZ PALENCIA, *Historia de la España musulmana* (Colección Labor, Biblioteca de iniciación cultural, n^o 69), Barcelone-Buenos-Aires, Editorial Labor 1925, 1 vol. in-12, 182 pp., 48 grav. et 12 planches.

Ce petit volume fait partie d'une collection de manuels de volume réduit qu'une maison d'édition hispano-argentine se propose de publier dans les branches les plus variées de la science. Elle se devait d'accorder une place spéciale à l'histoire de la péninsule ibérique sous la domination musulmane, que l'Espagne éclairée d'aujourd'hui revendique comme une des parties — et non des moins glorieuses, au moins en ce qui concerne la civilisation arabe andalouse — de son histoire nationale. Le soin d'écrire ce petit manuel a été confié à M. A. González Palencia, professeur-adjoint de langue et littérature arabe à l'Université centrale de Madrid et déjà connu par divers travaux estimables, dont les principaux ont paru en 1915 dans les *Miscelánea de estudios y textos arabes* publiés dans la collection de l'actif « Centro de estudios históricos » madrilène. Étant donné la place restreinte dont il disposait, l'auteur ne pouvait prétendre présenter au public autre chose

qu'un résumé de l'histoire politique et de l'histoire de la civilisation des Musulmans d'Espagne. Il s'en est acquitté avec aisance, en rendant l'hommage qu'il fallait à ses illustres prédécesseurs en la matière, les historiens R. Dozy et Francisco Codera.

La première partie, qui traite de l'histoire des Musulmans d'Espagne, comprend neuf chapitres, depuis l'invasion arabe jusqu'à l'expulsion définitive des *moriscos* par Philippe III, au début du XVII^e siècle. On y signalera particulièrement de bons tableaux, clairs et exacts dans l'ensemble, des diverses petites dynasties espagnoles des « reyes de taifas », auxquelles M. A. Prieto Vives vient de consacrer de son côté l'étude historico-numismatique signalée plus haut. La seconde partie apparaît comme la plus originale de ce travail. On y trouve des chapitres distincts sur les classes sociales, l'organisation politique et religieuse, la vie économique, l'enseignement, la culture andalouse et les centres d'études célèbres, les beaux-arts, le costume et les influences mutuelles des civilisations musulmane et chrétienne. Une illustration abondante et choisie avec le goût et la dévotion d'un érudit épris des trésors artistiques et archéologiques de son pays enrichit et éclaire le texte de ce petit livre fort bien présenté.

E. LÉVI-PROVENÇAL.

P. Melchor M. ANTUNA O. S. A., *El polígrafo granadino Abeneljatib en la Real Biblioteca del Escorial, Estudio bibliográfico*, 1 vol. in-8°, 52 + 20 pp., Real Ministerio de Fomento (1926)

de la revue des PP. Augustins de l'Escorial *La Ciudad de Dios*, 1926.

Le jeune et distingué P. Melchor, qui dirige depuis quelques mois la Bibliothèque Royale de l'Escorial, est à l'heure actuelle l'un des arabisants espagnols les plus en vue. Après avoir complété ses études d'arabe en Syrie, il s'est adonné à l'étude bibliographique et littéraire de l'Espagne musulmane, et il se trouve mieux que quiconque placé pour étudier sur place les manuscrits arabes les plus importants de la célèbre collection du monastère de San Lorenzo. Il nous offre aujourd'hui dans ce petit volume un tableau détaillé des œuvres du célèbre polygraphe andalou Lisân ad-dîn Ibn al-*Ĥaṭīb*, qui existent en manuscrits à l'Escorial. L'œuvre-maîtresse de cet écrivain est l'*Iḥāṭa*, la grande histoire politique et littéraire de Grenade; deux copies fragmentaires s'en trouvent à la Bibliothèque Royale; elles serviront, comme les manuscrits de Paris, de Londres, de Berlin et de Madrid, à compléter les exemplaires marocains de ce monumental ouvrage en vue d'une édition critique complète.

La monographie du P. Melchor constitue un complément important aux notices déjà rédigées sur la bibliographie d'Ibn al-*Ĥaṭīb* par Casiri et Pons Boigues, et ceux qu'intéresse le vizir-écrivain de la cour naŕside de Grenade la liront avec intérêt et la consulteront avec fruit.

E. LÉVI-PROVENÇAL.

STANLEY LANE-POOLE, *The Mohamadan dynasties*. Chronological and genealogical tables with historical introductions. Paris, P. Geuthner, 1925, 1 vol. in-12, xxviii-361 pp.

Deux mots pour signaler la réédition par le procédé de reproduction anastatique de ce commode ensemble de tableaux des dynasties musulmanes. On eût souhaité pour cette réimpression une mise à jour, ce qui eût nécessité, c'est vrai, une nouvelle composition typographique de tout le volume.

E. LÉVI-PROVENÇAL.

A.-J. WENSINCK, *A Handbook of early muhammadan tradition, alphabetically arranged*, 1 vol. petit in-4^o, xviii-269 pp., Leiden, E. J. Brill, 1927.

L'éminent professeur de langues sémitiques à l'Université de Leyde, M. A. J. Wensinck est, à l'heure actuelle, l'un des orientalistes les plus compétents en matière de tradition musulmane et l'incomparable documentation de ses travaux sur les premières institutions de l'Islām suppose un dépouillement préalable et personnel de l'immense littérature du *hadīṭ*. M. Wensinck, en publiant aujourd'hui ses fiches, rend un remarquable service à tous les islāmistes européens; les répertoires arabes publiés en Orient pour quelques rares *corpus* de traditions, et auxquels il leur fallait avoir recours jusqu'ici, étaient fort incomplets et souvent erronés. Celui qu'a établi M. Wensinck embrasse toutes les traditions contenues dans le *Ṣaḥīḥ* d'al-Buḥārī,

celui de Muslim, les *Sunan* d'Abū Dā'ūd, le *Ṣaḥīḥ* d'at-Tirmidī, les *Sunan* d'an-Nasā'ī, celles d'Ibn Māǧā, le *Musnad* d'ad-Dār'imī, le *Muwaffā'* de Mālik b. Anas, le *Maǧmū' al-fīḥ* de Zaid b. 'Alī (publié à Milan en 1919 par E. Griffini), les *Ṭabaḳāt* d'Ibn Sa'd, le *Musnad* d'Ibn Ḥanbal, celui d'at-Tayālisī, la *Sīra* d'Ibn Hiṣām et le *Kitāb al-Maǧāzī* d'al-Wāḳidī. Les sujets des traditions contenues dans ces recueils ont été groupés par ordre alphabétique, dans certains cas, sous l'*iṣṭilāḥ* arabe en transcription, dans d'autres sous le nom anglais. Félicitons sans réserve M. Wensinck d'avoir trouvé, malgré le temps qu'il consacre à la rédaction générale de l'*Encyclopédie de l'Islām*, celui de nous offrir un si bel et si utile instrument de travail.

Le livre de M. Wensinck vient de me permettre de mesurer une fois de plus l'étendue des connaissances et la mémoire de plusieurs savants musulmans du Maroc auxquels on ne craint pas de continuer à donner dans le pays le nom enviable entre tous de *muḥaddīṭ*. Je suis bien obligé de reconnaître que, s'ils ne se servent pas d'index pour se retrouver dans la littérature des traditions, leur mémoire prodigieuse y supplée du premier coup et de façon souvent exhaustive.

E. LÉVI-PROVENÇAL.

Georges-S. COLIN, *El-Maqṣad (Vies des Saints du Rif)* de 'ABD EL-ḤAQQ EL-BADISI, traduction annotée, volume XXVI des *Archives Marocaines*, Publication de la Section Sociologique des Affaires Indigènes du Maroc, 1 vol.

in-8°, 254 pp., Paris, H. Champion, 1926.

J'avais, il y a quelques années, dans mes *Historiens des Chorfa* (p. 221-222), fourni quelques renseignements sur un recueil de biographies intitulé *al-Maḥṣad aš-šarīf* et consacré aux saints du Rif à la fin du moyen âge par un lettré du nom d'Abū Muḥammad 'Abd al-Ḥaḳḳ b. Ismā'il al-Bādīsī, d'après un manuscrit de cet ouvrage conservé à la Bibliothèque générale du Protectorat français au Maroc (cf. mon *Catologue*, p. 140-141).

C'est d'après ce manuscrit et deux autres, appartenant l'un à la Section Sociologique des Affaires Indigènes, l'autre à un lettré de Fès, que M. G.-S. Colin a établi une traduction française du *Maḥṣad*. Ai-je besoin de dire qu'elle est excellente et qu'elle suit pas à pas le texte arabe, parfois même trop littéralement à mon gré? Les trois manuscrits utilisés fournissent deux versions de l'œuvre d'al-Bādīsī, mais il faut espérer que, malgré cet inconvénient, M. Colin nous en donnera quelque jour prochain une édition critique.

Une introduction fournit des renseignements sur l'auteur de ce recueil hagiographique, sur l'œuvre elle-même, les manuscrits, enfin la langue qui est « classique, correcte, simple et claire ». M. Colin y a cependant relevé un certain nombre de provincialismes qu'il a signalés et expliqués dans son appareil de notes, fort étendu et complet. Il faut enfin savoir gré à M. Colin d'avoir apporté dans sa traduction une innovation fort loua-

ble et utile : un catalogue méthodique des principaux renseignements fournis par l'œuvre d'al-Bādīsī, aussi bien sur la géographie physique et ethnique et la zoologie que sur la sociologie et l'histoire. Une carte de répartition géographique des saints du Rif, qu'on eût souhaitée plus complète et d'une échelle moins réduite, termine ce nouveau volume des *Archives Marocaines*, l'un des meilleurs de cette collection scientifique, où tant de travaux estimables sur le Maroc ont déjà trouvé place.

E. LÉVI-PROVENÇAL.

Louis MERCIER, *La chasse et des sports chez les Arabes*, Paris, M. Rivière, 1927, 1 vol. in-12, 256 pp., huit illustrations hors texte et deux planches en couleur.

Nul n'était plus qualifié pour traiter pareil sujet que M. Louis Mercier, dont les récents travaux sur l'hippologie arabe feront dorénavant autorité. Pour écrire ce livre, qui fait partie d'une collection sociologique intitulée « La vie musulmane et orientale », dont le regretté E. Doutté avait entrepris la publication, M. Mercier n'a eu qu'à puiser dans ses notes ou dans ses souvenirs. Nous y gagnons une étude attrayante et documentée sur la chasse de défense chez les anciens Arabes, la chasse d'approvisionnement, les animaux employés à la chasse, la fauconnerie, d'une part, sur la marche et la course à pied, la danse, le jeu de la poudre à pied, celui de la balle ou *kūra*, et surtout les sports hippiques, d'autre part. Dans ce dernier chapitre,

le plus important de l'ouvrage, l'auteur reprend les conclusions qu'il avait déjà exposées dans sa traduction de *La Parure des Cavaliers et l'Insigne des Preux* et expose en détail les procédés équestres des anciens Arabes, sur lesquels il est allé se documenter jusque dans des manuels composés par des mamlûks d'Égypte. Dix planches hors texte, dont deux en couleur, reproduisant des miniatures orientales de la Bibliothèque Nationale, illustrent l'ouvrage de M. Louis Mercier, que l'on doit remercier d'avoir comblé avec érudition et bonheur une lacune importante de nos connaissances dans l'histoire de la civilisation arabe.

E. LÉVI-PROVENÇAL.

Doctoresse LEGEY, *Essai de folklore marocain*, 1 vol. petit in-4°, 235 pp., 17 planches, Paris, P. Geuthner, 1926.

L'auteur de cet *Essai* a déjà publié en 1926, dans les *Publications de l'Institut des Hautes-Études marocaines*, des *Contes et légendes populaires du Maroc* dont il a été rendu compte ici-même (VI, 1926, p. 485). Dans ce premier ouvrage, M^{me} Légey s'était abstenue de tout commentaire folklorique des textes recueillis par elle, en réservant sans doute ses notes pour l'ouvrage qu'elle publie aujourd'hui. Dans une courte introduction, l'auteur se défend de la prétention d'avoir épuisé le sujet et montre dans quelles conditions favorables il lui était permis de mener son enquête, qui n'est nullement, de son propre aveu, un travail d'érudition. « Il n'a que la valeur d'une

observation médicale écrite heure par heure, jour par jour au chevet du malade, c'est de l'information directe et rien de plus. » On y cherchera donc en vain le moindre appareil critique ou bibliographique, et ce qui n'est pas moins fâcheux, une transcription rationnelle de l'arabe.

Le cadre adopté pour la présentation des documents recueillis par M^{me} Légey a été emprunté au manuel de Sébillot. On y trouve donc successivement étudiés le monde physique, la terre, le ciel, les eaux, la flore, la faune, la création de l'homme, la naissance, l'enfance et l'adolescence, l'amour et le mariage, la maladie et la mort, l'alimentation, les métiers, les rapports des hommes entre eux, la parure.

Ce cadre, rationnel et complet bien qu'assez systématique, risque d'avoir privé quelque peu l'information, au moment où elle a été menée, de toute la spontanéité nécessaire à des enquêtes de ce genre auprès du vulgaire. Mais cette observation ne diminue en rien l'impression d'agrément et d'intérêt que l'on ressent à la lecture de ce livre. Ajoutons qu'il est abondamment illustré de superbes planches hors texte, qui constituent souvent par elles-mêmes autant de documents ethnographiques intéressants.

E. LÉVI-PROVENÇAL.

E. WESTERMARCK, *Ritual and Belief in Morocco*, Londres, Macmillan, 1926, 2 vol. in-8°, xxxii-608 et xvii-629 pp., nombreuses illustrations dans le texte, une carte.

Voici le grand travail d'ensemble que le savant professeur finlandais

Edward Westermarck ne pouvait manquer de publier, après la nombreuse série d'études de détail qu'il a entreprises d'écrire sur le folklore marocain depuis bientôt trente ans, et dont il ne sera pas inutile de rappeler ici les titres dans l'ordre de leur publication : *The Nature of the Arab Ginn, illustrated by the present Beliefs of the People of Morocco* (in *Journal of the Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, vol. XXIX, 1900); *The Magic Origin of Moorish Designs* (*ibid.*, vol. XXXIV, 1904); *Sul culto dei santi nel Marocco* (in *Actes du XII^e Congrès international des Orientalistes*, Florence, 1902, vol. III, première partie); *Midsummer Customs in Morocco* (in *Folk-lore*, vol. XVI, 1905); *The Popular Ritual of the Great Feast in Morocco* (*ibid.*, vol. XXII, 1911); *L-'âr or the transference of Conditional Curses in Morocco* (in *Anthropological Essays presented to E. B. Tylor*, Oxford, 1907); *Ceremonies and Beliefs connected with Agriculture, certain Dates of the Solar Year, and the Weather in Morocco* (Helsingfors, 1913); *The Moorish Conception of Holiness (Baraka)* (Helsingfors, 1916); *The Belief in Spirits in Morocco* (*Acta Academiae Aboensis, Humaniora*, Abo, 1920). On n'a pas oublié enfin que l'Institut des Hautes-Études marocaines a fait paraître dans ses publications, en 1921, une traduction française, par M^{me} J. Arin, d'un autre travail important de M. Westermarck, paru à Londres en 1924, les *Marriage Ceremonies in Morocco*.

C'est en 1898 que M. Westermarck fit son premier voyage au Maroc.

Depuis, il n'y est pas venu moins de vingt et une fois, et la durée totale de ses différents séjours dans le pays atteint le chiffre imposant de sept années entières, passées soit à Fès et Tanger, soit autour de cette dernière ville, chez les montagnards de l'Andjra et du Jbel Hbib, soit enfin plus au Sud, dans le Gharb, chez les Doukkala, à Mazagan, Marrakech, Mogador et dans le Haut-Atlas. Ces voyages ayant été entrepris — dans l'actuelle zone française au moins — avant l'établissement du Protectorat, on juge des difficultés qu'eut à surmonter l'auteur dans ses voyages d'étude et aussi de la valeur originale de ses enquêtes, qui, menées aujourd'hui, avec les progrès de la pacification, eussent été plus aisées matériellement, mais peut-être moins complètes quant au fond. M. Westermarck d'ailleurs n'ignore pas à quels résultats appréciables l'école de Rabat est parvenue dans le domaine de l'ethnographie marocaine depuis dix ans; il connaît ses travaux et en tire tout le parti désirable dans ses deux beaux volumes. Je ne crois pas pouvoir en faire meilleur éloge qu'en souhaitant qu'une traduction française en paraisse bientôt dans les « Publications de l'Institut des Hautes-Études marocaines » : elle aiderait grandement à la diffusion de cet ouvrage dans l'Afrique du Nord et éveillerait peut-être de nombreuses vocations d'ethnographes dans le pays même.

Voici l'essentiel des grandes questions abordées et traitées en détail par M. Westermarck dans son étude la *baraka*, sa puissance, ses mani-

festations et ses effets, sa sensibilité; les *ġnūn*, leur nature et leurs actions, les mesures prophylactiques pour se défendre d'eux et les remèdes contre les troubles qu'ils occasionnent; les génies au service des hommes et des saints; l'origine des croyances et des pratiques les concernant; les esprits individualisés; le mauvais œil; les malédictions et les serments; le *'ār* et le *'ahd*; les influences magiques variées et les présages, les songes; les rites et croyances en rapport avec le calendrier musulman; les rites et

croyances en rapport avec certaines dates de l'année solaire; les rites et croyances en rapport avec l'agriculture; les rites d'excitation de la pluie; les croyances et coutumes relatives aux animaux; les rites de la naissance et de la première enfance; les rites et croyances relatives à la mort.

Un index termine l'ouvrage de M. Westermarck, abondamment illustré de clichés documentaires et d'une carte du Maroc.

E. LÉVI-PROVENÇAL.

HESPÉRIS

TOME VII

Année 1927.

4^e Trimestre.

SOMMAIRE

	Pages
ED. MICHAUX-BELLAIRE. — <i>A propos d'une inscription mérinide à al-Kaṣr al-kabir</i> (1 pl.)	393
R. MONTAGNE et M. BEN DAUD. — <i>Documents pour servir à l'étude du droit coutumier du Sud-Marocain</i> (4 pl.)	401
J. CÉLÉRIER. — <i>L'Atlas et la circulation au Maroc</i> (2 cartes)	447
∴	
BIBLIOGRAPHIE MAROCAINE (1926-1927)	499

BIBLIOGRAPHIE :

- R. BELTRAN RÓZPIDE. *El Territorio español de Ifni* (Robert RICARD), p. 555. — Angelo GHIRELLI, *El Norte de Marruecos, Contribución al estudio de la Zona de Protectorado español en Marruecos septentrional* (Robert RICARD), p. 555. — Nicolás BENAVIDES MORO, *La colonización y el acta Torrens en el Norte de Africa* (Robert RICARD), p. 555. — Julian M^e RUBIO, *Felipe II y Portugal* (Robert RICARD), p. 555. — Ignacio BAUER y LANDAUER, *Apuntes para una bibliografía de Marruecos* (Christian FUNCK-BRENTANO), p. 556. — A. AUZOUX, *Nos agents au Maroc au XVIII^e siècle* (Christian FUNCK-BRENTANO), p. 557. — Pierre de CÉNIVAL, *La mission franciscaine du Maroc* (Christian FUNCK-BRENTANO), p. 557. — M. HERRERO GARCÍA, *Morato Arraez (Homenaje a Menéndez Pidal)* (Robert RICARD), p. 557. — Manuel GONÇALVES CEREJEIRA, *O humanismo em Portugal. Clenardo (com a tradução das suas cartas)* (Robert RICARD), p. 558. — A. M. GOUCHON, *La vie féminine au Mzab* (D^r H. P. J. RENAUD), p. 561.

A PROPOS D'UNE INSCRIPTION MÉRINIDE

A AL-ḲAṢR AL-KABIR.

En 1904, lorsque je réunissais sur place les documents de la monographie d'al-Ḳaṣr faite en collaboration avec G. Salmon et qui n'a d'ailleurs été qu'un ouvrage superficiel de vulgarisation (1), des travaux aux égouts de la ville mirent à découvert deux fragments d'une inscription arabe qui est restée incomplète.

J'ai pu me rendre acquéreur de ces deux fragments qui se trouvent actuellement au musée d'Alger : on ne s'est jamais mis d'accord sur leur traduction rendue assez difficile par les parties qui manquent (2).

Max Van Berchem, dans sa remarquable étude sur les « Titres Califiens d'Occident » (3) a donné la reproduction de la partie supérieure de cette inscription. Au point de vue de la traduction, il ne s'est malheureusement intéressé qu'à ce qui avait trait à l'objet spécial de son étude.

Il est regrettable que la partie inférieure de cette inscription, qui présente du fait des mots manquants de véritables difficultés de traduction, n'ait pas été étudiée par Max Van Berchem. Sa science approfondie de la langue arabe et des choses musulmanes aurait certainement apporté un précieux appoint aux essais de reconstitution et de traduction de ce document.

Il semble, d'ailleurs, qu'après avoir assez longuement discuté à ce sujet, on ait fini par renoncer à trouver une solution, et la traduction de l'inscription mérinide d'al-Ḳaṣr n'a jamais été publiée. Quoique n'étant aucune-

(1) *El-Qaṣr El-Kebir*, dans *Archives marocaines*, vol. II, fasc. II, pp. de 1 à 228, Paris, 1905.

(2) Un moulage en plâtre de ces deux fragments se trouve à l'Institut des Hautes-Études marocaines à Rabat, un autre à la Section sociologique des Affaires indigènes à Salé.

(3) *Journal Asiatique*, t. IX, p. 255.

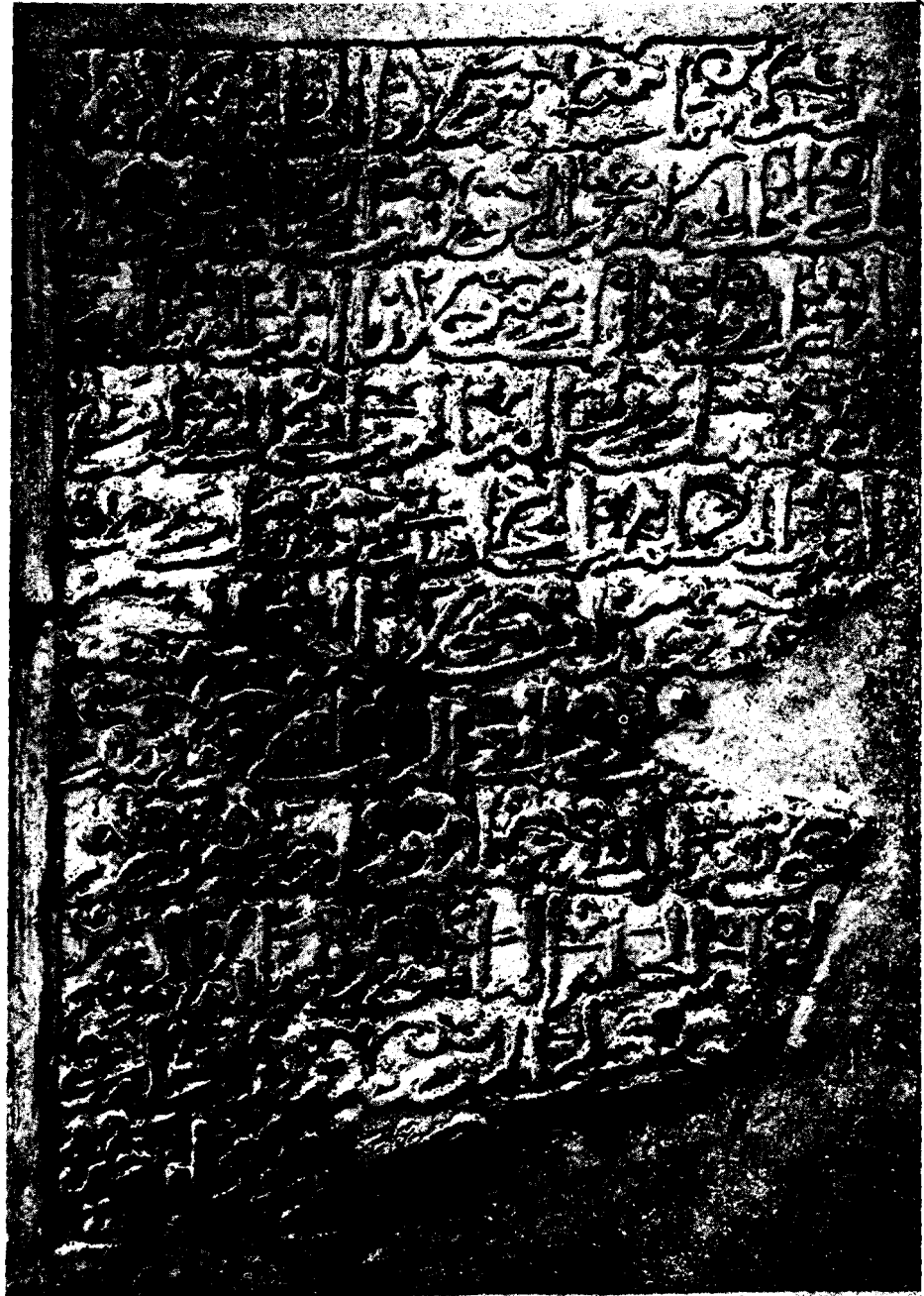
ment arabisant, je vais essayer de proposer une interprétation du fragment inférieur de l'inscription dont il manque une grande partie. Ce travail de reconstitution m'est un peu facilité par ma connaissance des lieux et par quelques traditions locales que j'ai pu recueillir à ce sujet.

L'inscription dont il s'agit, brisée en deux fragments à peu près égaux est de plus dépourvue d'une grande partie de son côté droit, c'est-à-dire du commencement des lignes. On se rendra compte de son état par l'examen de la photographie ci-contre. La plaque de marbre sur laquelle l'inscription est écrite en relief, mesure 56 centimètres de hauteur sur 39 centimètres de largeur ; l'inscription compte onze lignes d'une bonne écriture cursive andalouse. Les hampes des *alif* et des *lâm* assez hautes et fortes, vont en s'élargissant vers le haut. Le champ de l'inscription est garnie d'une ornementation florale formée de palmes simples et doubles qui appellent certaines inscriptions almohades (1).

Malgré les quelques mots qui manquent, la traduction de toute la première partie de l'inscription, qui n'est qu'une énumération généalogique, ne présente aucune difficulté :

« Louange à Dieu Unique. Parmi ce qu'a constitué en *ḥabous*, notre Seigneur le *ḥalifa* l'Imâm — qui s'appuie sur Dieu, émire des Croyants, le combattant dans la voie du Maître des mondes, Abû 'Inân fils de notre Seigneur émire des Musulmans, le combattant dans la voie du Maître des mondes Abu'l-Ḥasan fils — de notre Seigneur, émire des Musulmans, le combattant dans la voie du Maître — des mondes Abû Sa'ïd, fils de notre Seigneur, émire des Musulmans — le combattant dans la voie du Maître des mondes Abû Yûsuf fils de 'Abdal-Ḥakk, que Dieu agrée son entreprise et la conduise à la réalisation — le *ḥammâm* dont il a ordonné la construction totale..... pour la madrasa ». Les quelques mots qui manquent rendent ici la traduction moins sûre. En suivant le sens sans tenir compte des mots manquants, on arrive à ceci que Abû 'Inân a constitué en *ḥabous* le *ḥammâm* qu'il a fait construire en faveur de la madrasa qui est dans l'*intérieur*, c'est-à-dire dans l'intérieur du *ḥammâm*, ce qui ne présente pas un sens satisfaisant : d'autre part, les mots *على المدرسة بداخله* ne peuvent guère, semble-t-il, se traduire autrement. Il faut donc supposer

(1) Cf. *Sanctuaires et Forteresses Almohades* par Henri Basset et Henri Terrasse dans *Hespéris*, 3^e trimestre 1925, 2^e et 3^e trimestres 1926.



L'inscription mérinide d'al-qaṣr.

que ce qui manque au commencement de la ligne a trait à l'endroit dans l'intérieur duquel se trouve la madrasa ; on pourrait alors proposer l'interprétation suivante : « Abû 'Inân, etc., a constitué en ḥabous le ḥammâm qu'il a fait construire et le jardin (par exemple) au profit de la madrasa qui se trouve *dans l'intérieur* (de ce jardin). » Je puis ajouter que le ḥammâm qui existe encore aujourd'hui, est mitoyen des ruines de la madrasa dont il ne reste plus que la porte avec quelques vestiges du revêtement de zellîğ qui l'encadrait. Le ḥammâm connu sous le nom de ḥammâm de Sîdî Mîmûn est au fond d'une impasse à l'entrée de laquelle se trouve la porte de la madrasa. D'après cette disposition des lieux, on pourrait peut-être proposer aussi la traduction suivante : « Abû 'Inân a constitué en ḥabous le ḥammâm qu'il a fait construire, en faveur de la madrasa qui se trouve à l'entrée (de la rue). » Il ne s'agit là, bien entendu, que d'hypothèses que seule la connaissance des mots qui manquent pourrait permettre de préciser.

L'ensemble des constructions composé de la madrasa et du ḥammâm se trouve dans les jardins à l'ouest de la grande mosquée dont la madrasa est séparée par un égout.

Ce qui est positif c'est que l'inscription est relative à la constitution en ḥabous par le sultan Abû 'Inân d'un ḥammâm en faveur de la madrasa qui se trouve à l'ouest de la grande mosquée. On avait pu penser que la madrasa elle-même avait été construite par ce sultan, quoique les auteurs arabes ne parlent pas de cette fondation ; mais une certitude à ce sujet nous est apportée par le *Musnad* d'Ibn Marzûk dont M. Lévi-Provençal a publié des extraits avec leur traduction dans *Hespéris* (1).

Parmi les madrasas construites par le sultan Abu'l-Hasan, père d'Abû 'Inân, le *Musnad* cite celle d'al-Ḳaşr al-Kabîr. D'autres constitutions de ḥabous avaient sans doute été créées par Abu'l-Hasan en faveur de la madrasa qu'il avait édifîée et la liste de ces fondations pieuses devaient se trouver inscrite dans la madrasa sur une plaque de marbre comme celle que l'on peut voir encore aujourd'hui à la madrasa mérinide de Salé, construite par le même sultan. Mais, comme on l'a dit, il ne reste plus rien de la madrasa d'al-Ḳaşr que les ruines de sa porte d'entrée. Peut-être l'inscription relatant la constitution en ḥabous en faveur de la madrasa d'Abu'l-Hasan, du ḥammâm construit par son fils, se trouvait-elle placée non à la porte du

(1) *Hespéris*, 1^{er} trimestre 1925. *Un nouveau texte d'histoire mérinide* : « Le *Musnad* » d'Ibn Marzûk, texte arabe, p. 20, trad. p. 30.

ḥammâm, mais à celle de la madrasa : cette hypothèse permet de proposer une troisième interprétation du texte qui consisterait à dire que *بداخله* « à l'intérieur » s'applique à la madrasa qui est à l'intérieur de la porte où se trouvait l'inscription. Ce qui reste positif, c'est que la madrasa a été construite par Abu'l-Hasan, c'est-à-dire entre 732 et 749 (J.-C. 1331-1348) et le ḥammâm par son fils Abû 'Inân entre 749 et 759 (J.-C. 1348-1357).

Lorsque ces deux édifices ont été construits, la ville d'al-Ḳaṣr était une sorte de fief des Aulād Aṣḳilūla de Séville.

La famille des Aulād Aṣḳilūla était en lutte avec les Banu'l-Aḥmar, rois de Grenade, pour la possession de Cadix. Pour faire cesser leur différend, le sultan mérinide Yûsuf ben Ya'qûb ben 'Abd al-Ḥaḳḳ donna Cadix au roi de Grenade et en compensation remit au raïs Aṣḳilūla, qui était venu le voir à Salé, le gouvernement héréditaire d'al-Ḳaṣr al-Kabîr et de son territoire. On voit encore à al-Ḳaṣr une grande ḳubba qui est le tombeau du raïs Muḥammad ben Iṣḥâḳ Aṣḳilūla. Cette dynastie de gouverneurs s'est maintenue à al-Ḳaṣr jusqu'à la fin du règne des Mérinides.

En dehors des tombeaux de savants, de saïḥs ou de saints personnages quelques vestiges de monuments anciens d'al-Ḳaṣr peuvent encore rappeler certaines périodes de son histoire.

Sans parler du minaret de la grande mosquée, qui est construit en grande partie avec des matériaux antiques (1), on peut voir encore au nord-est de cette même mosquée un bâtiment en partie ruiné, connu sous le nom de Fondaḳ Ğauhar. Dans le peuple on l'appelle le fondaḳ des perles, parce que, dit-on, à l'époque de la splendeur d'al-Ḳaṣr on y faisait uniquement le commerce des perles et des pierres précieuses ; mais il suffit de voir ce qui subsiste de la construction primitive pour se rendre compte qu'il ne s'agit pas d'un simple fondaḳ : les murailles construites en pierres taillées et en briques, avec des tours carrées en saillie, sont incontestablement celles d'une forteresse et le nom de Ğauhar doit rappeler celui du général des Fâṭimides d'Ifriḳiya, qui est venu au quatrième siècle de l'hégire (x^e siècle J.-C.) avec le Ṣanhaġî Zîrî ben Manâd combattre les derniers Idrisides, partisans des Umayyades d'Espagne. Ce nom de Zîrî lui-même se

(1) Cf. Miller, *Mélanges de philologie et d'épigraphie*, t. I^{er}, pp. 123-128. C. Tissot, *Recherches sur la géographie comparée de la Mauritanie tingitane*, pp. 162 et seq., pp. 298-299. M. Besnier, *Recueil des Inscriptions antiques du Maroc, Archives marocaines*, vol. I^{er}, p. 370, 1904. M. Besnier, *Note sur une inscription antique d'El-Qçar El-Kebir. Bulletin archéologique*, Imprimerie nationale, Paris, 1906.

retrouve dans celui d'une vieille mosquée du nord de la ville, Ġâme' Zîrî, que l'on a déformé en Ġâme' el-Ġezâ'irî en cherchant à donner à cette mosquée une origine algérienne qui ne paraît pas vraisemblable. Il ne semble pas que la ville connue aujourd'hui sous le nom d'al-Ķsar al-Kabîr ait fait partie du domaine des Idrîsides. L'histoire de cette dynastie parle, en effet, de Bašra qui aurait été fondée par Muḥammad ben Idrîs au troisième siècle de l'hégire, de Ḥaġar an-Nasr fondée en 317 (929) par Ibrâhîm ben Muḥammad ben Ķâsim ben Idrîs et jamais d'al-Ķsar qui se trouve à peu près à moitié route entre ces deux localités.

Ce n'est qu'au cinquième siècle de l'hégire (XI^e siècle J.-C.) qu'à l'emplacement d'une agglomération désignée sous le nom de Sûḵ ed-Ḍenhâġa, ou de Sûḵ el-Kutâma on trouve une ville qui aurait été fondée par 'Abd al-Karîm el-Kutâmî. D'après la *Mir'ât al-Maḥâsin* de Muḥammad al-'Arbî al-Fâsî qui s'inspire lui-même de l'*Iḥâta* d'Ibn al-Ḥaṭîb, des *Madârik* du ḵādî 'Iyâd, des *Masâlik wal-Mamâlik* d'al-Bekrî, d'Ibn Ḥaldûn, etc., 'Abd al-Karîm ben al-'Aġûz al-Kutâmî, se serait enfui d'al-Ķsar à l'arrivée des troupes almoravides conduites par Yûsuf ben Tâšfin — c'était vers 463 — il se réfugia à Demnat où il fut assiégé. On raconte qu'il se précipita avec son cheval du haut des remparts et qu'ils arrivèrent tous deux à terre sains et saufs et que l'on n'a plus jamais entendu parler de lui. Il est plus probable qu'il a été tout simplement tué par les Almoravides.

Les Kutâma semblent d'ailleurs être restés dans la région d'al-Ķsar, même après que la ville eût été occupée par les Almohades et entourée de murailles par Ya'ḵûb al-Manšûr qui en avait fait un des points de concentration pour les troupes qu'il envoyait en Andalousie. C'est à partir de cette époque qu'al-Ķsar prit le nom d'al-Kabîr, par opposition à al-Ķsar aš-Šaġîr qui se trouve sur le détroit de Gibraltar et où les troupes de Ya'ḵûb al-Manšûr s'embarquaient pour Ṭarîfa. Vers 625 (1228) on trouve, en effet, un Muḥammad ben Muḥammad al-Kutâmî, originaire d'al-Ķsar : ce personnage faisait de l'alchimie et se livrait à des pratiques de sorcelleries grâce auxquelles il avait pris sur les populations des Ġomâra une influence suffisante pour provoquer chez elles un soulèvement. Il essaya même de se faire passer pour prophète et fut battu par les troupes de Ceuta et peu après tué par les Berbères qui s'étaient aperçus de ses impostures : l'usage qu'il faisait pour ses travaux d'alchimie de récipients en terre cuite, l'avait fait surnommer *Abû Ṭawâġîn*, l'homme aux marmites. D'après la croyance

populaire qui a été reproduite par de nombreux auteurs arabes et qui est aujourd'hui absolument admise, ce Muḥammad Abû Ṭawâġîn aurait assassiné le fameux saint Maulāy 'Abd as-Salâm ben Mešîš, le šaiḥ de Šādilî, le fondateur de l'école šādilite, la *ṭarîka šādiliya*. Cependant, Ibn Ḥaldûn qui raconte l'histoire de Muḥammad Abû Ṭawâġîn (1) ne parle pas de cet événement qui, étant donné la personnalité considérable de Maulāy 'Abd as-Salâm, devrait avoir dans l'histoire de l'Islâm d'Occident une importance considérable... On peut retrouver dans cette histoire un peu légendaire le souvenir de la lutte contre les chefs locaux de confréries plus ou moins hétérodoxes provenant des anciennes sectes hâriġites dont les principes avaient eux-mêmes été corrompus par des croyances superstitieuses entachées de sorcellerie et de magie. Le véritable esprit des populations apparaît du fait que les šaiḥs réformateurs et orthodoxes se sont vu attribués par elles les mêmes vertus de thaumaturges que ceux dont ils combattaient les doctrines hérétiques et que, aujourd'hui encore l'influence des descendants de ces šaiḥs est due beaucoup plus à la puissance miraculeuse qu'on leur prête qu'à leurs doctrines mystiques ou à l'origine chérifienne à laquelle ils peuvent prétendre. Quelques années avant Maulāy 'Abd as-Salâm, mort au commencement du VII^e siècle de l'hégire, et dès le VI^e siècle, à la fin du règne de 'Abd al-Mû'min des šaiḥs ṣūfîs venaient d'Andalousie au Maroc. L'un d'eux, Abu'l-Ḥasan 'Alî ben Iḥlef ben Ġâlib, connu sous le nom de Maulāy 'Alî bu Ġâlib qui est encore aujourd'hui le patron d'al-Ḳṣar où se trouve son tombeau, venait de Cordoue ; il avait été à Fès le professeur du fameux Abû Madyan al-Ġaut, dont Maulāy 'Abd as-Salâm a été lui-même plus tard le disciple.

Quoi qu'il en soit, l'espèce de dynastie de Kutâma qui semble avoir exercé son autorité à al-Ḳṣar pendant plus d'un siècle, a disparu avec Muḥammad Abû Ṭawâġîn au commencement du VII^e siècle (XIII^e siècle J.-C.).

Vers 640 (1242) sous le règne de l'Almohade Abu'l-Ḥasan 'Alî as-Sa'id, alors que l'émir mérinide Abû Bakr ben 'Abd al-Ḥaḳḳ s'emparait de Meknès pour les Ḥafṣides d'Ifrîkiya qui s'étaient déclarés indépendants des Almohades, plusieurs villes d'Andalousie, ainsi que Tanger, Ceuta et al-Ḳaṣr al-Kabîr reconnurent la suzeraineté d'Abû Zakariya le Ḥafṣide. Peu après l'autorité des Mérinides s'établissait dans tout le Maroc et al-Ḳṣar était donné en fief aux Aulâd Ašġilûla, comme on l'a déjà vu.

(1) Ibn Ḥaldûn, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, vol. II, p. 156.

C'est alors que furent construits la madrasa et le ḥammam. Cette madrasa existait certainement encore sous la dynastie des Banū Waṭṭas vers la fin du neuvième siècle de l'hégire (xv^e siècle J. C.) : en effet, d'après la *Dauḥat an-Nāšir* (1), le faḳīh Abū Muḥammad al-Waryagī, ḳādī et muftī à al-Ḳaṣr al-Kabīr, habitait la madrasa ; il faisait à la mosquée des cours sur les quatre rites orthodoxes et particulièrement sur le rite mâlikite, il faisait également la guerre sainte contre les chrétiens d'Arzila. Vers la même époque, al-Ḳṣar était devenu une sorte de marché neutre où se rencontraient les négociants musulmans et les marchands chrétiens de Tanger, d'Arzila, de Ceuta et d'al-Ḳaṣr aṣ-Ṣaġīr. C'est alors que vint s'y établir un arabe andalou de la tribu de Fīhr dont la famille avait fui Malaga pour aller vivre à Fès. Il s'appelait Abū'l-Ḥaġġāġ Yūsuf ben 'Abd al-Raḥmān et on lui donna à al-Ḳṣar le surnom d'al-Fāsī, que sa famille conserve encore aujourd'hui, et sous lequel elle est célèbre. Ce personnage qui avait fait à Fès des études ṣūfiques et qui suivait les doctrines de Ġazūlī fonda à al-Ḳṣar un centre d'enseignement de ces doctrines : c'était le moment où les disciples de Ġazūlī répandaient dans tout le Maroc les prédications de guerre sainte contre les Portugais et l'enseignement des doctrines ṣūfiques de leur ṣaiḥ ; cet enseignement finit par remplacer celui des madrasas officielles et par créer ce mouvement des confréries qui a fini par renverser la dynastie des Banū Waṭṭas et la remplacer par celle des chorfa sa'diens. Outre la zāwiya des Fāsīyīn, d'autres centres de l'enseignement ġazūlite se créèrent à al-Ḳṣar, tels que les zāwiyas des Aulād al-Miṣbāḥ, de Sīdī 'Abd al-Raḥmān al-Maġdūb et plus tard celle de Sīdī Muḥammad al-Ḳuġā'irī, disciple de Sīdī 'Abd Allāh ben Ḥassūn de Salé.

Devant le développement de toutes ces zāwiyas, la madrasa fondée par Abū'l-Ḥasan al-Marīnī fut abandonnée et finit par tomber en ruines : elle serait complètement oubliée, sans les fragments de l'inscription qui rappelle que le sultan Abū 'Inān, le fils de son fondateur, a construit et constitué pour elle en ḥabous le ḥammām qui subsiste encore.

Ed. MICHAUX-BELLAIRE.

(1) *Dauḥat an-Nachir*, d'Ibn 'Askar, trad. Graulle. *Arch. Mar.*, vol. XIX, p. 58.



DOCUMENTS POUR SERVIR A L'ÉTUDE DU DROIT COUTUMIER DU SUD-MAROCAIN

L'étude du régime juridique du Sud-Marocain a, dès les premières enquêtes, révélé la complexité des problèmes posés au sociologue, au juriste, à l'administrateur. Tandis que dans le Moyen-Atlas nous sommes en présence de populations berbères homogènes, très faiblement islamisées, indemnes de l'action du Makhzen et restées foncièrement attachées à leurs coutumes, les Berbères du Haut-Atlas Occidental, du Sous, de l'Anti-Atlas, du Haut-Draa, vivent au contraire dans une inextricable confusion d'institutions religieuses, politiques et juridiques (1). Ici, les influences arabes sont nombreuses, l'emprise de l'Islam est complète, l'organisation sociale a été brisée maintes fois par le Makhzen ou les grands chefs. Il en résulte que le droit coutumier, d'une exceptionnelle vitalité cependant, se trouve altéré et mutilé. Il reste, malgré ces circonstances défavorables, l'un des plus riches de l'Afrique du Nord et mérite d'être étudié comme l'une des manifestations les plus parfaites de l'organisation politique et sociale des Berbères sédentaires.

*
**

La publication des documents écrits de droit coutumier, auquel on donne dans cette région le nom d' « orf » par opposition au droit religieux appelé « chr'aa », présente un intérêt d'autant plus grand que les conditions de la vie politique du pays sont de nature à faire craindre leur disparition rapide.

(1) Cf. notre étude sur *Le régime juridique des tribus du Sud-Marocain* dans *Hespéris*, 1924, 3^e trimestre.

Les « *ʿorf* » réunis par M. Ben Daoud et dont on lira plus loin la traduction, nous sont ainsi doublement précieux. Ils nous aident à connaître une forme de vie qui se dérobe et se cache de nos jours, mais que des circonstances favorables peuvent faire renaître dans l'avenir.

Ainsi qu'on pourra s'en convaincre aisément à la lecture des pièces diverses recueillies dans ces pages, l'« *ʿorf* » du Sud-Marocain n'est pas simplement la transcription des règles traditionnelles suivies par les anciens; c'est aussi souvent une convention librement établie entre les représentants du groupe social pour des raisons « d'utilité publique ». C'est par ce trait que l'« *ʿorf* » se distingue essentiellement du droit religieux. Le Coran n'ayant pas prévu tous les cas de la vie sociale, économique et politique des petits états berbères, les populations du Sud, très islamisées cependant, se croient fondées, non seulement à conserver les coutumes anciennes qui s'accordent à peu près avec le Livre saint, mais encore à organiser librement leurs républiques, en sauvegardant leurs intérêts matériels et moraux — conformément à la volonté des parties.

Il résulte de cette conception du droit qu'il y a autant de sortes d'« *ʿorf* » qu'il existe de groupes superposés, ou même de sociétés religieuses, économiques, etc. Dans les décisions, jugements, codes recueillis, on trouvera ainsi des traces de l'activité des diverses unités sociales. Certains « *orfs* » ont été établis par de simples clans, familles patriarcales, maîtresses d'un village ou de plusieurs hameaux, d'autres — les plus volumineux et les plus étudiés — sont l'œuvre des représentants qualifiés d'une fraction, la « cellule » politique la plus active en pays berbère indépendant ou autonome; parfois l'« *ʿorf* » s'étend à deux ou trois fractions qui forment ce que nous appelons généralement une tribu; on trouverait des « *ʿorf* » de confédérations communes à un grand nombre de fractions ou de petites tribus; enfin il existe entre tribus ou fractions étrangères, des conventions auxquelles on donne le même nom.

Les zaouias, qui forment dans les tribus berbères de petites enclaves indépendantes ont aussi leur « *ʿorf* » particulier. Les marchés peuvent avoir une réglementation spécialement établie entre les tribus qui les fréquentent; les agadirs, magasins collectifs de fractions ou de

tribus sont utilisés en observant les règles réunies dans de véritables codes, monuments juridiques inégalés dans tout le reste du Maroc; les mosquées du Vendredi sont entretenues selon un « orf » propre; enfin, il n'est pas jusqu'aux cultures des villages qui ne soient protégées par des règlements adoptés par les jem'aa et consignés sur d'humbles feuilles volantes.

Une assemblée spéciale, constituée dans chacun des cas selon des règles précises et traditionnelles, veille à l'application du droit coutumier. Il importe d'observer que ses membres sont le plus souvent intéressés à la répression des crimes et des délits, grâce à l'attribution d'une part importante des amendes versées par les coupables, en argent ou en nature.

*
**

Certes, il ne saurait suffire de recueillir l'« orf » des tribus pour connaître le régime juridique sous lequel elles vivent. Il est nécessaire en même temps de savoir dans quelles circonstances politiques les documents ont été rédigés, et comment ils ont été conservés. Il faut surtout connaître les conditions précises de l'application du droit coutumier; parfois les codes les plus parfaits restent lettre morte en raison de l'état d'anarchie; souvent aussi le Makhzen ou les petits chefs indépendants font sentir leur action, et sans oser encore faire disparaître la loi de la tribu, ils l'utilisent seulement dans la mesure où elle sert leurs intérêts.

Il serait donc utile de compléter certains de ces recueils par une histoire de la tribu au XIX^e siècle, comme nous l'avons fait pour Massat (1) et de bien connaître les conditions d'existence matérielle du groupe social. Isoler le droit de ce qui le conditionne, chercher dans son expression la trace de nos conceptions abstraites c'est s'exposer lorsqu'il s'agit de sociétés barbares à de lourdes méprises. C'est en restituant au contraire l'ensemble des circonstances dans lesquelles l'orf naît, vit, se développe ou disparaît, qu'on peut comprendre sa nature et apprécier son importance.

Souhaitons que la publication de ces documents contribue à mul-

(1) *Hesperis*, 1924, 4^e trimestre.

tiplier le nombre des monographies qui sont nécessaires à l'intelligence complète du droit coutumier dans cette région (1).

*
**

Semblables études n'ont pas qu'un intérêt spéculatif. Après avoir établi dans le Sud-Marocain la sécurité, la France a la tâche d'organiser le pays, de lui permettre de vivre, c'est-à-dire avant tout d'instaurer un régime administratif et juridique qui tienne compte des aptitudes et des conditions d'existence matérielle des populations. Il est évident que dans ces régions l'extension de l'organisation traditionnelle du Makhzen n'apporte aucun progrès, bien au contraire, en ce qui concerne l'exercice de la justice. La disparition du droit coutumier, la suppression complète des *jem'aa*, qui ont cependant donné le témoignage d'aptitudes remarquables à la gestion des intérêts collectifs, l'application exclusive du *chr'aa*, l'organisation du pays sur le modèle des tribus arabisées des plaines du nord de l'Atlas, consacreraient pour le sud du Maroc une véritable régression sociale. C'est l'établissement d'un statut particulier qui permettra à ces régions de revivre après des siècles d'anarchie sans être pliées à des institutions contraires aux traditions berbères. Mais la complexité des problèmes est l'obstacle le plus sérieux qui arrête les efforts. Seules des enquêtes approfondies, multipliées, diligemment conduites permettront de hâter la réforme la plus importante pour la vie du pays : l'organisation de la justice.

Robert MONTAGNE,

Directeur d'études de Sociologie
à l'Institut des Hautes-Études Marocaines.

NOTA. — Les « orfs » du Sud Marocain peuvent être divisés en trois catégories : ceux du Haut-Atlas Occidental et du Nord de la plaine du Sous, les plus frustes; ceux de l'Anti-Atlas Occidental et de la plaine côtière, plus développés, dont les codes de Massat et de Tiznit offrent les meilleurs types; enfin les « louh » ou droits coutumiers de l'Anti-Atlas Central et du Siroua, dont les plus remarquables sont ceux qui réglementent l'usage des « agadirs ».

Nous observerons ces divisions dans la publication.

(1) Il existe dans le Sud-Marocain et surtout dans l'Anti-Atlas d'assez nombreux documents utilisables pour l'histoire des tribus. Non seulement le souvenir des événements religieux mais aussi celui des guerres, des grands commandements, des expéditions du Makzen sont conservés par les *tolba*, sous la forme d'embryonnaires « livres de raison ». On retrouverait là des indications précieuses pour l'étude de la vie de tous ces petits États pendant un siècle.

'ORF DES TRIBUS DU HAUT-ATLAS ET DU NORD
DE LA PLAINE DU SOUS

IDA OU TANAN

Les Ida ou Tanan forment une confédération de six mille foyers environ, répartis en trois tribus : les Ait Tinkert, les Ou'azzoun et le groupe des Ifefasen-Ait Oulma-Iberouten-Ait Ouanoukrim-Ait Aouerga comptant pour une tribu.

Établies sur les derniers sommets de la grande chaîne de l'Atlas, au voisinage de la mer, ces populations sont demeurées indépendantes jusqu'à ces derniers mois. Très fortement unies dans la défense de leurs libertés, elles sont restées isolées des autres tribus Masmoudiennes dont elles diffèrent assez profondément par leurs institutions politiques.

Les confédérations et tribus voisines de cet « îlot dissident », à peu près circulaire sont : au Nord et à l'Ouest, les Haha; à l'Est, les Ida ou Ziki; au Sud, les Mesgina (1).

*
**

Les 'orf recueillis sont anciens : ce sont ceux des Ait Ou'azzoun (Ramadan 1102/1691); de la Zaouia de Sidi Brahim ou Ali (1106/1694-5); des Ifefasen (Safar 1115/1703); des Ait Ouanoukrim (Choual 1280/1864).

Les originaux n'ont pu être consultés; la copie a été obtenue par l'intermédiaire du cheikh des Ifefasen, Mohammed ou El Housin, et exécutée sur les originaux par un 'adel de la confédération.

L'orf des Ait Ouanoukrim est encore en vigueur.

(1) Cf. R. Montagne « Les Ida Ou Tanan », *Revue des Études Islamiques*, 1927, t. II.

'ORF DES AIT OU AZZOUN.

Le Cheikh Brahim El Ou'azzouni et les notables de la tribu des Ait Ou'azzoun ont élaboré le présent 'Orf pour régler les affaires de la tribu.

1. — Celui qui tue son prochain paiera une amende de 60 réaux (1).
2. — Celui qui blesse paiera 12 réaux.
3. — Celui qui viole un domicile paiera 25 réaux.
4. — Celui qui vole dans un enclos à bestiaux ou dans un rûcher paiera 20 réaux.
5. — Celui qui s'immisce dans les affaires qui ne le regardent pas et provoque ainsi des discordes entre les gens paiera 5 réaux.

Fait en fin Ramadhan de l'an 1102 (correspondant au 27 juin 1691).

Signé : Abd el Qader Ben Mhammed Ou'azzouni.

'ORF DE LA ZAOUIA DE SIDI BRAHIM OU ALI (2)

Les principaux chorfa descendants de Sidi Brahim ou Ali entre autres : Sidi Abdelaziz Ben Lahsen, Sidi Abderrahman Ben Mhamed, Sidi Abdelmalek Ben El Hasan, et tous les chorfa de la Zaouia, ont, d'un commun accord décidé ce qui suit :

1. — Tout chérif qui tuera injustement un autre chérif, sera passible d'une amende de 200 réaux et immolera deux têtes de bovins.
2. — Si un non-chérif, tue un chérif, il paiera une amende de 1.000 réaux et égorgera deux taureaux, l'un sur le seuil du mausolée du saint de l'endroit, l'autre à la porte des parents de la victime.

La dia due aux chorfa sera de 500 réaux.

(1) Les unités monétaires utilisées dans le Sud-Marocain sont le qontar ou quintal (1.000 mitqal ou 80 réaux); le réal (12 mitqal et demi); le roboa (3 mitqal et 1 mouzouna); le mitqal (10 ougêa ou 10 dirhem); le dirhem vaut 4 mouzouna et 4 youh. Ce sont là d'ailleurs des monnaies de compte. A la fin du XIX^e siècle les pièces de monnaie en circulation étaient le réal ou douro et la peseta, valant au pair 5 francs et 1 franc 25. Selon le cours de la monnaie d'argent le mitqal valait de 0 peseta 40 à 0 peseta 75. Il existait en outre des réaux français (pièces de 5 francs) et des réaux à l'effigie d'Isabelle la Catholique appelés « Zabil ou Jaziri » parce que ces pièces avaient été autrefois rapportées d'Alger par des travailleurs du Sous.

(2) Sanctuaire religieux situé chez les Ait Ou'azzoun à Tighanimin qui abrite la tombe du Marabout auquel on attribue l'organisation politique du pays sous la forme actuelle. Sidi Brahim Ou Ali, disciple de Sidi Saïd Ou Abd-en-Naim, serait mort au XVI^e siècle.

3. — Le chérif qui blesse un autre chérif, sera passible d'une amende de 50 réaux et égorgera en plus un taureau.

4. — Il sera perçu par les chorfa sur tout individu non chérif qui aura blessé un des leurs, une amende de 100 réaux; le coupable devra en outre égorger deux taureaux en leur honneur.

5. — Quiconque portera atteinte à l'honneur d'un chérif en s'introduisant dans sa maison pour voler ou pour commettre un méfait quelconque, paiera une amende de 100 réaux.

6. — Celui qui se rend coupable d'un vol dans un parc à bétail ou dans un rûcher, sera passible d'une amende de 50 réaux.

Fait en l'an 1106 (1694-1695).

Signé : Moulay el Hasan Ben Abdelkrim.

ORF DES IFESFASEN.

Le Cheikh Ali Ben Ahmed Zaba El Fesfasi, son fils le Cheikh Yahya Ben Ali Ben Ahmed et les notables Ifesfasen ont élaboré le présent orf qui servira à réprimer les fautes dont se rendraient coupables les habitants de la tribu.

1. — Celui qui tue son prochain, sans motif et avec préméditation, paiera une amende de 70 réaux, versera une dia de 100 réaux et immolera un taureau.

2. — Celui qui blesse un musulman, paiera 10 réaux.

3. — Quiconque se rend coupable de vol dans une maison, paiera une amende de 30 réaux.

4. — Celui qui vole dans un parc à bétail ou dans un rûcher, paiera 20 réaux.

5. — Celui qui porte atteinte à l'honneur d'une femme par viol, soit dans les lieux habités, soit dans les lieux déserts, paiera une amende de 30 réaux, nonobstant le paiement de fortes indemnités.

Ces décisions ont été prises d'un commun accord par les notables de la tribu dans l'intérêt de leur pays et dans le but de faire cesser la discorde et de couper court à tous les litiges.

Fait le 1^{er} safar 1115 (16 juin 1703).

Signé : Mohammed Ben Ahmed Ettanani el Fesfasi
Ahmed Ben Brahim el Fesfasi.

‘ORF DES AIT OUANOUKRIM (1).

Les Ait Ouanoukrim ont, dans un but d'intérêt général décidé de réprimer tous les crimes, vols et autres faits repréhensibles.

A cet effet, ils ont élaboré le présent ‘Orf, et ont désigné quarante-deux hommes chargés de son application et de la perception des amendes de ceux qui les auront encourues, qu'ils soient condamnés par le « Chr’aa » ou par l' « ‘Orf » (2).

Voici les noms de ces notables :

Ahel Essekhra : Chekh Ali ben Abdallah; Mohammed ben Ali n'Ait Ou Bella, Lahsen ben Achehi, ‘Addi ou Bihi, Sid Ali ou Bihi.

Ahel Temezragout : Mohammed ben El Hajj ‘Abdallah, ‘Ali ben ‘Abdallah Oufirdim, Mohammed ben Mhammed El Moudden.

Ahel Ennouader : Abd el Malek n'Ait Yahia, Lhasen ou Bihi, Ahmed n'Ait Lhasen, ‘Abdallah ben Lahsen ou Hammou ‘Abderrahman ben ‘Ali, Hammo n'Ait Tkerroul, Mohammed Ouqdim.

Agadir n'Ait Mousa : Mohammed ben El Hochch, Mohammed ben ‘Abdallah, Mohammed ben Ahmed ou Bili, El Hasan Azeroual.

Ait Oulma : El Hajj Bihi, El Hasan ou Mohammed Ouglif El Faqir Saïd n'Ait Bou Zid, El Hasan n'Ait El ‘Asri, El Hasan n'Ait Mbarek ou Abella.

Iberouten : ‘Abderrahman Henni, Ali ben Hajj, El Faqir el Hasan Akoumi.

Ahel Tamezzayet : Ahmed ben Hajj, Bihi ben ‘Addi, Bihi ben Ettalek ‘Ali Ben ‘Addi, Mohammed ben El Hajj.

Ahel Tamerwout : Sid Lahsen ben El Hajj Abouzia, Sidi Lhaser Ahejjam, Hammou n'Ait Saïd, Ali ben Saïd, ‘Abdal

(1) Sous ce nom d'Ait Ouanoukrim sont réunies les trois « afous » qui forment présentement le groupe Ait Ouanoukrim-Ait Oulma-Iberouten ayant une même constitution politique.

(2) On peut remarquer que les inflas sont également chargés de faire exécuter les décisions du chrâa et les jugements du cadî.

lah, Ahmed n'Aït Si Ali, El Hasan Gou'ali, Hammou ben Lhasen Ou el Hosin.

Imimiki : Lahsen n'Aït Saïd, Sidi Bihi ou Ansis, El Faqir Ahmed Amarir.

1. — Celui qui s'empare des « Outiqa » (1) déposés devant les notables de la tribu et sans leur autorisation, paiera 5 mitqal, hébergera les notables et égorgera en leur honneur un bouc de belle qualité.

2. — Celui qui ne répond pas à une citation, paiera 5 mitqal.

3. — Tout individu qui s'opposera à une décision de la tribu sera passible d'une amende de 5 mitqal et de l'hébergement des notables en l'honneur desquels il devra égorger un bouc de belle qualité.

4. — Celui qui prend fait et cause pour son père, son frère, ou son ami, paiera 5 mitqal et hébergera les notables.

5. — Tout individu qui nie un fait dont il est accusé devra prêter serment avec cinq cojureurs agréés par la victime.

6. — Tout cojureur qui s'absente de la tribu après avoir été désigné, sera remplacé pour l'accomplissement des formalités du serment, par un de ses contribules.

7. — Tout accusé contre lequel déposent deux ou trois témoins à charge sera condamné.

8. — Celui qui se rend coupable d'un vol de dattes, d'effets d'habillement ou de grains dans un vestibule sera considéré comme celui qui commet un vol dans une maison.

9. — Tout individu convaincu de meurtre avec préméditation paiera une amende de 50 réaux.

10. — Celui qui se rend coupable d'un vol d'effets d'habillement, d'un poignard, d'un soc de charrue, d'une pioche ou d'un fusil; que le vol soit commis en terrain irrigable ou en « bour », paiera 4 réaux, hébergera les notables et égorgera en leur honneur un bouc de belle qualité.

(1) Gages déposés par les plaignants et les accusés avant le jugement.

11. — Celui qui vole de jour ou de nuit une pioche ou une paire de babouches en terrain irrigable, 5 mitqal d'amende.

12. — Le propriétaire d'un esclave sera tenu de payer les dégâts que commettra ce dernier ainsi que l'amende à laquelle il aura été condamné.

13. — Tout individu qui commet des dégâts dans la récolte cultivée en terrain irrigable, qu'il s'agisse de maïs, de carottes, d'orge ou de fèves, remboursera le montant des dégâts.

La béchara dans ce cas est de 10 réaux.

14. — Celui qui se laisse soudoyer par une tribu étrangère pour tuer un de ses contribuables, paiera 50 réaux, hébergera les notables et égorgera en leur honneur un bouc de belle qualité.

15. — Celui qui se rend coupable de vol de dattes d'un palmier pendant la nuit, paiera 10 mitqal, hébergera les notables et égorgera en leur honneur un bouc de belle qualité.

16. — Celui qui blesse son prochain jusqu'au sang, paiera l'amende et hébergera les notables.

17. — Pour vol d'une peau ou de viande en plein marché, pour vol de sucre ou de tissus dans les boutiques du Souq, l'amende sera de 3 réaux.

Le coupable sera tenu en outre d'héberger les notables et d'égorger en leur honneur un bouc de belle qualité.

18. — Celui qui vole du plomb au Souq, paiera une rob'ia (1) et il lui sera accordé un délai de trois jours pour s'acquitter de l'amende.

19. — Celui qui frappe son prochain à l'aide d'une arme blanche, ou avec une pierre ou un bâton et provoque ainsi une blessure saignante, paiera 50 ouqia, hébergera les notables et égorgera en leur honneur un bouc de belle qualité. Il devra, en outre, donner à la victime une rob'ia de farine et une demi-rob'ia d'huile d'argan. Si la blessure ne saigne pas l'amende sera de 8 « oujouh » (2).

(1) La rob'ia contient environ quatre litres.

(2) Voir tableau monétaire.

20. — Celui qui menace avec une pierre, 4 oujough.
21. — Celui qui menace en mettant la main sur la poignée d'une arme blanche, paiera 4 oujough; mais s'il dégaîne, l'amende sera de 8 oujough.
22. — Celui qui soufflette son prochain, 1 réal.
23. — Celui qui commet un vol dans une maison, une mosquée, un parc à moutons ou un rûcher, paiera 4 réaux d'amende et en versera 4 autres à sa victime à titre de dommages.
24. — Pour les vols de moutons dans la forêt, l'indemnité sera de 5 réaux et l'amende de 10 réaux. Dans ce cas le remboursement de la béchara sera exigé du coupable.
25. — Celui qui accorde l'hospitalité à un étranger, citadin ou campagnard, sera rendu responsable de tous les méfaits dont ce dernier pourrait se rendre coupable et devra payer pour lui les peines encourues, si celui-ci ne possède rien pour s'acquitter.
26. — Celui auquel le serment aura été déféré devra, si ses frères de fraction sont en nombre insuffisant, compléter le nombre de cojureurs en les prenant ailleurs.
27. — Celui qui vole de la gomme en forêt, paiera 5 mitqal et versera 25 ouqia de béchara, il sera en outre tenu de rembourser le produit du vol.
28. — Celui qui commet des dégâts sur des figuiers de barbarie en cueillant des fruits pour les manger, paiera une indemnité de 1 mouzouna par raquette endommagée et 2 mouzana par figue cueillie.
29. — L'amende sera de 5 ouqia si les dégâts sont commis sur un figuier qui ne produit pas encore.
30. — Pour vol d'amandes, 5 ouqia.
31. — Celui qui se rend coupable d'un vol dans les lieux sacrés (horm), paiera une amende de 4 réaux et une indemnité de 4 autres réaux. Il devra, en outre, rembourser le montant de la « béchara » qui est de 10 réaux, héberger les notables et égorger en leur honneur un bouc de bonne qualité.

Si les auteurs du vol sont en nombre, chacun d'eux subira la condamnation prévue, sauf en ce qui concerne la béchara dont le taux ne varie pas, quel que soit le nombre des voleurs.

32. — Pour homicide volontaire ou involontaire, le coupable paiera une amende de 25 réaux et en versera 25 à titre de dia.

33. — Si un individu est simplement accusé de meurtre, que sa victime soit un homme ou une femme il devra prêter serment avec cinquante cojureurs choisis parmi ses frères.

34. — Lorsque le serment est déféré à une femme mariée, ce sera son époux ou ses frères qui jureront pour elle.

35. — Nul ne pourra revendiquer la dîa, l'azouag ou proscription, ou une punition quelconque contre le meurtrier d'un individu tué dans une maison au moment où il se disposait à voler ou à avoir des relations avec une femme.

36. — Celui qui insulte une femme sans motif et d'une façon grossière, paiera 5 mitqal (1).

37. — Celui qui insulte une femme mariée ou une femme jouissant d'une excellente réputation paiera 4 réaux et remettra à l'offensée un bouc de bonne qualité.

38. — Celui qui viole le domicile de son prochain paiera 4 réaux, hébergera les notables et égorgera en leur honneur un bouc de bonne qualité.

39. — Celui qui commet des dégâts sur les plantations en terrains irrigués, telles que henné, maïs, foin, courges, ou sur des arbres tels que figuiers, grenadiers, oliviers, à l'exclusion des arganiers, paiera 4 mitqal et remboursera les dégâts.

Cette mesure est générale, elle sera applicable aussi bien aux femmes qu'aux majeurs. Les enfants sont exempts de l'amende et non du remboursement des dégâts.

40. — Celui qui brûle sciemment un champ d'orge ou un rûcher, paiera 50 mitqal, hébergera les notables et égorgera en leur honneur

(1) Il s'agit sans doute ici de femmes « ne jouissant pas d'une excellente réputation ».

un bouc de bonne qualité nonobstant le remboursement du montant des dégâts.

41. — Celui qui commet un acte de brigandage sur les chemins paiera 10 réaux, hébergera les notables et égorgera en leur honneur un bouc de bonne qualité.

42. — L'adulte qui égorge la chèvre d'autrui paiera 4 réaux, hébergera les notables et égorgera en leur honneur un bouc de bonne qualité.

43. — L'enfant dans ce cas, sera passible d'une amende de 25 ouqia et du remboursement du montant des dégâts.

44. — Celui qui arme son fusil pour en menacer son prochain, paiera 25 ouqia.

45. — Celui qui menace quelqu'un de son fusil, l'arme et presse sur la détente sans que le coup parte, paiera 5 mitqal, hébergera les notables et égorgera en leur honneur un bouc de bonne qualité. Mais si le coup partait l'amende serait de 10 mitqal.

46. — Celui qui vole en forêt une rûche portant un signe distinctif paiera 2 mitqal. S'il nie, il prêtera serment avec cinq cojureurs.

47. — Tout individu condamné à une amende au profit de la tribu devra la payer de ses propres deniers (1).

48. — Si un homme ou une femme se rendent coupables de vol de légumes, l'amende sera de 4 réaux, hébergement des notables en l'honneur desquels un bouc de bonne qualité sera égorgé.

Si le coupable nie le fait, il prêtera serment avec vingt-cinq cojureurs.

49. — Tout individu qui désire quitter la tribu pour s'installer ailleurs, devra avant de partir, régler sa situation vis-à-vis de ses contribuables en payant ses dettes s'il en a. Il devra aussi fournir une personne qui se portera garante de toute réclamation ultérieure, pouvant émaner contre lui de la part d'un de ses contribuables. Il

(1) Il lui est interdit, d'emprunter.

sera tenu de suivre ce dernier soit devant le Chrâa, soit devant les notables, selon que son affaire ressortira de l'une ou de l'autre juridiction.

D'autre part, si avant de partir quelqu'un lui réclame le paiement d'une dette atteignant 10 réaux, qu'il nie avoir empruntée, il fournira vingt-cinq cojureurs; mais si la somme est inférieure à 10 réaux, le nombre de cojureurs sera de douze seulement.

50. — Les recéleurs seront considérés comme les voleurs et paieront comme eux l'amende prévue, laquelle varie entre 4 et 9 oujouh selon le cas, et hébergeront les notables.

51. — Pour vol de henné sur pied, une demi-peseta d'amende et remboursement des dégâts.

52. — Pour vol d'amandes, 20 ouqia.

53. — Pour vol de figues de jour ou de nuit, 9 oujouh. Même sanction pour vols de tous autres fruits qui feraient l'objet d'une réclamation de la part du propriétaire.

54. — Pour vol de grenades, d'un épi de maïs mûr ou d'une grappe de raisins, l'amende de 4 oujouh si le coupable est un enfant n'ayant pas atteint l'âge de puberté.

Quant aux adultes, l'amende sera de 3 pesetas en monnaie d'argent.

55. — Celui qui vole des fruits d'arganiers paiera 1 mitqal par couffin.

56. — Celui qui s'attribue un tour d'eau au détriment de son prochain, paiera 50 ouqia et remboursera les dommages subis par la personne qui en aura été lésée.

57. — Celui qui s'empare d'une botte de foin ne lui appartenant pas, paiera un girch (1).

58. — Celui qui dénonce un de ses contribuables à une autre

(1) Ceux ou celles qui ramassent l'herbe ou le bois, en font des bottes et des fagots qu'ils laissent sur place dans les champs. Ils en assurent le transport sur leur dos au fur et à mesure de leurs besoins.

tribu, paiera 50 réaux, hébergera les notables et égorgera en leur honneur un bouc de bonne qualité.

59. — Celui qui accepte une procuration d'une personne étrangère à la tribu pour entamer un procès contre un de nos contribuables, paiera 10 réaux.

60. — Celui qui reçoit d'une autre tribu le montant d'une béchara pour dénoncer un de ses contribuables, paiera 10 réaux, hébergera les notables et égorgera en leur honneur un bouc de bonne qualité.

61. — Celui qui ayant entendu le signal d'alarme (Tamatart), un jour de combat, n'e se rend pas sur les lieux, paiera 10 réaux.

62. — Celui qui suscite des troubles dans la tribu, paiera 10 réaux, hébergera les notables et égorgera en leur honneur un bouc de bonne qualité.

63. — Celui pour lequel quelqu'un s'est porté caution (pour le paiement d'une somme), qu'il s'agisse d'un frère, d'un parent par alliance ou d'un ami, devra vendre lui-même ses biens pour se libérer de sa dette.

Si au contraire le débiteur est absent, c'est la caution qui se chargera de la vente.

64. — Celui qui se rend coupable d'actes de brigandage sur les chemins conduisant au Souq El 'Arba ou au Souq El Tenin, paiera une amende de 20 réaux, hébergera les notables et égorgera en leur honneur un bouc de bonne qualité.

S'il nie, il prêtera serment avec cinquante cojureurs pris parmi ses frères.

65. — En cas de vol sur les chemins allant aux Souqs précités, la victime devra pour appuyer son accusation prêter serment avec douze cojureurs.

66. — Tout individu qui commet des dégâts dans les propriétés d'autrui, sera astreint au remboursement de ces dégâts.

67. — Quiconque sera accusé d'un crime, devra prêter serment avec cinquante cojureurs qui seront choisis dans trois roboâ (1), à l'exclusion du quatrième roboâ où le crime eût pu avoir lieu.

(1) Le petit groupe de fractions réunies sous le nom d'Ait Quanoukrim devait être alors divisé en quatre quarts.

68. — Les actes notariés par lesquels des personnes se récuseut dans les serments collectifs sont abolis par la tribu des Ait Ouankrim.

69. — Celui qui porte atteinte à l'honneur d'une femme par médisance, paiera l'amende prévue pour outrages. S'il nie, il devra prêter serment avec dix cojureurs pris dans les trois roboâ de la tribu à l'exclusion du quatrième dont il est originaire.

70. — Tout individu coupable de rapt d'une femme ou d'une jeune fille et qui sera pris en flagrant délit, devra quitter définitivement la tribu.

Mais si le rapt est prouvé au moyen de témoignages, il sera condamné à une amende de 60 réaux et sa maison sera incendiée. Il hébergera en outre les notables et égorgera en leur honneur un bouc de bonne qualité.

S'il nie, il prêtera serment avec cinquante cojureurs qui seront choisis dans trois roboâ à l'exception du quatrième d'où il est originaire.

71. — La décision par laquelle le droit de Chefaâ (retrait d'indivision) ne pouvait être exercé lorsque les biens d'un individu étaient mis en vente par ordre de la tribu pour assurer le paiement d'une amende infligée à celui-ci, est abolie. Dorénavant le Chraâ seul aura qualité pour connaître du droit de Chefaâ dans pareil cas.

72. — Lorsque pour une cause analogue la tribu met en vente une propriété antichrésée, il sera accordé un délai de deux ans à l'acquéreur pour rembourser au prêteur, bénéficiaire de l'antichrèse, le montant du prêt.

Mais si ce dernier refuse d'évacuer les lieux pour laisser place à bonne qualité, ou bien paiera une amende de 20 réaux.

73. — Celui qui arguera d'un titre faux au cours d'un procès, hébergera les notables et égorgera en leur honneur un bouc de bonne qualité, ou bien paiera une amende de 20 réaux.

Cette même amende sera également infligée au rédacteur de l'acte faux.

74. — Celui qui commet des actes de brigandage sur les chemins,

dans les postes Makhzen (1) ou dans notre tribu, paiera 100 réaux, sa maison sera incendiée et lui-même, quittera le pays. Cette même peine sera appliquée à chacun des bandits s'ils sont en nombre.

75. — Lorsque la propriété d'un individu a été régulièrement vendue par la tribu, que celui-ci ensuite refuse de quitter cette propriété et qu'il en résulte une discussion au cours de laquelle ce dernier tue son antagoniste, aucune poursuite ne peut être exercée contre l'agresseur tant par la tribu que par les parents de la victime. Mais si au contraire l'acquéreur est tué ou blessé par l'individu dont la propriété a été vendue, celui-ci sera tenu de subir la condamnation.

Fait le 15 Choual 1280 (24 mars 1864).

Le présent 'Orf a été rédigé et signé par Ahmed Ben Mohammed el Ambékri Ettanani et Lahsen Ben Mohammed el Almaoui.

MESGINA

Petite tribu de mille feux environ, entre les Ida ou Tanan, l'Asif Ait Mousi et le Sous.

'ORF DE LA FRACTION DES AHÉL EL GHABA.

Original en très bon état; format 23 × 18. Écriture à peine lisible. Daté du 1^{er} Rabia Nabaoui 1311 (sept. 1893).

*
**

Ceci représente l'Orf des Ahel El Ghaba pour lequel tous les notables se sont concertés dans le but d'améliorer leurs affaires.

1. — Celui qui se rend coupable d'un meurtre paiera une amende de 20 réaux, donnera quatre moutons, quatre pains de sucre, quatre rthal de thé et versera la dîa, soit 40 réaux.

(1) Les Ida Ou Tanan, sans être soumis au Makhzen, cherchent à ne pas nuire à son autorité là où elle est reconnue afin de ne pas attirer son attention, et provoquer ainsi soit une expédition sur leur territoire soit l'arrestation de leurs notables par mesure de représailles lorsqu'ils se rendent en pays Makhzen.

Les postes, dont il est question ici, sont les « Nzala », gîtes d'étapes pour les caravanes.

2. — Celui qui blesse son prochain, paiera une amende de 10 réaux, donnera deux moutons, deux pains de sucre et un paquet de thé.

3. — Pour vol dans une maison, une amende de 20 réaux, deux moutons, deux pains de sucre et un paquet de thé.

Si l'accusé nie, il devra prêter serment avec vingt-cinq cojureurs.

4. — Celui qui vole un mouton, paiera une amende de 5 réaux, versera une brebis, deux pains de sucre et un paquet de thé.

5. — Celui qui se livre à des actes de brigandage sera frappé d'une amende de 20 réaux, versera quatre moutons, quatre pains de sucre, un rthal de thé; s'il y a simple présomption, il prêtera serment le jour même où il aura été accusé et sans qu'il puisse lui être accordé un délai.

6. — Pour vol dans un rucher, une amende de 20 réaux, quatre brebis, quatre pains de sucre et un rthal de thé.

7. — Pour violation de domicile, une amende de 20 réaux, quatre brebis, quatre pains de sucre et un rthal de thé.

8. — Celui qui frappe avec des pierres, paiera une amende de 1 réal.

9. — Celui qui soufflette son prochain, 5 réaux d'amende.

10. — Celui qui met la main à son poignard pour en menacer quelqu'un, 1 réal.

11. — Celui qui dégaîne son poignard, 2 réaux.

12. — Celui qui tire un coup de feu, 5 réaux.

13. — Celui qui arme son fusil, 2 réaux.

14. — Celui qui frappe avec un bâton, 1 réal, mais si la blessure faite est saignante, l'amende sera de 5 réaux.

15. — Les brebis, le sucre et le thé qui seraient perçus seront attribués aux vingt-cinq notables désignés par la tribu (1) et dont les noms suivent :

(1) C'est-à-dire les Ahel el Ghaba.

Ahel Tagadirt : M'barek ou Mhand, Lahsen Abidar, Tayeb Ou Ahman, Omar Ben Taleb, Ahmed Ben Ali Ou Chelh.

Ahel Anounfeg : El Hosin n'Ait Said, Hoummad Ou Si Ali, Abdallah Yazza, Si Ali El Hadri, Addi n'Ait Ben Ali.

Ahel Taourirt : Si Mbarek Ou Said, Afqir Mhammed Bouïreg, Abbou Ouazzan, Tayeb Outmoula, Abdallah Jibou.

Ahel Iferkhes : Afqir Mbarek Ou Mbarek, Mohammed ben Ali, Errais Ali, Afqir El Hachemi, Afqir Mohammed Ou Abdallah.

Ahel Tabatkoukt : Moqaddem Yahya, Mohammed Ou El Hosin. Mohammed Ou 'Ali Ou 'Omar, Afqir Mbarek Ou 'Abdallah, Afqir Mhand Ou Mahjoub.

Fait le premier Robia Nabaoui de l'an 1311 (12 septembre 1893).

Signé : Ali Ben Mohammed El Batkouki.

KSIMA OU JESIMA

Cette tribu berbère occupe la partie occidentale de la plaine du Sous, de Tikiouin à l'embouchure de l'Oued Sous, sur une longueur de 15 kilomètres d'Est en Ouest. Son territoire s'étend jusqu'aux pieds des premières pentes de l'Atlas (Bled Amsernad au Nord) et jusqu'au delà des lisières Sud de la forêt d'Admin (El Qelàa) au Sud, soit une profondeur de 20 kilomètres. Il est limité au Nord par les Ahel Agadir et les Mesguina (Ait Taggout), à l'Est par les Ait Abbes des Mesguina et les Haouara (Hefaïa Bahraniin), au Sud par les Chtouka (Ait Baha ou Mlal et Ait 'Amira). Les Ksima forment deux divisions :

1° Les Ksima Bahraniin, 1.200 feux;

2° Les Ksima Qeblaniin, 150 feux.

ASPECT DES DOCUMENTS.

Pièce n° 1.**'ORF DES KSIMA.**

Le document qui nous a été communiqué par le Caid Abdelmalek des Ksima est le plus ancien 'Orf des Ksima que nous connaissons, il date de 1831.

La copie dont nous nous sommes servis est de 1867.

Nous n'avons pu retrouver l'ancien 'Orf auquel il est fait allusion à la fin de ce document.

Format 25 × 17. Écriture lisible, mauvaise rédaction.

Pièce n° 2.

'Orf général des Ksima utilisé uniquement pour la répression des fautes lorsque les parties en cause sont de fractions différentes, car chaque fraction possède son 'Orf interne propre.

La traduction a été faite sur l'original qui nous a été offert par feu le Caid Abdelmalek El Ksimi.

L'original a été recopié à plusieurs exemplaires et chacun des notables qui figurent dans l'Orf, en avait gardé un.

Cet 'Orf a été rédigé le 1^{er} Moharram 1313 (24 juin 1895). Format 22 × 17.

Au milieu, une déchirure reconstituée facilement grâce aux copies existant en tribu.

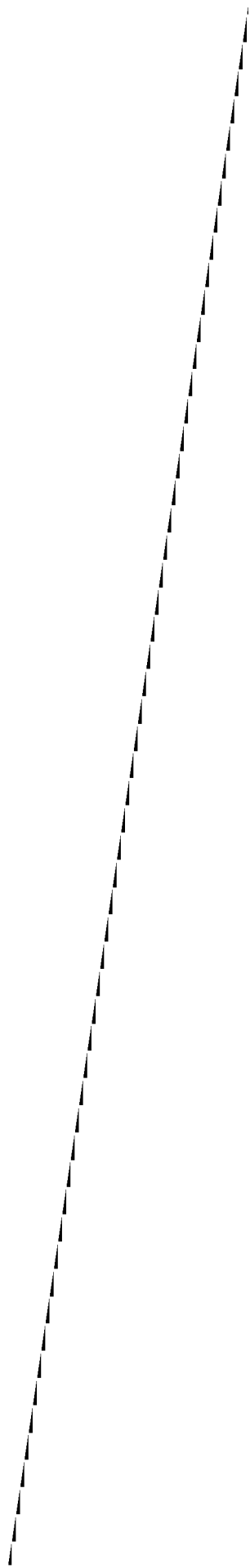
Pièce n° 3.**'ORF ENTRE LES AIT MELLOUL ET QASBAT ETTAHAR.**

Cet 'Orf date du 18 Doù El Qa'da 1306 (16 juillet 1889).

Il est par conséquent antérieur à l'Orf général des Ksima.

Ces deux fractions des Ksima Bahraniin sont voisines et occupent la rive gauche de l'Oued Sous à hauteur du pont et sur la piste de Tiznit.

L'original appartient au Cheikh des Ait Melloul. Format 27 × 16. En bon état.



Écriture grosse et assez lisible, rédaction très défectueuse faite par un taleb de l'école Coranique faisant fonctions d'adel.

Pièce n° 4.

'ORF DES AIT MELLOUL (CLAN DES OULAD HOUMMAD BEN 'AYAD).

L'original très mal conservé, mangé par les vers et déchiré sur les bords et dans sa partie centrale est conservé par le Cheikh des Ait Melloul.

La deuxième partie de l'Orf a été collée à la suite de la première. Format 32 × 18.

Écriture assez lisible, style très défectueux.

La première partie ne porte pas de date.

La deuxième est datée du 18 Dou' El Qàda 1306 (16 juillet 1889).

Pièce n° 5.

Acte par lequel la jem'aa des Drarga (Zaouia des Ksima) a consigné une coutume locale transmise verbalement par la tradition.

L'original est détenu par Sidi Said, Moqaddem de la secte Tijjania à la Zaouia des Drarga.

Format 17 × 12. Écriture lisible, style courant.

Le document est daté du 24 Jomada 2° 1314 (30 novembre 1896).

Pièces n° 6 et 6 bis.

Deux conventions entre les Ksima et les Haouara.

Pièce n° 1.

'ORF DES KSIMA (1247/1831-2).

Ceci est une copie qui a été faite sur l'original.

En voici la teneur après les formules laudatives :

Tous les membres de la Tribu Ksima se sont réunis pour régler les affaires de leur pays. Ils ont ensuite désigné les notables qui seront chargés de faire appliquer l'Orf et de percevoir le montant des amendes.

Ce sont :

Dcheira : Le Moqaddem (1) et Cheikh El Arbi Ben El Hajj Brahim, Mohammed Ben el Qadi.

Ilighiaten : El Faqir 'Ammou Ben el Mahjoub.

Irekhalen : El Hasan Ben 'Abderrahman.

Inzeggan : Si Ahmed Ben El Hajj Bel'aid dit Hachi, El Faqir Ahmed Ben Brahim El Madani, Cheikh Brahim.

El Jorf : Ahmed Ben Larbi, El Hajj Salah.

El Mzar : El Faqir Abdelqader Ben Salem.

Ait Melloul : El Faqir Ahmed Ben Mahmoud, El Faqir Mbarek Ben 'Ali, 'Omar Jemhour, Faqir Mohammed Ben Ou Bella, Houmnad Ben 'Ayad.

Un Anflous (2) Arabe a été également désigné pour représenter tous les Arabes qui ont acquis droit de cité dans la tribu, c'est Bkair Ben el 'Abd.

Il a été décidé, en outre, ce qui suit :

1. — Quiconque parmi ces notables ne répond pas à la convocation du Moqaddem pour faire appliquer les règles de l'Orf lorsque les circonstances l'exigent, paiera 5 mitqal, à moins qu'il ne se fasse remplacer par un mandataire. Mohammed ben Bel'aid a été également désigné pour représenter ses frères.

2. — Tout individu convaincu de vol d'un esclave, d'une jument ou de vol dans une maison, paiera 50 mitqal. Sont désignés comme Inflas les Oulad Sidi Ahmed de Ben Anfer, Mbarek ben Tabboul et Hassi ben Bel'aid. S'il y a simple présomption l'accusé fournira dans un délai de trois jours cinquante témoins pris parmi ses voisins immédiats (3).

3. — Celui qui se rend coupable de vol d'une vache sur les champs réservés aux pâturages des troupeaux, paiera 10 mitqal. S'il y a simple présomption l'accusé prêtera serment comme il est dit plus haut.

(1) Le Moqaddem est le président de l'assemblée, généralement désigné à tour de rôle parmi les notables pour une durée d'un an.

(2) L'Anflous (plur. ineflas) est un notable qui représente une ou plusieurs familles au conseil.

(3) On remarquera dans cet article et dans le précédent le désordre de la rédaction, montrant que le taleb écrit sous la dictée des notables au cours de la réunion.

4. — Pour vol d'une brebis, 5 mitqal.
5. — Pour vol d'une ânesse, 5 mitqal.
6. — Pour vol dans un jardin potager, 5 mitqal.
7. — Dans ces trois cas, s'il y a simple accusation, l'accusé prêterait serment avec cinq cojureurs.
8. — Pour vol de chameau, 15 mitqal.
9. — Celui qui blesse avec une arme blanche paiera 25 mitqal.
10. — Celui qui, au cours d'une dispute soufflette son adversaire, paiera 1 mitqal.
11. — Celui qui prend fait et cause (au cours d'une dispute) paiera 25 ouqia.
12. — Celui qui menace son prochain d'une arme blanche, paiera 5 mitqal.
13. — Celui qui arme son fusil pour en menacer son prochain, paiera 5 mitqal.
14. — Celui qui fera l'objet de la plainte d'une femme (pour attentat aux mœurs), paiera 20 mitqal.
15. — Aucune dia ne sera perçue lorsqu'un individu est tué : 1° en volant des animaux dans les lieux de pâturage; 2° en perçant une muraille; 3° en violant un domicile ou dans tout autre cas analogue.
16. — Celui qui commet des actes de brigandage dans la tribu paiera 50 mitqal si le fait est prouvé. S'il y a simple présomption il fournira cinquante témoins dans les conditions exposées plus haut.
17. — Tout individu qui reçoit un étranger sera rendu responsable de tous les méfaits dont se rendra coupable ce dernier : vol, meurtre, violation de domicile, etc..., ses frères et sa Jemaâ paieront pour lui et lui-même paiera une amende de 10 mitqal.
18. — Celui qui se rend coupable d'un meurtre, paiera 50 mitqal.
19. — Celui qui tire un coup de feu, paiera 10 mitqal.
20. — Le taux de la dia est fixée à 100 mitqal.
21. — Celui qui s'oppose à l'application des règles contenues dans cet Orf paiera 100 mitqal et sa vache sera égorgée.

22. — Celui qui ne répond pas à une convocation du Cheikh, 5 mitqal.

23. — Celui qui ne répond pas à une convocation de ces Inflas, paiera 25 Ouqia.

24. — La même amende sera infligée à celui qui ne répondra pas à la convocation du Cadi.

25. — Le taux de 1 mitqal fixé par l'ancienne coutume pour vol de grain est élevé à 10 mitqal.

S'il y a présomption, l'accusé prêtera serment comme il a été dit plus haut.

Tous ces principes ont été copiés sur l'ancien Orf détenu par le rédacteur des présentes qui en est le propriétaire.

Fait le 4 Safar 1247 (correspondant au 15 juillet 1831).

Signé : Lahsen ben Mbarek El Ksimi
et Mhammed ben Ahmed Regragi.

Suit l'homologation du suppléant du cadi de Taroudant, El Hosin Ben Ahmed El Ksimi.

Ici se termine la copie qui a été extraite in-extenso de son original avec lequel elle a été collationnée et trouvée identique en tous points.

Elle a été transcrite par ordre, de ceux qui ont pris en mains les affaires de la tribu, les héritiers d'El Hadj Brahim Ben Mansour.

Fait à la date du premier Safar 1284 (correspondant au 4 juin 1867).

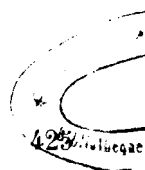
Signé : Mohammed Ben Ahmed El Ksimi et Abdelkader
Ben Mohammed El Ksimi.

Pièce n° 2.

ORF DES KSIMA.

Tous les membres de la tribu des Ksima sans exception, y compris leurs Tolba et Foqara (1) ont décidé d'un commun accord, après

(1) En général les Foqara sont ceux qui sont affiliés à une secte religieuse. Dans le Sous le titre de Faqir outre qu'il désigne les affiliés aux sectes religieuses, s'applique également et plus spécialement aux personnes âgées.



avoir obtenu l'agrément de leur gouverneur, le Caid El Hajj Ahmed Ben Brahim, de renouveler les bases de leur « Orf » suivant un sens équitable, et, dans un but d'intérêt général, d'assurer la sécurité de leurs animaux et de leurs biens; de faire respecter leurs femmes et de sauvegarder les intérêts des faibles et des orphelins contre l'injustice.

De cette façon chacun obtiendra son droit.

C'est à la suite des abus commis en raison du relâchement apporté dans l'application des mesures de justice, et vu l'urgence à remédier à la situation actuelle, que ces membres ont désigné leurs Inflas qui seront désormais chargés de percevoir du coupable l'indemnité due à sa victime en plus de l'amende qu'il aura encourue et autres obligations dues à ces Inflas (1).

Ces peines varieront selon le degré de gravité de la faute commise.

1. — Lorsque les Inflas se rendent chez le coupable (2) ils ont droit par nuit, pour leur hébergement :

1° Deux têtes de caprins de grandeur moyenne sans aucune exagération ni exigence de leur part à ce sujet, ou à défaut, à une indemnité représentative de 30 ouqia pour chaque animal.

2° Un pain de sucre pesant quatre retal et demi (3).

3° Quatre ouqia de thé (4).

4° La quantité de beurre, d'huile et de semoule prévue en pareil cas.

2. — Tout individu blessé aura droit, à titre de dédommagement, à un mouton, de l'huile et de la semoule selon la coutume ancienne en vigueur encore aujourd'hui. Le coupable hébergera les Inflas selon le régime adopté et versera une amende de 5 réaux à la tribu.

3. — Celui qui se rend coupable d'un meurtre sera condamné à une dîa de 50 réaux, à l'hébergement des Inflas et à une amende de 20 réaux.

(1) Leur « hébergement ».

(2) Chez les Ksima, les inflas ne quittent pas la maison du coupable avant que celui-ci ait payé le montant des pénalités qui sont exigées le jour même où la faute a été commise, faute de quoi, il devra leur fournir pour chaque nuit passée chez lui, le montant des fournitures énumérées dans cet article.

(3) Quatre livres et demie.

(4) L'ouqia pèse 33 grammes.

4. — Tout individu convaincu de complicité dans un méfait quelconque, sera condamné à l'hébergement des Inflas et à une amende de 2 réaux.

5. — Celui qui se rend coupable de vol dans une maison, hébergement des Inflas et 20 réaux d'amende si toutefois les faits sont nettement établis.

Si l'accusé nie, il devra prêter serment avec douze cojureurs agréés par la victime.

S'il ne satisfait pas aux obligations du serment il subira la peine prévue.

6. — Celui qui commet un vol dans les terrains de parcours, dans les vergers ou jardins maraîchers, sera condamné à l'hébergement des Inflas et à une amende de 50 ouqia.

7. — Cette même peine sera appliquée à celui qui commettra un vol de moutons.

8. — Pour tous ces cas de vol, le montant de la béchara, égal au prix de la chose disparue, sera remboursée par le coupable à sa victime.

9. — Si le voleur nie son larcin, il sera mis dans l'obligation de prêter serment avec douze cojureurs agréés par la victime du vol.

10. -- En cas de vol d'esclaves, de chevaux ou de chameaux, le coupable hébergera les Inflas et paiera une amende de 10 réaux; il devra en outre rembourser le montant de la béchara qui est égal au prix de la chose volée; s'il nie, il prêtera serment avec douze cojureurs agréés par la victime et il ne sera pas tenu compte de tous les actes notariés que le coupable sera en mesure d'opposer pour éviter le serment (1).

11. — Celui qui tire un coup de feu sur son prochain et ne l'atteint pas, hébergement des Inflas et 5 réaux d'amende.

(1) Certains personnages sont, dans chaque fraction, en raison de leur honorabilité, toujours contraints à prêter serment comme cojureurs. Pour éviter cette obligation qu'ils remplissent toujours malgré eux ils font dresser un acte par les adoul les dispensant de jurer en invoquant des raisons majeures telles que affiliation à une secte religieuse, titre de pèlerin de la Mecque. Le coupable lui-même peut être détenteur d'un de ces actes lui accordant la dispense du serment, mais dans ce cas, ce document ne peut avoir aucune valeur.

12. — Celui qui arme son fusil ou dégaîne une arme blanche pour en menacer quelqu'un, 2 réaux et hébergement.

13. — Celui qui frappe quelqu'un avec ses mains, un bâton ou une pierre sans lui faire une blessure saignante, paiera une amende de 50 ouqia et pourvoiera à l'hébergement des Inflas.

14. — Celui qui commet un vol ou un acte de brigandage sur les routes du Makhzen ou sur les pistes conduisant aux marchés, hébergera les Inflas et paiera 20 réaux d'amende.

15. — Celui qui ne répond pas à une citation pour comparaître soit devant la tribu, soit devant le Caid ou le frère de celui-ci qui remplit les fonctions de Khalifa, paiera une amende de 25 ouqia.

16. — Pour vol de bœufs, hébergement et 5 réaux d'amende.

17. — Celui qui fait passer ses chameaux par une piste autre que celle assignée par le Makhzen (1), paiera une amende de 5 réaux et pourvoiera à l'hébergement des Inflas.

18. — Les droits de Nzala seront perçus sur toute l'étendue comprise entre Dar Sidi Ali Ben El Hajj Larbi et jusqu'à la mer.

Telles sont les mesures adoptées dans un but d'intérêt général par les notables Ksima ci-dessous désignés :

Dcheira : Le Chérif Moulay Ahmed Ben El Hajj Lahsen, Ahmed Ben El Hajj Brahim n'Ait El Hajj Larbi.

Ilighiaten : S'aïd Ou Bihi, El Hosin Ben 'Abdelmalek.

Irehalen : Mbarek Ben Mhamed n'Ait Daoud, El Hosin Ben Idder, Mhamed ou Bihi n'Ait El Moudden.

Inzeggan : El Hajj 'Addi Ben El Qadi, Brahim Ben Mohammed Amargou.

(1) Il est question des pistes sur lesquelles les caïds placent leurs employés chargés de percevoir les droits de Nzala sur les caravanes qui traversent leur territoire.

Ces droits, souvent abusifs, sont perçus en échange de la sécurité que les habitants de la tribu doivent assurer aux caravanes sur toute l'étendue de leur territoire.

Lorsqu'un chamelier est dépouillé il se rend chez les Inflas de la tribu où le vol s'est produit et réclame le remboursement du produit du vol qui lui est versé après enquête.

Autrefois, avant l'occupation, le produit des droits de Nzala était réparti entre le caïd et les inflas. Les inflas ayant par la suite disparu, le caïd a souvent conservé la totalité de ces profits tout en faisant payer à sa tribu les amendes en cas de vol.

El Jorf : Mbarek Ben El Hajj Hoummad.

Qasba Tahar : Salem n'Ait Beri Ben Salem, S'aid Ben Hoummad.

El Mzar : Jilali n'Ait Mahmoud, El Hajj Yahya, S'aid Ben Ali Ililou,
 'Abdallah n'Ait Mahmoud, El Hosin Ben Brahim
 Ou Salah.

19. — Ils ont en outre procédé à la désignation de seize membres auxquels ils ont conféré le titre de Notables de la tribu (1). Puisse Dieu Très Haut, par l'invocation de son prophète, faire profiter tout le monde de leur sagesse.

Ce sont :

Dchëira : Le Taleb Sid 'Abderrahman Ben El Hajj Larbi, son frère
 Sid Mbarek Ben El Hajj Hoummad, Mohammed
 Ben Ahmed, Bou 'Addi n'Ait S'aid, 'Allal Ben
 Ahmed Bou Achra.

Ilighiaten : Le rédacteur des présents El Hajj Bihi n'Ait Hammou,
 Mouloud Ez Zaher, Mohammed Ben El Hosin.

Irehallen : Le Taleb Sid Ahmed Ben Mhammed n'Ait Daoud, El
 Hajj 'Abed, son frère El Hajj Moummou, Sidi
 Mohammed Ben Idder, Lahsen Ou El Hajj, Bihi
 Ben 'Omar, Mbarek Jogho, son cousin S'aid Ben
 Belaid, S'aid Ben El Hajj.

Inzeggan : Sid El Hadj Iahcen Ben Brahim, El Hocin n'Ait Belkheir,
 Mohammed Ben Ahmed.

El Jorf : Jilali Ben Abbas, Ahmed Ben Brahim.

Qasba Tahar : Lahsen Ben El Hajj, Sid Mohammed Ben Tahar, El
 Hajj Lahsen.

El Mzar : Sid El Hosin n'Ait Mahmoud, Le Faqir Brahim Ben Ja'à,
 le Faqir Brahim Ben Salah, Hoummad Douiou.

Ceux d'entre eux qui seront présents dans la tribu rempliront les fonctions dont ils ont été investis.

Fait le 1^{er} Moharrem 1313 (24 juin 1895).

Signé : Ali Ben 'Abdelmalek El Ksimi.

(1) Les seize membres désignés par la jem'aa sont les inflas chargés de faire appliquer l'orf en cas de besoin ; ils ont aussi qualité pour représenter la tribu en cas de contestations avec une tribu voisine, ou de conventions à passer avec les tribus limitrophes, lorsqu'il s'agit de l'intérêt général.



كتاب المسحوق وصار التعلين في مسجد والده وصحة

وبعد فخذ التفتت جماعة ان ابنا ملول بشير وع ومغيرع يبيع وير انا جماعة اذ اقبلت
الطاهر علم صاحب كل ما سرق المعنى اذ اكلت عليه البينة يعلج خيرا اذ اذ
يعلج المعنى ويبيشو ناعيم انطاس ان ابي عليه الجمال العبد ولامه والبر صا ا
كله عليه البينة علم ما سرق عليه الجمال يعلج خمسين وعشرين ما ثانيا انطاش
ربيبينو عليه يذبح لثلاث للعش وثلث للغة اذ انش يعلج اثني عشر مريضه
الثلث يبيشها ثلثه بين الا اوجان والبشر ان مثلها وما سرق العبيدة ثلث
الفرقة والبنته والنزع على اليمينه واخرج اذ اخلان عليه البينة يعلج خمسين او فية
وما نوي يعلج خمسة يبيش اذ امانات بوجيرت والذكر مائة له وامزوي والنساء
والنساء المرات التي اشتكت الميقاته اذ اذ في وعرضه واشتت باءه يعلج مائة
مثانلا ويبيش انطاس يعلج ثلثه ثلثه النصفه مائة يبيشها ثلثه اذ ان
ما اتصمته بحرف هي يعلج خمسة مريضها ان كثير يذبح طهر وز اخريها التفرع
وجلبت على هذا يعلج التفرع ملائكة والذبح ان كسروا وعشما عليه ان
بينة وطلعت ما يعلج مثل كبر عود يخلص علم اخاله واما الجلمية وموضع ما
ميه يخلص علم والا يعكوله لها ختم ان اراد ان يسطر ان يلائه اذ اول يبيشها ثلثه ما
الخير يخلصها ما يبيشها ثلثه وحيار كجا ما يبيشها ثلثه ما يبيشها ثلثه
ما الحبيب اجمع سعيد والبشير ما يبيشها ثلثه ما يبيشها ثلثه ما يبيشها ثلثه
علا النيب يبيشون عليه بكل ما يعلواها وان كعبه ومضى وما يبيشها ثلثه
بيشها ويرل غور اناء الرفع الطاهر بكل ما يبيشها ثلثه ما يبيشها ثلثه
ما يبيشها ثلثه ما يبيشها ثلثه ما يبيشها ثلثه ما يبيشها ثلثه ما يبيشها ثلثه
ما يبيشها ثلثه ما يبيشها ثلثه ما يبيشها ثلثه ما يبيشها ثلثه ما يبيشها ثلثه
ما يبيشها ثلثه ما يبيشها ثلثه ما يبيشها ثلثه ما يبيشها ثلثه ما يبيشها ثلثه
ما يبيشها ثلثه ما يبيشها ثلثه ما يبيشها ثلثه ما يبيشها ثلثه ما يبيشها ثلثه

Pièce n° 3.

ORF DES AIT MELLOUL ET QASBAT ETTAHAR.

Tous les membres de la Jemaâ des Ait Melloul ainsi que ceux de la Jemaâ de Qasbat Ettahar ont, dans le but de régler leurs affaires, convenu de ce qui suit :

1. — Celui qui se rend coupable du vol d'une chèvre versera, s'il y a des preuves contre lui, 50 ouqia et hébergera les Inflas.

S'il nie, il prêtera serment.

2. — Celui qui vole un chameau, un esclave, une négresse ou un cheval, versera, si le fait est prouvé, 25 mitqal aux Inflas, les hébergera et égorgera en leur honneur un mouton pour le repas du soir et un autre pour le repas de midi.

S'il nie, il devra prêter serment avec douze cojureurs agréés.

3. — Le serment, en cas de vol d'une chèvre, sera appuyé par cinq cojureurs pris parmi les voisins immédiats de l'accusé.

4. — Le montant de la « Béchara » est égal au prix de la chose volée.

5. — Celui qui vole des carottes, des courges, du maïs, ou de l'orge dans un jardin ou un champ situés en terrain ferme ou sablonneux, versera, si le fait est prouvé, une amende de 50 ouqia; s'il nie, il prêtera serment avec cinq cojureurs.

Mais si le voleur est tué dans le jardin au moment où il se disposait à voler, le meurtrier ne paiera pas le prix du sang et ne sera pas non plus frappé de proscription.

6. — Tout individu qui fera l'objet d'une accusation de la part d'une femme de condition honorable, paiera 100 mitqal et hébergera les Inflas dans les conditions indiquées précédemment.

Mais si l'accusation est portée par une femme ne présentant pas les garanties d'honorabilité voulues, et que l'accusé nie le fait, elle devra prêter serment avec cinq cojureurs agréés, car les accusations portées par les femmes de cette condition sont sujettes à caution.

Si les formalités du serment sont remplies par la femme, l'accusé subira la peine prévue.

7. — Pour tout individu accusé de vol, dont la culpabilité est nettement établie et qui se trouve sans ressources pour payer l'amende qui lui aurait été infligée, ses frères ou les membres de la Jemaâ du lieu où il habite devront payer pour lui, ou bien le coupable sera remis entre les mains de la victime si cette dernière le désire (1).

Voici la liste des Inflas chargés de faire appliquer l'Orf et qui seront hébergés par les coupables.

Leurs décisions auront force exécutoire.

Sid Mbarek ben Ayada, son neveu Aliouat ben El Hajj Ahmed, Mbarek ben Bou Sahab, Mohammed ben Hoummad ben Ayada, Boujema'a ben El Hosin, El Hajj S'aïd, El Bachir ben Sid Brahim ben Ayada.

Notre but est que personne ne vienne s'immiscer dans nos propres affaires.

Nous nous devons aide et assistance réciproques en toutes circonstances.

Que ceux qui nous cherchent le mal soient punis de Dieu.

Signé : Abdallah Ben Mbarek Ben Ayada.

Fait le 26 Safar 1298 (correspondant au 28 janvier 1880).

Pièce n° 4.

'ORF DES AIT MELLOUL (CLAN DES OULAD HOUMMAD BEN AYAD).

Tous les descendants de la famille des Oulad Hoummad Ben Ayad dont les noms figurent au bas du présent acte ont élaboré les décisions suivantes qui serviront à reprimer les fautes :

1. — Celui qui se rend coupable d'un meurtre sera passible d'une amende de 100 mitqal et frappé de proscription pendant deux ans, sa vache sera égorgée et sa maison incendiée.

(1) Le coupable qui ne peut s'acquitter de l'amende peut, sur la demande de la victime, subir la contrainte par corps. Celle-ci a la faculté de l'employer chez elle à divers travaux de champs.

2. — Les blessures sont réprimées comme suit :

- 1° Avec une arme blanche, 50 mitqal;
- 2° Avec une arme à feu, 100 mitqal;
- 3° Avec une pierre ou un bâton, 10 mitqal.

En outre, toute blessure entraînera de la part de son auteur une autre obligation consistant en un versement de provisions de bouche à la victime, soit :

- a) Trois saâ de farine d'orge et une oultina (1) d'huile d'argan ou de miel dans le deuxième cas;
- b) Deux saâ de farine d'orge et une demi-oultana d'huile ou de miel dans le premier cas;
- c) Un saâ de farine et un quart d'oultima d'huile ou de miel dans le troisième cas.

D'autre part, quelle que soit la nature de la blessure, un mouton sera toujours exigé du coupable.

3. — Celui qui tire un coup de feu sur son prochain et ne l'atteint pas, versera une amende de 50 mitqal et sacrifiera une bête en l'honneur de la personne visée.

4. — Celui qui dégaîne une arme blanche pour en menacer quelqu'un, paiera une amende de 50 ouqia.

5. — Quiconque arme son fusil pour en menacer son prochain, paiera une amende de 10 mitqal et sacrifiera une bête en l'honneur de la personne menacée.

6. — Si un individu se querelle avec son semblable, il hébergera les notables et paiera une amende de 50 ouqia.

7. — Celui qui prend fait et cause pour quelqu'un, paiera 50 mitqal.

8. — Celui qui ne répond pas à une citation de son adversaire, paiera 50 ouqia et hébergera les notables.

9. — Celui qui comparaît devant les notables et qui se retire sans leur autorisation, avant que son affaire soit jugée, devra héberger ces notables.

(1) L'oultina représente environ un litre.

10. — Celui qui viole un domicile, paiera une amende de 50 mitqal et aura sa vache égorgée.

11. — Celui qui se rend coupable du vol d'une vache, paiera une amende de 25 mitqal, remboursera la vache volée, tandis que la sienne sera égorgée.

12. — Tout individu convaincu d'avoir volé un esclave, paiera 100 mitqal, nonobstant le remboursement de tous les frais déboursés par la victime du vol pour retrouver l'esclave. Celle-ci pour établir le montant de ces frais, devra prêter serment avec un de ses propres frères ou à défaut un de ses contribuables agréé par le voleur.

13. — Celui qui se rend coupable du vol d'un chameau, paiera une amende de 50 mitqal, remboursera le prix de l'animal et tous les frais occasionnés au propriétaire pour retrouver les traces du chameau.

Le serment sera prêté comme ci-dessus.

14. — Celui qui vole un âne, paiera 25 mitqal et les frais, ainsi qu'il a été déjà dit.

15. — Celui qui vole un cheval, versera une amende de 100 mitqal et hébergera les notables. Il remboursera en outre les frais comme il a été exposé plus haut.

16. — Celui qui vole un mouton, paiera 50 ouqia nonobstant le remboursement de l'animal volé. S'il nie, il prêtera serment avec un cojureur agréé par la victime.

17. — Celui qui vole un fusil d'un faisceau, sera passible d'une amende de 25 mitqal et en remboursera le prix en plus des frais occasionnés à la victime. Celle-ci prêtera serment comme il a été exposé plus haut.

18. — Tout indicateur appartenant à une association de malfaiteurs sera puni d'une amende de 50 mitqal.

19. — Celui qui vole un esclave ou un berger recevra cent coups de lanière.

20. — Tout esclave qui se rend coupable de meurtre ou de blessure se verra appliquer les mêmes peines que son maître, c'est-à-dire qu'il sera puni comme un homme de condition libre.

21. — Celui qui tue ou blesse un esclave, devra en rembourser la valeur au propriétaire, nonobstant le paiement de l'amende prévue.

En outre, le maître de la victime, aura toute latitude pour fixer son choix sur un autre esclave, au marché (1).

Ont participé à l'élaboration du présent .

Sidi Embarek Ben Hoummad, son frère le rédacteur des présentes, son frère El Hajj Tayeb, leur frère Sliman Ben Hoummad, leur frère 'Abdelkrim Ben Hoummad, son frère 'Abdallah Ben Hoummad, leur frère Mohammed Ben Hoummad, leur frère consanguin Mohammed Ben Hoummad, Sidi Boujemaâ Ben Hammadi, leur frère Hoummad Ben Hoummad, leurs neveux : Sidi 'Abdelkader Ben El Hajj Ahmed, son frère ali Ben El Hajj Ahmed, leur frère Jilali Ben El Hajj Ahmed, leurs neveux : El Bachir Ben El Hajj 'Abdesselam, son frère Sidi S'aid Ben El Hajj 'Abdesselam, leurs neveux : Ben Youssef ben 'Abdelmalek, son frère Mokhtar Ben Abdelmalek, leur frère consanguin Mohammed Ben Abdelmalek.

Tous les susnommés étaient présents à l'élaboration du présent 'Orf qu'ils ont vu et qui doit être appliqué par la génération présente et à venir.

Que celui qui en prenne connaissance et l'augmente (d'autres principes) soit agréé de Dieu.

Que celui qui en retranche (des principes) ou les altère, soit maudit de Dieu.

Que Dieu dirige les affaires (de ses créatures), qu'Il les améliore toutes et qu'Il mette les cœurs en harmonie.

Les susnommés ont en outre décidé, de confier à El Hajj Tayeb et Sidi Embarek le soin de juger les affaires en se basant sur le

(1) Si le meurtrier conteste le prix demandé par le maître, celui-ci aura le choix dans les esclaves mis en vente au marché.

(2) Les descendants d'Ayad des Ait Melloul étaient représentés à l'époque par les familles : Hoummad, El Hajj Ahmed, El Hajj Abdesselam et Abdelmalek, dont les fils ci-dessus désignés ont contribué à l'élaboration du présent orf.

présent 'Orf. Ils leur ont donné pleins pouvoirs pour trancher sans appel les différents cas qui se présenteront (1).

Ont été chargés de veiller à l'exécution des sentences :

Brahim, El Hajj Tayeb, Abdelkrim Ben Hoummad, Sidi Abdelkader, Mohammed Ben Hoummad et Sliman.

Celui d'entre eux qui ne pourra accomplir sa mission sera puni d'une forte amende et hébergera les dits notables.

Le rédacteur des présentes : Brahim Ben Hoummad, que Dieu le protège.

Louange à Dieu.

Tous les Oulad Hoummad grands et petits ainsi que leurs neveux, ont convenu de confier aux personnes ci-dessous désignées le soin de veiller à l'exécution des règles contenues dans le présent 'Orf, en plus des deux notables précités.

Ce sont :

Le rédacteur des présentes 'Abdallah Ben Embarek, son oncle Mhammed Ben Hoummad, son frère Hoummad Ben Hoummad, Sliman Ben Hoummad, Sidi 'Abdelmalek Ben Abdallah Ben Hoummad, son cousin Sid Yousef Ben Abdelmalek, le Taleb Sid Mohammed Ben Ali Ben El Hajj Ahmed, El Bachir Ben Sidi Brahim Ben Ayada, Mohammed Ben El Bachir Ben 'Abdesselam Ben Ayada, Ahmed Ben Abdelkrim Ben Hoummad.

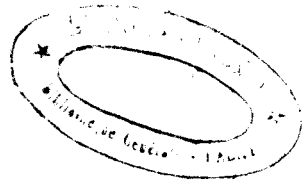
Ils donnent au présent 'orf force de loi et prennent l'obligation de le respecter pour eux-mêmes et ce, de leur plein gré, de façon que si Dieu décrétait que quelqu'un de leurs frères Ait Melloul tuât un individu des tribus limitrophes : Hefaia, (Haouara), Chtouka, Mergina, ils partageraient son sort (ils seraient tous unis).

Que celui qui ajoutera à cet 'Orf (d'autres principes) et le soutiendra avec équité et sincérité, soit agréé de Dieu.

Et celui qui cherchera à l'annihiler, Dieu se chargera de son compte.

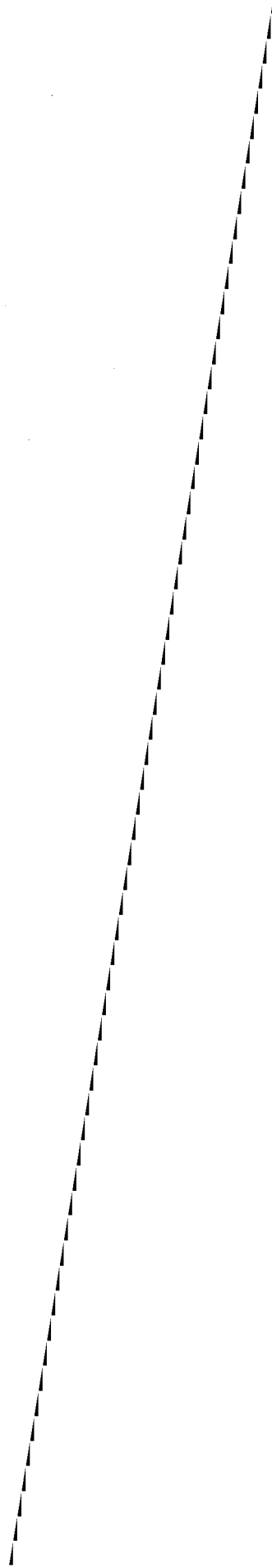
Fait le 18 Doù el Qaâda 1306 (correspondant au 16 juillet 1889).

(1) Ces deux notables, en leur qualité d'adoul, avaient été désignés pour appliquer les règles de l'orf, avec six autres notables qui devaient veiller à leur application.



الحمد لله وحده
 اللهم صل على النبي محمد
 استعملوه جماعة والدرر في
 زلفه وشمسها من نور محمد
 النبي ومحمد بن عبد الله
 الذي روي عنه ومحمد بن
 النبي وغيرهم وجماعة
 التي انعم الله بها في
 ويزيد في كثرة الصور
 واحرارها في باب النبوة
 في الاشارة وان كان
 جرى به العمل في جميع
 شاهد منة و تارة في
 وحسن كبره في حق من
 مسجود الله ربه في الوقت
 لكونه ربه في حق من

Pl. IV. — 'Orf des Ksima (jma'a des Drarga).



Pièce n° 5.

ACTE PAR LEQUEL LA JEM'AA DES DRARGA (ZAOUIA DES KSIMA)
A RÉTABLI UNE COUTUME LOCALE.

Tous les membres de la Jemaà des Ahel Drarga (suivent leurs noms) m'ont requis de consigner leur déclaration en ce qui concerne leur coutume relative au tour de garde du troupeau de vaches (1).

Lorsque la vache d'un particulier disparaît du troupeau et qu'ensuite elle est découverte chez des voleurs, les gardiens du troupeau devront la récupérer contre rançon et seront aidés en cela par le propriétaire de la vache volée dans les proportions suivantes :

Si les gardiens sont au nombre de deux, la victime du vol y contribuera pour le tiers.

S'ils sont trois, pour le quart.

Tels sont les principes observés dans le passé en ce qui concerne ce cas particulier de leur 'orf et qui seront observés aussi dans les temps à venir.

Témoignage enregistré le 24 Jomada 2° 1314 (30 novembre 1896).

Signé : Said Ben Mohammed El Iman El Abbassi
Mohammed Ben Ali Chargé de la Zaouia des Drarga.

Pièce n° 6.

CONVENTION VERBALE ENTRE HEFAÏA (HAOUARA) ET KSIMA,
CONSIGNÉE PLUS TARD DANS CET ACTE PAR DES TÉMOIGNAGES (2).

Les témoins Ksima et Hefaïa (suivent les noms) m'ont requis d'attester qu'ils étaient présents le jour où feu Said Ben Mohammed n'Ait Bari des Beni Mousa ou Moumen el Ksimi prit sur lui l'engagement de restituer l'âne d'Ahmed ben 'Addi el Maï, habitant Ikhor-

(1) La garde du troupeau dans un village est prise à tour de rôle.

(2) L'article consigné dans cet acte n'est qu'une convention verbale qui a été établie entre les deux tribus par le saint Sidi El Hajj Ahmed El Bouchouari, à la suite d'un vol d'âne chez les Hefaïa par les Ksima. Quelque temps après un cas analogue, s'étant présenté, la victime fit consigner cette convention par adoul sur la déclaration des notables qui étaient présents lorsqu'elle fut conclue par le marabout Sidi El Hadj Ahmed, et ce afin d'exercer des poursuites contre le voleur qui avait dû se réfugier dans une tribu autre que celle des contractants.

ban, chez les Hefaia, lorsque l'animal volé fut retrouvé au douar des Ait Mousa par la Jemaâ d'Ikhorban qui avait suivi jusque là ses traces.

C'est alors que les notables Hefaia et Ksima mentionnés dans le présent acte, après s'être réunis à la Zaouia de Sidi El Hajj Ahmed El Bouchouari du vivant de ce saint, décidèrent en sa présence, de mettre un terme aux vols d'animaux commis dans les maisons et prirent à cet effet la décision suivante :

Article unique. — « Tout individu qui se rend coupable de vol
« d'animaux dans les maisons et dont la culpabilité sera nettement
« établie, paiera une amende de 50 mitqal. S'il y a simple présomp-
« tion l'accusé prêterait serment avec cinquante cojureurs dont vingt-
« cinq seront agréés par la victime et les vingt-cinq autres pris sans
« condition. »

Une fois cette décision prise, l'âne fut réclamé à la Jemaâ des Ait Mousa, et Said Ben Mohammed Bari prit l'engagement de le restituer ou à défaut d'en payer le prix.

Le nommé Mhammed Ben Brahim El Hajjaj n'était pas présent à la réunion lorsque cette convention a été conclue.

Telle est la déposition exacte qui a été faite sans contrainte, par les témoins précités, alors qu'ils se trouvaient dans les conditions requises.

Les premier, deuxième et troisième d'entre eux sont d'une honnêteté certaine.

En foi de quoi le présent témoignage a été consigné en faveur de celui qui l'a requis.

Dont acte pris contre eux par ceux qui connaissent leur identité.

Fait le 19 Joumada 2° 1293 (12 juillet 1876).

Signé : Brahim Ben Mohammed El Ksimi.

Vu et homologué.

Le suppléant du Cadi de Taroudant.

Signé : Mohammed Ben Omar El Ksimi.

Pièce n° 6 bis.

CONVENTIONS ENTRE LES KSIMA ET LES HAOURA.

Que les détenteurs du pouvoir et autres sachent par les présentes que les notables de la tribu des Ksima savoir :

El Hajj Ahmed Ben Brahim El Lahiani El Ksimi, El Hajj El Hosin Ben S'aïd de Taâmirit, Sid Lahsen Ben Ahmed, 'Abdallah Ben Bekran, Erraïs des Ahel 'Ali Ben Ahmed, El Hosin Ben El Hajj Mohammed des Ahel Gemmoud, Mohammed Ben Brahim dit Ettaleb, Yahya des Ahel Bourri, Hamed Ben Hoummad des Ait Mousa, 'Abdallah Ben Brahim El Fedli des Ahel Bihi Ben Bihi, d'une part;

Et le Cheikh Hammou Ben Salah, Mousa Ben Bouchta, Sid Ali Ben Mohammed, Moussa Ben Graà, Hoummad Ou Said, Hoummad Ou Mennou, Hoummad Ben Said Chaïdmi, tous de la tribu des Hefaïa (Haouara), d'autre part;

Ont convenu ce qui suit :

1. — Nul ne pourra revendiquer ni dîa, ni aucun droit pour celui qui serait tué dans un parc à bestiaux au moment où il se disposait à voler.

Il n'aura qu'à s'en mettre à Dieu.

Cette convention n'exclut pas les anciennes qui continuent à être observées.

Celle-ci n'a été motivée que par le paiement de la dîa et autres droits s'élevant à la somme de 50 mitqal qui ont été versés par les nommés : El Hajj Ahmed Ben Brahim, 'Allal Ben Jemhour et Ahmed Ben El Mouedden au Faqir 'Omar, lorsque son fils a été tué alors qu'il volait un mouton appartenant aux Ahel Lemsar.

Le deuxième groupe (Hafaïa parents de la victime) a donné ensuite décharge complète au premier groupe (les Ksima) suivant acte spécifiant que quiconque après le règlement de cette affaire, réclamerait ou présenterait des preuves pour un cas analogue, le ferait en pure perte (1)

(1) Il devait exister avant cette époque un orf externe réglementant les rapports entre les Haouara (Hefaïa) et les Ksima qui sont voisins, ce qui nous laisse supposer que l'article concernant les meurtres des individus pris en flagrant délit de vol n'étant pas suffisamment clair, a donné lieu à des divergences d'interprétation entre les tribus contractantes, divergences à la suite desquelles cet acte a été rédigé pour une mise au point définitive.

Dont acte.

Les contractants se trouvaient dans l'état de capacité requise.

Fait dans les premiers jours de Chaâban de l'an 1285 (correspondant à mi-novembre 1868).

Signé : Brahim Ben Mohammed Outzentout
de la Zaouia d'Ain Sidi Belqasen (Ksima).
et Brahim Ben Said El Hafioui de Temsia Hefaïa.

ERGITA (OU IRGITEN) (1)

'ORF DE LA FRACTION DES AHEL EL OUAD (2).

Les Ergita forment une tribu de plus de deux mille foyers comprise entre les Ida ou Zal et les Mentaga sur le versant sud de l'Atlas au nord-ouest de Taroudant.

Les Ahel el Ouad (Ait Ouasif) constituent une fraction de cinq cents feux.

Cet orf date de 1913 — sauf les articles 32 à 37, rédigés en 1925. La copie a été faite sur l'original possédé par le chikh.

*
**

La Jem'aa des Ahel El Ouad au complet a décidé ce qui suit :

1. — Tout individu qui se rend coupable d'un meurtre sera condamné aux peines suivantes :

- 1° Une dia de 16 réaux et une autre indemnité de 6 réaux aux parents de la victime;
- 2° Une amende de 16 réaux pour la tribu;
- 3° Une somme de 8 réaux, indemnité représentant le rachat de sa maison (3) pour la tribu;

(1) Dans le texte le mot est arabisé : Herguita au lieu de Erguita.

(2) Cette fraction est aussi appelée : Beni Sekkar.

(3) Le meurtrier est condamné à avoir sa maison démolie mais il peut en éviter la démolition en payant une indemnité de 16 réaux.

4° Un ghorara (1) d'orge, quatre saàs d'huile, un saâ de beurre, quatre pains de sucre, une livre de thé, un demi-saâ de sel (2).

2. — Celui qui se rend coupable d'un vol de moutons en pleine forêt, donnera dix saâ d'orge, deux pains de sucre, une demi-livre de thé, deux saâ d'huile, un demi-saâ de beurre. De plus, il devra donner à sa victime quatre moutons et 4 réaux.

3. — Celui qui vole dans une maison paiera 8 réaux et fournira une « debiha » au propriétaire de la maison.

4. — Celui qui blesse quelqu'un, donnera à sa victime une « debiha », un pain de sucre, un couffin de semoule, une setla (3) d'huile.

Telle est la peine infligée au coupable quelle que soit l'importance de la blessure.

5. — Celui qui vole des animaux, du bétail, des gerbes sur l'aire à battre du grain, paiera une amende de 8 réaux, et 6 réaux représentant la debiha (4).

6. — Celui qui vole la récolte donnera au propriétaire du champ 4 réaux.

7. — Lorsqu'une femme porte une accusation contre un homme qui aurait été inconvenant vis-à-vis d'elle, elle sera obligée pour faire admettre ses dires de prêter serment avec douze cojureurs, dont six choisis parmi ses frères ou proches parents et les six autres parmi les parents de son époux.

Après qu'elle aura satisfait à cette obligation, le coupable versera une somme de 4 réaux à l'époux.

8. — En cas d'accusation pour vol dans les maisons, aires à battre, de « Tiktatine », c'est-à-dire limites (5), vol d'actes notariés servant de documents dans un procès en instance, le serment sera prêté par vingt-quatre cojureurs seulement.

(1) Quatre-vingts kilogrammes environ.

(2) Ces denrées ne sont pas, comme dans les autres tribus, consommées par les ineflas chez les Ahl El Ouad, elles sont destinées à recevoir les hôtes de passage.

(3) Un demi-litre environ.

(4) C'est-à-dire l'égorgeement d'un animal.

(5) Le « vol de limites » n'est autre que le déplacement des bornes délimitant un terrain. Il faut comprendre : Celui qui déplace les bornes d'un terrain à son profit.

9. — Dans d'autres cas de vols non spécifiés dans le présent 'orf, le nombre des cojureurs sera de douze.

10. — Pour les affaires de mœurs, le nombre des cojureurs sera de six.

11. — Celui qui ayant acheté ou pris une propriété en « Rahnia », ne l'occupe pas, n'aura plus aucun droit sur cette propriété (1).

12. — Pour l'héritage d'une femme tant en ce qui concerne ses droits qu'en ce qui concerne la tutelle de son fils, l'affaire sera réglée par le Chraâ auquel nous devons obéissance.

13. — Celui qui tire à balle sur quelqu'un (sans l'atteindre), paiera la moitié de la dia et la moitié de toutes les peines prévues en cas de meurtre.

14. — Celui qui frappe quelqu'un et ne le blesse pas ne paiera rien. Le coupable ne sera condamné que si la victime a saigné abondamment ou si la blessure est grave.

15. — Les ventes qui seront conclues par les enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de jeûner seront nulles; leurs témoignages ne peuvent être pris en considération.

16. — L'amende qui était exigée de celui qui se mariait avec une femme après l'avoir poussée à divorcer avec son époux, est supprimée (2).

17. — Celui qui fait usage de faux actes paiera une amende à la tribu.

18. — La béchara dans la tribu sera de 12 roboa (3).

(1) Celui qui a la jouissance d'une propriété doit obligatoirement la mettre en valeur. Ici il est question de vente à réméré et de « Rahnia ». Le prêteur qui prend en jouissance la propriété d'autrui, ne peut la délaïsser, il doit l'entretenir comme si elle lui appartenait en propre. S'il ne remplit pas ces conditions, la jem'aâ sur plainte de l'emprunteur annule le marché. Celui-ci reprend sa propriété, mais il est tenu de rembourser le prêteur dans un délai fixé par la jema'â. Le remboursement peut ne pas être exigé intégralement si la propriété a subi des dommages du fait de la négligence du prêteur.

(2) Cette amende était de 24 réaux; elle était appliquée lorsqu'un individu détournait une femme de ses devoirs conjugaux en lui faisant introduire une instance en divorce et en se mariant ensuite avec elle.

(3) Le roboa ou quart de réal vaut 1 fr. 25.

19. — La femme enceinte qui accuse quelqu'un comme étant l'auteur de son état de grossesse, devra prêter serment avec douze cojureurs afin d'obtenir des réparations.

Telles sont les décisions qui ont été prises par les membres de la tribu et ses chioukh dans le but de régler leurs affaires.

Elles auront force de loi, quelle que soit la durée du temps.

En foi de quoi le présent acte a été établi.

Fait dans les derniers jours de Rabiâ 1^{er} de l'année 1332 (correspondant fin février 1913).

Signé : Le Serviteur de son Dieu, Ahmed Ben Brahim
Ben El Madani.

Les membres de la tribu s'étant rémémoré quelques cas, ont ajouté les déclarations suivantes :

20. — Aucune dia, ni peine, ni azouag ne sont exigés pour le meurtre des personnages tués en flagrant délit de vol dans les maisons ou dans la forêt.

21. — Ceux qui volent dans les maisons donneront quatre poulets et 1 réal au propriétaire de la maison.

22. — La femme qui insulte un homme donnera à celui-ci 2 réaux et 2 autres à la tribu.

23. — Celui qui frappe la femme d'autrui, donnera à celle-ci quatre réaux.

24. — Celui qui, en pleine séance tenue par les notables de la tribu, discute une décision prise par eux ou s'oppose à son application, s'il est tué, aucune dia, ni peine ne seront exigées pour son cas si le coup ne porte pas et qu'il échappe ainsi à la mort, il paiera une amende à la tribu.

25. — Celui qui donne sa propriété en « Rahnia » sans conditions relatives à la jouissance des fruits et moyennant la stipulation que le montant du prêt sera remboursé dès que le prêteur l'exigera — devra, faute par lui d'opérer ce remboursement, abandonner la pro-

priété au prêteur qui en disposera seul et à son seul profit jusqu'à remboursement du montant du prêt (1).

26. — Celui qui intentionnellement ne fournit pas, à son tour, le repas de Saint Sidi Aissa (2), sera passible d'une amende.

27. — Celui qui ne répond pas à une convocation des Chioukh, ou à une citation d'un adversaire paiera 2 roboa.

28. — Celui qui désire se séparer de ses enfants, prendra la part lui revenant dans le partage, en plus de la vache, du fusil et le terrain (3).

29. — La bechara en dehors de la tribu est supprimée.

30. — Celui qui prend l'Outiqa sans autorisation du Cheikh, 1 réal

31. — Celui qui frappe ses parents, paiera la moitié de l'amende inscrite au verso (4).

32. — Les vieilles filles infirmes, borgnes ou boîteuses, les divorcées, seront entretenues par leurs frères sur la part d'héritage leur revenant de leurs parents.

Cet article a été fait dans un but salulaire.

Celui qui voudra apporter une modification quelconque à ces articles ou en changer la teneur, subira par l'intercession des Saints de la Tribu, le châtement divin.

Fait à la date ci-dessus.

Rédigé par Ahmed Ben Mohamed El Gersifi.

(1) Un prêteur qui prend en gage une propriété, par exemple un jardin, a droit à l'usufruit par moitié avec l'emprunteur qui continue à occuper la propriété et à la cultiver. Par contre, le prêteur est libre, un an après le contrat, d'exiger le remboursement de la créance ; si l'emprunteur ne peut s'exécuter, il devra quitter les lieux et abandonner toute la propriété avec tous ses droits sur l'usufruit, au prêteur.

(2) C'est un saint personnage entretenu par la tribu.

(3) Un père de famille, dont les enfants déjà mariés vivent sous le même toit que lui, peut demander le partage de ses biens. La demande peut émaner de l'un de ses fils.

Le terrain que possédait le père, la vache et le fusil n'entrent pas en ligne de compte, ils sont acquis de plein droit au père de famille. Restent les acquêts auxquels les enfants ont contribué par leur travail. C'est cette partie des biens acquis en commun qui sera partagée entre les enfants et le père.

(4) Il s'agit de l'amende prévue en cas de meurtre.

Les membres de la Jemaa ont décidé, en outre, que toutes les affaires seront portées devant les trois Chioukh des Oulad Ben Sekkar :

Cheikh Ahmed ben Brahim, Cheikh Hosein ben Aghennaj, Cheikh Saïd ou el Hosin, qui ont été nommés par la tribu (1).

Quiconque dérogera à cette obligation sera condamné à 10 réaux d'amende.

*
**

Les membres de cette tribu ont décidé ce qui suit :

33. — L'époux qui a des doutes sur l'honnêteté de sa femme, doutes à la suite desquels il répudia celle-ci, pourra exiger le serment de l'individu qu'il soupçonne. Il sera prêté au mausolée de Sidi Ali Ben S'aïd ou de Sidi 'Aïssa.

34. — Toute vente pour laquelle le vendeur aura reçu le montant du prix convenu sera valable.

35. — Toute Rehanïa pour laquelle le prêteur aura versé le montant du prêt (avant la passation de l'acte) sera valable.

36. — Tout témoignage fait devant le Fqih rédacteur des présentes, sera valable.

Fait le 19 Jomada 1^{er} 1342.

A la même date, les notables de la tribu ont décidé que les créances hypothécaires seront désormais payables en monnaie du jour (2).

37. — Tous ceux dont les créances sont antérieures à la démonétisation du Hassani, seront remboursés à raison de 6 francs par réal.

Telle est la décision prise par tous les Chioukh et les notables de la tribu.

Signé : Sliman Ben El Hajj El Hassan N'Ait Oumnzil.

(1) Personne, autre que ces trois Chioukh, n'a le droit de régler un litige.

Le Cheikh qui en est saisi applique les règles de l'orf, en se faisant expliquer l'article par le taleb de la mosquée, en présence de tous les habitants du village après la prière du Moghreb.

(2) Billets de la Banque d'État du Maroc.

‘ORF DES TRIBUS DU DJEBEL DAREN (HAUT-ATLAS).

Ce document est la copie d'un 'orf très ancien qui aurait été commun à diverses tribus du versant sud de l'Atlas au nord de Taroudant. La date de l'original, qui n'a pu être retrouvé, est inconnue. La copie provient de la tribu des Ergita.

*
*
*

Ceci est une copie des conventions établies entre les habitants des tribus du Djebel Daren qui en ont dressé leur « 'Orf » habituel pour régler les affaires de leur pays.

Elles ont été rédigées avant la date des présentes, c'est-à-dire avant 1330 (1).

1. — Celui qui se rend coupable d'un vol dans les maisons, donnera 10 mitqal.
2. — Celui qui vole dans les champs, 30 ouqia.
3. — Celui qui vole dans la forêt, soit des amendes ou de l'orge, 9 mitqal.
4. — Celui qui vole dans l'agadir, 30 mitqal.
5. — Celui qui tue son prochain paiera 30 réaux à la Jemaâ et lui fournira une certaine quantité d'huile, d'orge et de blé (2).
6. — Tout individu inculpé d'un méfait quelconque qui refuse de subir la peine par lui encourue, verra tous ses biens saisis et vendus définitivement.
7. — La vente des biens appartenant à un individu dont l'innocence aura été établie sera annulée de plein droit.
8. — Celui qui blesse son prochain, paiera 10 mitqal à la Jem'aa et donnera une indemnité à sa victime.
9. — Celui qui dégaine une arme blanche et en menace son prochain, donnera 10 mitqal.

(1) Cette copie a été faite en 1330 (1912).

(2) Ces denrées représentent les droits dus pour l'hébergement des Ineflas.

10. — Celui qui tire sur quelqu'un un coup de feu et ne l'atteint pas, paiera à la Jem'aa la moitié de la diâ et de l'amende prévues en cas de meurtre.

11. — Celui qui fornique avec une femme autre que la sienne. 10 réaux.

12. — Celui qui entretient des relations secrètes avec une femme, paiera 1 mitqal seulement.

13. — Celui qui insulte un homme, 7 ouqia.

14. — Celui qui insulte une femme, 1 mitqal.

15. — Celle qui insulte un homme, 7 ouqia.

16. — Celui qui ne répond pas à la convocation du Moqaddem, 1 mitqal.

17. — Lorsqu'un individu commet l'infraction de faire pacager ses troupeaux dans les champs alors que l'accès en a été interdit par les Jem'aa par voie de publication, 5 ouqia payables au Moqaddem et aux notables de la fraction.

18. — Celui qui s'introduit dans un rucher et volé une ruche, 30 mitqal.

19. — Celui qui volé des moutons sera condamné à 10 mitqal, et pour chaque mouton volé il en fournira quatre, c'est-à-dire un mouton par pied.

De plus, il donnera au propriétaire du troupeau un mouton à titre d'indemnité.

Tel est l'Orf que nous avons recopié en 1330 (1912).

(A suivre.)

M. BEN DAUD,
Officier Interprète de 1^{re} classe.

L'ATLAS ET LA CIRCULATION AU MAROC

L'Atlas est un trait trop essentiel de la physionomie de la Terre marocaine pour n'avoir pas joué dans l'histoire du Maroc un rôle des plus actifs. Cette puissante masse montagneuse non seulement crée pour les groupes humains soumis à son influence immédiate des conditions de vie très originales, mais encore elle modifie fortement les rapports entre les groupes éloignés. Elle sépare en effet des régions violemment opposées et cependant unies par des nécessités de toute nature, d'une part les centres vitaux du Maroc, cuvette du Sebou moyen et Haouz de Marrakech, d'autre part des zones excentriques mais dépendantes, les vallées et oasis subsahariennes du Sud et du Sud-Est. Les conditions de la circulation transatlasique constituent ainsi un problème permanent qui eut, au cours des siècles, une action profonde sur la vie économique, politique et sociale des populations marocaines.

Nous essaierons de préciser la position actuelle de ce problème en le situant, d'abord dans l'histoire du développement des voies de communication du Protectorat, puis sur le plan général des courants d'échanges marocains. Nous examinerons ensuite comment les Indigènes ont résolu pratiquement les difficultés que la montagne opposait à des communications si importantes pour eux. Une telle étude a une double utilité : elle montre la nécessité de ne pas nous désintéresser d'un problème économique et technique dont les répercussions politiques sont très vastes; elle peut suggérer les solutions les plus favorables que le Commandement et le Service des Travaux Publics étudient avec un louable esprit de décision.

*
**LES RELATIONS TRANSATLASIQUES ET LE DÉVELOPPEMENT ACTUEL
DES VOIES DE COMMUNICATION.

Affaiblies aujourd'hui pour des raisons que nous examinerons et discuterons; les relations transatlasiques tiennent encore une place remarquable dans la vie indigène. Or cette importance n'apparaît guère dans l'aspect du Maroc officiel transformé par le Protectorat. Jetons un coup d'œil sur la carte spéciale au 1 : 1.500.000 des voies de communication (1). Relativement dense entre Casablanca-Kénitra-Meknès, le réseau des routes et voies ferrées devient de moins en moins serré à mesure qu'on s'approche de l'Atlas et, dans la montagne, il disparaît à peu près complètement. Entre la route du couloir de Taza et la route littorale, à peine achevée, de Mogador à Agadir, il n'y a plus que des pistes : l'empierrement de la route du Tarzefit s'arrête avant le col; le remarquable effort commencé depuis deux ans dans la région de Marrakech ne se traduit encore que par des amorces de routes.

Cette situation s'explique aisément. La résistance des tribus dissidentes de la montagne oblige à les vaincre avant de les faire profiter des plus sûrs bienfaits de notre civilisation. D'autre part, même dans les pays les plus évolués, les voies de communication s'écartent des zones montagneuses qu'elles ne traversent que dans certains cas de nécessité bien définie.

Certes chacune de ces deux causes qui sont en somme, l'une d'ordre historique, l'autre géographique, est suffisante. Mais on remarquera que les effets de la première devraient en principe disparaître avec l'achèvement de la pacification, encore que la formule du Protectorat limité au Maroc utile fasse peser une incertitude sur l'avenir. La seconde cause est, au contraire, permanente et générale. Pour apprécier les chances de maintien de la situation actuelle, il faudrait faire le départ entre l'action des circonstances passagères, mais d'un provi-

(1) Service géographique du Maroc, Maroc au 1 : 1.500.000^e : Carte des routes et des chemins de fer, 1928.

soire indéterminé et celle des conditions géographiques durables, mais susceptibles d'assouplissement; il vaut mieux laisser les faits répondre à une telle question. Le Maroc se transforme si vite, il justifie si bien sa magnifique confiance en son avenir que toute prévision risque de paraître ou trop mesquine ou sans mesure. Essayons seulement, par comparaison, de comprendre la formule de son développement.

Dans la plupart des pays neufs où s'implante la civilisation européenne, le développement des voies de communication passe par les mêmes stades. La première phase est celle du réseau littoral prolongé un peu plus tard par quelques antennes vers l'intérieur. C'est par la mer que sont arrivés le plus souvent les représentants de la métropole et de ses rivales, colons et hommes d'affaires, tous ceux qu'on glorifie ou qu'on flagelle, suivant son tempérament, du nom de pionniers, de conquérants ou d'aventuriers; c'est de la mer qu'arriveraient, en cas de danger, les secours de la mère-patrie, c'est par mer qu'il faut faire venir, non seulement l'outillage indispensable à la mise en valeur du pays, mais encore beaucoup de produits plus ou moins nécessaires à la vie de chaque jour. L'Européen, en effet, obsédé par le désir de s'évader et sans cesse lancé à la recherche du nouveau, se retrouve partout lui-même, prisonnier de ses besoins naturels ou artificiels, ceux-ci non moins impérieux que ceux-là. Comme si la mer immense leur rendait la patrie moins lointaine, les colons s'installent d'abord dans la zone littorale, à proximité du port de débarquement principal.

Cette attirance de la mer est longtemps plus forte que les autres conditions géographiques et qu'une exploitation rationnelle. Même s'il y a dans l'intérieur des régions plus riches, c'est dans la zone littorale que les voies de communication constituent, à l'origine, un réseau dense dont le port est le centre : ainsi le port joue, dans les pays neufs, le rôle dévolu aux capitales traditionnelles dans nos pays de vieille civilisation. L'Argentine et Buenos-Ayres nous donnent un excellent exemple de cette situation.

Partant de la mer, les voies de communication s'amorcent ensuite vers l'intérieur, progressant suivant la richesse et l'attraction des zones à desservir. Le développement se fait donc à l'inverse de nos vieux pays où les voies ont tantôt rayonné du centre à la périphérie,

tantôt associé des centres complémentaires. Peu à peu cependant on voit, dans les pays neufs, les conditions physiques et économiques, mieux connues, prévaloir sur les circonstances historiques, quelquefois purement accidentelles, qui ont d'abord orienté la colonisation. Encore arrive-t-il assez souvent que le réseau de voies de communication traduise indéfiniment l'avance prise par les centres les plus anciens, par suite de la force des habitudes, traduction humaine de la loi de l'inertie, à cause aussi de la concentration des capitaux et grâce au caractère, en quelque sorte artificiel, de notre civilisation moderne.

Le Maroc n'a pas échappé à cette règle. C'est pourquoi on remarque la densité du réseau des routes principales ou secondaires en Chaouia, où notre action a commencé dès 1907 : c'est naturellement le grand port de Casablanca qui est la tête des routes et même des voies ferrées malgré la clause politique qui avait imposé en premier lieu l'adjudication du Tanger-Fès.

Mais la carte fait ressortir un autre fait : dans la façon dont les voies, partant de la côte atlantique, convergent vers des points précis de l'intérieur, apparaît un aspect du Maroc qu'on ne peut négliger.

Le Maroc n'est pas un pays neuf au même sens que l'Australie ou la plupart des pays d'Amérique. La densité moyenne de la population indigène est faible, mais une population de 4 à 5 millions d'habitants (1) n'est pas une quantité négligeable. Le pays est mal cultivé, mais il est réellement cultivé et soumis à un régime juridique de propriété individuelle ou collective. Les échanges économiques entre les diverses régions ont ce caractère général de vie ralentie par où les pays d'Islam s'opposent à notre agitation fiévreuse; mais ces échanges, limités aux besoins réels, obéissent à des courants très nets, fixés depuis longtemps car ils résultent de conditions géographiques permanentes. Enfin le Maroc possède à l'intérieur de grandes villes indigènes qui satisfont depuis longtemps aux mêmes fonctions économiques, industrielles et commerciales que nos cités européennes. Nous avons fait de la petite bourgade de Dar el Beïda la grande métropole de Casablanca, fière de ses 100.000 habitants. Mais ce développement à l'américaine de la ville-champignon n'a nullement entamé

(1) Pour la zone française 4.124 434 indigènes (Recensement du 7 mars 1926).

l'importance traditionnelle de Fès ou de Marrakech auxquelles le recensement de 1926 attribue respectivement 81.172 et 149.263 habitants.

Il convient d'ailleurs de remarquer que la concentration des Européens dans les villes, 89.507 sur un total de 104.712, prouve la prédominance de l'exploitation commerciale sur la mise en valeur agricole. A côté de nous, la vie indigène continue, peu modifiée en somme; elle s'adapte plus ou moins vite aux procédés rapides et puissants de notre technique. Les œufs et les céréales, balancés sur les pistes du bled, comme il y a des siècles, au pas lent et souple des chameaux, passent brusquement dans les trains rapides ou les vastes cargos. Les moyens, les formes changent et non le fond réel. Pour la production comme pour la consommation, les Indigènes sont et seront longtemps de beaucoup les plus importants : notre programme d'outillage ne peut pas ignorer leurs aptitudes et leurs besoins en relations avec les conditions naturelles. Dès le début, il en a été ainsi. Entre les besoins propres de la colonisation et les conditions générales, physiques et humaines du Maroc, la concordance était très nette. Le premier réseau de voies de communication, achevé ou en cours d'exécution, ne pouvait donc soulever que peu de difficultés : avec ses grandes routes partant de divers points de la côte pour converger à Marrakech, sa longue voie ferrée qui doit unir Marrakech à Oujda par Casablanca-Rabat-Fès-Taza, il est conforme à la structure du pays et aux directions traditionnelles du trafic.

On remarquera cependant que la liaison intérieure et directe entre Fès et Marrakech est en retard. C'est là sans doute un effet des conditions de la pacification qui doit se réparer. On travaille activement à la construction de la grande route desservant le « Dir », mais la liaison par le rail qui semble nécessaire ne fait pas partie du programme en cours de réalisation. Quand on constate, dans la création du premier réseau de voies de communication, un accord entre la loi ordinaire du développement d'un pays neuf et la vie économique du vieux Maroc, une réserve s'impose. Cet accord, évident pour les plaines et plateaux du Maroc occidental, diminue quand on s'approche de l'Atlas et cesse tout à fait pour les relations avec les régions situées au-delà de la barrière montagnaise. Le rôle de l'Atlas est en quelque sorte

négalif : pour nos routes modernes, c'est un obstacle qu'elles évitent. Ce sont, dira-t-on, des routes civiles dont les chantiers s'effraient de la proximité des tribus dissidentes; il est naturel qu'en zone d'insécurité elles se laissent suppléer par leurs sœurs plus frustes, les pistes militaires. En réalité la construction de voies perfectionnées se heurte à des difficultés d'un autre ordre. Nos agents des Travaux Publics ont l'habitude et le courage de travailler au milieu du danger et leur science se joue des obstacles naturels. Mais les voies de montagne coûtent très cher à établir et entretenir : une Administration civile, soucieuse par destination d'utilité immédiate, considérera vraisemblablement que leur rendement économique n'est pas en harmonie avec la dépense.

L'expérience a été souvent faite au Maroc. Entre le moment où l'autorité militaire cesse de s'intéresser à une région éloignée du front et tranquille et le moment où les besoins de la colonisation exigent l'intervention des Administrations civiles pourvues de crédits suffisants, il y a toujours une période délicate. C'est ainsi que la route du Tarzeft reste inachevée. On aurait pu craindre que l'Atlas fit indéfiniment partie de cette zone indécise. Tant que l'avenir des exploitations minières sera encore incertain, il est peu probable que la colonisation s'intéresse à la haute montagne dont les pauvres vallées sont surpeuplées et encore moins à la zone subsaharienne.

Peut-on cependant concevoir deux Maroc, un Maroc utile, équipé à l'européenne, un Maroc déshérité, abandonné aux procédés indigènes. Un utilitarisme trop étroit serait une cause de ruine. Les relations transatlasiques sont un élément trop essentiel de l'équilibre traditionnel de la vie marocaine pour que le Protectorat puisse s'en désintéresser; le problème dépasse les données immédiates et purement économiques. Nous verrons qu'il a été compris et qu'une solution commence à être appliquée.

*
**

LES RELATIONS TRANSATLASIQUES ET LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE.

La circulation qui a naturellement pour objet les échanges entre des régions différentes par leurs conditions physiques et leurs pro-

ductions constitue en Afrique du Nord un problème relativement simple. Elle est orientée suivant des directions si fortement imposées par la nature qu'aucun changement politique, social ou technique n'a pu les modifier. Le relief combinant ses effets avec la latitude et même, en Algérie, avec l'éloignement de la mer, les précipitations, facteur essentiel de la vie végétale, diminuent du Nord au Sud : ainsi les régions naturelles, associant les aspects physiques et les modalités de la vie humaine, se disposent suivant les parallèles. Bien entendu, il ne faut pas exagérer cette régularité géométrique qui s'assouplit dans la réalité, admet les modifications locales, les interpénétrations de zones différentes. Il n'en reste pas moins vrai que la physionomie caractéristique de l'Algérie, c'est l'opposition entre le Tell méditerranéen et la zone des oasis sahariennes avec les hautes steppes comme terme de passage. Entre le pays du blé et de l'olivier, le pays du mouton, le pays des dattes, les échanges sont absolument nécessaires. L'antagonisme des genres de vie a pu troubler, mais non interrompre durablement les relations économiques. Les invasions arabes du XI^e siècle, en détruisant les foyers de culture qu'une civilisation forte avait pu entretenir au Sud, n'ont fait qu'accentuer l'opposition de la bordure saharienne avec le Tell, rendant le Sud encore plus dépendant du Nord.

C'est pourquoi les routes commerciales ont toujours été orientées suivant les méridiens. Les différences mêmes de genres de vie qui traduisent si clairement les différences d'aptitudes des régions, favorisent le rapprochement entre les zones opposées. Poussant devant eux leurs troupeaux à travers les pâturages des hautes steppes, les grands nomades servent en même temps d'intermédiaires commerciaux entre les deux groupes de sédentaires : les ksouriens des oasis, producteurs de dattes et les agriculteurs du Tell producteurs de blé. Dans l'histoire si embrouillée de l'Afrique du Nord on voit se manifester périodiquement ce trait fondamental de sa géographie qu'est l'opposition des trois parties : les périodes de crise sont dues à la prédominance trop exclusive de l'une d'elles, de même que l'équilibre assure les périodes de grandeur et de prospérité.

Quand l'Afrique du Nord se morcelle, les divisions politiques ne se font pas suivant les parallèles en se superposant aux régions naturel-

les, mais suivant les méridiens, en respectant les courants économiques qui associent les régions opposées. De nos jours encore, et malgré les nécessités militaires qui ont amené le régime spécial des Territoires du Sud algérien, l'organisation départementale repose sur l'association des trois zones. Sans doute le grand tronc ferroviaire s'est allongé parallèlement à la côte, à cause de la supériorité économique du Tell, mais chaque département a lancé sa voie à la conquête de son annexe méridionale. Le réseau routier qui précéda le réseau ferré s'était développé de la même façon. Dans les premiers livres de Louis Bertrand, véritable épopée des charretiers de race méditerranéenne sur les routes du Sud, le souffle animateur est celui de la conquête créatrice, avec la conscience d'un effort humain adapté aux forces naturelles.

Le Maroc qui a, comme l'Algérie, un Tell méditerranéen et une zone saharienne participe à ce rythme d'échanges entre le Nord et le Sud. Mais sur son territoire les caractères en sont assez fortement modifiés. Les conditions du climat et du relief s'associent pour orienter la circulation, non plus suivant la direction méridienne, mais du S.-E. au N.-W. ou inversement.

Ce n'est plus la Méditerranée qui attire les grands courants : resserrée entre la Cordillère bétique et la chaîne rifaine, son action climatique est très limitée; il faut mettre à part le Maroc oriental qui manifeste par la prépondérance des précipitations d'origine méditerranéenne comme par tous ses aspects physiques et humains, ses affinités avec l'Algérie. Dans le Maroc occidental, la comparaison entre les précipitations des deux versants de la chaîne rifaine suffit à montrer le faible rôle de la Méditerranée. Dans les Djebala, le versant atlantique est deux fois plus arrosé que le versant méditerranéen ; quand on s'éloigne de l'Océan, dans le Rif oriental, la Méditerranée ne reprend nullement l'avantage et la même végétation steppique couvre les deux versants. La chaîne rifaine forme elle-même un obstacle aux communications, en particulier la rigide crête calcaire qui s'allonge du haut Ouerra à l'O. Lahou. C'est moins un effet de l'altitude absolue que de la disposition générale du relief, de la proximité de la dépression du Sebou qui isolent la montagne et invitent à la tourner au lieu de la franchir.

Depuis l'expulsion définitive des Maures d'Espagne, les circonstances historiques sont encore venues s'opposer à l'attraction de la Méditerranée. De ce côté, l'Espagne, l'ennemie irréconciliable, est proche, toute proche même, puisqu'elle s'est installée sur la côte marocaine. L'antagonisme ethnique et religieux, la guerre inexpiable à l'état chronique ou aigu, ont paralysé l'activité économique. Le port de Bâdis qui, au Moyen Age, joua un rôle actif dans les relations extérieures de Fès, fut ruiné par l'installation des Espagnols au Peñon de Velez. De même, après l'occupation de Melilla les vaisseaux vénitiens finirent par abandonner même la lagune de Chasasa qui avait remplacé Mélilla comme terminus des caravanes marocaines (1).

La prépondérance des influences atlantiques sur le climat entraîne une foule de conséquences agissant directement ou indirectement sur la circulation. Si la latitude amène normalement une diminution des précipitations du nord au sud, l'éloignement de l'Océan détermine un autre affaiblissement de l'ouest vers l'est. Le relief n'arrête cette diminution sur le versant atlantique que pour la précipiter sur le versant continental. En fait comme en théorie, le maximum de précipitations est au nord-ouest, le minimum au sud-est. Il est extrêmement intéressant de constater que le mouvement général de la circulation au Maroc, courants d'échanges et migrations des tribus, est précisément orienté du sud-est au nord-ouest, en harmonie avec un fait physique aussi brutal. C'est que tout vient renforcer cette direction qui, pour les mêmes raisons qu'en Algérie, est perpendiculaire aux régions naturelles complémentaires. La côte de l'Atlantique, malgré sa double courbe opposée, fuit du nord-est au sud-ouest, l'ensemble du système montagneux de l'Atlas est orienté S.-W.-N.-E. Ainsi s'explique la régularité quasi-géométrique des courbes isohyètes, allongées également S.-W.-N.-E. (2). De même que le Sud-Est marocain est comme le pôle de dispersion que fuient les hommes, la zone subatlantique est la grande région attractive, pour une double raison. En bordure de l'Océan se développe une vaste région de plaines continues, au sol fertile, qui est par excellence le domaine des céréales. C'est par les ports atlantiques, si médiocres soient-ils, que le Maroc

(1) Cf. Massignon, *Le Maroc dans les premières années du XVI^e siècle*, p. 108.

(2) Voir la carte des pluies de MM. Jury et Dedebant (*Mém. Soc. Sc. Nat. Maroc*), n° 9, 1924.

prend contact avec le monde extérieur, exporte ses produits agricoles, importe les produits européens dont il n'a jamais pu se passer. Marchandises importées ou exportées, à destination ou en provenance du Sud et du Sud-Est, doivent donc franchir l'Atlas. Les conditions matérielles et humaines de la circulation se trouvent, à travers la montagne, profondément modifiées. Elles le sont d'ailleurs avant même qu'on ait abordé l'Atlas. L'Atlas, en effet, transforme les aptitudes économiques des régions qui s'étendent à sa base : il agit ainsi indirectement sur la circulation dont il précise les objectifs immédiats ou lointains.

Quand on compare le relief marocain au relief algérien, une des différences les plus frappantes, c'est l'ampleur que prennent au Maroc les hautes plaines intérieures. Elles forment une zone continue au pied du Haut Atlas (Haouz de Marrakech) et du Moyen Atlas (Tadla) à laquelle il faut ajouter les plaines du Sebou moyen, en particulier le Saïs. Elles sont d'origine tectonique; mais le brusque contact de la montagne et de ces dépressions a surexcité l'érosion torrentielle qui, arrêtée soudain, fait place à un extraordinaire développement des formes d'accumulation. La montagne s'est démolie au profit de la plaine que recouvre et régularise un épais manteau d'alluvions.

Ces plaines qu'elle a construites, la montagne les féconde de ses eaux. Ainsi, à deux cents kilomètres de la mer, nous avons une vaste région fort riche, de population relativement dense, productrice de céréales et de fruits : si nous la restreignons à la zone plus étroite de contact entre la plaine et la montagne, c'est même la région la plus riche du Maroc. Ce fait a si bien frappé les Indigènes qu'ils ont donné à cette zone un nom particulier, le « Dir », le « poitrail » de l'Atlas. La notion de Dir, dans la géographie marocaine, tend à se substituer à la notion de Tell; la fonction des plaines de la zone littorale se restreint au commerce extérieur.

Les conséquences en sont multiples et complexes. Combinées avec les circonstances historiques et politiques, elles ont amené le développement à l'intérieur du Maroc de deux grandes villes. La prospérité de Fès et de Marrakech, solidement assise sur la richesse de leur région immédiate, facilite leur rayonnement sur un arrière-pays beaucoup plus vaste.

Par leur population, leur activité industrielle, Fès et Marrakech représentent une puissance d'attraction qui est déjà un fait capital dans la circulation marocaine. Au point de vue plus restreint qui nous occupe, des échanges et de la circulation transatlasiques, Fès et Marrakech jouent un rôle très original. Ce sont, pourrait-on dire, de vastes entrepôts qui concentrent et répartissent trois groupes de marchandises : les produits régionaux, les produits européens d'importation, les produits de la montagne et des oasis. On pourrait suivre la technique de cette concentration et de cette répartition dans l'organisation des fondouks et le système des courtiers et correspondants commerciaux qui a fait en particulier la fortune des notables Fassi.

La carte des voies de communication montre nettement ce rôle d'intermédiaire que Fès et Marrakech jouent entre les villes maritimes plus européennes d'une part, l'Atlas et les vallées sudatlasiques d'autre part. On remarquera la convergence vers ces métropoles indigènes des routes venant de la côte. Nous verrons aussi que c'est à elles et non directement à la côte qu'aboutissent les grandes pistes indigènes qui traversent l'Atlas.

Au sud de la grande chaîne règne rapidement le Désert, d'autant plus souverain que la montagne, contrariant les effets de la latitude, l'avait seule empêché de commencer plus au nord. Les eaux de l'Atlas ne sont plus suffisantes pour entretenir la vie sur de vastes étendues. Du moins les grands oueds, le Dra, le Gheris et le Ziz, le Guir, déroulent d'étroites bandes de cultures au milieu de la fauve nudité du Désert. C'est la présence de ces oasis impossibles à concevoir sans l'Atlas, qui fait l'intérêt immédiat de la circulation transatlasique.

Excepté le Sous qui rappelle, en traits affaiblis, le Haouz, ces rues d'oasis séparées par l'immensité vide des Hammadas, ne sont pas favorables à la création de centres attractifs comme ceux que présentent les plaines du versant nord. Il importe cependant de constater que la situation n'est pas sans présenter, pour des raisons différentes et à plus petite échelle, une certaine symétrie avec l'autre versant. Comment oublier le rôle qu'ont joué, dans l'histoire économique et politique du Maroc, certaines positions comme Massat et le Tazeroualt dans le Sous, surtout comme la célèbre Sidjilmasa ? Là venaient aboutir les caravanes apportant les produits de l'Afrique tropicale : c'étaient comme

les ports du littoral nord du Sahara, les véritables têtes de lignes de la navigation transsaharienne, d'où les marchandises repartaient ensuite à travers l'Atlas, vers les grands entrepôts situés sur l'autre versant. Il paraît aujourd'hui incroyable qu'on ait jamais pu admettre l'hypothèse qui faisait du Sahara un fond de mer desséchée; mais, comme métaphore, la « mer saharienne » suggère des images qui ne sont pas dépourvues d'intérêt.

Est-ce que le Désert serait devenu une barrière infranchissable, faisant du Sud marocain une impasse? L'importance de la circulation transatlasique dépend de la réponse qu'on fait à cette question. Le Désert est un obstacle matériel dont la résistance est toute relative; sa valeur dépend de deux variables : l'intérêt général ou national qu'il peut y avoir à forcer cet obstacle, les moyens techniques dont on dispose. L'Histoire, l'histoire du Maroc en particulier, le démontre clairement et permet de distinguer trois périodes.

Jusqu'au début du xix^e siècle la traversée du Sahara apparaît indispensable pour aller chercher dans l'Afrique nigérienne la poudre d'or et surtout les esclaves noirs. La solution technique, ce sont les caravanes de chameaux, les « cafilles ». La distance la plus courte, les points d'eau les plus fréquents, les établissements humains les plus rapprochés, les lieux d'échanges les mieux organisés, sont des considérations capitales. A tous ces points de vue, la côte atlantique et les grands oueds sudatlasiques donnent au Maroc une situation privilégiée et, pour des produits qui viennent de si loin et si difficilement, le passage de l'Atlas ne compte plus guère. Tous les cartographes européens connaissent cependant la « Porte de Deren ». Il y a donc, dans les relations du Maroc, un certain équilibre entre la circulation transatlasique à destination ou en provenance de l'Afrique tropicale et les échanges par mer avec l'Europe. La lenteur des caravanes, le faible volume des échanges, le prix de revient sont en harmonie avec les autres conditions de la vie économique.

Aucune région du globe n'a échappé aux conséquences de la révolution économique déterminée depuis un siècle par la science européenne : les unes en ont profité, les autres pâti. La suppression de la traite des esclaves, à laquelle le Sultan du Maroc est obligé d'adhérer, tarit une des sources les plus importantes du trafic transsaharien. L'or-

ganisation de l'Afrique Occidentale française, la création des chemins de fer achèvent les effets de la navigation à vapeur. Les Européens vont chercher directement sur les côtes de Sénégal et de Guinée les produits qui les intéressent et pour lesquels le Maroc avait si longtemps servi d'intermédiaire. Il n'y a plus aucun rapport possible entre le trafic transsaharien par caravane et le rythme nouveau de la vie économique. C'est la disparition progressive d'une vieille fonction du Maroc *et les relations transatlasiques cessent d'être un élément de la circulation générale pour n'avoir plus qu'une importance locale.*

Est-il aventuré de considérer qu'une nouvelle période vient de s'ouvrir? Les raisons politiques, à défaut de raisons économiques qu'on entrevoit, rendent indispensable la liaison entre l'Afrique du Nord et l'Afrique tropicale. Au point de vue technique, ce qu'un progrès scientifique a fait, un nouveau progrès scientifique peut le défaire et redonner à un mode de transport continental l'avantage sur les transports maritimes. Ce n'est pas le lieu de discuter ce problème, aujourd'hui passionnant, des relations transsahariennes. Mais il importait de rappeler que sa solution aura des répercussions profondes sur la circulation transatlasique. Les raisons géographiques qui ont jadis donné au Maroc une prépondérance dans les relations transsahariennes ne peuvent pas ne pas produire aujourd'hui quelque effet et redonner une valeur générale aux passages à travers l'Atlas.



LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA CIRCULATION DANS L'ATLAS.

Les ressemblances comme les différences entre la circulation algérienne et la circulation marocaine rendent leur comparaison riche d'enseignements. La différence d'orientation que nous avons déjà notée n'est qu'un aspect en quelque sorte extérieur dû à des causes profondes qui sont en rapport avec le caractère propre des chaînes de l'Atlas marocain. Par leur hauteur et par leur masse, ces chaînes créent des difficultés réelles. Dans leurs vallées vivent des populations dont l'importance numérique, le genre de vie, les qualités représentent autant de facteurs influençant la circulation.

On a longtemps discuté pour savoir s'il y avait ressemblance et continuité entre le Haut Atlas marocain et le Grand Atlas saharien d'Algérie. Il semble bien que la continuité est réelle, que l'allure tectonique générale, caractérisée par les plis en coulisse, est la même à l'ouest et à l'est de Figuig. Mais le rôle géographique des deux parties de l'immense chaîne ne peut se comparer. Le plus ou moins, accident négligeable pour le géologue, peut tout transformer aux yeux du géographe qui, comme la commune humanité, vit dans le relatif. Beaucoup plus élevé, plus massif et plus continu que l'Atlas algérien, le Haut Atlas, avec son noyau de roches primaires, cristallines et volcaniques, barré d'arêtes aigues, creusé de gorges profondes, est un sérieux obstacle. Il ne modifie pas moins les conditions humaines de la circulation que les conditions matérielles.

Il ne peut plus être question, comme à travers un pays de steppes, de déplacements massifs de tribus nomades, au hasard des pâturages. Dans le Haut Atlas, même dans le Moyen Atlas moins élevé et moins difficile, on ne peut se laisser aller à l'aventure, suivant l'inspiration des pasteurs. Les vallées et les cols attirent nécessairement les voies de passage; encore faut-il faire un choix entre les plus faciles. Et le piétinement des bêtes et des gens ne suffit pas, comme dans les pays de faible relief, pour marquer la piste. Pour que des bêtes chargées, si sûrs que soient les ânes et les mulets, puissent passer sans trop de risques, il faut un travail d'aménagement : les pistes de l'Atlas sont de véritables « routes », autant que la technique indigène en est capable.

Aménagement précaire, qui se détruit sans cesse, mais qu'on reconstitue inlassablement de la même façon. Les tracés visent à abréger les distances plutôt qu'à éviter les obstacles : ce ne sont que montées et descentes, lacets à angles aigus où les bêtes, balançant la tête au-dessus de l'abîme, ont juste la place pour tourner. Quand il faut croiser ou doubler une autre caravane dans quelque passage difficile, c'est une scène tragi-comique. Les torrents se franchissent le plus souvent à gué; la profondeur est généralement faible, mais la violence du courant est redoutable : djellabas retroussées, les conducteurs retiennent, par la tête et par la queue, les bêtes chargées. Naguère on traversait ainsi 22 fois l'O. Reraia dans les gorges de Moulay Brahim qui ont 3 kilomètres de longueur. Quelquefois de frêles passerelles

ont été jetées sur des rapides trop dangereux : ces « tillouguit », faites de quelques troncs d'arbres mal assemblés et plus ou moins recouverts de mottes de terre sont peu rassurantes mais indispensables. Dans les éperons de roches dures qui fréquemment étranglent les vallées, il a fallu tailler de véritables marches d'escaliers. Quelquefois, sur les versants trop roides, la piste est littéralement suspendue comme un balcon et soutenue par des poutres dont la fragilité fait frémir. A certains mauvais endroits, le passage est si étroit que les « chouari » frottent et se déchirent contre la paroi rocheuse : avec des cris, des injures, des coups sur les pauvres bêtes innocentes, il faut procéder au déchargement, porter à bras les fardeaux, pour recommencer un peu plus loin. Et cependant ces chemins d'apparence si sommaire, on ne peut s'en passer; il faut les bien connaître si l'on ne veut pas être condamné à errer péniblement dans la montagne pour aboutir finalement à une impasse.

La circulation à travers l'Atlas suppose donc une organisation matérielle et par conséquent politique. Cette organisation est d'autant plus développée que le Haut Atlas est habité par des Sédentaires fortement attachés au sol. Du Seqsaoua à la Teçaout, les vallées ont une population relativement dense : le phénomène a tellement frappé les premiers voyageurs qu'ils ont eu une tendance à l'exagérer. Les premières statistiques officielles donnaient à la région de Marrakech une population de plus de 3 millions d'habitants qu'il a fallu réduire de moitié : elle représente encore le tiers de tout le Maroc. Sans doute le climat est rude l'hiver, la terre végétale est rare et ne se maintient sur les pentes trop raides qu'à force de travail. Mais l'eau, l'eau précieuse est abondante, fraîche et féconde, elle attire les hommes, elle les encourage à l'effort qu'elle récompense et les retient en vertu de cette loi que l'homme s'attache davantage aux lieux où il a mis beaucoup de lui-même. Le long des vallées principales s'égrènent les villages berbères : les maisons aux murs de pisé, aux terrasses de branchages et de terre battue, s'étagent en « nids d'abeille » au-dessus de la séguia qui arrose les cultures formant au-dessous une cascade de terrasses.

Malgré ces établissements fixes et coûteux qui les rendent vulnérables, malgré leurs vergers, ou précisément à cause du prix qu'ils

attachent à leur effort prodigieux, les Sédentaires de l'Atlas n'ont rien perdu de leur énergie et de leurs qualités combattives ; ils ne ressemblent point aux Ksouriens des oasis qui se sont laissés vassaliser. Le Nomade, ivre des espaces illimités, roi du Désert et de la Steppe, plein de mépris pour l'agriculteur courbé sur le sol ingrat, est vaincu par la montagne aux cimes neigeuses, aux gorges inaccessibles, aux kasbas ou agadirs imprenables. Le Berbère de l'Atlas marocain est maître chez lui, il ne laisse passer que ce qui lui plaît.

Cette indépendance, certes, comprend, au point de vue politique, des nuances très importantes. Tantôt elle est absolue, chaque fraction de tribu étant administrée par sa djemâ sur un mode démocratique et patriarcal ; tantôt quelque grand personnage, par ruse et par force, jouant à la fois de l'appui du makhzen, des divisions intestines et du concours de son « lef », est arrivé à monopoliser à son profit un commandement plus ou moins étendu. Mais, au point de vue économique, le résultat est le même : on ne circule dans la montagne qu'avec le consentement des autorités locales.

La circulation des marchandises à travers l'Atlas peut avoir une portée limitée ou dépasser le territoire des tribus montagnardes. Son premier objet est naturellement d'assurer le ravitaillement de celles-ci, leurs besoins comme leurs productions étant nettement définis. Ces populations ont les vertus et les défauts de nos paysans. Patients, après au gain, les Berbères se déplacent avec une facilité que les dangers de la montagne ne laisseraient guère supposer. Le volume des échanges n'est nullement en rapport avec le mouvement des bêtes et des gens. On voit venir aux souks du Dir des montagnards qui sont à deux jours de distance, Pour une mesure de blé, ils ne craignent pas de franchir des cols qui sont à 3.000 mètres d'altitude.

Il est vrai que les souks du Dir ont déjà un arrière-pays étendu ; les tribus ont souvent de petits marchés d'importance plus locale. Les marchands qui les fréquentent sont du pays et peuvent compter sur leurs frères et parents ; quelquefois ce sont des Juifs tolérés par la tribu ou protégés par le caïd : dans le Goundafa par exemple, il y a des « mellah » à Tagadirt n'Bour, à Tinnel ; chez les Ait Attab, on rencontre sans cesse les Juifs trottinant d'un marché à l'autre. Mais quand il s'agit d'étrangers assurant le transport des marchandises

entre des points éloignés, la protection de ces commerçants et le contrôle du trafic posent de graves problèmes.

La tribu maîtresse d'un passage important essaie de tirer un revenu des droits qu'elle prélève sur les étrangers traversant son territoire. Tantôt c'est un véritable péage dont le produit est partagé entre les ayants-droit : c'est ainsi que les fractions de l'O. Aghbar (haut O. Nfis) exploitent le Tizi n'Test. Tantôt l'étranger paie les « zettata » ou droits de sauvegarde aux protecteurs qu'il a choisis.

Cette organisation économique a contribué puissamment à modifier le régime politique dans le Haut Atlas. Le contrôle des cols les plus faciles ou les mieux situés a fortifié l'autorité du notable dont la kasba était bien placée pour cette surveillance. Ce ne peut être une coïncidence fortuite que les grands caïds, Mtougui, Goundafi, Glaoui, soient précisément les portiers de l'Atlas, maîtres des voies les plus passagères.

On voit comment les conditions de la circulation dans l'Atlas se trouvent intimement liées à la vie politique de tout le Maroc. Pour l'histoire intérieure des tribus marocaines, nous sommes malheureusement réduits à une source presque unique d'informations : c'est tout à fait par hasard que les historiens arabes notent les rapports des faits qu'ils enregistrent avec leurs causes économiques. Cependant de nombreux événements font ressortir l'importance du rôle historique de l'Atlas.

Lorsque les Arabes Maqil se furent insinués jusqu'à l'Atlantique en longeant la rive septentrionale du Sahara, ils ont d'abord joué, dans le Sud marocain, le même rôle que leurs frères dans le Sud algérien. Au temps d'Ibn Khaldoun, les Daoui Mançour, maîtres des oasis du Ziz, venaient, à travers l'Atlas, jusqu'au littoral méditerranéen. Ils ont dû renoncer à cet usage, à cause de la résistance de la montagne et des montagnards.

Inversement, on peut constater qu'aux deux extrémités du Haut Atlas, là où la chaîne s'abaisse et semble comme disparaître, soit dans la zone atlantique, soit dans les confins algéro-marocains, les migrations des Nomades suivant la direction méridienne ont persisté beaucoup plus longtemps. Pendant plusieurs siècles, des tribus hilaliennes, les Hareth et les Kalabia, installés dans la zone subatlantique au nord

de l'Atlas, ont continué à venir périodiquement dans l'extrême-sud marocain, franchissant les plateaux secs et pierreux du pays actuel des Haha. A l'est, même avant les Arabes, les grands nomades Zénètes n'ont cessé de remonter du versant saharien vers les plaines de la Moulouya. L'expansion des Beni Merin n'est que l'épisode le plus éclatant de ce mouvement continu. Er Rachid, fondateur de la puissance des Filaliens, réussira le même enveloppement, par les steppes du Maroc oriental, des plaines riches et des villes du Maroc occidental. Au contraire, lorsque le puissant Moulay Ismaïl, revenant du Taflelt, veut forcer, malgré la mauvaise saison, le passage du Deren dans le pays actuel des Glaoua, son armée subit un désastre éclatant.

Quel qu'en soit le but, la circulation transatlasique est obligée de se plier aux conditions physiques et humaines de la montagne qui imposent avant tout la limitation de cette circulation à certaines voies de passage indiquées par la nature et aménagées par les hommes.

*
**

LES PRINCIPALES VOIES DE PASSAGE TRANSATLASIQUES

On divise traditionnellement l'Atlas en trois parties : le Haut, le Moyen, l'Anti Atlas. La nature véritable des relations entre ces trois chaînes est encore mal établie, mais l'ensemble constitue une barrière orientée du S.-W. au N.-E. Les voies qui, malgré l'obstacle, mettent en relation le Maroc du nord et du nord-ouest avec les régions sahariennes ou steppiques du sud et du sud-est peuvent être réparties en plusieurs groupes. Les unes franchissent ou plutôt tournent la montagne à ses deux extrémités : c'est, au N.-E., la route du couloir de Taza, au S.-W., la route littorale de Mogador à Agadir. Les autres, attirées par les plaines du pied de l'Atlas, convergent vers les centres urbains dont nous avons montré l'importance, Fès et Marrakech : le Tadla n'a pas, actuellement, de centre attractif aussi marqué. Au cœur de la montagne, il n'y a que des pistes : nous indiquerons les principales, cette réserve faite une fois pour toutes que chaque voie, à cause de son équipement sommaire, comporte souvent plusieurs variantes : c'est la direction qui importe plutôt que le tracé.

Nous n'insisterons pas sur *la route de Taza* qui ne relève pas réellement de la circulation transatlasique telle que nous l'avons définie. Ouvert entre le front méridional des nappes rifaines et l'extrémité septentrionale du Moyen Atlas, orienté est-ouest, le couloir de Taza est avant tout « la porte du Maroc vers l'Algérie ». Cette voie de passage, reliant le Tell marocain au Tell algérien, se rattache à une circulation orientée suivant les parallèles et non subméridienne, longitudinale en quelque sorte et non transversale. Les régions ainsi reliées sont semblables et non complémentaires : il en résulte que la route de Taza a une importance beaucoup plus grande au point de vue politique et stratégique qu'économique. Deux faits cependant rapprochent le couloir de Taza du mouvement de circulation normal aux grandes zones climato-botaniques.

Entre le Maroc occidental et l'Algérie se développe, à l'est de Taza, la vaste région de steppes de la Moulouya. Les Nomades pasteurs de cette région se dirigent, en certaines saisons, vers Taza. Les Haouara viennent labourer et moissonner dans le Fahma. Or le régime de pluies rares et incertaines du Maroc oriental se traduit fréquemment par l'absence complète de récoltes. Accentuant le mouvement traditionnel qui les rapproche de l'ouest, les Arabes de l'est traversent le couloir de Taza et viennent jusqu'à Fès acheter du grain. Chaque année, une certaine quantité de fruits des vallées bien arrosées par les eaux descendant des hautes cimes du Moyen Atlas nord sont vendus dans les souqs du Maroc oriental.

Notre réseau de voies de communication semble devoir augmenter ce rôle du couloir de Taza comme liaison entre les plaines du Maroc occidental et les hautes plaines de la Moulouya. Un embranchement de la voie de 0 m. 60 se détache de la voie W.-E. Fès-Taza-Oudja et remonte la vallée de la Moulouya. Les transports militaires, troupes et ravitaillement, emploient cette voie qui représente évidemment un long détour mais qui, surtout en hiver, est la seule praticable. La construction de la voie normale Fès-Oujda ne supprimera pas le détour, mais elle abrégera le temps, sinon la distance.

L'absence d'obstacles naturels dans le couloir de Taza nous amène à y concentrer nos efforts d'aménagement. Moins sensibles que nos rails aux difficultés du terrain, les caravanes indigènes utilisent aussi,

entre le Saïs et la Moulouya, une piste qui double, en montagne, la route du Taza. Cette voie, partant de Fès, suit, jusqu'à Sefrou, le Trik Soltan de Recifa; de Sefrou, elle redescend sur le Sebou qu'elle franchit à Mechra el Ahmar, passe par El Menzel, et, remontant la belle vallée du Zloul, atteint le seuil de Bab el Arba : cet important carrefour permet, ou de rejoindre la route de Taza, ou de redescendre dans la vallée du Melloulou, par un affluent supérieur, l'O. Tmoughoud. Cet itinéraire en montagne n'aurait évidemment pas la faveur de nos techniciens; mais il a, pour les indigènes, l'avantage de traverser des pays bien arrosés et par conséquent riches : tel est, sur le versant ouest, le pays des Ighezrane, au nom expressif (ighezrane est une forme de pluriel berbère et signifie rivières). C'est un fait assez fréquent que l'existence de deux routes indigènes pour unir deux points proches de la montagne : l'une longeant la plaine, plus facile, mais plus sèche, l'autre pénétrant en montagne pour desservir les vallées peuplées.

*
**

LA ROUTE LITTORALE DU SUD-OUEST

A l'autre extrémité de l'Atlas, l'abaissement de l'altitude près de la côte permet des communications aisées entre les deux versants. On retrouve là, semble-t-il, les conditions habituelles des chaînes rectilignes et normales à la côte qui les tranche brutalement : c'est le type des Pyrénées et du Caucase. Il y a cependant des différences assez marquées. Les géologues discutent encore pour préciser à l'ouest les limites tectoniques du Haut Atlas. Ce qui est certain, c'est que la région qui borde l'Océan est très différente du reste de la montagne. L'altitude moyenne en est beaucoup plus faible; en outre elle s'abaisse sur l'Atlantique par un système de gradins assez réguliers où les couches, malgré quelques brachyanticlinaux, sont le plus souvent horizontales. Plus basse, la région est par conséquent plus sèche, mais elle doit à la proximité de l'Océan un état hygrométrique élevé.

Sur ces plateaux la circulation est relativement facile : la voie la plus fréquentée court sur le plateau inférieur à l'altitude moyenne de 300 mètres. Elle est parallèle à la côte, mais, jusqu'au Cap Ghir, reste

à quelque distance des hautes falaises du pays Haha. Le promontoire célèbre marque un changement; la côte, qui fuit vers le sud-est, est bordée de dunes anciennes et de plages soulevées : c'est sur cette terrasse marine, en avant de la falaise morte, que passe la route d'Agadir.

Dans le pays des Haha et des Ida ou Tanan le principal obstacle vient de la disposition du réseau hydrographique qui diffère tout à fait du système de torrents du Haut Atlas central, affluents de gauche du Tensift. La proximité du niveau de base océanique et l'orientation de la côte ont déterminé la formation de petits fleuves côtiers orientés de l'est vers l'ouest. La route nord-sud est donc obligée de les recouper successivement. Ce ne sont que de pauvres oueds réduits à un lit de cailloux ou à un mince filet d'eau. Mais dans ce pays qui domine brusquement l'Océan et semble encore affecté d'un mouvement de relèvement, les vallées se traduisent par des gorges profondes et escarpées, véritable « relief en creux » dans le plateau subhorizontal. En outre, pendant l'hiver, les gués deviennent difficiles après les grosses averses.

La route littorale qui relie, à travers l'Atlas, Mogador et Agadir, assure la prospérité de Mogador : elle draine vers le port une grande partie des produits que le Sous est capable d'exporter, ou inversement, permet de transporter dans ce pays les marchandises européennes débarquées à Mogador. L'importance de cette fonction ressort de la statistique suivante, établie par le Général Mouveaux (1). Les chiffres correspondent au trafic moyen pour un mois. Il est passé à Tamanar, allant du nord au sud (courant d'importation) : 3.000 chameaux, 1.800 ânes, 150 mulets, le chargement de ces bêtes correspondant à un tonnage approximatif de 7.000 quintaux. Le courant inverse représente la charge de 2.600 chameaux, 1.700 ânes, 130 mulets, soit un peu plus de 6.000 quintaux. Il y a donc une infériorité sensible des exportations par rapport aux importations. C'est qu'une partie des produits du Sous s'en vont par d'autres routes vers Marrakech pour y être consommés ou transformés.

Les principaux produits importés sont, par ordre d'importance : le sucre, le thé, les bougies, les objets en fer, la bimmeloterie, les coton-

(1) Général Mouveaux, *Le territoire d'Agadir (Afrique française, Rens. Col. oct. 1926)*.

nades, les allumettes. A l'exportation, ce sont : les peaux, les amandes, les laines, les œufs, les fèves, l'huile d'olive, l'huile d'argan. Il faut ajouter quelques dattes, en particulier, celles qui viennent de la palmeraie de Tarjicht. La gomme arabique, que fournissaient naguère les gommiers de la Feïja, a cessé d'être un élément appréciable de trafic. La gomme sandaraque, extraite des thuyas dont les plus beaux peuplements sont sur les plateaux occidentaux du Haut Atlas, est de plus en plus recherchée. Le tizra abonde dans la même région : son exportation se trouve facilitée depuis que la route littorale est accessible aux camions. On en a embarqué, en 1926, trente mille tonnes à Mogador.

Le pays des Haha, Mtouga, Ida ou Tanan, d'où viennent ces derniers produits, est une dépendance naturelle de Mogador. Il est moins naturel de voir ce port étendre son arrière-pays sur tout le Sous occidental et son annexe méridionale de Tiznit, Agadir servant seulement de lieu de passage. Dans nos pays d'Europe, à défaut d'une exportation directe, le cabotage aurait plus économiquement rempli la fonction de la route terrestre. Mais on sait que les Berbères n'ont pas le tempérament de marins. M. Laoust et M. Montagne ont cependant signalé, précisément dans cette région, la présence de groupes de pêcheurs (1). Ce fait est original et intéressant, mais il n'exerce aucune action sur le mode de relations commerciales.

Ce rôle de la route est récent. Le Sous a eu ses ports, Massat et Agadir, qui, aux xvi^e et xvii^e siècles, ont été actifs et fréquentés par les Européens. Mais sous les Filaliens, le Sous qui avait été le berceau de la puissance saadienne est le plus souvent en « siba ». Massat s'ensable. Agadir est ruiné par la fondation de Mogador due au Sultan Sidi Mohamed. En réalité, cette fondation a pu déplacer le port bénéficiaire des relations par le littoral, mais ces relations ont toujours eu une extrême importance.

La voie littorale en effet ne se limite pas à la traversée du Haut Atlas. C'est la grande route du Tell océanique vers le Désert et, au-delà, l'Afrique tropicale. Au sud du Sous, elle franchit l'Anti-Atlas qui, comme le Haut Atlas, s'abaisse à son extrémité occidentale. Les

1) E. Laoust, *Pêcheurs berbères du Sous* (*Hespéris*, III, 1923) ; Montagne, *Les marins indigènes de la zone française du Maroc* (*Hespéris*, III, 1923).

roches primaires de cette chaîne ruinée, ravinées par une érosion discontinue, donnent cependant un relief assez tourmenté.

Au contact de l'Anti-Atlas et de l'extrémité méridionale de la plaine du Sous, les conditions étaient favorables au développement d'un centre économique et politique où convergeaient les pistes : c'est le Tazeroualt. Au *xix^e* siècle il a repris son indépendance; mais sa grande époque, c'est le *xvii^e* siècle, car son indépendance s'appuie alors sur la prospérité économique. Les caravanes transsahariennes viennent y apporter les produits du Niger, or, plumes d'autruche et surtout amènent les esclaves noirs. A Massat qui sert de port au Tazeroualt (1) débarquent les produits européens : fer, draps, toiles fines, armes. Ces échanges donnaient une grande activité aux foires et moussems, surtout à Sidi Ahmed ou Moussa.

Pour franchir l'Anti-Atlas, plusieurs pistes furent utilisées, simultanément ou successivement, suivant l'importance passagère prise par celle des oasis du Bani où aboutissaient les caravanes. Sur le versant sud-ouest, il y avait un centre symétrique du Tazeroualt, c'est le pays de l'Oued Noun avec Goulimin, ayant ses relations propres. Mais le passage le plus fréquenté était tantôt à l'est pour aboutir à Tissint, tantôt à l'ouest, vers Foug el Hossan, tantôt entre les deux, à Tisgui el Haratin. La belle prospérité atteinte par Tindouf au milieu du *xix^e* siècle, malgré l'affaiblissement du commerce transsaharien, eut naturellement pour résultat de donner la priorité à l'itinéraire le plus occidental que suivront Davidson et Lenz. C'était la grande route de Tombouctou. Moins importante, mais fréquentée aussi était la route du Sahel, vers le Sénégal, que suivra Panet.

L'importance économique de cette route transtlasique occidentale était d'autant plus grande qu'elle fut longtemps suivie, au Moyen Age, par les migrations de Nomades, après le *xvi^e* siècle par les pèlerins. Nous avons vu comment les tribus hilaliennes, Haret et Kalabia, ayant conservé les habitudes de grands nomades, venaient se retremper dans le Désert. Par là passaient aussi les Daoui Hasan, Arabes Maqil. Ce sont ces relations, ces mouvements de tribus qu'exploitera la famille des Chorfa Saadiens, remontant du Dra vers le Sous, du Sous vers le

(1) Voir R. Montagne, *Une tribu berbère du Sud Marocain : Massat* (*Hespéris*, IV, 1924, p. 387-404).

Haouz. C'est le recommencement du mouvement almoravide. Ma el Aïnin et son fils El Hiba avec leurs « hommes bleus » ont montré, malgré leur échec final, la persistance de cette pression que les populations maintenues guerrières par la faim, exerçaient du sud vers le nord.

Les pèlerins utilisaient la route méridienne occidentale pour aller rejoindre la grande route du pèlerinage de La Mecque qui suivait, en bordure du Désert, la ligne des oasis sudatlasiques. La géographie explique assez mal cet itinéraire. On comprend bien que l'Atlas, allongé suivant un parallèle, ait orienté des migrations entre sa base méridionale jalonnée d'oasis et le Désert. Cette circulation sudatlasique, en quelque sorte longitudinale, double celle qui s'est historiquement effectuée par le Tell méditerranéen et s'oppose aux routes économiques subméridiennes. Mais d'où vient cette importance de la route de pèlerinage, si grande que les pèlerins franchissent l'Atlas pour venir la rejoindre ?

Ce n'est pas assurément ses avantages pratiques. Les pèlerins ne cessent de se plaindre de la chaleur, du vent, du sable, souvent du froid; ils sont régulièrement préoccupés du manque d'eau; les guides se trompent de route, les provisions sont chères, les voleurs fréquents. Pourquoi ne pas remonter au nord prendre la route du Tell? — Elle est plus longue. — Dans le total la différence n'est pas très forte et est amplement compensée par la plus grande facilité. — Elle est moins commode pour les chameaux. — Mais le Tell ne manque pas de terres de parcours où l'on peut éviter les cultures et les pèlerins ont des mulets qui souffrent dans le sud. Les grains dont il faut faire provision sont meilleur marché dans le Tell. Enfin des pèlerins devraient être sensibles à la sécurité d'habitude plus grande dans les zones peuplées.

Deux groupes de raisons peuvent être retenues. L'activité du trafic transsaharien donnait plus d'importance que de nos jours au sillon sudatlasique et les pèlerins de l'Afrique tropicale venaient là retrouver leurs frères musulmans de l'Afrique méditerranéenne. Mais surtout on constate la persistance des traditions nomades, de la voie de migration des Arabes Maqil. Cette habitude a créé elle-même un fait religieux qui à son tour l'a consolidée : la route a été jalonnée de

zaouias. Moulay Ahmed ben Nacer parle des gens qu'il a nommés moqadem à son passage (1). Cette chaîne de zaouias quienserre la Berbérie par le sud est un des faits qu'il faut avoir toujours présents à l'esprit pour comprendre la vie profonde de l'Afrique du Nord.

Mais depuis le temps où « les Regraga du Djebel Hadit, comme dit M. Massignon, placés à la tête de la route des pèlerins, ont donné le branle au grand mouvement religieux du xv^e siècle », les conditions ont bien changé. La voie littorale transatlasique apparaît plus riche de souvenirs que d'avenir, au moins immédiat. Comme route de pèlerinage et de nomades elle ne rappelle plus qu'un passé mort qui n'a pas de place dans le Maroc moderne. Comme route commerciale, elle est prise entre la double concurrence de la mer et de la route plus intérieure de Marrakech. Le programme de voies ferrées n'a pas compris de voie littorale. L'activité actuelle de la route de Tamanar se localisera lorsque le Sous sera ouvert, le port d'Agadir aménagé, lorsque la voie ferrée atteindra Marrakech et se prolongera par la route du Tizi n'Test.

La voie littorale reste une possibilité pour la pénétration politique et militaire vers l'Extrême Sud. Elle a inspiré le projet de Transmauritanien du Général Calmel. Mais seuls les avions Latécoère ont réalisé la jonction rapide avec Dakar. Le Conseil supérieur de la Défense nationale en adoptant pour le Transsaharien l'itinéraire de la Saoura, a ruiné l'espoir de voir reconstituer sous une forme moderne la vieille route caravanière qui venait aboutir aux ports du sud-ouest marocain. De la réalisation du Transsaharien, le Maroc peut tirer d'importants avantages; mais il lui faudra assurer des liaisons commodes entre les ports du nord-ouest et le sud-est que nous examinerons plus loin. Nous retrouvons ici la loi qui dévie, au Maroc, la circulation de la méridienne.

*
**

LES ROUTES DU HAOUZ.

Marrakech la Rouge, Marrakech dans les palmes a conquis dans la littérature une place de choix. Tous les ans, quelques centaines de

(1) *Voyages dans le Sud de l'Algérie...* par Moula-Ahmed (in *Exploration scientifique de l'Algérie*, t. 9).

touristes découvrent l'étrange volupté de cette vision orientale et saharienne devant le panorama de l'Atlas neigeux, le minaret de la Koutoubia dominant la forêt de palmiers, l'eau calme des bassins au milieu du calme plus grand encore des vergers immenses, le grouillement bigarré des habitants et des hôtes dans les souks et sur les places, toute une féerie de couleurs, de parfums, de lumière.

Le charme et la grandeur de Marrakech ne font que traduire les contrastes géographiques très accusés de la région dont la ville est le centre. Au pied de la montagne déchirée, riche en eaux et en forêts, s'étend la plaine brûlée, monotone et steppique. Pourtant Haouz et Atlas sont étroitement associés, ne peuvent vivre et se concevoir l'un sans l'autre. Nivelée par les produits de la démolition de la montagne, la plaine est fécondée par les eaux des torrents. Les arbres fruitiers et les cultures riches s'allongent le long des oueds, s'étalent comme les eaux dérivées par les séguias. La large zone des cultures du Dir se prolonge en étroites digitations au cœur de la montagne. Les conditions changent à mesure qu'on remonte ces vallées : du Dir plantureux, on passe aux terrasses de plus en plus maigres des vallées moyennes, puis aux noyers, dernière ressource des hautes vallées. La circulation transatlasique a comme premier effet d'associer ces zones altitudinales dont la végétation spontanée s'échelonne de la steppe subtropicale à la steppe quasi boréale en passant par divers types de forêts et par la prairie alpine.

Chaque vallée forme une ou plusieurs unités politiques avec un centre local. Dans la plaine où convergent toutes ces vallées s'est naturellement développé un centre général qui est Marrakech. Située près du Tensift et à une trentaine de kilomètres du pied de la montagne, Marrakech est tout à fait une ville de plaine, mais c'est le grand marché de tous les montagnards. De toutes les vallées, depuis la Teçaout jusqu'au Chichaoua, on voit descendre vers la grande ville ânes, mulets et chameaux lourdement chargés. Les conducteurs sont tantôt les producteurs eux-mêmes, tantôt des intermédiaires ou parfois de véritables spécialistes des transports. Marrakech est une des quatre capitales de l'État arabisé : malgré ce rôle officiel qui est comme plaqué, sa fonction véritable c'est d'être la métropole des Chleuh. Au xvii^e siècle encore on ne parlait que le chleuh dans la banlieue sud.

Ce ne sont pas seulement les vallées de l'Atlas septentrional qui convergent vers Marrakech. Au sud commence le Désert : nomades des hammada et ksourien des oasis ne peuvent se passer des productions du Haouz et du Dir. Entrepôt général de ces produits comme des produits européens, Marrakech attire cette clientèle lointaine. Ces gens de l'extrême sud non seulement trouvent dans ses souks tout ce dont ils ont besoin, mais, privilège rare, ils s'y trouvent eux-mêmes dans un cadre qui ne les dépayse pas : ce marché des montagnards, malgré ses palais ou mosquées de style hispano-mauresque, évoque, par la masse de ses maisons de pisé, un immense ksar saharien.

Ce rôle de Marrakech répond si bien à un besoin profond que Marrakech, fondée au onzième siècle, s'est simplement substituée à des villes plus anciennes : Aghmat, au débouché de l'Ourika, et, plus ancienne qu'Aghmat, Nifis, au débouché du Nfis. La prospérité d'Aghmat avait une célébrité dont on retrouve l'écho, non seulement dans le fantaisiste Edrisi, mais encore dans le très précis El Bekri. Celui-ci nous dit : « Les habitants d'Aghmat sont les plus industriels des hommes et les plus ardents dans la poursuite des richesses..... » et encore : « Une grande abondance règne dans ce pays et tout y est à bon marché... le jour du marché, on tue et consomme plus de cent bœufs et de mille moutons... le port d'Aghmat est le ribat de Couz. »

Entre les routes qui partent de Marrakech vers le sud à travers l'Atlas les conditions physiques et les objectifs plus ou moins lointains introduisent des différences.

Juste au sud de Marrakech, l'Atlas atteint ses plus grandes hauteurs, donnant sur un front de 80 km. l'impression d'une muraille peu engageante. Le pic d'Ifni, dans le massif du Toubkal, culmine à 4.250 m.; plusieurs autres ont environ 4.000 m.; la plupart des cols dépassent 3.000 m. D'autre part, au delà du Haut Atlas, le Siroua étale sur son large socle de granit ses épaisses coulées volcaniques et dresse son aiguille terminale à 3.500 m. Il double ainsi la barrière du Haut Atlas; en outre il sépare et différencie la région du Sous située à l'ouest et le bassin supérieur du Dra à l'est. Cette disposition du relief au sud de Marrakech permet de répartir les voies de passage en trois groupes : de l'ouest, du centre et de l'est. Les passages de l'ouest ont avant tout pour objectif le Sous; ceux de l'est donnent

accès d'abord aux vallées du Dra, mais elles se prolongent vers le Tafilelt, base ancienne des caravanes du Niger.

La haute barrière du centre n'arrête pas la circulation indigène. Il y a deux voies de passage assez fréquentées : l'une entre le coude de l'Ourika et l'O. Tidili par le col de Zarzist, l'autre entre le Reraia et le Tifnout, soit par le col de Taghrat, soit par le col moins neigeux d'Aourei. Les gens de Tifnout, large et belle vallée riche en eau, viennent volontiers vendre leurs troupeaux à Marrakech. Mais ces voies, difficiles, n'ont qu'une importance locale. Les passages à l'ouest et à l'est ont une valeur plus générale.

A l'ouest, il y a deux routes principales qui utilisent, l'une le Tizi n'Test, l'autre le Tizi n'Maachou. Ce sont deux routes célèbres, routes historiques qui sont nettement indiquées par la nature. Le passage n'est pas déterminé seulement par le col. Entre le groupe de massifs longtemps neigeux de l'Erdouz-Ogdempt et les géants Ouenkrim-Toubkal, on aperçoit de loin une large dépression, un véritable abaissement d'axe de la chaîne : c'est le Goundafa où l'O. Nfis a creusé sa vallée pittoresque. A l'ouest du djebel Tichka, les sommets aigus de la montagne primaire dominant la ligne horizontale des plateaux crétacés; l'altitude s'abaisse brusquement d'un millier de mètres. On sait que beaucoup de géologues considèrent que la chaîne atlasique ne se prolonge pas jusqu'à l'Atlantique, mais s'arrête précisément à cette dépression transversale jalonnée par le Tizi n'Maachou. Les routes du Goundafa et du Maachou présentent une certaine symétrie. Elles correspondent à deux bandes de terrains détritiques permien où se retrouve l'orientation SSO-NNE. de la chaîne carbonifère. Mais ce n'est pas le même versant qui a profité du déblaiement rapide de ces roches marno-gréseuses. Le Nfis, affluent du Tensift, a capturé, au sud du bassin de Tinmel, tout un groupe d'affluents du Sous : c'est pourquoi le Tizi n'Test, où l'on change de versant, correspond à un alignement secondaire, nettement au sud de la haute chaîne. Au contraire, le Tizi n'Maachou est tout à fait au nord, l'oued Issen ou O. Ait Moussi, affluent du Sous, ayant largement empiété sur le bassin du Chichaoua, affluent du Tensift.

Malgré l'abaissement de la montagne, la route du Goundafa (1)

(1) Voir une bonne description détaillée dans Voinot, L'Atlas au sud de Marrakech (*Bull. Soc. Géogr. Maroc*, 1924, t. IV, p. 133-189).

présente de sérieuses difficultés. Avant de déboucher en plaine, le Nfis a creusé une longue et profonde gorge. Le passage est si malaisé que les pistes indigènes, pour gagner le bassin de Tinnel, ont délaissé le thalweg en aval de Tagadirt n'Bour : ou bien elles font un détour par l'O. Reraia, ou bien elles escaladent soit sur la rive droite le plateau du Kik, soit sur la rive gauche le col de Tagouramt. Du riche bassin de Tinnel, berceau de la puissance almohade, on accède au col du Test, soit en remontant la gorge de capture, soit par Taguendaft. Le col du Test est à environ 2.000 m. Chaque année, la neige entrave la circulation pendant plusieurs semaines. Le Test est le passage le plus fréquenté; on utilise également le col de l'Ouchedden qui donne accès à la riche cuvette de l'Ouneïn. Le terminus est le même : c'est Taroudant.

La capitale du Sous est un peu déchue de son ancienne importance politique; mais elle est économiquement bien située dans le Ras el Oued, la partie la plus riche du Sous. L'oued a réuni toutes les eaux qui lui viennent de la montagne et la pente, encore forte, facilite l'établissement des séguias : on peut ainsi arroser une large zone de chaque côté du fleuve, alors que le pied de la montagne, où se trouve une autre zone d'irrigations et de cultures, n'est pas éloignée. Taroudant commande un faisceau de voies. C'est d'abord la grande voie longitudinale du Sous qui est double, à l'ouest et à l'est : à l'ouest, on gagne soit Agadir, soit Tiznit par le pays assez riche des Chtouka; à l'est, on peut soit remonter le Tifnout pour aller à Telouet (1) par la grande cassure de la base méridionale du Haut Atlas, au nord du Siroua, soit remonter le Zagmouzen pour aller, au sud de Siroua, vers le Dra et Tamgrout. C'est, d'autre part, la route directe du sud à travers l'Anti-Atlas qu'elle aborde à Tiout pour atteindre, sur l'autre versant les oasis des Ida ou Blal.

La route du Tizi n'Maachou est plus facile que celle du Goundafa. Elle pénètre en montagne par la gorge au débouché de laquelle se trouve Imintanout. Le col est sensiblement plus bas que le Test, environ 1.600 m. Sur le versant sud, la piste se subdivise pour mener, soit vers Agadir et le littoral atlantique, soit vers Taroudant. La piste

(1) Voir L. Gentil, *Voyage d'exploration dans l'Atlas marocain*, 1923 (Publ. du Comité de l'Afrique française).

de Taroudant utilise le passage bien connu des Bibaoun et descend sur le Sous entre les palmeraies de Mentaga et d'Erguita. On peut aussi, surtout l'été, prendre le Tizi Mohamed ou Lahoussine. De toute façon, on fait ainsi un crochet qui permet d'éviter le prolongement S.-O. du massif primaire représenté par la haute crête de l'Ifiggig. Entre Marrakech et Taroudant la route du Goundafa est donc beaucoup plus directe, mais la route du Maachou a l'avantage de mener à la fois à Agadir et à Taroudant.

Les deux routes ont eu successivement la prééminence. Tant que la métropole du Haouz a été vraiment une ville de « piedmont », comme Nifis et Aghmat, la voie de l'oued Nfis fut la plus importante; son rôle fut accru avec l'apogée de la puissance almohade, le Mahdi Ibn Toumert et les trois premiers sultans almohades ayant été ensevelis à la mosquée de Timmel.

Il semble que la route du Maachou ait commencé à l'emporter vers la fin du xv^e siècle. Ce fut d'abord pour des motifs purement économiques. Par là passait, à destination de Marrakech, une partie de l'argent extrait de la mine de Tamaddoult dans l'Anti-Atlas, qui n'était pas monopolisé par les orfèvres du Sous. L'avènement de la dynastie saadienne fit du Maachou une grande route de commandement; les nouveaux sultans qui tiraient du Sous leurs contingents militaires et les revenus de leurs plantations de sucre avaient besoin d'assurer une liaison solide entre l'ancien berceau de leur puissance et le Maroc conquis. La route fut jalonnée de forteresses, les kasbas de Frouga, Qahro, Ben Takemous, Ameskroud. Sous les Filaliens, elle est restée le « trik makhzen ».

De nos jours, on saisit encore la valeur politique que prennent ces routes de montagne. Par ses kasbas de Tagadirt n'Bour, de Tellet Yakoub, de Taguendaft, le caïd Goundafi commande le passage du Test : ce fut l'axe sur lequel s'édifia son grand commandement resté effectif en montagne. Le trik makhzen, dominé à l'est et à l'ouest par les blocs dissidents des Seqsaoua et des Ida ou Tanan, est cependant demeuré en la possession du Sultan. Les Demsira, installés sur les hautes vallées qui divergent, au nord et au sud du Maachou, sont étroitement subordonnés au Caïd Mtougui. L'action exercée par la route sur cette tribu est très expressive (1). La route fit jadis leur force

(1) Voir Lieut. de La Chapelle, *Un grand caïdat du sud-marocain* (Afr. fr., oct. 1927 *Revue Col.*).

et leur prospérité, puis leur décadence quand le Makhzen, trop intéressé à conserver la voie libre, employa pour ce but tous ces moyens, militaires et politiques.

Ce ne sont pas seulement les mehallas et les commerçants qui ont suivi ces routes. Depuis des siècles, le Sous et les vallées sahariennes surpeuplées ont envoyé par là vers Marrakech et le nord une partie de leurs affamés. Souvent ces émigrants se sont fixés dans la montagne : il n'est pas de fraction de l'Atlas qui n'ait été ainsi pénétrée par des éléments venus du sud.

Actuellement les deux routes ne se font pas absolument concurrence parce qu'elles ne sont pas utilisées par les mêmes tribus; elles remplissent cependant la même fonction économique qui consiste à faciliter les échanges entre le Sous, la montagne et Marrakech. Dans le sens nord-sud, ce sont les produits ordinaires d'importation européenne, entreposés à Marrakech : le sucre, les cotonnades, le thé, la bimbeloterie, les bougies, la mercerie. La montagne et le Sous envoient les produits de leur élevage, peaux, laine et cuirs. L'exportation d'huile d'olive ou d'argan, est irrégulière, comme les récoltes. Certaines années où les arganiers ont été particulièrement fructifères, l'huile venue du Sous détermine sur le marché de Marrakech une baisse brutale. Les amandes constituent un élément saisonnier, mais de haute valeur. Les amandes, dont la qualité est très appréciée en Europe, viennent des vallées du Haut Atlas, du Sous et des pentes nord de l'Anti-Atlas. Le Sous dispose aussi d'un excédent de production de son henné qui est célèbre. Les terrains rouges où passe la piste d'Oued Issen-Bigoudine sont salifères et donnent lieu à quelques petites exploitations dont les produits, sous forme de dalles, s'en vont vers Marrakech : la plus importante est à côté de la piste, chez les Ida ou Zekki. Enfin le Goundafa, plus que le Maachou, est la route des dattes : les dattes viennent par Taroudant, un peu de quelques palmeraies de l'Anti-Atlas, Assa et Tagmout, mais surtout des palmeraies des Ida ou Blal, Tatta et Tissint.

Voici, à titre d'indication, le tonnage mensuel relevé par le Général Mouveaux (*op. cit.*) sur la piste de Bigoudine : à l'importation (sens nord-sud) charge de 350 chameaux, 720 ânes, 160 mulets; à l'exportation (sens sud-nord) charge de 800 chameaux, 1.100 ânes, 220 mulets.

Comparés au trafic de la route de Tamanar, ces chiffres sont intéressants. On remarquera que la diminution du nombre d'animaux chargés porte sur les chameaux et non sur les mulets. On remarquera surtout que, par Bigoudine, le mouvement d'exportation est plus considérable que l'importation : c'est l'inverse par Tamanar. Cette différence s'explique aisément. Marrakech est une grande ville de consommation et absorbe les produits venant du Sous par Bigoudine et le Maachou. Mogador importe directement d'Europe et une partie des animaux, ayant laissé leur charge à Marrakech, revient prendre au port des marchandises pour le Sous, via Tamanar.

À l'est, la route du pays glaoua est la plus importante de toutes celles qui partent de Marrakech vers le sud. Sa direction générale est nettement indiquée par la nature. La vallée de l'oued Rdat qu'elle remonte pour accéder au col de Telouet n'est pas une simple vallée d'érosion. Gentil a montré qu'il y avait là une dépression tectonique correspondant à un abaissement des plis atlasiques, à un changement profond dans la structure de la chaîne : le Glaoua sépare deux parties du Haut Atlas, son aile orientale et son aile occidentale, suivant l'expression de Thomson, à l'est la chaîne jurassique, à l'ouest, le noyau primaire, cristallin et volcanique sans jurassique. Facilitée comme dans l'oued Issen et le Nfis par le déblaiement des terrains détritiques rouges, l'érosion a ouvert au cœur de la montagne une large dépression.

Il faut noter toutefois qu'une modification récente du niveau de base a inauguré une nouvelle phase de creusement : aussi la rivière forme-t-elle des gorges profondes au-dessous de terrasses d'un cycle plus ancien. La piste évite le fond de l'oued pour suivre le niveau des terrasses supérieures, non sans difficultés à cause des affluents. Il en résulte des tracés de pistes variables qui se rassemblent en certains points de passage. Du pont appelé Kantra el Abid, les caravanes ou bien piquent droit sur Marrakech à travers les collines du Dir, ou bien gagnent d'abord la plaine soit à Zaouia Sidi Rahal, soit à la kasba glaoua de Tazert. Zerekten, dans une cuvette profonde toute bruisante de ses peupliers et des eaux de trois oueds qui s'y rassemblent, est une étape reposante. De là les voyageurs allant vers le sud laissent à leur gauche la gorge profonde de la rivière principale, l'assif n'Ait

Rebâ; en remontant un affluent de l'ouest, ils peuvent accéder à un col, le Tichka, plus facile que le Telouet, mais situé trop à l'ouest par rapport à la direction générale du trafic.

Le col de Telouet est à 2.400 mètres. Son accès s'est trouvé heureusement facilité par un phénomène morphologique original. L'assif n'Ait Rebâ supérieur coule, non comme en aval dans une gorge profonde, mais dans une large vallée, véritable plaine à 2.000 mètres d'altitude. Entre les deux puissants massifs de l'Anremer et du Bou Ourioul qui approchent ou dépassent 3.500 m., la montagne est comme évidée par ce bassin plat qu'elle domine par des parois abruptes. On constate un double phénomène d'érosion et d'accumulation où se reconnaît l'empreinte glaciaire. L'action glaciaire dont on retrouve également les traces sur le versant sud s'est donc ajoutée aux conditions tectoniques pour construire la route glaoua.

Cette route donne d'abord accès aux vallées supérieures du Dra dont le vaste réseau d'affluents draine le versant méridional de l'Atlas depuis le Siroua jusqu'aux montagnes du Rheris. De Telouet, deux directions principales s'ouvrent au commerce : on peut descendre vers le coude du Dra par Tikirt, le Mezquita et la zaouia célèbre de Tamgrout; mais la voie la plus importante gagne le Dadès qu'elle remonte et, par le Thodra, le Ferkla, atteint les belles oasis du Rheris, du Ziz et le Tafilet.

Ces noms évoquent des palmeraies célèbres et la route du Glaoua est vraiment la route des dattes. Dans le va-et-vient des ânes et mulets chargés quelques questions permettent vite de discerner la nature des échanges en chaque sens : « chouari » de dattes allant vers le Nord, chouari de grains allant vers le Sud. Aux grains s'ajoutent naturellement les produits européens. Vers le Nord s'en vont d'autre part d'importantes charges de peaux, ou brutes ou déjà préparées par la méthode qui a répandu dans tout le Maghreb la réputation des cuirs « filali ».

M. Lemoine, lors de son voyage en novembre 1904, avait fait un relevé rapide des échanges. Il évalue le trafic à 12.000 kg. dans chaque sens, estimant ce chiffre inférieur à la normale par suite de l'approche de l'hiver et des bruits de guerre. Depuis cette époque, la sécurité, l'extension de l'autorité du Caïd Glaoui, quelques travaux

d'aménagement ont amélioré les conditions. Le trafic a beaucoup augmenté, en particulier pour les peaux et les laines.

Ce trafic actuel ne donne aucune idée de l'importance qu'eut jadis la route du Glaoua. Bien avant que le petit cheik de Telouet ait profité de l'avantage de sa position (1) pour se constituer un vaste commandement, avant même que l'avènement de la dynastie filalienne ait donné à la grande voie menant au Tafilelt une haute valeur politique, cette route historique était connue en dehors du Maghreb. Le col de Telouet était jadis appelé « porte de Deren ». Par là passait la route la plus fréquentée vers le pays des Nègres. Le Tafilelt en effet n'était pas un terminus. Sidjilmasa dont le nom même a disparu de la mémoire des Indigènes fut la capitale d'un État prospère et s'enrichit du trafic transsaharien. Malgré la déchéance actuelle, il est curieux de constater qu'il est resté de ce passé glorieux un prestige qui échauffe encore les imaginations. On imaginait naguère ces oasis sudatlasiques et le Tafilelt en particulier comme des pays merveilleusement riches. C'est un Paradis perdu dont il faut espérer seulement empêcher la ruine complète.

A l'est du Glaoua, les conditions physiques ainsi que les conditions économiques de la circulation transatlantique se trouvent modifiées. Avec le massif de l'Anremmer commence le régime de plis jurassiens du Haut-Atlas oriental : on sait, par l'exemple de notre Jura, que cette structure est très gênante pour les communications transversales. Les routes du Haouz que nous avons vues ont un tracé très simple qui consiste à utiliser deux vallées transversales opposées et reliées par un col. Dans le Haut Atlas oriental, l'intérieur de la chaîne est cloisonné par de longues et profondes vallées en conformité avec la tectonique. Tel est le cas des deux Teçaout : ces rivières ouvrent bien un chemin vers la montagne, mais prennent à l'intérieur l'allure de vallées synclinales parallèles à la chaîne. Le phénomène est surtout net pour l'oued Lakhdar dont le cours supérieur est formé de deux sections parallèles où le fleuve coule en sens opposé. Il n'est donc plus possible de suivre la vallée principale : celle-ci devient un obstacle

(1) Cf. Célérier et Charton, *La politique de Telouet et la politique glaoua* (Bull. Soc. Géogr. Maroc, 1924, t. IV, 1-12).

qu'il faut franchir par une descente aussi périlleuse que la remontée est dure.

La Teçaout descend sur le Haouz, mais dans sa partie orientale où l'attraction de Marrakech, qui s'exerce encore, devient moins nette. On trouve là des centres secondaires, des marchés locaux où s'arrête à proprement parler la circulation transatlasique. Le plus important est Demnat. Léon l'Africain signale la route qui va de El Madina de Haskora, c'est-à-dire Demnat, à Sidjilmasa par Tedla, Magran, O. Dadès, Todgha : c'est là, nous dit-il, que Bzou envoie ses cuirs et ses huiles (1). Elle a perdu de son intérêt général depuis le xvii^e siècle où Mouette indique un itinéraire analogue.

Si Demnat se rattache sans aucun doute au Haouz, Azilal, Bzou, peuvent avoir des relations plus variables et il semble bien que notre système de voies doive affaiblir l'attraction de Marrakech. Ce pays que Léon l'Africain appelle Haskora est en somme intermédiaire entre le Haouz et le Tadla ce qui est parfaitement conforme à la structure physique : la Teçaout, dont le bassin est si peu séparé du Tensift qu'une séguia ramène ses eaux vers celui-ci, a été vraisemblablement la branche supérieure du Tensift décapité par l'Oum er Rbia.

Il est remarquable de voir que la situation politique reflète très exactement le changement des conditions physiques et économiques. Le pacha de Marrakech, chef de la famille Glaoua, est le maître absolu de la route de Telouet qui est l'axe de son commandement. Demnat relève de son autorité; il commande encore, mais d'une façon plus précaire, la route qui, de Demnat, conduit par les Mgouna au Dadès où elle rejoint la grande route de Telouet vers le Tafilelt. Mais à l'est les routes transversales échappent à son autorité et même à son influence. Au cours de la campagne de 1923, la dernière importante dans la région, les contingents du Glaoui qui flanquaient au Sud notre propre avance ont été arrêtés par Si M'ha Ahansali : celui-ci a magistralement consolidé son succès en abandonnant la dissidence pour se mettre sous notre protection. Le nom du maître de la Zaouia d'Ahansal nous annonce que nous sommes dans une nouvelle région.

(1) Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, éd. Schefer, II, 67.

*
**

LES ROUTES DU TADLA.

Le large seuil par où la Teçaout et l'oued el Abid vont rejoindre l'Oum er Rbia assure des communications aisées entre le Haouz de Marrakech et la plaine du Tadla. Malgré l'angle que forme le Moyen Atlas avec la direction de la chaîne principale, il y a continuité de la plaine subatlasique butant brusquement contre la montagne, continuité du Dir. Le Tadla joue ainsi, au point de vue transatlantique comme à beaucoup d'autres égards, le même rôle que le Haouz de Marrakech. Cette symétrie n'empêche pas des différences sensibles qui tiennent, les unes aux conditions physiques, les autres aux conditions économiques ou humaines.

Les routes qui mettent en relation le Tadla avec le Maroc sud-oriental doivent traverser la région où le Moyen Atlas et le Haut Atlas sont encore soudés. Elles ont donc un très long parcours en montagne, avec des itinéraires qui peuvent présenter de nombreuses variantes : cela est vrai surtout dans le Moyen Atlas qui a le plus souvent l'aspect de plateaux où les points de passage ne sont pas strictement localisés par des cols. Ce long parcours en pays élevé comprend des relais facilités par la structure de la montagne. Ainsi le couloir longitudinal où l'oued el Abid a enfoncé sa vallée constitue, entre le Tadla et les vallées sudatlasiques, une remarquable zone d'étapes (1).

Le Tadla ne présente pas, comme le Haouz et le Saïs, de centre urbain, de grand entrepôt commercial comparable à Marrakech ou à Fès. Ce rôle est réparti entre une série de marchés locaux qui s'échelonnent le long du Dir, depuis Bzou jusqu'à Khenifra. Ces marchés sont généralement situés au débouché d'un oued ouvrant une brèche dans la montagne, un « foum ». Foucauld signale en son temps l'importance de Foum el Anser que la dissidence des Ait Seri a gravement atteinte. Il en résulte un morcellement du trafic, une dispersion des voies commerciales.

Ce morcellement coïncide avec le morcellement politique et le for-

(1) On nous permettra de renvoyer à notre article, *L'Oued el-Abid* (*Hespéris*, 1926, p. 271-311

tifie. Rien dans le Moyen Atlas ne rappelle cette tendance à l'unification politique qui, dans le Haut Atlas, s'est faite autour des grands axes de passage. Une poussière de djemâs et de petits chefs disperse toute action. Le célèbre Sidi Ali Amhaouch, au lieu d'une puissance matérielle, n'avait qu'un prestige religieux et tout personnel qui a disparu avec lui.

On peut prévoir, suivant la règle ordinaire, qu'une concentration nécessaire s'effectuera avec les progrès de la pacification et de l'organisation technique. Dans la plaine on sent déjà l'attraction exercée par Beni Mellal et la concurrence avec Kasba Tadla. Dans l'intérieur du Moyen Atlas, certains points, cols, marchés, centres de cultures et d'habitations, forment des nœuds de pistes dont quelques-uns méritent de retenir l'attention : tels sont le Tizi Rnim, le val de Brakik, le souk Et Tlèta des Ait Attab, le Tizi n'Ait Ouirrah, Naour au point de convergence des affluents supérieurs du Drent. Dans le couloir de l'oued el Abid, nous avons montré (*op. cit.*) l'importance de deux carrefours intermédiaires, Ouaouizert et Arbala. Le Moyen Atlas est particulièrement facile à franchir dans la région de l'oued Serrou où sa largeur et son altitude diminuent sensiblement. Une route entre Khenifra et Itzer est très indiquée, mais s'écarte de l'objectif sud atlasique.

Au sud de l'oued el Abid, l'altitude considérable du Haut Atlas où réapparaissent les cimes de 3.500 mètres, produit son effet habituel en donnant une prépondérance marquée à certains passages moins élevés, plus accessibles, moins longtemps obstrués par la neige. Mais toute la partie de la haute chaîne comprise entre l'oued Ahansal et l'oued Ansegmir, le pays des Ait Haddidou, des Ait Yahia, est une zone insoumise ; elle échappe d'autant mieux à nos observations qu'elle est couverte au Nord par la grande confédération des Ait Choqman, dissidents maîtres du couloir de l'oued el Abid.

La situation politique a troublé les anciennes routes de trafic, ruiné ou avantagé certains marchés. Quand la pacification sera complète, des changements importants se produiront et il est possible que nous découvriions des voies de passage très directes vers les oasis.

Dans la région de l'Ahansal et des affluents supérieurs de la Teçaout, la soumission de Si M'ha Ahansali et les belles tournées du

Commandant Martin, du Cercle d'Azilal (1), nous ont apporté de très intéressantes précisions sur les routes et les conditions d'échanges entre le versant nord et le versant sud du Haut Atlas.

Au sud du Haut Atlas, le pays des Ait Oussikis dans la haute vallée du Dadès, paraît un carrefour important pour les caravanes venant du Thodra et du Tafilelt. Celles qui, au lieu de se diriger vers Marrakech, veulent franchir immédiatement la montagne en direction du Tadla, prennent la route directe qui passe par le Tizi Timeghirine et descend sur la Zaouia Ahansal par la vallée transversale de l'oued Ahansal. Les Ait Oussikis eux-mêmes ont comme marchés habituels les Ait Mhamed et Azilal. Pour s'y rendre, leur route normale passe par le seuil si remarquable de l'Izourar sur le versant méridional de l'Azourki. Mais cette région où se réunissaient jadis les troupeaux transhumants de plusieurs tribus est maintenant une zone neutre entre soumis et dissidents, évitée par les uns et par les autres, par suite, très peu sûre. Les voyageurs pacifiques aiment mieux faire un grand détour par l'Ouest et passer par les Mgouna.

A l'Ouest en effet, existe une route très importante : c'est la voie suivie par les Ait Atta, la grande tribu berbère du Sahara marocain, lorsqu'ils viennent transhumer sur le versant nord de l'Atlas. Elle est jalonnée par une de leurs fractions, les Ait Ounir, installée sur l'Akka n'Souil qui descend vers Bernat. Elle traverse la vallée longitudinale des Ait Guemmez qui, bien arrosée grâce aux sources vauclusiennes de la base de l'Aourki, est un pays riche où les caravanes peuvent se reposer entre deux passages très durs. La vallée est creusée entre deux puissantes arêtes anticlinales : celle du Nord, prolongement de l'Azourki, s'abaisse à environ 2.500 mètres au Tizi n'Ait Ourial qui donne accès à l'Aqqa n'Souil et par conséquent à l'oued Bernat, affluent de la Teçout; celle du Sud est franchie au Tizi n'Ait Imi d'où l'on descend sur l'assif Mgoun, sous-affluent du Dra. C'est, nous dit le Commandant Martin au moment de son passage en mai 1927, un défilé ininterrompu de caravanes rentrant du Sud ou d'émigrants Ntifa, Outferkal, Attab, qui sont allés là-bas chercher du tra-

(1) Commandant Martin, *D'Azilal au Dadès* (Bull. Soc. Géogr. Maroc, t. IV, p. 88-113) — *Reconnaissance chez les Ait Bou Guemmez* (Bull. Soc. Géogr. Maroc, 1927). — *Exploration de la haute vallée de l'Oued Lakhdar* (Afrique française, août 1926, Rens. col., p. 396-403).

vail. « Les mulets sont chargés de fruits secs (figues, pêches, abricots), de henné, de dattes. Ils ont porté, à l'aller, au souk el Arba de Bou Mal (Dadès) du sucre qui se vend là-bas au même prix que sur les marchés du Nord, mais payé en monnaie hassani, ce qui représente, avec le change, un gros bénéfice. » La circulation sur cette route ne s'arrête pas, même l'hiver; mais toujours très dure, elle devient alors périlleuse. Il arrive que des caravanes périssent, surprises par une tempête de neige. Le commandant Martin donne des détails très savoureux sur le procédé qu'emploient les Indigènes pour franchir la crête par temps de neige. Abandonnant le col proprement dit, on amène, par un autre sentier, les bêtes à un sommet dominant une pente rapide et unie. On les décharge et elles descendent librement. Les marchandises sont mises sur une grande natte qui, comme une luge, dévale la pente, conduite par un homme, armé d'un pieu.

A l'est de l'Ahansal, notre ignorance, hier encore absolue, a été quelque peu renseignée par des informations orales et par les reconnaissances d'avions. Le Commandant Martin avait déjà signalé que le Haut Atlas s'abaissait considérablement au-delà de l'Ahansal. Mais surtout il semble que la question de l'assif Imelloul ait été résolue. On savait depuis longtemps, sans en bien comprendre la raison, le rôle important que jouait cette rivière dans la circulation indigène entre le versant saharien et le versant atlantique. Cette rivière est constituée par deux sections à angle droit, une supérieure longitudinale et parallèle à l'oued el Abid, une inférieure transversale et perpendiculaire au fleuve principal. Celle-ci forme une gorge étroite et profonde; mais quand on a atteint le sillon supérieur, on se trouve dans une large vallée d'où l'on gagne sans grande difficulté les affluents du Ziz ou du Gheris. Cette vallée supérieure est vraisemblablement un oued du versant saharien qui a été capturé par l'oued el Abid dont l'activité conquérante se fait vivement sentir dans toute la région.

Les pistes indigènes ont déjà suivi cette indication de la nature. Il semble que la suggestion doive être plus forte encore pour nous. L'assif Imeloul est sur une ligne droite tracée entre Casablanca et le Tafilelt. Le confluent de l'assif Imeloul et de l'oued el Abid se relie

à cette cuvette de l'Azarar fal dont nous avons signalé l'importance dans la vie indigène. En liaison facile avec le Tadla et avec la Moulouya, cette région où le ravitaillement en grains et troupeaux est facile se trouve au croisement de deux routes qui sont de véritables axes du Maroc : la grande route transversale transatlasique S.O.-N.E. et une grande route S.O.-N.E. parallèle à l'Atlas. C'est là une position dont on ne saurait trop dégager l'intérêt, tant au point de vue stratégique et politique qu'au point de vue économique.

*
**

LES ROUTES DU SAÏS.

Alors que le Tadla communique largement au Sud-Ouest avec le Haouz de Marrakech, il se termine au Nord-Est comme une impasse : une zone élevée et tourmentée le sépare des plaines du moyen Sebou auxquelles nous appliquerons, en élargissant son sens, le nom indigène de Saïs. Les plateaux primaires, hérissés de crêtes appalachiennes, du pays zaïan, qui se prolongent au Nord-Ouest dans le pays zaër, sont soudés à l'Est aux plateaux jurassiques plus ou moins plissés du Moyen Atlas. A la vérité, le contact entre les deux régions est souligné par un sillon d'origine tectonique, tantôt utilisé, tantôt oblitéré par l'érosion fluviale : ainsi s'est trouvée facilitée l'établissement de la route de Meknès à Khenifra. Mais rien dans le relief, la nature du sol, le régime hydrographique, les conditions de la vie humaine, ne rappelle les plaines subatlasiques. A la notion de Dir se substitue celle d'Azarar : les tribus de la haute montagne, celles de la haute Moulouya, fuyant la neige et la rigueur de l'hiver, se réfugient dans ce que les Indigènes appellent l'Azarar, au nord-ouest de l'Oum er Rbia, entre l'oued Grou et le coude du Beht, région moins élevée, attiédie par les vents océaniques (1). Mais ce mouvement de transhumance, phénomène essentiel de la vie des tribus, ne correspond pas aux lignes de grand trafic qui aboutissent, soit au Sud dans le Tadla, soit plus au Nord dans le Saïs. Khenifra, tête de pont

(1) Voir Célérier, *La transhumance dans le Moyen Atlas* (*Hespéris*, 1927, p. 53-68).

fortifiée sur l'Oum er Rbia, dont Moha ou Hammou le Zaiani avait fait une petite capitale, commandant une zone de passage facile vers la Moulouya et étape sur la grande rocade Fès-Marrakech, pourra jouer un rôle particulier. L'exploitation de la mine de fer du djebel Bouzel fortifiera l'importance de son marché au contact de trois régions : le massif primaire, le Moyen Atlas, le Tadla. Il est possible que sa puissance d'attraction détourne à son profit les lignes plus directes du trafic transatlantique.

Pratiquement et malgré les différences tectoniques (1), le Moyen Atlas se prolonge jusqu'à la falaise d'El Hajeb. Le Dir recommence, mais orienté différemment, à la base septentrionale des plateaux des Beni Mguild et des Ait Youssi. Il est jalonné de kasbas qui commandent les brèches de la falaise et de petits centres qui traduisent son rôle économique : Agouraï, el Hajeb, Bahlil, Sefrou. Dans la plaine mais à proximité de la montagne, comme Marrakech dans le Haouz, se trouve le centre urbain, le grand entrepôt commercial de Fès, tête de ligne du trafic transatlantique.

Les routes qui, partant du Saïs, se dirigent vers les oasis sudatlantiques, doivent traverser la région où le Moyen et le Haut Atlas, largement séparés par la plaine de la Moulouya, forment deux chaînes bien distinctes. Beaucoup plus nettement que le couloir de l'oued el Abid, la Moulouya qui ouvre une route longitudinale S.-O.-N.-E est une zone de relais sur la route transversale N.-O.-S.-E. et par conséquent de carrefours. Ainsi s'explique en particulier la valeur de la position de Ksabi qui, au milieu d'une zone de vergers et de cultures irriguées, a également l'avantage de commander l'entrée des gorges de la haute Moulouya. Moulay Ismaïl, avec sa merveilleuse compréhension des positions maîtresses, fit de ce carrefour une véritable place forte, Kasbet el Makhzen. En 1917, c'est également au bord de la Moulouya que les colonnes françaises, parties respectivement de Meknès et de Bou Denib opérèrent leur jonction, réalisant la première liaison transatlantique.

Entre le Sebou et la Moulouya, il existe plusieurs passages d'intérêt local. Il faut rappeler que l'altitude se relève considérablement au

(1) Voir E.-F. Gautier. *Le Moyen Atlas (Hespéris, 1925, p. 252)*.

nord du Moyen Atlas où des sommets dépassent 3.200 mètres; en outre, l'orientation tectonique très nette S.-O.-N.-E. est plus favorable à la circulation dans ce sens qu'aux communications N.-O.-S.-E. Nous avons appelé l'attention (1) sur le grand sillon longitudinal qui borde au Sud la grande arête du Bou Iblal et, au cœur de la plus haute chaîne, permet un passage facile de la plaine de la Sghina à la plaine de Berkine.

La véritable circulation transatlasique telle que nous l'avons définie, du N.-O. au S.-E., est représentée par deux routes principales, traversant le Moyen Atlas dans sa partie centrale qui est la plus facile. Ces deux routes utilisent l'une le kheneg Merzouli (cluse de l'oued Guigou) et le col de Tarzeft, l'autre la gorge de Recifa (cluse de l'oued Atchane); telles que nous les avons aménagées, elles se rejoignent à Midelt au sud de Moulouya, avant de franchir le Haut Atlas oriental, mais cette convergence est administrative et non géographique.

Les circonstances politiques et militaires nous ont fait donner la prépondérance à la route du Tarzeft à travers le pays des Beni Mguild. Cette route a pour point de départ Meknès qui, sous le Général Poeymirau, était notre grande base militaire et reste, au point de vue sécurité, moins inquiétante que la remuante Fès. Elle traverse jusqu'à Azrou, puis de nouveau entre le djebel Hebbri et Arbalou Larbi, des plateaux dénudés, de surveillance facile, dont les habitants, après avoir été de rudes adversaires, sont restés de loyaux partisans. Mais son profil est tourmenté. La traversée de la fosse d'effondrement du Tigrigra à Azrou détermine une double rampe très dure : d'Ito, à près de 1.600 m., il faut redescendre à 1.200 m., pour remonter à 1.900. La cluse de l'oued Larbi-Guigou permet de franchir aisément l'anticlinal du Tisdadine, mais l'anticlinal central du Moyen Atlas est un autre obstacle. Le col du Tarzeft à 2.200 m. est couvert de neige et impraticable plusieurs semaines chaque année. Enfin le Laraïs, au-dessus de la plaine de la Moulouya, représente une autre rampe pénible.

C'est le passage par l'oued Atchane qui est la grande route historique, le « trik Soltan » de Fès à Sidjilmasa, par Sefrou, Anosseur,

(1) Voir *Afrique française*, sept. 1927. Rens. col. Dans l'ancienne Tache de Taza.

Recifa, Enjil, Ksabi. L'altitude n'atteint jamais 2.000 mètres. Après la rampe de Sefrou correspondant à celle d'El Hajeb, l'itinéraire ne présente rien qui rappelle la cuvette d'Azrou. Les coulées de laves ont fait de la vallée du Guigou, en amont de Tarzout, une plaine de traversée facile. Les trois plis du Moyen Atlas se réduisent pratiquement à un seul, par où le dôme du Tichoukt se soude à l'anticlinal le plus occidental : encore y a-t-il un abaissement de l'axe du pli, un ensellement que l'oued Atchane a utilisé. Cette gorge de Recifa est un passage évidemment difficile que la proximité des dissidents postés sur les hauteurs voisines rendait naguère fort dangereux. C'est ce passage que Léon l'Africain appelle Gunaigel Gherben, Kheneg et Rhorab, défilé des corbeaux. Sur la montagne, un lieu lit « Kebour et Touat », le Tombeau des Touati, rappelle qu'une caravane de 23 hommes du Touat y périt dans une tourmente de neige. Léon signale (I, p. 79 sqq.) que ces accidents sont fréquents et que lui-même y échappa par deux fois. Mais la gorge franchie, il n'y a plus de difficultés : la plaine d'Oum Jniba se reliant facilement à celle d'Enjil, il semble que la plaine de la Moulouya pénètre jusqu'au cœur du Moyen Atlas.

Entre la haute plaine de la Moulouya et les Oasis s'interpose le puissant massif de l'Ayachi : on peut le franchir, soit à l'ouest par Tounfit, actuellement grand centre de dissidence, d'où l'on va vers le Rheris, soit à l'est par le col de Telrhemt qui donne accès au Ziz. La route de Tounfit serait le prolongement naturel de celle du Tarzefit ou mieux du « Trik Ajir » par Itzer. Mais le vrai passage est celui du Telrhemt. Sur le versant sud, la vallée transversale du Ziz, entre Rich et Ksar es Souk, est très anciennement connue des commerçants et des pèlerins et désigné sous le nom de Kheneg, le passage en gorge par excellence.

Cette route de Fès au Tafilelt, c'est l'équivalent, pour Fès, de la route de Telouet pour Marrakech : c'est la route des dattes que suivent, à la fin de l'automne, les chameaux chargés de fruits; c'est aussi l'amorce de la route vers Tombouctou. Signalée déjà par Ibn Hauqal, elle figure, longuement détaillée, dans toutes les descriptions ou récits de voyages. On peut comparer les renseignements donnés par El Bekri, Idrisi toujours moins sûr, Ibn Batoutah, Léon, Marmol; Caillié passa par là en revenant de Tombouctou. Entre Fès et Sijilmasa, le nombre

d'étapes varie peu, de 10 à 12; mais les gîtes d'étape ne sont pas les mêmes à toutes les époques : on peut avoir ainsi des renseignements fort intéressants sur les fluctuations des marchés et des agglomérations. A la suite de la découverte de ruines romaines à Anosseur, c'est-à-dire bien au sud du limes, on a même émis l'hypothèse que le triksoltan de Recifa était l'itinéraire suivi par le général romain Suetonius Paulinus lors de l'expédition qui le mena jusqu'au Ger (Guir). Les arguments positifs sont tout à fait insuffisants; mais quand on songe que partout les vieilles routes de circulation survivent aux révolutions, l'hypothèse n'a rien d'in vraisemblable.

La route du Tafilelt est étroitement associée à l'activité commerciale de Fès. Jusqu'à Tombouctou elle était jalonnée de véritables comptoirs où les riches négociants fassi avaient des correspondants, souvent de leur propre famille, en particulier au Tafilelt où Abouam joue bien piteusement le rôle de l'antique Sidjimasa, et au Touat. Il est curieux de constater la judaïsation de cette voie : on connaît l'origine israélite des vieilles familles commerçantes de Fès, l'importance des colonies juives du Touat; l'itinéraire dans le Moyen Atlas passe à travers le territoire d'une confédération berbère qui s'appelle Ait Youssi dont certaines fractions sont réputées pour leurs aptitudes commerçantes. Les Juifs d'Enjil, dont le type physique, différent du type classique, est très remarquable, font pendant à ceux de Sefrou. Dans la région de Midelt, plusieurs ksour sont peuplés de Juifs.

Le commerce continue sur cette voie, mais très affaibli depuis la ruine du trafic transsaharien. Du sud on importe toujours les dattes, les « djeloud el filali », peaux de chèvres tannées avec l'écorce du tacahout du Tafilelt; mais l'or, l'ivoire, les esclaves noirs ont disparu. Les Fassi continuent d'exporter, mais plus faiblement, soit les produits de l'industrie urbaine, en particulier les cuirs travaillés, soit les marchandises européennes entreposées, comme les tissus, le sucre, le thé (1).

Une route aussi fréquentée a naturellement une importance considérable au point de vue politique et militaire. Nous avons vu que

(1) On sait que les industriels et commerçants de Fès ont essayé de reprendre leurs relations avec l'Afrique occidentale en utilisant la voie maritime (cf. Goulven, *Les relations maritimes du Maroc et de l'Afrique occidentale française*, *Afrique française*, février 1926, Rens. Col. 2 bis)

Moulay Ismaïl avait fortifié le passage de la Moulouya. La gorge de Recifa, au temps de Léon, était gardée par deux petites villes fortifiées, Tigaza au nord (Tarzout?), Um Guinaybe au sud (Oum Jniba). Moulay Hassan essaya d'assurer la sécurité de la route par le même système employé à Telouet, en la remettant à un grand chef berbère. Pendant quelques années, le Caïd Omar el Youssi joua le même rôle que Si Madani Glaoui; mais il s'épuisa à garder cette ligne de communication trop longue qui, au sud de la Moulouya, passait dans des tribus tout à fait différentes de sa tribu d'origine.

Les transformations techniques qui ont ruiné le trafic continental à travers le Sahara, les circonstances politiques comme la dissidence du Tafilelt ont privé Fès de cette grande voie de rayonnement économique. Mais les souvenirs sont restés vivants et les conditions géographiques n'ont pas cessé d'être avantageuses. Fès conserve de ce côté des possibilités latentes que de nouvelles circonstances permettront peut-être de réaliser.

*
**

CONCLUSION : RÉALISATIONS, PROJETS ET POSSIBILITÉS.

Jusqu'à ces derniers temps, le trafic transatlantique est resté purement indigène : l'insécurité dans les régions qui n'étaient pas en dissidence complète, l'absence de moyens de transport obligeaient les Européens à s'en désintéresser; leur organisation commerciale ne dépassait pas les entrepôts de l'intérieur. L'Administration ne risquait pas, comme sur d'autres points, d'être assaillie de réclamations concernant le programme de routes transatlantiques. Il est remarquable qu'elle ait été nettement en avance sur une opinion prompte aux revendications critiques.

La situation est changée. Le Commandement militaire et le Service forestier qui avaient dû se préoccuper immédiatement d'assurer les liaisons avec les postes de la montagne n'est plus seul à s'intéresser aux routes de l'Atlas. Les Syndicats d'initiative en ont compris l'importance : le Maroc attire de plus en plus les touristes; à l'attrait de ses villes, l'Atlas ajoute des beautés que ne soupçonnent pas les voyageurs qui se sont bornés à la tournée classique Marrakech-Rabat-Fès.

Des problèmes économiques nouveaux surgissent avec l'exploitation des forêts, les prospections minières. Enfin il n'est pas possible que le Maroc se désintéresse des projets de voies de communication transsahariennes qui passionnent maintenant l'Algérie.

Il est trop évident que l'utilisation économique actuelle ne suffirait pas à justifier les dépenses considérables de premier établissement et d'entretien de routes en montagne. Mais leur importance politique et militaire est trop grande pour ne pas lever l'objection. Dans la campagne contre Abd el Krim, l'insuffisance des moyens de transport nous a coûté beaucoup plus cher que n'aurait coûté auparavant leur création. Il faut espérer que la leçon n'aura pas été perdue.

Dans la construction de voies à travers l'Atlas, il y a eu naturellement un premier stade, celui des pistes militaires. On ne soupçonne guère en France ni même dans le Maroc civil, le travail prodigieux que nos troupes ont dû réaliser au cours de leur dure avance en montagne. En cette Afrique du Nord où le génie de Rome s'évoque à chaque pas, les Français ont repris la tradition du légionnaire, soldat et terrassier. Mais ces pistes, comme toute l'œuvre militaire vouée à se dépasser sans cesse, sont pour la plupart des travaux de circonstance cependant elles ne se présentent pas avec le même caractère, suivant que la dissidence a été repoussée de front ou étouffée en partant de deux bases. C'est surtout dans le premier cas que les pistes sont vite rendues inutiles, comme les postes qu'elles desservaient. Dans le second cas le problème de la liaison s'est posé dès l'origine, amenant à choisir le meilleur itinéraire dont les avantages ont beaucoup de chances d'être fondés sur la géographie, par conséquent d'être permanents.

Si nous laissons de côté la route de Taza, la première liaison transatlantique a été réalisée après la campagne de 1917 : depuis 10 ans les convois militaires ont pu circuler entre Meknès et Bou Denib par Azrou, Timhadit, le col de Tarzeft, Midelt et le col de Telrhemt. Aujourd'hui, la route empièrrée va de Meknès jusqu'au Tarzeft. Cet itinéraire continue à être plus fréquenté que la voie de Recifa dont l'aménagement est moins avancé malgré les travaux effectués à Recifa et malgré les progrès de la sécurité consécutifs à la réduction définitive de la « Tache de Taza » en 1926.

La liaison avec le Sous s'est imposée d'une façon impérieuse. Malgré la survivance jusqu'en 1927 de quelques îlots dissidents dans le Haut Atlas occidental, les Ida ou Tanan, les Seqsaoua, l'Administration des Travaux publics, en accord avec le Commandement de la région de Marrakech, a poussé activement la construction de routes définitives. Conformément à la circulation indigène ainsi qu'aux besoins économiques et militaires, le Sous a été relié à Mogador et à Marrakech.

C'est la voie littorale, de beaucoup la plus facile, indispensable d'autre part pour ouvrir Agadir à la colonisation, qui se trouve réalisée la première. La grande route impériale qui dessert les ports atlantiques depuis Tanger jusqu'à Mogador, est maintenant prolongée jusqu'à Agadir, d'où une très bonne piste autocyclable conduit à Tiznit et même à Talaïnt, au pied de l'Anti-Atlas. Il a fallu multiplier les travaux d'art pour franchir tous les oueds côtiers qui descendent de l'Atlas à l'Océan : les désastres causés par la crue de l'oued Ksob en novembre dernier ont montré qu'on ne saurait prendre trop de précautions.

Une première piste autocyclable de Marrakech au Sous a été réalisée, il y a quelques années, uniquement par les moyens militaires et avec les prestations indigènes : elle utilise le Tizi n'Maachou et aboutit à la piste longitudinale qui relie, sur la rive droite du Sous, Agadir à Taroudant (la meilleure étant sur la rive gauche). Des rampes très dures, des courbes de faible rayon, les ravinements après chaque averse, limitaient l'utilisation de cette piste établie économiquement. Son aménagement est repris par les Travaux publics.

On s'est attaqué à la voie plus dure, mais plus directe, du Goundafa vers Taroudant. Une belle route moderne pénètre en montagne par les gorges du Reraïa où elle court en corniche audacieuse sur les parois abruptes; de la cuvette d'Asni elle rejoint le Nfis à Tagadirt n'Bour d'où elle remonte vers Tinnel. Quand elle sera terminée, le grand tourisme aura à sa disposition un circuit merveilleux : Marrakech-Mogador-Agadir-Taroudant-Kasba-Goundafa-Marrakech. Les amateurs de jouissances sans efforts pourront confortablement cueillir les beautés sauvages de la montagne, le pittoresque de la vie berbère que des obstacles physiques et moraux également insurmontables hier encore, séparaient de nous.

A l'est, la route du Glaoua présentait un double caractère : elle s'impose soit pour prolonger au-delà du Siroua le circuit du Sous, soit surtout comme antenne de pénétration vers les oasis du sud-est. Pour gagner le plus rapidement possible la kasba de Telouet, on a établi une piste-route, c'est-à-dire la chaussée non empierrée de la route définitive. L'itinéraire, direct et hardi, traverse en écharpe le Dir, parvient à Zerekten au-dessus de la cuvette, franchit l'axe de la chaîne, non au col de Telouet, mais au Tichka, moins élevé.

Les routes qui partent du Tadla sont moins avancées que celles du Saïs et du Haouz : ce retard s'explique par la dissidence des Shoqman, maîtres du couloir de l'oued el Abid, et d'une partie des Ait Seri qui ont abandonné leurs terres du Dir. Mais les opérations futures nécessitent précisément l'établissement de pistes, dont quelques-unes sont assez soignées pour être durables. L'une franchit le Tizi Rnim et relie Beni Mellal à Ouaouizert par Timouilt; une autre commence l'escalade directe de la montagne au-dessus de Beni Mellal. Khenifra est également relié aux postes avancés des sources de la Moulouya.

Il subsiste donc encore d'assez grandes incertitudes sur le tracé des futures grandes routes transatlasiques, davantage sur l'importance respective de chacune. Cependant si l'on tient compte des routes actuellement construites ou en cours de construction, des conditions géographiques, des besoins économiques révélés par la circulation indigène, des besoins politiques et militaires, la disposition générale du réseau est suffisamment nette.

Au nord de l'Atlas, nous voyons trois zones d'attraction où convergent à la fois les routes venant de la montagne et les voies venant des ports atlantiques : la cuvette de Fès, le Tadla, le Haouz de Marrakech.

Au sud de l'Atlas, il y a de même deux objectifs principaux : l'un au S.-O., l'autre au S.-E., les oasis et le Tafilelt. L'expérience du Touat nous a appris qu'il ne faut pas se leurrer d'illusions sur la valeur économique des oasis. Mais soit à cause des grands souvenirs du passé, soit parce que ce berceau de la famille régnante est peuplé de chorfa, le Tafilelt est resté une puissance politique : aucune sécurité ne régnera dans le Sahara occidental tant que nous ne tiendrons pas cette base de ravitaillement des nomades et des « rezzou ». Foyer actif

de dissidence où le fanatisme religieux couvre l'audace des bandits, il épaula le secteur dissident du Haut Atlas. Il faut le soumettre et une étroite surveillance sera ensuite nécessaire, comme l'enseigne toute l'histoire du Maroc. Nous avons laissé aux Glaoua la mission de progresser par l'ouest; encore devons-nous être prêts à soutenir ceux-ci. A l'est, notre action s'effectue directement, d'autant plus que nous pouvons nous appuyer sur l'Algérie. Il faut compléter notre pression par le nord : malheureusement notre base de ce côté est encore fort éloignée.

Des raisons politiques très impérieuses justifient donc une convergence des voies de communication vers les oasis du sud-est marocain : il est possible qu'une raison économique s'y ajoute dans un avenir plus ou moins proche. L'établissement d'un chemin de fer transsaharien par la Saoura serait comme un retour à la situation du temps des grandes caravanes qui était si avantageuse pour le Maroc. Le pays aurait un intérêt puissant à réaliser une liaison directe entre ses ports atlantiques et le terminus de la ligne transsaharienne. La voie Casablanca-Tadla-Azarar fal-Assif Imeloul aurait alors bien des chances de l'emporter sur tous les autres.

Le réseau de voies de communication de l'Atlas doit normalement comprendre : 1° un système de voies longitudinales reliant, au nord de l'Atlas, Haouz, Tadla et Saïs; au sud, Sous et Tafilelt; 2° un système de liaisons transversales entre les deux voies longitudinales.

La voie longitudinale du nord, de Fès à Marrakech est en cours de construction sous forme d'une belle route empierrée; c'est la grande rocade militaire face aux tribus berbères. Comme elle dessert une riche région, il paraît judicieux d'y prévoir plus tard un chemin de fer.

La structure de la montagne suggère l'opportunité de doubler cette première voie d'une seconde, à l'intérieur des chaînes de l'Atlas, en utilisant le couloir longitudinal jalonné par la Moulouya, l'oued el Abid, le synclinal d'Azilal. Par Demnat, elle rejoindrait soit la route du Tadla, soit celle de Telouet.

Au sud de l'Atlas, la liaison entre le Sous et le Tafilelt par Telouet sera réalisée par une troisième voie longitudinale, piste-route dont le tracé se lit sur la carte : de Taroudant, il est assez facile de gagner

Telouet par l'oued Tifnout, le sillon de fracture au nord du Siroua. Une variante intéressante consiste à remonter l'oued Zagmouzen et, par le sud du Siroua, gagner la cuvette en aval de Tikirt où confluent avec le Dadès, les nombreux affluents supérieurs du Dra. Nous avons vu l'importance traditionnelle de la voie qui, de Telouet, va au Tafilelt par le Dadès, le Thodra, le Rheris.

On peut concevoir pour plus tard une quatrième voie au sud de l'Anti-Atlas reliant la ligne d'oasis de la base du Bani.

Les grandes voies longitudinales seront reliées par des voies transversales. Nous avons vu que les automobiles circulaient ou allaient circuler sur les sections suivantes : Mogador-Agadir-Tiznit; Marrakech-Agadir par le Tizi n'Maachou; Marrakech-Taroudant par le Goundafa; Marrakech-Telouet par le Glaoua; la grande route de Fès au Tafilelt par Recifa, Ksabi, le col de Telrhemt, le kheneg du Ziz, peut être doublée par la route Meknès-Azrou-le trik Ajir-Tounfit-le Rheris. A l'extrémité nord de l'Atlas, la voie normale reliera Fès à Guercif, tête de ligne de la voie étroite de la Moulouya.

Entre le trik Ajir et le Glaoua subsiste un grand vide qu'il faut combler par une ou plusieurs routes. La piste militaire Kenifra-Kebbab-Alemsid suit un tracé assez facile. Malgré quelques difficultés techniques, on peut aménager une piste-route d'Azilal au Dadès par l'Izourar, doublée par Ouaouizert-Ahansal ou par Bernat-assif Bou Guemmez-assif Mgoun. La grande transversale qui semble la plus conforme à notre intérêt politique et à la meilleure utilisation de notre outillage est celle du Tadla : elle aurait pour véritable point de départ le grand port de Casablanca au lieu de ces villes indigènes de l'intérieur qui nous seront longtemps un peu fermées; elle représente l'itinéraire le plus direct; elle dispose déjà d'une voie ferrée de grand rendement, la ligne des phosphates qu'on ne peut pas ne pas continuer jusqu'au pied de la montagne, soit à cause du fer de Khenifra, soit à cause de la richesse du Tadla et du Dir. Son prolongement vers le Tafilelt, sous la forme technique plus opportune, viendrait passer à proximité du seuil de séparation entre la Moulouya et l'oued el Abid, recoupant ainsi la voie longitudinale intérieure. Ce carrefour constituerait, au point de vue politique et stratégique, une position merveilleuse d'où notre surveillance s'étendrait dans toutes les directions.

L'histoire et la géographie ont recommandé ce point à notre attention spéciale. C'est de là que, pendant dix ans, Sidi Ali Amhaouch a été, pour toutes les tribus du Moyen Atlas l'animateur religieux de l'opiniâtre résistance à notre marche concentrique. Ilot tabulaire où se sont brisées les vagues des plis atlasiques, grand centre de dispersion des eaux et véritable toit du Maroc, nœud de voies naturelles, tout invite à en faire un des pôles de la circulation à l'intérieur de l'Atlas. Utiliser une disposition favorable de la montagne pour vaincre la montagne, n'est-ce pas une application des principes essentiels de la géographie humaine et la condition de tout progrès ?

J. CÉLÉRIER.

BIBLIOGRAPHIE MAROCAINE

1926-1927

BIBLIOGRAPHIE. — GÉNÉRALITÉS

Annuaire de statistique générale du Maroc. — Marseille, Moullot, 1926, in-4°, 398 p. (*Gouv. chérifiën. Dir. Gén. de l'Agric., du Commerce et de la colonisation*).

SUR : BAUER Y LANDAUER (I.). — *Apuntes para una bibliografia de Marruecos*, Madrid, 1922. C. R. par Christian FUNCK-BRENTANO, ds. *Hespéris*, 4^e trim. 1927, pp. 556-557.

CHARTON (Albert). — **Bibliographie marocaine**, 10^e série, ds. *Rev. de Géogr. maroc.*, 3^e-4^e trim. 1926, pp. 268-285.

GATTEFOSSÉ (Jean) et Claudius ROUX. — **Bibliographie de l'Atlantide et des questions connexes...** avec 15 pl. cartes et croquis. Lyon, Bosc frères et Riou, 1926, in-8°, 111 p.

HAWKES (C. P.). — **Mauresques, with some basque and spanish cameos**, London, Methuen, s. d. (1926), in-12, 21 ill. h. t.

C. R. et extraits ds. *Renseignements coloniaux*, mai 1927, n^o 5 bis, pp. 188-189

MAGRINI (Luciano). — **Marocco**. Milano, La Promotrice, 1926, in-16, 237 p.

Le Maroc en 1927, ds. *Le Monde colonial illustré*, déc. 1927, pp. 265-292, 38 phot., 6 cartes, 1 plan; **Pacification et politique indigène**, par Augustin BERNARD, pp. 266-267; **L'homme au Maroc**, par Georges HARDY, p. 268; **Les grandes régions naturelles du Maroc et leurs possibilités économiques**, par J. CÉLÉRIER, p. 269; **La colonisation française au Maroc**, par M. NAHON, p. 270; **L'agriculture marocaine**, par Georges MAHINC, pp. 271-273; **La politique des ports du Maroc**, par Albert CHARTON, p. 284; etc.

Sur : *Mélanges René Basset*, Paris, Leroux, 2 vol. in-8°. C.-R. par Henri MASSÉ ds. *Rev. africaine*, 3^e-4^e trim. 1926, pp. 220-221.

RICARD (Robert). — **Les dernières publications portugaises sur l'histoire du Maroc, notes bibliographiques**, ds. *Hespéris*, 1^{er} trim. 1927, pp. 33-51.

SANGRONIZ (J. A. de). — **Marruecos. Sus condiciones físicas, sus habitantes y las instituciones indígenas**, segunda ed., 1926, in-8°, 412 p.

TERRASSE (Henri). — **Henri Basset**, ds. *Rev. africaine*, 1^{er}-2^e trim. 1927, pp. 148-157.

Sur le *Bull. de l'Enseign. pub. du Maroc* (en particulier sur le n° « Rif et Jbala »), C. R. par M. FROIDEVAUX, ds. *Bull. de la Section de Géogr. du Comité des Trav. hist. et scientif.*, t. XLI, pp. LXXVIII-LXXIX; par M. DELAFOSSE, ds. *Rev. d'ethnogr. et des trad. pop.*, 1927, p. 122.

SUR LE COMTE DE CASTRIES.

AZAN (colonel Paul). — **Le comte Henry de Castries**, ds. *L'Afrique française*, mai 1927, pp. 174-177.

CÉNIVAL (Pierre de). — **Le comte Henry de Castries**, ds. *Hespéris*, 3^e trim. 1927, pp. 267-285 [avec une bibliographie].

FROIDEVAUX (Henri). — **Castries (Comte de)**, ds. *Larousse mensuel illustré*, nov. 1927, pp. 557-558, 1 phot.

LYAUTEY (Maréchal). — **Discours prononcé aux obsèques du comte de Castries**, ds. *L'Afrique française*, mai 1927, pp. 178-179.

MASSIGNON (Louis). — **Henry de Castries et l'exemple d'une amitié pour les Musulmans français d'Afrique**, ds. *L'Afrique française*, mai 1927, p. 178.

Un grand méconnu. Le comte Henry de Castries... suivi des discours prononcés aux obsèques du comte H. de Castries et de quelques articles nécrologiques. Angers, Soc. an. des éd. de l'Ouest, 1927, in-8°, 63 p., 1 portrait.

GÉOGRAPHIE

1° GÉNÉRALITÉS, GÉOGRAPHIE HISTORIQUE.

BERTHELOT (André). — **L'Afrique saharienne et soudanaise, ce qu'en ont connu les Anciens**, Paris, les Arts et le Livre, 1927, gr. in-8° carré, (pp. 315-323 : **Mauritanie tingitane**, avec 2 croquis).

BOERCHARDT (P.). — **Neue Beiträge zur alten Geographie Nordafrikas und zur Atlantisfrage**, ds. *Zeits. der Ges. für Erdkunde zu Berlin*, 1927, n° 4, pp. 197-216.

FIGUEIREDO (Fidelino de). — **The geographical discoveries and conquest of the Portuguese**, ds. *The hispanic american geographical review*, févr.-août 1926.

RICARD (Robert). — **La côte atlantique du Maroc au début du XVI^e siècle d'après des instructions nautiques portugaises**, ds. *Hespéris*, 2^e trim. 1927, pp. 229-258.

2^o GÉOGRAPHIE RÉGIONALE.

(Monographie. — Voyages.)

BARBET (Charles). — **Les villes impériales. Visions marocaines**, ds. *Bull. de la Soc. de géogr. d'Alger*, 1^{er} trim. 1927, pp. 56-75.

BELTRAN Y ROZPIDE (d. Ricardo). — **Ifni y su territorio**, ds. *Boletin de la real sociedad geografica*, 3^e trim. 1927, pp. 245-260, 1 carte.

C. R. par Robert RICARD, ds. *Hespéris*, 4^e trim. 1927, p. 555.

BERNARD (lieutenant Maurice). — **Le Tafilala**, ds. *Renseignements coloniaux*, octobre 1927, n^o 10, pp. 386-400, 5 cartes.

BONNARD (Abel). — **Le Maroc**, Paris, Émile Paul, 1927, in-16 carré, 95 p. (coll. *Ceinture du monde*).

BOURBON-LIGNIÈRES (comte de). — **Relation de voyage au Maroc (1920)**, Saint-Amand, impr. Bussière, 1926, in-8^o, 100 p.

CÉLÉRIER (J.). — **Le Sahara marocain (état de nos connaissances)**, ds. *Rev. de géogr. maroc.*, 3^e-4^e trim. 1926, pp. 229-250.

— **Le voyage du Sultan au Sous**, ds. *L'Afrique française*, janv. 1927, pp. 22-25, 1 phot.

CHAMPION (Pierre). — **Rabat et Marrakech**, Paris, Laurens, 1926, in-4^o, 148 p., 110 grav. et 5 plans (*Les Villes d'art célèbres*).

— **Le Maroc et ses villes d'art. Tanger, Fès, Meknès, Rabat et Marrakech**, Paris, Laurens, 1927, in-4^o, 227 grav., 5 plans.

CHARTON (A.). — **Tableaux de l'Atlas. Demnat dans les oliviers**, ds. *Bull. de l'enseign. pub. du Maroc.*, mars-avril 1927, pp. 88-89.

CHECA (F.). — **El territorio de Ifni**, ds. *Africa, rev. de tropas coloniales*, nov. 1927, pp. 256-259, 3 phot.

CIPCLLA (Arnaldo). — **Dal grande Atlante a Babilonia**. Turin, Paravia, 1926 [1927], in-16, 336 p., 2 pl., 23 grav.

- DINGUIZLI (D^r). — **Ma mission au Maroc, relation de voyage**, ds. *Rev. tunisienne*, déc. 1926, pp. 439-456.
- DOSSE (général). — **Description d'un coin du Rif**, ds. *La Montagne*, nov. 1926, pp. 281-294, 4 cartes, 2 phot. h. t.
- DURAND (M.). — **La région de Marrakech et du sud marocain**, ds. *Rev. de Géogr. maroc.*, 1^{er}-2^e trim. 1927, pp. 104-130.
- ESCAMILLA (Antonio M. de). — **Marruecos visto y soñado**. Barcelona, Talleres Gráficos, s. d. (1927), in-8°, 284 p.
- GAUTIER (E.-F.). — **La ragione d'essere di Fez**, ds. *Libya*, janv.-févr. 1927, p. 93.
Extr. ds. *L'Afrique française*, juin 1927, pp. 250-251.
- GEROCK (J.-E.). — **Un Alsacien au Maroc**, ds. *L'Alsace française*, 11 déc. 1926.
- GHIPELLI (Angelo). — **El norte de Marruecos. Contribución al estudio de la zona de protectorado español en Marruecos septentrional**. Melilla, 1926, in-4°, 254 p.
C. R. ds. *Bol. de la r. soc. geogr.*, 2^e trim. 1927, pp. 207-209 ; par Robert RICARD, ds. *Hespéris*, 4^e trim. 1927, p. 555.
- GUERNIER (E.-L.). — **L'ouverture d'Agadir et du Souss — avantages économiques et politiques**. Casablanca, *Presse marocaine*, 1927, in-8°, 15 p.
- HENRIOT (Émile). — **Journal de bord, aquarelles de François de MORLIAVE**, Paris, Marcelle Lesage, 1927, gr. in-8° carré [Rabat : pp. 33-36].
- LOGIVIÈRE (Henry de). — **En avion au-dessus du désert. Huit jours de captivité dans le Rio de Oro (Sud-marocain)**, ds. *Rev. hebdomadaire*, 28 mai 1927, pp. 454-481.
- MAC LAURIN (Hamish). — **What about North Africa? travel in Morocco, Algeria and Tunisia**. New-York et London, Scribner, 1927, in-8°, xiv+362 p., 38 phot. h. t.
- Le Maroc, album édité par le Protectorat de la République Française au Maroc**. Marseille, Moullot, s. d. (1927), in-4°, 30 ff. et 36 ff. de phot. et d'aquarelles.
- Marrakech et l'Atlas, guide illustré publ. par le Syndicat d'initiative et de tourisme**. Marrakech, l'Atlas, 1926, in-18 carré, 70 p., 2 cartes h. t.
- MAS Y GUINDAL (Joaquin). — **Una excursión a Xauen**, ds. *Africa, revista de tropas coloniales*, oct. 1927, pp. 245-246.

- MAZIÈRES (M. de). — **Le tourisme au Maroc — aperçu rétrospectif sur les moyens de transport au Maroc**, ds. *Rev. de géogr. maroc.*, 1^{er}-2^e trim. 1927, pp. 86-103.
- MONOD (Théodore). — **L'exploration scientifique du Sahara occidental : bilans et projets**, ds. *Rev. gén. des sciences pures et appliquées*, 31 janv. 1927, pp. 37-38.
- NAIN (D^r). — **Dans l'Anti-Atlas central**, ds. *Rev. de géogr. maroc.*, 3^e-4^e trim. 1926, pp. 203-208, 1 carte, 1 croquis et 2 phot. h. t.
- OSSENDOWSKI (Ferdinand-Antoni). — **Le Maroc enflammé**, trad. de M. Robert RENARD. Paris, Flammarion, 1927, in-16, 284 p.
- POWELL (E.-A.). — **In Barbary : Tunisia, Algeria, Morocco and the Sahara**. New-York, Century, 1926, in-8^o, 105 p., cartes.
- SCHWARZ (P.). — **al-Khâlidât [les Canaries]**, note par Henri BASSET, ds. *Encyclopédie de l'Islam*, t. II, livraison 32 bis, 1926, pp. 1016-1017.
- TITAYNA. — **Dans le Souss fermé avec le Sultan**, ds. *Lectures pour Tous*, fév. 1927, pp. 42-55, 10 phot.
- UN SAHARIEN. — **Sur l'emploi de l'automobile et de l'avion dans le Sahara de l'ouest**, ds. *Bull. de la soc. de géog. d'Alger*, 2^e trim. 1927, pp. 144-161, 1 carte.
- VERNON (Madeleine). — **Sands, palms and minarets**. London, Geoffroy Bles, 1927, in-8^o, 240 p., phot. h. t.
— **Tableaux marocains**, ds. *La Nouvelle Revue*, 15 avril 1927, 1^{er} mai, pp. 43-54.
- VOINOT (Lieut.-col. L.). — **Les Ourika**, ds. *Rev. de géogr. maroc.*, 3^e trim. 1927, pp. 173-233, 1 carte h. t.

3^e GÉOGRAPHIE NATURELLE.

(Géologie. — Botanique. — Zoologie.)

- ALLUAUD (Ch.). — **Compte-rendu d'une mission zoologique dans le Maroc sud-oriental (avril-mai 1924)**, ds. *Bull. de la soc. des sciences nat. du Maroc*, 30 juin 1926, pp. 12-28, 1 carte h. t.
- BÉDÉ (Paul). — **Notes sur l'ornithologie du Maroc**, ds. *Mém. de la Soc. des Sciences nat. du Maroc*, n^o XVI, 30 déc. 1926, pp. 25-150.

- BOURCART (J.). — **Sur une formation quaternaire ancienne le long de la côte du Sud marocain**, ds. *C. R. somm. des séances de la Soc. géol. de France*, 20 déc. 1926, pp. 161-163.
- BRIVES (A.). — **Sur la présence au Maroc de *Cardiola interrupta***, ds. *C. R. somm. des séances de la Soc. géol. de France*, 20 déc. 1926, pp. 165-166.
- BROCH (Hjalmar). — **Studies on moroccan cirripeds (Atlantic coast)**, ds. *Bull. de la Soc. des sc. nat. du Maroc*, 31 mars 1927, t. VII, n° 1-3, pp. 11-38, 4 pl. h. t., 10 fig.
- CÉLÉRIER (J.). — **Dans l'ancienne « Tache de Taza »**, ds. *Renseignements coloniaux*, septembre 1927, pp. 321-337, 5 phot., 2 croquis.
- **Contribution à l'étude hydrogéologique du Haut-Atlas occidental et de la plaine de Haouz, les eaux de Marrakech**, ds. *Archives de médecine et de pharmacie militaires*, déc. 1925.
- CROS (Dr Auguste). — **Zonabris impressa Chevrolat**, ds. *Bull. de la Soc. des sc. nat. du Maroc*, 30 juin 1926, pp. 42-55, 3 pl. h. t.
- DAGUIN (F.). — **Sur les fossiles du lias inférieur récoltés au voisinage du Djebel-Ayachi par MM. J. Célérier et A. Charton**, ds. *Bull. soc. géol. de France*, 1926, t. XXVI, pp. 89-92, 1 pl.
- DESCHASEAUX. — **Les forêts de la région de Marrakech**, ds. *Rev. de géogr. maroc.*, 1^{er}-2^e trim. 1927, pp. 131-136.
- EMBERGER (Louis). — **La végétation des montagnes du Maroc central**, ds. *C. R. hebd. des séances de l'Ac. des Sciences*, 21 nov. 1927, pp. 1152-1154.
- EMBERGER et R. MAIRE. — **La végétation de l'Atlas rifain oriental**, ds. *C.-R. somm. des séances de la Soc. de biogéogr.*, 1926, n° 23, pp. 62-54.
- EMBERGER (L.) et P. R. RÉGNIER. — **Aperçu sur la végétation de l'embouchure du Bou-Regreg**, ds. *Bull. de la Soc. des sc. nat. du Maroc*, 30 juin 1926, pp. 78-86, 4 phot. h. t.
- GRUVEL (A.). — **Sur l'élevage de la truite-omble (*Salmo Pallaryi*, Pelleg) au Maroc**, ds. *C.-R. hebd. des séances de l'Ac. des sciences*, 14 févr. 1927, pp. 395-396.
- HARTERT (Dr Ernst). — **On another ornithological journey to Morocco in 1925**, ds. *Mém. de la Soc. des sciences nat. du Maroc*, n° XVI, 31 déc. 1926, pp. 3-24.

- HOFENEDER (Dr Karl). — **Zwei neue Strepsiteren aus Marokko (I. Teil)**, ds. *Bull. de la Soc. des sciences nat. du Maroc*, 30 juin 1926, pp. 56-64, 10 fig., (trad. résumée : p. 65-66).
- HOLLANDE (A.-Ch.). — **L'autohémorrhée ou le rejet du sang chez l'Eugaster Spinulosus Joh., orthoptère du Maroc**, ds. *Bull. de la Soc. des sciences nat. du Maroc*, 30 juin 1926, pp. 29-34, 2 phot.
- **L'ophryo-cystis francisci (A. Schneider 1885) schizogregarine parasite de Akis Tingitana Luc. du Maroc**, ds. *Bull. de la Soc. des sc. nat. du Maroc*, pp. 35-41, 1 pl. h. t.
- JOLEAUD (L.). — **Contribution à l'étude du quaternaire dans le Maroc atlantique**, ds. *C.-R. somm. des séances de la Soc. géol. de France*, 20 déc. 1926, pp. 156-159.
- **Les vestiges des anciennes associations biologiques de la Berbérie**, ds. *Compte-Rendu du Congrès intern. de géogr. du Caire*, 1925, t. IV. Le Caire, 1926, in-4°, pp. 128-134.
- LACROIX (A.). — **Les caractères chimico-minéralogiques des roches intrusives et volcaniques tertiaires de l'Afrique du Nord**, note, ds. *C.-R. hebd. des séances de l'Ac. des sciences*, 20 sept. 1927, pp. 573-576.
- LEMOINE (M^{me} Paul). — **Corallinacées du Maroc (II)**, ds. *Bull. de la Soc. des sc. nat. du Maroc*, 30 juin 1926, pp. 106-108.
- MAIRE (Dr R.). — **Contributions à l'étude de la flore de l'Afrique du Nord**, fasc. II, ds. *Mém. de la Soc. des sciences nat. du Maroc*, n° XV, 25 oct. 1926, in-8°, 58 p.
- MALYCHEFF (M^{lle} V.) et G. GROS. — **Recherches sur les sols du Maroc... I. Notes sur les recherches de M. Louis GENTIL sur les sols du Maroc**, par G. GROS. — **II. Note sur le ph. de quelques sols du Maroc occidental**, par M^{lle} V. MALYCHEFF, ds. *Bull. de la Soc. des sciences nat. du Maroc*, 30 juin 1926, pp. 117-120.
- MAN (Dr J.-G. DE). — **Pontonia Flavomaculata Heller crustacé décapode habitant les Ascidies**, ds. *Bull. de la Soc. des sc. nat. du Maroc*, 30 juin 1926, pp. 67-74, 11 fig.
- MARCENAC. — **Arachnides, Myriapodes et Serpents de la région du Tadla (Maroc)**, ds. *Bull. mus. d'hist. nat.*, 1926, n° 5, pp. 278-281.
- MIÈGE (E.). — **Note sommaire sur les Triticum vulgare H. marocains**, ds. *Bull. de la Soc. des sc. nat. du Maroc*, 30 juin 1926, pp. 87-105, 5 pl. h. t.

- MORET (Léon). — **Sur l'extension des couches à phosphate dans le Haut-Atlas de Marrakech (Maroc occidental)**, ds. *C.-R. hebd. des séances de l'Ac. des sciences*, 17 nov. 1927, pp. 784-786.
- PELLEGRIN (Jacques). — **Les barbeaux du Maroc**, ds. *C.-R. hebd. des séances de l'Ac. des sciences*, 20 juin 1927, pp. 1585-1587.
- PENNÈS (Lieut. P.). — **Notes sur l'exploration aérienne en Afrique**, ds. *Renseignements coloniaux*, juin 1927, n° 6, pp. 193-202, 5 fig.
- PRUVOT-FOL (M^{me} A.). — **Sur quelques mollusques nudibranches de la côte atlantique du Maroc...**, ds. *Bull. de la Soc. des sc. nat. du Maroc*, t. VII, n° 1-3, 31 mars 1927, pp. 39-49, 1 pl. h. t.
- ROCH (Édouard). — **Sur l'extrémité occidentale du massif des Djebilet (Maroc)**, ds. *C.-R. hebd. des séances de l'Ac. des sciences*, 11 juill. 1927, pp. 137-138.
- RUSO (P.). — **Les chaînes de l'Atlas, essai d'une vue d'ensemble sur la structure des chaînes marocaines**, ds. *Rev. de géogr. maroc.*, 1^{er}-2^e trim. 1927, pp. 131-136.
- **Notes géologiques sur la région d'Ouezzan**, ds. *Bull. de la Soc. des sciences nat. du Maroc*, 30 juin 1926, p. 109.
- **Sur l'influence directrice des mouvements orogéniques sur le cours des rivières en terrains calcaires (exemples marocains de ce fait)**, ds. *id.*, pp. 110-113.
- **Recherches géologiques sur le territoire des Hauts-Plateaux (Maroc oriental)**, Lyon, Rey, 1927, in-8°, 197 p. et 1 carte h. t., 49 cartes et fig.
- **Sur l'extension des formations du jurassique moyen et supérieur dans la vallée de la haute Moulouya (Maroc)**, ds. *C.-R. somm. de la Soc. géol. de France*, 20 déc. 1926, p. 164.
- **Sur la présence d'Archaeocyathidés dans le Djebel Ighoud (Djebilet, Maroc occidental)**, ds. *C.-R. hebd. des séances de l'Ac. des Sciences*, 11 juill. 1927, pp. 138-139.
- **Sur la présence du toarcien dans le massif du Maskedal (Moyen Atlas septentrional)**, ds. *C.-R. somm. des séances de la Soc. géol. de France*, 1927, fasc. 1-2, p. 12.
- RUSO (Dr et M^{me}). — **Le pays Abda-Ahmar, sa géographie physique, sa géologie**, ds. *Rev. de géogr. maroc.*, 3^e trim. 1927, pp. 234-258.
- SLUITER (C.-Ph.). — **Les ascidies de la côte atlantique du Maroc, d'après**

- les recherches de l'Office de faunistique du Maroc, ds. *Bull. de la Soc. des sc. nat. du Maroc*, t. VII, n° 1-3, 31 mars 1927, pp. 50-99, 2 pl. h. t.
- STAUB (Rudolf). — **Über Gliederung und Deutung der Gebirge Marokkos**, ds. *Eclogae geologicae Helvetiae*, XX, 2, 1926, pp. 275-288, 1 carte et pl. h. t.
C. R. par Jacques BOURCART, ds. *Renseignements coloniaux*, juil. 1927, n° 7, pp. 272-274.
- WALTER (C.). — **Hydracariens du Maroc**, ds. *Bull. de la Soc. des sciences nat. du Maroc*, 31 déc. 1926, pp. 129-157.
- WATTIER (Capit.). — **Eau, neige et glace dans le massif du Goundafa**, ds. *La Géographie*, nov.-déc. 1926, pp. 344-350.

CARTOGRAPHIE.

- CAHIERS DU SERVICE GÉOGRAPHIQUE DE L'ARMÉE. **Rapport sur les travaux exécutés en 1924 et 1925**. — Paris, Service géographique de l'Armée, 1927, in-4°, IV + 234 p., XXI pl. h. t. [Maroc, pp. 49-63, 192-203, pl. XIX-XVIII].
- DU BUS (Charles). — **Les collections d'Anville à la Bibliothèque Nationale**, ds. *Bull. de la Soc. de géogr. du Comité des trav. hist. et scient.*, t. XLI, 1926, pp. 93-146.
- The mediterranean pilot, vol. 1 comprising the coast of Spain... the coasts of Morocco...** 6° éd. — London, hydrographic department Admiralty, 1926, in-8°, xxxiv + 450 p. h. t., fig.
- Mémorial du Service géogr. de l'Armée... t. I. — Description géométrique du Maroc. — Introduction générale, triangulation fondamentale : parallèle de Meknès. — a. segment occidental (entre Settat et Meknès)**. Paris, Service géogr. de l'Armée, 1926, gr. in-4°, xxxv + 81 p., 4 pl. h. t.
- MILLER (Konrad). — **Mappae arabicae. Arabische Welt-und Länderkarten. I. Band, 2 Heft : Die Weltkarte des Idrisi vom Jahr 1154, einleitender Text, mit der Rogerkarte in 6 Blättern in besonderen Umschlag**, herausg. von Konrad MILLER. Stuttgart, Selbstverlag des Herausgebers, 1926, 2 vol. in-4°, pp. 33-63, et 7 pl. + 1 carte h. t.
- **Mappae arabicae... I. Bd, 3 Heft : Die Kleine Idrisikarte vom Jahr 1192 n. Ch, mit der Beigabe der gefalteten Karte...** herausg. von Konrad MILLER. Stuttgart, Selbstverlag des Herausgebers, 1926, in-4°, pp. 65-99 + 1 carte h. t.

SERVICE GÉOGRAPHIQUE DU MAROC :

Carte régulière du Maroc au 1 : 50.000°, éd. provisoire en 3 couleurs : N'Keila, 1927.

Carte régulière du Maroc au 1 : 50.000°, éd. définitive du service géogr. de l'Armée, en 5 couleurs : Aïn el Djemel, Azemmour, Ben Ahmed; 1926 — Boulhaud, Foucauld, Kasba Temara, Melgou, Ras el Aïne, Sidi Saïd Machai; 1927.

Carte de reconnaissance en 5 couleurs au 1 : 100.000° : Ameskhoud, 5; Azrou, 3; Boured, 3, 4, 5; Chéchaouène, 1; Chichaoua, 5; Fès, 1, 2, 3, 4; Itzer, 4; Kerdous, 1; Ksabi, 2, 5; Larache, 6, 7; Marrakech Sud, 5; Moulay Bouchta, 5, 6, 7; Ouezzane, 3, 4, 7, 8; Reggou, 2, 3, 4, 5, 6, 7; Talaat N'Yacoub, 1; Taourirt, 1; 2; 5; Taroudant, 5, 6, 7; Taza, 2, 7, 8; 1926. — Ameskhoud, 2, 3, 4; Azrou, 8; Bou Denib, 3, 4; Boured, 1, 2, 6, 7, 8; Ceuta, 1, 2, 5, 6; Chéchaouène, 2, 3, 5, 6, 7, 8; Chichaoua, 6, 7, 8; Demnat, 4, 8; Fès, 7, 8; Kasba Tadla, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8; Kerdous, 3; Larache, 3, 4, 8; Marrakech Sud, 4; Meknès, 1, 2, 3, 4; Mélilla, 1, 2, 5, 6; Midelt, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7; Mogador, 3, 4, 7, 8; Moulay Bouchta, 2, 3, 4, 8; Ouaouizert, 1, 2, 3, 5, 6, 7; Rabat, 4, 7, 8; Rich, 3; 4, 5, 6, 7, 8; Talaat N'Yacoub, 5; Tamanar, 3, 4; Tanger, 3, 4; Taourirt, 6, 7, 8; Taroudant, 8; Taza, 3, 4, 5, 6; Tazoult, 2, Telouet, 1, 5; 1927.

Carte de reconnaissance au 1 : 200.000° : Agadir; Ksabi, E, O; Larache, E, O; Marrakech Nord, E; Marrakech Sud, E; Ouezzane, O; Rich, E; Taroudant, O; Telouet, E; Tighmart, O; Tiznit; 1926. Azrou, O; Berbatine; Bou Allala; Ceuta; Chichaoua, E; Kerdous, O; Oujda, E; Settat, E; Talaat N'Yacoub, O; Talzaza, E; Tamegrout; Tanger; Timidert; Todra, E, O; 1927.

Carte administrative et militaire, en 5 couleurs, 1 : 1.500.000°, 1927.

Carte des étapes de l'occupation française, en 2 couleurs, 1 : 1.500.000°, 1927.

Carte générale des étapes, avec indication des pistes et des gîtes d'étapes, en 6 couleurs, 1 : 1.500.000°, 1927.

Carte routière et kilométrique, en 7 couleurs, 1 : 1.500.000°, 1927.

YOUSSEF KAMAL. — **Monumenta cartographica Africae et Egypti t. I** (époque avant Ptolémée). Le Caire, 1926, gr. in-fol, 107 pl.

4° GÉOGRAPHIE HUMAINE.

- ANFREVILLE DE LA SALLE (D^r). — **État démographique de Casablanca pour 1926**, ds. *Maroc-médical*, 15 août 1927, pp. 232-234.
- BARTHELET (L.). — **Peuplement et natalité en Algérie et dans l'Afrique du Nord**, ds. *Bull. de la Soc. de géogr. d'Alger*, 4^e trim. 1927, pp. 478-508.
- BERNARD (Augustin). — **Le recensement de 1926 dans l'Afrique du Nord**, ds. *Annales de géogr.*, 15 mars 1927, pp. 136-142.
- CÉLÉRIER (J.). — **La transhumance dans le Moyen Atlas**, ds. *Hespéris*, 1^{er} trim. 1927, pp. 53-68, 1 carte.
- **L'Atlas et la circulation au Maroc**, ds. *Hespéris*, 4^e trim. 1927, pp. 447-497, 2 cartes h. t.
- GALLOTTI (Jean). — **Les jardins indigènes au Maroc**, ds. *L'Amour de l'Art*, juin 1927, pp. 205-208.
- L'hôtel de ville de Casablanca**, ds. *La Construction moderne*, 3 avril 1927.
- MONTAGNE (Lieut. de vais. R.). — **La pêche maritime chez les Berbères du sud marocain**, ds. *Renseignements coloniaux*, mai 1927, n° 5 bis, pp. 180-187, 1 carte, 2 phot.
- Résultats statistiques du recensement de la population civile de la zone française de l'Empire Chérifien effectué le 7 mars 1927**. Casablanca, *Vigie marocaine et Petit Marocain*, 1927, in-4°, 368 p. (*Protectorat de la Rép. Fr. au Maroc.*)

5° GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE.

(Commerce. — Colonisation.)

- ANTRAYGUES. — **L'industrie de la conserve du poisson dans la zone française de l'Empire Chérifien**, ds. *Rev. de Géogr. maroc.* 3^e-4^e trim. 1926, pp. 257-260.
- ARNAUD (Augustin). — **Reboisement des Djebilets**, ds. *Rev. de géogr. maroc.*, 3^e trim. 1927, pp. 264-271.
- AUBERT DE LA RUE (E.). — **Les gisements métallifères des Guedmioua (Haut-Atlas marocain)**, ds. *La Vie technique et ind.*, janv. 1927.
- BERNARD (Augustin). — **La charrue en Afrique**, ds. *Compte-Rendu du Congrès intern. de géogr. du Caire*, avril 1925, t. IV. — Le Caire, 1926, in-4°, pp. 283-293.

- BICOT (A.) et H. VELU (D^{rs} vétérinaires). — **La laine; caractères histologiques et leurs rapports avec les qualités technologiques**, ds. *Maroc-Médical*, 15 mars 1927, pp. 77-82.
- CARLE (Georges). — **Le coton au Maroc**, ds. *Bull. trim. de l'assoc. cotonnière franç.*, oct. 1926, pp. 45-61.
- **Notes sur le coton dans l'Afrique du Nord en 1925. — Programme d'action de l'association cotonnière marocaine pour la campagne 1926**, ds. *Bull. trim. de l'assoc. cotonnière coloniale*, avril 1926, pp. 9-36.
- **Notes sur le coton dans l'Afrique du Nord en 1926**, ds. *id.*, janv. 1927, pp. 25-30.
- **Rapport sur la campagne cotonnière 1926-1927 au Maroc et en Algérie**, ds. *id.*, oct. 1927, pp. 21-32.
- CÉLÉRIER (J.). — **Les problèmes économiques du Maroc oriental**, ds. *Annales de Géogr.*, 15 sept. 1927, pp. 462-467.
- DES ROCHES. — **Pour s'enrichir au Maroc. Ce qu'il faut savoir, ce qu'il faut faire**, nouv. éd., Paris, A. Michel, 1927.
- L'effort français au Maroc.** — Numéro spécial de propagande publié par *Le Sud-Ouest Économique* (n^{os} 152-153, 15-30 avril 1927), Bordeaux, in-4° carré, pp. 355-368, 3 phot. h. t., ill.
- Les enseignements des semaines agricoles de Casablanca au point de vue élevage.** Casablanca, impr. artistique, 1926, in-8° oblong, 24 phot. (*Dir. Gén. de l'Algric., Service de l'Élevage*).
- L'exploitation des phosphates au Maroc**, ds. *Rev. intern. des produits coloniaux*, nov. 1926, pp. 396-398.
- GADIOU (Vétérinaire-major). — **La situation économique du Sous**, ds. *Rev. de géogr. maroc.*, 1^{er}-2^e trim. 1927, pp. 137-165.
- GIRARD. — **Ensilage des fourrages verts au Maroc**, ds. *Vie agricole et rurale*, 23 oct. 1926.
- GODCHOT (Colonel). — **Le mystère des mines du Riff**, ds. *Rev. mondiale*, 1^{er} déc. 1926, pp. 247-254.
- GRUVEL (A.). — **Le port d'Agadir et la région du Sous considérés au point de vue de la pêche industrielle.** Paris, Soc. d'éd. géograph., marit. et colon., 1927, in-8°, vii+28 p., 6 pl. et 1 carte (*Faune des colonies françaises*, t. I, fasc. 1).

- GRUVEL (A.) et E. ANTRAYGUES. — **L'industrie des pêches sur la côte occidentale du Maroc.** Paris, Soc. d'éd. géogr., marit. et colon., 1927, in-8°, 39 p., 8 pl.
- IBANEZ DE IBERO (C.). — **Sur la liaison sous-marine de l'Espagne avec le Maroc, au moyen d'un tunnel intercontinental,** Note ds. *C.-R. hebd. des séances de l'Ac. des Sciences*, 1^{er} août 1927, pp. 339-341.
- J[OLEAUD] (L.). — **Les recherches de pétrole au Maroc,** ds. *Rev. scientifique*, 10 juil. 1926, pp. 403-404.
- LA HERMIDA (Francisco Olivié DE). — **La industria en la zona francesa de Marruecos,** ds. *Rev. hispano-africana*; nov.-déc. 1926, pp. 10-17; janv.-févr. 1927, pp. 17-19; mars, pp. 11-12; mai, pp. 12-15; juin-juil., pp. 16-20; août-sept., pp. 14-16.
- **La industria en Marruecos (zona francesa),** (publ. du Consejo de la Economia Nacional).
C. R. ds. *Bol. de la r. soc. geogr.*, 4^e trim. 1926, pp. 450-453, sous le titre : *El azucar en Marruecos*.
- LE BARBIER (Louis). — **Le Maroc agricole.** Paris, Gamber, 1927, in-8°, 158 p.
- Le Maroc d'aujourd'hui.** — *Le Temps*, supplément illustré, déc. 1926, 16 p., 1 carte, 54 phot.
- MARTIN. — **La question hydraulique dans la région de Marrakech,** ds. *Rev. de géogr. maroc.*, 1^{er}-2^e trim. 1927, pp. 50-72.
- MAZIÈRES (DE). — **Les exploitations minières du Maroc oriental,** ds. *Rev. de géogr. maroc.*, 3^e-4^e trim. 1926, pp. 251-256.
- **Les gisements des Goundafa,** ds. *Rev. de géogr. maroc.*, 3^e trim. 1927, pp. 272-276.
- MEYREUIL (André). — **Le commerce de la zone française du Maroc en 1925,** ds. *Renseignements coloniaux*, janv. 1927, n° 1, pp. 13-16.
- MICHAUX-BELLAIRE (Ed.). — **Note sur les crises monétaires au Maroc** (Tanger en 1919, revue en juillet 1926). Rabat, Dir. des Affaires Indigènes, s. d., in-8°, 16 p.
- MIÉGEVILLE (D^r). — **La situation économique de la région de Béni-Mellal,** ds. *Rev. de géogr. maroc.*, 1^{er}-2^e trim. 1927, pp. 3-49.
- MCREUX (René). — **Les trafics et l'outillage des ports nord-africains (Maroc-Algérie-Tunisie).** Paris, *Journal de la marine marchande*, 1927, in-4° carré, 230 p., 300 phot., cartes et plans.

- Notice sur les produits de l'agriculture marocaine, décembre 1926.** — Rabat, Bonnin, 1927, in-12, 68 p. (*public. de la Dir. gén. de l'Agriculture*).
- PAYEN (Édouard). — **Au Maroc : Les progrès du commerce et de l'outillage économique**, ds. *L'Économiste français*, 17 sept. 1927, pp. 355-356.
- **Le commerce du Maroc en 1926**, ds. *Renseignements coloniaux*, août 1927, n° 8, pp. 317-319.
- PEYRONNET (Raymond). — **Les ports et le commerce maritime en Algérie, en Tunisie et au Maroc**, ds. *Bull. de la soc. de géogr. d'Alger*, 3° trim. 1927, pp. 291-313.
- La question forestière au Maroc**, ds. *Bull. de l'éc. des officiers de réserve du 20° Corps d'armée*, mars 1927.
- RÉGNIER (P.-R.). — **Les acridiens ravageurs du Maroc et La lutte contre les acridiens ravageurs.** — Rabat, impr. officielle, 1926, 2 vol. in-8°, 24 p. et 24 p. + 7 pl. h. t. (*Public. de la Dir. Gén. de l'Agric..., défense des cultures, 1 et 2*).
- RIVIÈRE (P.-Louis). — **Le régime actuel du commerce extérieur marocain**, ds. *Renseignements coloniaux*, août 1927, n° 8, pp. 317-319.
- TOURDIAS (L.). — **Le mouton en vue de son élevage au Maroc.** Roubaix, Rohart, s. d. (1926), in-8°, 96 p.

ANTHROPOLOGIE. — ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE
ETHNOGRAPHIE ET FOLK-LORE. — SOCIOLOGIE

- ANTOINE. — **Répertoire préhistorique de la Chaouia**, ds. *Bull. de la Soc. de préhistoire du Maroc*, 1927, 1-2.
- At home with the Riffs** [d'après Rosita FORBES], ds. *The Moslem World*, oct. 1927, pp. 413-414.
- BASSET (André). — **Shilluh** [*chleuh*], ds. *Encyclopédie de l'Islam*, livraison G, 1927, p. 385.
- BASSET (Henri). — **Kerkûr**, ds. *Encyclopédie de l'Islam*, t. II, livraison 32, 1926, pp. 908-909.
- BASSET (René). — **Ketâma**, ds. *Encyclopédie de l'Islam*, t. II, livraison 32, 1926, p. 909.

- BERNARD (Commandant Maurice). — **Les Ida ou Tanan**, ds. *L'Afrique française*, oct. 1927, pp. 407-408, 1 carte.
- BOURRILLY (J.) et E. LAOUST. — **Stèles funéraires marocaines**. Paris, Larose, 1927, in-4°, 125 p., LIX pl. (*coll. Hespéris*, III).
- BOUVERET (D^r). — **Chansons marocaines du sud (suite)**, ds. *Maroc-médical*, 15 juin 1927, pp. 191-192.
 Sur : BRUNEL (René). *Essai sur la confrérie religieuse des Aïssaoua au Maroc*, Paris, Geuthner, 1926, in 8°. C. R. signé J. L[ADREIT DE] L[ACHARRIÈRE], ds. *L'Afrique française*, oct. 1927, p. 430 ; C. R. par Henri MASSÉ, ds. *Revue africaine*, 3^e trim., 1927, pp. 312-314 ; par G. FERRAND, ds. *Journal asiatique*, 1927, pp. 343-345 ; par C. A. NALLINO, ds. *Oriente Moderno*, nov. 1927, pp. 580-581 ; signé A. W. ds. *Journal of the african soc.*, juil. 1927, pp. 407-408.
- CAUVET (Commandant). — **Les origines orientales des Berbères**, ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Alger*, 2^e trim. 1927, pp. 117-143.
- CHOTTIN (A.). — **Note sur le « Nfir »**, ds. *Hespéris*, 3^e trim. 1927, pp. 376-380.
- COHN (H.). — **Mœurs des Juifs et des Arabes de Tetuan (Maroc)**, avec une lettre de S. MUNK, 2^e éd., Paris, Lipschutz, 1927, in-8°, 24 p.
- DAHDAH (Nemat-Al-Lah). — **Muley Abd-Eslam ben Emchich**, ds. *Africa, Rev. de troupes coloniales*, août 1927, pp. 185-186, 2 phot.
- DERMENGHEM (Émile). — **Le Maroc, pays des paradoxes**, ds. *Europe*, 15 juil. 1927, pp. 396-404 [sur le mouvement hostile aux confréries religieuses chez les jeunes musulmans de Fès].
- EL FASI (Mohammed) et Émile DERMENGHEM. — **Qacida du verre, poèmes marocains de Fès, recueillis et trad. par...**, ds. *Le Monde colonial illustré*, sept. 1927, p. 213.
- GOULVEN (J.). — **Les mellahs de Rabat-Salé**, préf. de M. Georges HARDY; *dessins* de HAINAUF... Paris, Geuthner, 1927, gr. in-8°, XII-165 p., XXXII pl. h. t.
 C. R. par L. B[RUNOT], ds. *Bull. de l'enseign. pub. du Maroc*, nov.-déc. 1927, pp. 97-98 ; par C. A. NALLINO, ds. *Oriente Moderno*, nov. 1927, p. 580.
- HADDON (A.-C.). — **Les races humaines et leur répartition géographique**, éd. corrigée et augmentée par l'auteur, trad. par A. VAN GENNEP, Paris, Alcan, 1927, in-12, xv+327 p., 12 pl. h. t. [Afrique du Nord, pp. 65-69.]

- HARDY (Georges). — **Le Marocain**, ds. *Annales de Géographie*, 15 juil. 1927, pp. 336-346.
- HERBER (J.). — **Graffiti de Mouley Idris (Zerhoun)**, ds. *Hespéris*, 1^{er} trim. 1927, pp. 103-105, 1 fig.
- **La main de Fathma**, ds. *Hespéris*, 2^e trim. 1927, pp. 209-219.
- **Un kerkour sur pierres romaines**, ds. *Hespéris*, 3^e trim. 1927, pp. 368-370, 3 fig.
- Histoires arabes recueillies par KHATI CHEGHLOU**, Paris, Quignon, s. d., (1927), in-16, 317 p. (*Biblioth. du Bon Vivant*).
- KUHN (Herbert). — **Alter und Bedeutung der nordafrikanischen Felszeichnungen**, ds. *Ipek, Jahrbuch für prähistorische und ethnographische Kunst*, 1927, I, pp. 13-30, 8 pl. h. t., 10 fig.
- LA CHAPELLE (Lieut. DE). — **Un grand caïdat du sud marocain : les tribus du grand Atlas et du Dir dépendant du caïd M'Tougui**, ds. *Renseignements coloniaux*, oct. 1927, n° 10, pp. 372-386, 3 cartes.
- LACUST (Émile). — **Un voyage à Siwa (l'oasis de Jupiter Ammon)**, ds. *Rev. de géogr. maroc.*, 2^e trim. 1926, 16 p.
- **Siwa**, ds. *Encyclopédie de l'Islam*, livraison H, pp. 482-485.
- Sur : LÉGEY (Doctoresse). — *Contes et légendes populaires du Maroc*. Paris, Leroux, 1926 (*Public. de l'Institut des Htes Ét. maroc.*, XVI), *Essai de folk-lore marocain, lettre-préf.* du Maréchal LYAUTEY, Paris, Geuthner, 1926, C. R. signé J. L[ADREIT DE] L[ACHARRIÈRE], ds. *L'Afrique française*, août 1927, pp. 343-344.
- Sur : LÉGEY (Doctoresse), *Essai de folk-lore marocain*. Paris, Geuthner, 1926, in-8°. C. R. par Henri MASSÉ, ds. *Rev. Africaine*, 3^e trim. 1927, pp. 314-316; par G. FERRAND, ds. *Journal asiatique*, 1927, pp. 345-346; par C. A. NALLINO, ds. *Oriente Moderno*, nov. 1927, p. 581; par R. MAUNIER, ds. *Rev. d'ethnogr. et des trad. pop.*, 1927, pp. 124-125; signé A. W. ds. *Journal of the african soc.*, juil. 1927, pp. 406-407; par E. LÉYI-PROVENÇAL, ds. *Hespéris*, 3^e trim. 1927, p. 389.
- Sur : LENS (A.-R. de). — *Pratiques des harems marocains*, Paris, Geuthner, 1925. C. R. signé W[ilhelm] P[rintz], ds. *Zeits. der deuts. morgenl. Ges.*, 1926, Bd. 80, p. 84.
- LÉVI-PROVENÇAL (E.). — **Sherkâwa**, ds. *Encyclopédie de l'Islam*, livraison F, 1926, pp. 343-344.
- MARGOLIOUTH (D.-S.). — **Shâdhiliyâ**, ds. *Encyclopédie de l'Islam*, livraison E., 1926, pp. 256-259.

- MARZO (Costanzo di). — **L'Ahal, un salotto saharien**. Napoli, Ciolfi, 1927, 15 p. (extr. de *L'Africa italiana*, 1927, pp. 136-147.)
- **I Twâreg attraverso i loro proverbi**, ds. *L'Africa italiana*, 1927, pp. 82-94.
- MAS Y GUINDAL (Joaquin). — **Contribución al estudio de la farmacología marroqui**, ds. *Africa, revista de tropas coloniales*, n° 31, juil. 1927, pp. 159-160, 3 phot.; n° 32, août, pp. 187-189, 2 phot.
- MAUNIER (René). — **Recherches sur les échanges rituels en Afrique du Nord**, ds. *L'Année Sociologique*, nouv. série, t. II (1924-1925) [1927], pp. 11-97.
- MERCIER (Louis). — **La chasse et les sports chez les Arabes**, Paris, Rivière, 1927, in-12, 256 p., 10 fig. h. t. (*La vie musulmane et orientale*, coll. sociologique.)
- C. R. signé : L[ADREIT DE] L[ACHARRIÈRE], ds. *L'Afrique française*, oct. 1927, pp. 411-412 ; par E. LÉVI-PROVENÇAL, ds. *Hespéris*, 3^e trim. 1927, p. 388.
- MICHAUX-BELLAIRE. — **A propos du Rif, Conférence**. Rabat, Impr. Officielle, 1926, in-8°, 27 p. (*Cours des Affaires Indigènes*.)
- **Sociologie marocaine. — L'Usure, conférences faites au cours préparatoire du Service des Affaires Indigènes**, ds. *Archives Marocaines*, t. XXVII, Paris, Champion, 1927, in-8°, pp. 293-334.
- MONTAGNE (Robert). — **L'Aghbar et les hautes vallées du Grand Atlas**, ds. *Hespéris*, 1^{er} trim. 1927, pp. 1-32, 5 pl. et 1 carte h. t.
- MONTAGNE (Robert) et BEN DAOUD. — **Documents pour servir à l'étude du droit coutumier du Sud marocain**, ds. *Hespéris*, 4^e trim. 1927, pp. 401-445, 4 pl. h. t.
- ODINOT (Paul). — **Les confréries religieuses au Maroc**, ds. *Rev. de France*, 15 mars 1927, pp. 398-400.
- PALLARY (Paul). — **Découvertes préhistoriques dans le Maroc oriental (1923-1926)**, ds. *L'Anthropologie*, t. XXXVII, n° 2, juin 1927, pp. 49-64.
- RICARD (P.). — **Sucreries marocaines**, ds. *Hespéris*, 3^e trim. 1927, pp. 371-375, 4 fig.
- RUSSO. — **Les pierres écrites du col de Zenaga (Sahara marocain)**, ds. *Rev. anthropologique*, 1926, pp. 258-286.
- TURCHI (Nicolas). — **Saggi di storia delle religioni**, Foligno, Campitelli, s. d., in-12, 292 p. [pp. 279-292 : **Riti nuziali**, à propos de l'ouvrage de WESTERMARCK].

SUR : UBACH und RACKOW. *Sitte und Recht in Nordafrika*. Stuttgart, Enke, 1923, C. R. par E. LAOUST, ds. *L'Année sociologique*, nouv. série, t. I, 1923-24, [1927], p. 608.

V[ERNEAU] (R.). — **Une découverte sensationnelle qui n'est qu'une mystification**, ds. *L'Anthropologie*, t. XXXVII, n° 2, juin 1927, p. 232.

SUR : WESTERMARCK (E.), *Ritual and belief in Morocco*, C. R. signé Z[WEMER], ds. *the Moslem World*, avril 1927, p. 203; par E. LÉVI-PROVENÇAL, ds. *Hespéris*, 3^e trim. 1927, p. 389.

LINGUISTIQUE ARABE

BRUNOT (Louis) et Mohammed BEN DAOUË. — **L'arabe dialectal marocain (textes d'étude)**. Rabat, Moncho, 1927, gr. in-12, XI+110 p.

COLIN (Georges S.). — **Notes de dialectologie arabe — étymologies magribines (II)**, ds. *Hespéris*, 1^{er} trim. 1927, pp. 85-102.

KLINGENHEBEN (August). — **Texte im arabischen Dialekt von Larasch in Spanisch-Marokko**, ds. *Islamica*, vol. III, fasc. 1, 1927, pp. 73-85.

SUR : MARÇAIS (W.) et Abderrahman GUÏGA, *Textes arabes de Takrouna*, Paris, Leroux, 1925, C. R. par C. A. NALLINO, ds. *Oriente moderno*, nov.-déc. 1926, p. 646.

LINGUISTIQUE BERBÈRE

BEGUINOT (F.). — **Appunti di epigrafia libica**, ds. *L'Africa italiana*, mai-août 1927, pp. 127-135.

SUR : BÉGUINOT (Francesco). — *Sul trattamento delle consonanti B, V, F in berbero (Rendiconti della r. ac. naz. dei Lincei, juil.-oct. 1924)*, C. R. par Marcel COHEN, ds. *Bull. de la soc. de ling. de Paris*, 1927, n° 82, pp. 178-180.

GRIMME (Hubert). — **Nachtrag zur A. Klingenhebens Studie über die berberischen Zahlmethoden**, ds. *Zeits. für eingeborenen Sprachen*, Bd XVII, 1927, pp. 230-234.

SUR : JUSTINARD (L.). — *Manuel de berbère marocain (dialecte rifain)*. Paris, Geuthner, 1926, in-12; C. R. par Marcel COHEN, ds. *Bull. de la soc. de ling. de Paris*, 1927, n° 82, p. 182; par A. KLINGENHEBEN, ds. *Orientalistische Literaturzeitung*, 1927, n° 1-7, pp. 586-587; par Hans STUMME, ds. *Archiv für Orientforschung*, Bd 4, Heft 1, 1927, pp. 35-36.

- LAOUST (E.). — **Le dialecte berbère du Rif**, ds. *Hespéris*, 2^e trim. 1927, pp. 173-208.
- STUMME (Hans). — **Eine sonderbare Anwendung von Akkusativkonfixen im Berberischen**, ds. *Festschrift Meinhof*, Hamburg, Friederichsen, 1927, in-4^o.

LITTÉRATURE ARABE OCCIDENTALE

- COUR (A.). — **al-Shādili**, ds. *Encyclopédie de l'Islam*, livraison E, 1926, p. 256.
- GALVEZ (Rafael). — **Los clásicos entre los Muzárabes cordobeses**, ds. *Bol. de la real Ac. de ciencias, bellas letras y nobles artes de Cordoba*, avril-sept. 1926, pp. 575-592.
- LÉVI-PROVENÇAL (E.). — **al Sharrât**, ds. *Encyclopédie de l'Islam*, livraison F, 1926, p. 346.
- **Al-Shāwī**, ds. *Encyclopédie de l'Islam*, livraison G, 1927, p. 354.
- **Al-Slāwī**, (... Ahmad... al Nāsiri), ds. *Encyclopédie de l'Islam*, livraison H, 1927, pp. 489-490.
- MASSIGNON (L.). — **Shushtari (Abu'l-Hasan 'Ali b.)**, ds. *Encyclopédie de l'Islam*, livraison G, 1927, pp. 408-409.
- NORTHUP (George Tyler). — **An introduction to spanish literature**. Chicago, University of Chicago Press, 1925.
- C. R. par M. ROMERA-NAVARRO, ds. *Rev. de archivo*, avril-juin 1927, pp. 277-284.
- SCHMIDT (Nathaniel). — **[Les manuscrits d'Ibn Khaldoun]**, ds. *Journal of the americ. orient. soc.*, juin 1926.

HISTOIRE

- ALI-BEY-EL-ABBASSI. — **Viatges**, vol. II. **La religió musulmana**, trad. de Francesco de RUPIA. Barcelona, Barcino, 1927, in-24, 93 p., 1 carte h. t. (coll. *popular Barcino*, XVII).
- AUZOUX (A.). — **Nos agents au Maroc au XVIII^e siècle**, ds. *Revue d'histoire diplomatique*, juil.-sept. 1927, pp. 320-332.
- C. R. par Christian FUNCK-BRENTANO, ds. *Hespéris*, 4^e trim. 1927, p. 557.

- BASSAC. — **Sidjilmassa d'après les auteurs arabes**, ds. *Bull. de la Soc. de géogr. d'Alger*, 4^e trim. 1927, pp. 451-467.
- BASSET (Henri). — **Un grand sultan marocain : Moulay-el-Hasan**, ds. *L'Armée d'Afrique*, juin 1927, pp. 305-312, 3 ill.
- BASSET (René). — **Kulthûm b. 'Iyâd al-Kushairî**, ds. *Encyclopédie de l'Islam*, livraison 35, 1927, p. 1179.
- BATAILLON (Marcel). — **Érasme et la cour de Portugal** (extr. de *l'Arquivo de historia e bibliografia*, II). *Coïmbre*, 1927, in-8, 36 p.
- BERGER (François). — **Vieux canons marocains**, ds. *L'Illustration*, 17 sept. 1927, p. 265, 7 phot.
— **Note sur l'installation des Portugais à Safi**, ds. *Rev. de géogr. maroc.*, 3^e trim. 1927, pp. 259-263.
- BOVILL (E.-W.). — **The moorish invasion of the Sudan**, ds. *Journal of the african. Soc.*, XXVI, 1927, pp. 245-292, 380-387, 1 carte h. t.; XXVII, pp. 47-56.
- CASTRIES (H. DE). — **Le cimetière de Djama el-Mansour**, ds. *Hespéris*, 3^e trim. 1927, pp. 347-365. [A propos de l'ouvrage de ROUSSEAU et ARIN. *Le mausolée des princes sa'diens à Marrakech*, Paris, Geuthner.]
SUR : CASTRIES (Lieut.-col. de). — *Les sources inédites de l'histoire du Maroc. Première série : dynastie saadienne.* — *Archives et Bibliothèque d'Angleterre*, t. II, Paris, Geuthner, 1923. C. R. par Robert RICARD, ds. *Bull. hispanique*, juil.-sept. 1927, pp. 321-323; par Pierre de CÉNIVAL, ds. *Hespéris*, 1^{er} trim. 1927, pp. 107-111.
- CAZENAVE (J.). — **Cervantes y Argelia. Quién fué Zoraida?** ds. *Rev. española*, 1^{er} juin 1926.
- CÉLÉRIER (J.). — **Introduction pédagogique à l'histoire du Maroc**, ds. *Bull. de l'enseign. pub. du Maroc*, mai 1927, pp. 134-148.
- CÉNIVAL (Pierre DE). — **L'église chrétienne de Marrakech au XIII^e siècle**, ds. *Hespéris*, 1^{er} trim. 1927, pp. 69-83.
— **La mission franciscaine du Maroc, saint François d'Assise, son œuvre, son influence, 1226-1926.** Paris, E. Droz, 1927, gr. in-4^o (pp. 309-320).
C. R. par Fr. de SESSEVALLE, ds. *Rev. d'hist. franciscaine*, oct.-déc. 1927, pp. 614-615; par Christian FUNCK-BRETANO, ds. *Hespéris*, 4^e trim. 1927, p. 557.
SUR : CÉNIVAL (Pierre de). — *La légende du juif Ibn Mechal et la fête du sultan des tolbas à Fès* (*Hespéris*, 1923, pp. 137-218). C. R. par J. WEILL, ds. *la Rev. des études juives*, 1^{er} avril 1927, pp. 217-220.

- CHAPOT (V.). — **Les provinces latines d'Afrique**, ds. *Le Monde romain*. Paris, Renaissance du livre (*L'évolution de l'humanité*, n° 22), 1927, pet. in-8°, chap. XII, pp. 436-467.
- COLIN (Georges S.). — **Note sur le système cryptographique du Sultan Ahmad al-Mansûr**, ds. *Hespéris*, 2^e trim. 1927, pp. 221-228.
- **Sidjilmâsa**, ds. *Encyclopédie de l'Islam*, livraison G, 1927, pp. 419-421.
- Sur : COLIN (Georges S.), *El Maqsad (Vie des saints du Rif)*, par ABD EL HAQQ EL BADISI, trad. annotée de... Paris, Champion, 1926 (*Archives Marocaines*, t. XXVI), C. R. par A. VINCENT, ds. *Rev. des questions historiques (chronique d'histoire orientale)*, 1^{er} oct. 1927, pp. 435-436 ; par S. R[EINACH], ds. *Rev. archéologique*, 1927, p. 335 ; par E. LÉVI-PROVENÇAL, ds. *Hespéris*, 3^e trim. 1927, p. 387.
- Sur : DELEHAYE (le P. H.). — *Les actes de saint Marcel le centurion*, ds. *Analecta bollandiana*, t. XLI, 1923, pp. 257-287, C. R. par Pierre de CÉNIVAL, ds. *Hespéris*, 1^{er} trim. 1927, pp. 111-112.
- Sur : ERCKMANN (Jules). — *Une mission au Maroc (Marche de France, 1923-24)*; C. R. ds. *Rev. de l'hist. des col. franç.*, 2^e trim. 1927, pp. 308-310.
- GAUTIER (E.-F.). — **L'Islamisation de l'Afrique du Nord. — Les siècles obscurs du Maghreb**, Paris, Payot, 1927, in-8°, 432 p.
- Sur : GAUTIER (E.-F.), *Medinet-ou-Daï (Hespéris, 1926, pp. 5-26)*, C. R. ds. *la Rev. de l'hist. des col. franç.*, 4^e trim. 1926, pp. 614-615.
- GODEFROY O. F. M. (Daniel). — **Le mouvement missionnaire franciscain au XIII^e siècle**, ds. *Rev. d'histoire des missions*, 1^{er} déc. 1926, pp. 481-518.
- GONÇALVES CERJEIRA (M.). — **O humanismo em Portugal. Clenardo**. Coimbra, 1927, in-16, 440 p.
- C. R. par Robert RICARD, ds. *Hespéris*, 4^e trim. 1927, pp. 558-561.
- GSELL (Stéphane). — **Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, t. V. Les royaumes indigènes : organisation sociale, politique et économique. — T. VI, Les royaumes indigènes : vie matérielle, intellectuelle et morale**. Paris, Hachette, 1927, 2 vol. gr. in-8°, 297 et 302 p.
- HARDY (Georges). — **La légende et l'histoire. Les relations de la France et du Maroc sous Louis XIV**, ds. *Rev. de l'hist. des colonies franç.*, 1927, pp. 489-508.
- HARTUNG (Fr.). — **Die Marokkokrise des Jahres 1911**, 1927, in-4°, 70 p.

- IBN KHALDOUN. — **Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale**, trad. de l'arabe par le baron de SLANE, nouv. éd. publiée sous la direction de Paul CASANOVA... t. II. Paris, Geuthner, 1927, in-8°, 605 p.
- LÉVI-PROVENÇAL (E.). — **Shella**, ds. *Encyclopédie de l'Islam*, livraison F., 1926, pp. 359-360.
- **Shorfâ'**, ds. *Encyclopédie de l'Islam*, livraison G, 1927, pp. 401-403.
 SUP : LÉVI-PROVENÇAL (E.), *Un nouveau texte d'histoire mérinide : le Musnad d'Ibn Marzuk* (*Hespéris*, 1925). C. R. par Alfred BEL, ds. *Rev. Africaine*, 3^e-4^e trim. 1925, pp. 216-218.
- MALCOR (H.). — **Tanger sous la domination anglaise**, ds. *Renseignements coloniaux*, juil. 1927, n° 7, pp. 261-264.
- MARÇAIS (G.). — **L'Algérie musulmane**, ds. GSELL, MARÇAIS, YVER. — **Histoire d'Algérie**. Paris, Boivin, 1927, in-16 (pp. 83-190).
- MARWICZ (F. DE). — **Le Sultan de la guerre mondiale. La diplomatie politique de l'Allemagne et les mœurs marocaines**, extr. et trad. de l'Allemand de Kurt EISNER, Châtelleraut, impr. de la Pensée latine, 1926, in-8°, 24 p.
- MICHAUX-BELLAIRE (E.). — **Conférences faites au cours préparatoire du Service des Affaires Indigènes**. [*Les Confréries religieuses, la Zaouia d'Ahançal, l'Islam marocain, l'Islam et le Maroc, le Rif, A propos du Rif, Politique indigène, Vue d'ensemble sur le Maroc, Sociologie marocaine, l'Usure*]. — Paris, Champion, 1927, in-8°, iv + 335 p. (*Archives marocaines*, XXVII).
- MOHR (P.). — **Frankreich und Marokko**, Berlin, Mittler, 1926, in-16, 40 p. (*Meereskunde*, Bd. XV, 2).
- MURIAS (Manuel). — **A politica de Africa de El Rei D. Sebastião**, ds. *Nação Portuguesa*, 1925, n° 3, pp. 162-169 ; n° 4, pp. 208-214 ; n° 5, pp. 248-255 ; n° 6, pp. 277-283 ; n° 7-8, pp. 330-342.
 — [*Le même en tirage à part, augmenté d'un appendice*] : Lisboa, 1926, 80 p.
- PRIETO Y VIVES (Antonio). — **Los reyes de Taïfas, estudio historico-numismatico de los Musulmanes espanoles en el siglo V de la hegira**, Madrid, impr. Maestre, 1926, gr. in-8°, 279 p. 3 cartes et 16 pl.
 C. R. par Alfred BEL, ds. *Rev. Africaine*, 1^{er}-2^e trim. 1927, pp. 127-131 ; par E. LÉVI-PROVENÇAL, ds. *Hespéris*, 3^e trim. 1927, p. 384.

- RICARD (Robert). — **Martyrs marocains (1516-1524)**, ds. *Carnets de l'A. U. C. A. M.*, Louvain, mai 1927, pp. 51-55, (reproduit ds. *Bull. cathol. intern.*, 1^{er} juin 1927, pp. 264-268).
- RUBIO (J.-M.). — **Felipe II y Portugal**. Madrid, éd. Voluntad, 1927, in-18, 318 p.
C. R. par Robert RICARD, ds. *Hespéris*, 4^e trim. 1927, pp. 555-556.
SUR : TISSERANT (Eugène) et Gaston WIET, *Une lettre de l'Almohade Murtada au pape Innocent IV* (*Hespéris* 1926). C. R. ds. la *Rev. de l'hist. des col. franç.*, 4^e trim. 1926, pp. 615-616; par H. LEMAIRE, ds. *Rev. d'histoire franciscaine*, 1927, pp. 638-639.
- VIGNOLS (L.) et H. SÉE. — **Le commerce malouin au Maroc (fin du XVII^e siècle et début du XVIII^e)**, ds. les *Annales de Bretagne*, 1926, t. XXXVII, n^o 3-4, pp. 366-376.
C. R. ds. la *Rev. de l'hist. des col. franç.*, 1^{er} trim. 1927, p. 149.
- YVER (G.). — **L'intervention du Maroc. La victoire de l'Isly. Le traité de Tanger**, ds. GSELL, MARÇAIS, YVER. — **Histoire d'Algérie**. Paris, Boivin, 1927, in-16 (pp. 222-225).
- ZAMBAUR (E. DE). — **Manuel de généalogie et de chronologie pour l'histoire de l'Islam**. Hanovre, Lafaire, 1927, gr. in-4^o, XII+388 p., 24 tableaux et 5 cartes h. t.

ARCHÉOLOGIE. — BEAUX-ARTS.

ANTIQUITÉ.

- BAYSSIÈRE (N.). — **Volubilis**, ds. *Bull. de l'enseignement public du Maroc*, mai 1927, pp. 157-160.
- BRUNFAUT. — **Les fouilles de Volubilis**, ds. *Bull. de l'Ac. roy. de Belgique*, classe des Beaux-Arts, 1926.
- CAGNAT (R.). — **L'inscription du Capitole de Volubilis**, ds. *Hespéris*, 3^e trim. 1927, p. 367, 1 pl. h. t.
- CHATELAIN (Louis). — **Travaux archéologiques au Maroc (Volubilis, oued Aoudour, tache de Taza)**, ds. *Bull. archéol. du comité des trav. hist. et scient., procès-verbaux*, juin-déc. 1926.
— **Inscriptions de Volubilis et de Sidi-Slimane**, ds. *id.*, mars 1927.
— **Inscriptions de Gallien dans les thermes nouvellement découverts à Volubilis**, ds. *id.*, mai 1927.

RADET. — **Volubilis**, ds. *Rev. des ét. anciennes*, oct.-déc. 1926.

SALESSES. — **Volubilis, la Pompéï marocaine**, ds. *La Géographie*, mars-avril 1927, pp. 240-266, fig.

TISSEYRE (Cap.). — **Note sur les recherches effectuées à la suite de la découverte d'une monnaie romaine, en mars 1926, par des soldats de la garnison du poste de l'Aoudour.** — Rabat, Presses du Rég. d'inf. col. du Maroc, 31 mai 1927, 1 p. in-4° [reproduit en partie ds. les *Procès-verbaux du Bull. archéol. du Comité des ét. hist. et scient.*, juin 1927].

WUILLEUMIER. — **Le municpe de Volubilis**, ds. *Rev. des ét. anciennes*, oct.-déc. 1926, pp. 323-334.

ARCHÉOLOGIE ET ARTS MUSULMANS ET BERBÈRES.

AUDISIO (Gabriel). — **La marqueterie de terre émaillée (mosaïque de faïence) dans l'art musulman d'Occident.** Alger, Basset, 1926, in-12, 47 p., fig.

C. R. par Henri TERRASSE, ds. *Hespéris*, 2^e trim. 1927, pp. 263-264.

BASSET (Henri) et Henri TERRASSE. — **Sanctuaires et forteresses almohades (suite). Le ribât de Tit. Le Tasghîmout**, ds. *Hespéris*, 2^e trim. 1927, pp. 117-171, 9 pl. 24 fig. — **La tradition almohade à Marrakech**, ds. *id.*, 3^e trim., pp. 287-345, 4 pl. h. t., 35 fig.

Sur : BASSET (Henri) et Henri TERRASSE. — *Sanctuaires et forteresses almohades (suite)*, ds. *Hespéris*, 2^e-3^e trim. 1927, C. R. ds. *Bol. de la R. Ac. de Ciencias Bellas letras y nobles artes de Cordoba*, 1926, n^o 17.

CIMINO (Guido). — **Storia e numismatica dell' Africa del Nord**, ds. *Libya*, mai-juin 1927, pp. 202-227, 34 fig.

Sur : DOS SANTOS (Reynaldo), *As tapeçarias da tomada de Arzila*, Lisboa, 1925; C. R. par G. LE GENTIL, ds. *Bull. hispanique*, oct.-déc. 1927, pp. 422-423; par Robert RICARD, ds. *Hespéris*, 2^e trim. 1927, pp. 264-265.

DOS SANTOS (Reynaldo). — **A torre de Belem, estudio historico e arqueologico.** Coimbra, impr. da Universidade, 1922, 131 p.

C. R. par G. LE GENTIL, ds. *Bull. hispanique*, juil.-sept. 1927, pp. 317-318.

Sur : GALLOTTI (Jean), *Le jardin et la maison arabes au Maroc*, préf. du Maréchal LYAUTEY, Paris, A. Lévy, 1926. C. R. par Stéphane GSELL, sous le titre : « *Jardins et demeures au Maroc* », ds. *la Gaz. des Beaux-Arts*, avril 1927, pp. 250-255, 3 ill.; par Georges MARÇAIS sous le titre : « *Le jardin arabe au Maroc* », ds. *Art et décoration*, févr. 1927.

SUR : KÜHNEL (Ernst), *Maurische Kunst*, Berlin, Bruno Cassirer, C.R. par DESSUS-LAMARE, ds. *Rev. africaine*, 3^e-4^e trim. 1926, pp. 224-226.

MARÇAIS (Georges). — **Manuel d'art musulman. L'architecture. Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne, Sicile. t. II : du XII^e au XIX^e siècle.** Paris, Picard, 1927, in-8°, pp. 461-967, fig. 252-506.

C. R. par A. VINCENT, ds. *Rev. des questions historiques (chronique d'histoire orientale)*, 1^{er} oct. 1927, pp. 437-439; par Jean ALAZARD, ds. *la Revue de l'art*, nov. 1927, pp. 235-246, 14 ill.; par L. TORRES BALBAS, sous le titre : « *La arquitectura musulmana en Occidente* » ds. *Arquitectura*, oct. 1927, pp. 343-356, 15 fig.

MICHAUX-BELLAIRE (Ed.). — **A propos d'une inscription mérinide à al-Kasr al-Kabir**, ds. *Hespéris*, 4^e trim. 1927, pp. 393-399, 1 pl. h. t.

MIGEON (Gaston). — **Manuel d'art musulman. — Arts plastiques et industriels, 2^e éd. revue et augmentée. — I. Peinture et miniature. Sculpture décorative monumentale et mobilière, pierre, stuc, bois, ivoire. Bronzes. Monnaies. Armes. — II. Orfèvrerie. Cuivres. Cristaux de roche. Verrerie. Céramique. Tissus. Tapis.** Paris, Picard, 1927, 2 vol. in-8°, 440 et 460 p., 462 fig.

C. R. par A. Vincent ds. *Revue des questions historiques (chronique d'histoire orientale)*, 1^{er} octobre 1927, pp. 439-440.

— **Les arts musulmans.** Paris et Bruxelles, Van Oest, 1926, pet. in-4°, 48 p., LXIV pl. (pp. 22-24 : **L'architecture de l'Islam dans l'Espagne et dans le Maghreb**, pl. XXVI).

SUR : RICARD (P.), *Corpus de tapis marocains. — II. Tapis du Moyen-Atlas.* Paris, Geuthner. C. R. signé L[ouis] B[runo] ds. *Bull. de l'enseign. public du Maroc*, mars-avril 1927, pp. 131-132; par Henri TERRASSE, ds. *Hespéris*, 2^e trim. 1927, pp. 262-263; par G. FERRAND, ds. *Journal asiatique*, 1927, pp. 313-314.

SUR : RICARD (P.), *Pour comprendre l'art musulman en Afrique du Nord et en Espagne*, Paris, Hachette, 1924. C. R. par Joannès TRAMOND, ds. *Rev. de l'hist. des col. franç.*, 1^{er} trim. 1927, pp. 139-142; par Alfred BEL, ds. *Rev. africaine*, 3^e-4^e trim. 1926, pp. 221-223; par G. CIROT, ds. *Bull. hispanique*, juil.-sept. 1925, pp. 257-258.

SUR : ROUSSEAU (Gabriel), *Le mausolée des princes Sa'diens à Marrakech, préf. par Edmond DOUTTÉ, texte arabe et trad. des inscriptions par Félix ARIN, aquarelles, dessins et relevés de l'auteur.* Paris, Geuthner, 1925. C. R. par A. VINCENT, ds. *Rev. des questions historiques (chronique d'histoire orientale)*, 1^{er} oct. 1927, pp. 440-441. Voir : CASTRIES (H. de). — *Le cimetière de Djama el-Mansour.*

SUR : TERRASSE (Henri) et Jean HAINAUT, *Les arts décoratifs au Maroc* Paris, Laurens, 1925. C. R. par Élie LAMBERT, ds. la *Rev. critique d'hist. et de litt.*, 15 fév. 1927, pp. 75-76; par L. TORRES-BALBAS, ds. *Arquitectura*, janv. 1927, p. 35.

TORRES BALBAS (Léopold). — **Paseos por la Alhambra : la Rauda**, extr. de l'*Archivo español de Arte y Arqueologia*, n° VI, 1926, 25 p., 6 pl., 7 fig.

C. R. par Henri TERRASSE, ds. *Hespéris*, 2° trim. 1927, pp. 259-260

SUR : VIDALENC (Georges), *L'art marocain*. Paris, Alcan, 1925, in-12.

C. R. par Henri TERRASSE, ds. *Hespéris*, 2° trim. 1927, pp. 260-262.

ARTS MODERNES.

[BOUCHOR (J.)] CHEVRILLON (André). — **Marrakech dans les palmes**, ill. de reproductions d'aquarelles de J. BOUCHOR. Paris, Éditions nationales, 1927, in-4° carré, 430 p., 33 aquarelles.

COURTHION (Pierre). — **La vie d'Eugène Delacroix**. — **L'Orient**, ds. *Rev. hebdomadaire*, 7 mai 1927, pp. 75-83. [Publié en volume à la librairie Gallimard].

ESCHOLIER (Raymond). — **Delacroix peintre, graveur, écrivain**. — Paris, Floury, 1926-27, 2 vol. in-4°, 296 et 339 p., nombr. ill. ds. le texte et h. t. [t. II, pp. 1-92 : **Maroc ou la vie d'aventure**].

Z[ERVOS] (C[hristian]). — **Les gouaches marocaines de Dufy**, ds. *Cahiers d'art*, n° 5, juin 1926, pp. 98-102, 7 ill.

PROTECTORAT

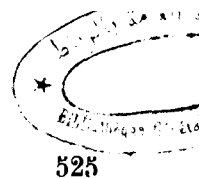
BERNARD (Augustin). — **L'Afrique du Nord pendant la guerre**. Paris, Presses universitaires, s. d. (1926), in-4°, xx + 162 p. (*public. de la dotation Carnegie*).

C. R. signé J. L[ADREIT DE] L[ACHARRIÈRE], ds. *L'Afrique française*, oct. 1927, pp. 429-430.

— **L'Islam et l'Afrique du Nord, conférence suivie d'un discours de M. Jules CAMBON**, ds. **L'Islam et la politique contemporaine, conférences organisées par la Soc. des anc. él. et él. de l'Éc. libre des Sciences polit.** — Paris, Alcan, 1927, in-16, pp. 103-137.

BRUNOT (Louis). — **L'enseignement de l'arabe dans les lycées et collèges**, ds. *Bull. de l'enseign. pub. du Maroc*, fév. 1927, pp. 60-71.

Le budget du Maroc et le rapport de M. Bouilloux-Lafont, ds. *Renseignements coloniaux*, nov. 1927, pp. 450-452.



- BUTTIN (P.). — **Vers la suppression du 3^e collège.** Meknès, Turpin, 1927, in-18, 30 p.
- La campagne communiste contre l'Afrique française,** ds. *L'Afrique française*, juin 1927, pp. 226-235.
- CÉLARIÉ (Henriette). — **Le sultan du Maroc,** ds. *Lectures pour tous*, juin 1926, pp. 1-9, 6 phot.
- CRUCY (François). — **Le Sultan est mort! Vive le Sultan!**, ds. *L'Illustration*, 26 nov. 1927, pp. 582-583, 4 phot.
- DAVRAY (H.-D.). — **La France en Afrique du Nord,** ds. *La Nouvelle Revue*, 1^{er} août 1927.
- ESPAGNAT (Jean d'). — **Un coup d'œil au Maroc en 1926,** ds. *Rev. bleue*, 3 et 17 sept. 1927, pp. 518-522, 560-566.
- FIDEL (Camille). — **Le Maroc français un an après la guerre du Rif.** *Soc. d'ét. et d'informat. écon. Chronique coloniale*, août-sept. 1927, in-4°, 16 p.
- GOULVEN (J.). — **Le pèlerinage au Maroc du général d'Amade,** ds. *L'Afrique française*, avril 1927, pp. 141-146.
- HARDY (Georges). — **Le problème musulman,** ds. *Rev. hebdomadaire*, 15 oct. 1927, pp. 259-272.
- **La vie intellectuelle et artistique au Maroc,** ds. *Renseignements coloniaux*, mars 1927, n° 3, pp. 109-112.
- **La mort du Sultan Moulay Youssef,** ds. *L'Afrique française*, nov. 1927, pp. 452-453.
- JURQUET DE LA SALLE (L. DE). — **La question berbère, la France et le catholicisme,** ds. *Rev. d'histoire des missions*, 1^{er} sept. 1927, pp. 321-333.
- LECLERC (Max). — **Au Maroc, avec Lyautey (mai 1921),** Paris, A. Colin 1927, in-16, 136 p., 10 pl. et 1 portrait h. t. (*coll. Ivoire*).
- LEVÉ (Général). — **La politique marocaine,** ds. *Bull. de la réunion d'études algériennes*, n° 1 et 2.
- LYAUTEY. — **Paroles d'action. Madagascar, Sud-Oranais, Oran, Maroc, (1900-1926),** préf. de M. Louis BARTHOU. Paris, A. Colin, 1927, in-8°, xxxv + 479 p.
- La préf. a paru sous le titre : « *Quand Lyautey parle* », ds. *la Rev. des Deux-Mondes*, 15 mai 1927, pp. 241-263.

- C. R. par AVESNES, ds. *Rev. hebdomadaire*, 3 sept. 1927, pp. 100-102; par Georges HARDY, sous le titre : « *Quand Lyautey parle* », ds. *le Monde colonial illustré*, 3 juil. 1927, p. 147; par DE LANZAC DE LABORIE, sous le titre : « *L'œuvre du Maréchal Lyautey commentée par lui-même* », ds. *Le Correspondant*, 10 sept. 1927, pp. 661-671; par le com. GARCIA FIGUERAS, ds. *Africa, revista de tropas coloniales*, oct. 1927, pp. 247-248; par R. C. ds. *L'Afrique française*, oct. 1927, pp. 389-395.
- MALEGARIE (C.). — **Nos morts. Gaston Delure, ancien directeur général des Travaux Publics du Maroc**, ds. *L'Afrique française*, janv. 1927, pp. 6-7.
- MICHAUX-BELLAIRE. — **A propos de la politique indigène. Conférence**, 5 mars 1926. Rabat, Impr. des Affaires Indigènes, s. d., in-8°, 19 p. (*Cours des Affaires Indigènes.*)
- MONTIGNY (J.). — **Les élections de la Seine vues du Maroc et de Syrie**, ds. *Renaissance polit., litt. et artistique*, 3 avril 1926.
- NEIGEL (J.). — **Le collège musulman de Rabat**, ds. *Bull. de l'enseign. pub. du Maroc*, mars-avril 1927, pp. 96-116.
- La quatrième conférence nord-africaine**, ds. *Renseignements coloniaux*, mai 1927, n° 5 bis, pp. 180-187, 1 carte, 2 phot.
- Réception à l'Hôtel de Ville de Sa Majesté Moulay Youssef, Sultan du Maroc. Inauguration de l'Institut Musulman et de la mosquée.** *Suppl. au Bull. municipal officiel* du 6 août 1926, pp. 3752-3762.
- RECOULY (Raymond). — **Au Maroc ou vingt ans après**, ds. *Rev. de France*, 15 janv. 1927, pp. 351-360.
- ROUSSEL (G.). — **L'hôpital militaire « Maisonnave » de Marrakech. Étude historique (fin)**, ds. *Maroc-médical*, 15 janv. et 15 févr. 1927, pp. 16-20 et 43-45.
- SAISSET (M^{me} Pascale). — **Le rôle de l'école dans les échanges franco-marocains**, ds. *Bull. de l'enseign. pub. du Maroc*, janv. 1927, pp. 12-27.
- THARAUD (J. et J.). — **L'apport artistique du Maroc à la France**, ds. *Rev. de Paris*, 15 mars 1927, pp. 241-251.
- THIERRY (René). — **L'offensive communiste contre l'Afrique française**, ds. *L'Afrique française*, mai 1927, pp. 181-187, 4 ill.
- **Les revendications coloniales allemandes**, ds. *L'Afrique française*, sept. 1927, pp. 347-354.

- Un hommage au Maréchal Lyautey** [*inauguration d'un monument à Ber-
guent*] ds. *L'Illustration*, 21 mai 1927, p. 538, 1 phot.
- Voyage du Sultan du Maroc en France**, 11 juillet-11 août 1926. Casablanca,
éd. Mars, in-4° oblong, s. d., 11 p., 31 pl. de phot., 12 p.
- WEISS (René). — **Réception à l'Hôtel de Ville de Sa Majesté Moulay Yous-
sef, Sultan du Maroc. Inauguration de l'Institut musulman et de la
mosquée.** Paris, Impr. Nat., 1927, gr. in-4°, xxvi+97 p., 33 pl.
- X. — **Imprudence juive au Maroc**, ds. la *Rev. intern. des soc. secrètes*,
11 sept. 1927.
- XXX. — **Aperçu sur la politique indigène dans la région de Marrakech**,
ds. *Renseignements coloniaux*, octobre 1927, n° 10, pp. 369-372.

MÉDECINE.

- L'aviation sanitaire au Maroc et au Levant en 1925**, ds. *Archives de méde-
cine et de pharmacie militaires*, mai-juin 1926.
- CHARRIER (H.). — **Note préliminaire sur les mouches de la région de Tan-
ger**, ds. *Bull. soc. pathol. exotique*, 13 juil. 1927, pp. 619-622.
- CHARRIER et REMLINGER. — **Contribution à l'étude de la protection de
Tanger contre le paludisme**, ds. *Maroc Médical*, 15 sept. 1927,
pp. 261-263.
- Circulaire concernant la création d'un bulletin d'information sanitaire du
Protectorat.** Rabat, Elgaly et Jacquet, 1927, in-8°, 14 p. (*Direction
de la Santé*).
- COMPAIN (D^r vétérinaire G.). — « **El Darmous** », **lésions des dents et ostéite
déformante du maxillaire inférieur chez les animaux domestiques de
la région du Gantour (Maroc)**, ds. *Maroc-médical*, 15 sept. 1927,
pp. 278-279.
- LÉPINAY (D^r E.). — **De la nécessité pour les employeurs et les grandes com-
pagnies de coopérer au Maroc à la lutte antivénérienne**, ds. *Maroc-
médical*, 15 avril 1927, pp. 97-104.
- Rapport d'ensemble sur le service antipaludique au Maroc dans le secteur
ouest du front nord, pendant la campagne de 1925**, ds. *Archives de
médecine et de pharmacie militaires*, oct. 1926.

PACIFICATION.

- L'aéronautique au Maroc**, ds. *Rivista aeronautica*, oct. 1926.
- Au Maroc. — La défaite d'Abd-el-Krim, sa reddition**, ds. *L'Armée d'Afrique*, juin 1926, pp. 217-224, 4 phot., 1 carte h. t.
- BEAU (Capitaine). — Les transmissions au Maroc**, ds. *L'Armée d'Afrique*, mars 1927, avril 1927.
- BORDES (Pierre). — Dans le Rif (carnet de route d'un marsouin)**, chez l'auteur, presbytère de Viane (Tarn), 1927, in-8°, 87 p., grav. et cartes.
- BRIFAUT (V.). — La tragédie marocaine (impressions et souvenirs)**, ds. *Rev. Générale [Belgique]*, 15 juin 1926, 15 juil.
- BRUGNONI (Capitaine). — Action de cavalerie au Maroc. — Le combat de l'Ourtzagh (28 avril 1926)**, ds. *Rev. de Cavalerie*, sept.-oct. 1926, pp. 691-697, 1 croquis.
- CAILLAULT (Lieut.-col.). — La guerre au Maroc**, ds. *L'Armée d'Afrique*, mai 1926, pp. 181-186, 3 phot.; juin, pp. 239-245, 3 phot.; juil.-août, pp. 264-270, 4 phot.; sept.-oct., pp. 294-297; nov. pp. 331-335, 1 phot.; janv. 1927.
- CÉLARIÉ (H.). — Pages de gloire au Maroc. IV. La réduction de la tache de Taza. — La campagne du Rif**, ds. *Rev. des Deux-Mondes*, 1^{er} mars 1927, pp. 183-201; 15 sept. pp. 415-440.
- CLÉRISSE. — La guerre du Rif et la tache de Taza**, préf. de M. Pierre LYAUTEY, 1925-1926. Paris, Desgrandchamps, s. d. (1927), gr. in-4° oblong, xxiv p., 131 p. de phot. cartes et fac-similés.
- [Les combats au Maroc et la question de la paix]** ds. *Militärwissenschaftliche Mitteilungen [Autriche]*, mai-juin 1926.
- CORAP (Colonel). — A propos de la reddition d'Abd el Krim**, ds. *L'Armée d'Afrique*, sept.-oct. 1926, pp. 307-312, 2 cartes, 1 phot.
- CROS (Commandant). — Les opérations du groupe léger dans l'Est au Maroc; oct. 1925**, ds. *Rev. de cavalerie*, juil.-août 1926.
- DAZIER (Commandant). — Un groupe porté au Maroc**, ds. *Rev. d'Artillerie*, mars 1927, pp. 281-303.
- [La défense d'Aoulai]**, ds. *The royal engineers journal*, 3^e trim. 1926.

- DUMAS (Pierre). — **Abd-el-Krim**. Toulouse, *le Bon Plaisir*, 1927, in-16 carré, 169 p. phot. h. t.
- DUNET (A.-V.). — **La sanglante aventure marocaine**. Paris, chez l'auteur, 1926, in-16, 147 p.
- DURAND (Lieut.-col.). — **Historique des unités du 1^{er} régiment de tirailleurs sénégalais du Maroc (opération au Maroc septentrional 1925)** [suite], ds. *Rev. des troupes coloniales*, sept.-oct. 1926; nov.-déc.; 1^{er} trim. 1927.
- [Espagnols et Français au Maroc après la chute d'Abd-el-Krim], ds. *Militärwissenschaftliche Mitteilungen* [Autriche], nov. 1926.
- [Extraits du journal d'un Américain, témoin des combats au Maroc en août, septembre et octobre 1925], ds. *The field artillery journal* [États-Unis], avril 1926.
- Le fantôme du Tafilelt**, ds. *L'Afrique française*, août 1927, pp. 313-314.
- La fin de l'aventure rifaine**. Soc. d'ét. et d'informations écon., *Mémoires et documents*, janv. 1927, in-4°, 30 p.
- [**Les Français au Maroc : résumé des événements, éventualités. La campagne marocaine de 1925**], ds. *Infantry journal* [États-Unis], janv. 1926.
- GEMEAU (Lieut.-col.). — **L'emploi des feux dans la guerre du Rif**, ds. *Rev. militaire franç.*, janv. 1927, pp. 112-117.
- GLORIA (Carlo). — **Appunti sulle operazioni francesi al Marocco negli anni 1925-26**; extr. de *Riv. d'Artiglieria e Genio*, 1927, in-8°, 84 p.
- HANAUT (Commandant). — **Un combat de bataillon au Maroc en 1926**, ds. *Rev. d'infanterie*, juil. 1927, pp. 50-71, 1 pl. h. t.
- HARRIS (W.-B.). — **France, Spain and the Rif**, London, Arnold, 1927, in-8°, XII+338 p., 3 cartes et 28 ill. h. t.
C. R. par André MEYREUIL, sous le titre : « *La France, l'Espagne et le Rif* », ds. *L'Afrique française*, avril 1927, pp. 167-172.
- HENRY (Capitaine). — **Le 2^e bataillon du 17^e régiment de tirailleurs au Djebel-el Nehir (15 septembre 1925)**, ds. *la Rev. d'infanterie*, sept. 1926, pp. 361-368.
- HUBERT-JACQUES. — **L'aventure rifaine et ses dessous politiques**, Paris, Bossard, 1927, in-16, 379 p., 1 carte h. t.
Extraits et C. R. par J. L[ADREIT DE] L[ACHARRIÈRE], ds. *L'Afrique française*, mai 1927, pp. 202-203 et ds. *Renseignements coloniaux*, mai 1927, n° 5 bis, pp. 190-192. C. R. signé Cl. L. ds. *Rev. des questions historiques*, 1^{er} oct. 1927, p. 506; par E. FLAHAULT, ds. *Bull. de la soc. de géogr. d'Oran*, 1927, p. 277.

- HURÉ (Général). — **Quelques précisions sur l'effort réalisé au Maroc en 1925 par les troupes et les services du génie**, ds. *Revue du génie militaire*, févr. 1927, pp. 101-109.
- JUIN (Commd^e A.). — **Un chef d'Afrique. Poeymirau, tirailleur marocain**, ds. *L'Afrique française*, avril 1927, pp. 130-135, 2 phot.
- KHORAT (Pierre). — **Maroc (histoire militaire du)**, ds. *Larousse mensuel illustré*, sept. 1927, pp. 513-519, 8 phot., 1 carte.
- KUNTZ (Commandant). — **Le combat des petites unités au Maroc**, ds. *Rev. d'Infanterie*, août 1927, pp. 201-225.
- LADREIT DE LACHARRIÈRE (J.). — **L'armature du Maroc français en 1926-1927; l'état actuel de la pacification**, ds. *Renseignements coloniaux*, mai 1927, n° 5, pp. 158-168, 7 cartes.
- **Les étapes de la pénétration française dans le sud marocain, peintures et pasteis** de MAJORELLE, ds. *L'Illustration*, 20 août 1927, pp. 165-172, 6 ill., 9 phot., 1 carte.
- LAURE (Lieut.-col.). — **La victoire franco-espagnole dans le Rif**, Paris, Plon, 1927, II + 272 p., 1 carte h. t.
- C. R. par J. L[ADREIT DE] L[ACHARRIÈRE], ds. *Renseignements coloniaux*, mai 1927, n° 5 bis, pp. 189-190.
- LEBAUD (Colonel). — **Le maréchal Pétain et la victoire au Maroc**, ds. *Schweizerische Monatschrift*, août 1926.
- LÉONARD (Capitaine J.). — **Considérations sur la mobilité et le tir de l'artillerie lourde longue automobile au Maroc**, ds. *Rev. d'artillerie*, juill. 1927, pp. 76-96.
- LOUSTAUNAU-LACAU (Capitaine). — **Essai sur la guerre du Maroc**, ds. *L'Armée d'Afrique*, févr. 1926, pp. 57-61, 3 phot.
- LUGAND (Colonel). — **Au Maroc. Opérations du 61^e régiment de tirailleurs marocains dans la tache de Taza**, ds. *Rev. d'infanterie*, 1^{er} févr. 1927, pp. 172-236, 1 carte et 5 croquis h. t.
- **Études du combat au Maroc. Opérations exécutées en mai 1926 dans les régions des Bou Korra et des Beni Ider par le 61^e R. T. M.**, ds. *Rev. d'infanterie*, déc. 1926, pp. 597-626; janv. 1927, pp. 91-102.
- Manuel des troupes employées outre-mer, fasc. I. Afrique du Nord et Levant**, Paris, Lavauzelle, 1927.

- MATHIEU (Roger). — **Captifs au Maroc inconnu**, *Souvenirs* de MM. Yves STEEG et Jehan MAILLET [série d'articles parus dans *Le Matin* à partir du 29 novembre 1927.]
- Mémoires d'Abd-el-Krim**, *recueillis* par J. Roger MATHIEU, Paris, libr. des Champs-Élysées, 1926, in-16, 244 p. ill.
C. R. ds. *Renseignements coloniaux*, janv. 1927, n° 1, pp. 41-42.
- MOSLARD (Capitaine). — **La cavalerie au Maroc**, ds. la *Rev. de cavalerie*, juil.-août 1927, pp. 393-431.
- [**Notes sur les opérations françaises au Maroc en 1925-1926 : commencement d'une relation historique détaillée**], ds. *Riv. di artiglieria e genio*, mars 1927, avril, mai.
- Les opérations au Maroc et au Levant en 1925 et 1926**, ds. *Rev. d'études milit.*, 1^{er} mai 1927.
- PARENT (Pierre). — **Au Riff**, ds. *Mercur de France*, 1^{er} janv. 1927, pp. 26-56; 15 janv., pp. 303-336; 1^{er} févr., pp. 558-588; 15 févr, pp. 74-110.
- PECHKOFF (Zinovi). — **La légion étrangère au Maroc**. Paris, Marcelle Lesage, 1927, in-8° carré, 231 p., 1 pl. h. t. [*trad. de l'anglais : The bugle sounds*, London, Appleton, 1927.]
C. R. signé J. L[ADREIT DE] L[ACHARRIÈRE], ds. *L'Afrique française*, oct. 1927, pp. 408-410.
- PERROT (B. et H. DE). — **En pleine mêlée marocaine. — Un soldat chrétien : Raymond de Perrot**, *préf.* du Maréchal LYAUTEY. Paris, Berger-Levrault, 1926, in-12, 248 p., 1 carte h. t., ill.
- PEYRE DE BÉTOUZET (H.). — **Boichut l'Africain**, ds. *La Nouvelle Revue*, 1^{er} juil. 1926.
- PRIOUX (Lieut.-col.). — **Une page de la pacification du Maroc. Moyen-Atlas, juillet 1926**, ds. *Rev. de Cavalerie*, sept.-oct. 1927, pp. 486-519, 3 phot., 5 croquis.
- [**Quelques notes sur le Maroc par le général GILLMAN**], ds. *The Journal of the royal artillery*, juill. 1926.
- RONDOT (Lieut. P.). — **Un combat livré par le 3^e bataillon du 3^e étranger en pays Beni-Bou-Iloul (21 juillet 1926)**, ds. *La Revue d'Infanterie*, sept. 1927, pp. 339-353.
- SAINT-YVES. — **Abd-el-Krim et le Maroc**, *conférence* ds. *L'Action soc. de la femme et assoc. du livre français*, févr. 1926.

- SEROUX (Capitaine DE). — **A propos du Maroc**, ds. *Rev. de Cavalerie*, mars-avril 1927, pp. 171-189, 1 croquis.
- TERRIER (Auguste). — **Les Frères de la côte du Rif**, ds. *L'Afrique Française*, févr. 1927, pp. 46-47; mars, pp. 104-106.
- THYEN (Maurice). — **Trois mois de colonne sur le front riffain — juin à septembre 1925**, préf. de M. Henri AMIC. Paris, éd. de la Pensée latine, 1926, in-16, 149 p.
- [**Valeur guerrière des Berbères du Maroc**], ds. *Infantry journal* [États-Unis], févr. 1927.
- X... — **Au Maroc. Les opérations offensives d'août et de septembre 1925**, ds. *Rev. d'infanterie*, 1^{er} janv. 1926.
- X... (Command^e). — **Réflexions sur la campagne riffaine**, ds. *Rev. militaire franç.*, 1^{er} févr. 1926, pp. 179-191; 1^{er} mars, pp. 327-341.
- ... **Autour de la conférence d'Oujda**, ds. *L'Afrique française*, janv. 1927, pp. 22-25, 1 carte h. t.
- XXX. — **La tragi-comédie d'Oudjda et l'inextricable question marocaine**, ds. *Europe*, 15 août 1926, pp. 421-439.

Les revues allemandes *Militär-Wochenblatt* et *Wissen und Wehr* ont régulièrement commenté les opérations militaires de 1925-26 au Maroc.

L'ESPAGNE AU MAROC.

- [**Améliorations urbaines à Méhilla**], ds. *Memorial de Ingenieros del Ejercito*, avril 1927.
- L'armée espagnole dans la dernière guerre riffaine**, ds. *Rev. militaire suisse*, janv. 1927.
- BENAVI DES MORO (Nicolás). — **La colonización y el acta Torrens en el Norte de Africa**. Valladolid, 1926, in-8°, 196 p.
- BENOMAR [Rodolfo Gil Torres]. — **El futuro problema de Marruecos**, ds. *Rev. hispano-africana*; janv.-févr. 1927, pp. 1-4; juin-juill. pp. 1-4.
- C. R. par Robert RICARD, sous le titre : « *Les rêveries hispano-marocaines de M. Rodolfo Gil Torrès* », ds. *L'Afrique française*, avril 1927, pp. 148-149.

- SUR : BENOMAR (AMOR) [Rodolfo Gil Torrès] *Cartilla del español en Marruecos*. Madrid-Ceuta, Hercules, 1925. C. R. par Robert RICARD, sous le titre : « *Un catéchisme de l'Espagnol au Maroc* », ds. *Bull. hispanique*, juil.-sept. 1927, pp. 300-306.
- CABANELLAS (Général V.). — **De la campaña de Yebala en 1924. Asedio y defensa de Xauen.** *Carta-proólogo* del general PRIMO DE RIVERA. Madrid, impr. latina, s. d. (1926), in-16, 149 p., 6 phot. et 3 croquis h. t.
- La colonización en la zona española**, ds. *Africa, rev. de tropas coloniales*, juill. 1927, pp. 164-165, 3 phot.
- [**Les compagnies de sapeurs au Maroc oriental**], ds. *Memorial de Ingenieros del Ejército*, janv. 1926.
- CORROCHANO (Gregorio). — **Mektub! novela.** Madrid, éd. atlantida, 1926, in-12, 290 p.
C. R. ds. *Rev. hispano-africana*, janv.-févr. 1927, p. 24.
- [**Le débarquement d'Alhucemas**], ds. *The royal engineers journal*, mars 1927.
- DEL NIDO (Manuel). — **Temas jurídicos del protectorado**, ds. *Africa, revista de tropas coloniales*, août 1927, pp. 181-182.
- DEL NIDO Y TORRES (don Manuel). — **Marruecos. Apuntes para el oficial de intervención y de tropas coloniales.**
C. R. ds. *Rev. hispano-africana*, janv.-févr. 1927, p. 24.
- Descubrimiento de la milagrosa imagen de Maria Santísima de Africa** [tableau de l'église San Francisco à Ceuta], ds. *Africa, rev. de tropas coloniales*, juil. 1927, pp. 150-151, 1 ill.
- GARCIA FIGUERAS (Tomas). — **El momento político de Marruecos y la labor, en consecuencia, de las intervenciones militares**, ds. *Africa, rev. de tropas coloniales*, août 1927, pp. 179-180, 1 carte.
- [**La guerre des Espagnols au Maroc**], ds. *Wissen und Wehr*, févr. 1927.
- HERNANDEZ MIR (F.). — **Del desastre a la victoria (1921-1926). Ante las hordas del Rif**, 1926, in-18, 240 p.
- LERIA (C.). — **El porvenir de Ceuta como población civil**, ds. *Africa, revista de tropas coloniales*, juill. 1927, p. 154.
- MONEVA Y PUYOL (J.). — **Introducción al derecho hispanico**, Barcelone, Bibl. de iniciación cultural (coll. Labor).

- MONTALBAN (Ramon). — **Obras públicas en Marruecos**, ds. *Africa, rev. de tropas coloniales*, nov. 1927, pp. 256-259, 3 phot.
- Las operaciones actuales de Marruecos. Interessantes manifestaciones del conde de Jordana**, ds. *Rev. hispano-africana*, mai 1927, pp. 1-4.
- Operaciones sobre el macizo central de Yebala y alto Ajmas**, ds. *Africa, rev. de tropas coloniales*, juill. 1927, pp. 170-171, 4 phot., 1 carte.
- REPARAZ (Gonzalo de). — **Paginas turbias de historia de España que ahora se ponen en claro**. Madrid, Aguilar, s. d. (1927), in-12, 464 p.
C. R. par J.-J. A. BERTRAND, ds. *Bull. hispanique*, juil.-sept. 1927, pp. 333-334.
- ROLLIN (Léon). — **L'Espagne au Maroc**, ds. *L'Afrique française*, janv. 1927, pp. 18-22; févr., pp. 65-73; mars, pp. 88-95; avril, pp. 135-139; mai, pp. 199-202; juill., pp. 282-291; sept., pp. 359-369; oct., pp. 398-405; nov., pp. 454-459.
- RUIZ ALBENIZ (Victor). — **El esfuerzo español en Marruecos**, conferencia, 1926.
— **Situacion del problema marroquí y medios para resolverlo. Campaña de 1921-1922**; discursos pronunciados en el Ateneo de Madrid.
- SANVISENTI (B.). — **L'azione della Spagna nel Marocco**, ds. *Illustrazione coloniale*, 1927, n° 13.
- La tâche de l'Espagne**, ds. *L'Afrique française*, mai 1927, pp. 173-174.
- TORREJON Y BONETA (A. DE), P. ARLAS Y JUAREZ et A. ARRUE ASTIAZARAN. — **Estudios e informe relativos à la colonizacion agricola de la zona de Protectorado de España en Marruecos...**, 1926, i-4°, 290 p., plans et fig.
- La visita regia a Marruecos**, ds. *Africa, revista de tropas coloniales*, oct. 1927, pp. 225-233, 10 phot.
- Z... — **La cavalerie espagnole au Maroc en 1926**, ds. *Rev. de cavalerie*, janv.-févr. 1927, pp. 66-84, 1 croquis h. t.; mars-avril, pp. 164-170; 1 croquis h. t.
- ... — **Mientras se consolida la paz... la ofrenda del Majzen a Muley Abd-es-Selam ben Mechich**, ds. *Africa, rev. de tropas coloniales*, juil. 1927, pp. 173-175, 7 phot.

Les opérations militaires sont suivies dans les revues : *La guerra y su preparacion*, *Memorial de Infanteria*, *Memorial de Artilleria*.

TANGER.

- BRUNEAU (P.). — **La lutte pour Tanger**, ds. *Je Sais Tout*, févr. 1927.
- CASTELLANI (Vittorio). — **La questione di Tangeri**, ds. *Oriente moderno*, 1922, pp. 119-121; 1927, pp. 154-156, 191-196.
— **La questione di Tangeri**, *con pref.* di Amedeo GIANNINI. Roma, A. R. E., 1926, pet. in-8° carré, VIII + 182 p.
- CHARLES (Raymond). — **Le statut de Tanger, son passé, son avenir**. Alger, typo-litho, 1927, gr. in-8°, 193 p.
C. R. par C. KEHL, ds. *Bull. de la soc. de géogr. et d'archéol. d'Oran*, mars 1927, pp. 81-82.
- CHASTENET (J.). — **La grande question de Tanger**, ds. *L'Opinion*, 5 mars 1927, pp. 5-6.
- FITZGERALD. — **L'organisation judiciaire de Tanger dans le régime international**, ds. *Rev. gén. de droit intern. pub.*, mars-avril 1927, pp. 145-170.
- GLASGOW (Georges). — **Foreign affairs**, ds. *Contemporary review* oct. 1926, pp. 250 et suiv.
- GODCHOT (Colonel). — **Le statut de Tanger**, ds. *Rev. mondiale*, 15 avril 1927, pp. 363-366.
- MIN (Pont.). — **International Tanger**, ds. *Fornightly review*, oct. 1926, pp. 451-460.
- La négociation de Tanger**, ds. *L'Europe Nouvelle*, 1^{er} janv. 1927, pp. 2-3.
- La question de Tanger**, ds. *L'Informateur de la quinzaine*, 18 févr. 1927.
- RUIZ ALBENIZ (Victor) [el tebib Arrumi]. — **Tanger y la colaboración franco-española en Marruecos**, Madrid, Saez Hermanos, 1927, in-4°, 150 p.
C. R. ds. *Rev. hispano-africana*, avril 1927, p. 24.
— **Las negociaciones sobre Tánger y la leal aspiración española**, ds. *Rev. hispano-africana*, janv.-févr. 1927, pp. 5-6.
- SAINT-BRICE. — **Tanger et la question de la Méditerranée**, ds. *Correspondance d'Orient*, mars 1927, pp. 97-103.
- SIBIEUDE (Jean). — **Tanger, ville internationale. Étude historique et juridique**. Montpellier, Coulet, 1927, in-8°, 136 p.

- TINGITANUS. — **Une nouvelle offensive contre le statut de Tanger**, ds. *L'Afrique française*, janv. 1927, pp. 8-11.
- **L'offensive espagnole contre le statut de Tanger**, ds. *id.*, févr., pp. 40-43.
- **Le statut de Tanger**, ds. *id.*, mars, pp. 81-84.
- **Les négociations de Tanger**, ds. *id.*, mai, pp. 187-188.
- **La question de Tanger. — L'ouverture du Tanger-Fez**, ds. *id.*, août, pp. 316-317.
- **La question de Tanger : un geste italien**, ds. *id.*, nov., pp. 441-445.

DROIT. — Législation. — Administration

- BONAX (J.). — **Le régime légal et fiscal des sociétés de capitaux au Maroc**, ds. *Journal des Sociétés*, 1927, n° 4.
- CATTENOZ (Georges). — **La fiscalité marocaine**, Paris, Presses universitaires, 1927, in-8°, xi-257 p.
- COTTEZ (André). — **Traité de la compétence et de la procédure civiles des tribunaux de paix du Maroc**. Paris, Sagot, 1927, in-4°, 309 p.
- DEL NIDO Y TORRES (don Manuel). — **Derecho musulman**. Tetuan, éd. hispano-africana, 1927.
- C. R. signé J. O. C., ds. *Africa, revista de tropas coloniales*, n° 31, juil. 1927, p. 176.
- FONTANGES (Ch.). — **Le code de la route du Maroc (zone française). Texte mis à jour et paraphrasé, suivi d'un index alphabétique de toutes les infractions avec leurs références et les décisions de jurisprudence**. Paris, *Rec. de législ. et de jurispr. maroc.*, 1927, in-16, 96 p.
- **De la contrefaçon des billets de banque et des monnaies au Maroc**, ds. *Rec. de législ. et de jurispr. maroc.*, 3° partie, juil. 1927, pp. 23-26.
- **Le délit d'usure dans la législation marocaine**, ds. *Rec. de législ. et de jurispr. maroc.*, 3° partie, mars 1927, pp. 9-12.
- GOULVEN (J.). — **L'état actuel de la législation ouvrière au Maroc**, ds. *Questions pratiques. Droit ouvrier. Économie politique et sociale*, avril-juin 1927.

- Instruction pour l'exécution des travaux de bornage et de plan sous le régime de l'immatriculation des immeubles...** Casablanca, impr. réunies, 1927, pet. in-8°, vii + 215 p. (*Public. du Service de la Conservation de la Propriété foncière*).
- LÉRIS (Pierre). — **La publicité de la pré-immatriculation, aperçu de la protection juridique du crédit immobilier au Maroc pendant l'instance d'immatriculation**, ds. *Rec. de législ. et de jurispr. maroc.*, 3^e partie, nov. 1927, pp. 29-42.
- MERAD BEN ALI OULD ABDELKADER. — **La « Lamia » ou « Zeqqaia » du jurisconsulte marocain ZEQQAQ. Manuel marocain de jurisprudence musulmane**. Casablanca, *Vigie Marocaine et Petit Marocain*, 1927, in-12, xxiii + 45 + 42 p. (*extr. de la Rev. alg. tunis. et maroc. de législ. et de jurispr.*).
- Nos enquêtes : le Maroc en 1927. I. L'organisation générale du Maroc**, ds. *Bull. de la Soc. de géogr. d'Alger*, 4^e trim. 1927, pp. 437-450.
- PRÖBSTER (E.). — **Schra' und Siyâsa in Maghrab-el-Aqsa**, ds. *Zeits. für vergleich. Rechtswissenschaft*, Bd XLII, 1926-27, pp. 422-429.
- Rapport sur l'activité des services du Protectorat en 1925**. Rabat, impr. officielle, 1926, in-4°, 286 p.
- Règlement sur les poursuites pour le recouvrement des créances de l'État et des créances municipales**. Rabat, Elgaly et Jacquet, 1927, pet. in-8°, 44 p.
- RIVIÈRE (P.-Louis). — **Supplément pour 1927 aux Traités, codes et lois du Maroc**. Paris, Sirey, 1927, in-4°, 168 p.
- Les Valeurs de l'Afrique du Nord**. Paris, Chaix, 7 juin 1927, in-8°, xxviii + i 187 p.
- WINKLER (Pierre). — **Essai sur la nationalité dans les protectorats de Tunisie et du Maroc**. Paris, Jouve, 1926, in-4°, 264 p.
- XXX. — **La rénovation des biens habous au Maroc**, ds. *Renseignements coloniaux*, avril 1927, n^o 4, pp. 129-135.

LITTÉRATURE

- CÉLARIÉ (Henriette). — **Amours marocaines**, Paris, Hachette, 1927, in-16, 237 p.
- **La vie mystérieuse des harems**, Paris, Hachette, s. d. (1927), in-16, 239 p.

- BESNARD (Lucien). — **Dans l'ombre du harem**, pièce en 3 actes et 6 tableaux représentée le 28 avril 1927 au théâtre de la *Porte Saint-Martin*, publiée dans la *Petite Illustration*, 11 juin 1927.
- BORÉLY (Jules). — **Au pays des Riffains et des Jbala**, ds. *Les Marges*. 15 déc. 1926, pp. 252-266.
— **Mon plaisir au Maroc**. Paris, Delpeuch, 1927, in-16, 251 p.
- DEMAISON (André). — **Le pacha de Tombouctou**, Paris, Fayard, 1927, in-16, 288 p.
- GIEURE (Paul). — **Au cœur des Barbares**. Paris, La pensée française, 1927, in-16, 197 p.
- JEAN-RENAUD. — **Le bout du rail, roman colonial**. Amiens, Malfère, 1927, in-16, 265 p.
- LÉTY-COURBIÈRE (A.). — **Un drame là-bas... roman du Maroc d'aujourd'hui**. Paris, Flammarion, 1926, in-16, 249 p.
- LICHTENBERGER (André). — **Nane au Maroc**, ill. en couleurs de Henry MORIN, préf. du Maréchal LYAUTEY. Paris, Gautier-Languereau, 1927, in-4°, 31 p.
- NEUVILLE (Jean-Jacques). — **Sous le burnous bleu**. Paris, Fasquelle, 1927, in-16, 200 p.
- ODINOT (Paul). — **La première communion d'Abd-el-Kader**. Paris, Figuière, 1927, in-16, 190 p.
- PALUEL-MARMONT. — **Fille du sud**. Paris, Renaissance du livre, s. d. (1927), in-18, 240 p.
- REDAN (Pierre) et M. TRIAIRE. — **L'étendard vert, roman**. Préf. de Charles RÉGISMANSET, avant-propos d'Albert de POUVOURVILLE. Paris, éd. du Monde moderne, 1926, in-16, 205 p.
- ROLLAND (Léonce). — **Par les champs d'asphodèles**. Rabat, Moncho, 1927, in-8°, 204 p.
- WILLEMETZ (Albert). — **Marrakech, musique** de José PADILLA : chant et piano (*Revue du Casino de Paris*). Paris, Salabert, 1927.

SUPPLÉMENT AUX ANNÉES 1921-1925

BIBLIOGRAPHIE. — GÉNÉRALITÉS

- CASAR OLAVARRIETA. — **Blad el Mahzen y Blad es Siba. Géografía, historia, usos y costumbres del imperio de Marruecos.** Ortense, impr. La Popular, 1925, in-8°, 440 p.
- FIGUEIREDO (Fidelino DE). — **A comemoração litteraria dos centenários de Ceuta e Albuquerque**, ds. *Rev. de Historia*, t. XI; [réimprimé par l'auteur ds. ses *Estudos de Litteratura*, 4^e série, Lisbonne, 1924, pp. 195-207].
- SANGRONIZ (J.-A. DE). — **Marruecos, sus condiciones fisicas, sus habitantes y las instituciones indigenas.** Madrid, Rivadeneyra, 1921, in-8°, 412 p.

GÉOGRAPHIE

1^o GÉNÉRALITÉS. — GÉOGRAPHIE HISTORIQUE.

- ALFARO Y ZARABOZO (S. DE). — **Geografía de Marruecos y posesiones españolas de Africa**, 2^e éd. *corregida y aumentada*, 1925, in-8°, 189 p.
- CARY (M.). — **The Greeks and the ancient trade with the Atlantic**, ds. *Journal of hellenic studies*, XLIV, 1924, pp. 166-179.
- GERMAIN (Louis). — **L'Atlantide**, ds. *Rev. scient.*, 9 et 23 août 1924, pp. 453-462 et 488-491, 10 fig., et *conférence à la Sorbonne* le 12 févr. 1924, ds. *Bull. Soc. Philomatique de Paris*, 15 mars 1924, pp. 5-28.
- MATHIEU (René). — **Les parcs nationaux de France, d'Algérie, de Tunisie et du Maroc**, ds. *Rev. des eaux et forêts*, févr. 1922, pp. 40-47.

2^o GÉOGRAPHIE RÉGIONALE.

(Monographies. — Voyages.)

- ADAMS (Harriet Chalmers). — **Across french and spanish Morocco**, ds. *The national géogr. magazine*, mars 1925, pp. 327-356, 1 carte, 35 phot. dont 16 phot. en couleurs de GERVAIS-COURTELLEMENT.

- ANDREWS (E.). — **Old Morocco and forbidden Atlas**. London, Hurst, 1923, in-8°, 494 p.
- CARPENTER (FR. G.). — **From Tangier to Tripoli**. New-York, Doubleday Page, 1923, 316 p., pl.
- DESHORTIES (Cap.). — **Le Sahara marocain**, ds. *L'Armée d'Afrique*, Noël 1924, pp. 53-56.
- FERRUS (Maurice). — **Croquis marocains**, avec deux lettres du Maréchal LYAUTEY. Bordeaux, Féret, 1924, in-12, 163 p., fig.
- R. D. — **Exploration du Sahara marocain** [d'après une conférence de LOUIS GENTIL], ds. *Rev. Scientifique*, 26 janv. 1924, pp. 52-53, 2 phot.

3° GÉOGRAPHIE NATURELLE.

(Géologie. — Botanique. — Zoologie.)

- BARTHOUX (J.). — **Les massifs du Djebilet et des Rehamna**, ds. *C.-R. des séances de l'Ac. des Sciences*, 8 sept. 1924, pp. 504-506.
- BEL (J.-M.-A.). — **Les gisements de phosphates du Maroc**, nouv. éd. revue et complétée. Paris, Arnette, 1924, in-4°, 23 p., 2 pl.
— [même titre], ds. *Bull. soc. d'encour. pour l'ind. nat.*, déc. 1924, pp. 793-810, 8 fig.
- DUPARC (L.). — **Les gisements des environs d'Oujda (Maroc)**, ds. *C.-R. séances Soc. de phys. et hist. nat. Genève*, XLI, 1924, pp. 14-17.
— **Sur les terres enchâssées de l'oued Rdat (Maroc)**, ds. *id.*, pp. 100-102.
- MAIRE (R.) et H. HUMBERT. — **La flore du Moyen-Atlas septentrional**. ds. *C.-R. somm. de biogéogr.*, 23 oct. 1925, n° 14, pp. 100-102.
- MATHEY (Alph.). — **Paysages du Maroc**, ds. *Rev. des eaux et forêts*, 1^{er} oct. 1921, pp. 311-313 [paysages botaniques.]
- PARROCHE. — **Contribution à la connaissance des eaux de la région de Marrakech**. Bordeaux, impr. Cadoret, 1925, in-8°, 84 p., pl.
- PIROUTET (M.). — **Observations géologiques dans la région de Kenadsa**, ds. *Bull. Soc. géol. de France*, t. XXV, 1925, pp. 501-516.

- RUSO (P.). — **Sur la présence d'un axe éruptif N.-S. dans les Hauts-Plateaux marocains**, ds. *C.-R. somm. Soc. géol. de France*, 28 avril 1924, pp. 78-79.
- SOC. BOTANIQUE DE FRANCE. — **Comptes-rendus des séances de la session extraordinaire tenue au Maroc pendant les mois de mars-avril 1921**, ds. *Bull. Soc. bot. de France*, LXVIII, 1921-1924, pp. 641-676 (J.-A. BATTANDIER : **Notes sur les récentes explorations botaniques au Maroc**, pp. 662-666. — E. MIÈGE : **La fixation des dunes au Maroc**, pp. 668-673).
- TERMIER (H.). — **Observations géologiques sur le pays des Zaïan (Maroc central)**, ds. *Bull. de la Soc. géol. de France*, 1925, t. XXV, n° 7-8, pp. 599-609; 1 carte.
- WATIER (Ch.). — **Note sur l'évolution des euphorbes cactoïdes dans le Sud marocain**, ds. *Rev. des eaux et forêts*, 1^{er} oct. 1921, pp. 314-318; 1 pl. h. t.

4° GÉOGRAPHIE HUMAINE.

- CHANLAINE (P.). — **L'œuvre française au Maroc. Une ville qui surgit du sable**, ds. *Je Sais Tout*, 15 août 1925. ↗
- SABLAYROLLES. — **L'urbanisme au Maroc. Les moyens d'action, les résultats**. Albi, Impr. coopér. du Sud-Ouest, 1925, in-8°, 178 p. ↗

5° GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE.

(Commerce. — Colonisation.)

- BLANIC (J.). — **Étude sur les laines marocaines**, Casablanca, Impr. française, 1921, pet. in-8°, 58 p. (*Dir. de l'Agriculture...*)
- BOUISSI (R.). — **Étude sur la colonisation capitaliste du Maroc**. Paris, thèse, 1921, in-8°, 89 p.
- CAPDEBIELLE (D^r). — **L'élevage au Maroc dans la région de Fès**. Paris, Éd. médicales, 1925, in-8°.
- Le commerce maritime du Maroc en 1922**. Public. de la Dir. Gén. de l'Agriculture ..., s. d., in-8°, pp. 251-267.

- CONTAMIN (R.). — **Le coton au Maroc**, ds. la *Réforme économique*, 28 févr. 1925, pp. 87-88.
- Le développement du régime foncier au Maroc**. Public. de la Dir. Gén. de l'Agriculture ..., s. d., (1923), in-8°, pp. 189-216.
- DIFFLOTH. — **L'élevage au Maroc**, ds. *La Vie agricole et rurale*, 5 sept. 1925.
- L'électrification des chemins de fer du Maroc**, ds. *Rev. univ. des transports*, 1^{er} juil. 1925.
- L'exportation agricole**. (C.-R. des travaux de la Semaine nat. de l'exportation des produits agricoles, 7-12 déc. 1925), 743 p.
- FERRAS. — **Les travaux publics au Maroc**. Conférence... Rabat, Service des Renseignements, 1925, in-8°, 63 p.
- GODARD (F.). — **Tentative de culture du coton non irrigué au Maroc**, ds. C.-R. des séances de l'Ac. d'agric. de France, 10 juin 1925.
- GRUVEL (A.). — **La pêche sur les côtes marocaines**, ds. *Ac. des sciences col. C. R. des séances, communications*. t. IV, 1924-25.
- HITIER (H.). — **L'agriculture au Maroc**, ds. C. R. de l'Ac. d'agric. de France, 6 mai 1925.
- **La culture du coton au Maroc**, ds. *id.*, 13 mai 1925.
- LYAUTEY (Maréchal). — **Discours de réception à l'Académie d'agriculture de France**, ds. C. R. des séances de l'Ac. d'agric. de France, 5 déc. 1923, pp. 877-883.
- ∩ **Maroc**, N° de *La Vie Agricole et rurale* du 5 septembre 1925, contenant : MIÈGE, **Les progrès de l'agriculture au Maroc** (pp. 145-146). — DIFFLOTH, **L'élevage au Maroc** (pp. 147-152). — DE MAZIÈRES, **La culture des céréales au Maroc** (pp. 152-153), et **Améliorations à apporter aux terres légères sableuses du Maroc** (pp. 153-155). — **La culture du ricin au Maroc** (pp. 155-156).
- { **Maroc**, N° de *La Vie Agricole et rurale* du 7 avril 1923, contenant : GIRARD, **Le développement de l'agriculture au Maroc**. — HUGUIER, **L'élevage au Maroc**. — MIÈGE, **Les blés durs marocains**. — DUCELLIER, **La culture du lin dans l'Afrique du Nord**. — DURAND, **La viticulture dans l'Afrique du Nord**. — DUBOIS, **La culture des fleurs au Maroc**. — **L'olivier au Maroc**.

- MASSÉ (A.).** — **Considérations sur l'élevage au Maroc par M. le Vétérinaire-major VELU**, ds. *C. R. des séances de l'Ac. d'agric. de France*, 6 juil. 1921.
- **Les maladies épizootiques au Maroc**, ds. *id.*, 21 déc. 1921.
- MAZIÈRES (DE).** — **Le prunier japonais au Maroc**, ds. *La Vie agricole et rurale*, 4 avril 1925.
- **Améliorations à apporter aux terres sableuses du Maroc**, ds. *id.*, 5 sept. 1925.
- **Époques des semailles au Maroc**, ds. *id.*, 15 oct. 1925.
- **Colons marocains, plantez des arbres!** ds. *id.*, 24 oct. 1925.
- MIÈGE (Em.).** — **Études préliminaires sur les blés durs marocains**, Paris, impr. L. Dufay, 1922, in-8°, 128 p., 6 p. de tableaux h. t.
- **Les progrès de l'agriculture au Maroc**, ds. *La Vie Agricole et rurale*, 5 sept. 1925.
- **Sur la valeur agricole et industrielle des blés durs marocains**, ds. *C. R. des séances de l'Ac. d'Agric. de France*, 31 mai 1922.
- **Essais de culture de pyrèthre effectués au Maroc**, ds. *id.*, 31 oct. 1923.
- MOUSSU (G.).** — **L'élevage au Maroc**, ds. *C. R. des séances de l'Ac. d'Agric. de France*, 10 déc. 1924.
- PHEULPIN (C.).** — **Le Maroc français : la mise en valeur de 1912 à 1922**, ds. *L'École et la Vie*, 26 déc. 1925.
- Les ports maritimes (Métropole et Afrique du Nord)**, édité par le Comité central des armateurs de France, Paris, Chaix, 1924, 2 vol. in-4° (Maroc, t. II, pp. 957-1034).
- SCHRIBAU (M.).** — **Essais de variétés de blés poursuivis au Maroc en 1921**, ds. *C. R. des séances de l'Ac. d'Agric. de France*, 12 juil. 1922.
- **Sur les blés durs marocains**, ds. *id.*, 31 janvier 1923.
- **Importance culturale et caractères des orges marocaines**, ds. *id.*, 23 juil. 1924.
- **Les orges marocaines**, ds. *id.*, 10 juin 1925.
- Situation forestière au Maroc au 1^{er} janvier 1923.** — *Public. de la Direction Gén. de l'Agriculture*, s. d., in-8, pp. 167-189.

- TORNÉZY. — **Note sur l'oléiculture espagnole et adaptation des méthodes à l'oléiculture marocaine, rapport de mission au Congrès d'oléiculture de Séville.** — Casablanca, *Vigie Marocaine et Petit Marocain*, 1925, in-8°, 32 p. (*Public. de la Dir. Gén. de l'Agriculture...*)
- VAYSSIÈRE (P.). — **La lutte contre le criquet marocain (*Diciostaurus maroccanus* Thumb) en Crau en 1920.** Paris, Mendel, 1921, in-4°, pp. 117-167, XI pl. h. t. (extr. des *Ann. des Epiphyties*, t. VII).
- VELU (Vétérinaire-major). — **Les grands facteurs de la production du bétail au Maroc**, ds. *C. R. des séances de l'Ac. d'Agric. de France*, 19 juil. 1922.
- **Prophylaxie du charbon bactérien au Maroc par la vaccination intradermique en un temps**, ds. *id.*, 1^{er} déc. 1924.

ANTHROPOLOGIE. — ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE
ETHNOGRAPHIE ET FOLK-LORE. — SOCIOLOGIE.

- BARBET (Charles). — **Questions sociales et ethnographiques (France, Algérie, Maroc).** Alger, Carbonnel, 1921, in-8°, 172 p.
- BELOUIN (Colonel). — **Note sur la grotte de Tazzouguert (territoire de Bou Denib)**, ds. *Bull. archéol. du comité des trav. hist. et scient.*, 1925, pp. CCXLIII-CCXLVI.
- SUR : BRUNOT (L.), *La mer dans les traditions et les industries indigènes à Rabat et Salé.* Paris, Leroux, 1921 et *Notes lexicologiques sur le vocabulaire maritime de Rabat et Salé.* Paris, Leroux, 1920.
C. R. par Michel FEGHALI, ds. *Bull. hispanique*, janv.-mars 1922, pp. 89-92.
- DELACROIX (Eugène). — **Un mariage juif au Maroc**, ds. DELACROIX. — **Œuvres littéraires**, t. I, pp. 103-107, 1 pl. h. t. Paris, Crès, 1923, in-16.
- FLAMAND (G.-B.-M.). — **Les pierres écrites (Hadjrat-Mektoubat) gravures et inscriptions rupestres du nord africain.** Paris, Masson, 1921, in-4°, 434 p., LIII pl. h. t., 262 fig.
- GONZALÈS PALENCIA (DON Candido A.). — **Folklore marroqui. Cuentos recogidos oralmente en Rabat y trad. del arabe vulgar**, ds. *Rev. hispano-africana*, mars à novembre 1922.
- **Un cuento popular marroqui y el Celoso extremoño de Cervantes**, ds. *Homenaje a Menéndez Pidal*, Madrid, 1925.

- KEYSER (Édouard DE). — **Les légendes au Maroc**, ds. *Rev. de la semaine*, 24 mars 1922, pp. 485-493.

LINGUISTIQUE ARABE

Sur : BRUNOT (L.), *Notes lexicologiques sur le vocabulaire maritime de Rabat et Salé*. Paris, Leroux, 1920. C. R. par A. KERSTEN, ds. *Der Islam*, Bd XIV, 1925, pp. 159-160.

- TEDJINI (B.). — **Pour le voyage. Manuel de conversation français-marocain**. Paris, Garnier, s. d., in-24 oblong, 408 p.

LINGUISTIQUE BERBÈRE.

- SCHUCHARDT (H.). — **Ein auffallender Gebrauch des Genetivs im Berberischen**, ds. *Zeits. für Semitistik und verwandte Gebiete*, 1922, Bd 1, Heft 2, pp. 227-229.

LITTÉRATURE ARABE OCCIDENTALE

- ANTUNA (M.). — **Una obra fragmentaria de Abensaid el Magrebi, existente en la Real Biblioteca del Escorial**, ds. *Bol. de la real Ac. de la Historia*, avril-juin 1925, pp. 639-648 [Anthologie de poètes espagnols, africains et orientaux, composée vers 652-656].
- ASIN PALACIOS (Miguel). — **El místico murciano Abenarabi**, ds. *Bol. de la real Ac. de la Historia*, juill.-sept. 1925, pp. 96-173; oct.-déc. pp. 512-611; 1926, 1-2, pp. 582 et suiv.
- FERRAND (Gabriel). — **Le Tuhfat al-Albâb de Abû-Hâmid al Andalusî al-Garnâtî**, éd. d'après les Mss. 2167, 2168, 2170 de la *Biblioth. Nat.* et le Ms. d'Alger. Paris, Impr. Nat. 1925, in-12, 304 p., 8 pl. h. t. (*extr. du Journal Asiatique*, juil.-déc. 1925).
- NICHOLSON (Reynold A.). — **A literary history of the Arabs**. London, T. Fisher, 1923 (3^e éd.), pet. in-8°, xxxi+500 p.

HISTOIRE

- ALCOCER Y MARTINEZ (M.). — **Archivo general de Simancas. — Guerra de Marruecos, 1774-1776. Fuentes para su estudio. Catalogo de los documentos que se conservan en este archivo**. Valladolid, Casa social católica, 1924, in-8°, 95 p.

- CARVALHO (Joaquim DE) [éditeur]. — **Hieronimi Osorii ...de rebus Emmanuelis... gestis, libri duodecim.** Conimbricæ [Coïmbre], typis Academicis, s. d. (1923), 3 vol.
- CÉLÉRIER (J.). — **Histoire du Maroc, sommaire des leçons professées au Cours des Affaires Indigènes.** Rabat, Dir. des Affaires Indigènes, 1921, in-8°, 36 p.
- CORREIA (Vergilio). — **Lugares Dalêm.** Lisbonne, 1923, in-8°, 104 p. [conférences sur Azemmour, Mazagan et Safi].
- CORTESAO (Jaime). — **A tomada e ocupação de Ceuta,** ds. *Bol. de Agência geral das colónias*, Lisbonne, nov. 1925, pp. 7-30.
- GONZALEZ PALENCIA (don Candido A.). — **El califato occidental,** ds. *The Cambridge University medieval history*, vol. III, 1923, pp. 409-492.
- GONZALEZ-PALENCIA (Angel). — **Historia de la España musulmana,** Barcelona, éd. Labor, 1925, in-8°, 182 p., 12 pl. h. t., 48 phot.
- MONGIVAL (M. DE). — **Tanger en 1888,** ds. *Vaillante jeunesse*, 5 janv. 1924.
- MONTEIL (Colonel P.-L.). — **Souvenirs vécus. — Quelques feuillets de l'histoire coloniale. — Les rivalités internationales,** préf. de M. le général MANGIN. Paris, Soc. d'éd. géogr., marit. et col., 1924, in-8°, (pp. 129-134 : **Les cercles coloniaux allemands et les ambitions de l'Allemagne sur le Maroc**).
- [**Le roi don Sébastien au Maroc (XVI^e siècle)**], ds. *Rev. militar.* [Portugal], sept.-oct. 1925.
- ROUARD DE CARD (E.). — **Accords secrets entre la France et l'Italie concernant le Maroc et la Lybie.** Paris, Gamber, 1921, in-8°, 51 p., 1 carte.
- ROZPIDE (R.-B.). — **Informe acerca del libro de D. Sabas de Alfaro, titulado « Marruecos, Sahara occidental, Guinea española »,** ds. *Bol. de la real Ac. de la historia*, nov. 1923.
- SAMPAYO (Luiz T. DE). — **Antes de Ceuta,** extr. de *Archivo de Historia e Bibliografia*, vol. I. Coïmbre, 1923, 26 p.
- SÉRGIO (António). — **Testemunhos históricos, O Desejado, depoimentos de contemporâneos de D. Sebastiao sobre este mesmo rei e sua jornada de Africa.** Lisboa, 1924.
- **Camões e D. Sebastiao, rudimentar organização de documentos para o estudo de um problema curioso.** Lisboa, 1925.
- C. R. par G. LE GENTIL, ds. *Bull. hispanique*, juil.-sept. 1926, pp. 261-262.

- TORREY (Charles, C.) [éditeur de :]. — **The history of the conquest of Egypt, North Africa and Spain, edited from the Mss in London, Paris and Leyden, by...** — New Haven, Yale University Press, 1922, 65 + 369 p. (*Yale oriental series, researches III*).
- TRAMOND (Joannès) et André REUSSNER. — **Éléments d'histoire maritime et coloniale contemporaine (1815-1914)**. Paris, Soc. d'éd. géogr. marit. et colon., 1924, in-8° [Maroc, pp. 406-409 et 571-596.]

ARCHÉOLOGIE. — BEAUX-ARTS

ANTIQUITÉ.

- CHATELAIN (Louis). — **Note sur une inscription de Volubilis**, ds. *Bull. archéol. du Comité des trav. hist. et scient.*, 1925, pp. CCXXVIII-CCXXIX.
- SANCTIS (DE). — **Epigraphica** [sur l'inscription de Volubilis], ds. *Rev. di Filologia*, 1925.

ARCHÉOLOGIE ET ARTS MUSULMANS ET BERBÈRES.

- AIMEL (Georges). — **Un palais marocain. La Bahya de Marrakech**, ds. *La Renaissance de l'art franç. et des industries de luxe*, juin 1921, pp. 323-327, 7 phot.
- DOILLET (Laurent). — **Un voyage au Maroc**, ds. *L'Architecture*, 25 oct. 1925, pp. 365-369, 20 fig.
- DOS SANTOS (Reynaldo). — **As tapeçarias de Arzila**, Lisboa, 1925, gr. in-4°, 79 p., 9 pl. h. t.
C. R. signé S[ALOMON] R[EINACH]. ds. la *Rev. archéolog.*, oct.-déc. 1925, p. 333.
SUR : GALLOTTI (Jean), *Sur une cuve de marbre datant du Khalifat de Cordoue (991-1008 J.-C.)*, ds. *Hespéris*, 1923, C. R. par Ramón REVILLA VIELVA, ds. *Rev. de Archivos*, juil.-sept. 1924, p. 358.
- GRATZL (E.). — **Islamische Bucheinbände**, ds. *Die Kunst*, oct. 1924, pp. 44-50, 9 fig.
- ROUANET (Jules). — **La musique arabe dans le Maghreb**, ds. LAVIGNAC et LA LAURENCIE. — **Encyclopédie de la musique...**, 1^{re} partie, **Histoire de la musique**, t. V. Paris, Delagrave, 1922, in-4°, pp. 2813-2944.

ARTS MODERNES.

MERLIN (A.). — **La mosquée de Paris**, ds. *L'Architecture*, 25 oct. 1925, pp. 353-363, 16 fig.

PROTECTORAT

BABIN (Gustave). — **Notes d'un vieux reporter**. Casablanca, chez l'auteur, s. d. (1925-26), 5 fasc. in-16.

COULONDRE. — **Le Maroc au point de vue diplomatique; 1920**. Rabat, Service des Renseignements, s. d., in-8°, 19 p.

DANÉ (le P. Marie-Lucien). — **L'Église catholique au Maroc**, ds. *la Documentation catholique*, 26 févr. 1921, pp. 236-237.

DREYER (Mgr Colomban). — **Maroc. — Les premiers jalons de l'apostolat**, ds. *Annales de la propagation de la foi*, janv. 1926, pp. 30-24. —
— **Maroc français. — Les espérances des missionnaires franciscains**, ds. *Missions catholiques*, 6 juin 1924, pp. 265-269.

L'Église catholique au Maroc. — 1° Importante décision de S. S. Benoît XV en faveur de la France; 2° Bref historique de la situation du catholicisme dans le Maroc français, ds. *Documentation catholique*, 26 fév. 1921.

Exposé du fonctionnement des sociétés indigènes de prévoyance du Maroc. Rabat, impr. off., broch.

α LE GLAY (Maurice). — **L'école française et la question berbère**, extr. du *Bull. de l'enseign. pub. du Maroc*, août 1921, 14 p.

LICHTENBERGER (André). — **L'œuvre de la France au Maroc**, Strasbourg, Vomhoff, 1925, in-4°, 12 p., fig.

LYAUTEY (Maréchal). — **Instructions permanentes... au sujet des constructions militaires au Maroc**. Rabat, Service géogr. du Maroc, s. d. (1923), in-12, 104 p.

POUVOURVILLE (A. DE). — **L'action et la persuasion au Maroc français**, ds. *Le Monde nouveau*, 15 déc. 1922.

ROUGER (Gustave). — **La France et les Indigènes de l'Afrique du Nord, réponse à M. Louis Bertrand**, ds. *la Rev. de France*, 1^{er} janv. 1922, pp. 130-139.

- TARDIEU (J.). — **Organisation comparée de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc.** Paris, Impr. Nation., 1924, in-4°, 91 p. (*Conférences... École libre des sciences polit.*).
- TISSOT (Le P.). — **Aspirations des Indigènes musulmans en contact avec le monde européen. Impression générale produite sur l'étranger par les Indigènes de l'Afrique du Nord,** ds. **Les aspirations des Indigènes et les missions.** Louvain, éd. du Muséum Lessianum (section missiologique, n° 4), 1925, in-8° (pp. 124-138).

MÉDECINE.

- LACASCADE (M^{me} Renée). — **Puériculture et colonisation, étude sur la puériculture au Maroc.** Paris, Vigot, 1922, in-8°, 63 p., pl.
- VENDEUVRE (D^r A.). — **Contribution à l'étude du cancer au Maroc,** ds. *Maroc-médical*, 15 juil. 1925, pp. 277-283.

PACIFICATION.

- L'aviation française au Maroc. Le commandant Mézergues,** ds. *L'Aéronautique*, juil. 1925.
- CANOVA (Commandant). — **Emploi de l'artillerie au Maroc,** ds. *Rev. d'Artillerie*, déc. 1921, janv. 1922.
- CAUSSIN (Capitaine). — **Vers Taza, souvenirs de deux ans de campagne au Maroc, (1913-1914).** Paris, Fournier, 1922, in-8°, ix+294 p., 41 phot. et 21 cartes h. t.
- HELSEY (Édouard). — **Lyautey le marocain,** ds. *Lectures pour tous*, juil. 1925, pp. 1226-1233, 6 phot.
- JALABERT (Louis). — **Pourquoi la France se bat-elle au Maroc?** ds. *Études*, 5 août 1925, pp. 290-303.
- LE GLAY (Maurice). — **Les chefs de la résistance berbère. — Moha, fils de Hammou le Zaïani,** ds. *Bull. de l'enseign. pub. du Maroc*, 1921, n° 35, pp. 105-113.
- TARRIT (Capitaine). — **Étude sur l'emploi des partisans au Maroc.** Rabat, Service des Renseignements, s. d., in-8°, 17 p., 1 carte h. t. (extr. de la *Revue de Cavalerie*, mars-avril 1923).

L'ESPAGNE AU MAROC.

- CASTAN Y TOBENAS (J.). — **Derecho civil español foral y de la zona del protectorado de España en Marruecos.** Madrid, Reus, 1922, in-8°, 400 p.
- GARCIA FIGUERAS. — **Temas de Protectorado.**
- GIMENEZ-CABALLERO (E.). — **Notes d'un soldat espagnol au Maroc**, ds. *Europe*, 15 juil. 1925, pp. 294-313.
- La guerra en el Riff.** — Barcelona, Banza, 1922, in-4°, 484 p., cartes et fig.
- MOUSSET (Albert). — **L'Espagne dans la politique mondiale.** Paris, Bossard, 1923, in-8°, 350 p.
- OTENZA (LUIS DE). — **Abd-el-Krim y los prisioneros. (Una información periodística en el campo enemigo)**, prologo de ANTONIO ZOZAYA, Madrid, *Mundo Latino*, s. d., (1925), in-16, 197 p., 4 pl. h. t.
- PÉREZ LOZANO (LUIS). — **Aixa, novela de costumbres marroquies.** Valencia, Sempere, 1925, in-16, 331 p.
- Réclamations britanniques dans la zone espagnole du Maroc (accord anglo-espagnol du 29 mai 1923).** *Rapports.* La Haye, 1925.
- ROMANONES. — **Las responsabilidades del antiguo regimen (1875-1923).** Madrid, Renacimiento, 1924, in-8°, 360 p.

TANGER.

- ANCEY (César). — **La renaissance de Tanger.** Paris, éd. des Intérêts marocains, 1922, in-8°, 39 p., cartes.
- BARTHÉLEMY (Joseph). — **Le statut de Tanger**, ds. *Rev. politique et parlementaire*, janv. 1924.
- BROWN (R.-W.). — **International procedure under the Tangier convention**, ds. *The Journal of comparative legisl. and intern. law*, févr. 1925, pp. 86 et suiv.
- CANNING (Gordon R.). — **Tangier and Morocco**, ds. *Contemporary review*, août 1924, pp. 177-184.
- CATELLANI (E.). — **La questione di Tangeri**, ds. *Nuova antologia di lettere, scienze ed arti*, 1^{er} nov. 1922, pp. 3-15.
- **Lo statuto di Tangeri e l'Italia**, ds. *id.*, 16 janv. 1924, pp. 206-214.

- GLASGOW (George). — **A proposed conference about Tangier**, ds. *Contemporary review*, juil. 1923, pp. 105-108.
 — **A Tangier settlement**, ds. *id.*, févr. 1924, pp. 239-245.
- GOICOECHEA (A.). — **El problema de Tanger y la opinión española**. Madrid, 1923.
- LODER (J. de V.). — **Tangiers, Morocco and the straits of Gibraltar**, ds. *Forrightly review*, août 1923, pp. 187-204.
- MATTHEY (G.-A.). — **The Tanger crisis**, ds. *Contemporary review*, déc. 1922, pp. 718-724.
- NOBILI-MASSUERO (F.). — **Tangeri, Italia e Mediterraneo**, ds. *Politica*, janv.-févr. 1922, pp. 79-92.
- ORMESSON (Wladimir D'). — **La question de Tanger**, ds. *Rev. de Paris*, 1^{er} mars 1922, pp. 181-194.
- El problema de Tanger y la opinion española**, ds. *Rev. hispano-africana*, juill.-août 1923, pp. 208-215.
- ROBER-RAYNAUD. — **Le statut de Tanger**, ds. *Rev. politique et parlementaire*, 10 nov. 1923, pp. 199-205.
- RUZET (R.). — **L'organisation du statut de la zone de Tanger**, ds. *Rev. de droit intern. et de législ. comparée*, 1924, vol. VI, pp. 590-629.
- Textes organiques de la zone de Tanger, édition française officielle**. Rabat, impr. officielle, 1925, pet. in-8°, 83 p.

DROIT. — LÉGISLATION. — ADMINISTRATION.

- ALBERGE. — **La comptabilité publique au Maroc, conférence**. Rabat, impr. du Service des Renseignements, s. d., in-8°, 12 p.
- ARRO. — **Les juridictions répressives françaises au Maroc**. Toulouse, thèse, 1924, in-8°, 178 p.
- BÉLIARD. — **Le concept de la propriété au Maroc dans la législation issue des dahirs**. Paris, thèse, 1924, in-8°, 306 p.
- BERNARD. — **L'immatriculation foncière, conférence**. Rabat, Dir. des Affaires Indigènes, s. d., in-8°, 54 p., 1 tableau h. t.
- Sur : BRUNO (Henri), *La justice berbère au Maroc central (Hespéris, 1922, p. 185-192)*. C. R. par L. LAOUST ds. *L'Année sociologique*, nouv. série, t. I, 1923-24, pp. 607-608.

- CAPTIER (J.). — **Le régime légal des sociétés anonymes au Maroc**, Paris, Rec. de législ. et de jurispr. maroc., 1924, gr. in-8°, 30 p.
- CROUZET-RAYSSAC (ARNAUD DE). — **Le régime des capitulations et la condition des étrangers au Maroc**. Paris, Rousseau, 1921, in-8°, 123 p.
- DEL NIDO Y TORRES (M.). — **Derecho musulman**. Ceuta, 1922, in-4°, 466 p.
- DU GAST (M^{me} C.). — **Le statut ouvrier au Maroc (rapport adressé au Ministre du Travail)**. Paris, Impr. Nat., 1921, in-8°, 208 p., 1 carte h. t.
- GIRAUD et HAMMADI. — **La pratique de l'inscription marocaine en ce qui concerne le relevé de la propriété des immeubles, c'est-à-dire du « recensement des immeubles marocains »**. Alger, Carbonel, 1925, in-8°, 32 p.
- Instruction sur le service des amendes et condamnations pécuniaires**. Rabat, impr. officielle, 1925, in-8°, 96 p. (*Dir. Gén. des Finances. Service des perceptions et recettes municipales.*)
- LAURENT (A.). — **Guide pratique à l'usage des officiers d'état-civil du Maroc**. Casablanca, Presse marocaine, 1923, in-8°, 68 p.
- **Complément du guide pratique à l'usage des officiers d'état-civil du Maroc**. Marrakech, Sud marocain, 1925, in-18 carré, 55 fr.
- LE CAMPION (A.). — **Contribution à l'étude de l'état-civil dans la zone française de l'Empire chérifien**. Paris, *Vie universitaire*, 1922, in-8°, 231 p.
- MILLIOT (Louis). — **Notice sur les décisions législatives et réglementaires promulguées en 1922 (...Maroc)**, ds. *Rev. alg. tunis. et maroc. de législ. et de jurispr.*, 1^{re} partie, janv.-avril 1924, pp. 14-21.
- **Notice sur les décisions législatives et réglementaires promulguées et publiées en 1923 (...Maroc)**, ds. *Rev. alg. tunis. et maroc. de législ. et de jurispr.*, 1^{re} partie, oct.-déc. 1924, pp. 125-133.
- La nationalité française dans les protectorats de l'Afrique du Nord**, ds. *Journal du droit international (Clunet)*, novembre 1921.
- PEYRONNIE (G.). — **Étude sur la juridiction du haut tribunal chérifien**, ds. *Rev. alg. tunis. et maroc. de législ. et de jurispr.*, 1^{re} partie, juin-juil. 1924, pp. 247-253.
- RECTENWALD. — **Notice sur les travaux parlementaires pour l'année 1921 concernant l'Algérie, la Tunisie et le Maroc.**

- **Id.**, pour l'année 1922. ds. *Rev. alg. tunis. et maroc. de légis. et de jurispr.*; 1^{re} partie; juin-juil. 1923, pp. 173-220; nov.-déc. 1922-23, pp. 313-354.
- RUZE (R.). — **Le différend franco-britannique au sujet des décrets de nationalité à Tunis et au Maroc (zone française)**, ds. *Rev. de droit intern. et de légis. comparée* [Gand], 1924, n° 6, pp. 590 et suiv.
- SIBBON BEYDA. — **La question monétaire au Maroc**. Paris, *Vie universitaire*, 1922, in-8°.
- Textes relatifs aux divers régimes des biens immobiliers au Maroc (zone française)**. *Public. du service de la conservation foncière*, s. d., in-8°, 351 p.

LITTÉRATURE

- ARCANGUES (Pierre d'). — **Les chansons de Kaddour**, préf. de Claude FARRÈRE. — Paris, Sansot, 1922, in-16, 131 p.
- DROIN (Alfred). — **Le cycle de la plus grande France**. — « **Du sang sur la mosquée** », poème, nouv. éd. revue et augmentée. Paris, Fasquelle, 1924, in-16, xvi+191 p.
- DUFFAUD (J.) et P. DARIUS. — **De l'ombre sur la mosquée**, roman marocain. — Paris, Baudinière, s. d., in-16, 216 p.
- FARRÈRE (Claude). — **Les hommes nouveaux**, roman. Paris, Flammarion, 1922, in-16, 309 p.
- GÉNIAUX (Charles). — **Une sultane marocaine**, roman. Paris, Delalain, 1921, in-16, 224 p.
- LE GLAY (Maurice). — **Itto, récit marocain d'amour et de bataille**. Paris, Plon, 1923, in-16, iii+239 p.
- LÉTY-COURBIÈRE (Alexandre). — **Les reflets du croissant** [poèmes]. Paris, éd. Athèna, 1922, in-18, 300 p.
- ODINOT (Paul). — **Le caïd Abdallah**, roman, suivi de **Fathma Drissia, chanteuse de Fez**. — Paris, Renaissance du livre, s. d., in-16, 255 p.
- ROUGER (Gustave). — **Poèmes du Moghreb**, Paris, éd. du Faune, 1922, 124 p.
- VIOLLIS (Jean). — **Délices de Fez**. Paris, Fayard, s. d., (1924), in-16, 256 p.

Bibliographie

R. BELTRAN RÓZPIDE, *El Territorio español de Ifni*, Madrid, 1927, 16 p. in-8°. (Publicaciones de la Real Sociedad Geográfica).

Brève notice historique et géographique sur le territoire d'Ifni, rédigée surtout d'après des documents cartographiques et quelques récits d'explorateurs. Le laborieux secrétaire général de la Société de Géographie de Madrid conclut que l'Espagne doit occuper effectivement cette région, dont la possession lui a été concédée par le traité de Tétouan, confirmé sur ce point par l'accord franco-espagnol de 1912.

Robert RICARD.

Angelo GHIRELLI, *El Norte de Marruecos. Contribución al estudio de la Zona de Protectorado español en Marruecos septentrional*. Melilla, 1926, 254 p. in-8°.

L'ouvrage de M. Ghirelli n'a pas de prétentions scientifiques ; c'est un agréable travail de vulgarisation qui ne laisse de côté aucune question et qui sera sans nul doute très utile aux lecteurs de langue espagnole peu familiers avec le Maroc. Trois chapitres sont spécialement consacrés à l'histoire et à l'organisation de la zone d'influence espagnole.

Robert RICARD.

Nicolás BENAVIDES MORO, *La colonización y el acta Torrens en el Norte de Africa*. Valladolid, 1926, 196 p. in-8°.

Étude comparée du régime de la propriété en Tunisie, en Algérie et dans les deux zones du Maroc, qui a valu à l'auteur le titre de docteur en droit. Comme M. Gil Torres dans sa *Cartilla del español en Marruecos*, le commandant Benavides Moro insiste sur les analogies de tout ordre qui existent entre l'Espagne et le Nord du Maroc et observe avec raison que le problème marocain est surtout pour l'Espagne un problème de colonisation.

Robert RICARD.

Julián M^a RUBIO, *Felipe II y Portugal* (Colección « Hispania », vol. I, Série D). Madrid, 1927, 315 p. in-16.

Ce petit livre inaugure la quatrième série, celle du centenaire de Philippe II, de la collection des manuels *Hispania*, que dirige le savant professeur de l'Université de Madrid, M. Antonio Ballesteros Beretta. Ces manuels, pour lesquels on a fait appel aux spécialistes les plus éminents, seront, sans nul doute, fort utiles, mais il est à craindre que leur prix élevé ne nuise à leur diffusion ; si la librairie *Voluntad*, qui les édite, veut sincèrement faire œuvre de bonne vulgarisation, elle a certainement commis là une grosse erreur.

Le titre du volume de M. Rubio est un peu trompeur ; l'auteur ne s'occupe pas, comme on s'y attendrait, de la manière dont Philippe II a gouverné le Portugal, mais simplement des intrigues diplomatiques et de la campagne militaire qui lui ont permis de recueillir la succession du cardinal Henri. Deux chapitres, d'ailleurs, nous intéressent, ceux que l'auteur consacre à D. Sébastien, à l'expédition de 1578 et au désastre d'El-Qsar el-Kbîr (que M. Rubio confond, p. 74, avec El-Qsar es-Sgîr, car il y range El-Qsar el-Kbîr parmi les places portugaises du Maroc). Ces deux chapitres ne reposent point sur des recherches personnelles, et le caractère même de la collection excluait tout appareil d'érudition ; mais M. Rubio semble assez bien connaître les derniers travaux portugais et, encore qu'il charge peut-être excessivement le P. Gonçalves da Camara, son récit est dans l'ensemble exact et agréable. Nous permettra-t-on, en félicitant M. Ballesteros des heureux débuts de la collection *Hispania*, de regretter qu'il n'y ait fait aucune place à l'histoire des Espagnols et des Portugais en Afrique du Nord ? Il ne manquerait certainement pas pour cette tâche, dans la Péninsule, de collaborateurs compétents.

Robert RICARD.

Ignacio BAUER Y LANDAUER, *Apuntes para una bibliografía de Marruecos*. Madrid, ed. Ibero-africano-americana, s. d. (1922), in-4°, xvi-1024 p.

M. Ignacio Bauer a recueilli à la Bibliothèque municipale de Madrid

les notes de bibliographie marocaine de Guillén Robles complétées par Cambronero. Ce travail comprend 1693 numéros et s'arrête à 1892. La plupart des indications répètent naturellement celles de Playfair. En outre, s'y trouvent les références d'un certain nombre d'articles de revues parus au cours du XIX^e siècle, et une assez bonne bibliographie des ouvrages intéressant l'histoire religieuse du Maroc : le R. P. Atanasio López en a signalé l'intérêt comme les lacunes, en ce qui concerne les Franciscains, dans l'*Archivo ibero-americano*.

Malheureusement, ce travail n'est qu'ébauché. Ce sont des notes souvent tout à fait sommaires, dont on peut croire que leurs auteurs les auraient vérifiées et complétées avant de prétendre en faire un essai de bibliographie marocaine, et que M. Bauer publie telles quelles, avec des fautes de copie.

M. Bauer ajoute à cela une œuvre qui lui est propre : 1.331 références d'ouvrages et d'articles de revues et de journaux publiés principalement de 1892 à 1914. Ce travail, quoique très incomplet, serait précieux, puisque rien n'existe d'analogue, s'il ne fourmillait pas de toutes les fautes que peut commettre un bibliographe : constantes et grossières erreurs de transcription, références bien plus sommaires encore que celles de Guillén Robles, indications d'ouvrages ne concernant nullement le Maroc et d'ailleurs sans intérêt, classification désordonnée, index inutilisable, il serait fastidieux de tout énumérer.

Ce sera un travail pour le continua-

teur de Playfair d'extraire de ce livre ce qu'il a de bon.

Christian FUNCK-BRENTANO.

A. AUZOUX, *Nos agents au Maroc au XVIII^e siècle*, ds. *Rev. d'histoire diplomatique*, juil.-sept. 1927, p. 320-332.

Sous ce beau titre sont publiés, sans indication de source et sans appareil critique, les récits par Breugnon de ses ambassades de 1765 et 1767. Ces récits, conservés aux Archives du Ministère des Affaires étrangères, ont été si largement utilisés par les historiens des rapports diplomatiques de la France et du Maroc, qu'on ne peut les dire inédits. Outre une introduction historique vraiment sommaire et ne paraissant guère exacte, M. Auzoux « complète le récit de M. Breugnon par quelques notes », qui sont, par endroits, presque littéralement copiées dans le vieil ouvrage de Thomassy, *Le Maroc et ses caravanes*.

Christian FUNCK-BRENTANO.

Pierre DE CÉNIVAL, *La mission franciscaine du Maroc*, ds. *Saint François d'Assise, son œuvre, son influence*, 1226-1926. Paris, E. Droz, 1927, gr. in-4^o, p. 309-320.

M. de Cénival donne le premier tableau d'ensemble de l'activité des Franciscains au Maroc qui ait paru sous une plume française. Je ne reviens pas sur l'essentiel de ce travail, qui a paru dans *Hespéris*.

M. de Cénival montre fort clairement que la décadence de l'Église du Maroc tient à la disparition des milices chrétiennes. Les marchands venant commercer ne suffisaient pas à entretenir une vie religieuse bien active. Il ne reste un peu de chrétienté que parmi les prisonniers faits sur les Espagnols, puis, à partir du xvii^e siècle, parmi les victimes des corsaires. Ils ont, pour les besoins de leur foi, les offices de quelques Franciscains parvenus à se glisser dans leurs rangs, des religieux pris avec eux, et, plus tard, des missionnaires de rachat. Les martyres d'André de Spolète au xvi^e siècle et de Juan de Prado au xvii^e jetent cependant un peu d'éclat sur les Franciscains du Maroc. A partir du xvii^e siècle et jusqu'au milieu du xix^e, les puissances chrétiennes s'efforcent de nouveau de faire revivre la Mission du Maroc : selon les caprices de la politique chérifienne, on put espérer parfois le succès de ces efforts, mais toujours la mission échoua, ou végéta, et finit plus ou moins tragiquement.

Le cadre de l'ouvrage auquel M. de Cénival collaborait l'a obligé à supprimer de son travail tout appareil critique, mais il l'a fait suivre d'une note bibliographique. L'ouvrage d'ensemble le plus utile à lire sur la question est celui du P. Atanasio López, *La Provincia de España de los Frailes Menores*, Santagio, 1915.

Christian FUNCK-BRENTANO.

M. HERRERO GARCÍA, *Morato Arráz* (*Homenaje a Menéndez Pidal*, Madrid, 1925, II, p. 323-329 et *Revista de*

Filología Española, XIII (1926, 2), p. 179-182).

Le pirate algérien Morato Arráez fut particulièrement populaire en Espagne pendant la première moitié du xvii^e siècle ; il est cité par Góngora, Lope de Vega, Cervantes, Espinel, Quevedo et d'autres écrivains de moindre importance. Jusqu'ici, on croyait communément que ce Morato était un renégat espagnol, de Murcie, surnommé Maltrapillo. A l'aide de divers documents conservés au *British Museum* et de l'ouvrage fameux du bénédictin Haedo, M. Herrero García démontre qu'il ne s'agit pas de Maltrapillo, mais d'un renégat albanais, Morato Arráez el Grande, qui se distingua par ses exploits pendant le dernier tiers du xvi^e siècle. Il y eut d'ailleurs à la même époque un troisième Morato Arráez, el Pequeño, renégat grec qu'il ne faut pas confondre avec les deux autres.

Robert RICARD.

Manuel GONÇALVES CEREJEIRA. *O humanismo em Portugal. Clenardo (Com a tradução das suas cartas)*. Coïmbre, 1926, 440 p. in-16.

M. Manuel Gonçalves Cerejeira a publié, en 1917-1918, un travail en deux volumes intitulé *O Renascimento em Portugal, Clenardo* (voir le compte rendu de M. Marcel Bataillon dans le *Bulletin Hispanique*, XXIV (1922), p. 274-276). Mais cet ouvrage en contenait en réalité deux : une biographie critique de Clénard et une esquisse de l'histoire de l'humanisme au Portugal.

L'éminent professeur de l'Université de Coïmbre a cru devoir réunir en un volume spécial les résultats de ses recherches sur Clénard, avec les additions et les corrections qui lui ont paru nécessaires. Ce nouveau livre, où l'on pourra louer l'agrément d'un récit aisé, la sûreté de la méthode et l'étendue de l'information, et qui complète heureusement le travail, du reste excellent, de Chauvin et Roersch, présente pour les orientalistes et pour les historiens du Maroc un intérêt tout particulier. Car il constitue un chapitre important de l'histoire des études arabes en Europe et des relations de la chrétienté occidentale avec l'Islâm ; l'humaniste flamand Cleynarts ou Cleynaerts, connu en français sous le nom de Clénard, en espagnol et en portugais sous celui de Clenardo, de la forme latinisée Clenardus, fut, en effet, possédé presque toute sa vie de la passion de la langue arabe ; et cette passion le mena au Maroc, d'où il écrivit plusieurs lettres dont nous avons le texte.

Né à Diest, dans le Brabant, en 1493 ou 1494, Clénard commença à étudier l'arabe tout seul, à Louvain, du temps où il était encore étudiant en théologie ; et c'est la passion de l'arabe, sa maladie, comme il disait, qui l'amena à s'établir à Salamanque. Le poète portugais Fr. André de Resende le mit en effet en relations, à Louvain, avec Fernand Colomb, qui parcourait l'Europe à la recherche de livres pour sa bibliothèque de Séville ; le fils du navigateur avait besoin d'auxiliaires ; Clénard accepta de partir avec lui pour la Péninsule. Mais Fernand

Colomb dut faire le détour de Salamanque, où l'appelait quelque affaire ; Clénard n'avait pas oublié une conversation avec un autre de ses amis portugais, Fr. Roque de Almeida, qui lui avait déclaré qu'on enseignait l'arabe à la fameuse Université ; on voulait, d'ailleurs, le garder à Salamanque ; l'évêque de Cordoue, D. Juande Toledo, intervint auprès de Fernand Colomb, et le contrat de Clénard fut résilié. Clénard passa ainsi deux ans à Salamanque, et il put y perfectionner sa connaissance de l'arabe avec un de ses collègues, Fernando Núñez, à tel point qu'on lui offrit une chaire d'arabe à l'Université ; il refusa ; il se déplaisait du reste à Salamanque, où seul l'amour de l'arabe paraît l'avoir retenu. Quand son ami André de Resende, au nom de Jean III, vint lui proposer la charge de précepteur de l'Infant Henri de Portugal (le futur successeur de D. Sébastien), il s'empressa de gagner Evora, où se trouvait la Cour.

André de Resende n'avait pas manqué de lui apprendre que vivait à Evora un médecin très savant en arabe, ce qui était, dit Clénard lui-même, le prendre par son faible. En réalité, ce médecin, António Filipe, disciple d'Avicenne, en savait beaucoup moins que Clénard ; mais il lui rendit service par sa connaissance du vocabulaire médical et surtout en lui prêtant des livres arabes, et dès 1535 Clénard put se mettre à la rédaction d'une grammaire et d'un dictionnaire, qui malheureusement ne furent pas imprimés et passent pour perdus ; l'idée d'instaurer en Europe l'enseignement de l'arabe

lui devenait de plus en plus chère. Par ailleurs, il désirait vivement regagner son pays ; mais, quand il eut l'occasion de le faire, au lieu de rentrer au plus vite, il s'arrêta en Espagne, afin d'y trouver un professeur d'arabe avec lequel il pût compléter ses études, qu'il jugeait encore insuffisantes.

Il passa par Séville, où ses recherches restèrent infructueuses, mais où on lui signala la présence à Almerfa d'un esclave fort savant qui avait fait le pèlerinage de La Mekke et jouissait d'une grande réputation en Afrique. Le prix de cet esclave dépassait les moyens de Clénard ; le marquis de Mondéjar, vice-roi de Grenade, féru d'hellénisme, lui proposa alors de l'engager à son service comme professeur de grec et d'acheter à ses frais l'esclave d'Almerfa ; pour l'amour de l'arabe, Clénard différa son retour à Louvain, et tandis qu'il initiait le marquis et son fils aux mystères de la langue grecque, il étudiait le Qoran avec son esclave maure. Cette lecture fut pour lui une révélation et en même temps, si l'on peut risquer le jeu de mots, une révolution. Après avoir découvert l'arabe, voici qu'il découvrait l'Islâm ; et, surtout, il découvrait que l'Islâm était plein d'absurdités. Clénard était un excellent prêtre, d'une foi sincère et profonde ; lui qui jusqu'alors n'avait étudié l'arabe que par amour de la science, il vit à son travail un but nouveau : reprenant, sans peut-être s'en douter, la tradition missionnaire de saint Raymond de Penafort et du Bienheureux Raymond Lulle — tradition à laquelle se rattachaient tout récemment Fr. Her-

nando de Talavera et Fr. Pedro de Alcalá et qu'ont renouée de nos jours le cardinal Lavigerie et le P. de Foucauld, pour ne parler que des morts, — il revint à une suggestion qui lui avait été faite autrefois à Salamanque par le fameux théologien Francisco Victoria et il conçut le projet de combattre l'islamisme par les armes de l'intelligence et de la charité, en particulier de traduire en arabe des traités contre la religion de Mahomet, afin de convaincre les musulmans de leur erreur.

Mais pour réussir en cette entreprise, il fallait avoir une connaissance approfondie et de l'arabe et de l'islâm, et des manuscrits étaient nécessaires ; on n'en trouvait point en Espagne ; le 10 avril 1540, Clénard s'embarqua donc à Gibraltar pour le Maroc. Par Ceuta et Tétouan, il gagna Fès, où il arriva le 4 mai ; le sultan, qu'il salua en arabe et à qui son maître de Grenade l'avait recommandé, lui fit bon accueil. Et Clénard, sous couleur d'études grammaticales, se mit à la recherche de manuscrits religieux. Il s'était installé dans le *mellah*, où il se fit, nous dit-il, de réels amis parmi les *Sefardis* ; quant aux musulmans, il était pour eux, comme on s'en doute, un objet de mépris, mais aussi d'admiration, à cause de la pureté avec laquelle il maniait l'arabe classique et de sa connaissance du Qoran, qu'il savait citer avec beaucoup d'à-propos. Néanmoins, son séjour ne fut pas heureux : victime des intrigues d'un « monstre » — peut-être le *feitôr* portugais — abandonné par la Cour de Portugal, il dut, au bout d'un an et

demi, quitter Fès, sans livres et sans argent. M. Gonçalves Cerejeira se demande si ses relations, généralement amicales, avec les juifs et les musulmans ne l'avaient pas rendu suspect. Il avait, du reste, sur la politique musulmane de l'Espagne des idées très personnelles, puisqu'il refusa, par exemple, d'établir son séminaire islamique à Grenade au lieu de Louvain, et de travailler à la conversion des Morisques, que la crainte du Saint-Office empêcherait de parler. Voici comment il s'exprimait là-dessus : « Respondi... non mea consilia destinari Granatensibus, qui inquisitionis metu simulant Christianismum, sed eos me somniare milites, qui cum Machometistis ipsis possint confligere et ibi notis aliquando pugnandum esse, ubi aperte dogma profitentur Machometicum : nullum esse certamen, ubi nemo se praebeat hostem. » (p. 253, n. 142.) Quoi qu'il en soit, le 8 septembre 1541, Clénard arrivait à Arzila, où, pour comble de malheur, il se cassa un bras dans une chute de cheval. En janvier suivant, il était de nouveau à Grenade. Deux jours après son arrivée, il écrivit à Charles-Quint, le 17 janvier 1542, une lettre célèbre pour lui demander que l'Inquisition, au lieu de brûler les livres arabes, les lui remît ; il en ferait, lui, autant d'arguments en faveur de la foi catholique. Et il se préparait à repartir pour le Maroc lorsque la mort vint le surprendre, au mois de septembre, loin de son *dulce Lovanium*, dont l'amour de l'arabe et des musulmans l'avaient éloigné pour toujours.

Au cours de son ouvrage, M. Gon-

çalves Cerejeira a l'occasion de s'expliquer sur ce qu'on appelle la querelle sébastianiste ; il ne partage point les vues, pour le moins paradoxales, de M. António Sérgio sur les rapports de Camoëns et de D. Sébastien, et pour le reste il adopte une position moyenne, aussi éloignée du dénigrement de M. Sérgio que de l'enthousiasme de MM. Antero de Figueiredo, Carlos Malheiro Dias et Manuel Múrias (cf. *Hespéris*, 1927, I, p. 47-51). Cela n'a dû, sans doute, contenter personne, et a même valu à l'auteur des critiques fort vives de la part de M. Múrias.

M. Gonçalves Cerejeira donne en appendice la traduction portugaise des lettres de Clénard qui intéressent l'histoire de l'humanisme au Portugal. Aussi ne trouve-t-on dans son livre ni la lettre à Charles-Quint, ni la traduction intégrale de la si curieuse *Épître aux Chrétiens*, que Clénard laissa inachevée et dans laquelle, après avoir exposé son projet de croisade pacifique contre l'Islâm, il raconte comment il se mit à apprendre l'arabe tout seul à l'aide du *Psallerium Nebiense*, où il trouvait une traduction arabe des Psaumes, et comment, après avoir acquis la connaissance des consonnes, il étudia les voyelles dans une traduction arabe vocalisée des Évangiles que lui prêta Fernando Núñez à Salamanque. M. Gonçalves Cerejeira ne donne pas non plus la traduction de toutes les lettres écrites du Maroc par Clénard (on en trouve seulement cinq, quatre datées de Fès et une d'Arzila); et l'on ne saurait l'en blâmer, puisque ce qui l'occupe uni-

quement, ce sont les relations de Clénard avec les humanistes de la Péninsule. Mais il n'est pas douteux, et M. Gonçalves Cerejeira le proclame le premier, qu'une édition critique des lettres de Clénard s'impose ; à dire vrai, cette édition est faite ; on la doit à M. Joaquim de Vasconcelos ; mais le volume, imprimé, n'a jamais été livré au public, et M. Joaquim de Vasconcelos n'a jamais rédigé le commentaire qu'il avait projeté. Est-il indiscret de souhaiter de voir bientôt paraître cette édition et le commentaire indispensable ? Personne ne semble mieux préparé que M. Joaquim de Vasconcelos et M. Gonçalves Cerejeira, son ancien élève, pour mener à bien ce travail délicat.

Robert RICARD.

A.-M. GOICHON. — *La vie féminine au Mzab, Étude de sociologie musulmane*, Paris, Geuthner, 1927.

Dans une note de son étude sur les rites du travail de la laine à Rabat, parue ici-même en 1922, Henri Basset montrait combien dans beaucoup de ces questions qui touchent à la psychologie de la femme indigène, l'enquête était pratiquement impossible à un homme — j'ajouterai même : fût-il médecin. Seule, peut obtenir certains renseignements, une femme qui ait su gagner l'entière confiance des musulmanes. C'est un point qu'a bien mis en lumière M. W. Marçais, en présentant, dans sa préface, l'ouvrage de M^{lle} A. Goichon sur la vie féminine au Mzab. Malheureusement peu de femmes sont réellement préparées à

des enquêtes de cet ordre. La floraison des romans sur la vie des harems ne saurait faire illusion. Aux qualités de finesse et à l'esprit d'observation, il fallait joindre ici des connaissances linguistiques sérieuses et une claire érudition sur tout ce qui touche l'ethnologie et la sociologie nord-africaines, dans leurs rapports avec la condition de la femme en milieu musulman. M^{lle} Goichon a pu réaliser un travail de synthèse et d'interprétation de la riche moisson des documents recueillis par elle, que M^{me} la doctoresse Legey s'était modestement excusée de ne pouvoir faire encore dans son « Essai de folklore marocain ». Il est vrai qu'il s'agissait-là d'un vaste pays, encore que l'enquête de M^{me} Legey ne s'adresse guère qu'aux régions du Sud et de l'Ouest du Maroc. Le Mzab fournit au contraire un sujet typique et bien délimité, microcosme dont l'étude des divers aspects a souvent tenté les ethnologues ou les linguistes, et nous a valu de fort bons ouvrages comme ceux de Masqueray et de Motylinski déjà anciens, ou l'étude plus récente de Marcel Mercier, analysée dans ces colonnes, en 1922. M^{lle} Goichon s'attache à montrer le rôle exceptionnel de la femme en ce pays d'exception qu'est le Mzab, création artificielle due à l'énergie d'une secte religieuse, celle des Abâdites qui, pour éviter l'absorption et conserver sa foi, s'isole délibérément au désert. Forcé d'accepter, pour des raisons économiques inéluctables, l'émigration temporaire vers les régions du Tell, où il devient l'âpre commerçant que l'on sait, le Mozabite se

cramponne à son sol deshérité, que seul un effort inouï et incessant a pu rendre habitable, en y fixant la femme. Les lois du Mzab interdisent à celle-ci de quitter le pays, réglementant sa vie jusqu'en ses moindres détails, lui imposant jusqu'aux approches de la vieillesse une existence de recluse surveillée par l'*ukil*, l'homme d'affaires de son mari, et, au-dessus de lui par l'autorité religieuse de la cité, ce qui fut à l'origine la *halqa* des Azzâba. Tout ce qui tient au luxe ou à la frivolité est condamné. Dans les réunions féminines, à l'occasion du travail en commun, l'attitude doit toujours rester digne, les chants sont laissés aux négresses, la danse sévèrement interdite aux femmes de condition libre. Les fêtes sont marquées par le minimum de réjouissance, les dépenses des noces limitées, comme le chiffre de la dot ; le port des bijoux constitue un péché — que la religion mozabite a fini, certes, par tolérer — mais qu'on expie cependant, et dont la pénitence est curieusement tarifée.

Par contre, la stricte application par les Abâdites du principe coranique de l'égalité des sexes en matière de religion, et l'obligation qui en découle pour les femmes, tenues cependant à l'écart des mosquées, de l'exacte récitation des cinq prières quotidiennes, a eu pour résultat le développement chez elles de l'instruction. Si l'on apprend à lire et à écrire à la fillette mozabite, c'est pour lui rendre la prière intelligible, condition de sa validité. « Il n'y a pas de servante chez nous qui ne connaisse les signes du Zodiaque », disaient les Rostémides

de Tahert. Ces traditions, et la nécessité d'une certaine latitude en affaires, faute de la présence du chef de famille ont eu une répercussion, que M^{lle} Goichon a bien marquée, sur l'autorité de la femme mozabite. Et cependant, on ne peut s'empêcher de noter la contradiction, au moins apparente, qui s'accuse entre cette importance, insolite en Islam, du rôle de la femme, et l'insuffisante protection que lui assurent les lois contre les abus de la répudiation, auxquels la fréquence des remariages et la pratique de la monogamie n'apportent que de médiocres palliatifs.

Ceci n'est qu'une vue d'ensemble ; il faudrait reprendre un à un tous les chapitres où l'auteur étudie dans le détail : la naissance, l'enfance, le mariage, la vie des jeunes femmes avec les joies et les peines de l'existence quotidienne. Il y a des tableaux charmants (p. 162). Mais notre raison, comme notre morale, s'effarouchent de voir chez ces puritains de l'Islam la reconnaissance légale et la consommation courante du mariage des filles avant la puberté. Cela dépasse tout ce qu'on savait d'analogue chez les Juifs, et n'a pu manquer de retentir sur les qualités physiques de la race. Je note en passant, à propos de la fréquence de la syphilis et des pratiques de la médecine familiale, la mention de l'infériorité de l'organisation médicale du Mzab comparée aux organisations similaires du Maroc. Il est vrai que Lyautey et ses conceptions d'une assistance indigène à direction strictement médicale ne sont pas passés par là.

De la lecture du chapitre sur la

magie, on emporte l'impression que le Mzab n'offre pas un terrain d'observation comparable à celui du Maroc, pays où l'influence soudanaise des *gennáwa*, prépondérante dans ces questions, s'est davantage affirmée. Le Mzab, cela se conçoit, ne connaît pas non plus les déviations dont la floraison hétérodoxe couvre le Maroc. Mais un chapitre attire tout spécialement l'attention, tant par l'intérêt du sujet que par la façon remarquable dont il est traité. C'est celui où est étudiée cette curieuse hypertrophie d'une fonction toute laïque, auréolée cependant par l'Islam d'un respect religieux, celui des laveuses de morts, devenu « tribunal d'inquisition et délégué des clercs à la surveillance des milieux féminins ». Il y a là une description très attachante de l'enseignement religieux donné aux femmes chez la doyenne des laveuses de morts, de ces sortes de conciles annuels qu'elle préside et où sont examinés les errements à supprimer ou à redresser, et notamment les causes de *tebria*, c'est-à-dire d'excommunication, qui entraîne la privation redoutée de la sépulture rituelle. L'obligation de la dénonciation des fautes d'autrui nous choque sans doute, encore qu'elle aboutisse parfois à des résultats inattendus, comme celui de la déclaration des maladies contagieuses. Mais ce qu'il y a certainement de plus curieux, c'est cette notion de péché et cet aveu des fautes, insolite en Islam, qui est de règle au lit de mort, en vue de déterminer la pénitence, souvent fort dure et onéreuse, qui amènera le pardon. Faite obligatoirement à un homme,

en l'espèce un *tāleb*, et en présence d'un témoin, cette confession emprunte des traits caractéristiques à l'islamisme et au christianisme, dont elle serait pour Masqueray un lointain souvenir. Ce serait là un sujet bien intéressant à fouiller.

Au cours du récit, un matériel critique important a été mis en œuvre et fournit une documentation très complète.

L'ouvrage se termine par une série de textes qui vont des recettes de cuisine et de thérapeutique, à des chants populaires variés, enfin par un vocabulaire sur le travail de la laine. Nous savons que toute cette partie doit beaucoup à l'ancien supérieur de la mission de Ghardaïa, le R. P. Foca, dont la compétence est un sûr garant de la qualité des textes publiés.

Il nous reste à souhaiter de voir se poursuivre sur un théâtre moins restreint, des enquêtes sur la vie des femmes musulmanes. Nous ne connaissons guère les milieux féminins du Nord marocain que par des ouvrages écrits sous forme de nouvelles ou de romans qui, s'ils dénotent chez leur auteur un réel talent d'observateur et d'artiste, pèchent par le défaut d'objectivité. Leur succès, qui fut par certains côtés un succès de scandale, impressionna péniblement les milieux indigènes. De ce fait, des portes naguère entrebaillées risquent de demeurer closes aux enquêtes futures, et il faudra, pour vaincre ces résistances, tout le tact dont l'étude de M^{lle} Goichon sur le Mzab montre qu'elle est capable.

D^r H.-P.-J. RENAUD.

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES

	Pages.
Henri BASSET et Henri TERRASSE. — <i>Sanctuaires et forteresses almohades</i> (suite). <i>Le ribât de Tîl. Le Tasghimout. La tradition almohade à Marrakech</i>	117 et 287
Henry de CASTRIES. — <i>Le cimetière de Djama el-Mansour</i>	347
J. CÉLÉRIER. — <i>L'Atlas et la circulation au Maroc</i>	447
J. CÉLÉRIER. — <i>La trānshumance dans le Moyen Atlas</i>	53
P. de CÉNIVAL. — <i>Le comte Henry de Castries</i>	267
P. de CÉNIVAL. — <i>L'Église chrétienne de Marrakech au XIII^e siècle</i>	69
Georges S. COLIN. — <i>Étymologies magribines</i> (II).....	85
Georges S. COLIN. — <i>Note sur le système cryptographique du sultan Aḥmad al-Mansūr</i>	221
J. HERBER — <i>La main de Fathma</i>	209
E. LAOUST. — <i>Le dialecte berbère du Rif</i>	173
Ed. MICHAUX-BELLAIRE. — <i>A propos d'une inscription mérinide à al-Kaṣr al-kabîr</i>	393
R. MONTAGNE. — <i>L'Aghbar et les hautes vallées du Grand Atlas</i>	1
R. MONTAGNE et M. BEN DAUD. — <i>Documents pour servir à l'étude du droit coutumier du Sud Marocain</i>	401
Robert RICARD. — <i>La côte atlantique du Maroc au début du XVI^e siècle, d'après des instructions nautiques portugaises</i>	229
Robert RICARD. — <i>Les dernières publications portugaises sur l'histoire du Maroc</i>	33

..

COMMUNICATIONS

R. CAGNAT. — <i>L'inscription du Capitole de Volubilis</i>	367
A. CHOTTIN. — <i>Note sur le « Nfir »</i>	371
J. HERBER. — <i>Graffiti de Moulay Idris (Zerhoun)</i>	103
J. HERBER. — <i>Un kerkour sur pierres romaines</i>	368
P. RICARD — <i>Sucrieries marocaines</i>	371

*
**

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE MAROCAINE (1926-1927).....	499
--	-----

COMPTES RENDUS

	Pages.
P. Melchor M. Antuña O. S. A. — <i>El poligrafo granadino Abeneljatib en la Real Biblioteca del Escorial, Estudio bibliografico</i> (E. LÉVI-PROVENÇAL).....	386
Miguel Asín Palacios. — <i>Abenhazam de Cordoba y su historia critica de las ideas religiosas</i> (E. LÉVI-PROVENÇAL).....	381
Gabriel Audisio. — <i>La marqueterie de terre émaillée (mosaïque de faïence) dans l'art musulman d'Occident</i> (H. TERRASSE).....	263
A. Auzoux. — <i>Nos agents au Maroc au XVIII^e siècle</i> (Christian FUNCK-BRENTANO).	557
Ignacio Bauer y Landauer. — <i>Apuntes para una bibliografia de Marruecos</i> (Christian FUNCK-BRENTANO).....	556
R. Beltran Rozpide. — <i>El Territorio español de Ifni</i> (Robert RICARD).....	555
Nicolas Benavides Moro. — <i>La colonisation y el acta Torrens en el Norte de Africa</i> (Robert RICARD).....	555
H. de Castries. — <i>Les sources inédites de l'histoire du Maroc, 1^{re} série, Angleterre, t. II</i> (P. de CÉNIVAL).....	107
Pierre de Cénival. — <i>La mission franciscaine du Maroc</i> (Christian FUNCK-BRENTANO).....	557
Georges S. Colin. — <i>El Maqsad (Vies des Saints du Rif) de Abd el-Haqq el-Badisi</i> (E. LÉVI-PROVENÇAL).....	387
Le P. H. Delehayé. — <i>Les actes de saint Marcel le Centurion</i> (P. de CÉNIVAL).	111
M. Herrero Garcia. — <i>Morato Arraez</i> (Homenaje a Menendez Pidal (Robert RICARD).....	557
Angelo Ghirelli. — <i>El Norte de Marruecos, Contribucion al estudio de la Zona de Protectorado español en Marruecos septentrional</i> (Robert RICARD).	555
A. M. Goichon. — <i>La vie féminine au Mzab</i> (D ^r H.-P.-J. RENAUD).....	561
Manuel Gonçalves Cerejeira. — <i>O humanismo em Portugal : Clenardo</i> (com a traducao das suas cartas) (Robert RICARD).....	558
A. Gonzalez Palencia. — <i>Historia de la España musulmana</i> (E. LÉVI-PROVENÇAL).	385
Stanley Lane-Poole. — <i>The mohammedan dynasties</i> (E. LÉVI-PROVENÇAL)....	387
P. Lavedan. — <i>Qu'est-ce que l'Urbanisme? Histoire de l'Urbanisme</i> (J. CÉLÉRIER).	112
Doctoresse Legey. — <i>Essai de folklore marocain</i> (E. LÉVI-PROVENÇAL).....	389
Louis Mercier. — <i>La chasse et les sports chez les Arabes</i> (E. LÉVI-PROVENÇAL).	388
Antonio Prietos y Vives. — <i>Los reyes de taifas, estudio historico-numismatico de los musulmanes españoles en el siglo V de la hégira (XI de J.-C)</i> (E. LÉVI-PROVENÇAL).....	384
Julian Ribera. — <i>Historia de la conquista de España de Abencotia el Cordobes</i> (E. LÉVI-PROVENÇAL).....	382
Prosper Ricard. — <i>Corpus des tapis marocains, t. II. Moyen Atlas</i> (H. TERRASSE).	262
Julian M. Rubio. — <i>Felipe II y Portugal</i> (Robert RICARD).....	555
Reynaldo dos Santos. — <i>As tapaçarias da tomada de Arzila</i> (Robert RICARD).	261
Léopoldo Torres Balbas. — <i>Paseo por la Alhambra : la Rauda</i> (H. TERRASSE).	259
Georges Vidalenc. — <i>L'art marocain</i> (H. TERRASSE).....	206
A.-J. Wensinek. — <i>A Handbook of early muhammadan tradition, alphabetically arranged</i> (E. LÉVI-PROVENÇAL).....	387
E. Westermarck. — <i>Ritual and Belief in Morocco</i> (E. LÉVI-PROVENÇAL).....	389

L'Éditeur-Gérant : R. PINARDON.